

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination multiple.
Page 373 comporte une numérotation fautive: p. 873.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. XIX.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DU 16 MARS AU 18 MAI 1861,

INCLUSIVEMENT.

DANS LA VINGT-QUATRIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE
DAME LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA 4^E SESSION DU 6^E PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1861.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

QUEBEC:

IMPRIME, POUR LES ENTREPRENEURS, PAR

HUNTER, ROSE ET C^{IE}.



PROCLAMATIONS.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, défenseur de la loi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-septième jour de juin courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Dix-neuvième jour du mois de mai Mai dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec; SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, SAMEDI, le QUATRIÈME jour du mois de D'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: TEMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé le très-honorable SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, un des membres de notre très-honorable conseil privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britanique du nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité de QUÉBEC, dans notre dite Province du Canada, ce VINGT-TROISIÈME jour de JUIN, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de notre Règne la vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
 du }
 Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Quatrième jour d'Août courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-troisième jour du mois de Juin dernier, Nous AVONS JUGE A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au QUATRIEME jour du mois d'AOÛT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, SAMEDI, le HUITIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada :
 TÊMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce QUATRIEME jour d'AOÛT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante, et de Notre Règne, la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
 du }
 Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, Défenseur de la loi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Huitième jour de Septembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quatrième jour du mois d'Août dernier, NOUS AVIONS JUGE A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au HUITIEME jour du mois de

SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUEBEC, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très Honorable SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce HUITIEME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de Notre Règne, la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

GEO. ET. CARTIER, ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du Proc. Génl. A Canada, tenue en la Cité de Québec, dans Notre dite Province, en la présente année, et dans la vingt-troisième de Notre Règne, un certain Bill, intitulé : "Acte relatif à l'administration des terres et des biens des sauvages," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, et a été, pendant la dite Session, savoir, le dix-neuvième jour de Mai dernier, présenté à Notre Gouverneur Général de Notre dite Province, pour Notre Assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada," déclara alors qu'il réservait le dit Bill pour la signification de Notre Plaisir sur icelui ; SACHEZ MAINTENANT que le dit Bill, intitulé : "Acte relatif à l'administration des terres et des biens des Sauvages," Nous ayant été soumis en Conseil, le Trentième jour de Juin maintenant dernier, il Nous a plu donner à icelui, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous donnons notre Assentiment au dit Bill ; Ce dont Nos sujets dévoués et tous ceux que ces présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND

WALKER HEAD, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce ONZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

CHARLES ALLEYN,
Secrétaire.

PROVINCE }
du }
Canada. }

W. F WILLIAMS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la foi, etc., etc., etc,

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, qui devait se tenir et avoir lieu en notre cité de Québec, le DIX-SEPTIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

A TTENDU que le huitième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-septième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présents vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de Québec, SAMEDI, le VINT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant Général Sir WILLIAM FENWICK WILLIAMS, Baronnet, de Kars, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce SEIZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
 du }
 Canada. }

W. F. WILLIAMS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-Quatrième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Seizième jour du mois d'Octobre dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger notre Parlement Provincial au VINGT-QUATRIEME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de QUEBEC, JEUDI, le TROISIEME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite province du Canada : TEMOIN, Notre fidèle et bien-aimé Lieutenant-Général Sir WILLIAM FENWICK WILLIAMS, Baronnet, de Kars, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ de QUÉBEC, dans notre dite province du Canada, ce VINGT-QUATRIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de notre Règne la vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
 du }
 Canada. }

W. F. WILLIAMS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Troisième jour de Janvier prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-quatrième jour du mois de Novembre dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au TROISIEME jour du

mois de JANVIER prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial en Notre Cité de QUÉBEC, MERCREDI, le SIXIEME jour du mois de FEVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général Sir WILLIAM FENWICK WILLIAMS, Baronnet, de Kars, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-NEUVIEME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

W. F. WILLIAMS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Sixième jour de Février courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-neuvième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SIXIEME jour du mois de FEVRIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, MERCREDI, le TREIZIEME jour du mois de MARS prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN, Notre fidèle et bien-aimé Lieutenant-Général Sir WILLIAM FENWICK WILLIAMS, Baronnet, de Kars, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Commandant de Nos

forces en icelle, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DEUXIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et un, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Treizième jour du mois de Mars prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Treizième jour du mois de Mars prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGE A PROPOS de la proroger de nouveau à SAMEDI, le SEIZIEME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec le dit Treizième jour de Mars prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite CITE DE QUÉBEC, SAMEDI, le SEIZIEME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, et conclure les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-CINQUIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et un, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION 1861.

Samedi, 16 mars 1861.

MESSAGE de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Réné Kimber*, écuyer, gentil-homme huissier de la verge noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus dans la salle des séances du Conseil.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport qu'en conformité des ordres de la Chambre de la dernière session, il avait adressé ses warrants au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour préparer de nouveaux writs d'élection de membres pour servir dans le présent parlement provincial, pour la division électorale de la cité de *Québec*, dénommée "*Québec Est*," et pour la division est du comté de *Middlesex*, en remplacement de *Marcus Talbot*, écuyer, décédé ; et que le Greffier de cette Chambre avait reçu les certificats suivants, savoir :—

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du vingt-troisième jour d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour la division électorale de "*Québec Est*," (*T. G. Tourangeau*, écuyer, nommé spécialement officier-rapporteur pour la division électorale de "*Québec Est*,") pour l'élection d'un député pour représenter la dite division électorale dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, dont la représentation était alors vacante, *Pierre Gabriel Huot*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du dix-huitième jour de mai courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 21 mai 1861.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, *Québec*.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du vingt-septième jour d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Middlesex* (*William Glass*, écuyer,) officier-rapporteur *ex officio* pour la division est du comté de *Middlesex*, pour l'élection d'un membre pour représenter la dite division est de *Middlesex* dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, en remplacement de feu *Marcus Talbot*, écuyer, décédé, *Robert Craik*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du trente-unième jour de mai dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 21 mai 1861.

L. R. FORTIER,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
 Greffier de l'Assemblée Législative, *Québec*.

M. l'Orateur a aussi fait rapport que durant la vacance du parlement il avait émis ses warrants pour de nouveaux writs d'élection pour remplir les vacances qui ont eu lieu depuis la dernière session, et que le Greffier de cette Chambre avait aussi reçu les certificats suivants, savoir :—

A l'Honorable Sir HENRY SMITH, Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada* :—

Je, *Robert Bell*, de *Carleton Place*, dans le comté de *Lanark*, l'un des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*, dans la province du *Canada*, écuyer, déclare par les présentes, conformément aux dispositions du chapitre trois des statuts refondus du *Canada*, que j'ai l'intention de résigner le siège que j'occupe dans l'Assemblée Législative de la province du *Canada*, comme représentant de la division nord du comté de *Lanark*. Je vous donne maintenant avis que je résigne par les présentes.

Témoin mes seing, sceau et déclaration en la ville de *Perth*, dans le comté de *Lanark*, ce vingt-quatrième jour de septembre mil huit cent soixante.

Signé, scellé et déclaré

R. BELL, [L. S.]

en présence de

EDWARD G. MALLOCH,
 ALEXANDER BELL.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du huitième jour d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew* (*James Thompson*, écuyer,) officier-rapporteur *ex officio* pour la division nord du comté de *Lanark* pour l'élection d'un membre pour représenter la dite division nord du comté de *Lanark* dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, en remplacement de *Robert Bell*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant de la dite division du comté de *Lanark*, a résigné son siège comme membre pour la dite division, *Robert Bell*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté le vingt-sixième jour d'octobre, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 2 novembre 1860.

L. R. FORTIER,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
 Greffier de l'Assemblée Législative, *Québec*.

A l'honorable Sir HENRY SMITH, Orateur de l'Assemblée Législative du Canada :—

Je, l'honorable *Malcolm Cameron*, actuellement représentant du comté de *Lambton*, donne par les présentes avis que c'est mon intention de résigner le siège que j'occupe dans les communes du Canada, et je donne cet avis à Votre Honneur conformément à la loi. Donné sous mes seing et sceau à *Sarnia*, ce vingt et un septembre mil huit cent soixante.

MALCOLM CAMERON. [L. S.]

Signé, scellé et déclaré
en présence de

G. P. SIMPSON,
S. P. YEOMANS.

Province du Canada

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du treizième jour d'octobre dernier, émis par Son Excellence l'Administrateur, et adressé au shérif du comté de *Lambton* (*James Flintoft*, écuyer,) officier-rapporteur *ex-officio* pour le comté de *Lambton*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Lambton* dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, en remplacement de l'honorable *Malcolm Cameron*, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté de *Lambton*, a résigné son siège comme membre du dit comté, *Hope Fleming Mackenzie*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté le dix-neuvième jour de novembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en chancellerie,
Québec, 3 décembre 1860.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDRAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Vaudreuil, 3 octobre 1860.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer que j'ai l'intention de résigner le siège que j'occupe dans l'Assemblée Législative du Canada, attendu que je me suis décidé à me présenter comme candidat à l'élection d'un membre du Conseil Législatif, et, en présence des témoins soussignés, je résigne en conséquence mon siège comme représentant du comté de *Vaudreuil* à l'Assemblée Législative.

Je suis, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
R. U. HARWOOD, [L. S.]

J. O. MATHIEU. }
T. O. CARTIER. } Témoins.
J. B. BOURQUE. }

A l'honorable Sir HENRY SMITH,
Orateur de l'Assemblée Législative du Canada,
Kingston.

Province du Canada.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du dix-septième jour d'octobre dernier, émis par Son Excellence l'Administrateur, et adressé au régistrateur du comté de *Vaudreuil* (*François de Sales Bastien*, écuyer,) officier-rapporteur *ex-officio* pour le comté de *Vaudreuil*, pour l'élection d'un membre pour représenter le comté de *Vaudreuil* dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, en remplacement de l'honorable *Robert U. Harwood*, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté de *Vaudreuil*, a résigné son siège comme membre pour le dit comté, *Jean Baptiste Mongenais*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en con-

séquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du vingt-sixième jour de novembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 4 décembre 1860.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

A l'honorable ORATEUR de l'Assemblée Législative :—

MONSIEUR,—Je prends la liberté de résigner entre vos mains le siège que j'occupe dans l'Assemblée Législative du *Canada* comme représentant du comté de *Shefford*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. B. FOSTER.

ALONZO WOOD, J. P., }
ROBERT CRAIG, M. P. } Témoins.

Shefford, 24 septembre 1860.

A l'honorable Sir HENRY SMITH, orateur.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier que le rapport spécial qui suit a été fait au writ d'élection en date du treizième jour d'octobre dernier, adressé par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de cette province, au régistrateur du comté de *Shefford* (*J. B. Edgerton*, écuyer,) officier-rapporteur *ex-officio* pour le dit comté, pour présider à l'élection d'un député pour représenter le dit comté de *Shefford* dans l'Assemblée Législative de cette province dans le présent parlement, au lieu et place d'*Asa B. Foster*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté de *Shefford*, a résigné son siège comme député du dit comté; c'est à savoir :—“ Je, soussigné, *Joseph B. Edgerton*, officier-rapporteur pour le comté de *Shefford*, par le présent certifie et fait rapport qu'en exécution “ du writ de Sa Majesté à moi adressé, et daté le treizième jour du mois d'octobre dernier, j'ai, conformément à la loi, convoqué une assemblée publique des électeurs du “ comté de *Shefford*, pour être tenue au village de *Waterloo*, dans le dit comté, le huitième “ jour du mois de novembre courant, afin d'élire un député pour représenter le dit comté “ dans l'Assemblée Législative de cette province, auxquels jour et lieu la dite assemblée a “ été tenue, conformément à la loi, et *Lucius Seth Huntington*, écr., du township de *Shefford*, “ dans le dit comté, et *Michel Adrien Bessette*, écuyer, de *Stukely Nord*, dans le dit comté, “ ont été duement nommés candidats à la dite élection. Que la levée des mains ayant été “ demandée, la grande majorité des électeurs présents parurent être en faveur de l'élection “ de *M. Huntington*; sur quoi un poll fut demandé par *M. Bessette*, et par moi duement accordé; lequel poll je proclamai devoir être tenu aux différentes places par moi fixées, pour “ y prendre et enregistrer les votes des électeurs, le seizième jour du mois de novembre “ courant. Qu'alors et là, la dite élection fut ajournée au vingtième jour de novembre “ courant, à une heure de l'après-midi, au même lieu, pour clore le dit poll. Que le dit “ seizième jour de novembre courant, des polls furent duement ouverts et tenus aux places “ de poll respectives dans le dit comté, durant les jours et heures prescrits par la loi, par “ les députés officiers-rapporteurs duement nommés et à ce autorisés par moi, pour enregistrer les votes des électeurs votant aux dites places de poll, en la manière voulue par la loi “ Qu'une partie des livres de poll et des listes d'électeurs employés par les députés officiers-rapporteurs, savoir, ceux pour les townships de *Roxton*, *Milton*, *Ely*, *Shefford* et du village de *Granby*, fut par moi reçue dans l'après-midi du dix-neuvième jour du dit mois de “ novembre courant, et que le reste des livres de poll et des listes d'électeurs employés par “ les députés officiers-rapporteurs, savoir, ceux des townships de *Granby*, *Stukely Nord* et

“ *Stukeley Sud*, fut reçu le dix-huitième jour de novembre courant. Qu'en recevant les dits livres de poll comme susdit, je fis pour chacun séparément et soigneusement, assisté en cela de *George H. Allen*, écuyer, mon clerc d'élection, le calcul des votes qu'il contenait; après quoi nous primes les dits livres de poll, et aux mêmes temps et lieu, conformément au dit ajournement, j'annonçai et déclarai alors et là en présence des électeurs réunis, que j'avais fait avec mon clerc d'élection, *George H. Allen*, écuyer, le calcul des votes contenus dans chacun des divers livres de poll, et que j'avais trouvé que les votes pris et enregistrés aux diverses places de poll étaient comme suit :—

Places de poll.	Pour <i>M. A. Bessette</i> .	Pour <i>L. S. Huntington</i> .
Township de <i>Shefford</i> ,	81	314
“ de <i>Granby</i> .	52	182
Village de <i>Granby</i> ,	14	38
Township de <i>Milton</i> ,	206	65
“ de <i>Roxton</i> ,	136	151
“ d' <i>Ely</i> ,	152	70
“ de <i>Stukeley Nord</i>	244	31
“ de <i>Stukeley Sud</i>	20	54

Nombre total pour *M. A. Bessette*, 905 votes.

Nombre total pour *L. S. Huntington*, - - - 905 votes.

“ Je proclamai et déclarai donc que chacun des candidats avait un égal nombre de votes; je ne pus par conséquent déclarer ni l'un ni l'autre élu et j'ai cru de mon devoir de faire un rapport spécial en conséquence. C'est pourquoi je fais à présent mon rapport spécial, c'est à savoir : Qu'à l'élection qui a eu lieu pour le comté de *Shefford*, en exécution du writ ci-annexé, personne n'a été élu, chaque candidat ayant un égal nombre de votes, tel qu'il appert par les livres de poll transmis ci-joints. Je prends la liberté d'attirer votre attention particulièrement sur le livre de poll pour *Stukeley Nord*, vu que le député officier-rapporteur y a annexé un rapport spécial. Je certifie et fait rapport en outre que le même jour, et avant le temps fixé pour clore l'élection, *M. Huntington* me vit et me remit, en présence de témoins, un protêt déclarant qu'un grand nombre de votes illégaux avaient été reçus au poll de *Stukeley Nord*, et me demandant de le déclarer le candidat élu, etc. Je reçus aussi de *C. Pétu*, écuyer, notaire public, à trois heures de l'après-midi du vingt-septième jour de novembre courant, une copie notariée d'un protêt de *M. Bessette*, déclarant qu'il avait la majorité des votes, et qu'il aurait dû être proclamé le candidat élu, et qu'il me tenait responsable de tous dommages, etc. J'ai annexé ces deux protêts au writ.”

“ Donné sous mes seing et sceau, à *Waterloo*, dans le township de *Shefford*, ce trentième jour de novembre de l'an de grâce mil huit cent soixante.”

(Signé,)

J. B. EDGARTON, [L. S.]

Officier-Rapporteur.

Le rapport spécial ci-dessus, ainsi que les divers documents y mentionnés, sont maintenant déposés parmi les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 13 décembre 1860

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie

A WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

St. Catharines, 21 septembre 1860.

A Sir HENRY SMITH, Orateur de l'Assemblée Législative :—

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous notifier que j'ai ce jour résigné le siège que

j'occupe dans l'assemblée législative comme représentant du comté de *Lincoln*, dans la province du *Haut-Canada*, conformément aux dispositions de l'acte 20 *Victoria*, chap. 22

J'ai l'honneur, d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. HAMILTON MERRITT, [L. S.]

Signé et reconnu
en présence de
W. ECCLES,
F. J. TIMMONS.

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du huitième jour d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé au shérif du comté de *Lincoln* (*William Kingsmill*, écuyer,) officier rapporteur *ex officio* pour le comté de *Lincoln*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Lincoln* dans l'Assemblée Législative de cette province, dans ce présent parlement, en remplacement de l'honorable *William Hamilton Merritt*, qui, depuis son élection comme représentant du dit comté de *Lincoln*, a résigné son siège comme membre du dit comté, *John Charles Rykert*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du septième jour de novembre, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 19 décembre 1860.
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec

A l'honorable Sir HENRY SMITH, Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

MONSIEUR,—Nous, soussignés, *Gilbert McMicken*, représentant du comté de *Welland*, et *David Roblin*, représentant des comtés de *Lennox* et *Addington*, dans l'Assemblée Législative du *Canada*, vous informons par les présentes, en conformité du statut passé en pareil cas, qu'une vacance a eu lieu dans la dite Assemblée Législative par le décès de *John Sheridan Hogan*, écuyer, ci-devant représentant du comté de *Grey* dans la dite Assemblée Législative.

Et nous vous en informons afin que vous puissiez, comme orateur, émettre votre mandat pour un nouveau writ d'élection pour remplir la dite vacance.

Donné sous nos seings et sceaux, ce dixième jour de janvier, A. D. mil huit cent soixante-un.

G. McMICKEN, M. P. P., [L. S.]
D. ROBLIN, M. P. P. [L. S.]

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du vingt-cinquième jour de janvier dernier, émis par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de la province du *Canada*, et adressé au shérif du comté de *Grey* (*George Snider*, écuyer,) officier rapporteur *ex officio* pour le comté de *Grey*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Grey* dans l'Assemblée Législative, dans ce présent parlement, en remplacement de *John Sheridan Hogan*, écuyer, décédé, *Jesse Thomas Purdy*, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert

par le rapport du dit writ d'élection, laté le quatrième jour de mars courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Québec, 14 mars 1861.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Robert Craik, écuyer, membre pour la division est du comté de *Middlesex*, et *Jesse T. Purdy*, écuyer, membre pour le comté de *Grey*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leur siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a informé la Chambre que durant la vacance, il avait reçu de *Pierre Gabriel Huot*, écuyer, un document lui annonçant qu'il résignait son siège comme membre pour la division électorale de "*Québec Est*," mais considérant sa résignation dans le cas actuel contraire à la loi, il a refusé d'y acquiescer, et n'a point en conséquence émis son warrant pour un nouveau writ d'élection.

Et aussi d'*Isaac Buchanan*, écuyer, un document annonçant qu'il a résigné son siège en parlement comme représentant de la cité d'*Hamilton*; mais qu'attendu qu'il n'y avait point de sceau apposé à ce document, il a refusé d'acquiescer à cette résignation, et qu'en conséquence il n'a pas émis son warrant pour un nouveau writ d'élection.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre qu'il avait reçu du commissaire nommé pour conduire l'enquête dans l'affaire de l'élection contestée du comté de *Haldimand*, les témoignages pris par lui, et qu'il avait émis son mandat pour réunir de nouveau le comité nommé pour la décision de la dite élection.

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément à l'ordre de la Chambre du 18 mai 1860, lui enjoignant de présenter à Son Altesse Royale le Prince de Galles, l'adresse de félicitations à son arrivée en *Canada*, accompagné de la masse, et escorté par les honorables membres de la Chambre présents à la cérémonie, il adressa des lettres circulaires aux députés, les priant de se trouver à *Québec* le 18 août, pour y apprendre de Son Altesse Royale, le jour et le lieu auxquels il lui plairait de recevoir la dite adresse.

Qu'il plut à Son Altesse Royale de signifier son intention de recevoir l'adresse de la Chambre, le mardi, 21 août, à la salle des séances du Conseil Législatif, à un lever qu'elle devait tenir à cet effet, et qu'en conséquence M. l'Orateur s'y rendit à l'heure indiquée, accompagné du sergent d'armes portant la masse, et escorté d'environ cent vingt députés qui s'étaient réunis à *Québec*, pour être présents à cet événement mémorable.

Qu'il plut à Son Altesse Royale de recevoir gracieusement des mains de l'orateur l'adresse de la Chambre, et d'y répondre comme suit :

MESSIEURS,—Toute réponse que je pourrais faire à votre adresse serait impuissante à vous exprimer mes remerciements, et le plaisir que m'ont fait éprouver les manifestations de loyauté et d'affection envers la reine, ma mère, par lesquelles j'ai été salué à mon arrivée en cette province.

Comme Anglais, je suis fier de reconnaître dans ces manifestations votre sympathie avec la grande nation à laquelle un nombre si considérable d'entre vous doivent leur origine, et avec laquelle vous partagez les honneurs d'une histoire glorieuse.

Mais tout en vous parlant comme Anglais, je n'oublie pas que j'ai ici des co-sujets dont le sang n'est pas le même que celui qui coule dans mes veines; à eux aussi, je leur dois des remerciements particuliers, et je reçois avec un vif plaisir les preuves de leur attachement à la couronne d'*Angleterre*.

De pareils sentiments sont bien propres à porter chez moi la conviction qu'ils sont heureux de vivre sous les lois impartiales qui leur ont été données, et qu'ils sentent qu'ils ont juste raison de croire que quelle que soit leur origine, tous les canadiens inspirent un égal intérêt à la Souveraine et à son peuple.

Le *Canada* peut à juste titre s'enorgueillir de ce que dans son sein, deux races différentes par la langue et par les mœurs, vivent sous la même législation, réunies par une loyauté commune, et soutiennent la même constitution, avec un patriotisme commun.

Mais à vous tous et aux trois millions de sujets britanniques dont vous êtes les représentants, je suis cordialement reconnaissant des sentiments d'affection que vous avez exprimés.

Jamais je ne pourrai oublier l'accueil que vous m'avez fait.

Avec vous je regrette que la Reine n'ait pu se rendre à vos vœux en venant visiter cette partie de son empire—déjà j'ai reçu des preuves du dévouement affectueux qui l'aurait accueillie.—Mais mon premier comme mon plus agréable devoir à mon retour en *Angleterre*, sera de lui faire part des sentiments de gratitude et d'affection envers sa personne, et d'attachement à son empire, que vous venez d'exprimer en cette circonstance, ainsi que de l'accueil cordial que vous m'avez fait à moi son fils.

Qu'après la réception de l'adresse, il plut à Son Altesse Royale de conférer à M. l'Orateur, au nom et de la part de Sa Majesté la Reine, la dignité honorable de chevalier, distinction qui, M. l'Orateur est persuadé, ne lui fut accordée pour aucun mérite ou service personnel, mais bien comme une marque de la faveur que Notre Très Gracieuse Souveraine voulait exercer envers ses fidèles Communes du *Canada*, dont il était heureux d'être le représentant dans cette heureuse circonstance.†

Que les députés alors présents furent séparément présentés à Son Altesse Royale, qui les reçut très gracieusement.

M. l'Orateur a aussi communiqué à la Chambre la lettre suivante de l'Orateur de la Chambre d'Assemblée de *Terreneuve* :—

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
Terreneuve, 30 janvier 1861.

MONSIEUR,—La Chambre d'Assemblée de *Terreneuve* a jugé à propos de passer les résolutions ci-jointes, protestant contre une proposition qu'elle croit sur le point d'être faite pour abolir les droits qui ont été conférés aux colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, dans la dépêche de M. *Labouchère* au gouverneur de cette colonie, du 26 mars 1857, dont une copie fut alors transmise à la Législature de votre province.

Le *Canada* étant aussi intéressé que cette colonie dans le maintien du droit en question, je vous transmets pour l'information de votre Législature une copie des délibérations de cette Assemblée sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. SHEA,
Orateur.

À l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

Résolutions adoptées par la Chambre d'Assemblée à l'occasion de la convention en voie de négociation entre la *Grande Bretagne* et la *France*, au sujet des pêcheries de *Terreneuve* :—

Résolu,—Que cette Chambre a appris avec surprise et alarme que la convention en voie de négociation entre la *Grande Bretagne* et la *France*, au sujet des pêcheries de *Terreneuve*, ne doit pas être soumise à l'assentiment du peuple de cette colonie.

“*Résolu*,—Qu'un tel procédé, de la part du gouvernement de Sa Majesté, serait une violation de l'assurance qui nous a été donnée par M. *Labouchère* dans sa dépêche du 26 mars 1857, dans laquelle il est déclaré que le consentement du peuple de *Terreneuve* est regardé par le gouvernement de Sa Majesté comme le préliminaire essentiel à toute modification de ses droits maritimes et territoriaux.

“*Résolu*,—Que le gouvernement britannique ne peut nous retirer cette assurance, que nous avons acceptée en quelque sorte comme une grande charte coloniale, sans manquer à sa foi envers toutes les colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, et sans éveiller un sentiment profond d'indignation chez les sujets britanniques de ces colonies.”

Résolu,—Que nous prions instamment le gouvernement impérial de respecter le droit sacré des colons dans l'affaire en question, car à part une telle injustice, nous aurions encore à regretter pour le nom impérial le déshonneur qu'un tel acte ne manquerait pas de lui attirer.

Résolu, Qu'une adresse contenant les résolutions précédentes soit préparée et immédiatement transmise au gouvernement de Sa Majesté, et qu'il en soit envoyé des copies aux législatures du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, pour leur information.

Résolu,—Que si cela est jugé nécessaire, cette question soit portée devant la Chambre des Communes, afin qu'aucun moyen ne soit négligé pour la conservation de nos droits."

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
29 janvier 1861.

Sur motion de l'honorable M. le procureur-général *Cartier*, secondé par l'honorable M. le procureur-général *Macdonald*,

Résolu,—Que lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'élection ou au rapport de l'élection d'un député, ce dernier doit se retirer pendant les débats qui s'ensuivent; et si deux députés sont élus pour le même collège électoral, ils doivent s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

Résolu,—Que s'il appert qu'une personne a été élue député de cette Chambre, ou a cherché à l'être, par corruption, ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procède avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu,—Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépend du parlement provincial ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit, et tend au renversement de la constitution.

Ordonné, Que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été revisés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Résolu,—Qu'il soit nommé des comités spéciaux permanents de cette Chambre pour la présente session pour les objets suivants:—1. Privilèges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.—4. Divers bills privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Dépenses contingentes.—8. Comptes publics, lesquels dits comités auront respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papier.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission de présenter un bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office aux personnes nommées juges de paix en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi le trente du courant.

M. l'Orateur a fait rapport que lorsque cette chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, dans la salle des séances du Conseil Législatif, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours aux deux Chambres du parlement provincial, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, comme suit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :
Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ai à vous féliciter de l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de nous

favoriser, et je crois pouvoir me flatter que la prospérité commerciale du *Canada* se ravive rapidement.

Dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES. Notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle Son fils a été reçu en cette province, et j'ai l'assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, et j'espère que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il vous soit soumis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

C'est pour moi un sujet de satisfaction de voir que les statuts refondus du *Haut* et du *Bas-Canada* ont été promulgués dans une forme authentique ; mais je dois vous rappeler qu'il reste quelque chose de plus à faire : et je désire votre assistance dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Il vous sera soumis une mesure ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillis dans le *Haut-Canada*. Je recommande instamment un aussi grave sujet à votre sérieuse considération. La loi criminelle demande quelques changements, et pour l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons, il est désirable d'établir en certains endroits quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux.

L'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada* a été cause de frais et de délais, et je pense que vous sentirez qu'il est à propos d'amender les lois qui régissent cette matière.

Le rapport du commissaire des terres de la couronne sera mis devant vous. Il vous fera voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Mon attention a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la cour du banc de la reine en *Angleterre* a été signifié en cette colonie. J'ai été avisé de représenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction. J'ajouterai de plus que certaines décisions judiciaires récentes sembleraient vous appeler à définir, par des dispositions législatives émanant de vous, la nature et l'étendue de la loi et de susages du parlement ; tels qu'ils devront être en *Canada*.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Les comptes de l'année qui vient de s'écouler vous seront soumis sans délai, et je me flatte que vous n'aurez aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent. Vous y verrez que la réception du PRINCE DE GALLES, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de la province et de son hôte illustre, a été conduite par le commissaire des travaux publics avec toute l'économie désirable.

J'ai de nouveau à vous demander les subsides que requerra le service de Sa Très Gracieuse Majesté pendant l'année courante.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Il ne me reste plus qu'à vous prier de considérer du mieux qu'il vous sera possible les divers sujets dont j'ai fait mention, et je supplie Dieu de guider vos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

Sur motion de l'honorable M. le procureur général *Cartier*, secondé par l'honorable M. le procureur général *Macdonald*,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux chambres de la législature soit pris en considération lundi prochain, dans le but d'adopter une humble adresse à son excellence, en réponse à ce discours.

Sur motion de l'honorable M. *Loranger*, secondé par l'honorable M. *Sicotte*,

Ordonné, Que le greffier de la couronne en chancellerie mette devant la chambre, les livres de poll, commissions, proclamations, et tous autres documents relatifs à la dernière élection pour le comté de *Shefford*.

Conformément à l'ordre, le greffier de la couronne en chancellerie met devant la

Chambre les livres de poll, commissions, proclamations, et tous autres documents relatifs à la dernière élection pour le comté de *Shefford*.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Jobin*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Joliette* ; la pétition de *Louis Mercil*, président, et autres membres de l'*Union St. Joseph de L'Industrie* ; la pétition de *Pierre Imbleau* et autres, du village de *L'Industrie* ; et la pétition de *L. G. Rolland* et autres, artisans et manufacturiers, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dorion*,—la pétition de la corporation de l'asile de *Montréal* pour les veuves âgées et infirmes et les orphelins ; et la pétition de sœur *M. J. Hainault dite Deschamps*, et autres sœurs de charité, en charge de l'hôpital général dans la cité de *Montréal*.

Par M. *Starnes*,—la pétition du président et des directeurs de la banque d'*Ontario* ; et la pétition de *W. J. MacDonell*, président d'une assemblée des actionnaires de la banque d'*Ontario*.

Alors, sur motion de l'honorable M. le procureur général *Cartier*, secondé par l'honorable M. le procureur général *Macdonald*,

La chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 Mars 1861.

Robert Bell, écuyer, membre pour la division nord du comté de *Lanark*, *John C Rykert*, écuyer, membre pour le comté de *Lincoln*, et *Hope F. Mackenzie*, écuyer, membre pour le comté de *Lambton*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leur siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un rapport du bibliothécaire de l'Assemblée Législative, sur l'état de la bibliothèque du Parlement ; lequel est comme suit :—

A l'honorable Assemblée Législative de la Province du Canada, réunie en Parlement Provincial.

Le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :—

Que du moment que la bibliothèque a été transportée à *Québec*, nous nous sommes occupés spécialement de l'état de la partie française de la collection, qui avait été négligée durant le séjour de la Législature dans le *Haut-Canada*, là où les lecteurs de livres français étaient comparativement rares, si ce n'est durant les sessions. Il a été fait des additions considérables à la partie littéraire française durant l'année qui vient de s'écouler, et nous espérons que les ouvrages que nous avons choisis plairont au public. Les autres parties de la bibliothèque n'ont pas été oubliées, chacune d'elle ayant été enrichie de publications nouvelles précieuses. Pour faire ces acquisitions, votre bibliothécaire regrette que l'octroi annuel de £1000 pour l'achat de livres durant l'année courante ait été insuffisant, et qu'il soit dû aux divers agents en *Europe* et en *Amérique* des comptes au montant d'environ £750. Pour expliquer ceci, votre bibliothécaire fera observer que jusqu'à présent, ça été une coutume invariable d'accorder, pour divers achats, la reliure et d'autres dépenses de la bibliothèque, une certaine somme n'excédant pas £750 en sus de l'octroi parlementaire, payable à même les contingents de votre honorable Chambre. Dans la session dernière, cet item a été omis dans les contingents de l'Assemblée, faute d'y avoir fait attention, ce qui, dans un temps où l'on avait besoin de beaucoup plus d'argent qu'à l'ordinaire pour mettre la bibliothèque sur un pied convenable, a donné lieu à beaucoup d'embarras, et votre bibliothécaire n'ayant pu calculer d'avance le coût réel des livres dont l'achat avait été sanc-

tionné, a, par inadvertance, fait une dépense excédant le montant affecté pour l'objet en question.

Les additions faites à la collection durant l'année dernière, ont rempli l'espace qui était disponible pour la bibliothèque dans l'édifice du Parlement, et dans l'appartement généreusement mis à notre disposition à l'université *Laval*; mais les messieurs qui dirigent cette université ont été assez bons de nous offrir une autre chambre, de sorte que nous avons maintenant assez de place pour toute la collection.

Durant la vacance, le public peut librement fréquenter la bibliothèque par la permission de la Législature, et je suis heureux de pouvoir dire qu'un nombre considérable et toujours croissant de lecteurs profitent des avantages qui leur sont par là offerts. Votre bibliothécaire, cependant, est profondément affligé d'avoir à annoncer plusieurs cas de vol et de détérioration de livres, commis par quelque personne ou personnes inconnues, nonobstant toute la vigilance des officiers et serviteurs du département. Sans en venir à la pénible alternative d'exclure le public en général de la bibliothèque, il serait extrêmement difficile, dans les circonstances actuelles, d'empêcher le retour de semblables choses, si les personnes admises à la bibliothèque n'étaient pas retenues elles-mêmes par le sentiment de la justice. Dans les nouveaux édifices de la bibliothèque, maintenant en voie de construction, à *Ottawa*, il y aura un cabinet de lecture qui sera séparé de la bibliothèque par un grillage, de manière qu'il n'y aura que les personnes autorisées qui pourront avoir accès aux rayons. En attendant nous prendrons tout le soin possible pour empêcher le retour de semblables actes de malhonnêteté de la part de ceux à qui on aura permis de fréquenter la bibliothèque.

La bâtisse destinée à recevoir la bibliothèque à *Ottawa*, et qui pourra contenir au moins 200,000 volumes, devant être terminée prochainement, votre bibliothécaire ne peut se dispenser d'insister auprès de votre honorable Chambre sur la nécessité qu'il y a de pourvoir à la résidence d'un gardien dans cette bâtisse même. Tout arrangement se rattachant au soin, à la surveillance et à la conservation de ce riche dépôt se trouverait alors sous le contrôle d'une personne responsable connaissant parfaitement toute l'économie et tous les besoins de la bibliothèque. À présent, la surveillance du bibliothécaire cesse lorsque finissent les heures de bureau qu'il a à donner chaque jour, et le soin de la collection est alors dévolue à des personnes sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Une telle anomalie, il est à croire, ne doit exister dans aucune institution de cette même importance dans le monde; car dans toutes les bibliothèques publiques considérables, soit en *Europe*, soit en *Amérique*, il y a un gardien résidant. Dans le cas d'incendie, personne autre que ce gardien ne pourrait agir avec la même promptitude et le même succès; et l'on a insisté sur ceci particulièrement dans le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de la destruction des édifices du Parlement par l'incendie de 1854, savoir, que s'il y avait eu un gardien résidant dans la bâtisse alors, "tous les ouvrages les plus rares, sinon chaque volume de la bibliothèque, eussent été sortis et transportés dans un lieu sûr."

Les plans originaux pour la construction du nouvel édifice du parlement, à *Ottawa*, comprennent une résidence pour un bibliothécaire, mais il paraît à présent que cet arrangement a, pour des causes qu'on n'explique pas, été ajourné ou abandonné. Votre bibliothécaire, néanmoins, prenant en considération la nécessité qu'il y a de mettre à effet un tel arrangement, recommande à votre honorable Chambre d'ordonner qu'il soit pris des mesures pour loger un bibliothécaire dans ou près des nouveaux édifices du parlement.

Durant l'année dernière, M. *Coventry* a fait des progrès considérables dans la compilation qui lui a été confiée des annales des premiers établissements du *Canada Ouest*. Il soumettra son rapport au comité de la bibliothèque.

Une liste des dons faits à la bibliothèque depuis la dernière session est ci-annexée.

Le nombre de volumes dont se composait la bibliothèque l'année dernière était estimé à 45,000; depuis, il y a été ajouté 2,800 volumes, formant en tout 47,800.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire, A. L.

DONS A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT REÇUS DEPUIS LE DERNIER RAPPORT.

*De S. E. le Gouverneur Général.**Hansard's Debates*, vols. 157, 158, 159, 160.Divers livres et pamphlets de la Colonie de *Victoria*.*De Sa Grâce le Duc de Newcastle.*

Volume contenant une collection d'Adresses présentées à S. A. R. le Prince de Galles durant sa visite dans l'Amérique Britannique du Nord. Publié par Sa Grâce.

*Du Bibliothécaire Provincial, Nouvelle Ecosse.**Dawson's Agriculture of Nova Scotia.**Munro's New Brunswick, Nova Scotia, etc.**Wightman on Roads of Nova Scotia.**Young's Letters of Agricola.**Murdoch's Epitome Nova Scotia Laws*, 3 vols.

Law Reports of Nova Scotia, 2 vols.

Gesner's Geology and Mineralogy of Nova Scotia.

Almanachs, Pamphlets, etc.

De la Chambre d'Agriculture, Haut-Canada.

Transactions of the Board for the years 1858-9, and 1859-60; 2 vols. in 1. (Trois copies.)

Du Cap de Bonne Espérance.

Acts passed in 1859.

Blue Book for 1859.

Votes and proceedings of the Cape Parliament, with Appendices thereto, for 1859, 4 vols.

*De la Colonie de la Nouvelle Zelande.*Statistics of *New Zealand*, for 1859.

Votes and Proceedings of Legislative Council, for 1858.

De la Nouvelle Galles du Sud.

Votes and Proceedings of Legislative Council, from 1851 to 1855, 12 vols.

Votes and Proceedings of Legislative Assembly, from 1856 to 1859, 10 vols.

Du Congrès des Etats-Unis.

Congress Documents for 1857-8 and 1858-9, with some volumes of earlier years to complete the series previously presented, in all 64 vols.

Pacific Railroad Surveys, vol. 11.

Medical Statistics, *United States Army*, 1855-59, 1 vol.*De l'Etat de l'Indiana.**Indiana Revised Statutes*, various editions, 5 vols.

State Laws, various years, 17 vols.

State Law Reports, vols 1. to 12.

Documentary Journal and Journal of House of Representatives, plusieurs années, 10 vols.

Reports State Agricultural Society, 1852 to 1857, 5 vols.

Indiana Farmer for 1858, 1 vol.

Et divers pamphlets.

*De la Bibliothèque de l'Etat du Maine.*Vols. 1, 4 and 6, *Maine Historical Collections*.*De l'Etat de la Louisiane.**Louisiana Annual Reports*, vol 14." " *Legislative Documents*, 1860." " *Acts for 1855, 1857 to 1860*, 5 vols.

Revised Statutes.

Voorhies Criminal Jurisprudence of Louisiana, vol. 1.

De l'Etat de la Pensylvanie.

State Law Reports, vols. 34, 35, 36.
 Laws for 1857 to 1860, 4 vols.
 Journals of Senate and House of Representatives, 1860, 2 vols.
 Executive Documents, 1859.
 Legislative Documents, 1860.
 School Reports, 1859 and 1860.

De l'Etat du Connecticut.

Law Reports, val. 27.
 Journals of Senate and House, May 1860, 2 vols.
 Public and Private Acts, May 1860, 2 vols.
 State Agricultural Society Transactions, 1858 and 1859, 2 vols.
 State Historical Society Collections, vol. 1, présentées au nom de la société.

De la Bibliothèque de l'Etat du Massachusetts.

Plymouth Colony Records, vols. 9 and 10.
Hitchcock's Technology of New England.
 General Statutes of Massachusetts, 1859.
 Session Laws for 1859, 2 vols.
 Public Documents for 1858, 1859, 4 vols.
 Law Reports, 3 vols.
 Agricultural and Educational Reports.

De l'Etat du Vermont.

Law Reports, vol. 31.
 Journal and Laws for 1859, avec pamphlets.

De l'Etat de New-York.

Laws, Journals, and Documents of the New-York State Legislature, 10 vols.
Higby's Biblical exposé.

De l'Etat de Rhode Island.

Rhode Island Revised Statutes, 1857.
Rhode Island Colonial Records, 4 vols.

De l'Etat du New Hampshire.

State Law Reports, vols. 38, 39.
 Laws and Journals, 1860.
 Agriculture and Education Reports, 1859, 1860.
Lyon's Register for 1861.

Présentés par le Rév. M. Laverdière.

Gingras, L'Orient, 2 vols.
Bisschii, Argonauticon Americanorum.
Holmes, Conférences.
 Et divers pamphlets, publiés dans le *Bas-Canada*.

Présentés par F. S. MacGachen, Ecr.

Ses Pamphlets sur les Isles Ioniennes et sur la loi des Foires et Marchés.

Présenté par James Lenox, Ecr., New-York.

Syllacius De Insulius nuper Inventis.

Présenté par Lady Franklin.

McClintock's voyage of the "Fox" in the Arctic Seas.

Présenté par James Hodges, Ecr.

Son ouvrage sur la construction du pont *Victoria* à Montréal.

Présenté par le Rév. W. Agar Adamson, D. C. L.

Hood's up the Rhine.

Présentés par le Rév. L. R. Lafleche, du Séminaire de Nicolet, ci-devant Missionnaire à la Rivière Rouge.

Divers volumes en langues *Sauvages* (formant le vol. 73 des Brochures *Canadiennes*.)

Présenté par H. Rowsell, Ecr., Toronto.

Un certain nombre de pamphlets récemment publiés dans le *Haut-Canada*.

Présenté par Octavius Rooke, Ecr.

Life of the *Moselle*, an illustrated work, by O. Rooke, Ecr.

De l'Institution dite *Smithsonian Institution*.

Contributions to Knowledge, vol. XI.

Annual Reports for 1858.

Présentés en vertu des dispositions de l'Acte du droit d'Auteur.

Prospectus of a Land Directory for *Canada*, by William McClary, C. E. and P. L. S. of London, C. W.

Prospectus of a system of Land Registers for Townships, Cities, Towns, Villages, etc., in *Canada*, London, C. W.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. Notman,—la pétition de John Ennis et autres, du township de *Beverly*, comté de *Wentworth*.

Par M. Dunbar Ross,—la pétition de F. Kerr et autres, de la paroisse de *Ste. Julie*, comté de *Megantic*; et la pétition de l'école des petits enfants de la basse-ville de *Québec*.

Par M. Simard,—la pétition de Jean Langevin et autres, de la cité de *Québec*; et la pétition de P. M. Bardy, président, et autres membres de la société *St. Jean-Baptiste* de *Québec*.

Par M. Caron,—la pétition de G. E. Mayrand et autres, de *Maskinongé*.

Par M. Starnes,—la pétition d'A. S. Beaudry et autres, de la paroisse de *St. Antoine Abbé* dans les comtés de *Châteauguay* et *Huntingdon*.

Par M. Daoust,—la pétition du révérend V. Plinquet et autres, de la paroisse de *St. Coloman* et autres lieux.

Par M. Laframboise,—la pétition de la municipalité de la paroisse de *St. Ephrem d'Upton*, comté de *Bagot*; et la pétition de Benjamin Ouimet et autres, de la paroisse de *St. Ephrem d'Upton*.

Par l'honorable M. Allyn,—la pétition d'E. Glachemeyer, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la cité de *Québec*.

Par M. McMicken,—la pétition de la compagnie des améliorations de *Windsor*.

Par M. Connor,—la pétition de la municipalité du township de *Norwich Nord*.

Par M. James Ross,—la pétition de l'institut des artisans d'*Elora*; et deux pétitions du conseil municipal du comté de *Wellington*.

Par M. Huot,—la pétition de Pierre Gravel et autres, de la paroisse de *St. Roch, Québec*, et la pétition de Michael O'Connell et autres, arrimeurs, de la cité de *Québec*.

Par M. Piché,—la pétition de Firmin Perrin, notaire public, de *Berthier*.

Par l'honorable M. Dorion,—la pétition de la banque du peuple.

Par l'honorable M. Cayley,—la pétition de H. W. Blake et autres, actionnaires et porteurs de bons de la compagnie du Grand Tronc du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du comté de *Joliette*; demandant l'abrogation de l'Acte 23 Vic., chap. 25, pour exempter certains articles de la saisie pour dettes.

De Louis Mercil, président, et autres, membres de l'union *St. Joseph de L'Industrie*,—et de Pierre Imbeau et autres, du village de *L'Industrie*; demandant à être incorporés sous le nom de "l'Union *St. Joseph de L'Industrie*."

De G. L. Rolland et autres, de la cité de *Montréal*, artisans et manufacturiers, deman-

dant des amendements à la loi relative au manque de fidélité de la part des serviteurs et journaliers envers leurs maîtres.

De la corporation de l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes et les orphelins,—et de la sœur *M. J. Hainault* dite *Deschamps* et autres, sœurs de charité de l'hôpital général de la cité de *Montréal*; demandant de l'aide.

Du président et des directeurs de la banque d'*Ontario*,—et de *W. J. MacDonell*, président d'une assemblée des actionnaires de cette banque; demandant des amendements à sa charte.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux chambres de la législature provinciale,

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit discours en considération.

M. Macbeth a proposé, secondé par *M. Caron*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et de plus pour assurer Son Excellence, que nous recevons avec un grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de nous favoriser, et que nous partageons avec Son Excellence l'espoir que la prospérité commerciale du *Canada* se ravive rapidement.

Que toujours nous nous rappellerons avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES; et que notre gracieuse souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province; et que nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Que comme il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, nous concourons avec son excellence, dans l'espoir que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il nous soit soumis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

Que nous nous réjouissons avec son excellence de voir que les statuts refondus du *Haut* et du *Bas Canada* ont été promulgués dans une forme authentique; que nous dirigerons toute notre attention sur ce qu'il peut encore rester à faire; que son excellence peut compter sur notre concours dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Que toute mesure que son excellence pourra nous soumettre, ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillis dans le *Haut Canada*, recevra de nous la sérieuse considération qu'un aussi grave sujet peut mériter, de même que tous changements que peuvent nécessiter les lois criminelles—et l'établissement, en certains endroits, de quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux, que l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons semble exiger.

Que l'enregistrement des jugements dans le *Haut Canada* ayant été cause de frais et de délais, nous prendrons en notre sérieuse considération l'opportunité d'amender les lois qui régissent cette matière.

Que nous recevons avec plaisir le rapport du commissaire des terres de la couronne; et que nous serons heureux de voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que l'attention de son excellence a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la cour du banc de la reine en *Angleterre* a été servi en cette colonie, et qu'il a été conseillé de représenter à Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction; et que nous ne manquerons pas de donner toute notre considération à la question de savoir si certaines décisions judiciaires récentes auxquelles son excellence fait allusion, ne nous appellent pas à définir, par des dispositions législatives émanant de nous, la nature et l'étendue de la loi et des usages du parlement, tels qu'ils devront être en *Canada*.

Que nous remercions son excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année qui vient de s'écouler nous seront soumis sans délai, et que nous avons une entière confiance dans la garantie que nous donne son excellence que nous n'aurons aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent, et que nous verrons avec une grande

satisfaction que la réception du PRINCE DE GALLES, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de la province et de son hôte illustre, a été conduite par le commissaire des travaux publics avec toute l'économie désirable.

Que nous voterons avec plaisir les subsides que requerra le service de sa très-gracieuse majesté pendant l'année courante.

Que nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont son excellence a fait mention dans son gracieux discours; et qu'avec son excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

Ordonné, Que la question soit mise aux voix sur chaque paragraphe de la dite motion.

Et le premier paragraphe ayant été lu de nouveau, il a été adopté.

Le second paragraphe ayant été lu de nouveau, et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à demain.

M. *Ferres* a proposé, secondé par M. *Dufresne*, qu'il appert par l'examen du livre de poll tenu pour la municipalité du township de *Granby*, dans le comté de *Shefford*, lors de la dernière élection, des irrégularités grossières ont été commises en rapport avec les entrées faites dans le dit livre de poll, en violation de la liberté d'élection et des privilèges de cette Chambre, et la question étant mise aux voix,

Et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Mars 1861.

Jean Baptiste Mongenais, écuyer, membre pour le comté de *Vaudreuil*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les comptes de la Maison de la Trinité de *Québec* et de *Montréal*, pour l'année expirée le 31 décembre 1860. (*Documents de la Session, No. 5.*)

Aussi, les comptes des syndics des chemins à barrières de *Montréal*, jusqu'au 31 décembre 1860. (*Documents de la Session, No. 6.*)

Aussi, une Liste des actionnaires de la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, jusqu'au 30 juin 1860;—le Rapport des syndics de la banque d'épargnes et de prévoyance de *Québec*, pour l'année expirée le 1er mars 1860;—un Etat des syndics de la banque d'épargnes de la cité et du district de *Montréal*, jusqu'au 31 décembre 1860;—un Etat de la banque d'épargnes de *Northumberland* et *Durham*, jusqu'au 2 mars 1861;—un Etat des affaires de la compagnie d'assurance sur la vie du *Canada*, jusqu'au 30 avril 1860;—le Rapport de la compagnie d'assurance sur la vie, de prévoyance et de placement, pour l'année expirée le 31 août 1860. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par l'Honorable M. *Sicotte*,—la pétition de la municipalité du township de *Milton*, comté de *Shefford*, et la pétition de *Victor Côté* et autres, de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Stirton*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Wellington*.

Par M. *Craik*,—la pétition de la municipalité du township de *Delaware*, comté de *Middlesex*, et la pétition de *Jacob Weyler* et autres, du township de *Delaware*, comté de *Middlesex*.

Par l'Honorable J. S. *Macdonald*,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *Stormont, Dundas* et *Glengarry*.

Par M. *Starnes*,—la pétition du révérend *V. Rousselot*, de la cité de *Montréal*, et la pétition de la salle d'asile *St. Joseph*, de *Montréal*.

Par M. *Abbott*,—la pétition de *Hugh Allan* et autres, marchands et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Harcourt*,—la pétition de la municipalité du village de *Cayuga*, comté de *Haldimand*.

Par M. *Ferguson*,—deux pétitions de la municipalité du township de *Tecumseth*, comté de *Simcoe*.

Par M. *Simard*,—la pétition de *François Nadeau*, menuisier, de la cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—deux pétitions du bureau des arts et manufactures pour le *Bas-Canada*, et la pétition de *Fisher Ames* et autres, du township de *Franklin*, comté d'*Huntingdon*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la pétition du maire, des échevins et conseillers de la cité de *Kingston*.

Par l'Honorable M. *Alleyn*,—la pétition de Dame *M. T. Bradshaw*, présidente, et autres dames, membres de la maison de refuge des dames protestantes de *Québec*.

Par M. *Webb*,—la pétition des syndics et membres de la faculté du collège *St. François, Richmond*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur le second paragraphe de la question qui a été proposée hier :—

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et de plus assurer à Son Excellence, que nous recevons avec un grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de nous favoriser, et que nous partageons avec Son Excellence l'espoir que la prospérité commerciale du *Canada* se ravive rapidement.

Que toujours nous nous rappellerons avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES; et que Notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province; et que nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Que comme il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, nous courons avec Son Excellence, dans l'espoir que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il nous soit soumis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

Que nous nous réjouissons avec Son Excellence de voir que les status refondus du *Haut* et du *Bas-Canada* ont été promulgués dans une forme authentique; que nous dirigerons toute notre attention sur ce qu'il peut encore rester à faire; et que Son Excellence peut compter sur notre concours dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Que toute mesure que Son Excellence pourra nous soumettre, ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillits dans le *Haut-Canada*, recevra de nous la sérieuse considération qu'un aussi grave sujet peut mériter, de même que tous changements que peuvent nécessiter les lois criminelles—et l'établissement en certains endroits de quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux, que l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons semble exiger.

Que l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada* ayant été cause de frais et de délais, nous prendrons en notre sérieuse considération l'opportunité d'amender les lois qui régissent cette matière.

Que nous recevrons avec plaisir le rapport du commissaire des terres de la couronne; et que nous serons heureux de voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que l'attention de Son Excellence a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la cour du banc de la Reine en *Angleterre* a été signifié en cette colonie, et qu'elle a été avisée de présenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction

et que nous ne manquerons pas de donner toute notre considération à la question de savoir si certaines décisions judiciaires récentes auxquelles Son Excellence fait allusion, ne nous appellent pas à définir, par des dispositions législatives émanant de nous, la nature et l'étendue de la loi et des usages du parlement, tels qu'ils devront être en *Canada*.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année qui vient de s'écouler nous seront soumis sans délai, et que nous avons une entière confiance dans la garantie que nous donne Son Excellence que nous n'aurons aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent, et que nous verrons avec une grande satisfaction que la réception du PRINCE DE GALLES, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de la province et de son hôte illustre, a été conduite par le Commissaire des Travaux Publics avec toute l'économie désirable.

Que nous voterons avec plaisir les subsides que requerra le service de Sa Très-Gracieuse Majesté pendant l'année courante.

Que nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont Son Excellence a fait mention dans son gracieux discours; et qu'avec Son Excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils et d'accorder ses meilleurs faveurs à notre peuple.

La Chambre a repris les dits débats ajournés, et le second paragraphe ayant été lu de nouveau comme suit :—

“ Que toujours nous nous rappellerons avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES; et que notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province; et que nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.”

M. *Fergusson* a proposé, pour amendement, secondé par M. *Aikins*, que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ Bien que notre Gracieuse Souveraine ait reconnu la loyauté avec laquelle Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES a été accueillie lors de sa visite en ce pays, dans le cours de l'an dernier, et bien que le souvenir de cette visite vivra longtemps dans la mémoire des fidèles sujets de Sa Majesté habitant cette grande dépendance de la Couronne Britannique, cette Chambre se croit néanmoins tenue de déclarer à Votre Excellence qu'elle regrette vivement que par des conseils imprudents donnés à Son Altesse Royale, les sentiments d'un très grand nombre des sujets de Sa Majesté aient été blessés, leurs droits méconnus, et de grandes dissensions politiques et religieuses fomentées,—dissensions également dangereuses pour la tranquillité du pays, et pour la jouissance pleine et entière des droits et privilèges que la constitution garantit à toutes les classes du peuple.”

M. *McDougall* a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *White*, que les mots “ donnés à Son Altesse Royale, les sentiments d'un très grand nombre des sujets de Sa Majesté aient été blessés, leurs droits méconnus, et de grandes dissensions politiques et religieuses fomentées,—dissensions également dangereuses pour la tranquillité du pays, et pour la jouissance pleine et entière des droits et privilèges que la constitution garantit à toutes les classes du peuple,” soient retranchés, et les mots “ qui ont prévalu, ou par l'abdication, de la part des conseillers responsables de la Couronne de ce pays, de leurs fonctions, ou par ces deux choses, les sentiments de classes nombreuses des sujets de Sa Majesté ont été froissés, les droits de celles-ci méconnus, et qu'il s'en est suivi des mécontentements préjudiciables à la paix publique,” insérés en leur place.

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

Pour :

Messieurs

Aikins,
Bell,
Biggar,
Burwell,
Clark,
Conner,
Craik,
Finlayson,

Gould,
Harcourt,
A. P. McDonald,
McDougall,
McKellar,
Mowat,
Munro,

Notman,
Patrick,
Walker Powell,
Purdy,
James Ross,
Rykert,
Rymal,

William Scott,
Somerville,
Stirton,
Wallbridge,
White,
Wilson, et
Wright.—29.

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>D. A. Macdonald,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Coullée,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Weeb.—71.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Piché,</i>	

↳ Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et l'amendement au second paragraphe, ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>White, et</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Somerville,</i>	<i>Wright.—14.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gowan,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Walker Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Proc.-Gén. Macdonald,</i>	<i>Price,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Foley,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Proc.-Gén. Cartier,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Sol.-Gén. Morin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Conner,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Coullée,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wilson.—85.</i>
<i>Drummond,</i>			

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Le second paragraphe a été alors adopté.

Alors, sur motion de M. *Patrick*, secondé par M. *D. A. Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Mars 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des rapports des registrateurs des comtés de *Simcoe*, *Durham* (division est), *Northumberland*, *Peterborough*, *Elgin*, *Norfolk*, *Wellington*, *Victoria*, *Lincoln*, *Grey*, *Huron*, *Haldimand*, et *York*, et de la cité de *Toronto*, en conformité de la 76e section, chapitre 89, des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session*, No. 8.)

Et aussi, d'états généraux des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Saguenay*, pour les années 1858 et 1859; et dans les districts de *Beauce*, *Gaspé*, *Montmagny*, *Chicoutimi*, et *Beauharnois*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session*, No. 9.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Abbott*,—la pétition du bureau des arts et manufactures pour le *Bas-Canada*.

Par M. *Patrick*,—la pétition de la municipalité du township d'*Augusta*, comté de *Grenville*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *Joseph Larkin* et autres, du township de *King*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Ennis* et autres, du township de *Beverly*, comté de *Wentworth*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la corporation du dit township à relever *W. Armstrong* et *D. Rintoul*, cautions pour le ci-devant trésorier de ce township, d'un jugement obtenu contre eux par la dite corporation, comme cautions de cet officier.

De *P. Kerr* et autres, de la paroisse de *St. Julie*, comté de *Mégantic*; demandant exemptés de payer aucune taxe d'école à la dite paroisse, et à être annexés pour les fins scolaires au township d'*Inverness*.

De l'école des petits enfants de la Basse-Ville de *Québec*, et de l'institut des artisans d'*Elora*; demandant de l'aide.

De *Jean Langevin* et autres, de la cité de *Québec*; demandant le montant qui leur est dû par les ci-devant conseils des districts municipaux du *Bas-Canada*.

De *P. M. Bardy*, président, et autres, de la société *St. Jean Baptiste* de *Québec*; demandant de l'aide pour liquider la dette contractée pour l'érection d'un monument en mémoires des braves qui sont tombés durant la guerre de 1760.

De *G. E. Mayrand* et autres, de *Mashinongé*; demandant à être incorporés sous le nom de " Société de navigation du lac *St. Pierre*."

De *H. S. Beaudry* et autres, de la paroisse de *St. Antoine Abbé*, dans les comtés de *Châteauguay* et *Huntingdon*; demandant l'abrogation d'une certaine partie de l'acte 20 *Victoria*, chapitre 120, pour ériger certaines parties de *Russelltown* et *Jamestown*, dans le comté de *Châteauguay* et certaines parties de *Hemmingford* et *Hinchinbrooke*, dans le comté d'*Huntingdon*, en une municipalité, sous le nom de *Franklin*.

Du révérend *V. Plinguet* et autres, de la paroisse de *St. Coloman* et autres lieux; demandant de l'aide pour ériger un pont sur la rivière du *Nord*.

De la municipalité de la paroisse de *St. Ephrem* d'*Upton*, comté de *Bagot*, et de *Benjamin Ouimet* et autres, de *St. Ephrem* d'*Upton*; demandant des amendements à la loi municipale du *Bas-Canada* de 1860.

D'*Edouard Glackemeyer*, président d'une assemblée publique des habitants de la cité de *Québec*; demandant des amendements aux actes d'incorporation de la dite cité.

De la compagnie des améliorations de *Windsor*, et de la Banque du Peuple; demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

De *Michael O'Connell* et autres, de la cité de *Québec*, arrimeurs; demandant un acte d'incorporation.

Du conseil municipal du comté de *Wellington* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour placer les fonds destinés aux améliorations sous le contrôle des municipalités respectives dans lesquelles ils ont été prélevés, et aussi des amendements à la loi relative à la vente des terres publiques.

De *H. W. Blake* et autres, actionnaires et porteurs de bons de la compagnie du Grand Tronc ; se plaignant de certains griefs et en demandant le redressement.

De *Firmin Perrin*, de *Berthier*, notaire public ; représentant que comme créancier judiciaire de *Wolfred Nelson*, écr., il a porté sa réclamation devant les Commissaires nommés en vertu de l'acte des pertes occasionnées par la rébellion (12 *Victoria*, chapitre 58), et que les dits Commissaires ne lui ont alloué qu'une partie de sa réclamation, et demandant justice.

De *Pierre Gravelle* et autres, de la paroisse de *St. Roch, Québec* ; demandant qu'il soit nommé des Commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la ci-devant caisse d'épargnes de *St. Roch de Québec*.

Du conseil municipal du comté de *Wellington* ; demandant qu'il soit pris des mesures immédiates pour l'établissement d'une école pour les enfants sourds, muets et aveugles du *Canada*.

De la municipalité du township de *Norwick Nord* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour la délier de sa responsabilité quant aux avances faites à la compagnie du chemin de fer et du havre de *Woodstock* et du lac *Erié*.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la question qui a été proposée lundi dernier, Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et de plus pour assurer Son Excellence :—

Que nous recevons avec un grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de nous favoriser, et que nous partageons avec Son Excellence l'espoir que la prospérité commerciale du *Canada* se ravive rapidement.

Que toujours nous nous rappellerons avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES ; et que notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province ; et que nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Que comme il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, nous courrons avec Son Excellence, dans l'espoir que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il nous soit soumis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

Que nous nous réjouissons avec Son Excellence de voir que les statuts refondus du *Haut* et du *Bas-Canada* ont été promulgués dans une forme authentique ; que nous dirigerons toute notre attention sur ce qu'il peut encore rester à faire ; et que Son Excellence peut compter sur notre concours dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Que toute mesure que Son Excellence pourra nous soumettre, ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillis dans le *Haut Canada*, recevra de nous la sérieuse considération qu'un aussi grave sujet peut mériter, de même que tous changements que peuvent nécessiter les lois criminelles—et l'établissement, en certains endroits, de quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux, que l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons semble exiger.

Que l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada* ayant été cause de frais et de délais, nous prendrons en notre sérieuse considération l'opportunité d'amender les lois qui régissent cette matière.

Que nous recevrons avec plaisir le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne ; et que nous serons heureux de voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que l'attention de Son Excellence a été appelée

au fait qu'un mandat lancé par la Cour du Banc de la Reine en *Angleterre* a été signifié en cette colonie, et qu'elle a été avisée de représenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction; et que nous ne manquerons pas de donner toute notre considération à la question de savoir si certaines décisions judiciaires récentes auxquelles Son Excellence fait allusion, ne nous appellent pas à définir, par des dispositions législatives émanant de nous, la nature et l'étendue de la loi et des usages du Parlement, tels qu'ils devront être en Canada.

Que nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont Son Excellence a fait mention dans son gracieux discours; et qu'avec Son Excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

Et le troisième paragraphe et les suivants jusqu'au onzième ayant été lus de nouveau, ont été adoptés.

Le onzième et dernier paragraphe ayant été lu de nouveau comme suit:—

Que nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont Son Excellence a fait mention dans son gracieux discours; et qu'avec Son Excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

M. *Ferguson* a proposé pour amendement, secondé par M. *Craik*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin du paragraphe soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre, tout en donnant sa plus sérieuse attention aux différents sujets auxquels Votre Excellence a fait allusion, ne saurait terminer cette adresse sans exprimer le regret qu'elle éprouve de ce que Votre Excellence n'ait pas été engagée à parler du recensement du peuple, tout récemment fait, et que cette Chambre ne peut autrement envisager que comme le premier pas à faire vers la solution de la grande question de la réforme parlementaire, basée sur la force numérique et la richesse du peuple, sans tenir compte de la ligne de démarcation qui, avant l'union législative de 1841, divisait la section est et ouest de la province."

Et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Mars 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *R. W. Scott*,—la pétition de la communauté des sœurs de *St. Joseph*, de la cité d'*Hamilton*.

Par M. *Roblin*,—la pétition de *John Counter*, de la cité de *Kingston*.

Par M. *Baby*,—la pétition du révérend *F. A. Blouin* et autres, de la paroisse de *Ste Cécile du Bic*.

Par l'honorable M. *Allyn*,—la pétition de l'asile des orphelines protestantes de *Québec*; la pétition de l'asile des orphelins de *Québec*; et la pétition du révérend *John Cook*, D.D., et autres.

Par l'honorable M. *Rose*,—deux pétitions du bureau des arts et manufactures pour le *Bas-Canada*, et la pétition de la société des dames bienveillantes de *Montréal*.

Par M. *Laframboise*,—la pétition d'*Alexander McClure* et autres, d'*Acton*, et la pétition du conseil municipal du comté de *Bagot*.

Par M. *Simard*,—la pétition du révérend *S. Belleau* et autres, de la paroisse de *Ste. Croix*.

Par M. *Archambeault*,—la pétition de *E. Boudreau* et autres, pilotes pour et au-dessus du havre de *Québec*.

Par M. *Ferres*,—la pétition de *Michel Adrien Bessette*, marchand de *Stukely Nord*, dans le township de *Stukely*, dans le comté de *Shefford*, dans la province du *Canada*.

Par M. *James Ross*,—la pétition de *Richard Moir* et autres, du township de *Luther*.

Par M. *Purdy*,—la pétition du conseil de ville de la ville d'*Owen Sound*.

Par l'Honorable M. *Galt*,—la pétition de *W. B. Sheehan* et autres, du comté d'*Haldimand*.

Par M. *Price*,—la pétition du révérend *J. B. Gagnon* et autres, commissaires d'école du village de *Chicoctimi*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Milton*, comté de *Shefford*; demandant l'abrogation de la 53e section du chapitre 24 des statuts refondus du *Bas-Canada*, relatifs à l'exécution des travaux publics par cotisations.

De *Victor Côté* et autres, de *St. Hyacinthe*; demandant qu'il soit passé un acte pour l'inspection du cuir avant sa mise en vente.

Du conseil municipal du comté de *Wellington*; demandant la révocation de la 17e section, chapitre 49, de la 23e *Victoria*, pour amender l'acte des écoles communes du *Haut-Canada*.

De la municipalité du township de *Delaware*, comté de *Middlesex*, et de *Jacob Weyler* et autres, du dit township; demandant un acte pour détacher ce même township de la division ouest du comté de *Middlesex*, et l'annexer à la division est du dit comté.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengarry*; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

Du révérend M. *V. Rousselot*, de la cité de *Montréal*; demandant de l'aide pour établir une institution pour les aveugles dans cette cité.

De la salle d'asile de *St. Joseph*, de *Montréal*; de dame *M. F. Bradshaw*, présidente, et autres dames de l'asile protestant de *Québec*; et des syndics et membres de la faculté du collège de *St. François, Richmond*; demandant de l'aide.

De *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque des Marchands."

De la municipalité du township de *Técumseth*, comté de *Simcoe*; demandant un acte pour prohiber la fabrication ou la vente des liqueurs spiritueuses, excepté pour les fins de médecine ou des arts.

De la municipalité du village de *Cayuga*, comté d'*Haldimand*; demandant des amendements à l'acte 23 *Victoria* chapitre 23, pour diminuer le nombre des licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes.

De *François Nadeau*, de la cité de *Québec*, menuisier; demandant à être rémunéré pour ses services, et indemnisé des pertes qu'il a encourus dans l'exécution de ses devoirs comme surintendant de la construction de la nouvelle cour de justice et de la prison à *St. Etienne* de la *Malbaie*.

Du bureau des arts et manufactures du *Bas-Canada*; demandant qu'il soit nommé une commission pour agir de concert avec le bureau des arts et manufactures du *Haut-Canada* et les deux chambres d'agriculture provinciales, dans le but de recueillir des objets pour les transmettre à la grande exposition qui doit être tenue à Londres en 1862, et que la somme de \$40,000 soit placée à leur disposition pour cette fin.

Du bureau des arts et manufactures du *Bas-Canada*; demandant que la somme de \$6,000 lui soit octroyée pour fonder un musée d'industrie canadienne et de géologie économique, et aussi une école de minéralogie.

De *Fisher Ames* et autres, du township de *Frankling*, comté d'*Huntingdon*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le dit township.

Du Maire, des Echevins et citoyens de la cité de *Kingston*; demandant qu'il soit immédiatement pris des mesures pour établir une école pour les enfants sourds, muets et aveugles du *Canada*.

De la Municipalité du township de *Técumseth*, comté de *Simcoe*; demandant de l'aide dans le but de fonder un établissement pour l'éducation des sourds, muets ou aveugles de la cité de *Toronto*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé hier, au onzième paragraphe de la question :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et de plus assurer à Son Excellence, que nous recevons avec un grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de nous favoriser, et que nous partageons avec Son Excellence l'espoir que la prospérité commerciale du *Canada* se ravive rapidement.

Que toujours nous nous rappellerons avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES ; et que Notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province ; et que nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Que comme il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, nous concourons avec Son Excellence, dans l'espoir que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il nous soit soumis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

Que nous nous réjouissons avec Son Excellence de voir que les status refondus du *Haut* et du *Bas-Canada* ont été promulgués dans une forme authentique ; que nous dirigerons toute notre attention sur ce qu'il peut encore rester à faire ; et que Son Excellence peut compter sur notre concours dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Que toute mesure que Son Excellence pourra nous soumettre, ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillis dans le *Haut-Canada*, recevra de nous la sérieuse considération qu'un aussi grave sujet peut mériter, de même que tous changements que peuvent nécessiter les lois criminelles—et l'établissement en certains endroits de quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux, que l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons semble exiger.

Que l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada* ayant été cause de frais et de délais, nous prendrons en notre sérieuse considération l'opportunité d'amender les lois qui régissent cette matière.

Que nous recevrons avec plaisir le rapport du commissaire des terres de la couronne ; et que nous serons heureux de voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que l'attention de Son Excellence a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la cour du banc de la Reine en *Angleterre* a été signifié en cette colonie, et qu'elle a été avisée de présenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction ; et que nous ne manquerons pas de donner toute notre considération à la question de savoir si certaines décisions judiciaires récentes auxquelles Son Excellence fait allusion, ne nous appellent pas à définir, par des dispositions législatives émanant de nous, la nature et l'étendue de la loi et des usages du parlement, tels qu'ils devront être en *Canada*.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année qui vient de s'écouler nous seront soumis sans délai, et que nous avons une entière confiance dans la garantie que nous donne Son Excellence que nous n'aurons aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent, et que nous verrons avec une grande satisfaction que la réception du PRINCE DE GALLES, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de la province et de son hôte illustre, a été conduite par le Commissaire des Travaux Publics avec toute l'économie désirable.

Que nous voterons avec plaisir les subsides que requerra le service de Sa Très-Gracieuse Majesté pendant l'année courante.

Que nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont Son Excellence a fait mention dans son gracieux discours ; et qu'avec Son Excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils et d'accorder ses meilleurs faveurs à notre peuple.

Et lequel amendement était, que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la ques-

tion soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre, tout en donnant sa plus sérieuse attention aux différents sujets auxquels Votre Excellence a fait allusion, ne saurait terminer cette adresse sans exprimer le regret qu'elle éprouve de ce que Votre Excellence n'ait pas été engagée à parler du recensement du peuple, tout récemment fait, et que cette Chambre ne peut autrement envisager que comme le premier pas à faire vers la solution de la grande question de la réforme parlementaire, basée sur la force numérique et la richesse du peuple, sans tenir compte de la ligne de démarcation qui, avant l'union législative de 1841, divisait la section est et ouest de la province."

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé, la Chambre a repris les dits débats ajournés.

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement au dit amendement proposé par M. *White*, que les mots " et la richesse " soient retranchés.

Et l'amendement au dit amendement proposé, ayant été mis aux voix la question a été résolue affirmativement.

Et l'amendement à la question originale telle qu'amendée, ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Munro,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrik,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Conner,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Craik,</i>	<i>D. A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>White,</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—38.</i>
<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Price,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mongenats,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pamet,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Web.—72.</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et le onzième paragraphe ayant été lu de nouveau,

Sur motion de l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, secondé par M. *Conner*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Mars 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Cameron*,—la pétition de *F. C. Capréol*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Wilson*,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Stirton*,—la pétition de *G. J. Grange* et autres, du comté de *Wellington*; et trois pétitions du conseil de ville de la ville de *Guelph*.

Par M. *McKellar*,—trois pétitions du conseil municipal du comté de *Kent*.

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de dame *Catherine Seaton Ewart*, veuve de feu *Thomas Ewart*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Gill*,—la pétition des commissaires d'école de la paroisse de *St. Antoine de la Baie*, dans le comté de *Yamaska*.

Par M. *Dionne*,—la pétition du révérend *L. Roy* et autres, du township de *Bégon*, comté de *Témiscouata*.

Par M. *Playfair*,—trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*.

Par M. *McDougall*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Woodstock*.

Par M. *Abbott*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*.

Par M. *Burton*,—la pétition de dame *Elizabeth Roche*, veuve de feu *John K. Roche*, de la ville de *Port Hope*.

Par M. *Rykert*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Lincoln*.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition de sœur *Aurélie Delorme*, dite sœur de la Visitation, de la communauté des sœurs de la Miséricorde, de *Montréal*; la pétition des sœurs de Miséricorde régissant la maternité catholique de la cité de *Montréal*; et la pétition de la corporation de l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes; et la pétition de *Lucius S. Huntingdon*, avocat, des township et comté de *Shefford*, dans la province du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la pétition de dame *Mary Fulford* et autres dames, membres de la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la chambre des arts et manufactures pour le *Bas-Canada*; demandant des amendements à la loi des brevets d'invention.

De la municipalité du township d'*Augusta*, comté de *Grenville*; demandant que tous les deniers provenant de la vente des terres des réserves du clergé, dans le dit township, soient employés pour les fins des écoles communes.

De *Joseph Larkin* et autres, du township de *King*, demandant une loi pour confirmer un arpentage fait par M. *George Lount*, arpenteur, des lots Nos. 15 à 28 inclusivement, dans la 7e concession du township de *King*, comté d'*York*, et pour continuer le dit arpentage au nord de la ligne du township de *Gwillimbury Ouest*.

M. l'Orateur a informé la Chambre que son warrant pour la nomination des membres qui devront faire partie du comité général des élections, était sur la table; et le dit warrant a été lu comme suit :

PROVINCE DU CANADA, }
SAVOIR :

Conformément à la trente et unième clause du chapitre sept des statuts refondus du *Canada*, je nomme par le présent l'Honorable *Michael Hamilton Foley*, membre pour la division nord du comté de *Waterloo*; *Jean Charles Chapais*, écuyer, membre pour le comté de *Kamouraska*; *George Benjamin*, écuyer, membre pour la division nord du comté de *Hastings*; *Robert Bell*, écuyer, membre pour la division nord du comté de *Lanark*; *Jacques Olivier Bureau*, écuyer, membre pour le comté de *Napierville*; et *Ignace Gill*, membre pour le comté de *Yamaska*, pour être membres du comité général des élections pour la présente session.

Donné sous mon seing, ce vingt et unième jour de mars 1861.

HENRY SMITH,
Orateur.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la question qui a été proposée lundi dernier, Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial, et de plus pour assurer Son Excellence :

Que nous recevons avec un grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de nous favoriser, et que nous partageons avec Son Excellence l'espoir que la prospérité commerciale du *Canada* se ravive rapidement.

Que toujours nous nous rappellerons avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES ; et que notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province ; et que nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Que comme il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, nous concourons avec Son Excellence, dans l'espoir que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il nous soit soumis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

Que nous nous réjouissons avec Son Excellence de voir que les statuts refondus du *Haut* et du *Bas-Canada* ont été promulgués dans une forme authentique ; que nous dirigerons toute notre attention sur ce qu'il peut encore rester à faire ; et que Son Excellence peut compter sur notre concours dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Que toute mesure que Son Excellence pourra nous soumettre, ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillis dans le *Haut Canada*, recevra de nous la sérieuse considération qu'un aussi grave sujet peut mériter, de même que tous changements que peuvent nécessiter les lois criminelles—et l'établissement, en certains endroits, de quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux, que l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons semble exiger.

Que l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada* ayant été cause de frais et de délais, nous prendrons en notre sérieuse considération l'opportunité d'amender les lois qui régissent cette matière.

Que nous recevrons avec plaisir le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne ; et que nous serons heureux de voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Que nous nous réjouissons d'apprendre que l'attention de Son Excellence a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la Cour du Banc de la Reine en *Angleterre* a été signifié en cette colonie, et qu'elle a été avisée de représenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction ; et que nous ne manquerons pas de donner toute notre considération à la question de savoir si certaines décisions judiciaires récentes auxquelles Son Excellence fait allusion, ne nous appellent pas à définir, par des dispositions législatives émanant de nous, la nature et l'étendue de la loi et des usages du Parlement, tels qu'ils devront être en Canada.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année qui vient de s'écouler nous seront soumis sans délai, et que nous avons une entière confiance dans la garantie que nous donne Son Excellence que nous n'aurons aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent, et que nous verrons avec une grande satisfaction que la réception du PRINCE DE GALLES, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de la province et de son hôte illustre, a été conduite par le Commissaire des Travaux Publics avec toute l'économie désirable.

Que nous voterons avec plaisir les subsides que requerra le service de Sa Très Gracieuse Majesté pendant l'année courante.

Que nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont Son Excellence a fait mention dans son gracieux discours ; et qu'avec Son Excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

Et le onzième et dernier paragraphe ayant été lu de nouveau, il a été adopté.

Résolu, Que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*

M. Macbeth, M. Caron et M. Dufresne, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature, en conformité de la dite résolution.

L'Honorable M. le Procureur Général Cartier, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, a fait rapport que le comité avait préparé une adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronet, C. C. B., l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les commune du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours du trône à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec un grand plaisir les félicitations de Votre Excellence sur l'abondante récolte dont il a plu à la providence de nous favoriser, et que nous partageons avec Votre Excellence l'espoir que la prospérité commerciale du Canada se ravive rapidement.

Nous nous rappellerons toujours avec orgueil que dans le cours de l'année 1860, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le PRINCE DE GALLES ; et que Notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle son fils a été reçu en cette province ; et nous avons la ferme assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Comme il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, nous concourons avec Votre Excellence dans l'espoir que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il ne nous soit soemis que peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce parlement.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de voir que les statuts refondus du Haut et du Bas-Canada ont été promulgués dans une forme authentique ; nous dirigerons toute notre attention sur ce qu'il peut encore rester à faire ; et Votre Excellence peut compter sur notre concours dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la province.

Toute mesure que Votre Excellence pourra nous soumettre, ayant pour objet de régularier convenablement l'administration des biens des faillis dans le Haut-Canada, recevra de nous la sérieuse considération qu'un aussi grave sujet peut mériter, de même que tous changements que peuvent nécessiter les lois criminelles—et l'établissements en certains endroits de quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux, que l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons semble exiger.

L'enregistrement des jugements dans le Haut-Canada ayant été cause de frais et de délais, nous prendrons en notre sérieuse considération l'opportunité d'amender les lois qui régissent cette matière.

Nous recevons avec plaisir le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne ; et que nous serons heureux de voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Nous nous réjouissons d'apprendre que l'attention de Votre Excellence a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la cour du banc de la reine en Angleterre a été signifié en cette colonie, et qu'elle a été avisée de représenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction ; et que nous ne manquerons pas de donner toute notre considération à la question de savoir si certaines décisions judiciaires récentes auxquelles Votre Excellence fait allusion, ne nous appellent pas à définir, par des dispositions législatives émanant de nous, la nature et l'étendue de la loi du parlement, tels qu'il devront être en Canada.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année qui vient de s'écouler nous seront soumis sans délai, et nous avons une entière confiance dans la garantie que nous donne Votre Excellence que nous n'aurons aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent, et nous verrons avec une grande satisfaction que la réception du PRINCE DE GALLES, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de

la province et de son hôte illustre, a été conduite par le Commissaire des Travaux Publics avec toute l'économie désirable.

Nous voterons avec plaisir les subsides que requerra le service de Sa Très Gracieuse Majesté pendant l'année courante.

Nous ne manquerons pas de considérer du mieux qu'il nous sera possible les divers sujets dont Votre Excellence a fait mention dans son gracieux discours; et qu'avec Votre Excellence nous supplions Dieu de guider nos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, que la dite adresse soit maintenant luë une seconde fois.

L'honorable *John Sandfield Macdonald* a proposé pour amendement, secondé par l'honorable M. *Foley*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre, néanmoins, se croit tenue de déclarer à Son Excellence qu'il est grandement à désirer que les personnes par elle choisies pour diriger la législation des affaires publiques, et pour exercer les fonctions administratives en cette province, possèdent la confiance de la section à laquelle appartiennent ces membres, et pour laquelle ils ont été élus; que les conseillers responsables de la couronne, représentant le *Haut-Canada*, n'ont pas réussi, dans le cours de la durée de ce parlement, à s'assurer la confiance de la majorité des représentants de cette section; que le fait que les conseillers de Son Excellence pour le *Haut-Canada* ont persisté à rester au pouvoir, nonobstant les déclarations de manque de confiance si souvent répétées par la majorité des députés de cette section du pays,—a créé un sentiment profond de mécontentement et un grand malaise dans l'esprit du peuple du *Haut-Canada*."

L'honorable M. *Dorion* a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. *Mowat*, que les mots: "les personnes par elle choisies pour diriger la législation des affaires publiques, et pour exercer les fonctions administratives en cette province, possèdent la confiance de la section à laquelle appartiennent ces membres, et pour laquelle ils ont été élus; que les conseillers responsables de la couronne, représentant le *Haut-Canada*, n'ont pas réussi, dans le cours de la durée de ce parlement, à s'assurer la confiance de la majorité des représentants de cette section; que le fait que les conseillers de Son Excellence pour le *Haut-Canada* ont persisté à rester au pouvoir, nonobstant les déclarations de manque de confiance si souvent répétées par la majorité des députés de cette section du pays,—a créé un sentiment profond de mécontentement et un grand malaise dans l'esprit du peuple du *Haut-Canada*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "que les personnes chargées de diriger la législation du pays, et de remplir les fonctions administratives du gouvernement, possèdent la confiance des deux sections de la province; que les conseillers responsables de la couronne n'ont pas réussi, pendant la durée de ce parlement, à se gagner la confiance de la majorité des représentants du *Haut-Canada*; qu'en retenant leurs charges sous ces circonstances, les conseillers actuels de Son Excellence ont créé beaucoup de malaise et de mécontentement dans l'esprit public, et que cet état de choses ne peut se prolonger davantage sans gravement compromettre les intérêts de la province."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Burroch,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Piché,</i>	<i>White,</i>

Dorion,
Drummond,
Finlayson,

Donald A. Macdonald, Walker Powell,
John S. Macdonald, Purdy,
Mackenzie,

Wilson, et
Wright.—46.

CONTRE :

Messieurs

Abbot,
Alleyn,
Archambeault.
Baby,
Beaubien,
Benjamin,
Burton,
Cameron,
Campbell,
Carling,
Caron,
Cayley,
Proc. Gén. Cartier,
Cauchon,
Chapais,
Cimon,
Coutlée,

Daoust,
Dawson,
Désaulniers,
Dionne,
Dufresne,
Dunkin,
Ferres,
Fortier,
Fournier,
Galt,
Gaudet,
Gill,
Gowan,
Heath,
Hébert,
Holmes,

Labelle,
Lacoste,
Langevin,
Laporte,
Le Boutillier,
Loux,
Macbeth,
Proc. Gén. Macdonald,
MacLeod,
Mc Cann,
McMicken,
Meagher,
Mongenais,
Sol. Gén. Morin,
Morrison,
Panet,

Playfair,
Pope,
William F. Powell,
Price,
Roblin,
Rose,
Richard W. Scott,
Sherwood,
Simard,
Simpson,
Sincennes,
Sidney Smith,
Starnes,
Tassé,
Tett, et
Webb.—65.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale, ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Aikins,
Bell,
Biggar,
Bourrassa,
Bureau,
Burwell,
Campbell,
Clark,
Connor,
Crark,
Dorion,
Drummond,
Finlayson,

Foley,
Gould,
Harcourt,
Howland.
Huot,
Jobin,
Laframboise,
Langevin,
Lemieux,
Loranger,
Donald A. Macdonald, Walker Powell,
John S. Macdonald, Purdy,

Mackenzie,
A. P. McDonald,
McDougall,
McGee,
McKellar,
Mowat,
Munro,
Notman,
Patrick,
Piché,
Donald A. Macdonald, Walker Powell,
John S. Macdonald, Purdy,

James Ross,
Rykert,
Rymal,
William Scott,
Sicotte,
Starnes,
Stirton,
Thibaudeau,
Wallbridge.
White,
Wilson, et
Wright.—49

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Alleyn,
Archambeault,
Baby,
Beaubien,
Benjamin,
Burton,
Cameron,
Carling,
Caron,
Cayley,
Proc.-Gén. Cartier,

Daoust,
Dawson,
Désaulniers,
Dionne,
Dufresne,
Dunkin,
Ferres,
Fortier,
Fournier,
Galt,
Gaudet,
Gill,

Labelle,
Lacoste,
Laporte,
Le Boutillier,
Loux,
Macbeth,
Proc.-Gén. Macdonald,
MacLeod,
Mc Cann,
McMicken.
Meagher,
Mongenais,

Playfair,
Pope,
William F. Powell,
Price,
Roblin,
Rose,
Richard W. Scott,
Sherwood,
Simard,
Simpson,
Sincennes,
Sidney Smith,

<i>Cauchon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Webb.—62.</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Holmes,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que la dite adresse soit maintenant lue une seconde fois.

La dite adresse ayant été, en conséquence, lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son adresse.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé à sa place et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence, à l'ouverture de la présente session, demain à une heure et demi de l'après-midi.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à une heure P. M.

L'Honorable M. *Sicotte* a proposé, secondé par l'Honorable J. S. *Macdonald*, que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne jusqu'à mardi le deuxième jour d'avril prochain; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Galt,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb.—50.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>A. P. MacDonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Notman</i>	<i>Walbridge,</i>

<i>Cimon,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—47.</i>
<i>Craik,</i>	<i>Donald A. Macdonald, Purdy,</i>		

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de M. *Patrick*, secondé par l'Honorable M. *Dorion*,
La Chambre s'est a journée.

Samedi, 23 mars 1861.

1 heure P. M

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Benjamin*,—la pétition du Greffier et Officiers de l'Assemblée Législative.

Par M. *Stirton*,—la pétition d'*A. Macdonald* et autres, du comté de *Wellington*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition du révérend *John Goodby* et autres, syndics, et autres officiers de l'église Baptiste de *Montréal*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de *William Rees*, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*.

Par M. *MacLeod*,—la pétition de la compagnie de Transit du nord ouest.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition "des dames religieuses de Notre Dame de charité du Bon Pasteur," de *Montréal*.

Par M. *Wright*,—deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Aikins*,—deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Daoust*,—la pétition de *J. S. Leprohon* et autres.

Par M. *Pope*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Compton*.

Par M. *Baby*,—la pétition du révérend *E. Rousseau* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *S. Belleau* et autres, de la paroisse de *Ste. Croix*; demandant de l'aide en faveur de l'académie des dames de la dite paroisse.

Du révérend *J. B. Gagnon* et autres, commissaires d'école du village de *Chicoutimi*; demandant de l'aide pour ériger une maison d'école au dit village.

De *W. B. Sheehan* et autres, du comté d'*Haldimand*; demandant un bill de retraite en faveur des officiers publics.

De *Richard Moir* et autres, du township de *Luther*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le dit township.

Du révérend *John Cook*, D. D., et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Collège *Morrin*."

De la chambre des arts et manufactures du *Bas-Canada*; demandant des amendements au chapitre 32 des statuts refovdus du *Canada*, constituant le dit bureau.

De la chambre des arts et manufactures du *Bas-Canada*; demandant une loi pour l'établissement d'une station de police sanitaire dans les cités de cette province.

De la société de bienfaisance des dames de *Montréal*; demandant que leur octroi annuel soit augmenté.

D'*Alexander McClure* et autres, d'*Acton*; et du conseil municipal du comté de *Bagot*; demandant des amendements à la loi municipale du *Bas-Canada* de 1860.

De la communauté des sœurs *St. Joseph*, de la cité d'*Hamilton*; de l'asile des orphe-

lines protestantes de Québec, et de l'asile des orphelins protestants de Québec ; demandant de l'aide.

Du révérend *F. A. Blouin* et autres, de la paroisse de *Ste. Cécile du Bic* ; demandant qu'il soit érigé un pont sur la rivière *Sud-Ouest* pour un chemin de colonisation, et aussi un havre dans la dite paroisse.

Du conseil de ville de la ville d'*Owen Sound* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser le dit conseil à prélever des droits de havre, et pour d'autres fins.

D'*E. C. Boudreau* et autres, pilotes pour le havre de Québec et au-dessus ; demandant certains changements dans leur tarif.

De *John Counter*, de la cité de *Kingston* ; demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées par suite de la non-exécution du contrat pour la construction du canal de jonction des *Iroquois*, et pour les sommes considérables d'argent avancées par lui aux entrepreneurs du dit canal.

De *Michel Adrien Bessette*, de *Stukeley* nord, dans le township de *Stukeley*, comté de *Shefford*, dans la province du *Canada*, marchand, représentant qu'à la dernière élection d'un député à l'Honorable Assemblée Législative du *Canada*, tenue dans et pour le dit comté de *Shefford* suivant la loi, dans le mois de novembre dernier, savoir les 6^e et 7^e jours du dit mois, votre pétitionnaire était candidat à la dite élection, et avait droit d'y donner son vote, et que l'autre candidat à la dite élection étant *Lucias Seth Huntington* du township de *Shefford*, dans le comté de *Shefford*, susdit, écuyer, avocat ; Qu'ils furent tous deux dûment nommés candidats pour représenter le dit comté, et qu'un poll fut tenu pour eux à la dite élection ; Que l'officier rapporteur, *Joseph B. Edgerton*, a fait, dans et par son rapport du writ émis à cet effet, et daté du treizième jour d'octobre dernier, un rapport spécial déclarant que personne n'a été élu, chaque candidat, savoir, votre pétitionnaire et le dit *L. S. Huntington*, ayant un égal nombre de votes dans tout le comté ; Que de fait votre pétitionnaire avait la majorité des voix légales à la dite élection, et qu'il aurait dû avoir été déclaré dûment élu représentant du dit comté sous le dit writ ; Qu'au village de *Granby*, qui est une municipalité du dit comté, il fut tenu un poll durant les dits jours d'élection, et que trente-huit votes furent inscrits en faveur du dit *Lucias Seth Huntington*, et que ces votes furent reçus et comptés en sa faveur par le député officier et par l'officier rapporteur, lorsqu'en vérité et de fait personne n'avait le droit de voter à la dite élection dans la dite municipalité du village de *Granby*, parce qu'il n'y avait pas été fait de liste d'électeurs pour la dite municipalité, et qu'en vertu de la loi, personne ne pouvait y voter, et qu'on ne pouvait y tenir de poll durant la dite élection ; Que dans le township de *Granby*, dans le dit comté, à la dite élection, cent quatre-vingt-deux voix furent inscrites pour le dit *L. S. Huntington*, et comptées pour lui par le dit officier-rapporteur, lorsque de fait il n'y avait point de liste d'électeurs, et que dans les dits township et municipalité, aucun vote ne pouvait être pris en vertu de la loi, et qu'il ne pouvait y être tenu de poll ; et qu'il n'avait jamais été fait de liste d'électeurs pour les dits township et municipalité ; Qu'aucune liste légale n'était en la possession des députés officiers rapporteurs pour les dites municipalités de *Granby* et du village de *Granby* durant la dite élection, et que les listes possédées et rapportées par eux comme telles, étaient et sont illégales, nulles et de nul effet, et qu'elles n'ont jamais été révisées par les autorités municipales, ou légalisées par elles aucunement ; Qu'en outre, le député officier-rapporteur, dans le dit township de *Granby*, a inscrit au livre de poll le vote de *Samuel Roberts*, en faveur du pétitionnaire, mais qu'ensuite il a illégalement altéré le dit livre de poll, et enregistré le dit vote comme ayant été donné en faveur du dit *L. S. Huntington* ; Que *William Luke West*, le dit officier-rapporteur pour le dit township, a dûment enregistré dans le livre de poll le vote de *Charles Collins* en faveur de votre pétitionnaire, mais qu'ensuite, savoir, après que le dit livre de poll fut définitivement clos, il a secrètement et illégalement effacé le dit vote, et ne l'a pas compté avec les autres, et que le dit officier rapporteur a aussi illégalement refusé de recevoir et compter le dit vote en faveur de votre pétitionnaire ; Que s'il n'avait pas été tenu de poll dans le dit township de *Granby*, ni dans le village de *Granby*, votre pétitionnaire aurait une grande majorité de votes, savoir, cent cinquante-quatre votes en sa faveur à la dite élection ; Que si le dit député officier-rapporteur n'eut pas changé illégalement le vote de *Samuel Roberts* comme susdit, ou si le dit député officier-rapporteur et le dit officier-rapporteur neussent pas illégalement biffé le vote de *Charles Collins*, comme susdit, votre pétitionnaire aurait eu la

majorité des votes en sa faveur, et qu'il aurait dû être rapporté comme dûment élu représentant du dit comté; Que pour les raisons et causes sudites, votre pétitionnaire a dûment été élu membre du Parlement pour le dit comté de *Shefford* à la dite élection, et qu'il aurait dû être rapporté comme étant élu pour siéger et voter comme tel; Que les dits actes et menées illégales des parties intéressées, et du dit député officier-rapporteur et de l'officier rapporteur, étaient en contravention à la liberté d'élection, aux ordres permanents de cette Honorable Chambre, et aux lois et statuts en force concernant les élections; c'est pourquoi votre pétitionnaire demande humblement que cette Honorable Chambre prenne sa présente pétition en considération, et déclare qu'il a été dûment élu, et qu'il aurait dû être rapporté comme étant ainsi élu membre de cette Chambre pour le dit comté de *Shefford*, et qu'elle ordonne que le rapport au dit writ soit amendé de manière à ce qu'il puisse prendre son siège immédiatement comme membre du parlement, et qu'elle accorde à votre pétitionnaire tel autre avantage qu'elle croira juste, et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Thibaudeau* ait la permission d'introduire un bill pour abroger le chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé: "Acte concernant l'in-térêt."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Labelle* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour diminuer les frais de justice encourus pour le recouvrement de dettes, ainsi que pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 54 des Statuts Refondus pour le *Haut Canada*, intitulé: "Acte relatif aux institutions municipales du *Haut Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par les juges des cours de comté sous l'autorité de l'acte de 1856.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 105 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un bill pour expliquer et amender certaines parties de l'acte des clauses refondues des chemins de fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Campbell* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, au sujet de l'agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives à l'usure, et pour établir un taux maximum d'intérêt.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux écoles catholiques romaines séparées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Bureau* ait la permission d'introduire un bill pour déclarer qu'une paroisse ou township érigé canoniquement jouira du bénéfice et avantage de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* ait la permission d'introduire un bill pour abolir le droit d'appel à Sa Majesté en son conseil privé.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Laframboise* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* ait la permission d'introduire un bill pour abroger certaines clauses du chapitre 93 des Statuts Refondus pour le *Bas Canada*, concernant la publication des décisions des tribunaux du *Bas Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Cimon* ait la permission d'introduire un bill d'amendement à l'acte concernant le service civil en général, chapitre onze des Statuts Refondus du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Mowat* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'extinction des hypothèques par forclusion, sans poursuite, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Mowat* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les titres aux immeubles dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Fiché* ait la permission d'introduire un bill, intitulé: "Le code municipal et rural du *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Aikins* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'élection des reeves et députés-reeves par le vote direct des électeurs municipaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Starnes* ait la permission d'introduire un bill pour annexer au comté de *Châteauguay* une partie de la paroisse de *St. Antoine Abbé*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Gowan* ait la permission d'introduire un bill à l'effet de rendre les shérifs et certains officiers dans le *Haut-Canada*, inhabiles à remplir les fonctions de membres des conseils municipaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Gowan* ait la permission d'introduire un bill pour abolir la qualification foncière maintenant exigée des membres de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deux d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Aikins* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les corporations municipales à placer leur surplus de deniers des réserves du clergé pour les fins de l'éducation en obligations hypothécaires de première classe; et pour légaliser les placements de cette nature qui ont déjà été faits.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la saisie des salaires des employés publics en paiement de dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter le règlement des affaires des compagnies à fonds social insolubles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Sur motion de *M. R. W. Scott*, secondé par *M. Rymal*,

Ordonné, Que le comité spécial sur la pétition d'élection du comté d'*Haldimand* ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que *M. Archambeault* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre soixante-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, relativement aux compagnies d'assurance mutuelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

A l'heure fixée, *M. l'Orateur* et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'adresse de la Chambre.

Et étant de retour, *M. l'Orateur* a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je reçois avec beaucoup de satisfaction votre loyale adresse, et je vous remercie pour la promesse de votre appui qu'elle contient.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Foley* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les titres des terres dans le comté de *Waterloo*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

L'Honorable *M. Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur*, un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

EDMUND HEAD,

Le Gouverneur Général transmet pour l'information des deux Chambres de la Législature, une copie de la dépêche du Secrétaire d'État contenant un ordre de Sa Majesté en conseil confirmant un "Acte relatif à l'administration des terres et biens des sauvages."

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 19 mars 1861.

CANADA, }
No. 85. }

DOWNING STREET,
14 Juillet 1860.

MONSIEUR, — L'acte No. 2,132 passé par la Législature du *Canada* dans le mois de mai dernier, et intitulé : "Acte relatif à l'administration des terres et biens des sauvages," ayant été transmis à ce bureau dans votre dépêche No. 48 du 18 mai, le Duc de *Newcastle* a fait rapport à Sa Majesté en Conseil de son opinion que le dit acte devrait être spécialement confirmé.

J'ai maintenant l'honneur de vous transmettre un ordre de Sa Majesté en Conseil, en date du 30 juin, approuvant ce rapport.

J'ai, etc., etc., etc.

(Signé,)

G. C. LEWIS.

Au Gouverneur

le Très Honorable

Sir E. HEAD, Bart.

A la Cour du Palais de
Buckingham, le 30 juin 1860.

Présents : Sa Très Excellente Majesté la Reine, Son Altesse Royale le Prince-Epoux, le Lord Chancelier, le Grand Chambellan, le Lord Président, le Vicomte *Palmerston*, le Duc de *Somerset*, Sir *Charles Wood*, Bart., le Duc de *Newcastle*, Sir *George Lewis*, Bart., le Marquis d'*Ailsbury*, M. *Charles Villiers*, le Grand Sénéchal, Sir *George Gray*, Bart., le Comte *Spencer*.

Attendu que le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la province du *Canada* ont, dans le mois de mai 1860, passé un acte qui a été transmis, et intitulé comme suit, savoir :

No. 2,132. " Acte relatif à l'administration des terres et des biens des sauvages ; " Et attendu que le dit acte a été mis devant Sa Majesté en Conseil avec une lettre au Lord Président du Conseil du Très Noble Duc de *Newcastle*, l'un des secrétaires d'état principaux de Sa Majesté, recommandant que le dit acte devrait recevoir la confirmation spéciale de Sa Majesté, il a plu à Sa Majesté ce jour, par et avec l'avis de son Conseil Privé, de donner sa sanction spéciale au dit acte, et il est par le présent confirmé, ratifié et finalement décrété en conséquence, c'est pourquoi le Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou Commandant en Chef pour le temps d'alors de la province du *Canada* de Sa Majesté, et toutes autres personnes qu'il concernera, devront en prendre connaissance, et agir en conséquence.

(Signé,) ARTHUR HELPS.

Aussi, l'Honorable M. *Alley* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général :—

Rapport du Maître Général des Postes du *Canada*, pour l'année expirée le 30 septembre 1860. (*Documents de la Session*, No. 1.)

Et aussi, Rapport général du Commissaire des Travaux Publics, pour l'année expirée le 31 décembre 1860. (*Documents de la Session*, No. 4.)

Ordonné, Que M. *Piché* ait la permission d'introduire un bill pour diminuer et fixer les frais d'appel.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril-prochain.

Ordonné, Que M. *McDougall* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 22 *Vict.* ch. 89, relatif au traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, pour l'appréhension et la reddition de certains accusés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill pour établir un mode plus expéditif de décider les contestations d'élection.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill pour établir un système de crédit foncier, avec amortissement forcé, et pour assurer aux propriétaires les moyens d'améliorer leurs héritages, en facilitant des emprunts à long terme et à un intérêt modéré.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher la vente du bien d'autrui.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill limitant le droit de réméré au temps prescrit par la convention.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, chap. 85, et pour prévenir l'usure, en fixant le taux de l'intérêt à six pour cent par année.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un bill pour régler le prix de l'argent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour la protection des négociants.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill pour valider l'enregistrement d'actes notariés non contresignés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill concernant le bornage des héritages et biens-fonds ruraux dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Somerville* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi municipale et rurale du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *A. P. McDonald* ait la permission d'introduire un bill pour exempter certains biens de famille (homesteads) de la saisie et vente par exécution.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Walker Powell* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre soixante-trois des statuts refondus du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que M. *Désaulniers* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Scotte* ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux débiteurs malheureux de faire cession volontaire de leurs biens à leurs créanciers.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à mardi, le deuxième jour d'avril prochain.

Mardi, 2 Avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures, dans les districts de *Québec, Trois-Rivières, Montréal, Bedford, Iberville, St. François et Arthabaska*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Aussi, Etat annuel des affaires de l'Hôpital Général de *Kingston* pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 10.*)

Aussi, Etats des affaires des compagnies du chemin de fer de *Montréal et Champlain* et du chemin de fer du nord du *Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Aussi, Rapport de la compagnie d'assurance Britannique Américaine, jusqu'au 31 décembre, 1860. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, Rapports des registrateurs des comtés de *Peel et Frontenac* en conformité de la 76e section, chapitre 89 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 8.*)

Et aussi, Rapports municipaux (en partie) pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 12.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Burwell*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Elgin*; la pétition du révérend *William McCullough* et autres, membres de l'église wesléyenne de *St. Thomas*, comté d'*Elgin*; et la pétition du révérend *L. Bissey* et autres, de la ville de *St. Thomas*, comté d'*Elgin*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de la municipalité de la paroisse de *St. Ambroise de Kildare*, comté de *Joliette*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—la pétition de *W. Mathews* et autres, du comté de *Brant*.

Par M. *R. W. Scott*,—la pétition de la communauté des révérendes Sœurs de la Charité de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Dufresne*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Montcalm*.

Par M. *Tassé*,—la pétition du révérend *P. Brunet* et autres, de *Montréal*.

Par M. *Daoust*,—la pétition de *C. A. Globensky* et autres, du comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de la municipalité du township de *Carden*; la pétition de la municipalité du township de *Mariposa*; la pétition de la municipalité du township d'*Eldon*; deux pétitions de la municipalité du township de *Fénélon*; et la pétition de *John Jackson* et autres, du township de *Fénélon*, toutes du comté de *Victoria*.

Par M. *Langevin*,—la pétition du révérend *O. Paradis* et autres, de la paroisse de *St. Edouard de Frampton*, comté de *Dorchester*; et la pétition de *Patrick O'Rourke* et autres, de la paroisse de *St. Isidore*, comté de *Dorchester*.

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—la pétition de la municipalité de la paroisse de *Château Richer*; la pétition de la municipalité de la paroisse de *St. Ferréol*; et la pétition de la municipalité de la paroisse de *St. Joachim*, toutes du comté de *Montmorenci*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*; la pétition du Lieutenant-Général Sir *William F. Williams* et autres, de *Montréal*; la pétition de la Faculté Médical du collège *McGill*; la pétition de *Louis Foisy* et autres, de la paroisse de *St. Christophe* d'*Arthabaska*; et la pétition de la société du fonds de secours annuels et de garantie de la banque de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—la pétition de l'asile *Fintay*, de *Québec*; la pétition de la corporation de l'asile du Bon Pasteur, de *Québec*; la pétition de *C. E. Levey* et autres, de la cité de *Québec*; et la pétition d'*Edward Burns* et autres, arrimeurs, de la cité de *Québec*.

Par M. *Stirton*,—la pétition du révérend *John Doucse*, président, au nom des membres des circuits de *Wellington*, *Waterloo* et *Haltou*.

Par M. *Roblin*,—la pétition de *James Byrns* et autres, du township de *Hungerford*; et la pétition de la municipalité du township de *Wolfe Island*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition de *Louis Mercille* et autres, de *St. Lambert*.

Par M. *Simpson*,—deux pétitions du conseil de ville de la ville de *Niagara*; la pétition de la municipalité du township de *Cuistor*; et la pétition de la municipalité du township de *Gainsborough*.

Par M. *Ferguson*,—la pétition de la municipalité du township de *Tossoronto*; la pétition de la municipalité de *Gwillimbury* ouest; et deux pétitions du conseil municipal du comté de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. *Sherwood*,—la pétition d'*Arthur Parr* et autres, de la ville de *Brockville* et environs.

Par M. *Holmes*,—deux pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*; la pétition du révérend *James Neelands*, président, au nom des membres des circuits de *Huron*, *Bruce*, *Perth* et partie d'*Oxford*; deux pétitions du conseil de ville de la ville de *Goderich*; et la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce*.

Par M. *McMicken*,—la pétition de la municipalité du village de *Streetsville*; la pétition de la municipalité du township du *Gore* de *Toronto*; et la pétition du révérend *Francis G. Elliott*, du township de *Colchester* Comté d'*Essex*.

Par M. *Daly*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Stratford*; et la pétition du révérend *Thomas Cosford*, président au nom des membres du circuit de *Stratford*.

Par M. *Cimon*,—la pétition du révérend *J. Lugueux* et autres, du township de *Sales*, comté de *Charlevoix*.

Par M. *Benjamin*,—la pétition de *James Doran* et autres, aubergistes.

Par M. *W. Scott*,—la pétition de la municipalité du village de *Preston*, et la pétition d'*A. A. Erbe* et autres, de la municipalité de *Preston*, comté de *Waterloo*.

Par M. *A. P. McDonald*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Middlesex*.

Par l'Honorable M. *Thibaudcau*,—la pétition du révérend *P. J. Bédard* et autres, de *St. Raymond*.

Par M. *Somerville*,—la pétition de *R. Hayes* et autres, du comté de *Huntingdon*; la pétition de *W. Barrett* et autres, du comté de *Huntingdon*; la pétition de *Robert Douglas* et autres, du comté de *Huntingdon*; et la pétition de *C. Irvine* et autres, du comté de *Huntingdon*.

Par M. *Caron*,—la pétition de *Joseph Morin* et autres, du comté de *Maskinongé*.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition de l'association *St. Antoine* de *Montréal*; et la pétition de l'asile des orphelins catholiques romains de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Lemieux*,—la pétition de Sœur *Marie St. Cyprien*, supérieure, et autres religieuses de l'ordre de *Jésus Marie*, de la paroisse de *St. Joseph de la Pointe Lévis*

Par M. *Walker Powell*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la pétition de l'hospice de la maternité à *Montréal*, et la pétition de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*.

Par M. *Robinson*,—la pétition de la municipalité du township de *Toronto*; la pétition d'*Alexander Easton*, de la cité de *Toronto*; et la pétition d'*A. Elliott* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Wright*,—la pétition de la municipalité du township de *Scarborough*, dans le comté de *York*.

Par M. *Purdy*,—la pétition de la municipalité du township de *Collingwood*.

Par M. *Macbeth*,—la pétition de la municipalité du village de *St. Thomas*; la pétition de la municipalité du township d'*Aldborough* et autres lieux; et deux pétitions du conseil municipal du comté d'*Elgin*.

Par M. *McKellar*,—la pétition de *Thomas William* et autres, du township de *Tilbury Est*, comté de *Kent*; la pétition de *Thomas Kenwick* et autres, du township de *Romney*, comté de *Kent*; la pétition du conseil municipal du comté de *Kent*; la pétition de *William Macdonald* et autres, marchands propriétaires et commerçants sur le lac *Érié*; et la pétition de *M. Tremblay* et autres, du township de *Tilbury Ouest*, comté d'*Essex*.

Par M. *James Ross*,—la pétition de la municipalité du township de *Nichol*; et la pétition de la municipalité du village d'*Elora*, comté de *Wellington*.

Par M. *Ferres*,—la pétition d'*Anson Knight* et autres, manufacturiers et commerçants en cuir à semelles, de *Bedford*.

Par M. *Arkins*,—la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Peel*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la pétition du bureau de la compagnie de Prêt du *Haut-Canada*.

Par M. *Pope*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Compton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *F. C. Capréal*, de la cité de *Toronto*; demandant une loi pour soustraire le transport de certains biens à lui appartenant, à l'opération du chapitre 95 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux loteries.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Peel* et *York* (2 pétitions); demandant des amendements à la loi municipale du *Haut-Canada*.

De *G. J. Grange* et autres, du comté de *Wellington*; représentant qu'il n'a été donné aucun avis d'une demande pour un acte d'incorporation d'un hôpital général de la charité, dans la ville de *Guelph*; et demandant que les règles de la Chambre d'Assemblée exigent un tel avis soient suspendues à cet égard.

Du conseil de ville de la ville *Guelph* et d'*A. Macdonald* et autres, du comté de *Wellington*; demandant une loi pour incorporer un hôpital général de la charité dans la ville de *Guelph*.

Du conseil de ville de la ville de *Guelph*; demandant l'abrogation de l'acte relatif aux licences d'auberge, et aussi que pouvoir soit donné aux divers conseils municipaux de fixer le nombre de licences à émettre dans les municipalités, suivant le besoin des localités.

Du conseil de ville de la ville de *Guelph*; demandant qu'il soit pris des mesures pour venir en aide aux municipalités endettées du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Kent*; demandant une loi pour autoriser les municipalités à passer des règlements ayant pour objet de faire travailler les prisonniers condamnés aux travaux forcés sur les chemins dans le voisinage des prisons, lorsqu'il n'y a rien à faire dans les prisons mêmes, et que tous les magistrats soient autorisés à faire exécuter ces travaux en dehors des prisons.

Du conseil municipal du comté de *Kent*; demandant qu'un phare soit érigé au havre *Rondeau*.

Du conseil municipal du comté de *Kent*; demandant que dans le cas où il serait pris de nouvelles mesures relativement au fonds d'emprunt municipal consolidé du *Haut-Canada*,

la Législature veuille bien voir à délier le dit conseil de toute responsabilité quant au capital ou à l'intérêt, attendu qu'il n'a emprunté aucune somme d'argent au dit fonds.

Des commissaires d'école de la paroisse de *St. Antoine de la Baie*, dans le comté d'*Yamaska*; demandant de l'aide en faveur d'une académie établie dans la dite paroisse.

De dame *Catherine Seaton Ewart*, de la cité de *Toronto*; demandant une loi pour autoriser la vente ou le bail de la terre de feu *John Ewart*, de la cité de *Toronto*, revenant ou à revenir aux représentants de feu *Thomas Ewart*, en vertu du testament du dit *John Ewart*.

Du révérend *L. Roy* et autres, du township de *Bégon*, comté de *Témiscouata*; demandant de l'aide pour un chemin et des ponts dans le dit township.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant des amendements à la loi de cotisation du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant que le comté de *Renfrew* soit séparé du comté de *Lanark* pour les fins municipales et judiciaires, et que le Gouverneur en Conseil soit autorisé à fixer dans les limites du dit comté, pour en être le chef-lieu, une place qui puisse convenir aux habitants.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant des amendements à l'acte 22 *Victoria*, chapitre 31, des statuts refondus du *Haut-Canada*, concernant le choix des jurés.

Du conseil de ville de la ville de *Woodstock*; relative aux dettes du dit conseil.

De la compagnie du chemin de fer de *Carillon* à *Grenville*; demandant des amendements à sa charte.

De dame *Annie Elizabeth Roche*, veuve de feu *John K. Roche*, de la ville de *Port Hope*; demandant un acte pour commettre l'immeuble de feu *John K. Roche* à des syndics chargés de le vendre et en disposer, et d'employer le produit de telle vente au soutien des enfants de la dite veuve.

Du conseil municipal du comté de *Lincoln*; demandant une loi pour autoriser les contribuables du dit comté à choisir un chef-lieu plus convenable.

De sœur *Aurélie Delorme*, dite sœur de la *Visitation*, de la communauté des sœurs de la miséricorde de *Montréal*; demandant de l'aide en faveur de l'asile *Ste. Thérèse*, lequel est un refuge pour les filles repenties dont elle a la direction.

Des sœurs de la miséricorde chargées de la direction de l'hospice de la maternité de *Montréal*; demandant de l'aide.

De l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes; demandant que le nom de cette institution soit changé en celui de l'*Asile de la Providence de Montréal*, et le pouvoir de faire des règlements pour la direction des affaires de la dite corporation.

De dame *Mary Fulford* et autres dames de la société bienveillante des dames de *Montréal*; demandant de l'aide en faveur de la maison de refuge de *Montréal*.

Du greffier et des officiers de l'Assemblée Législative; se plaignant de certaines calomnies publiées contre eux sans provocation, dans le journal intitulé: *The Daily Advertiser* et demandant une enquête afin de se laver des dites calomnies.

Du révérend *John Goodby* et autres, syndics et autres officiers de l'église Baptiste de *Montréal*; demandant l'incorporation de la dite église sous le nom de "première église Baptiste de *Montréal*," et aussi des pouvoirs pour vendre le lot de terre et le *meeting house* sus érigé appartenant à la dite église, situé sur la rue *Ste. Hélène* à *Montréal*, ou la confirmation de toute vente qui pourrait en avoir été faite.

De *William Rees*, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*; demandant que la résolution et le rapport d'un comité de l'Assemblée Législative en 1851, concernant sa réclamation pour dommages par lui éprouvés dans l'exécution de ses devoirs professionnels, soient renvoyés à un comité d'enquête.

De la compagnie de transit du nord ouest; demandant des amendements à sa charte.

Des *Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal*; demandant de l'aide.

Du conseil municipal des comtés-unis de *York et Peel*; demandant la passation d'un acte pour obliger les corporations aussi bien que les particuliers, à se conformer aux exigences de l'acte 8 *Victoria*, chapitre 45, pour prévenir la profanation du dimanche, dans le *Haut-Canada*.

Du conseil municipal des comtés-unis d'*York et Peel*; demandant la passation d'un acte pour séparer les dits comtés-unis de la cité de *Toronto* pour les fins judiciaires.

Du conseil municipal des comtés-unis d'*York et Peel*; demandant la passation d'un acte pour autoriser les corporations municipales des townships respectifs de placer, pour les fins de l'éducation, les deniers reçus de la vente des terres des réserves du clergé en obligations hypothécaires de première classe,—et pour légaliser les placements semblables qui ont déjà été faits pour les mêmes fins.

De *J. S. Leprohon* et autres; demandant la passation d'un acte pour la construction d'un chemin macadamisé à barrières depuis le pont sur la *Rivière des Prairies*, qui relie la paroisse *St. Laurent* à celle de *St. Martin*, jusqu'au pont *St. Eustache* sur la *Rivière Jésus*.

Du conseil municipal du comté de *Compton*; demandant des amendements à l'acte des municipalités et des chemins du *Bas-Canada* de 1860.

Du révérend *E. Rousseau* et autres; demandant qu'il soit établi un bureau d'enregistrement à *St. Jérôme de Matane*.

De *Lucius S. Huntington*, des township et comté de *Shefford*, dans la province du *Canada*, avocat, alléguant: Que votre pétitionnaire était candidat à la représentation du comté de *Shefford* en parlement, à l'élection tenue dans le dit comté dans le mois de novembre dernier; Que *Michel Adrien Bessette*, du township de *Stukeley Nord*, dans le dit comté, écuyer, était le seul candidat qui l'opposait à la dite élection; Qu'au poll tenu pour la dite élection, les seizième et dix-septième jours du dit mois de novembre dernier, dans le dit township de *Stukeley Nord*, les noms des personnes suivantes furent insérés dans le livre de poll pour le dit township comme électeurs, et leurs votes furent alors et là reçus et entrés dans le dit livre de poll comme votes légaux, et qu'ils furent ainsi reçus et entrés comme étant donnés en faveur du dit *Michel Adrien Bessette*, et comptés par l'officier-rapporteur à la dite élection comme votes légaux donnés en faveur du dit *Michel Adrien Bessette* à la dite élection, c'est-à-savoir: *John Levigne, Joseph Courtmanche, George Joubert, Joseph Létourneau, Louis Lisabelle, Maxime Archambault, Joseph Lespérance, Théophile Frageolle, Antoine Bernard, Cléophas Roppe, Jean Baptiste Létourneau, Etienne Bombarier, Joseph Hamille, Joseph Borcloine, Charles Degenaux, Pierre Lafrance, Jean Baptiste Blanchard, Toussaint Guérin, Joseph Legras, John Cookman, Louis Lernard, fils, Pierre Larivière, Jean Baptiste Roppe, Pierre Auclair, fils, Cyprien Loïselle, Isidore Lengevier, Julien Codaire, Guillaume Mercier, Edouard Fregeau, Louis Mercier, Joseph Degrenaux, Edward Borvin, André Allaire, François Plante, Eusèbe Bourgeois, Gabriel Bonnin, Joseph Mercier, Augustin Martelle, Maxime Boudreau, Prosper Séguin, Dominique Dubreuil, Alex. Amelotte, Jacob Poulin, Eusèbe Lacroix, Jean Bte. Checouin, John Connors, Frs. X. Lavallé, Joseph Gendron*; Qu'en réalité aucune des personnes ci-dessus nommées comme ayant été ainsi inscrites au livre de poll du dit township de *Stukeley Nord* n'avait le droit de vote à la dite élection, et qu'elles étaient toutes lors de la dite élection sans qualification légale pour y voter, dans le sens des statuts et de la loi faits et pourvus en pareil cas; parce que ces personnes, comme votre pétitionnaire l'allégué expressément, n'étaient pas lors de la dite élection ni aucune d'elles duement inscrites sur aucune liste d'électeurs revisée et certifiée conformément aux dispositions du 6e chapitre des Statuts refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif aux élections des membres de la Législature," et qu'elles n'étaient pas non plus inscrites lors de la dite élection sur le rôle alors dernier d'évaluation revisé, corrigé et en force dans le dit township de *Stukeley Nord*, ni dans aucune paroisse, township, ville, village, ou place dans le dit comté de *Shefford*, comme propriétaires,

locataires ou occupants d'immeubles d'une valeur cotisée de deux cents piastres courant ou plus, ou d'une valeur annuelle cotisée de vingt piastres ou plus; Qu'il appert du document donné comme étant la liste des électeurs du township de *Stukeley Nord*, et dont une copie a été transmise par l'officier-rapporteur du dit comté en même temps que le retour du writ d'élection émis pour la dite élection, et votre pétitionnaire l'allégué, que le nom de chacune des dites personnes a été illégalement et par erreur inséré dans la dite prétendue liste d'électeurs, bien qu'aucune des dites personnes ne soit inscrite au dit rôle d'évaluation comme propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de la valeur cotisée susdite, ou de la valeur annuelle susdite, et bien qu'aucune des dites personnes n'ait été inscrite sur la dite liste d'électeurs par aucune autorité ou ordre compétent, ou en vertu d'aucun statut ou loi quelconque; Qu'au poll tenu pour la dite élection, les 16e et 17e jours de novembre dernier, dans le township d'*Ely*, dans le dit comté, les noms des personnes suivantes furent insérés au livre de poll pour le dit township comme électeurs, et que leurs votes furent alors et là reçus et entrés comme étant donnés en faveur du dit *Michel A. Bessette*, et comptés par l'officier-rapporteur à la dite élection comme votes légaux donnés en faveur du dit *Michel A. Bessette* à la dite élection, savoir :—*Julien Belloin, Etienne Belloin, Pierre Lavigny*; Qu'en réalité aucune des personnes ci-dessus nommées comme ayant été ainsi inscrites au livre de poll du dit township d'*Ely*, n'avait le droit de vote à la dite élection, et qu'elles étaient toutes lors de la dite élection sans qualification légale pour y voter, dans le sens des statuts et de la loi faits et pourvus en pareil cas; parce que ces personnes, comme votre pétitionnaire l'allégué expressément, n'étaient pas lors de la dite élection ni aucune d'elles dûment inscrites sur aucune liste d'électeurs révisée et certifiée conformément aux dispositions du 6e chapitre des statuts refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif aux élections des membres de la Législature," et qu'elles n'étaient pas non plus inscrites lors de la dite élection sur le rôle d'évaluation alors dernier révisé, corrigé et en force dans le dit township d'*Ely*, ni dans aucune paroisse, township, ville, village, ou place dans le dit comté de *Shefford*, comme propriétaires, locataires ou occupants d'immeubles d'une valeur cotisée de deux cents piastres courant ou plus, ou d'une valeur annuelle cotisée de vingt piastres ou plus; Qu'il appert du document donné comme étant la liste des électeurs du township d'*Ely*, et dont une copie a été transmise par l'officier-rapporteur du dit comté en même temps que le retour du writ d'élection émis pour la dite élection, et votre pétitionnaire l'allégué, que le nom de chacune des dites personnes a été illégalement et par erreur inséré dans la dite prétendue liste d'électeurs, bien qu'aucune des dites personnes ne soit inscrite au dit rôle d'évaluation comme propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de la valeur cotisée susdite, ou de la valeur annuelle susdite, et bien qu'aucune des dites personnes n'ait été inscrite sur la dite liste d'électeurs par aucune autorité ou ordre compétent, ou en vertu d'aucun statut ou loi quelconque; Qu'au poll tenu pour la dite élection les 16e et 17e jours de novembre dernier, dans le township d'*Ely*, dans le dit comté, les noms des personnes suivantes furent insérés au livre de poll pour le dit township comme électeurs, et que leurs votes furent alors et là reçus et entrés comme étant donnés en faveur du dit *Michel A. Bessette*, et comptés par l'officier-rapporteur à la dite élection comme votes légaux donnés en faveur du dit *Michel A. Bessette* à la dite élection, savoir :—*William Roussin, Joseph Malouin, J. Bte. Meilliet, John Morrisset, Michael Morrissey, Hector MeGenig, Antoine Laverduc, Pierre Racicot, Joseph Racicot, Timothy Sullivan, Léon Séguin, senior, Léon Séguin, junior, Pierre Vézina, Patrick Carl, Toussaint Coussinault Francis Duclos, Pierre Duclos, senior, Joseph Daniel, Edouard Desjardin, Charles Gendreau, Évangéliste Goyette, François Goyette, fils, Thomas Houle*; Qu'en réalité toutes les personnes ci-dessus mentionnées comme ayant été entrées au livre de poll du dit township d'*Ely* comme susdit, étaient disqualifiées comme électeurs à la dite élection, et qu'aucune d'elles n'avait de qualité légale pour y voter, dans le sens des statuts et de la loi faits et pourvus en pareil cas; parce que votre pétitionnaire allégué que les dites personnes n'étaient pas, lors de la dite élection, ni aucune d'elles, dûment inscrites sur la liste d'électeurs révisée et certifiée suivant les dispositions du chapitre 6 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif à l'élection des membres de la Législature," et qu'aucune des dites personnes n'était, lors de la dite élection, inscrite

sur le rôle d'évaluation alors dernier, révisé, corrigé et en force dans le dit township d'*Ely*, ou dans aucune paroisse, township, ville, village ou place dans le dit comté de *Shefford*, comme propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de la valeur cotisée de deux cents piastres courant au plus, ou de la valeur annuelle de vingt piastres ou plus ; et votre pétitionnaire allègue que le nom de chacune des dites personnes fut illégalement et par erreur inséré dans la dite prétendue liste d'électeurs, bien qu'aucune des dites personnes ne soit inscrite sur le dit rôle d'évaluation en dernier lieu mentionné, comme propriétaire, locataire, ou occupant d'un immeuble de la valeur cotisée susdite, ou de la valeur annuelle cotisée susdite, et bien qu'aucune des dites personnes ne fut inscrite sur la dite liste d'électeurs par aucune autorité ou ordre compétent, ou en vertu d'aucun statut ou loi quelconque ; Qu'au poll tenu pour la dite élection, les 16^e et 17^e jours de novembre dernier, au township de *Milton*, dans le dit comté de *Shefford*, les noms des personnes suivantes furent insérés au livre de poll pour le dit township comme électeurs, et que leurs votes furent alors et là reçus et entrés sur le dit livre de poll comme votes légaux, et qu'ils furent ainsi reçus et entrés comme étant donnés en faveur de *Michel A. Bessette* à la dite élection, c'est-à-savoir : *F. X. Lapalier*, *Mathias Lapalier* ; Qu'en réalité et de fait les deux personnes en dernier lieu mentionnées comme ayant été ainsi inscrites au livre de poll du dit township de *Milton* comme susdit, n'étaient pas électeurs dûment qualifiés du dit township, et que leurs noms, comme ci-dessus mentionné, avaient été par erreur inscrits sur la liste des électeurs du dit township, et que ces personnes n'étaient pas, lors de la dite élection, possesseurs d'aucune propriété quelconque dans le dit township, soit comme propriétaires, locataires ou occupants, et que conséquemment la dite inscription des dits noms en faveur du dit *Michel A. Bessette* aux temps et lieu susdits, à la dite élection, par l'officier-rapporteur comme susdit, est illégale et contraire aux Statuts et à la loi faits et pourvus en pareil cas ; Que la dite prétendue liste d'électeurs du dit township de *Milton* n'avait jamais été, lors de la dite élection, révisée, finalement corrigée, et certifiée ou affichée au bureau du secrétaire-trésorier du dit township de *Milton*, conformément aux dispositions du chapitre 6 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif à l'élection des membres de " la Législature," et que de fait elle n'était pas une liste d'électeurs pour le dit township de *Milton* dans le sens du dit chapitre ; et que la dite liste ne pouvait en conséquence avoir aucune existence légale, et qu'il ne pouvait être tenu aucun poll et être donné aucun vote légalement dans le dit township lors de la dite élection ; et que nonobstant tout cela, un poll pour le dit township fut illégalement ouvert et tenu par un nommé *Gillespie*, prétendant être député officier-rapporteur pour le dit township de *Milton*, et qui reçut au dit prétendu poll deux cent six votes illégaux pour le dit *Michel A. Bessette*, le tout contrairement au dit chapitre et à la loi ; Que tous les dits votes illégaux, se montant en tout à deux cent quatre-vingt-un votes, furent ainsi entrés et reçus aux divers polls ci-dessus mentionnés irrégulièrement et illégalement, et contrairement aux dispositions du dit chapitre 6 des dits Statuts Refondus, et qu'ils n'auraient pas dû être comptés par l'officier-rapporteur pour le dit comté en faveur du dit *Michel A. Bessette*, et que parce qu'ils ont ainsi été illégalement reçus, entrés et comptés pour le dit *Michel A. Bessette*, ce dernier a reçu une égalité apparente des votes du dit comté avec votre pétitionnaire, et que le dit officier-rapporteur a fait son rapport en conséquence à votre Honorable Chambre, tandis que votre pétitionnaire avait la majorité légale des votes à la dite élection sur le dit *Michel A. Bessette*, et qu'il aurait dû être rapporté comme étant dûment élu pour représenter le dit comté ;— C'est pourquoi votre pétitionnaire se plaint du dit rapport, et prie humblement votre Honorable Chambre de prendre sa présente pétition en considération, et de déclarer que le dit rapport ainsi fait comme susdit à cette Honorable Chambre était et est incorrect, illégal, nul et de nul effet, et que les prétendus votes ci-dessus mentionnés comme ayant été illégalement offerts et inscrits en faveur du dit *Michel A. Bessette*, soient déclarés illégaux et de nul effet, et biffés des livres de poll de la dite élection, et que votre pétitionnaire a été dûment élu, et qu'il aurait dû avoir été rapporté élu pour représenter le comté de *Shefford* en parlement, et qu'il plaise à votre Honorable Chambre d'ordonner que le dit rapport soit amendé conformément aux faits ci-dessus allégués et d'ordonner que le nom de votre pétitionnaire y soit inséré comme étant dûment élu représentant du comté de *Shefford*, et que votre Honorable Chambre vienne autrement en aide à votre pétition-

naire, suivant qu'elle le jugera à propos ; le tout avec dépens contre le dit *Michel A. Bessette*.

L'honorable M. *Allyn*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un état des obligations et cautionnements enregistrés entre le 28 février 1860, et le 16 mars 1861, préparé en conformité de la 22e section, chapitre 12, des statuts refondus du *Canada*.—(*Documents de la Session, No. 13.*)

Aussi, Rapport d' *A. C. Buchanan*, écuyer, agent en chef de l'émigration, pour l'année 1860.—(*Documents de la Session, No. 14.*)

Et aussi, un Etat relatif aux biens des Jésuites fourni par le Commissaire des Terres de la Couronne, tel que requis par la 5e section de la 16e *Vict.*, chap. 163.—(*Documents de la Session, No. 3.*)

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour abroger certaines dispositions relatives à l'exemption de certains effets de la saisie-exécution quant au *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux jurés, chap. 31 des statuts refondus du *Haut-Canada*

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *McKellar* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Fournier* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 85 des statuts refondus du *Bas-Canada*, relatif aux saisies et ventes par autorité de justice.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Simpson* ait la permission d'introduire un bill relatif aux sessions de la paix dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour prévenir les factures frauduleuses.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. *Rose*,
Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres de la Législature à l'ouverture de la présente session, soit maintenant pris en considération. La Chambre a, en conséquence, pris le dit discours en considération.

Et le dit discours ayant été lu,

Résolu, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

Résolu, Que vendredi prochain cette Chambre se formera en comité pour prendre cette motion en considération.

Ordonné, Que la partie du discours de Son Excellence qui a rapport aux subsides soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à l'administration criminelle du poison.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant: Le Conseil Législatif a passé le bill intitulé: "Acte pour amender la charte de la "Banque d'Ontario," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour restreindre l'émission de débetures par les municipalités au-delà d'un certain montant et pour d'autres fins," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé: "Acte pour permettre le rapport de verdicts dans les procès par jury au civil, quoique le jury ne soit pas unanime," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Simpson*, secondé par M. *McMicken*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour restreindre l'émission de débetures par les municipalités au-delà d'un certain montant et pour d'autres fins," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Starnes*, secondé par M. *Dufresne*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender la charte de la banque d'Ontario," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial de treize membres pour préparer et faire rapport avec toute la diligence convenable des listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, M. *McDougall*, l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *Simard*, M. D. A. *McDonald*, M. *Bureau*, M. *Carling*, M. *Dufresne*, M. *Ferres*, M. *Simpson* et M. *McMicken*, composent le dit comité.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, chap. 89, relatif à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. *Walker Powell*, secondé par M. *McKellar*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état par les greffiers de la paix pour chaque comté ou union de comtés du *Haut-Canada*, indiquant :

1° Le nombre de municipalités dans le comté ou l'union de comtés ;

2° Le nombre de personnes rapportées en 1860 des dites municipalités comme tenues de servir comme jurés en 1861 ;

3° Le nombre de personnes dans chaque division choisies en 1860 par le bureau d'électeurs de comté pour servir comme jurés en 1861 ;

4° Le nombre de membres du bureau de comté présents quand le choix a été fait en 1860 ;

5° Le nombre de jours que le bureau de comté a pris pour faire son choix en 1860.

Aussi, un état par le trésorier de chaque comté ou union de comtés, dans le *Haut-Canada*, indiquant le montant payé respectivement au greffier de la paix, au shérif, au bureau des évaluateurs de comté, et au crieur, pour services en exécution de la loi du jury pour l'année 1860.

Aussi, un état par le greffier de chaque municipalité, dans les comtés de *Norfolk*, *Middlesex*, *Brant*, *Oxford*, et *Wentworth*, indiquant :

1° Le nombre d'électeurs de jurés présents quand les élections des jurés ont eu lieu pour 1860 ;

2° Le montant payé par la municipalité aux évaluateurs de jurés pour services en exécution de la loi du jury pour chacune des années 1859 et 1860.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Législatif de cette Province.

M. *Bureau* a proposé, secondé par M. *Piché*, que dans la vue de favoriser l'agriculture, le commerce et les manufactures, il est expédient de fixer un taux maximum d'intérêt pour les prêts d'argent, et la question ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la question soit remise à jeudi prochain.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Starnes*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état faisant voir le nombre de juges de paix dans chaque comté du *Haut* et du *Bas-Canada*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Législatif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondé par M. *McGee*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1860, entre le gouvernement provincial et la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* ou aucun de ses créanciers, au sujet des affaires de cette compagnie, et de toute demande pour obtenir de l'aide de la Province.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état des sommes d'argent dépensées jusqu'au 1er mars 1861, pour la construction des édifices du parlement et des départements publics à *Ottawa*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de toutes les sommes d'argent payées ou avancées par le Gouvernement à la compagnie du

Grand Tronc, depuis le 1er janvier 1861, jusqu'à cette date; cet état indiquant la nature et l'objet des paiements faits.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant: 1° Le montant au crédit de la province à la banque du *Haut-Canada*, le 1er janvier 1859; 2° Les montants déposés et retirés durant chaque mois depuis le 1er janvier 1859, de manière à indiquer la balance au crédit de la province le 1er de chaque mois.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondé par M. *McGee*,

Résolu, Que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer certaines résolutions proposées relativement aux décisions des tribunaux.

Sur motion de M. *McDougall*, secondé par M. *Patrick*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement du *Canada* ou tout membre d'icelui, et le gouvernement impérial ou tout membre de ce dernier, ou tout ministre étranger ou fonctionnaire public d'icelui, au sujet de l'affaire du fugitif *Anderson*; aussi, copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre l'officier ou les officiers en loi de la couronne et tout magistrat, juge, agent, personne ou personnes en *Canada*, au sujet de l'affaire du dit fugitif *Anderson*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les rapports des recenseurs des divers comtés, cités et villes de cette Province, quant à ce qui concerne la population d'iceux, que le gouvernement peut avoir reçus jusqu'à ce jour.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 3 Avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Langevin*,—la pétition de *C. J. L. Lafrance*, au nom de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale Laval; et la pétition du révérend *C. Poiré* et autres, de *St. Claire* et autres paroisses, comté de *Dorchester*.

Par M. *Gill*,—la pétition de *Louis Labbé* et autres, de la paroisse de *St. Michel d'Ymaska*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition du révérend *G. J. Magill* et autres, marguilliers de la paroisse protestante de *Drummondville*; et la pétition de la banque de *Montréal*.

Par M. *Holmes*,—la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce*; la pétition de *John Galt*, de la ville de *Goderich*; la pétition de *James Wilkinson* et autres, du township de *Goderich*; et la pétition de la compagnie du *Canada*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *Richard Coates, senior*, et autres, du comté de *Hal-*

ton; quatre pétitions du conseil municipal du comté de *Simcoe*; et la pétition de la municipalité du township d'*Abion*.

Par l'Honorable *J. S. Macdonald*,—la pétition de *Sarah Davidson*, veuve de feu *Colin Russell*, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Bourassa*,—la pétition du révérend *John Irvin* et autres, de la ville de *St. Jean*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,—deux pétitions de la société historique de *Montréal*; et la pétition de dame *M. G. Sophie Masson* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,—la pétition de l'asile des orphelins de *St. Patrice* de *Montréal*; et la pétition du révérendissime évêque catholique romain de *Montréal*.

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,—deux pétitions du président du bureau des syndics de l'université de *Queen's College, Toronto*; la pétition d'*O. S. Gildersleeve*, maire, au nom d'une assemblée publique des habitants de la cité de *Kingston*; et la pétition de l'asile des orphelins de *Kingston*.

Par *M. Clarke*,—la pétition de *P. Hinman* et autres, membres de l'église Baptiste et du "Congregation Meeting à *Haldimand*,"

Par l'Honorable *M. Loranger*,—la pétition d'*A. Dalaire* et autres, membres de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale de *Jacques-Cartier*.

Par *M. Ferres*,—la pétition de MM. *Thompson et compagnie*, contracteurs pour les impressions parlementaires.

Par *M. Abbott*,—la pétition de *Daniel de Hertel* et autres, du comté d'*Argenteuil*; la pétition de *William Workman* et autres, marchands et autres, de la cité de *Montréal*; et la pétition de la compagnie de manufacture américaine britannique.

Par *M. A. P. Macdonald*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Middlesex*; et la pétition de *George S. Carson, M. D.*, et autres.

Ordonné, Que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes municipaux du *Haut-Canada*, en décrétant que les reeves des townships et des villages incorporés seront élus par le vote général des électeurs municipaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Price* ait la permission d'introduire un bill pour la protection de créanciers des occupants de terres de la couronne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Su: motion de *M. McKellar*, secondé par *M. Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, un état de tous les droits sur le bois de construction perçus dans les comtés d'*Essex, Kent* et *Lambton*, en 1859 et 1860, cet état indiquant le nom de chaque personne qui a payé des droits, le montant qu'elle a payé, et le nom du township.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Starnes*, secondé par *M. Dufresne*,

Ordonné, Que le Greffier reçoive instruction de se procurer de chaque banque incorporée dans laquelle les actionnaires sont directement ou indirectement responsables envers ses créanciers au-delà de la somme ou des sommes qu'ils peuvent avoir séparément souscrites et payées au fonds capital, comme tels actionnaires, un état indiquant le nom et la résidence de chaque actionnaire de toute telle banque, et le nombre et la valeur nominale des actions qu'il possède, ou s'il les possède en fidéi-commis, pour qui il les possède ainsi

M. Cameron a proposé, secondé par M. Robinson, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour lui demander les raisons pour lesquelles le montant affecté par cette Chambre en 1858 pour la construction de nouvelles écluses à *Lindsay* et l'amélioration des communications par eau, dans le district de *Newcastle*, n'a pas été employé, et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne du *Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 15.*)

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres composé de M. *McGee*, l'Honorable M. *Sidney Smith*, l'Honorable M. *Alley*, M. *Meagher*, M. *Dawson*, M. *Bureau*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *Bell*, M. *Robinson*, M. *Cameron* et M. *McKellar*, pour prendre en considération l'administration plus efficace du service de l'émigration.

Ordonné, Que cinq membres forment le quorum du dit comité.

Sur motion de M. *McMicken*, secondé par M. *Simpson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant en détail les terres vendues à l'association d'*Elgin*, les lots pour lesquels il a été émis des patentes, les paiements faits à compte du prix d'achat, la balance restant due et non payée, les deniers perçus (et provenant de toutes sources) par les officiers de cette association, et comment ils ont été employés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Campbell*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant les sommes payées chaque année comme primes à des pêcheurs canadiens depuis la passation de l'acte à cet égard, et le nombre des navires qui ont eu droit de recevoir de ces primes.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Archambeault*, secondé par M. *Tassé*,

Résolu, Que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées, relativement au tarif des pilotes pour et au-dessus du havre de *Québec*.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Piché*, l'honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. *Dorion*, M. *Benjamin*, M. *McGee*, et l'Honorable M. *Cauchon*, pour s'enquérir des causes du retard et de l'irrégularité dans l'impression des documents parlementaires, et suggérer les moyens d'y remédier; et aussi, pour s'enquérir si l'imprimeur actuel a rempli les conditions du contrat qui lui a été donné pour les impressions de cette Chambre, et en quoi il peut les avoir violées; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance qui a été échangée depuis la session de 1859, entre le gouverne-

ment du *Canada* et les provinces Britanniques de l'*Amérique du Nord*, au sujet de la confédération du *Canada* et des autres provinces de l'*Amérique Britannique*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *W. Scott*,

Ordonné, Que l'entrée dans les journaux de cette Chambre du 14 mai 1860, relativement au rapport du comité spécial nommé pour examiner le sujet relatif à la construction d'un havre de refuge à la baie *Inverhuron*, soit maintenant lue.

Et la dite entrée a été lue.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des *Maitres* en Chancellerie.

M. l'Orateur :

Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a nommé un comité spécial composé de l'Honorable Sir *E. P. Taché*, l'Honorable M. *Allan*, l'Honorable M. *Morris*, l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, l'Honorable M. *Merritt*, l'Honorable M. *Patton*, et l'Honorable M. *Dessaulles*, pour aider son honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement en autant que les intérêts de cette Chambre s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres d'un comité collectif des deux Chambres sur la bibliothèque.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée, lundi le dix-huitième jour de mars dernier, "qu'il appert par l'examen du livre de poll tenu pour la municipalité du township de *Granby*, dans le comté de *Shefford*, lors de la dernière élection, que des irrégularités grossières ont été commises en rapport avec les entrées faites dans le dit livre de poll, en violation de la liberté d'élection et des privilèges de cette Chambre,"

La Chambre a repris les dits débats ajournés,

Et la question ayant été de nouveau proposée,

M. *Pope* a proposé pour amendement, secondé par M. *Webb*, que tous les mots après Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " par les livres de poll et les documents qui les accompagnent, qui sont sur la " table du greffier, et qui ont été rapportés à l'occasion de la dernière élection pour le " comté de *Shefford*, il appert que de graves irrégularités ont été commises dans la con- " duite de la dite élection, et plus particulièrement aux polls des divers townships de " *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton*, et *Stukely Nord*, et du village de *Granby*, ainsi " que dans la confection de la liste des électeurs pour le dit township de *Stukely Nord* ; " et que l'officier rapporteur pour le dit comté, les députés officiers rapporteurs pour les " différents townships de *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton* et *Stukely Nord*, et pour le " village de *Granby*, et aussi le secrétaire trésorier du dit township de *Stukely Nord*, " soient sommés de comparaître à la barre de cette Chambre le dixième jour d'avril courant, " pour être interrogés quant à ces apparentes irrégularités."

Et de nouveaux débats s'étant élevés,

Et objection ayant été faite par M. l'Orateur que M. *Dunkin* avait déjà parlé sur cette question,

Sur motion de M. *Dufresne*, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*,

Ordonné, Que M. *Dunkin* soit de nouveau entendu sur cette question.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que par les livres de poll et les documents qui les accompagnent, qui sont sur la table du greffier, et qui ont été rapportés à l'occasion de la dernière élection pour le comté de *Shefford*, il appert que de graves irrégularités ont été commises dans la

conduite de la dite élection, et plus particulièrement aux polls des divers townships de *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton* et *Stukely Nord*, et du village de *Granby*, ainsi que dans la confection de la liste des électeurs pour le dit township de *Stukely Nord*; et que l'officier rapporteur pour le dit comté, les députés officiers-rapporteurs pour les différents townships de *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton* et *Stukely Nord*, et pour le village de *Granby*, et aussi le secrétaire-trésorier du dit township de *Stukely Nord*, soient sommés de comparaître à la barre de cette Chambre le dixième jour d'avril courant, pour être interrogés quant à ces apparentes irrégularités.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable *M. Galt*,

La Chambre s'est ajournée,

Jeu*di*, 4 Avril, 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat des honoraires reçus pour le fonds d'honoraires du *Haut-Canada* et des salaires payés aux juges pendant l'année 1860. (*Documents de la Session*, No. 16.)

Aussi, Rapport du régistrateur du comté de *Welland*, en conformité de la 76e section, chapitre 89 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session*, No. 8.)

Et aussi, Etat Général et Rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Saguenay*, pour l'année 1861. (*Documents de la session*, No. 9.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Panet*,—la pétition de *Henry Crawford* et autres, de *St. Gabriel de Valcartier*, comté de *Québec*.

Par M. *LeBoutillier*,—la pétition de *J. A. Belliveau* et autres, de la *Grande Rivière*.

Par l'Honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *Jacob A. Brown* et autres, de la ville de *Brockville* et ses environs, et la pétition de la municipalité du township d'*Elizabethtown*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—la pétition de la société de l'église du diocèse de *Huron*.

Par M. *W. F. Powell*,—la pétition de *John Supple* et autres.

Par M. *Simard*,—la pétition de l'hospice *St. Joseph* de la maternité de *Québec*.

Par M. *Benjamin*,—la pétition de Messieurs *Joslin* et *Dunklee*, et autres hôteliers.

Par M. *Burton*,—la pétition d'*A. McNaughton* et autres, du township de *Clarke*, comté de *Durham*.

Par M. *Baby*,—la pétition du révérend *F. A. Blouin* et autres, de *Ste. Cécile du Bic*, comté de *Rimouski*.

Par M. *McMicken*,—la pétition de *B. McGuire* et autres, du township de *Toronto*.

Par M. *Robinson*,—la pétition du maire, des échevins et conseillers de la cité de *Toronto*.

Par M. *Pope*,—la pétition de *J. S. Sanborn* et autres, du township d'*Orford*; et la pétition de *G. K. Bird* et autres, des townships de *Lingwick* et *Bury*, tous du comté de *Compton*.

Par M. *Fournier*,—la pétition du conseil municipal du comté de *l'Islet*.

Par M. *Aikins*,—la pétition de *Richard Allan* et autres, du township de *Caledon*, comté de *Peel*.

Par M. *White*,—la pétition de dame *Mary Jane Curran*, de la ville d'*Oakville*; et la pétition du conseil de ville de la ville de *Milton*.

Par M. *McCann*,—la pétition de *John McMaster* et autres, du village de *Caledonia Springs*, comté de *Prescott*.

Par l'Honorable *Sidney Smith*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Peterborough*.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition de *L. J. Prégen* et autres, membres de la congrégation *St. Michel* de *Montréal*.

Par M. *Cameron*,—trois pétitions de la municipalité du township d'*Ops*, comté de *Victoria*; la pétition de *W. Cottingham* et autres, des comtés-unis de *Peterborough* et *Victoria*; la pétition de *James Magrath*, et autres, du township de *Toronto*; et la pétition de *W. N. Rindge* et autres, du village de *Srreetsville*, comté de *Peel*.

Par l'Honorable M. *Foley*,—deux pétitions du très-révérend titulaire et des syndics de l'église *St. Paul, London, Canada Ouest*; et la pétition de *John Montgomery*, hôtelier, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Cimon*,—la pétition de la municipalité de la paroisse de *St. Irénée*, comté de *Charlevoix*.

Par M. *Chapais*,—la pétition de *Dame Angélique Guy*, de *Ste. de la Pocatière*.

Par l'Honorable M. *Lemieux*,—la pétition du révérend *F. A. Oliva* et autres, de la paroisse de *St. Lambert*, comté de *Lévis*.

Par M. *Daly*, la pétition de *John Smith* et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du comté d'*Egin*; et du conseil municipal du comté de *Kent*; demandant des amendements à la loi municipale du *Haut-Canada*.

Du révérend *William McCullough* et autres, membres de l'église wesléyenne méthodiste à *St. Thomas*, comté d'*Elgin*; et du révérend *L. Bissey* et autres, de la ville de *St. Thomas*, comté d'*Elgin*; demandant des amendements à la loi de cotisation du *Haut-Canada*.

De la municipalité de la paroisse de *St. Ambroise de Kildare*, comté de *Joliette*; demandant de l'aide pour un chemin.

De *W. Mattheus* et autres, du comté de *Brant*; demandant de l'aide en faveur de la famille de *Lancelot Adams*, lequel a été assassiné dans l'exécution de son devoir comme courrier entre les villes de *Brantford* et *Paris*, en l'année 1859.

De la communauté des révérendes Sœurs de la Charité, de la cité d'*Ottawa*; de la faculté de médecine du Collège *McGill*; de l'asile *Finlay* de *Québec*; de la corporation de l'asile du Bon Pasteur de *Québec*; de l'asile des orphelins catholiques romains de *Montréal*; de l'hospice de la Maternité de l'Université, *Montréal*; et de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*; demandant de l'aide.

Du conseil municipal du comté de *Montcalm*; demandant l'abrogation de l'acte 23 *Victoria*, chap 25, pour exempter certains articles de la saisie en paiement de dettes.

Du révérend *P. Brunet* et autres, de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à construire un chemin à barrières depuis le pont érigé sur la *Rivière des Prairies*, dans la paroisse de *St. Vincent de Paul*, (en vertu de l'acte 10 et 11 *Vic.*, ch. 97,) jusqu'au pont érigé sur la *Rivière Jésus*, dans le village de *Ste. Rose*, et conduisant de là jusqu'au village de *Ste. Thérèse*.

De *C. A. M. Goblensky* et autres, du comté des Deux *Montagnes*; demandant que *J. B. Bélanger* et autres, du dit comté, soient indemnisés des pertes qu'ils ont encourues durant la rébellion de 1837-8.

De la municipalité du township de *Carden*; de la municipalité du township de *Mari-rosa*; et de la municipalité du township d'*Eldon*, dans le comté de *Victoria*; demandant la passation d'un acte pour séparer le dit comté du comté de *Peterborough*, pour autoriser la construction des édifices nécessaires dans la ville de *Lindsay*, et pour empêcher le retrait de la dite ville de la juridiction du conseil de comté, jusqu'à ce que la dette qui pourra être encourue pour la construction des dits édifices ait été payée.

De *John Jackson* et autres, du township de *Fénélon*, comté de *Victoria* ; demandant que le dit comté soit séparé du comté de *Peterborough*.

De la municipalité du township de *Fénélon*, comté de *Victoria* ; demandant que le comté ne soit pas séparé du comté de *Peterborough*.

Du révérend *O. Paradis* et autres, de la paroisse de *St. Edouard de Frampton*, du comté de *Dorchester* ; demandant de l'aide pour des chemins de colonisation dans cette paroisse.

De la municipalité de la paroisse de *Château Richer* ; de la municipalité de la paroisse de *St. Ferréol*, comté de *Montmorency* ; et de la municipalité de la paroisse de *St. Joachim*, comté de *Montmorency* ; demandant l'abrogation de l'acte de judicature pour le *Bas-Canada*, 1857.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce* ; du conseil municipal du comté de *Norfolk* ; de la municipalité du township de *Gwillimbury Ouest* ; demandant qu'il soit pris des mesures immédiates pour établir une école pour les enfants sourds, muets, et aveugles du *Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe* ; du conseil municipal du comté d'*Elgin* ; et du conseil municipal du comté de *Middlesex* ; demandant des amendements à l'acte des jurys du *Haut-Canada*.

De *C. E. Levey* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant qu'une somme soit accordée pour la construction de deux jetées au *Cap Rouge*, à l'endroit où le fleuve est moins large.

D'*Edouard Burns* et autres, de la cité de *Québec*, arrimeurs ; demandant que le bill pour l'incorporation des arrimeurs, ne soit pas passé.

Du révérend *John Douse*, président, au nom des membres des circuits de *Wellington*, *Waterloo* et *Halton* ; et du révérend *James Neelands*, président, au nom des membres des circuits de *Huron*, *Bruce*, *Perth*, et partie d'*Oxford* ; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1858.

De *James Byrns* et autres, du township d'*Hungerford* ; demandant que cette partie du dit township qui est située à l'est du lot No. 25, soit annexée au township de *Sheffield*.

De la municipalité du township de *Wolfe Island* ; demandant une loi pour légaliser un prêt fait par le conseil du dit township à *S. Going* pour lui permettre de construire sur la dite île un moulin à farine mû par la vapeur.

Du conseil de ville de la ville de *Niagara* ; de la municipalité du township de *Caisitor* ; et de la municipalité du township de *Gainsborough* ; demandant la passation d'un acte pour les décharger de la responsabilité encourue par l'appropriation du chemin de *Queens-ton* et *Grimsby* par le conseil de comté de *Lincoln*.

De la municipalité du township du *Gore* de *Toronto* ; de la municipalité du village de *Streetsville*, et du conseil municipal provisoire du comté de *Peel* ; demandant que tous les actes spéciaux relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui d'*York* soient abrogés.

Du révérend *Francis G. Elliott*, du township de *Colchester*, comté d'*Essex* ; demandant des arrérages de salaire à lui dus en sa qualité de missionnaire.

Du conseil de ville de la ville de *Stratford* ; demandant une mesure efficace en sa faveur relativement à sa dette.

Du révérend *Thomas Cosford*, président, au nom des membres du circuit de *Stratford* ; demandant la passation d'un acte pour soumettre l'église et le presbytère de la congrégation de l'église méthodiste wesléyenne de *Stratford*, aux dispositions d'un titre connu sous le nom de " *Model Deed* " des méthodistes wesléyens.

Du révérend *J. Lagueux* et autres, du township de *Salles*, comté de *Charlevoix* ; demandant de l'aide pour un chemin de colonisation dans la paroisse de *Ste. Agnès*.

De *James Doran* et autres, hôteliers ; demandant la passation d'un acte pour limiter leur responsabilité quant aux articles de valeur qui sont entre leurs mains pour être par eux tenus en sûreté.

Du révérend *P. J. Bédard* et autres, de *St. Raymond* ; demandant de l'aide pour construire un pont au-dessus de la rivière *Ste. Anne*.

De *Patrick O'Rourke* et autres, de la paroisse de *St. Isidore*, comté de *Dorchester* ; demandant à être mis sur le même pied que les censitaires des autres seigneuries.

Du conseil municipal du comté de *Compton* ; demandant la passation d'un acte pour défendre la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes dans cette province.

De la municipalité du village d'*Elora*, comté de *Wellington* ; demandant l'abrogation de l'acte relatif aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*.

Du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce* ; demandant qu'une certaine somme d'argent soit accordée pour la construction d'un ou plusieurs havres de refuge sur la côte est du lac *Huron*.

Du conseil-de-ville de la ville de *Goderich* ; demandant qu'un havre de refuge soit construit à la pointe nord de *Goderich*.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce* ; demandant des amendements à l'acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*.

Du lieutenant-général Sir *William F. Williams* et autres, de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le nom de " Club des patineurs de *Montréal*."

De la société du fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De *W. Barrett* et autres, du comté d'*Huntingdon* ; demandant l'abrogation de tous les actes qui obligent les conseils locaux à un mode déterminé pour l'entretien des chemins et autres travaux publics.

De *C. Irvine* et autres, du comté d'*Huntingdon* ; demandant un acte pour diviser le township d'*Hemmingford* en deux municipalités séparées pour les fins municipales et autres.

De *Joseph Morrin* et autres, du comté de *Maskinongé* ; demandant que les terres qu'il possède dans la municipalité de *St. Didace*, soient annexées à la paroisse de *St. Justin* pour les fins municipales et autres.

De l'association *St. Antoine* de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation.

De la Sœur *Marie St. Cyprien*, supérieure, et autres religieuses de l'ordre de *Jésus-Marie*, de *St. Joseph de la Pointe Lévis* ; demandant un acte d'incorporation.

De la municipalité du township de *Toronto* ; demandant un acte pour réunir le comté de *Peel* à celui de *York*.

D'*Alexander Easton*, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie du chemin à lisse de *Toronto*."

Du conseil municipal du comté de *Simcoe* ; demandant qu'il soit fait un étude sur la route projetée du canal de la *Baie Georgienne* entre les lacs *Huron* et *Ontario*.

Du conseil de ville de la Ville de *Niagara* ; demandant à être autorisé à vendre le chemin de fer d'*Erie* et *Ontario*, et des amendements à l'acte de la compagnie.

Du conseil de ville de la ville de *Goderich* ; de la municipalité du village de *Preston* ; d'*A. A. Erb* et autres de la municipalité de *Preston*, comté de *Waterloo*, et de la municipalité du Village de *St. Thomas*, touchant la dette des diverses municipalités du *Haut-Canada*.

De *R. Hayes* et autres, du comté d'*Huntingdon* ; demandant l'abrogation de l'acte des municipalités et des chemins du *Bas-Canada*.

De *Robert Douglass* et autres, du comté d'*Huntingdon* ; demandant des amendements à l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860.

D'*A. E. Elliot* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie des filatures de coton de *Toronto*."

De la municipalité du township de *Scarborough*, comté d'*York* ; demandant la passation d'un acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, pour définir la réserve de chemin et les lignes de division dans le dit township, et que les frais d'arpentage, rapports, etc., soient payés au moyen d'une taxe sur la propriété immobilière dans le dit township.

De la municipalité du township de *Collingwood* ; demandant de l'aide pour construire une jetée à *Thornbury*.

De la municipalité du township d'*Aldbrough* et des habitants de ce township et autres places ; demandant de l'aide pour construire un havre à l'embouchure du *Sixteen Creek Mile*, dans le dit township.

De *Thomas Willan* et autres, du township de *Tilbury Est* ; de *Thomas Renwick* et

autres, du township de *Romney*, comté de *Kent*; de *William Macdonald* et autres, marchands, propriétaires et maîtres de vaisseaux et commerçants sur le lac Erié,—et de *M. Tremblay*, et autres, du township de *Tilbury Ouest*, comté d'*Essex*; demandant de l'aide pour construire un havre de refuge à l'endroit appelé "*Two Creeks*," dans le township de *Romney*.

D'*Arthur Parr* et autres, de la ville de *Brockville* et de ses environs; demandant des amendements à la loi qui règle le taux de l'intérêt.

De la municipalité du township de *Nichol*; demandant l'abrogation de l'acte 23 Vic., ch. 53, pour diminuer le nombre de licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes.

De *Louis Mercille* et autres, de *St. Lambert*; demandant à être détachés de la municipalité *St. Lambert* et annexés à celle de *Longueuil*, pour les fins municipales et scolaires.

De la municipalité du township de *Fénélon*, comté de *Victoria*; demandant des améliorations à la navigation des eaux qui conduisent à la vallée de la Rivière *Gull*.

De la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*; demandant la passation d'un acte pour légaliser la dernière élection des officiers de la dite société.

De *Louis Foisy* et autres, de *St. Christophe d'Arthabaska*; demandant la passation d'un acte pour ériger en municipalité de village une certaine partie de la dite paroisse sous le nom de "*Victoriaville*."

De la compagnie de dépôt et de prêt du *Haut-Canada*; demandant la passation d'un acte pour conférer un sceau aux procureurs et commissaires de la compagnie chargés de ses affaires dans la province, et pour les autoriser à vendre des immeubles par actes portant ce sceau, et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté d'*Elgin*; demandant une portion des deniers publics, pour le paiement des jurés, en conformité des dispositions de la 3^e section de l'acte 18 Vic., chap. 89.

D'*Anson Knight* et autres, manufacturiers et trafiquants de cuir à semelles; demandant que l'acte relatif à l'inspection du dit cuir soit amendé.

Ordonné, Que *M. Dunkin* ait la permission d'introduire un bill, intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. W. F. Powell* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes y mentionnés relatifs aux arpenteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chap. 32 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux témoins et "témoignages."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. W. F. Powell* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chap. 72 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux mariages dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Mowat* ait la permission d'introduire un bill pour amender à certains égards les lois du *Haut-Canada*, relatives aux débiteurs et créanciers.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. A. P. *McDonald* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les conseils de comté et de township dans le *Haut-Canada*, à percevoir des péages sur les ponts sous leur contrôle, sans être sujets à certaines dispositions de l'acte des compagnies de chemins à fonds social.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à ses dispositions relatives à la vente des liqueurs enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dufresne* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux saisies et ventes par autorité de justice.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Haut-Canada* relatif à la coupe des arbres sur les réserves de chemin.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Mowat* ait la permission d'introduire un bill pour l'exploitation des cours d'eau dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la salubrité des diverses localités du *Haut-Canada*, en les protégeant contre l'infection causée par les corps non inhumés de personnes qui meurent de maladies contagieuses.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les titres aux immeubles dans les townships du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Caron* ait la permission d'introduire un bill pour fixer le droit de mouture des grains.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Turcotte*, l'Honorable J.

S. Macdonald, l'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Dorion*, l'Honorable M. *Mowat*, l'Honorable M. *Alley*, M. *Laberge*, M. *Campbell*, M. *McGee* et M. *Wallbridge*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres pour la Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, communiquant à leurs honneurs la résolution nommant certains membres de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux Chambres, pour l'administration de la Bibliothèque du parlement.

Ordonné, Que M. *Turcotte* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Loranger* ait la permission d'introduire un bill pour sanctionner l'usage de la langue française dans les cours de juridiction criminelle dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que le rapport d'*A. C. Buchanan*, écuyer, agent en chef des émigrés, pour 1860, et cette partie du rapport du Commissaire des Terres de la Couronne du *Canada*, pour l'année 1860, qui a rapport aux émigrés résidents, soient renvoyés au comité spécial nommé pour prendre en considération la question de l'administration plus efficace du service de l'émigration.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a ajouté l'Honorable M. *Moore* au comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts du Conseil Législatif s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de cette Chambre, comme membre d'un comité collectif des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *McMicken*, secondé par M. *Simpson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant en détail les paiements faits à même la somme de \$433,194 95, à compte des édifices publics à *Ottawa*, à qui ils ont été faits, et pour quels services; aussi, copie de tous les contrats passés pour la construction des dits édifices ou à propos de cette construction, et les renseignements faisant voir toute modification, changement ou extension des plans, ou du mode de construction, qui peuvent avoir été ordonnés, permis ou substitués, et comment les contrats peuvent être affectés par là.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Campbell*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie du rapport du commandant *Orlebar*, présenté au Gouverneur Général, le 29 février 1860, relatif à son étude et à ses plans pour l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Ferguson*, secondé par M. *Aikins*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur

Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un État indiquant les diverses somme d'argent payées à même les revenus de cette province à chaque institution publique en icelle, soit religieuse ou charitable, sectaire ou d'éducation, depuis l'union du *Haut* et du *Bas-Canada*, jusqu'à la fin de l'année 1860 ; cet État indiquant aussi les montants annuels payés et la somme totale reçue par chacune des dites institutions ; quand cette institution a été établie ; où elle est située, dans le *Haut* ou le *Bas-Canada* ; les noms et qualités des parties ou personnes auxquelles les diverses sommes d'argent ont été payées, et les objets pour lesquels elles ont été employées.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'Honorable M. *Sicotte*, secondé par l'Honorable M. *Loranger*,

Résolu, Que lundi prochain cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives à l'inspection des cuirs verts et peaux.

Sur motion de M. *McKellar*, secondé par M. *Dorland*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un État détaillé de tous les deniers dépensés pour l'amélioration de la navigation de la rivière *Thames*, depuis le 1er janvier 1857, et copie de toutes les soumissions (s'il en est) reçues pour l'exécution des travaux ou d'aucune partie d'iceux, et des contrats passés pour l'exécution des dits travaux.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Huot*, l'Honorable M. *Cauchon*, M. *Piché*, M. *Benjamin*, M. *Fortier*, M. *McGee*, M. *Bureau*, M. *McDougall* et M. *Ferres*, pour s'enquérir s'il ne serait pas possible de publier les débats qui ont lieu dans cette Chambre, par le moyen de rapporteurs qui transmettraient la copie des débats aux différents journaux qui voudraient bien les publier.

M. *Waller Powell* a proposé, secondé par M. *Craik*, que la pétition du conseil municipal du comté de *Middlesex*, demandant des amendements à la loi du jury du *Haut-Canada*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *McKellar*, M. *Craik*, M. *McMicken*, M. *A. P. McDonald*, M. *Clark*, et du moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records et la question ayant été mise aux voix.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Galt*, que les ordres du jour soient maintenant appelés.

Et des débats s'étant élevés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit le vendredi.

Vendredi, 5 avril 1861,

M. *Dunkin* a proposé, secondé par M. *Dufresne*, que les débats soient ajournés et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée :

POUR—59.

CONTRE—34

Ainsi la question a été résolue affirmativement

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 5 Avril 1861.

3 heures, P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport de la Compagnie Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal*, depuis le 2 janvier 1860, jusqu'au 1er mars 1861.

Rapport annuel de la Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal* à l'Assemblée Législative :

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal*, suivant qu'il nous est ordonné par notre acte d'incorporation.

Vous y trouverez dans un compte-rendu exact le nombre réel de nos membres actifs, l'état de nos recettes, de nos dépenses et des fonds en banque.

Et aussi, il vous sera facile d'apercevoir que notre société est à présent, plus qu'auparavant, en état de rendre service à tous ceux qui en font partie.

Il y avait, les années précédentes, un manque de précision dans nos affaires. Le comité de régie d'alors comptait comme membres actifs, des membres seulement admis, mais qui, n'ayant pas payé leur contribution d'entrée, n'étaient pas réellement membres actifs, et n'avaient aucun droit aux bénéfices de la société; c'est-à-dire que, dans un cas de maladie, ils ne pouvaient être secourus. Maintenant nos cahiers sont tenus avec plus d'ordre, et nous savons au juste à quoi nous en tenir sur notre nombre. De plus, on laissait beaucoup de membres ne pas payer leurs contributions mensuelles, et quand ils devaient plus de douze mois, on se contentait de les rayer de la liste des membres. Cette année, l'administration a agi avec plus de rigueur, et nous sommes maintenant presque aussi nombreux que l'an dernier, et ce qui est mieux, presque tous payent régulièrement.

Les statistiques suivantes confirmeront ce que nous venons d'énoncer, et rendront évident le progrès dans lequel nous sommes entrés, de même qu'elles justifient notre confiance dans l'avenir.

Le tout humblement soumis,

H. P. RAZA, Président,

SIMON HATT, Secrétaire Correspondant.

Rapport du 2 février 1860 au 1er mars 1861.

Les recettes ont été de	\$258 47½
Dépenses	166 73
Résultat	\$ 91 74½
A la banque l'an dernier	\$480 00
Déposé à la banque, cette année	83 03
Intérêt payé par la banque au 1er janvier 1861	19 82
Total à la banque d'épargne	\$582 85
Il reste entre les mains du trésorier	8 71½
Dû à la société par des membres	44 50
Dû à la société par billet	41 40
Nombres de membres actifs	86
Membres régus depuis le 2 février 1860	27

Et aussi, un Etat des affaires de "La Compagnie du *Richelieu*," le 31 décembre.

Etat des opérations de la compagnie du *Richelieu* pour l'année écoulée.

Montréal, 31 décembre 1860.

Recettes générales	- - - - -	\$153,844 97
Dépenses, do	- - - - -	117,074 04
Profit net	- - - - -	\$ 36,770 93
Montant de dividende payé aux actionnaires	- - - - -	15,173 33
Montant porté au fonds de réserve	- - - - -	\$21,597 60
Montant du fonds de réserve de l'année dernière	- - - - -	\$16,051 94
Montant reçu de la vente du <i>Jacques-Cartier</i>	- - - - -	3,928 50
		19,980 44
Montant dû par la compagnie	- - - - -	9,393 91
Montant payé aux actionnaires	- - - - -	15,173 33
		\$ 66,145 28

Par montant d'argent en mains, comptes dus à la compagnie, et argent payé à compte du nouveau bateau à vapeur en fer 66,145 28

J. S. SINCENNES, Président.

Montréal, mars 1861.

Assermenté devant moi ce cinquième jour d'avril 1861, à Québec.

DAVID E. PRICE,
Etc. etc., etc.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Roblin*,—la pétition de la conférence de l'église wesleyenne méthodiste du *Canada*.

Par M. *Turcotte*,—la pétition de *N. P. Massicotte* et autres, du comté de *Champlain*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *B. C. A. Guyy*, avocat, de la cité de *Québec*.

Par M. *Simard*,—la pétition de *Louis Touchette*, maître-charpentier, de la cité de *Québec*.

Par M. *Ouimet*,—la pétition de *Henri Lappare*, notaire, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Purdy*,—la pétition de *Adam Ainslie*, de *Leith*, brasseur, comté de *Grey*.

Par M. *Counor*,—la pétition de la municipalité du township de *Dereham*, et de la municipalité du village de *Ingersoll*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Oxford*.

Par M. *Walker Powell*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Par M. *Bell*,—la pétition du révérend *W. Aikin* et autres, du village de *Smith's Falls* et ses environs, comté de *Lanark*; et la pétition de la congrégation de *Lanark*, de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *Laporte*,—la pétition de la municipalité de la *Côte St. Louis*, comté de *Hochelaga*.

Par M. *Dorland*,—la pétition de *Thomas McIntosh* et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux, commerçant du port de *Belleville* aux *Etats-Unis*.

Par M. *Ferguson*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Simcoc*.

Par M. *McDougall*,—la pétition de *J. W. D. Moodie*, shérif du comté de *Castings*.

Par l'honorable M. *Loranger*,—la pétition de *Firmin Perrin*, notaire public de *Berthier*.

Par M. *Starnes*,—la pétition de la congrégation de *Goergetown*, de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*; et la pétition de la congrégation de *Orms'town*, de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. Notman,—la pétition de *James McRoberts*, du township d'*Ancaster*, comté de *Wentworth*.

Par M. *Cameron*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Lindsay*, comté de *Victoria*.

Par l'honorable M. *Rose*,—la pétition de la congrégation de l'église *St. Paul* de *Montréal*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*; et la pétition du dispensaire de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Alley*,—la pétition de *W. Rhodes* et autres, de la cité de *Québec*; la pétition de l'honorable *C. Alley* et autres, de la cité de *Québec*; et la pétition de dame *S. G. Asworth* et autres dames, membres de l'Asile des Orphelines de l'église d'*Angleterre* de *Québec*.

Par M. *Chapais*,—deux pétitions du révérend *P. N. Thivierge* et autres, des seigneuries de *Temiscouata* et *Madawaska*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer des comtés de *Drummond* et *Arthabaska*; la pétition de la compagnie des mines du *Sud Est* du *Canada*; et la pétition de *Moses Milete* et autres, du township de *Kingsey*.

Par M. *Benjamin*,—la pétition d'*Edward Franklin*, du township de *Madoc*, comté de *Hastings*; la pétition de *Thomas Wills* et autres; la pétition de Messieurs *Gilbert* et *Kent* et autres, hôteliers; et la pétition de *W. Bowes* et autres, du village de *Trenton* et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du comté de *Middlesex*, et du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant une école pour les enfants sourds, muets et aveugles du *Canada*.

Du président et du bureau des directeurs de l'université de *Queen's College*, *Kingston*; de l'asile *St. Patrice* des orphelins de *Montréal*, et de l'asile des orphelins de *Kingston*; demandant de l'aide.

De la société historique de *Montréal*; demandant de l'aide pour sa bibliothèque.

De la société historique de *Montréal*; demandant de l'aide pour la mettre en état de publier des documents sur l'histoire du *Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant des amendements à l'acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*.

De *Richard Coates*, senior, et autres du comté d'*Halton*; demandant l'abrogation de l'acte pour séparer le dit comté de celui de *Wentworth*, et que le choix du chef-lieu soit décidé par le vote des contribuables du dit comté.

De *P. Hinman* et autres, membres de l'église baptiste et du *Congrégation Meeting* à *Haldimand*; demandant que le système actuel de l'université de *Toronto* et du collège de l'université, ainsi que leur dotation, soient conservés intacts.

De la compagnie de manufacture anglo-américaine; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De *John Galt*, de la ville de *Goderich*; de la compagnie du *Canada*, et de *Jamer Wilkinson* et autres, du township de *Goderich*; demandant la passation d'un acte pour changer et corriger l'arpentage de la ligne de séparation des lots 25 et 26, dans la 2^{me} concession, jusqu'au chemin *Huron* dans le dit township de *Goderich*.

De *Daniel De Hertel* et autres, du comté d'*Argenteuil*; demandant de l'aide pour améliorer la navigation de la *Rivière du Nord*.

Du révérend *G. J. Magill* et autres, syndics de la paroisse protestante de *Drummondville*; demandant la passation d'un acte pour les autoriser, avec le consentement de l'évêque du diocèse, à vendre certaines parties d'un immeuble dans la dite paroisse.

Du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce*; demandant que le dit comté soit érigé en deux comtés-unis, sous les noms de comtés de *Bruce* et de *Saugeen*.

De *Louis Labbé* et autres, de la paroisse *St. Michel d'Yamaska*; demandant les amendements aux actes qui règlent la commune de la seigneurie d'*Yamaska*.

De la municipalité du township d'*Albion*; demandant la passation d'un acte pour réunir le comté de *Peel* à celui d'*York*.

De la municipalité du comté de *Simcoe*; demandant la passation d'une loi pour prohiber les liqueurs fortes.

D'*A. Dalairé* et autres, membres de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale *Jacques Cartier*, et de *C. J. L. Lafrance*, au nom de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale *Laval*; demandant que le montant reçu pour le soutien des instituteurs âgés et infirmes dans le *Bas-Canada*, soit augmenté.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant la passation d'un acte pour l'abolition du travail du dimanche dans les départements publics de cette province.

De *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie de dépôt et de prêt du *Bas-Canada*"

Du très révérend évêque catholique romain de *Montréal*; demandant de l'aide au nom de l'hôpital *St. Patrice* de *Montréal*.

Du révérend *C. Poiré* et autres, de *Ste. Ulrice*, et autres paroisses, comté *Dorchester*; demandant de l'aide pour des chemins de colonisation dans le dit comté.

De la banque de *Montréal*; demandant des amendements à son acte d'incorporation, sous le nom de "Société médicale Eclectique du *Canada*."

De MM. *Thompson* et Compagnie, entrepreneurs des impressions parlementaires; demandant une enquête sur la conduite de certains officiers de l'Assemblée Législative, et compensation pour les pertes par eux éprouvées en conséquence de leur dite conduite.

De *George Carson*, M. D., et autres, demandant un acte d'incorporation.

De *Dame Sarah Davidson*, veuve de feu *Colin Russell*, de la cité de *Montréal*; demandant la passation d'un acte lui transportant et à ses hoirs et ayants cause une certaine partie d'une réserve de chemin entre les 5e et 6e concessions du township de *Madoc*, comté d'*Hastings*, au lieu d'une quantité égale ou plus grande de terre pour être employée comme grand chemin, et qu'elle est prête à concéder.

De *Dame M. G. Sophie Masson* et autres, de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour construire un chemin à barrières depuis le pont érigé sur la *Rivière de Prairies* dans la paroisse de *St. Vincent de Paul* (en vertu de l'acte 10 et 11 *Victoria*, chapitre 97,) jusqu'au pont de péage de *Madame Masson*, dans la paroisse de *St. François de Sales*; et depuis le dit pont sur la *Rivière des Prairies* jusqu'au chemin près du *Moulin du Crochet* de la paroisse de *St. Martin*.

D'*O. S. Guilderslee*, maire, au nom d'une assemblée des habitants de la cité de *Kington*; demandant que des institutions collégiales soient établies dans les différentes parties de la province, et que la dotation de l'Université de *Toronto* soit partagée avec les dites institutions.

Du président et du bureau des directeurs de l'université de *Queens Collège, Kington*; demandant que les divers collèges dans le *Haut-Canada* reçoivent une juste part du fonds public des universités.

Du révérend *John Irwin* et autres, de la ville de *St. Jean*; demandant justice en faveur d'*Albert Rounds*, à qui une somme de plus de \$86000 reste due pour excavation, ouvrage en brique et en pierre pour la cour et la prison dans la dite ville, fait en exécution d'un contrat avec Messieurs *Sinclair* et *Skelsey*, lequel dit *Albert Rounds* a été privé de son privilège d'ouvrier, en conséquence d'un ordre péremptoire du bureau des travaux publics.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter des listes de membres pour composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le comité avait préparé des listes de membres en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Privilèges et Elections.*—L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. *Drummond*, l'Honorable M. *Terrill*, l'Honorable J. S. *Macdonald*, l'Honorable M. *Lemieux*, l'Honorable M. *Dorion*, l'Honorable M. *Mowatt*, M. *Dunbar Ross*, M. *Turcotte*, M. *Laberge*, M. *Dufresne*, M. *Chapais*, M. *Benjamin*, M. *Notman*, M. *Macbeth*, M. *Wilson*, M. W. F. *Powell*, M. *Ouimet*, M. *Fournier*, et M. *Simpson*.

2. *Lois expirantes.*—L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, l'Honorable M. *Loranger*, M. *Bureau*, M. *Tett*, M. *Carling*, M. *Minro*, M. *Sincennes*, M. *Bourassa*, M. *Dionne*, M. *Coc*, M. *James Ross*, M. *McGee*, M. *Dorland*, M. *Hébert*, M. *Tassé*, M. *Pope*, M. *Laporte*, M. *Heath*, M. *Caron*, M. *Finlayson*, M. *Harcourt*, M. *Purdy*, et *Craik*.

Chemins de fers, canaux et télégraphes.—L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Sidney Smith*, l'Honorable M. J. S. *Macdonald*, l'Honorable M. *Lemieux*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Dorion*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Mongenais*, M. *Connor*, M. *Morrison*, M. *Bureau*, M. *MacLeod*, M. *Buchanan*, M. *Baby*, M. *Meagher*, M. *Burton*, M. W. F. *Powell*, M. *Macbeth*, M. *Dunkin*, M. *Turcotte*, M. *Ferres*, M. D. A. *Macdonald*, M. *Walker*, M. *Powell*, M. *Daly*, M. *Abbott*, M. *Simard*, M. *McMicken*, et M. *Caron*.

4. *Bills privés.*—L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*, l'Honorable M. *Dorion*, l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Lemieux*, l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Mowat*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Dunkin*, M. *Laberge*, M. *Rykert*, M. *Carling*, M. *Wilson*, M. *Connor*, M. *Gill*, M. *Wright*, M. *Robinson*, M. *McKellar*, M. *Webb*, M. *Noiman*, M. *Ouimet*, M. *Piché*, M. *Archambault*, M. W. *Scott*, M. *Walbridge*, M. R. W. *Scott*, M. *Lacoste*, M. *Heath*, M. *Abbott*, et M. *Daly*.

5. *Ordres Permanents.*—M. *Turcotte*, M. *Connor*, M. *Short*, M. *Coulter*, M. *Walker*, M. *Powell*, M. *Daoust*, M. *Papineau*, M. *Playfair*, M. *White*, M. *Cimon*, M. *Whitney*, M. *Loux*, M. *Rymul*, M. *Darson*, M. *Gaudet*, M. *McCann*, M. *Pope*, M. *Howland*, M. *Aikins*, M. *Beaubien*, M. *Tett*, M. *Mackenzie*, et M. *Huot*.

6. *Impressions.*—L'Honorable M. *Thibaudeau*, M. *Benjamin*, M. *Fortier*, M. *Bell*, M. *Chapais*, M. *Simpson*, M. *Beaubien*, M. *Patrick*, M. *Ferres*, et M. *Clark*.

7. *Dépenses contingentes.*—L'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. *Loranger*, l'Honorable M. *Thibaudeau*, M. *Jobin*, M. *Campbell*, M. *Benjamin*, M. *Fergusson*, M. *Tett*, M. *Désaulniers*, M. *Panet*, M. *Gould*, M. D. A. *Macdonald*, M. *Lanjevin*, M. *Roblin*, M. *McGee*, M. *Holmes*, M. A. P. *McDonald*, M. *Laframboise*, M. *Le Bouthillier*, M. *Sincennes*, M. *Somerville*, M. *Stirton*, M. *Gowan*, M. *Burton*, M. *Price*, M. *Daoust*, M. *James Ross*, et M. *McMicken*.

8. *Comptes Publics.*—L'Honorable M. *Cayley*, l'Honorable M. *Galt*, l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. *Brown*, M. *Turcotte*, M. *Morrison*, M. *Simard*, M. *Chapais*, M. *Ferres*, M. *Starnes*, M. *Benjamin*, M. *Campbell*, M. *Le Bouthillier*, M. *Mattice*, M. *McDougall*, M. *Dunkin*, M. *Howland*, M. *Cameron*, M. *White*, M. *Jobin*, et M. *Simpson*.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état faisant voir le nombre des juges de paix dans chaque comté du *Haut et Bas-Canada*.

Etat indiquant le nombre de Magistrats dans chaque comté ou comtés-unis dans le *Haut-Canada*.

Brant, 124 ; *Carleton*, 232 ; *Elgin*, 145 ; *Essex*, 155 ; *Frontenac*, *Lennox* et *Addings*

ton, 377; Grey, 170; Haldimand, 118; Halton, 114; Hastings, 224; Huron et Bruce, 240; Kent, 74; Lambton, 166; Lanark et Renfrew, 256; Leeds et Grenville, 383; Lincoln, 117; Middlesex, 199; Norfolk, 145; Northumberland et Durham, 406; Ontario, 82; Oxford, 149; Perth, 168; Peterboro' et Victoria, 191; Prescott et Russell, 112; Prince Edward, 83; Simcoe, 214; Stormont, Dundas et Glengarry, 139; Waterloo, 100; Welland, 107; Wellington, 247; Wentworth, 189; York et Pell, 348—5,784.

À part ceux ci-dessus mentionnés il y a des Magistrats nommés pour les cités et villes suivantes dans le Haut-Canada, savoir :—

St. Catharines, 6; Brandford, 18; Toronto, 6; Kingston, 7; Hamilton, 5; Dundas, 6; Niagara, 7; Ottawa, 18; Peterboro', 5; Cobourg, 7; Port Hope, 8; Sarnia, 6; Bowmanville, 5—96.

Memo : Le Reeve et le député de chaque township dans le Haut-Canada sont *ex officio*, Magistrats.

Etat indiquant le nombre de Magistrats dans chaque comté du Bas-Canada.

Argenteuil, 43; Arthabaska, 20; Bagot, 26; Beauce, 31; Beauharnois, 26; Bellechasse, 16; Berthier, 25; Bonaventure, 42; Brome, 39; Chambly, 21; Champlain, 22; Charlevoix, 23; Chateauguay, 37; Chicoutimi, 21; Compton, 41; Dorchester, 16; Drummond, 22; Gaspé, 44; Hochelaga, 19; Huntingdon, 44; Iberville, 19; Jacques Cartier, 24; Joliette, 22; Kamowaska, 17; Laprairie, 12; L'Assomption, 14; Laval, 14; Lévis, 28; L'Islet, 20; Lotbinière, 30; Maskinongé, 31; Mégantic, 29; Missisquoi, 68; Montcalm, 22; Montmagny, 10; Montmorency, 31; Napierville, 21; Nicolet, 36; Ottawa, 78; Pontiac, 34; Portneuf, 14; Québec, 30; Richelieu, 27; Richmond, 12; Rimouski, 18; Rouville, 19; Saguenay, 7; Shefford, 51; Soulanges, 34; Stanstead, 37; St. Hyacinthe, 28; St. Jean, 29; St. Maurice, 10; Temiscouata, 22; Terrebonne, 28; Two Mountains, 16; Vaudreuil, 22; Verchères, 26; Wolfe, 8; Yamaska, 26—Total des comtés, 1,599.

Liste de cités et villes non comprises dans les comtés ci-dessus :

Cité de Québec, 68; Montréal, 80; Trois Rivières, 29; ville de Sherbrooke, 7.—Total dans les cités, etc., 184.

RÉCAPITULATION.—Total dans les comtés, 1599; total dans les cités, etc., 184. En tout dans le Bas-Canada, 1783.

Mem. Les préfets et les maires de municipalité, les inspecteurs d'école, et les inspecteurs de prisons, etc., sont aussi juges de paix, *ex officio*.

Et aussi l'Honorable M. Albyn a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le tableau du commerce et de la navigation de la province du Canada pour l'année 1860. (*Documents de la session, No. 2.*)

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Carling,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour permettre le rapport de verdicts dans les procès par jury au civil, quoique le jury ne soit pas unanime," soit maintenant la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Hébert ait la permission d'introduire un bill pour la protection des colons du Bas-Canada dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Dawson ait la permission d'introduire un bill pour l'incorporation et l'administration des compagnies à fonds social.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi de cotisation du *Haut-Canada* relativement à la vente des terres pour arrérages de taxes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Benjamin* ait la permission d'introduire un bill pour protéger les hôteliers contre certaines obligations dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

M. *Ferguson* a proposé, secondé par M. *White*, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour pouvoir à la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative, en la rajustant et l'égalisant, et qu'il soit maintenant lu pour la première fois.

L'Honorable M. *Cauchon* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Thibaudeau*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants "de ce jour en six mois."

L'Honorable J. S. *Macdonald* a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. W. F. *Powell*, que tous les mots après "que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il n'est pas à propos de s'occuper de changements à faire dans la représentation du peuple de cette province dans le parlement, avant que le recensement n'ait donné l'état actuel de la population dans le *Haut* et le *Bas-Canada*."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis au voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Loux, *John S. Macdonald*, *McCann*, et *W. F. Powell*—4.

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott</i> ,	<i>Dionne</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Playfair</i> ,
<i>Aikins</i> ,	<i>Dorion</i> ,	<i>Laporte</i> ,	<i>Walker Powell</i> ,
<i>Alley</i> ,	<i>Dorland</i> ,	<i>Leroux</i> ,	<i>Purdy</i> ,
<i>Archambeault</i> ,	<i>Dunkin</i> ,	<i>Loranger</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Baby</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>Macbeth</i> ,	<i>Rose</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>Donald A. Macdonald</i> ,	<i>James Ross</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Finlayson</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Rymal</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Foley</i> ,	<i>Mattice</i> ,	<i>Richard W. Scott</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>A. P. McDonald</i> ,	<i>William Scott</i> ,
<i>Burton</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Sherwood</i> ,
<i>Burwell</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>McGee</i> ,	<i>Sicotte</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>McKellar</i> ,	<i>Simard</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>McMicken</i> ,	<i>Simpson</i> ,
<i>Atty. Gen. Cartier</i> ,	<i>Gould</i> ,	<i>Meagher</i> ,	<i>Sincennes</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Gowan</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Sidney Smith</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Harcourt</i> ,	<i>Sol.-Gén. Morin</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Cimon</i> ,	<i>Heath</i> ,	<i>Morrison</i>	<i>Starnes</i> ,
<i>Clark</i> ,	<i>Hébert</i> ,	<i>Mowat</i> ,	<i>Stirton</i> ,
<i>Connor</i> ,	<i>Holmes</i> ,	<i>Munro</i> ,	<i>Tassé</i> ,
<i>Cook</i> ,	<i>Howland</i> ,	<i>Notman</i> ,	<i>Tett</i> ,
<i>Coutlée</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>Ouimet</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Craik</i> ,	<i>Jobin</i> ,	<i>Panet</i> ,	<i>Turcotte</i> ,
<i>Daly</i> ,	<i>Labelle</i> ,	<i>Papineau</i> ,	<i>Webb</i> ,
<i>Daoust</i> ,	<i>Laberge</i> ,	<i>Patrick</i> ,	<i>White</i> , et
<i>Dawson</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Picht</i> ,	<i>Wright</i> .—102
<i>Désaulniers</i> ,	<i>Laframboise</i> ,		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale ayant été mis aux voix,

Et des débats s'étant élevés,

M. *Dufresne* a proposé, secondé par M. *Starnes*, que les débats soient ajournés jusqu'à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

La Chambre s'est divisée.

POUR,—49.

CONTRE,—53.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau mis aux voix,

L'Honorable M. *Galt* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau mis aux voix,

Et de nouveaux débats s'étant élevés,

Sur motion de M. *Dufresne*, secondé par M. *Starnes*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Le greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour augmenter de nouveau le capital de la Banque du Peuple," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour augmenter de nouveau l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondé par M. *Papineau*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour augmenter de nouveau le capital de la Banque du Peuple," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. *W. Scott*, secondé par M. *Gould*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour augmenter de nouveau l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Morrison*, secondé par M. *Burton*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité, pour considérer la motion qui a été faite mardi dernier, que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 8 Avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, un état général et rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Aussi, un état du montant en moyenne de l'actif et du passif de la Banque de la cité de *Montréal*, le 30 mars 1861 (*Documents de la Session, No. 7.*)

Et aussi, le rapport annuel du Collège de *Bytown*, jusqu'au 31 décembre 1860. (*Documents de la Session, No. 17.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Jobin*,—la pétition de *L. Benoit* et autres de *St. Hubert*, paroisse de *St. Antoine de Longueuil*.

Par M. *Turcotte*,—la pétition du révérend *W. T. Fréchette* et autres, du comté de *Champlain*; et la pétition de la municipalité de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade*, comté de *Champlain*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Simard*,—la pétition de Messieurs *J. et A. Klein* et compagnie, de la cité de *Québec*.

Par M. *Cimon*,—la pétition du révérend *F. Morisset* et autres, de *S. Urbain*, comté de *Charlevoix*.

Par M. *Connor*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Oxford*.

Par M. *McMicken*,—la pétition d'*Henry Buchner* et autres, du township de *Crowland*; et la pétition du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par l'Honorable *J. S. Macdonald*,—la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Par l'Honorable M. *Foley*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Berlin*.

Par M. *Tassé*,—la pétition de la municipalité du village de *Lachine*.

Par M. *McKellar*,—la pétition du synode de l'église presbytérienne du *Canada*.

Par M. *Laberge*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Missisquoi*; et la pétition de *D. T. R. Nye* et autres.

Par l'Honorable M. *Cayley*,—la pétition de *N. Burwash* et autres du village d'*Arnprior*, comté de *Renfrew*; la pétition de la municipalité du township de *Stanley*; et la pétition de la municipalité du township de *Huron*, comté de *Bruce*.

Par M. *White*,—la pétition d'*Edward Jackson* et autres, de *Kingston*, et autres lieux, dans le *Haut-Canada*; et la pétition de *W. Sparling* et autres, du township de *Trafalgar*.

Par M. *Biggar*,—la pétition d'*Henry Lemmon* et autres, de *Brantford*.

Par M. *Howland*,—la pétition de Dame *M. McCutcheon* et autres dames, directrices du comité de régie de l'asile des jeunes garçons de *Toronto*; et la pétition du conseil municipal des comtés unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Gould*,—la pétition de *Robert Ward* et autres, du township de *Reach*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township de *Greenock*; la pétition de la municipalité du township de *Culross*; la pétition de la municipalité du village de *Sout-*

hampton; la pétition de la municipalité du township d'*Arran*; la pétition de la municipalité des comtés-unis d'*Amabel* et *Albemarle*; la pétition de la municipalité du township de *Kincardine*; la pétition de *M. McLean* et autres, de *Walerton*; la pétition de *D. Chisholm* et autres, du township de *Culross*; et la pétition de la municipalité du township de *Harrick*, toutes du comté de *Bruce*.

Par *M. Price*,—la pétition de la municipalité du township d'*Hébertville*.

Par *M. Cameron*,—la pétition de *M. Lahare*, président au nom d'une assemblée publique des habitants du township d'*Emily*; la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *Verulam* et *Somerville*; et la pétition de *P. Hodgson* et autres du comté de *Victoria*.

Par *M. Abbott*,—la pétition du maire, échevins et conseillers, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'Honorable *M. Morin*,—la pétition du révérend *P. Bédard* et autres, de la paroisse de *St. Rémi*.

Par *M. R. W. Scott*,—la pétition du bureau de commerce d'*Ottawa*; la pétition de *John Hamilton* et autres des comtés unis de *Prescott* et *Russell*; la pétition du révérendissime évêque catholique romain d'*Ottawa*; la pétition de *Dame H. Corcoran* et *Dame G. Taillon*, de la cité d'*Ottawa*; la pétition de la corporation du collège de *Bytown*; la pétition de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à *Ottawa*; la pétition de la corporation du collège de *Bytown*; la pétition de *Mark Bishoprick* et autres, de la cité d'*Ottawa*; deux pétitions du maire, échevins et conseillers de la cité d'*Ottawa*.

Par l'Honorable *M. Thibaudeau*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Portneuf*.

Par *M. A. P. McDonna'd*,—la pétition de la municipalité de *Lobo*.

Par *M. Morrison*,—la pétition de *John Urquhart* et autres, du comté de *Halton*.

Par l'Honorable *M. Mowat*,—la pétition du révérend *W. B. Clark*, modérateur du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, et du révérend *A. A. Drummond*, modérateur du synode presbytérien uni du *Canada*.

L'Honorable *M. Allyn*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence, et le dit message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

Son Excellence le Gouverneur-Général regrette d'avoir à communiquer à l'Assemblée Législative une copie d'une dépêche annonçant le décès de Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, mère de Sa Majesté la Reine.

EDMUND HEAD.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 8 Avril 1861.

(Copie.)

CIRCULAIRE.

DOWNING STREET,
18 Mars 1861.

MONSIEUR,—C'est avec un très profond regret que j'ai à vous annoncer la triste nouvelle du décès de Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*.

Son Altesse Royale est décédée à *Frogmore House*, le matin du 16 du courant, vers

neuf heures et demie, au grand chagrin de Sa Très Gracieuse Majesté et de la famille royale.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NEWCASTLE.

Au très Honorable

Sir E. HEAD, Baronnet.

M. R. W. Scott, du comité général nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'élection et rapports irréguliers pour le comté de *Haldimand*, a informé la Chambre que *William Patrick*, écuyer, un des membres du comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit comité, aujourd'hui.

Ordonné, Que *William Patrick*, écuyer, soit présent à sa place dans cette Chambre demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable *J. S. Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 9 Avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance du *Phoenix d'Hartford, Connecticut*, le 1er juillet 1860 (23 Victoria, ch. 33). (*Documents de la Session, No. 7.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Lemieux*,—la pétition du révérend *Duncan Anderson* et autres, de la Paroisse de *Notre Dame de la Victoire*, comté de *Lévis*.

Par M. *Somerville*,—la pétition d'*A. Dupuis*, Maire, et autres, de la paroisse de *St. Anicet*, comté de *Huntingdon*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de la municipalité du township de *Brant*.

Par M. *Stirton*,—la pétition de *T. S. Parker* et autres, du comté de *Wellington*.

Par M. *Holmes*,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce* ; la pétition de la municipalité du township de *Goderich* ; la pétition de la municipalité du township de *Colborne* ; la pétition de la municipalité du township de *Grey* ; la pétition de la municipalité des townships unis d'*Amabel* et *Albemarle* ; la pétition de la municipalité de *Southampton* ; la pétition de la municipalité du township de *Stephen* ; la pétition de la municipalité du township de *Turnberry* ; la pétition de la municipalité du township de *McGillivroy* ; la pétition de la municipalité du township d'*Usborne* ; la pétition de la municipalité du township d'*Howick* ; la pétition du township de *Brant*, et la pétition de la municipalité du township d'*Arran*.

Par M. *Purdy*,—la pétition du révérend *John A. Williams*, Président au nom des membres du circuit de *Grey*, et partie de celui de *Bruce*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition d'*Antonin Riendeau*, de la paroisse de *Boucherville*, comté de *Chambly*.

Par l'Honorable M. *Sidney Smith*,—la pétition des directeurs provisoires et actionnaires de l'association des prêts, pour les fins agricoles du *Canada*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de *John Vance* et autres, du comté de *Peel* ; et la pétition de *James Wallis* et autres, du comté de *Victoria*.

Par M. *Price*,—la pétition de la municipalité du township d'*Hébertville*, et la pétition de *W. Rhodes* et autres de la paroisse de *Notre-Dame de la Victoire*.

Par M. *Labelle*,—la pétition de *P. O. Grenier*, au nom de la municipalité du village de *Ste. Rose*; et la pétition de *P. O. Grenier*, au nom de la municipalité de la paroisse de *Ste. Rose*.

Par M. *Rbbnson*,—deux pétitions du Maire, des échevins et citoyens de la cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,—la pétition de l'hôpital de *Kingston*, et la pétition de la Société Botanique du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues.

Du conseil-de-ville de la ville de *Milton*; demandant l'abrogation de l'acte pour réunir l'arrondissement d'école No 5, dans le township de *Trafalgar*, dans le comté d'*Hallon*; à la ville de *Milton*, dans le dit township, pour les fins scolaires seulement.

De la municipalité du township d'*Elizabethtown*; demandant que les conclusions des requêtes pour la passation d'un acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de *Brookville* et *Ottawa*, à émettre des bous privilégiés, etc., ne soient pas accordés.

De *John Supple* et autres; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, depuis un point à ou près de *Montreal*, jusqu'à la cité d'*Ottawa*, et conduisant de là, par *Arnprior* à quelque point sur le lac *Huron*, sous le nom de " la compagnie du chemin de fer central du *Canada*."

De l'hospice de *St. Joseph* de la maternité de *Québec*; du dispensaire de *Montréal*; demandant de l'aide.

De la municipalité du township d'*Ops*; du conseil-de-ville de la ville de *Lindsay* comté de *Victoria*; demandant la passation d'un acte pour séparer le dit comté de celui de *Peterborough*, et pour autoriser la construction des édifices nécessaires dans la ville de *Lindsay*, et aussi pour empêcher le retrait de la dite ville de la juridiction du conseil de comté, jusqu'à ce que la dette qui pourra être encourue pour la construction des dits édifice soit payée.

De *Jacob A. Brown* et autres, de la ville de *Brookville* et des environs; du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant des amendements à l'acte pour diminuer le nombre des licences pour la vente des liqueurs enivrantes en détail.

De Dame *Mary Jane Curran*, de la ville d'*Oakville*; demandant de l'aide.

Du révérend *F. A. Oliva* et autres, de la paroisse de *St. Lambert*, comté de *Lévis*; demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière *Chaudière*, et pour ouvrir des chemins dans la dite paroisse.

De la société d'église du diocèse de *Huron*; demandant qu'un certain contrat passé entre la dite société et la société d'église du diocèse de *Toronto*, relativement à des terres appartenant à l'église d'Angleterre, dans le diocèse de *Huron*, soit légalisé et confirmé.

De Dame *Angélique Guy*, de *Ste. Anne de la Pocatière*; demandant de l'aide pour finir l'intérieur d'une bâtisse érigée pour les orphelins et infirmes, dans le village de la dite paroisse.

De *John Smith* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la compagnie des élévateurs à grain et d'emmagasiner à flot du *St. Laurent*."

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Toronto*; demandant certains privilèges pour *D. L. Macpherson* et *C. S. Gzowski*.

De MM. *Joslin* et *Dunklee* et autres, et de MM. *Gilbert* et *Kent* et autres, hôteliers; demandant la passation d'un acte pour limiter leur responsabilité quant aux objets confiés à leurs soins comme hôteliers.

De *Henry Crawford* et autres, de *St. Gabriel de Valcartier*, comté de *Québec*; demandant la passation d'un acte pour ériger *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités, pour les fins municipales et d'éducation.

De la municipalité de la paroisse de *St. Irés*, comté de *Charlevoix*; demandant la passation d'un acte pour construire un quai dans la dite paroisse.

De *John Montgomery*, de la cité de *Toronto*, hôtelier, alléguant que les forces de la reine prirent possession de son hôtel, etc., sur la rue *Yonge*, *Toronto*, le 7 déc. 1837, et l'incendierent, après que les rebelles eurent été défaits et chassés, et demandant à être indemnisé.

Du Rév. *F. A. Blouin* et autres, de *Ste. Cécile du Bic*, comté de *Rimouski*; demandant l'abrogation de l'acte pour amender les actes qui règlent le taux de l'intérêt.

De *J. A. Belliveau* et autres, de *Grande-Rivière*; se plaignant de certains griefs, relatifs aux pêcheries de la rivière *Moisie*, et demandant justice.

D'*A. McNaughton* et autres, du township de *Clarke*, comté de *Durham*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'arpentage de certains lots dans la concession d'about du dit township.

De *B. McGuire* et autres, du township de *Toronto*; de *Richard Allen* et autres, du township de *Carleton*, de *James Magrath* et autres, du township de *Toronto*; et de *W. N. Rutledge* et autres, du village de *Streetsville*, comté de *Peel*; demandant que tous les actes spéciaux relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui d'*York*, soient abrogés.

Du très-révérend titulaire et des syndics de l'église *St. Paul, London, Canada Ouest*; demandant la passation d'un acte pour les autoriser, avec le consentement de l'évêque du diocèse de *Huron*, à vendre, aliéner ou hypothéquer une partie du terrain sur lequel est érigée la dite église, afin de prélever de l'argent pour payer la dette de la dite église. Des mêmes; demandant un acte pour définir et régler la limite sud du terrain de la dite église.

De *W. Cottingham* et autres, des comtés-unis de *Peterborough* et *Victoria*, et de la municipalité du township d'*Ops*, comté de *Victoria*; demandant des amendements à la loi d'usure, et à la loi des débiteurs et créanciers.

De la municipalité du township d'*Ops*, comté de *Victoria*; demandant une mesure relative à la dette des diverses municipalités du *Haut-Canada*.

De *L. J. Prégen* et autres, membres de la congrégation *St. Michel*; demandant un acte d'incorporation.

Du conseil de ville de la ville de *Peterborough*; demandant un acte pour consolider la dette de la dite ville; et aussi l'autorisation d'émettre des débetures jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas £120,000.

De *John McMaster* et autres, du village des "*Sources Caledonia*," comté de *Prescott*; demandant l'incorporation du dit village avec les 1re et 2me concessions du township de *Caledonia*, pour les fins municipales.

D'*Ira Spaulding* et autres, de la ville de *Clifton*; demandant à être incorporés sous le nom de "*Compagnie du chemin de fer international*."

Du conseil municipal du comté de *Islet*; demandant qu'il ne soit point accordé d'autre aide à la compagnie du *Grand Tronc*; et aussi, l'abrogation de l'acte 22 *Vic.*, ch. 85, relatif à l'usure.

De *G. K. Bird* et autres, des townships de *Lingwick* et *Bury*, comté de *Compton*, et de *J. S. Sanborn* et autres, du township d'*Oxford*, comté de *Compton*; demandant la confirmation de l'arpentage du dit township fait par MM. *Peannoyer* et *Sullivan*, A. P.

De la congrégation de *Lanark*; de la congrégation d'*Ormstown*; de la congrégation de *Georgetown*, et de la congrégation de l'église *St. Paul, Montréal*, toutes de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'Église d'*Ecosse*; demandant des amendements à l'acte de l'Université de 1853.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; demandant l'établissement d'une école pour les enfants sourds, muets et aveugles du *Canada*.

De la chambre de commerce de *Québec*; demandant que les arrimeurs de *Québec* ne soient pas incorporés.

D'*Edouard Franklin*, du township de *Madoc*, comté d'*Hastings*; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour autoriser les représentants de feu *Colin Russell* à interdire l'usage d'un certain chemin dans le dit township.

De la compagnie des mines du sud-est; demandant des amendements à sa charte.

De la compagnie du chemin de fer de *Drummond* et *Arthabaska*; demandant des amendements à sa charte.

De M. *S. L. Ashworth* et autres parties, membres de l'asile des orphelins de l'église anglicaine de *Québec*; demandant un acte d'incorporation.

De l'Honorable *C. Alley* et autres, de la cité de *Québec*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "club de *Stadacona*."

De *W. Rhodes* et autres, de la cité de *Québec*; demandant à être incorporés sous le nom de "la banque royale du *Canada*."

De *Thomas McIntosh* et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux commerçant entre le port de *Belleville* et les *Etats-Unis*; demandant qu'il soit érigé un phare au *Cap dit Upper Cupe* situé à l'extrémité sud-ouest du comté de *Prince Edouard*.

De la municipalité de la *Côte St. Louis*, comté de *Hochelaga*; demandant des amendements à l'acte municipal du *Bas-Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk*; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

De *Moses Milette* et autres, du township de *Kingsey*; demandant une loi contre les liqueurs fortes.

De *Adam Ainslie*, de *Leith*, comté de *Grey*, distillateur; demandant la passation d'un acte pour empêcher l'adultération des liqueurs spiritueuses et de malt.

De *Henri Lappare*, de la cité *Montréal*, notaire; demandant à être indemnisé pour ses services comme secrétaire de la chambre des notaire à *Montréal*.

De *N. P. Massirote* et autres, du comté de *Champlain*; demandant un acte d'incorporation pour construire un pont de péage sur la rivière *Batiscan* près de l'église de *Ste. Geneviève*, dans le dit comté.

De *W. Bowes* et autres, du village de *Trenton*, et autres places; demandant de l'aide pour construire un pont sur la rivière *Trent* et le canal ou rapides de *Chisholm*, dans le township de *Sinney*.

De *B. C. A. Gagy* et autres, de la cite de *Québec*, avocat; demandant une enquête sur la conduite de l'Honorable *Thomas Cushing Aylwin*, l'un des juges de la cour du banc de la reine.

Du révérend *P. N. Thivierge* et autres, des seigneuries de *Témiscouata* et *Madawaska*; demandant de l'aide pour un chemin.

De *Thomas Wills* et autres; demandant une loi de banqueroute.

De *J. W. D. Moodie*, shérif du comté de *Hustings*; demandant qu'il soit présenté une adresse au Gouverneur Général, pour le prier d'ordonner que tout prononcé de jugement, contre lui, soit ajourné indéfiniment.

Du révérend *P. N. Thivierge* et autres, des seigneuries de *Témiscouata* et *Madawaska*; demandant l'abrogation de l'acte pour abolition de la tenure seigneuriale.

De *Louis Touchette*, de la cité de *Québec* maître constructeur; se plaignant de certains griefs, et demandant justice.

Dela municipalité du township de *Dereham*; et de la municipalité du village de *Ingersoll*; demandant la passation d'un acte pour autoriser les dites municipalités à passer un règlement pour confirmer un arrangement conclu entre elles et la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser les actes de la dite compagnie.

De la Conférence de l'église Méthodiste Wesléyen du *Canada*; demandant un acte pour amender l'acte de l'université de 1853.

De *James McRoberts*, du township de *Ancaster*, comté de *Wentworth*; se plaignant de certains griefs, et demandant justice.

Du révérend *W. Atkin* et autres, du village des *Chutes de Smith*, et des environs, comté de *Lanark*; demandant que le système actuellement suivi à l'égard de l'université de *Toronto*, et à sa dotation, demeurent intacts.

De *Firmin Perrin*, de *Bertier*, notaire public; exposant en sa qualité de créancier ayant obtenu jugement contre *Wolfred Nelson*, écr., il a filé une action devant les commissaires nommés en vertu de l'acte de la Rébellion, 12 Vict., chap. 58, et qu'une partie seulement de ce qu'il réclamait lui a été alloué par les dits commissaires et demandant justice.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité recommande à votre honorable Chambre la réduction de son quorum à neuf membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

M. *Turcotte*, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisant l'avis qui en a été donné dans chaque cas :—De *George A. Carson* et autres, demandant l'incorporation de la société médicale écectique du *Canada*,—de madame *Catherine Seaton Ewart*,—du conseil municipal du comté de *Lincoln*, demandant qu'il soit choisi un endroit plus convenable comme chef-lieu,—de *William Workman* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de dépôt et de prêt du *Bas-Canada*,—de *Hugh Allan* et autres, de *Montréal*, demandant l'incorporation de la banque des marchand,—de la compagnie des améliorations de *Windsor*,—du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*, demandant la séparation de *Lanark* de *Renfrew*,—du conseil municipal provisoire du comté de *Peel*, demandant l'abrogation de tous actes spéciaux relatif à la séparation de *Peel* d'*York*,—de *John Sapple* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer central du *Canada*,—de *J. S. Leprohon*, demandant l'autorisation de construire un chemin macadamisé depuis le pont sur la rivière des *Prairies* jusqu'au pont *St. Eustache*,—de la municipalité du township de *Scarboro*, demandant un acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township.

Il a aussi examiné la pétition de la compagnie de transit du *Nord-Ouest*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; mais votre comité est informé que le dit acte d'incorporation est de nul effet, attendu que la compagnie n'a pas commencé ses travaux dans les deux ans de la date de l'acte (16 août 1858) ; tel étant le cas, votre comité est d'opinion que la pétition ne doit pas être accueillie.

Aussi, la pétition de la banque du peuple, demandant qu'il lui soit permis d'augmenter son capital de \$800,000. Aucun avis de cette pétition n'a été donné, mais attendu que les actionnaires y ont consenti à la dernière assemblée annuelle, votre comité recommande la suspension de la cinquante-unième règle.

Les pétitions suivantes ont été examinés par votre comité, et ne sont point de nature à exiger la publication de l'avis, savoir :—Du révérend *John Cook*, D. D., et autres, demandant l'incorporation du collège *Morrin*,—d'*A. Macdonald* et autres, demandant l'incorporation de l'hôpital général de *Guelph*,—du lieutenant-général *Sir William F. Williams* et autres, demandant l'incorporation du club des patineurs de *Montréal*,—de *Louis Mercil*, demandant l'incorporation de l'Union *St. Joseph* de l'*Industrie*,—de la sœur *Marie St. Cyprien* et autres religieuses de l'ordre de *Jésus Marie* de la *Pointe Lévis*, demandant un acte d'incorporation,—de l'association de *St. Antoine* de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation,—de la corporation de l'asile des femmes âgées et infirmes, et de la société de fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*.

Votre comité recommande aussi à votre honorable Chambre la réduction de son quorum à sept membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

L'Honorable M. *Cayley*, du comité permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité recommande à votre honorable Chambre la réduction de son quorum à sept membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

M. *Turcotte*, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qu'en ont été donnés :—Du révérend *John Goadby* et autres, syndics et officiers de l'église Baptiste de *Montréal*,—du président et des directeurs de la banque d'*Ontario*,—de *John Ennis* et autres, du township de *Beverly*, demandant que la corporation du dit township soit autorisée à relever M. *Armstrong* et *D. Rintoul* d'un jugement rendu contre eux,—du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce*, demandant une division du comté,—de *Louis Labbé* et autres, demandant des amendements aux actes qui règlent la commune de la seigneurie d'*Yamaska*,—de *John Galt*, demandant un acte pour corriger le tracé d'une certaine ligne de division dans le township de *Goderich*,—de la municipalité du township de *Delaware*, demandant un acte pour inclure le dit township dans la division est du comté de *Midlsex*,—de *Michael O'Connell* et autres, de la cité de *Québec*, arrimeurs, demandant un acte d'incorporation,—de la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*,—de la compagnie de manufacture anglo-américaine,—de la compagnie de dépôt et de prêt du *Haut-Canada*,—de *G. E. Moynand* et autres, demandant l'incorporation de la société de navigation du lac *St. Pierre*,—de *C. Irvine* et autres, demandant la division du township d'*Hemmingford*,—du révérend *Thomas Gosford*, demandant un acte pour autoriser les syndics de l'église wes'éyenne de *Stratford* à hypothéquer la dite église,—de la municipalité du township de *Wolfe Island*, demandant un acte pour légaliser un emprunt fait par la municipalité pour la construction d'un moulin à farine,—de *James Byrns* et autres, demandant un acte pour annexer une certaine partie du township de *Hungerford* à *Sheffield*,—du révérend *P. Brunet* et autres, demandant l'autorisation de construire un chemin à barrières depuis le pont sur la rivière des *Prairies* jusqu'aux villages de *Ste. Rose* et *Ste. Thérèse*,—du conseil de ville d'*Owen Sound*, demandant l'autorisation de prélever des droits de havre,—de *Joseph Larkin* et autres, demandant un acte pour confirmer un certain arpentage dans la 7e concession de township de *King*,—de *F. C. Capreol*, de la cité de *Toronto*,—de *H. S. Beaudry* et autres, demandant un acte pour réunir la paroisse de *St. Antoine Abbé* en une municipalité et de l'annexer au comté de *Chateauguay*.

Quant à la pétition du conseil municipal des comtés unis d'*York* et *Peel*, demandant la séparation des dits comtés de la cité de *Toronto* pour les fins judiciaires, votre comité trouve que l'avis n'est pas complet quant au temps, mais cette question ayant été si fréquemment discutée à *Toronto*, et la demande est si bien connue qu'ils n'hésitent pas à recommander la suspension de la 51e règle ; il recommande aussi la suspension de la 51e règle quant à la pétition de *Louis Foisy* et autres, de la paroisse *St. Christophe* d'*Arthabaska*, demandant l'érection d'une certaine partie de cette paroisse en une municipalité de village sous le nom de *Victoriaville*, pour la même raison de publicité de l'affaire dans la localité intéressée.

Quant à la pétition de la banque de *Montréal*, demandant des amendements à son acte d'incorporation, votre comité trouve qu'il n'en a été donné aucun avis ; si, cependant, les dispositions comprises dans la pétition concernant le transfert des actions possédées par des administrateurs étaient biffées du bill, le reste de la pétition ne serait pas de nature à exiger d'avis.

Les pétitions suivantes ne sont pas de nature à exiger la publication d'avis, savoir :—De la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*, demandant un acte pour légaliser la dernière élection de ses officiers,—de *Pierre Imbleau* et autres, demandant l'incorporation de l'*Union St. Joseph* de l'*Industrie*,—et du révérend *G. J. Mayill* et autres, syndics de l'église protestante de la paroisse de *Drummondville*, demandant l'autorisation de vendre une certaine partie de l'immeuble appartenant à la dite église.

M. *Jobin*, du comité permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité recommande que dans le but de s'assurer la coopération active de ses membres, le nombre en soit réduit de 28 à 15, et qu'il se compose de MM. *Sicotte, Thi-vaudeau, Jobin, Daoust, Desaulniers, Jas. Ross, Ferguson, Langevin, Stirton, Gowan, Holmes, D. A. McDonald, Campbell, McMicken et Laframboise.*

Sur motion de M. *McGee*, secondé par M. *Bell*,

Ordonné, Que le comité spécial nommé pour prendre en considération l'administration plus efficace du département de l'immigration ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Que M. *W. F. Powell* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer central du *Canada.*

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné, pour demain.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'Union *St. Joseph de L'Industrie.*

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Rykert* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les contribuables du comté *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *W. F. Powell* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* de celui de *Lanark.*

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide à *David Rintoul* et *Walter Armstrong.*

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour abroger deux certains actes y mentionnés, relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui de *York*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Daly* ait la permission d'introduire un bill pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne, et sa propriété dans la ville de *Stratford* dans le comté de *Berth*, aux prescriptions et dispositions du *model deed* de l'église méthodiste wesléyenne du *Canada*, en rapport avec la conférence anglaise pour la meilleure administration d'icelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les dames de l'ordre de *Jésus Marie*, dans la paroisse de *St. Joseph de la Pointe Lévis.*

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. A. P. Macdonald ait la permission d'introduire un bill relatif à la société de médecine éclectique.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Jobin ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'*Union St. Joseph* du village de l'*Industrie*, dans le comté de *Soliette*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Wallbridge ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux représentants de feu *Thomas Ewart*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Craik ait la permission d'introduire un bill pour détacher le township de *Delaware* de la division ouest du comté de *Middlesex*, et l'annexer à la division est du dit comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Somerville ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 22 (1858) *Victoria*, chapitre 36, intitulé : " Acte pour diviser le township d'*Hemmingford*, " dans le comté d'*Huntingdon*, en deux municipalités distinctes."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. McMicken ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des améliorations de *Windsor*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Caron ait la permission d'introduire un bill pour l'incorporation de la compagnie de navigation du lac *St. Pierre*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné. Que M. Dunkin ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le club des patineurs de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wilson ait la permission d'introduire un bill relatif aux actes d'agence faits après le décès du principal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Wilson ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer et continuer un arpentage dans le township de *King*, comté d'*York*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'église baptiste de *Montréal* sous le nom de "première église baptiste de *Montréal*," et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la barque des marchands.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour pourvoir à l'administration du havre de *Montréal*, et au creusement du canal du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la société du fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Macbeth* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des cotisations du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église protestante de la paroisse de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer d'un certain immeuble y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour légaliser certaines procédures de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51 règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de *Lewis Foisy* et autres, de la paroisse *St. Christophe* d'*Arthabaska*.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Gould* ait la permission d'introduire un bill pour étendre les

sections 299 à 304 inclusivement de l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, aux villes aussi bien qu'aux cités.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dorland* ait la permission d'introduire un bill pour abroger cette partie des lois relatives aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, qui autorise leurs membres à voter par procureur.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Starnes*, secondé par M. *Campbell*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender la charte " de la banque d'*Ontario*, soit lu pour la seconde fois demain.

Ordonné, Que M. *Wright* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pourvoir à la définition d'autres réserves de chemin et lignes dans le dit township.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*.

Ordonné, Que M. *Wright* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour les fins judiciaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Purdy* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à percevoir des péages et droits sur les cargaisons des navires chargés ou déchargés dans les limites de la corporation.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Dunkin*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable *J. S. Macdonald*, l'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Dorion*, l'Honorable M. *Foley*, et M. *Benjamin*, pour aider M. l'Orateur à prendre les arrangements nécessaires pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour des bills privés soit prolongé jusqu'au 20 du courant, celui pour recevoir des bills privés jusqu'au 27 du courant, et celui pour recevoir des rapports de comté sur iceux, jusqu'au 11 de mai prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondé par l'Honorable *J. S. Macdonald*,

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour augmenter de nouveau le capital de la " banque du peuple, " et que le bill soit lu une seconde fois, demain.

L'Honorable M. *Alley*, l'un delers Conseils Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative datée le 4 d'avril du courant, demandant copie du rapport du commandant *Orlebar*, relatif à l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*.—(*Documents de la Session*, No. 18.)

Et la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative datée le 3 du courant, pour un Etat indiquant en détail les terres vendues à l'association d'*Elgin*, les lots pour lesquels il a été émis des patentes, les paiements faits à compte du prix d'achat, la balance restant due et non payée, les deniers perçus et provenant de toutes sources par les officiers de cette association et comment ils ont été employés.—(*Documents de la Session, No. 19.*)

L'Honorable M. *Allyn* a aussi mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un état des commutations effectuées dans la *Censive* du domaine de la Couronne à *Québec*, en vertu de l'acte 10 et 11 *Victoria*, chapitre 111, (chapitre 43 des statuts refondus *Canada*), du 1er février 1859 au 31 mars 1861.

Nom de la partie communant.	Propriété où située.	Date de l'acte et nom du Notaire qui l'a fait.		Arrérages de droits seigneuriaux.		Deniers de commutation payés.		Deniers de commutation laissés à constater.	
				\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Mathew Harbeson,	Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean.	26 Oct. 1859	C. Tessier.	\$	1 33	\$		\$	50 73
Margaret Tweddel Logie, épouse de Henry Glass.	Haute Ville.	23 Nov. 1859	A. Vocelle.	"	"	"	"	111	87

Il n'a été fait aucune commutation de tenure dans les censives ci-devant appartenant à l'ordre des Jésuites, dans cette partie de la province du *Canada* connue autrefois sous le nom de *Bas-Canada*, non plus que dans la seigneurie de *Lauzon* et la censive du Domaine de la Couronne à *Trois-Rivières*, en vertu de l'acte 10 et 11 *Victoria*, chapitre 111, (chapitre 43 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*), depuis le 1er février 1859 jusqu'au 31 mars 1861.

Département des Biens des Jésuites et du
Domaine de la Couronne,
Québec, 1er avril 1861.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

F. T. JUDAH,
Commis des Biens des Jésuites.

Et aussi, un sommaire des rapports de recensement du *Haut* et du *Bas-Canada*, quant à la population, que le bureau de l'agriculture et de la statistique a reçus jusqu'à présent.—(*Documents de la Session, No. 20.*)

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre, du 15 mai 1860, relative à l'adoption d'un nouveau code des règles, ordres et formules de procédure préparés par M. l'Orateur et par lui soumis à la Chambre, soit maintenant lue.

Et la dite entrée ayant été lue,

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté certaines règles, ordres et formules de procédure et qu'une copie d'iceux leur est transmise pour l'information de leur honneurs.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Ouimet* ait la permission d'introduire un bill pour conférer de plus amples pouvoirs aux municipalités du *Bas-Canada*, en ce qui concerne la répression de l'intempérance, le maintien de la paix et du bon ordre et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de dépôt et de prêt du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Gill* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes relatifs à la commune de la seigneurie d'*Yamaska*, et autoriser le partage de la dite commune.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill concernant les donations entre-vifs et testamentaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher les parents des parties d'être entendus comme témoins dans les matières civiles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer leurs honneurs que les membres du comité permanent des impressions, l'Honorable M. *Thibault*, M. *Benjamin*, M. *Fortier*, M. *Bell*, M. *Chapais*, M. *Simpson*, M. *Beaubien*, M. *Patrick*, M. *Ferres* et M. *Clark*, agiront comme membres du dit comité conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* porte le dit message au Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif par *John Jennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif a adopté l'adresse de Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté. Son Altesse Royale la duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable, à laquelle il demande le concours de l'Assemblée Législative.

A Sa Très Excellente Majesté la REINE.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif et les Communes de la Province du Canada, assemblés en Parlement Provincial, approchons humblement de Votre Majesté pour vous réitérer l'assurance de notre dévouement inébranlable à la personne et au gouvernement de Votre Majesté, et exprimer la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Votre Majesté,

Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Votre Majesté de cette perte irréparable.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une réponse au dit message par l'un de ses messagers.

Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce qui précède.

Et alors il s'est retiré de nouveau.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable *J. S. Macdonald*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Votre Majesté. Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable, et que le blanc en icelle soit rempli avec les mots " et les Communes," et que la dite adresse soit signée par M. l'Orateur de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable en remplissant le blanc avec les mots " et les communes."

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* porte le dit message au Conseil Législatif.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable, en la manière que Son Excellence jugera convenable qu'elle soit mise au pied du trône.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif pour informer leurs honneurs que cette Chambre a passé l'adresse ci-jointe à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du trône, à laquelle cette Chambre demande le concours de leurs honneurs.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* porte le dit message au Conseil Législatif.

L'Honorable *Michael Hamilton Foley*, *Jean Charles Chapais*, écuyer, *George Benjamin*, écuyer, *Robert Bell*, écuyer, *Jacques Olivier Bureau*, écuyer, et *Ignace Gill*, écuyer, étant les six membres nommés par M. l'Orateur pour servir dans le comité général des élections et auxquels le Chambre n'a pas objecté, ont séparément prêté le serment qui suit:

" Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un membre du comté général des élections, et au meilleur de mon jugement et capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE."

M. l'Orateur a fixé à demain à onze heures de l'avant midi dans la chambre des comtés généraux, la première réunion du comté général des élections.

Conformément à la 46e section de l'acte des élections, chapitre 7 des statuts refondus du *Canada*, le Greffier a lu une liste alphabétique des noms de tous les membres de la Chambre.

Ordonné Que la liste alphabétique des membres devant servir sur des comités d'élection soit renvoyée au comité général des élections.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du *Bas-Canada* dans les matières susceptibles d'appel.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, qu'il lui soit permis d'introduire un bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, et la question ayant été mise aux voix.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'Honorable M. *Sidney Smith* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 31, section 159 des statuts refondus du *Haut-Canada* relatifs aux jurés et jurys, et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Benjamin*, du comité auquel a été renvoyée la considération de la motion faite vendredi dernier, que des subsides soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit:

Résolu, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté.

M. *Patrick* s'est levé à sa place et a dit, que samedi dernier une discussion eut lieu dans le comité de l'élection contestée du comté d'*Haldimand* sur l'opportunité d'une nouvelle réunion du comité ce soir-là à huit heures, ou d'un ajournement au lundi matin suivant, et qu'il fut enfin décidé d'ajourner la réunion du dit comité au lundi matin, et que son impression était que dix heures, et non huit, était l'heure fixée pour la réunion; ce que M. *Patrick* ayant vérifié sous serment;

Ordonné, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration criminelle du poison étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour vendredi prochain.

L'Ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé vendredi dernier à la question, qu'il soit permis d'introduire un bill pour reconstruire et légaliser la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative, et que le bill soit maintenant lu pour la première fois, et lequel amendement était, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en six mois."

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé,

Et de nouveaux débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Curtier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 10 Avril 1861.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre que les cautionnements se rattachant aux pétitions de *Michel Adrien Bessette*, écuyer, et de *Lucius S. Huntington*, écuyer, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le comté de *Shefford*, ne sont point susceptibles d'objection.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table.

Par M. *R. W. Scott*,—la pétition de *John MacKay* et autres.

Par M. *Holmes*,—deux pétitions de la municipalité du township de *Bruce*.

Par M. *Robinson*,—deux pétitions du bureau des arts et manufactures pour le Haut-Canada; et la pétition de M. *E. Brougham* et autres, du gore de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la pétition du maire, conseillers et citoyens de la cité de *Montréal*.

Par M. *Simpson*,—la pétition de la municipalité du township de *Cuistor*; la pétition de la municipalité du township de *Niagara*; la pétition de la municipalité du township de *Gainsborough*; la pétition de la municipalité du township de *Louth*, et la pétition du conseil de ville de la ville de *Niagara*.

Par M. *Webb*,—la pétition de *D. C. Napier*, de la cité de *Montréal*, ci-devant commissaire des terres des sauvages pour le *Bas-Canada*.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition de l'union *St. Joseph* de *Montréal*.

Par M. *Sincennes*,—la pétition de *Charles Bazin*, notaire, de la paroisse de *St. Ours*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Hurou*,—de la municipalité du village de *Southampton*,—de la municipalité du village de *Kincardine*,—de la municipalité du township de *Kincardine*,—et de la municipalité des townships unis d'*Amabel* et d'*Albermal*; demandant que le dit comté soit érigé en deux comtés unis, devant être appelés les comtés de *Bruce* et de *Saugeen*.

De la municipalité du township de *Culross*,—de la municipalité du township de *Greenock*,—de la municipalité du townships de *Carrick*,—de M. *McLean* et autres, de *Walkerton*,—de *D. Chisholm* et autres, du township de *Culross*, toutes du comté de *Bruce*; demandant que le comté de *Bruce* ne soit pas érigé en deux comtés unis.

De l'Honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation pour construire un dock en deça du pont *Victoria*, et aussi un aqueduc à un certain endroit au-dessus des rapides de *Lachine*.

De la municipalité du township de *Stanley*; demandant qu'une certaine somme d'argent soit allouée pour la construction d'un ou de plusieurs havres de refuges sur la côte Est du lac *Huron*.

De *N. Burwash* et autres, du village d'*Arnyprior*, comté de *Renfrew*; demandant la passation d'un acte pour ériger le dit village en une municipalité disticté.

De *D. T. R. Nye* et autres, et de la municipalité du comté de *Missisquoi*; demandant la passation d'un acte pour renouveler la charte de la compagnie du chemin de fer du jonction de *Montréal* et *Vermont*; ainsi que des amendements à la dite charte.

De *Henry Buchner* et autres, du township de *Crowland*; demandant un acte pour mettre de côté l'arpentage fait par *Edmond D. Cew*, écr., a. p., de la ligne entre les 3e et

4e concessions du dit township, et confirmer l'arpentage fait par MM. *Fell* et *Houl*, A. P.

De MM. *J. et A. Klein* et compagnie, de la cité de *Québec*; demandant un acte d'incorporation pour construire un pont flottant sur le *St. Laurent à Québec*, ou dans un rayon de vingt milles de cette ville, avec une ouverture pour le passage des bateaux à vapeur et vaisseaux transatlantiques, et aussi le pouvoir de prélever des péages.

Du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en connexion avec l'église d'*Erosee*; demandant qu'une enquête soit faite sur la manière dont l'acte universitaire de 1853 a fonctionné, et comment les fonds de l'université et du collège de l'université ont été dépensés; et aussi pour la passation d'un acte plaçant tous les collèges du *Haut-Canada* sur le même pied à l'égard de la dite université de *Toronto*.

De la municipalité de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade*, comté de *Champlain*; demandant le pouvoir de prélever certains péages sur le pont de la rivière *Ste. Anne de la Pêrade*, en face de l'église *Ste. Anne*, dans le dit comté.

Du révérend *W. T. Fréchette* et autres, du comté de *Champlain*; demandant de l'aide pour la réparation du pont à *Butscan*.

D'*Eward Jackson* et autres, de *Kingslon*, et autres places du *Haut-Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom du "collège wesléyen des filles d'*Hamilton*."

Du révérend *F. Moriset* et autres, de *St. Urbain*, comté de *Ccharlevoix*; demandant une aide pour ériger un pont sur la rivière du *Gouffre*.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; demandant des amendements à l'acte touchant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*.

Du synode de l'église presbytérienne du *Canada*; demandant que le système actuel de dotation de l'université de *Toronto* et du collège de l'université soit conservé intact.

De *Henry Lemmon* et autres, de *Brantford*; demandant la passation d'une loi de banqueroute.

Du conseil municipal des comtés unis de *York* et *Peel*; demandant des amendements à la loi municipale du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal des comtés unis de *York* et *Peel*; demandant que des moyens soient pris immédiatement pour établir une école pour l'éducation des enfants sourds, muets et aveugles du *Canada*.

Du conseil de ville de la ville de *Berlin*; demandant une mesure efficace relativement à l'insolvabilité de plusieurs municipalités du *Haut-Canada*.

Du très-révérend évêque catholique romain d'*Ottawa*; demandant des amendements à l'acte d'incorporation du collège de *Bytown*.

Du très-révérend évêque catholique romain d'*Ottawa*; demandant un amendement à l'acte d'incorporation de l'archevêque et des évêques catholiques romains dans chaque diocèse du *Bas-Canada*.

Du révérend *P. Billet* et autres, de la paroisse de *St. Rémi*; demandant que la dite paroisse soit séparée du district d'*Iberville* et annexée au comté de *Laprairie*.

De *Robert Ward* et autres, du township de *Reach*; demandant la passation d'un acte pour séparer la partie ouest de la partie est du dit township.

De *L. Benoit* et autres, de *St. Hubert*, paroisse de *St. Antoine de Longueuil*; demandant la passation d'un acte donnant pouvoir au prêtre desservant la division paroissiale de *St. Hubert*, de tenir des registres pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès.

De la municipalité du township d'*Hébertville*; demandant de l'aide pour le chemin de *Ki-longami*.

De dame *M. McCutcheon* et autres dames, directrices et membres du comité d'administration du *Boys' Home* de *Toronto*; demandant de l'aide.

De *M. Tephare*, président d'une assemblée publique des habitants du township d'*Emily*; de la municipalité des townships de *Verulam* et de *Somerville*, et de *D. Hodgson* et autres, du comté de *Victoria*; demandant la passation d'un acte pour séparer le comté de *Victoria* du comté de *Peterborough*, et pour autoriser l'érection de bâtisses publiques dans la ville

de *Lindsay* ; et aussi pour empêcher la séparation de la dite ville de la juridiction du conseil de comté, jusqu'à ce que la dette qui sera encourue par la dite construction soit liquidée.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Ottawa* ; demandant la passation d'un acte pour leur permettre de prélever les taxes non payées de l'année 1859.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Ottawa* ; demandant la passation d'un acte leur permettant d'ouvrir une rue pour continuer la rue *William* dans la dite cité.

De *Mme H. Corcoran* et de *Mme. G. Taillon*, de la cité d'*Ottawa* ; demandant qu'il ne soit pas permis à la corporation de la dite cité d'ouvrir une rue pour continuer la rue *William*.

De la communauté des révérendes sœurs de charité de *Bytown* ; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De la corporation du collège de *Bytown* ; demandant de l'aide.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Ottawa* ; de *John Hamilton* et autres, des comtés unis de *Prescott* et *Russell*, et de la Chambre de Commerce d'*Ottawa* ; demandant que les actes 10 et 11 *Vic.*, chaps. 97 et 98, touchant le passage des radeaux sous certains ponts de la rivière des *Prairies*, soient abrogés.

De la compagnie du chemin de fer du *Grand Occidental* ; demandant que l'intérêt de la balance non payée de son emprunt au gouvernement soit traité comme l'intérêt sur l'avance à la compagnie du *Grand Tronc* ; aussi, une juste rémunération pour service postal.

De *Mark Bishoprick* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant des amendements à la loi de cotisation du *Haut-Canada*.

De *W. Sparling* et autres, du township de *Trafalgar* ; demandant à être remboursés des pertes souffertes pendant l'exercice de leurs devoirs officiels, comme commissaires d'école en 1857.

Du conseil municipal du comté de *Portneuf* ; demandant de l'aide pour la construction de chemins et de ponts dans le dit comté.

De la municipalité du village de *Lachine* ; demandant des amendements à l'acte 3 et 4 *Vict.*, chap. 31, pour pourvoir à l'amélioration des chemins dans le voisinage de la cité de *Montréal*, et prélever des fonds pour cet objet.

De *John Urquhart* et autres, du comté de *Halton* ; demandant l'abrogation de l'acte séparant le dit comté du comté de *Wentworth*, et que le choix du chef-lieu du comté soit laissé au vote des contribuables du dit comté.

Du révérend *W. B. Clark*, modérateur du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, et du révérend *A. A. Drummond*, modérateur du synode-uni presbytérien du *Canada* ; demandant un acte pour unir les dites églises, sous la dénomination de "Eglise presbytérienne du *Canada*," avec certains pouvoirs.

Du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel* ; demandant qu'aucune autre sanction légale ne soit donnée à la corporation de la cité de *Toronto* pour lui permettre de recevoir la somme de \$12,517 10, qu'elle réclame injustement des dits comtés-unis.

De la municipalité du township de *Lobo* ; demandant la passation d'un acte établissant la légalité et la validité des placements de certaines réserves du clergé, et en autorisant la perception devant aucune cour de loi et d'équité.

M. Dunlop, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité recommande la réduction de son quorum à sept membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

L'Honorable *M. Allyn*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative datée le 2 du courant, pour un état de la situation de la banque du *Haut-Canada*, depuis le 1er janvier 1859. (*Documents de la Session*, No. 7.)

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à prendre les arrangements nécessaires pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Que dans la vue de faciliter la dépêche des affaires de Votre honorable Chambre durant la présente session, le comité a décidé de recommander l'adoption des règles suivantes, savoir :

1. Que les lundis et mercredis, les affaires de routine de la Chambre (y compris les questions au ministère et les avis de motions) seront laissées de côté à six heures p. m., après quoi, l'on s'occupera des bills privés inscrits sur la liste; ensuite, des affaires publiques, c'est-à-dire, des bills et ordres d'une nature publique.

2. Que les mardis et vendredis seront réservés pour les affaires du gouvernement, après quoi la Chambre pourra procéder aux affaires publiques inscrites sur la liste pour le jour précédent, et dont il n'aura pas été disposé.

3. Que les jeudis, les affaires publiques seront prises en considération d'abord; ensuite, affaires privées, puis les questions au ministère, et enfin les avis de motions.

M. *Benjamin*, du comité général des élections, a fait rapport, en conformité de la quarante-huitième section de l'acte relatif aux élections parlementaires contestées, que le comité avait nommé les six membres suivants pour servir comme présidents des comités d'élection pour la présente session : L'Honorable *Antoine Aimé Dorion*, *Christopher Dunkin*, écuyer, *Gédéon Ouimet*, écuyer, *Sheffington Connor*, écuyer, l'Honorable *Oliver Mowat*, et *Angus Morrison*, écuyer.

Ordonné, Que le rapport demeure sur la table.

M. *Benjamin*, du comité général des élections, a fait rapport, en conformité de la quarante-neuvième section de l'acte relatif aux élections parlementaires contestées, que le comité avait divisé en trois, la liste des membres qui devront servir dans les comités d'élection.

Sur ce, le Greffier a tiré au sort, à la table, l'ordre des listes, et a désigné chacune d'elles par un numéro, indiquant l'ordre dans lequel elles ont été tirées respectivement comme suit : Listes C, No. 1; A, No. 2; B, No. 3.

Ordonné, Que les dites listes soient imprimées.

Ordonné, Que la pétition d'*Adrien C. Bessette*, écuyer, et la pétition de *Lucius S. Huntington*, écuyer, se plaignant d'un rapport irrégulier pour le comté de *Shefford*, soient renvoyées au comité général des élections.

M. *McGee*, du comité spécial nommé pour prendre en considération l'administration plus efficace du service de l'émigration, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 1.*)

Ordonné, Que M. *Roblin* ait la permission d'introduire un bill pour annexer une partie du township d'*Hungerford*, dans le comté d'*Hastings*, au township de *Sheffield*, dans le comté de *Lennox et Addington*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le collège *Morrin*, à *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Gaudet* ait la permission d'introduire un bill pour amender la 31e section de l'acte des pêcheries.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Ferguson* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les divers actes et parties d'actes qui autorisent l'établissement et le soutien d'écoles sectaires séparées dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour lundi prochain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en chancellerie.

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif a adopté l'adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre, en la manière qu'elle jugera convenable afin qu'elle soit déposée au pied du trône, l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté, Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable, en remplissant le blanc avec les mots "Conseil Législatif."

Et aussi, le Conseil Législatif informe cette chambre, que Son Excellence le Gouverneur Général a fixé jeudi prochain à deux heures de l'après midi pour recevoir l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté et à son Excellence le Gouverneur Général, lui exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté, Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable, et que Son Honneur l'Orateur, l'honorable M. *Ross* et l'Honorable M. *Vankoughnet*, seront présents, dans ce moment, de la part du Conseil Législatif

Le Conseil Législatif informe aussi cette Chambre, qu'il a nommé les Honorables Messieurs *Simpson*, *Seymour*, *Murney*, *Alexander*, *Campbell*, *Masson*, *Archambault*, *Patton*, *Armstrong*, *Christie* et *Vankoughnet* pour agir de la part de leurs honneurs comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature et pour agir de concert avec les membres de l'Assemblée Législative nommés pour le même objet par la résolution dont copie est contenue dans le message sur ce sujet reçu aujourd'hui de cette Chambre.—

Et ensuite il s'est retiré,

Ordonné. Que l'Honorable Orateur, l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, l'honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Langevin*, et M. *Gowan*, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, de la part de cette chambre à deux heures P. M. demain, avec les adresses collectives des deux Chambre, à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur Général, exprimant la profonde douleur avec laquelle nous avons reçu la triste nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté, Son Altesse Royale la Duchesse de *Kent*, et la sympathie que nous ressentons pour l'affliction que doit éprouver Sa Majesté de cette perte irréparable.

L'ordre de la Chambre du 3 du courant étant lu pour l'assignation devant la Chambre de l'officier-rapporteur pour la dernière élection du comté de *Shefford*, ainsi que des députés officiers rapporteurs et clerks de poll pour les townships de *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton* et *Stukeley Nord*, et le village de *Granby*, et du secrétaire-trésorier du township de *Stukeley Nord*, pour être interrogés relativement à certaines irrégularités apparentes commises dans la conduite de la dite élection,

Le sergent-d'armes fait rapport que les personnes suivantes sont présentes, conformément à l'ordre de la Chambre, savoir :

J. B. Edgerton, éc., officier-rapporteur ; *Washington Frost*, député officier-rapporteur, et *Wm. B. Vipond*, clerk de poll, pour le village de *Granby*; *Erastus Lawrence*, député officier-rapporteur, et *Dudley Gilman*, clerk de poll, pour le township de *Stukeley Nord*; *Hyacinthe N. Casavant*, député officier-rapporteur, et *F. A. Macdonald*, clerk de poll, pour le township de *Roxton*; *Charles Gillespie*, député officier-rapporteur, et *François Cinq-*

Mars, clerc de poll, pour le township de *Mil'on* ; *John B. Lay*, député-officier rapporteur, et *John Thomas* clerc de poll, pour le township de *Shefford* ; *William Luke West*, député officier-rapporteur, et *Washington J. Johnston*, clerc de poll, pour le township de *Granby* ; et *S. Pacquet*, secrétaire-trésorier pour le township de *Stukely Nord*.

Charles Gillespie, écuyer, est alors appelé et interrogé, comme suit :

(Par l'honorable M. *Dorion*.)

1. Et-s-vous le secrétaire-trésorier du township de *Milton*, et étiez-vous le député officier-rapporteur pour le dit township à la dernière élection pour le comté de *Shefford* ? Oui.

2. Examinez le livre de poll du dit township de *Milton*, et expliquez comment et pour-quoi le vote de *Joseph Stanislas* a été retiré à M. *Huntington* et donné à M. *Bessette* à la dite élection ?—Je ne puis l'expliquer ; le clerc de poll est peut-être plus en état que moi de le faire.

3. Examinez la liste d'électeurs produite avec le livre de poll du township de *Milton*, par l'officier-rapporteur, et dites si cette liste est une copie fidèle de la dernière liste d'électeurs préparée pour le dit township ?—Elle l'est.

On fait alors retirer le témoin, lequel est exempté de comparaître de nouveau.

F. Cinq-Mars, écr., est alors appelé et interrogé, comme suit :

(Par l'honorable M. *Dorion*.)

4. Étiez-vous clerc de poll pour le township de *Milton*, à la dernière élection de *Shefford* ?—Oui.

5. Examinez le livre de poll pour le dit township de *Milton*, et expliquez pourquoi le vote de *Joseph Stanislas*, qui fut entré d'abord comme votant pour M. *Huntington*, a été subséquemment effacé et entré comme votant pour M. *Bessette* ?—Le dit *Joseph Stanislas* a voté, en effet, pour M. *Bessette* ; en entrant le vote, on se trompa de colonne ; je m'en souviens très-bien. Ceci eut lieu en présence des agents de l'un et de l'autre candidats—Nous additionnâmes ensemble les votes au bas de la page. Il y en avait 6 pour M. *Huntington* et 34 pour M. *Bessette*.

On fait alors retirer le témoin, lequel est exempté de comparaître de nouveau.

William Luke West est alors appelé et interrogé, comme suit :

(Par M. *Ferres*.)

6. Étiez-vous député officier-rapporteur pour le township de *Granby*, à la dernière élection pour le comté de *Shefford* ? Oui.

7. Quels jours le poll a-t-il été tenu pour le dit township ?—Le vendredi et le samedi ; je ne me souviens point de la date.

8. Examinez le livre de poll du township de *Granby*, et dites si *Samuel Roberts* y est inscrit comme votant, et si oui, dites quand et pour qui il a voté ?—Il a voté le première jour de l'élection pour M. *Huntington*.

9. Le vote de *Samuel Roberts* fut-il inscrit originairement en faveur de M. *Bessette*, et fut-il transporté ensuite à la colonne des votants en faveur M. *Huntington* ?—M. *Roberts* me donna son vote pour M. *Huntington*. Le clerc de poll s'était absenté pour prendre quelques rafraîchissements. J'entrai le nom ; je l'avais d'abord entré par erreur dans la colonne des votants en faveur de M. *Bessette*, et m'en étant aperçu, je crus de mon devoir d'effacer ce vote et de l'entrer cette fois en faveur de M. *Huntington*, pour qui il avait été donné.

10. Il est dit dans le livre de poll que le changement a été fait par l'officier-rapporteur, c'est-à-dire, M. *J. B. Edgerton*, est-ce que cela est vrai ?—Il n'a pas été fait par M. *Edgerton*, mais par moi-même, comme député-officier-rapporteur, sur le champ, au poll. Il y eut beaucoup de discussion à ce sujet, et un ami de M. *Bessette* s'y opposa.

11. L'entrée ne dit-elle pas que le changement fut fait par l'officier-rapporteur ?—Oui. J'aurais dû, comme de raison, mettre le mot "député ;" mais il y avait tant de confusion alors, comme c'est généralement le cas aux élections, que j'omis de le faire.

12. Le changement fut-il fait à la réquisition de M. *Roberts*, et avant l'entrée d'aucun autre vote?—Oui; M. *Roberts* parut très mécontent de ce qu'une pareille erreur eût été commise.

13. M. *Roberts* avait-il laissé le poll avant que le changement eût été fait, ou bien s'il l'avait laissé et y était revenu?—Au meilleur de ma connaissance, il était demeuré au poll.

14. Examinez de nouveau le livre de poll, et dites si le vote de *Charles Collins* avait ou n'avait pas été pris par vous le premier jour de l'élection, et avait ou n'avait pas été compté par vous, à la clôture du poll ce jour là, comme un des votes pris et enregistrés en faveur de M. *Bessette*?—Le vote de *Charles Collins* fut pris, et on y objecta, parce que son nom n'avait pas été inscrit sur la liste des électeurs. Dans le moment, je croyais qu'il était sur la liste. J'allai alors à mon bureau et trouvai, d'après le rôle d'évaluation, qu'il avait vendu sa terre, et que j'avais effacé son nom de la liste à la fin de mai ou juin, et avais mis à la fin du dit rôle "*A. W. Sheridan*," signifiant la personne à qui la terre avait été vendue. J'ai ici le rôle d'évaluation pour faire voir comment la chose est arrivée. Je comptai le vote de *Collins* avec les autres, et trouvant qu'il avait ainsi vendu sa terre, et que son nom n'était plus sur la liste des électeurs, et me croyant sujet à une action pour avoir enregistré un nom qui n'était pas sur la liste, je l'effaçai du livre de poll, et y fis une entrée spéciale en conséquence.

15. Quand fut rectifiée la liste des électeurs, et aviez vous biffé le nom de M. *Collins* du rôle d'évaluation avant ou après l'homologation de la liste des électeurs?

Objection étant faite à cette question (No. 15), la chambre se divise comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Proc.-Gén. Macdonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Sol.-Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Atty. Gen. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>White.—62.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Holmes,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Kymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wilson.—31.</i>
<i>Connor,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Walker Powell,</i>	

La question est alors faite au témoin.

Réponse.—J'ai biffé le nom trois semaines avant que la liste des électeurs ait été copiée.

16. On vous a parlé de l'homologation, et non de la transcription de la liste, veuillez répondre?—Il ne fut rien fait avec cette liste après que je l'eus copiée, et que j'en eus

envoyé la copie à M. *Edgerton* ; je ne sais rien de l'homologation de la liste après sa transcription.

(Par M. *Gowan*.)

17. Quand la liste fut-elle révisée, et le nom fut-il biffé par vous avant ou après qu'elle fût révisée ?—Je ne sais si elle fût révisée du tout. Je copiai la liste d'après le rôle d'évaluation, et après l'avoir copié, le conseil n'a rien fait à l'égard de la dite liste.

18. La loi n'exige-t-elle pas que le rôle d'évaluation soit révisé, et que le rôle ou la liste des électeurs, quand elle est ainsi révisée et assermentée, soit transmise au régistrateur du comté : et si elle a été ainsi assermentée et transmise, est-ce avant ou après cette transmission que vous avez effacé le nom en question.—Je crois que la loi exige qu'elle soit révisée et assermentée, et alors transmise au régistrateur. Il y eut un nouveau rôle d'évaluation fait et homologué ce printemps-là ; je copiai la liste sur ce rôle et l'envoyai au régistrateur. C'est avant la transmission de la copie certifiée que j'effaçai le nom.

(Par l'honorable M. *Dorion*.)

19. Le nom de *Charles Collins* a-t-il jamais été sur la liste des électeurs dont on s'est servi pour le dit township de *Granby* à la dernière élection ?—Jamais.

(Par M. *Ferres*.)

20. La Chambre doit-elle comprendre que la liste que vous avez certifiée et envoyée à l'officier-rapporteur, était un simple extrait du rôle d'évaluation, sans aucune des formalités ou serments nécessaires pour authentifier une liste d'électeurs ?—C'était un simple extrait du rôle d'évaluation.

21. N'aviez-vous pas entre les mains la liste des électeurs qui vous avait été donnée par l'officier-rapporteur, lorsque *Collins* donna son vote, et pourquoi ne vous en serviez-vous pas, et pourquoi consultiez-vous le rôle d'évaluation ?—Je ne l'avais pas alors. Après que M. *Collins* eut voté, je fus informé par une personne présente que son nom n'était pas sur la liste des électeurs.

22. A la demande de qui effaçâtes-vous le nom de M. *Collins* du rôle d'évaluation, et n'est-il pas vrai qu'au temps où la prétendue liste des électeurs fut faite, M. *Collins* avait acheté une autre propriété, qui lui donnait le droit de voter ?—J'effaçai le nom de mon propre chef ; *Collins* n'avait acheté aucune propriété qui lui donnât le droit de vote, mais il était simplement entré en arrangement avec une veuve dont les affaires n'étaient pas réglées, et qui ne pouvait point vendre la dite propriété.

23. Le vote de M. *Collins* fut-il, après qu'il eût voté, effacé par vous du livre de poll, et si oui, dites quand et où ?—Il fut effacé par moi, le lundi dans l'après-midi à *Waterloo*.

24. Le vote fut-il effacé le second jour après la clôture du poll ?—Je crois que oui, mais je n'en suis pas certain. Ce fut le jour avant la proclamation.

25. Connaissiez-vous le résultat des polls dans les autres townships et lieux de votation du comté, lorsque vous avez effacé le nom de M. *Collins* ?—Je ne le connaissais pas.

26. A la demande de qui effaçâtes-vous le vote de M. *Collins* ; en présence de qui ; et dans quelle maison ?—C'est ma conscience qui me dicta de le faire, vu que le nom de ce monsieur n'était point sur la liste. Je crois que le clerc du poll était présent. Ce fut dans la maison de *Nutting* que j'effaçai le nom.

27. Où demeure M. *Nutting*, et le clerc du poll était-il le seul présent ?—Il demeure à *Waterloo*. Je crois que le clerc du poll était seul présent.

28. Est-il ou n'est-il pas vrai que le bureau de M. *Huntington* était alors dans la maison de M. *Nutting* ?—Je ne sache pas que M. *Huntington* ait eu ou qu'il ait actuellement un bureau à *Waterloo*.

29. Pouvez-vous dire où M. *Huntington* tenait alors son bureau ?—Non. Je n'ai jamais eu aucune affaire avec M. *Huntington*.

30. N'était-ce pas un fait généralement connu, et n'avez-vous pas compris que le bureau de M. *Huntington* était alors dans la maison de M. *Nutting* ?—Je ne sais rien concernant le bureau de M. *Huntington*. Personne ne m'en a jamais informé.

31. Avez-vous vu l'officier-rapporteur ou M. *Huntington* après la clôture de la votation et avant que d'avoir retranché le vote de M. *Collins*, ou bien étaient-ils ou l'un d'eux était-il à *Waterloo* lorsque vous avez retranché le vote ?—Je n'ai vu ni l'officier-rapporteur ni M. *Huntington*, et j'ignore s'ils étaient alors à *Waterloo*.

32. Bien que vous n'eussiez aucun renseignement officiel concernant la votation aux autres polls du comté, ne saviez-vous pas où en était l'élection d'après les états qui circulaient le dimanche et le lundi qui précéderent le retranchement du vote de *Collins* ; dites ce que vous en pensiez ?—J'ai su par quelqu'un que M. *Huntington* avait une majorité de 54, et par d'autres, que M. *Bessette* avait une majorité de 6 ou 7. Je n'ai rien appris de certain.

33. M. *Alcnzo Wood* fut-il consulté quant au retranchement du vote de *Collins* ?—Pas que je sache.

34. Avez-vous, oui ou non, passé une partie de la soirée du lundi en compagnie de MM. *Huntington* et *Eratus Lawrence* ?—Non.

35. N'êtes-vous pas passé devant la demeure de M. *Edgerton* pour aller chez M. *Huntington*, environ deux milles plus loin, et avec votre livre de poll, le lundi qui précéda la proclamation ?—Je ne sais pas où est située la demeure de M. *Edgerton*. Je suis passé devant son bureau. Je n'ai jamais mis les pieds dans la maison de M. *Huntington*.

36. Avez-vous laissé votre livre de poll chez M. *Edgerton*, l'officier-rapporteur, en traversant le village de *Waterloo*, le lundi, et sinon, dites pourquoi ?—Je n'ai pas laissé mon livre de poll en allant. Je voulais m'assurer auprès d'un ami, si j'eusse pu le rencontrer, des difficultés auxquelles je me serais exposé en ne retranchant pas le vote, car je savais qu'il y a la peine d'une amende pour l'inscription d'un nom qui ne se trouve pas sur la liste des électeurs.

37. Quel est cet ami ?—où habitait-il alors, et où demeure-il aujourd'hui ?—A. B. *Farmelee* ; il habite *Waterloo*. Je ne sais où il est maintenant.

38. Avez-vous consulté quelque autre personne, et qui ?—Je ne pense pas.

39. Savez-vous que le retranchement du vote de *Collins* pouvait beaucoup influencer sur le résultat de l'élection ?—Non.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer, et de ne pas s'éloigner.

W. J. Johnson est ensuite appelé et interrogé comme suit :

(Par M. *Ferres*.)

40. Étiez-vous clerc de poll dans le township de *Granby* à la dernière élection ?—Oui.

41. Examinez le livre de poll et dites si le vote de *Samuel Roberts* fut ôté à M. *Bessette* pour être donné à M. *Huntington* ?—Il paraît que oui. Je n'étais pas présent quand le vote a été enregistré.

42. Étiez-vous présent quand il fut changé, et ce changement fut-il fait avant que M. *Roberts* laissât le poll, et avant qu'aucun autre vote ne fût donné ?—J'arrivai quand on était en discussion à propos de ce vote. Le changement fut fait avant que *Roberts* laissât le poll et avant l'enregistrement d'aucun autre vote.

43. Examinez encore le livre de poll et dites si le vote d'un nommé *Collins* a été pris ; s'il a été compté avec le nombre total des votes donnés le premier jour, et s'il a été subseqüemment effacé ?—Le vote de *Collins* fut pris et il y fut objecté par l'agent de M. *Huntington*. Au meilleur de ma connaissance, il fut compté avec le nombre total des votes donnés le premier jour. Il fut ensuite effacé.

44. En quel temps le nom fut-il effacé, dans quelle maison, et en présence de qui ?—Le lundi soir, dans la maison de M. *Nutting*, je crois. J'étais étranger à *Waterloo* alors. M. *West* et moi étions les seules personnes présentes.

45. M. *Huntington* avait-il alors un bureau chez M. *Nutting* ?—La compagnie du chemin de fer de *Stanstead*, *Shefford* et *Chambly*, dont M. *Huntington* est secrétaire, avait alors et a encore aujourd'hui, je crois, un bureau chez M. *Nutting*.

46. Est-ce dans ce bureau que le nom fut effacé, et en présence de qui ?—Ce ne fut pas dans ce bureau, ce fut en présence de M. *West* et en la mienne que le nom fut effacé.

47. Y avait-il d'autres personnes présentes ?—Il n'y en avait point.

48. Les affidavits furent-ils signés et assermentés dans le dit livre de poll avant ou après la rature ?—Après.

49. M. *Huntington*, ou toute autre personne avaient-ils été au bureau mentionné quelque temps avant la dite rature, ou quelque temps après ?—La rature ne fut faite dans aucun bureau.

50. Répondez à la même question quant à la maison ?—Je ne puis dire s'ils y étaient allés ni avant la rature, ni après que je fus parti.

51. Avez-vous vu quelque personne dans la dite maison avant, pendant ou après la rature, et dans ce cas, dites qui ?—J'ai vu plusieurs personnes dans la maison avant la rature ; je n'en ai vu aucune au moment de la rature ; je partis aussitôt ensuite. Je ne puis dire positivement qui elles étaient, attendu que j'étais étranger à *Waterloo*.

52. Dites-vous que vous êtes entré chez *M. Nutting*, et que vous ne vîtes personne que vous connaissiez ?—Je vis une ou deux personnes que je connais un peu, *M. Alonzo Wood*, par exemple ; je ne suis pas certain si j'y vis *M. Huntington* ou non ; mais je puis l'avoir vu au bureau du chemin de fer. C'est là que je vis *M. Wood*.

53. Où demeuriez-vous lors de la dite rature, et depuis combien de temps restiez-vous dans le voisinage ?—Je demeurais ; et j'y demeurais à *Granby* depuis trois mois.

54. Y eut-il quelque conversation entre *M. West*, le député officier-rapporteur, et *M. Wood* ou vous-même ; si oui, veuillez le dire ?—Je ne puis dire s'il y en eut entre *M. Wood* et *M. West* ; je n'eus aucune conversation avec *M. Wood* relativement à l'élection ; l'affaire ne m'intéressait point, n'ayant point droit de voter.

55. Les parties mentionnées se rencontrèrent-elles dans la dite maison, et dirent-elles quelque chose pendant qu'elles y étaient ?—Comme de raison, elles doivent avoir parlé ; mais je ne sais ce qu'elles ont dit ; je présume que la conversation roulait sur l'élection. Je ne restai pas longtemps dans cette maison. J'étais dans une chambre privée avec *M. West*.

56. Veuillez dire positivement si oui ou non la conversation roulait sur l'élection, et si quelqu'un se mêla à cette conversation ?—J'ai dit que c'était là le sujet de la conversation ; les personnes qui y prirent part m'étaient inconnues.

57. Combien de temps *M. West*, *M. Wood*, ou vous êtes restés dans la dite maison ?—Je ne saurais dire combien de temps *M. West* ou *M. Wood* est resté dans la maison. J'arrivais du village de *Frost* ce soir là, et je trouvai *M. West* chez *M. Nutting*. J'ai peut-être été là pendant une heure et demie, mais je ne saurais le préciser au juste.

58. *M. West* ne prit-il pas part à la conversation, ainsi que *M. Wood* et vous ?—*M. West* et *M. Wood* ont pu s'entretenir ensemble avant mon arrivée. Immédiatement après mon arrivée, je me retirai avec *M. West* dans une chambre privée.

59. Vous êtes-vous retiré sans avoir conversé ou sans avoir entendu de conversation ?—Non.

60. Si vous ne vous êtes pas retiré sans avoir conversé ni sans avoir entendu de conversation, rapportez ce qui s'est dit, tout en désignant la personne ?—Je ne puis rapporter ce qu'a pu dire un nombre d'étrangers, qui parlaient tous à la fois. Je ne connaissais personne à part *M. Wood* et *M. Lay*, officier-rapporteur pour *Shefford*. Tout entretien que j'ai pu avoir avec *M. West* avait trait à ses instructions que je devais suivre en écrivant le certificat.

61. Doit-on comprendre qu'il y avait là une réunion de personnes ; les avez-vous prises pour des amis de *M. Huntington*, et ce dernier se trouvait-il parmi elles ?—J'ai déjà dit qu'il y avait un nombre de personnes dans le bureau du chemin de fer, mais que dans l'appartement privé il n'y avait que *M. West* et moi. Je ne saurais dire si ces personnes étaient ou non des amis de *M. Huntington*. *M. Huntington*, au moins à ma connaissance, n'était pas dans la maison lorsque *M. West* retrancha le nom.

62. Fut-il question de l'état de la votation pour tout le comté, et dites ce qu'il fut supposé être ?—J'ai vu qu'il en était question. J'ai entendu dire à quelqu'un que *M. Huntington* avait une majorité de quatre, et par d'autres que *M. Bessette* avait une plus grande majorité. A ma connaissance il n'y avait pas alors de données certaines sur le résultat de la votation.

63. Est-ce que l'état de la votation pour tout le comté n'était pas bien connu le dimanche et le lundi ; ne le connaissiez-vous pas, et ne fut-il pas publié dans les journaux de Montréal le lundi ou le jour suivant ?—Je ne saurais dire s'il était oui ou non bien connu. Je ne le connaissais pas. J'ignore s'il a été publié dans aucun des journaux de Montréal.

64. *M. Wood* ne s'est-il pas prononcé à l'égard du retranchement du dit vote ; qu'elle était son opinion ?—Il a pu se prononcer, mais pas à ma connaissance.

65. Est-ce sur l'invitation de *M. West* et pour retrancher le dit vote que vous vous êtes retiré dans une chambre privée, et en vous retirant ainsi, était-ce pour éviter la présence de témoins ?—C'est sur l'invitation de *M. West* que je me suis retiré dans une chambre privée pour retrancher le dit vote. Je ne puis dire quel pouvait être son but. J'étais obligé, étant son clerc de poll, de suivre ses instructions.

66. Où M. West passa-t-il sa soirée et sa nuit le lundi?—Je sais qu'il a passé une partie de la soirée avec moi chez M. Nutting. Il a couché à l'hôtel de Kent, village de Frost.

67. M. Huntington habite-t-il au village de Frost, et M. West l'a-t-il vu pendant qu'il était dans cette localité?—Il habite ce village. Je ne sache pas que M. West l'ait vu.

68. Le village de Frost est-il à deux milles et demi de Waterloo, et M. Edgerton, l'officier-rapporteur, réside-t-il dans ce dernier village?—L'on dit qu'il est à deux milles de Waterloo. M. Edgerton réside à Waterloo.

Le témoins reçoit alors l'ordre de se retirer et de ne pas s'éloigner.

William Luke West est appelé de nouveau, et interrogé comme suit :

(Par M. Ferrés.)

69. Quand avez-vous remis le livre de poll à l'officier-rapporteur?—Je pense que ce fut le mardi matin vers 9 ou 10 heures.

70. Où avez-vous passé la soirée du lundi, avec qui, et où avez-vous passé la nuit?—De suite après que j'eus quitté la maison de M. Nutting, je suis allé à une auberge au village de Frost, celle de Kent, je pense, et je couchai là. Parmi les hôtes de l'auberge se trouvait le clerc de poll, une personne du nom de Delmage, un nommé Webster, et plusieurs autres dont je ne me souviens pas maintenant.

71. A quelle heure du lundi êtes vous arrivé à Waterloo, et pourquoi n'avez-vous pas donné votre livre de poll à M. Edgerton ce jour là, au lieu d'aller à deux milles de chez vous et de le garder jusqu'au jour suivant?—Je pense que j'arrivai à Waterloo vers 4 ou 5 heures de l'après-midi. La raison pour laquelle je ne donnai pas à M. Edgerton le livre de poll est que je voulais voir quelqu'un au sujet du vote de Collins. Lorsque j'eus clos le livre de poll il était trop tard pour voir M. Edgerton à son bureau, de manière que je le gardai jusqu'au lendemain.

72. Dans quel but fit-on usage de la maison de M. Nutting?—Était-elle toute occupée comme logement ou si une partie en était employée comme bureau et par qui?—C'est un logement, et il y a dessous une imprimerie. Je pense qu'il y a là un bureau, mais je ne sais pas par qui il est occupé. J'y ai vu M. Lay. Je pense qu'il est greffier de la cour.

73. N'y a-t-il pas là un bureau de la compagnie du chemin de fer de Chambly, Shefford et Stanstead, et M. Huntington n'est-il pas secrétaire de cette compagnie?—Je pense qu'il est secrétaire de cette compagnie; mais je ne sais pas si le bureau est là. Je demeure à douze milles de cette place. Le bureau se tenait ordinairement dans une bâtisse en brique en arrière du magasin de M. Robinson.

74. Comment se fait-il que vous êtes allé à la maison de M. Huntington ce soir-là?—Il est un de mes amis intimes, et je pouvais me retirer dans ses appartements sans être tourmenté par qui que ce soit.

75. Qui était dans la maison avant que la rature se soit faite, au moment où elle s'est faite et après; dites les noms de ceux que vous vous rappelez?—J'ai vu M. Nutting et M. Wood; ce sont là les seuls noms dont je me souviens.

76. Avez-vous assisté à aucune conversation entre M. Wood et d'autres, ce soir là, touchant l'élection, et donna-t-il son opinion sur la rature du vote de Collins ou sur tout autre point?—La seule observation qu'il fit en ma présence, je crois, est qu'il aurait désiré de connaître l'état final du poll.

77. Avez-vous ou n'avez-vous pas dit à M. Collins pendant qu'il votait, qu'il était un bon électeur?—Je ne pense pas.

78. Les affidavits annexés au livre de poll, furent-ils signés, et assermentés avant ou après la rature du vote de Collins?—Après.

On fait alors retirer le témoin, en lui recommandant de ne pas s'éloigner de la Chambre

Washington Frost est alors appelé, et interrogé comme suit :

(Par l'honorable M. Dorion.)

79. Étiez-vous le député officier-rapporteur pour la municipalité du village de Granby, à la dernière élection du comté de Shefford?—Je l'étais.

80. Expliquez comment il arriva que le vote de Peter Myotte, entré dans le livre de poll du village de Granby à la colonne des électeurs en faveur de L. S. Huntington,

fut raturé et entré à la colonne de M. A. Bessette ?—Ce fut une erreur du clerc de poll ; je la découvris immédiatement et je pourrais dire avant que le vote ne fut entièrement écrit. Je lui enjoignis de l'entrer à la colonne où il aurait dû être inscrit : ce qu'il fit sur le champ.

On fait alors retirer le témoin, en lui enjoignant de ne pas s'éloigner de la Chambre.

Hyacinthe Narcisse Casavant est alors appelé, et interrogé comme suit :

(Par l'honorable M. *Dorion*.)

81. Etiez-vous le député officier-rapporteur pour le township de *Roxton*, à la dernière élection pour le comté de *Shefford*?—Oui.

82. Examinez le livre de poll du township de *Roxton* pour la dernière élection du comté de *Shefford* et dites comment, quand et pourquoi le vote de *George Robinson*, qui avait été entré pour M. *Huntington*, un des candidats, a été raturé et entré en faveur de M. *Bessette*?—La seule explication que je puisse donner de ce vote est qu'il y eut deux votants du même nom, le père et le fils ; le père vota pour M. *Huntington*, et le clerc du poll peut avoir été induit dans le moment à entrer aussi le vote du fils dans la colonne de *Huntington*. Le votant donna sa voix réellement pour M. *Bessette*, et je fis remettre le vote dans la colonne de M. *Bessette*. Ceci fut fait immédiatement en présence des agents des deux candidats :

83. Le nom du dit *George Robinson* était-il sur la liste des électeurs pour le township de *Roxton*? Rapportez les circonstances qui ont accompagné son vote et comment il a été reçu et entré dans le livre de poll?—Le nom fut entré "*James Robinson*, cordonnier." Il n'y a là personne de ce nom. Je m'opposai à son vote, et les agents des candidats aussi bien que moi reconnûmes le votant comme étant *George Robinson*, fils, au lieu de *James*. Avant de prendre son vote, je substituai au crayon sur le livre de poll le nom de *George* à celui de *James*, tel qu'il est maintenant sur le livre de poll.

84. Pouvez-vous expliquer comment il se fait qu'aux numéros 127 et 202 des votes du dit livre de poll, deux personnes du nom de *Joseph Mécier* aient voté pour M. *Bessette* à la dite élection, tandis qu'il n'y a qu'une personne de ce nom sur la liste des électeurs pour le dit township?—Il y a en réalité deux personnes du nom de *Joseph Mécier* résidant dans le township de *Roxton*, mais je ne le savais pas dans le moment. Il n'y en avait qu'un qui fut électeur qualifié. L'un réside au village, l'autre dans la paroisse. Celui qui demeurait en dehors des limites du village était l'électeur qualifié. Le premier jour de la votation, *Joseph Mécier* qui demeure au village, et le seul que je connusse, vint donner son vote : aucun ne vota comme propriétaire. Ils n'avaient aucune autre qualification que celle de contribuable. Je reçus son vote. Le lendemain, un autre *Joseph Mécier* vint pour voter ; je m'y opposai : Je lui fis donner la description de la propriété par laquelle il se qualifiait comme électeur. Je lui administrai le serment, et je découvris en effet qu'il était le seul électeur qualifié. Je ne me crus pas en droit de refuser son vote.

85. Avez-vous compté les votes des deux *Joseph Mécier* en faveur de M. *Bessette* en admettant les votes donnés à la dite élection?—Oui.

On fait alors retirer le témoin, en lui enjoignant de ne pas s'éloigner de la Chambre.

Erastus Lawrence est alors appelé, et interrogé comme suit :

(Par l'honorable M. *Dorion*.)

86. Etiez-vous le député officier-rapporteur pour *Stukeley Nord*, à l'élection qui a eu lieu dernièrement dans le comté de *Shefford*?—Je l'étais.

87. N'avez-vous pas reçu les votes de 48 personnes et ne les avez-vous pas entrés en faveur de M. *Bessette*, dans le livre de poll pour le dit township, lesquelles personnes, d'après la liste des électeurs du dit township, n'avaient pas le droit de vote?—J'ai reçu les votes de 48 individus dont la propriété était estimée à moins de 50 louis d'après le rôle d'évaluation, et la liste des électeurs

88. Sous quel rapport avez-vous trouvé les qualifications nulles, et pourquoi avez-vous reçu ces votes?—Ces personnes étaient cotisées comme ayant des propriétés de moins de 50 louis. J'ai reçu leur vote parce que leurs noms étaient sur la liste des électeurs, et je n'osai pas les rejeter.

89. Avez-vous fait un rapport spécial et avez-vous mentionné les noms de ces 48 votants dans tel rapport spécial, et pourquoi?—J'ai fait un rapport spécial de ces 48 votants à la demande de l'agent de M. *Huntington*.

(Par M. *Ferres*.)

90. Dans quel temps avez-vous reçu l'avis des agents de M. *Huntington* pour faire le rapport spécial. J'ai reçu l'avis le lundi. Le poll se ferma le samedi soir. Je fis le rapport spécial le mardi matin avant la proclamation.

(Par l'honorable M. *Dorion*.)

91. M. *Huntington* ou son représentant ne se sont-ils pas opposés à ces 48 votes lors de leur entrée, et leur objection n'a-t-elle pas été entrée dans le livre de poll?—Les agents de M. *Huntington* s'y sont opposés lors de la votation et leur objection a été entrée.

92. Quelle était l'objection de l'agent de M. *Huntington*?—Que la valeur de leurs propriétés ne s'élevait pas à £50.

(Par M. *Ferres*.)

93. Où étiez-vous quand l'avis fut donné pour faire un rapport spécial, et qui étaient présents?—J'étais à *Waterloo*. Je ne me rappelle pas toutes les personnes qui étaient présentes. Je crois que M. *Lay*, M. *Mark Whitecombe*, M. *Jonathan Allard*, étaient présents ainsi que d'autres personnes dont je ne me rappelle pas les noms.

94. Dans quelle maison était-ce à *Waterloo*?—Je crois que c'était dans une maison appartenant à M. *Huntington* et occupée comme bureau par la compagnie du chemin de fer.

95. Vîtes-vous là M. *West*, le député officier-rapporteur pour *Granby*, et M. *Huntington*?—J'y vis M. *Huntington*, mais pas M. *West* alors.

96. Y avait-il dans la dite maison un grand nombre des amis de M. *Huntington*, et vîtes-vous là M. *West* en aucun temps de la journée du lundi?—Il y avait là quelques amis de M. *Huntington*, mais je n'y vis pas M. *West* le lundi.

97. Avez-vous entendu là quelque conversation à propos de la rature d'un vote dans le livre de poll pour le township de *Granby*?—Pas alors.

98. En avez-vous entendu en aucun temps et quand?—Je n'ai jamais entendu dire qu'il y eût un vote effacé à *Granby* avant de venir ici à la Chambre; je ne l'ai entendu dire que par les témoins qui ont été entendus.

99. Fut-il question de l'état de la votation pour tout le comté, dans le dit bureau, le lundi, et que dit-on qu'il était?—Il en fut question le lundi au dit bureau. Je ne vis personne qui pût dire exactement l'état de la votation; quelques-uns disaient que M. *Bessette* avait une majorité de deux voix; d'autres, de quatre; d'autres, qu'il n'avait pas pour lui la majorité. Quand j'arrivai à *Waterloo*, on calculait mal à l'égard du poll de *Stukely Nord*, à propos d'un vote; on avait commis une erreur en comptant une majorité pour *Stukely Nord*.

100. Avez-vous entendu le capitaine *Wood* dire quelque chose le lundi à propos de l'altération d'un vote ou de votes dans aucun des livres de poll?—Rien à ma connaissance.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer, et de ne pas s'éloigner de la Chambre.

M. *Ferres* a proposé, secondé par l'honorable M. *Cauchon*, qu'*Alonzo Wood*, du township de *Sheffield*, comparaisse à la barre de cette Chambre, mercredi prochain, le dix-sept du courant, pour rendre témoignage dans l'affaire de la dernière élection du comté de *Sheffield*;

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable *S. Smith*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 11 Avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat de la compagnie d'assurance sur la vie et contre le feu de *Liverpool et Londres*, jusqu'au 31 juin 1860 (23 *Vict.*, ch. 33.) (*Documents de la Session*, No. 7.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. R. W. Scott,—la pétition de L. Caisse et autres, catholiques romains de la ville de *Peterborough*.

Par l'Honorable M. Mowat,—la pétition de John Bruce et autres, reeves et députés-reeves du conseil provisoire du comté de *Bruce*.

Par M. Notman,—La pétition du conseil de ville de la ville de *Dundas*.

Par M. Somerville,—la pétition de la congrégation de *Huntingdon*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. Simard,—la pétition de la caisse d'économie de *Notre-Dame de Québec*.

Par M. Hébert,—la pétition du révérend S. Matte et autres, du township de *Somerset Sud*, comté de *Mégantic* ; et la pétition de J. M. Bernier et autres, du township d'*Halifax sud*.

Par l'Honorable M. Rose,—la pétition de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par M. Holmes,—la pétition de la municipalité du township de *Tuckersmith*.

Par M. Clark,—la pétition de M. W. H. Colton et autres, syndics de l'école de grammaire du comté de *Colborne*.

Par M. Robinson,—la pétition de l'école de médecine de *Toronto* agréée à l'université de *Toronto*.

Par M. Roblin,—la pétition de W. G. Draper et autres.

Par M. Howland,—la pétition d'Allen Murphy et autres ; et la pétition de la municipalité du township de *York*.

Par M. Rykert,—la pétition du révérend A. Morse, président, au nom des membres de l'église méthodiste *Wesleyenne* de *Lincoln* et autres comtés.

Par M. Cameron,—la pétition d'Arthur Boulbee, du village de *New Market* ; et deux pétitions de William Cottingham et autres, du township d'*Emily*.

Par M. W. F. Powell,—la pétition de l'association des arpenteurs provinciaux et institut des ingénieurs civils et architectes du *Canada* ; et la pétition du conseil municipal du comté de *Carleton*.

Par M. White,—deux pétitions du maire, des échevins et conseillers de la cité de *Hamilton*.

Par l'Honorable M. Cauchon,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*.

Par M. Dunkin,—la pétition de la société d'histoire naturelle de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend Duncan Anderson et autres, de la paroisse *Notre-Dame de la Victoire*, comté de *Lévis* ; demandant la passation d'un acte pour diviser la municipalité de cette paroisse en deux parties, et former une ville devant être appelée "La Ville de *Lévis*."

De W. Rhodes et autres, de la paroisse *Notre-Dame de la Victoire* ; demandant la division de la municipalité de *Notre Dame de la Victoire* en deux parties, dans le but de former un village devant être appelé " *Québec Sud*."

D'A. Dupuis, maire, et autres, de *St. Anicet*, comté d'*Huntingdon* ; demandant des amendements à l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860.

De la municipalité du township de *Brant* ; demandant que le comté de *Bruce* ne soit pas divisé en deux comtés-unis.

De T. S. Parker et autres, du comté de *Wellington* ; demandant qu'il soit pris immédiatement des mesures pour l'établissement d'une école pour les enfants sourds, muets et aveugles en *Canada*.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Huron et Bruce* ; de la municipalité du town-

ship de *Goderich* ; de la municipalité du township de *Colborne* ; de la municipalité du township de *Grey* ; de la municipalité des townships unis d'*Amabel* et *Albemarle* ; de la municipalité du village de *Southampton* ; de la municipalité du township de *Stephen* ; de la municipalité du township de *Turnberry* ; de la municipalité du township de *McGillivray* ; de la municipalité du township d'*Usborne* ; de la municipalité du township d'*Arran* ; de la municipalité du township de *Howick* ; et de la municipalité du township de *Brant* ; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

Du révérend *John A. Williams*, président, au nom des membres du circuit de *Grey* et de partie de *Bruce* ; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1853.

Des directeurs provisoires et actionnaires de l'association des prêts pour les fins agricoles du *Canada* ; demandant des amendements à leur charte.

De *John Vance* et autres, du comté de *Peel* ; demandant que tous les actes spéciaux relatifs à la séparation du dit comté de celui d'*York*, soient abrogés.

De *James Wallis* et autres, du comté de *Victoria* ; demandant de l'aide pour construire une nouvelle écluse à *Lindsay*.

De la municipalité du township d'*Hébertville* ; demandant des amendements à l'acte relatif aux cours des commissaires pour la décision des petites causes.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Toronto* ; demandant un acte pour autoriser l'émission de petites débtures au montant de \$200,000, pour leur permettre de consolider la dette de la dite ville ; et aussi des amendements aux actes de l'esplanade.

Des mêmes ; demandant des amendements à la loi municipale du *Haut-Canada*.

De l'hôpital de *Kingston*, et de la société de botanique du *Canada* ; demandant de l'aide.

De *P. O. Grenier*, au nom de la municipalité de la paroisse de *Ste. Rose* ; et de *P. O. Grenier*, au nom de la municipalité du village de *Ste. Rose* ; demandant que certaines clauses et conditions soient insérées dans les actes qui pourront être passés pour la formation de compagnies pour la construction de chemins macadamisés dans le comté de *Laval*.

D'*Antoine Riendeau*, de la paroisse de *Boucherville*, comté de *Chambly* ; demandant que l'acte 23 *Vict.*, chap. 66, relatif aux clercs de notaire, ne s'applique point aux clercs qui ont commencé leurs études légales avant la passation du dit acte.

M. Turcotte, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—

De *Sarah Davison*, veuve de feu *Collin Russell*, de la cité de *Montreal*, demandant la passation d'un acte pour lui transporter une certaine réserve de chemin dans *Madoc*,—de la municipalité du township de *Carden*, comté de *Victoria*, demandant la passation d'un acte pour séparer le dit comté de *Peterborough*,—de la municipalité du township de *Dereham*, et de la municipalité du village d'*Ingersoll*, demandant le pouvoir de ratifier un certain arrangement passé entre elles et la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham*, *Ingersoll* et *Dorchester*,—de la société ecclésiastique du diocèse de *Huron*,—du très révérend titulaire et des syndics de l'église *St. Paul* de *London*, concernant la vente d'un certain immeuble,—des mêmes, demandant un acte pour définir la limite sud du lot sur lequel est bâtie l'église,—d'*Ira Spaulding* et autres, de la ville de *Clifton*, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer international,—de la compagnie du chemin de fer des comtés d'*Arthabaska* et *Drummond*,—de *W. Rhodes* et autres, demandant l'incorporation de la banque royale du *Canada*,—de *N. P. Massicotte* et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un pont de péages sur la rivière *Batiscan*,—de *MM. J. et A. Klein* et Cie., demandant le pouvoir de construire un pont flottant sur le *St. Laurent* vis-à-vis *Quebec*,—du révérend *W. B. Clark*, modérateur du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, et du révérend *A. A. Drummond*, modérateur du synode presbytérien uni du *Canada*, demandant un acte pour unir les dites églises,—du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Ottawa*, demandant le pouvoir d'ouvrir une rue en continuation de la rue *William*,—des mêmes, demandant le pouvoir de prélever les taxes dues

pour 1859,—de *N. Burwash* et autres, demandant l'incorporation du village d'*Arnprior*,—de *Robert Ward* et autres, demandant une division du township de *Reach*.

Quant à la pétition de *Louis Mercille* et autres, de *St. Lambert*, demandant un acte pour détacher une partie de cette municipalité, et l'annexer à la paroisse de *Longueuil*, votre comité considère l'avis insuffisant, attendu qu'il n'a pas été publié dans la langue anglaise, et de plus parce qu'elle ne tend qu'à amender l'acte qui érige la municipalité de *St. Lambert*, et qu'elle ne parle point du détachement d'aucune partie de la dite municipalité.

Quant à la pétition du conseil de ville de la ville de *Peterborough*, relative à la consolidation de sa dette, qui se monte à 86,400 piastres, et à l'émission de débentures, pour cette fin et autres objets, au montant de 120,000 piastres,—l'avis donné n'a rapport qu'à la consolidation de la dette ; mais comme il paraît que l'objet pour lequel le montant additionnel est requis, est parfaitement connu et approuvé dans la localité, votre comité est d'opinion qu'il suffira d'introduire dans le bill une clause pour dire que la dette ne sera pas augmentée sans le consentement des contribuables.

Votre comité recommande aussi la suspension de la 51^e règle quant aux pétitions suivantes, pour les raisons données dans chaque cas, savoir :—

De la compagnie des mines du sud-est,—parce que les droits d'octroi ne peuvent être affectés par là,—du conseil de ville de la ville de *Milton*, demandant l'abrogation de l'acte pour réunir l'arrondissement d'école No. 5, dans le township de *Trafalgar*, à la ville de *Milton* ; parce que le dit acte affecte l'opération de l'acte des écoles communes de la dernière session ; et de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation pour construire un bassin au-dessous du pont *Victoria*, et un aqueduc au-dessus des rapides de *Lachine*, parce que ces travaux ont été pleinement discutés à *Montréal* et qu'ils sont considérés comme étant d'une grande utilité publique.

Les pétitions suivantes ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis, savoir :—

De l'honorable *C. Allyn* et autres, de la cité de *Québec*, demandant l'incorporation du *Stadacona* club,—du très révérend évêque catholique romain d'*Ottawa* et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation du collège de *Bytown*,—de *L. J. Prégen* et autres, demandant l'incorporation de la société *St. Michel* de *Montréal*,—de *L. Benoit* et autres, de *St. Hubert*, demandant que le prêtre desservant la division paroissiale de *St. Hubert*, soit autorisé à tenir des registres des baptêmes, etc.,—de la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, demandant des amendements à leur acte d'incorporation,—du très révérend évêque catholique romain d'*Ottawa*, demandant un acte pour amender l'acte incorporant l'archevêque et les évêques catholiques romains de chaque diocèse du *Bas-Canada*,—de dame *S. L. Ashworth* et autres dames, demandant l'incorporation de l'asile des orphelines de l'église anglicane de *Québec*,—et d'*Edward Jackson* et autres, demandant l'incorporation de l'école wesléyenne pour les filles d'*Hamilton*.

M. Benjamin, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions de la législature, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité prend la liberté de recommander la réduction de son quorum à sept membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Ordonné, Que le comité spécial nommé pour s'enquérir s'il ne serait pas possible de publier les débats qui ont lieu dans cette Chambre par le moyen de rapporteurs qui transmettraient la copie des débats aux différents journaux qui voudraient les publier, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Que *M. R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à ouvrir et continuer la rue *William*, dans la cité, jusqu'à la *Place du Marché*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Heath* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Connor* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les municipalités de *Dereham* et *Ingersoll* à passer des règlements pour ratifier leur arrangement avec la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit règlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à passer un règlement pour percevoir certaines taxes arriérées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la 51^{me} règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition du conseil de ville de la ville de *Milton*.

Ordonné, Que M. *White* ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte 22 *Vict.*, chap. 50, relatif à un certain arrondissement d'école dans le township de *Trafalgar*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux enquêtes dans les cas d'accidents causés par le feu.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough* et pour fixer le chef-lieu à *Lindsay*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la Banque de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Clark* ait la permission d'introduire un bill pour la répression de l'intempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Foley* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d'église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d'église dans le diocèse de *Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Foley* ait la permission d'introduire un bill pour con;

finmer et établir la limite nord de la rue nord entre les rues *Clarence* et *Richmond*, dans la cité de *London*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Foley* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul*, à *London*, à vendre, aliéner et hypothéquer une certaine partie du terrain sur lequel est construite la dite église.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Le Boutillier* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à certaines municipalités dans le district de *Gaspé*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Drummond* à *Arthabaska*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour changer le nom du collège de *Bytown*, et amender sa charte.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Gould* ait la permission d'introduire un bill pour ériger le township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*, en deux municipalités séparées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de l'Honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

Ordonné. Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du terminus de chemin de fer de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Ferres* ait la permission d'introduire un bill pour amender les statuts refondus du *Canada*, chapitre 51, de manière à autoriser la nomination d'inspecteurs de cuir de district.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la congrégation *St. Michel* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer *La Communauté des Révérendes Sœurs de Charité* de *Bytown*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture Anglo-Américaine.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de l'Honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie hydraulique et du bassin de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *W. F. Powell* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des chemins de fer en ce qui concerne la représentation des municipalités actionnaires à raison des actions de chemin de fer qu'elles possèdent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la pétition de messieurs *Thompson* et compagnie, entrepreneurs des impressions pour la Législature; et la pétition du greffier et des officiers de l'Assemblée Législative, soient renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des délais et irrégularités survenus dans l'impression des documents parlementaires.

Ordonné, Que *Hyacinthe N. Casavante*, écuyer, soit exempté de comparaître davantage à la barre de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la division paroissiale de *St. Hubert*, dans le comté *Chambly*, à tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde en a été ordonné pour lundi prochain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition des mines du sud-est du *Canada*.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la compagnie des mines du sud-est du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Huot* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les arrièrs du port de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour transporter une certaine réserve de chemin à *Sarah Davidson Russell*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif, au sujet des règles relatives aux bills privés, est désirable dans le but d'établir à cet égard des règles uniformes.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour communiquer à leurs honneurs la résolution précédente et demander la dite conférence.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le "Club *Stadacona*" de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'asile des orphelines de l'église d'Angleterre à Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *Sidney Smith* ait la permission d'introduire un bill pour consolider la dette de *Peterborough*, et autoriser l'émission de débetures assurées sur les propriétés de la ville et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Huot* ait la permission d'introduire un bill pour instituer une enquête sur les affaires de la Caisse d'Économie de *St. Roch*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour du 3 du courant pour l'assignation devant la Chambre de l'officier-rapporteur pour la dernière élection du comté de *Shefford*, ainsi que des députés officiers-rapporteurs et clercs de poll pour les townships de *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton*, et *Stukely Nord*, et le village de *Granby*, et du secrétaire-trésorier du township de *Stukely Nord*, pour être interrogés relativement à certaines irrégularités apparentes commises dans la conduite de la dite élection—étant lu,

J. B. Lay est alors appelé et interrogé comme suit :—

(Par l'Honorable M. *Dorion*.)

101. Etiez-vous le député officier-rapporteur pour le township de *Shefford*, dans le comté de *Shefford*, à la dernière élection de ce comté?—Oui.

102. Examinez le livre de poll pour le dit township et expliquez comme il se fait que les votes de *Trefflé Vachon* et *Thomas Starr*, inscrits au dit livre de poll dans la colonne destinée à *L. S. Huntington*, l'un des candidats, ont été biffés, et entrés dans la colonne destinée à *M. Bessette*, l'autre candidat?—Je crois que *Thomas Starr* et *Trefflé Vachon* votèrent pour *M. Bessette*, mais que le clerc de poll entra leurs noms par mégarde dans la colonne destinée à *M. Huntington*. Un instant avant que les votants eurent quitté le poll, les noms furent transférés dans la colonne à laquelle ils appartenaient.

(Par M. *Ferres*.)

103. Etiez-vous au village de *Waterloo* le lundi qui a précédé la proclamation, au bureau de la compagnie du chemin de fer de *Chamby*, *Shefford* et *Stanstead*?—Je demeure à *Waterloo*; j'occupe un bureau comme greffier de la cour dans la même bâtisse. Comme les bureaux sont voisins, je me suis trouvé fréquemment dans les deux ce jour-là.

104. *M. Huntington* n'est-il pas le secrétaire de cette compagnie de chemin de fer, et on bureau n'est-il pas dans la maison de *M. Nutting* à *Waterloo*?—Je crois qu'il est le secrétaire de la compagnie, mais il n'a point de bureau dans aucune bâtisse qui appartienne à *M. Nutting*; la maison attenant à son bureau est louée à *M. Nutting*.

105. N'y avait-il pas un certain nombre des amis de *M. Huntington* réunis dans la maison de *M. Nutting* et le bureau de la compagnie du chemin de fer, ou votre bureau, le lundi en question?—Oui; et parmi les personnes présentes, je vis, je crois, le colonel *Savage*, *M. John Williams*, et quelques canadiens-français qui étaient là, je pense, pour des affaires avec le greffier de la cour. *M. Huntington* fut là, je crois, une partie du jour, ainsi que plusieurs autres. Je ne sais si quelqu'un est allé dans la maison de *M. Nutting*.

106. Vites-vous à *M. West*, le député officier-rapporteur pour le township de *Granby*,

et y eut-il quelque conversation au sujet de l'élection ; si oui, dites à la Chambre ce qui s'est passé, au meilleur de votre mémoire ?—Je ne vis M. *West* dans aucun de ces bureaux ce jour-là. On parlait de l'élection, et d'autres élections. On mentionna, je crois, le comté de *Brome*. Je ne me rappelle pas ce que l'on disait.

107. Vites-vous M. *Johnson*, clerc de poll pour *Granby*, le lundi dans l'après-midi ou le soir du lundi ?—Je crois que ce fut le lundi soir.

108. Était-il avec M. *West* ; si non, avec qui était-il ?—Je crois que je le vis une fois seul, et une autre fois avec M. *West*.

109. Où vites-vous M. *West* ce lundi-là, et avec qui ; dites qui étaient présents ?—Je le vis dans la maison de M. *Nutting*, le soir. M. *Johnson*, le clerc du poll, était présent, et je crois qu'il était seul.

110. N'y avait-il que M. *West*, M. *Johnson* et vous-même ?—Comme je l'ai déjà dit, je crois que oui.

111. Fut-il dit quelque chose par rapport à la rature d'un vote du livre de poll de *Granby*, ou autre place, et quoi ?—Rien de cela en ma présence.

112. Quel était, disait-on, le résultat de l'élection ?—Le résultat était incertain. Je n'avais point reçu de rapports officiels ; M. *Johnson* me donna un état du township et du village de *Granby*. Je ne me rappelle plus les chiffres qu'il me donna, quoique j'aie conservé l'état en question jusqu'à dernièrement.

113. Aviez-vous appris quel était l'état général du poll, et fut-il donné des chiffres ?—J'avais des rapports officiels d'une partie des députés officiers-rapporteurs, mais je ne connaissais pas l'état de tous les polls. Les chiffres de ceux que j'avais furent donnés.

114. Aviez-vous appris ou compris quel était l'état général du poll soit en faveur de M. *Bessette*, soit en faveur de M. *Huntington*, et de combien était la majorité de chacun ?—Des uns, j'appris que M. *Bessette* avait la majorité, des autres, que c'était M. *Huntington*, et d'autres, enfin, que les voix étaient à peu près égales de part et d'autre. Je ne le sus d'une manière positive que lors de la proclamation.

115. Quelle fut la majorité mentionnée ?—Je ne puis dire d'une manière certaine le chiffre qui fut donné. Je pense que d'après un rapport, M. *Huntington* avait une majorité de 27 environ. D'après un autre, M. *Bessette* avait une majorité de 10 ou 15. Plus tard, j'appris que sa majorité était de 4, et après de 2.

116. M. *West* eut-il la même occasion que vous d'apprendre quel était l'état que vous avez dit être égal de part et d'autre, ainsi que la majorité de 2 en faveur de M. *Bessette* ?—Je ne puis dire s'il eut la même occasion. Je ne fus avec lui que peu de temps ; je ne lui fis pas voir mon état, et rien ne fut dit en ma présence concernant l'état des autres polls, à l'exception du township et du village de *Granby*.

117. L'état des polls que vous venez de mentionner n'allait-il pas de bouche en bouche le dit lundi ?—Je ne sais pas. On peut en avoir parlé. Il y eut là beaucoup de monde pendant la journée, et l'élection fit le sujet de la conversation toute cette journée là.

118. Quelques-uns de ceux qui se trouvaient là ne firent-ils pas des remarques sur la manière dont on pourrait annuler la majorité de 2 de M. *Bessette*, et n'en avez-vous pas parlé vous-même ?—Je n'ai pas entendu de ces remarques. Je ne me souviens pas d'avoir parlé d'une telle chose.

119. L'opinion de M. *Huntington*, comme avocat, touchant la rature de ce vote n'était-elle pas regardée comme erronée ?—Je n'en sais rien, et je ne connais rien de son opinion comme avocat ; mais plus tard, dans une conversation privée avec moi, il me dit qu'à l'égard du vote de *Granby*, il ne le regardait pas comme un crime.

120. De quel vote ou votes M. *Huntington* prétendait-il parler, et quand a-t-il exprimé l'opinion dont vous parlez ?—Je pense qu'il voulait parler de la rature du vote de *Collins* dans le livre de poll de *Granby* ; ce pouvait être en février ou en mars ; je le vois souvent, et je ne puis dire l'époque exacte.

121. N'est-ce pas vrai que l'on parlait librement du vote de *Collins* dans le village de *Waterloo*, dans le cours du dit lundi, et ne fit-on pas des suggestions quant à ce que l'on en devait faire ?—Je pense qu'on a parlé du vote, mais je n'ai point entendu parler de suggestions, et d'ailleurs je ne crus pas qu'il fût de mon devoir comme député officier-rapporteur de faire des recherches, ni d'entamer aucune conversation sur le sujet.

122. Veuillez donc dire ce que vous avez entendu?—J'entendis quelques-uns dire qu'il avait été entré un nom sur le livre de poll de *Granby*, qui ne se trouvait pas sur la liste des électeurs. Je ne sais pas si dans le moment je savais quel était ce nom. Je l'entendis d'abord mentionner à table à ma maison de pension, par *M. J. W. Foster* et un jeune homme nommé *Perkins*, qui étaient, je crois, les agents respectifs des candidats dans *Granby*. J'entendis aussi d'autres personnes,—*M. Allen*, j'en pense, en était une,—dire qu'un nom avait été entré dans le livre de poll qui n'aurait pas dû l'être, vu qu'il n'était pas sur la liste des électeurs. Il m'est impossible de me rappeler tout ce qui a été dit, ni ceux qui l'ont dit.

123. Qui était secrétaire-trésorier pour le village de *Granby* lorsque la liste des électeurs a été faite pour la dernière élection?—J'ai entendu dire que *M. West* était le secrétaire-trésorier; j'ai vu sa signature comme tel. Je n'ai jamais vu la liste des électeurs.

124. Ce *M. West* que vous mentionnez comme secrétaire-trésorier pour le village de *Granby*, est-il le même que celui qui était en même temps le secrétaire-trésorier pour le township de *Granby*, et le député officier-rapporteur pour le dit township?—Je crois qu'il l'est.

125. Connaissez-vous le capitaine *Alonzo Wood*, de *Shefford*, et était-il en compagnie de *M. West* dans le bureau de *M. Huntington*, le lundi en question?—Je connais *M. Wood*. Je crois qu'il était au bureau du chemin de fer ce jour-là. Je ne vis pas *M. West* au bureau, ni en compagnie de *M. Wood* nulle part ailleurs, au meilleur de ma connaissance.

126. Avez-vous entendu *M. Wood* donner son opinion quant à la rature du nom de *Collins* dans le moment que vous étiez avec *M. West*, le lundi en question?—Je ne lui ai pas entendu exprimer d'opinion sur ce sujet.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer, et de ne pas s'éloigner.

Salvini Paquette est alors appelé, et interrogé comme suit :—

(Par *M. Dufresne*.)

127. Etes-vous le secrétaire-trésorier de *Stukely Nord*?—Oui, je le suis.

128. Examinez la liste des voteurs de *Stukely Nord*, et dites pourquoi vous y avez mis des noms de personnes dont la propriété est estimée au-dessous de £50?—Je l'ai fait, parce que la loi pourvoit à ce que toute personne qui n'est pas estimée à £50, et qui a une valeur annuelle de cinq louis, a le droit de vote.

129. Cette liste de voteurs a-t-elle été affichée suivant la loi, et révisée par le conseil municipal de la localité?—La liste des voteurs a été affichée pendant trente et un jours et le conseil l'a dûment homologuée sans aucun amendement quelconque.

130. Pourquoi n'avez-vous point mis sur la liste une classe de voteurs qualifiés à raison de leur revenu annuel?—Parce qu'il n'y était pas pourvu dans les blancs que je me suis procurés, et de plus parce que je croyais qu'il n'était pas nécessaire d'y mettre la valeur annuelle, comme il était à présumer que toute personne dont le nom est sur la liste des voteurs a droit de vote.

131. Examinez le livre de poll pour *Stukely Nord* et dites si les 48 voteurs dont la propriété est estimée au-dessus de deux cents piastres et qui ont voté pour *M. Bessette*, étaient ou n'étaient pas qualifiés à voter à raison de la valeur annuelle de leur propriété respective?—Ils sont tous qualifiés à voter à raison de la valeur annuelle de leurs propriétés respectives.

(Par l'honorable *M. Dorion*.)

132. Quel était le maire de la municipalité de *Stukely Nord*, lors de la dernière élection?—*Michel Adrien Bessette*.

133. Était-il candidat à la dernière élection du comté de *Shefford*?—Il s'est présenté comme candidat.

134. Étiez-vous lors de la dernière élection pour le comté de *Shefford*, et êtes-vous encore employé par *M. Bessette* comme commis?—Je le suis à présent, je l'étais dans le temps de l'élection, et aussi longtemps avant l'élection.

135. Avez-vous en la qualité de secrétaire-trésorier, fait et certifié la liste des électeurs pour le township de *Stukely Nord*, dont on s'est servi à la dernière élection pour le comté de *Shefford*?—J'ai fait et certifié la dite liste en ma qualité de secrétaire-trésorier.

136. La liste produite par l'officier-rapporteur comme étant la liste dont on s'est servi à la dite élection, dans le township de *Stukely Nord*, est-elle une copie de la liste que vous

avez ainsi certifiée comme secrétaire-trésorier?—C'est elle que j'ai faite et certifiée et déléguée au député officier-rapporteur de *Stukely Nord*.

137. Quand avez-vous fait la liste des électeurs pour *Stukely Nord*?—J'ai fait l'original avant le 3 d'août, mais je ne puis préciser la date. J'ai posé les avis publics le 3 d'août 1860 pour faire homologuer la liste le 5 de septembre par le conseil municipal de *Stukely Nord*.

138. Quand est-ce que la liste des voteurs a été révisée et par qui?—Elle a été révisée le 3 de septembre par un quorum des conseillers de *Stukely Nord*.

139. Qui était présent lorsqu'elle a été révisée?—MM. A. Bissett, Charles Têtu, Jacques Couture, Charles Tessier, John M. Brown, Edmond Morisson et Archibald Mitchell, membres du conseil, et d'autres personnes qui assistaient au conseil, et dont je ne me souviens pas des noms.

140. Les conseillers municipaux se sont-ils réunis en assemblée spéciale, pour réviser la liste des voteurs, et la minute de leurs délibérations a-t-elle été entrée dans les registres de la municipalité?—L'assemblée était générale et mensuelle, et la minute des délibérations a été entrée dans les registres de la municipalité.

141. Avez-vous fait la liste des électeurs pour *Stukely Nord*, d'après le rôle d'évaluation du township de *Stukely Nord*, et la valeur de la propriété cotisée inscrite vis-à-vis chaque nom dans la dite liste des électeurs est-elle la même que celle portée sur le rôle d'évaluation?—La liste des voteurs du dit township a été faite par moi d'après le rôle des cotisations du township, et la valeur de la propriété vis-à-vis chaque nom dans la dite liste est la même que celle portée sur le rôle de cotisation.

142. Les cotiseurs du township de *Stukely Nord* ont-ils mis sur le rôle de cotisation la valeur annuelle des propriétés de chaque habitant de la municipalité?—Ils l'ont fait il y a deux ans et demi; et je me suis guidé sur ce rôle d'évaluation et sur le dernier qui a été fait pour faire la liste des voturs.

143. Quand le dernier rôle d'évaluation a-t-il été fait, et ce rôle contient-il la valeur annuelle des propriétés des habitants de la municipalité?—Les évaluateurs ont fait le dernier rôle dans le mois d'avril 1860 et me l'ont remis le 3 de mai. Il ne contient pas la valeur annuelle des propriétés des habitants de la municipalité.

144. Qui vous a fait placer sur la liste des voteurs les 48 noms mentionnés dans le rapport du député officier-rapporteur de *Stukely Nord*, lorsqu'ils ne paraissaient pas qualifiés d'après le dernier rôle d'évaluation?—Personne. C'était mon devoir de le faire comme secrétaire-trésorier, et de plus, c'était celui des parties intéressées de s'y opposer s'ils ne les trouvaient pas qualifiés. Il n'y a jamais eu d'objection de faite.

145. Considérez-vous qu'il était de votre devoir de faire la liste des voteurs d'après le dernier rôle de cotisation ou d'après un rôle antérieur ou partie d'après l'un et partie d'après l'autre?—J'ai pris tous les noms qu'il y a dans la dernière liste des voturs du dernier rôle d'évaluation fait et j'ai examiné le rôle d'évaluation précédent; et je l'ai fait seulement pour connaître les personnes dont les évaluateurs avaient rentré leur valeur annuelle à cinq louis. Il était de mon devoir de le faire.

146. En quelle année le rôle de cotisation sur lequel vous avez pris la valeur annuelle des propriétés des voturs pour les placer sur la liste a-t-il été fait?—Il y a à peu près deux ans et demi, je crois.

147. Était-ce dans l'automne de 1858?—Au meilleur de ma connaissance c'était dans ce temps-là.

148. Vous êtes-vous consulté avec quelqu'un avant de placer sur la liste des voteurs les noms des 48 voteurs mentionnés dans le rapport spécial du député officier-rapporteur de *Stukely Nord*, et dit-s avec qui?—Je n'ai eu de consultation avec qui que ce soit.

149. N'avez-vous pas entré le nom d'*Edouard Bonnin* sur cette liste, et n'était-il pas sur le rôle d'évaluation?—Il est sur le rôle de cotisation, mais je ne crois pas l'avoir entré sur la liste des voteurs.

150. Les cotiseurs de *Stukely Nord* étaient-ils dans l'habitude avant 1859 de mettre sur le rôle d'évaluation la valeur réelle et la valeur annuelle des propriétés des habitants de la municipalité, et pourquoi le faisaient-ils?—Ils l'ont fait avant 1859—c'était pour donner droit de vote aux électeurs.

151. L'ont-ils fait sur plusieurs rôles de cotisation avant 1859, ou sur un seul rôle de cotisation?—Sur un seul.

152. Quel est le nom des cotiseurs qui ont mis la valeur annuelle et la valeur réelle des propriétés sur le rôle de cotisation dont vous venez de parler?—*Narcisse Gendron, Louis Paschal Tessier, John M. Brown.*

153. Regardez à la liste des électeurs pour le township de *Stukely Nord*, et dites si les 48 noms qui suivent, savoir :—

No. de prétendus votes enregistrés dans le livre de poll de Stukely Nord.	Noms.	No. entré sur la prétendu liste des électeurs.	Profession.	Propriétaire.	Locataire.	Description de la Propriété.	Lot.	Rang.	Valeur cotisée de la propriété telle qu'on l'a mise sur la prétendu liste des Electeurs.
13	John Lavigne.....	220	Forgeron ...	"	"	"	21	8	539
19	Joseph Conrtemanche.....	97	Cultivateur..	"	"	"	29	9	29
29	George Gaubert.....	169	"	"	"	O. ½ E. ¼.....	10	8	26
33	Joseph Létourneau.....	207	"	"	"	S. ½.....	5	8	32
42	Louis Lisabelle.....	232	"	"	"	Partie N. O.....	27	9	41
43	Maxime Archambault.....	24	"	"	"	O. ½.....	4	11	42
44	Josoph Lespérance.....	244	"	"	"	Partie N. O.....	2	11	39
45	Théophile Frageolle.....	143	"	"	"	E. ½ O. ½.....	27	8	31
48	Ant ine Bernard.....	34	"	"	"	N. ½.....	6	A	31
49	Cléophas Roppe.....	308	"	"	"	N. E. ¼.....	9	9	32
55	Jean Baptiste Létourneau.....	206	"	"	"	N. ½.....	5	A	33
57	Etienne Bombardier.....	63	"	"	"	Lot.....	16	10	11
62	Joseph Hamelle.....	182	"	"	"	E. ½ de O. ½.....	11	7	36
65	Joseph Baudoin.....	35	"	"	"	E. ½ de S. E. ¼.....	1	7	32
66	Charles Degrenier.....	123	"	"	"	"	1	6	49
71	Pierre Lapalme.....	242	"	"	"	S. E. ¼.....	25	10	40
85	Joan Baptiste Blanchard.....	74	"	"	"	Partie mitoyenne	23	11	32
90	Toussaint Guérin.....	168	"	"	"	E. ½.....	10	8	31
92	Joseph Legras.....	243	"	"	"	Partie	27, 10 & 11		30
127	John Cookman.....	99	"	"	"	N. O. ½.....	8	10	22
132	Louis Lemard, fils.....	216	"	"	"	Partie N. E.....	12	8	45
133	Pierre Larrivé.....	236	"	"	"	E. ½ O. ½.....	8	10	42
137	Jean Baptiste Roppe.....	311	"	"	"	E. ½ O. ½.....	9	10	31
140	Pierre Auclair, fils.....	12	"	"	"	N. ½.....	7	9	40
143	Cyprien Loiselle.....	203	"	"	"	Partie mitoyenne	25	6	42
146	Isidore Langevin.....	117	"	"	"	" E. ½.....	20	6	40
153	Julien Codaire.....	95	"	"	"	Emplacement.....	(15) 16	9	16
161	Guillaume Messier.....	254	"	"	"	E. ½.....	18	7	40
164	Edward Frégeau.....	147	"	"	"	Partie S. E.....	15	9	38
165	Louis Messier.....	259	"	"	"	N. O. ½.....	12	8 (10)	45
166	Joseph Dégrenaur.....	140	"	"	"	O. ½.....	13	11	31
172	Edouard Bonnin.....	43	Cordonnier..	"	"	Lot.....	8	8	34
172	André Allaire.....	6	Cultivateur..	"	"	E. ½ O. ½.....	11	8	35
182	François Plante.....	292	"	"	"	S. E. ¼.....	12	6	36
183	Eusèbe Bourgeois.....	29	"	"	"	E. ½ de O. ¼.....	12	6	33
186	Gabriel Bonnin.....	46	"	"	"	E. ¼.....	11	8	30
188	Joseph Messier.....	258	"	"	"	O. ¼ de E. ½.....	11	8	29
190	Augustin Martolle.....	253	"	"	"	E. ½ de O. ½.....	12	7	38
194	Maxime Boudreau.....	50	"	"	"	E. ¼.....	17	8	36
196	Prospero Séguin.....	314	"	"	"	O. ¼.....	(14) 13	6	42
212	Dominique Dubreuil.....	135	"	"	"	S. O. ¼.....	17	10	43
220	Alexis Amelotte.....	11	"	"	"	O. 2-10th.....	26	8	40
230	Jacob Poulin.....	296	"	"	"	S. ¼.....	8	7	32
233	Eusèbe Lacroix.....	241	"	"	"	Partie N.....	23	10	22
243	Jean Baptiste Chevin.....	109	"	"	"	E. ½.....	3	11	46
258	John Connors.....	92	"	"	"	N. ½ S. E. ¼.....	1	9	45
259	François X. Lavallée.....	214	"	"	"	O. ¼.....	24	7	43
265	Joseph Gendron.....	166	"	"	"	O. ½.....	21	7	28

peuvent être trouvés sur la liste des électeurs pour le township de *Stukely Nord*, et si la valeur cotisée de la propriété placée vis-à-vis chacun des dits noms est la même que celle

portée vis-à-vis de chacun des dits noms sur la liste des électeurs?—Autant que je puis voir, les noms et la valeur des propriétés vis-à-vis d'iceux, respectivement, sont les mêmes que ceux entrés vis-à-vis des mêmes noms respectivement, dans la dite liste des électeurs.

154. Regardez au nom d'*Etienne Bombardier* sur la liste des voteurs, et dites quelle est la valeur de sa propriété telle qu'elle appert sur la liste des voteurs?—Le nom d'*Etienne Bombardier* est sur la liste des voteurs et sa propriété est évaluée à £11.

155. Quelle est la valeur annuelle de cette propriété d'après le rôle de cotisation de 1858 dont vous avez parlé?—£5.

156. Regardez au nom de *Julien Codaire* sur la liste des voteurs, et dites quelle est la valeur de sa propriété telle que portée sur la liste des voteurs?—£16.

157. Quelle est la valeur annuelle de cette propriété d'après le rôle de cotisation de 1858?—Je ne m'en souviens pas. J'ai extrait les noms qu'il y a sur la liste des voteurs du dernier rôle d'évaluation fait.

158. La liste des électeurs pour le township de *Stukely Nord* est-elle un pur extrait du rôle d'évaluation pour le dit township?—J'ai extrait les noms de la liste des électeurs sur le dernier rôle d'évaluation.

159. Dites qui a représenté *M. Bessette* au poll du township de *Stukely Nord* durant la dernière élection de *Shefford*?—*M. Edmund Morrison*.

160. Regardez au livre de poll du dit township de *Stukely Nord*, et dites si trois personnes qui sont entrées comme ayant des propriétés de moins de £50 n'ont pas voté pour *M. Huntington*, et si le dit représentant de *M. Bessette* n'a pas fait entrer son objection au nom de *M. Bessette* quant à leur qualification?—Je n'en vois que deux qui se trouvent dans ce cas.

161. Pourquoi avez-vous placé sur la liste des voteurs l'estimation de la propriété de chaque voteur?—Parce que les blancs étaient faits pour cela.

162. Avez-vous ici le rôle de cotisation pour l'année 1858, sur lequel vous avez pris la valeur annuelle des propriétés pour placer sur la liste des voteurs le nom des voteurs dont la propriété ne valait pas £50 d'après le dernier rôle de cotisation?—Non, je ne l'ai pas.

163. Etes-vous encore le secrétaire-trésorier de la municipalité et ce rôle de cotisation est-il en votre possession? Les 48 voteurs mentionnés plus haut dont les propriétés d'après la liste des voteurs ne valent pas £50 chacune n'ont-ils pas tous voté pour *M. Bessette*?—Je suis encore secrétaire-trésorier de la municipalité de *Stukely Nord*, et le rôle d'évaluation est dans mon bureau. Je vois que ces 48 noms sont entrés comme ayant voté pour *M. Bessette*.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer et de ne pas s'éloigner de la chambre.

Alors, sur motion de l'honorable *M. le procureur général Cartier*, secondé par l'honorable *M. Galt*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 12 Avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la chambre un Etat de l'actif et du passif de la banque du peuple jusqu'au 1er mars 1861. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, des Listes des actionnaires des banques de l'*Amérique Britannique du Nord*, banque de *Montréal*, banque de *Québec*, banque du district de *Niagara*, banque du comté d'*Elgin*, et banque du peuple—reçus en conformité de l'ordre de la Chambre du 3 avril 1861. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Et aussi, un Etat des affaires de la banque d'épargnes de *Toronto*, depuis le 30 juin 1859, jusqu'au 28 février 1861. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par *M. Bourassa*,—la pétition de *L. Lacasse*, du comté de *St. Jean*.

Par *M. Wilson*,—la pétition de *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township de *Kincardine*,—la pétition de la municipalité du township de *Culraoss*,—et la pétition de la municipalité du township de *Kinloss*.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Ontario*,—et la pétition de *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—la pétition de la Banque d'Épargnes et de Prévoyance de *Québec*.

Par M. *Simard*,—la pétition de *James Thurber* et autres, du comté de *Lotbinière*,—et la pétition d'*A. Ouellet*, maire, et autres, de la paroisse de *Ste. Croix*.

Par M. *Baby*,—la pétition d'*O. Lavoie* et autres, de *St. Germain de Rimouski*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de la Banque d'Épargnes de *Toronto*.

Par M. *Fournier*,—la pétition de *B. Pouliot* et autres, de la paroisse de *St. Cyrille* de *Lessard* et *l'Islet*.

Par M. *Aikins*,—la pétition de la congrégation de *Mono*, de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*,—et la pétition de *T. S. Bunker* et autres, de *Chinguacousy*

Par M. *Cameron*,—la pétition de la municipalité du township d'*Emily*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la pétition de *V. Xulon* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *MacLeod*,—trois pétitions du conseil municipal du comté d'*Essex*.

Par M. *Wright*,—la pétition de *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Lemieux*,—la pétition de la compagnie d'entrepôt, des bassins et quais du *St. Laurent*.

Par M. *McMacken*,—la pétition des syndics de l'école de grammaire du comté de *Thorold*.

Par M. *Piché*,—la pétition de *Jules Huguenin*, étudiant en loi, de *Berthier*, dans le comté de *Berthier*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Carleton Place*,—de la municipalité du township de *Niagara*,—de la municipalité du township de *Grainsborough*,—de la municipalité du township de *Louth*,—et du conseil municipal de la ville de *Niagara* ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser le changement du chef-lieu du comté de *Lincoln*.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Montréal* ; demandant à être autorisés à emprunter une somme n'excedant pas \$200,000 pour terminer l'aqueduc de la dite cité.

De *John McKay* et autres ; demandant la passation d'un acte pour confirmer un certain contrat passé par les légataires de feu l'honorable *Thomas McKay*, et pour leur permettre de disposer des biens qui leur sont laissés par le testament.

De *Charles Bazin*, de la paroisse de *St. Ours*, notaire ; faisant certaines plaintes contre *Henry J. Dah*, comme commissaire seigneurial, et demandant justice.

De la municipalité du township de *Bruce* ; demandant la passation d'un acte accordant aux colons du comté de *Bruce* un délai ultérieur de dix années pour liquider leur dette envers le département des terres de la couronne, et que l'intérêt qui s'est accumulé sur les paiements de leurs terres leur soit remis.

De *D. C. Nopier*, de la cité de *Montréal*, ex-commissaire des terres des sauvages pour le *Bas-Canada* ; demandant à être rémunéré pour ses services rendus comme tel.

De la municipalité du township de *Bruce* ; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

De la chambre des arts et manufactures pour le *Haut-Canada* ; demandant qu'une somme de \$60,000 soit affectée à la représentation des ressources du *Canada* à l'exposition internationale de 1862.

De la chambre des arts et manufactures du *Haut-Canada* ; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De M. *E. Brougham*, et autres, du Gore de *Toronto* ; demandant que tous les votes précieux relatifs à la séparation du comté de *Peel* et celui de *York*, soient abrogés.

De l'Union *St. Joseph de Montréal*; demandant de l'aide.

M. *Huot*, du comité spécial nommé pour s'enquérir s'il ne serait pas possible de publier les débats qui ont lieu dans cette Chambre par le moyen de rapporteurs qui transmettraient la copie des débats aux différents journaux qui voudraient les publier, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné attentivement le sujet qui lui a été soumis, et aidé des suggestions et informations d'hommes pratiques, imprimeurs et journalistes, quant au meilleur moyen de se procurer des rapports fidèles des débats, en est venu à la conclusion d'accepter pour la présente session seulement, qui est déjà avancée, une offre qui lui a été faite de publier les débats dans la forme de *Hansard*, à raison de trois cents copies par jour pour l'usage des membres, pour la somme de deux cent cinquante piastres par semaine.

Quant aux sessions à venir, votre comité poursuit son enquête touchant le meilleur mode à adopter pour la publication permanente des débats de la Chambre; mais pour ce qui regarde le reste de la présente session, il recommande à votre Honorable Chambre d'accepter l'offre ci-dessus mentionnée, qui paraît être la plus avantageuse pour le moment.

Dans le cas où le présent rapport serait adopté, votre comité demande à être autorisé à le mettre à exécution.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer international.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre la loi relative aux personnes blessées en cette province et qui décèdent à l'étranger.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour prévenir les indictements vexatoires pour certains délits.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour abolir la procédure dans les causes criminelles, appelée enregistrement de la sentence de mort.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Turcotte* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer une compagnie y mentionnée, et l'autoriser à construire un pont de péage sur la rivière *Batiscan*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le premier rapport du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à prendre les arrangements nécessaires pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres-en-Chancellerie.

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a exempté l'Honorable M. *Vankoughnet* de servir de la part de cette Chambre comme membre collectif du comité des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature.

Et ensuite il s'est retiré

L'ordre de la Chambre du trois du courant pour la comparution de l'officier rapporteur à la dernière élection pour le comté de *Shefford*, ensemble avec les députés officiers-rapporteurs et clercs de poll pour les townships de *Granby*, *Shefford*, *Milton*, *Roxton* et *Stukely Nord*, et le village de *Granby*, et le secrétaire-trésorier du township de *Stukely Nord*, pour être interrogés touchant certaines irrégularités commises à la dite élection, étant lu :

Ordonné, Que *J. B. Edgerton*, écuyer, *W. J. Johnson*, *John Thomas*, *F. A. Macdonald*, *Erastus Lawrence*, *D. Gilman*, *Washington Frost* et *W. B. Vipon* soient dispensés de comparaître davantage.

Sur motion de M. *Ferres*, secondé par M. *Turcotte*,

Ordonné, que *A. B. Parmelee*, écuyer, de *Shefford*, comparaisse à la barre de cette Chambre mercredi, le dix-sept du courant, pour répondre aux questions qui pourront lui être soumises relativement à la dernière élection du comté de *Shefford*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été, vendredi dernier, proposé à la question : qu'il soit permis d'introduire un bill pour pourvoir à la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative, en la rajustant et en l'égalisant, et qu'il soit maintenant lu pour la première fois, et lequel amendement était, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "de ce jour en six mois."

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif consent à la conférence au sujet des règles relatives aux bills privés, et les directeurs de la part du Conseil Législatif sont l'Honorable Sir E. P. Taché, les Honorables Messieurs *Morris*, *Patton*, *Ross* et *Dessaules*, l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, et les Honorables Messieurs *Moore* et *Vankoughnet*, qui se rencontreront avec les directeurs de l'Assemblée Législative, lundi prochain à trois heures et demie de l'après-midi, dans la chambre de conférence du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Le greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour confirmer le nouvel arpentage de partie du township de *Goderich*," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour rendre plus générale la pratique de la vaccination," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *W. Scott*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour confirmer le nouvel arpentage de partie du township de *Goderich*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Langevin*,
Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour rendre plus générale
la pratique de la vaccination," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée
pour lundi prochain.

Et l'amendement en question ayant été de nouveau proposé,
Et de nouveaux débats s'étant élevés,
Ordonné, que les débats soient ajournés.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par M. *Bourassa*,
La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 15 Avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque de
Toronto, de la banque de *Gore*, de la banque Commerciale du *Canada*, et de la banque d'*On-*
tario, reçues en conformité de l'ordre de la Chambre du 3 avril 1861. (*Documents de la*
Session, No. 7.)

Et aussi, le rapport du régistrateur du comté de *Stormont*, en conformité de la 76me
section, chapitre 89 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Docu-*
ments de la Session, No. 8.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Dufresne*,—la pétition du révérend *F. X. Boarbonnais* et autres, du township
de *Chertsey*, comté de *Montcalm*.

Par M. *Désaulniers*,—la pétition de *W. H. Parker* et autres, de *St. Barnabé*, et autres
paroisses ; et la pétition de *F. R. Dufresne* et autres, du township de *Shawenegan*.

Par M. *Simard*,—la pétition de Dame *Suzan de Gaspé*, veuve de feu l'Honorable
William Power, en son vivant, l'un des juges de la cour supérieure de Sa Majesté du *Bas-*
Canada.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité de *Wawanosh*.

Par M. *Meagher*,—la pétition de la municipalité du township de *Matapedia*, et la pé-
tition du conseil municipal du comté de *Bonaventure*.

Par M. *Daoust*,—la pétition de *L. Guérin* et autres, des paroisses de *St. Eustache* et
St. Rose.

Par M. *Finlayson*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Brant*.

Par M. *Stirton*,—la pétition de *L. Battersby* et autres, de la ville de *Guelph*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Lambton*.

Par M. *Purdy*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Grey*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition des directeurs de l'Institut des sourds-muets de la *Côte*
St. Louis, *Montréal*.

Par M. *Ouimet*,—la pétition du révérend *F. H. Prévost*, au nom des commissaires de
l'école catholique romaine de la cité de *Montréal*.

Par M. *Turcotte*,—la pétition de *W. Russell* et autres, propriétaires et teneurs de tables
de billiards, de la cité de *Québec*.

Par M. *Simpson*,—la pétition du révérend *C. Campbell* et autres, le ministre et con-
grégation de l'église *St. Andrews*, *Niagara*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rap-
port avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *John Urquhart* et autres, du comté de *Halton*, et la
pétition de *A. R. Stephen* et autres, de *Collingwood*.

Par M. *Ryherdt*,—la pétition de la compagnie du chemin du pont suspendu.

Par M. *Rymal*,—la pétition de *G. H. Mills* et autres, de la cité de *Hamilton*.

Par M. *Playfair*,—la pétition de la municipalité du township de *Montagne*, et la péti-
tion de la municipalité du village de *Smith's Falls*.

Par M. *Bell*,—la pétition de la municipalité du township de *Palsenham*; la pétition de la municipalité du township d'*Admaston*; la pétition de la municipalité du township de *Ramsay*; et la pétition de la municipalité du township de *Pembroke*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—la pétition de la société littéraire et historique de *Québec*.

Par M. *Biggar*,—la pétition de la municipalité du township de *Burford*.

Par l'Honorable *Sidney Smith*,—la pétition du révérend *John Beatty*, président, au nom des membres de l'église wesleyenne méthodiste de *Northumberland*, et autres comtés.

Par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,—la pétition d'*A. J. Macdonell* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Tuckersmith*,—de la municipalité du township de *Kenloss*,—de la municipalité du township de *Culross*,—de la municipalité du township de *Kincardine*,—et du conseil municipal du comté d'*Essex*; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

De la caisse d'économie de *Notre-Dame de Québec*; demandant que son acte d'incorporation soit étendu.

De *L. Caisse* et autres, catholiques romains de la ville de *Peterborough*; demandant que s'il doit être voté des deniers pour les fins de l'éducation, à même les fonds auxquels ils contribuent, il leur soit accordé une part d'iceux pour leur école séparée, proportionnée à leur contribution.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Hamilton*; demandant la passation d'un acte pour transférer l'aqueduc des mains du bureau des commissaires à la dite cité.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Hamilton*; demandant la passation d'un acte pour consolider la dette de la dite cité, et pour d'autres fins.

De la chambre de commerce de *Montréal*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour abroger cette partie de l'acte 20 *Vic.*, chap 128, qui autorise la Maison de la Trinité à faire des règlements pour établir un nouveau tarif pour le pilotage entre *Montréal* et *Québec*.

De l'association des arpenteurs provinciaux et institut des ingénieurs civils et architectes du *Canada*; demandant la passation d'un acte pour amender les actes relatifs aux arpenteurs.

De *William Cottingham* et autres, du township d'*Emily*; demandant de l'aide pour améliorer la navigation à la *Pointe aux Pigeons*.

De la compagnie du chemin de fer du Nord et du *St. Maurice*; demandant que le délai accordé pour la construction du dit chemin de *Québec* à *Montréal*, soit prolongé.

Du conseil municipal du comté de *Carleton*; demandant qu'il soit pris des mesures immédiates pour établir une école pour l'éducation des enfants sourds, muets et aveugles en *Canada*.

De la société d'histoire naturelle de *Montréal*, et de l'école de médecine de *Toronto* affiliée à l'université de *Toronto*; demandant de l'aide.

Du conseil de ville de la ville de *Dundas*; demandant des amendements à l'acte municipal du *Haut-Canada*.

De *J. M. Bernier* et autres, du township d'*Halifax Sud*, et du révérend *J. Matte* et autres, du township de *Somerset Sud*, comté de *Mégantic*; demandant de l'aide pour un chemin de colonisation dans le dit comté.

De *William Cottingham* et autres, du township d'*Emilpy*, et de la municipalité du township d'*Emily*; demandant que le comté de *Victoria* ne soit pas séparé du comté de *Peterborough*.

D'*Arthur Boulbee*, du village de *Newmarket*; demandant la passation d'un acte pour autoriser la cour de chancellerie et les cours du banc de la Reine et des plaids communs, dans le *Haut-Canada*, à l'admettre à pratiquer comme solliciteur et procureur.

De la municipalité du township de *York*; demandant la passation d'un acte pour séparer les comtés-unis de *York* et *Peel*, de la cité de *Toronto*, pour les fins judiciaires.

D'*Allen Murphy* et autres; demandant la passation d'un acte pour l'inspection du cuir avant de le mettre en vente.

De *W. G. Draper* et autres; demandant des amendements à la loi de la chasse du *Haut-Canada*.

De *W. H. Cotton* et autres, commissaires de l'école de grammaire du comté de *Colborne*—et des commissaires de l'école de grammaire du comté de *Thorold*; demandant des amendements à la loi des écoles de grammaire dans le *Haut-Canada*.

De *John Bruce* et autres, *reeves* et députés *reeves* du conseil provisoire du comté de *Bruce*; demandant que le dit comté ne soit pas érigé en deux comtés-unis.

De la congrégation de *Mono*,—et de la congrégation de *Huntingdon*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Écosse*,—et du révérend *A. Morse*, président, au nom des membres de l'église wesleyenne méthodiste de *Lincoln* et autres comtés; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1858.

De *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*,—et du conseil municipal du comté d'*Ontario*; demandant la passation d'une loi contre les liqueurs fortes.

De *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*; demandant certains changements constitutionnels.

De la compagnie d'entrepôt, des bassins et quais du *St. Laurent*; demandant des amendements à ses actes d'incorporation.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*; demandant la passation d'une loi pour exempter les biens de famille (*homestead*) de la saisie et vente.

De *T. J. Bunker* et autres, de *Chinguacousy*; demandant que les actes spéciaux relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui de *York*, soient abrogés.

De *B. Pouliot* et autres, des paroisses de *St. Cyrille de Lessard* et l'*Islet*; demandant de l'aide pour un chemin de colonisation.

D'*O. Lavoie* et autres, de *St. Germain de Rimouski*; demandant de l'aide pour une académie de filles.

De *James Thurber* et autres, du comté de *Lotbinière*; demandant de l'aide pour construire un pont sur la rivière *Latouffe*.

De la banque d'épargnes de *Québec*; demandant l'extension de l'acte incorporant la dite banque.

De *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*; demandant une enquête sur le fonctionnement de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*.

De *L. Larasse*, du comté de *St. Jean*; demandant une rémunération pour services rendus durant la dernière guerre avec les *États-Unis*.

De la banque d'épargnes de *Toronto*; demandant l'extension de l'acte incorporant la dite banque.

De *Jules Huquenin*, de *Berthier*, comté de *Berthier*, étudiant en droit; demandant qu'il lui soit permis de passer à l'examen pour être admis au notariat.

D'*A. Ouellet*, maire, et autres, de la paroisse de *Ste. Croix*; demandant qu'aucun changement ne soit fait à l'acte pour pourvoir à la translation du siège de la cour de circuit dans le comté de *Lotbinière*, de *Ste. Croix* à *Lotbinière*, et du bureau d'enregistrement du dit comté, de l'endroit où il se tient actuellement à *Ste. Croix*.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*; demandant de l'aide pour un chemin, conduisant du *Fort Malden*, sur la rivière *Détroit*, à *Maidstone Cross*.

De *V. Hudon* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant que la valeur légale du chelin sterling, telle que fixée par la 16^e *Vict.*, chap. 168, soit changée à celle de vingt-quatre centins.

Résolu, Que les Honorables Messieurs *Sicotte*, *Sherwood*, *J. S. Macdonald*, *Dorion*, *Loranger*, *Foley* et *Cauchon*, et Messieurs *Turcotte*, *Dunkin*, *Gowan*, *Abbott*, *McDougall*, *Désautniers*, *Benjamin*, *Morrisson* et *Laberge*, soient nommés de la part de cette Chambre pour faire partie de la conférence nommée par l'Honorable Conseil Législatif au sujet des

règlements relatifs aux bills privés, pour mettre de l'uniformité dans les dits règlements, et que l'Honorable Conseil Législatif soit informé de la nomination des dits membres par cette Chambre, pour agir à la conférence à l'heure fixée par leur honneur.

Résolu, Que la dite résolution soit communiquée à l'Honorable Conseil Législatif par message.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* porte le dit message au Conseil Législatif.

Résolu, Qu'en vue d'assurer l'uniformité dans la pratique et les procédures dans la Législature relativement aux bills privés, cette Chambre est d'opinion qu'il est très à désirer que les règles des deux Chambres du Parlement à cet égard soient uniformes.

Résolu, Que les directeurs nommés par cette Chambre pour conduire la conférence accordée par l'Honorable Conseil Législatif, au sujet des règles relatives aux bills privés, reçoivent instruction de communiquer aux directeurs de l'Honorable Conseil Législatif les règles suivantes comme étant les règles de cette Chambre relatives aux bills privés, savoir : les 49e, 50e, 51e, 52e, 53e, 54e, 56e, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e, 62e, 63e, 64e, 65e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 72e et 73e, et aussi la résolution adoptée par cette Chambre déclarant qu'il est à désirer que les règles des deux Chambres soient assimilées quant aux procédures à propos des bills privés.

M. *Benjamin*, du comité général des élections, a fait rapport qu'il avait fixé le 29e jour d'avril courant, à onze heures de l'avant-midi, pour choisir sur la liste A, No. 2, un comité spécial pour décider du mérite des pétitions se plaignant d'un rapport irrégulier pour le comté de *Shefford*.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Mowat* ait la permission d'introduire un bill relatif à l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Lacoste* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 73 des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé : "Acte relatif au notariat."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi des cotisations du *Haut-Canada* de manière à autoriser les conseils de comté à vendre les terres non-améliorées des non-résidents qui doivent deux années de taxes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 19 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : "Acte relatif aux cours de division."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour établir de plus amples dispositions pour l'examen et la protection des inventions, et pour encourager les demandes de lettres patentes pour icelles, et l'enregistrement des dessins et marques de commerce.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été vendredi, le cinq du courant, proposé à la question : qu'il soit permis d'introduire un bill pour pourvoir à la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative en la rajustant et l'égalisant, et qu'il soit maintenant lu pour la première fois, et lequel amendement était, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "de ce jour en six mois."

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix.

L'Honorable M. *Galt*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres étant découverts, et il est comme suit :—

EDMUND HEAD,

Le Gouverneur Général transmet à l'Assemblée Législative les comptes publics de l'année 1860, et les estimés des sommes requises pour le service de la province durant l'année finissant le 31 décembre 1861 ; et, conformément aux dispositions de la cinquante-septième section de l'acte d'union, Son Excellence recommande ces estimés à l'Assemblée Législative. (*Documents de la Session, No. 3.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 15 avril 1861.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour amender le seizième paragraphe de la vingt-septième section de l'acte des écoles communes du *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour incorporer le colège wesleyen de filles, à *Hamilton*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

Et de nouveaux débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Sicotte*, secondé par M. *Beaubien*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 16 avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre des listes des actionnaires, etc., de la banque *Molson* et de la banque de la Cité, *Montréal*, reçus en conformité de l'ordre de la Chambre du 3 avril 1861. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, un Etat détaillé de la propriété vendue et acquise par les sœurs de la congrégation de *Notre Dame de Montréal*, depuis le 21 juin 1854 jusqu'au 21 juin 1860, conformément à l'acte 8 *Victoria*, chapitre 99.

PRODUITS DES TERRAINS VENDUS.				DEPENSE ET EMPLOI.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
1. Balance en mains suivant le compte rendu le 13 oct 1854, sur le prix des ventes faites à la compagnie du Grand Tronc en 1853 et 1854.....	412	0	0	Payé pour plans, arpentages, annonces et autres petites dépenses courantes, savoir :			
2. Prix de vente de divers terrains à la Pointe St. Charles, depuis 1856 jusqu'au 21 juin 1860, et dont le détail se trouve plus au long dans les livres tenus pour cet objet par la dite Congrégation, et dont voici un résumé par année, savoir :				1857.....	57	14	9½
Année Montant des ventes				1858.....	12	0	3
1856 @ 1857...£3033 0 0				1859.....	5	11	3
1857 @ 1858... 607 10 0				1860.....	00	4	6
1858 @ 1859... 667 0 0				Payé pour commutations de terrains vendus.....	40	0	0
1859 @ 1860... 1708 5 0	6015	15	0	Payé pour prix de l'acquisition que les dites Sœurs ont faite des héritiers Michael McCulloch, le 4 dec. 1857, d'un terrain à la Côte St. Antoine, faisant maintenant partie de leur propriété de <i>Villa Maria</i> , (Monkland) où elles ont établi un pensionnat	300	0	1
3. Montant des intérêts et frais perçus par les dites Sœurs sur les portions de ces prix de ventes restées entre les mains des acquéreurs, suivant les dits livres, et dont suit aussi un résumé par année, savoir :				Payé à compte des augmentations, additions et réparations de ce pensionnat de <i>Villa Maria</i>	489	5	6½
Intérêts, etc.				Emploi à faire pour autant à compte de £8600, prix de l'acquisition que les dites Sœurs ont faite le 31 mars 1860, de l'Évêque catholique de Montreal, et des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, d'un terrain de 3 arp. 27 p. en superficie, situé au coin des rues, Dorchester et Guy, connu sous le nom de <i>Mont Ste. Marie</i> , où est établi un pensionnat, (laissant un déficit de £3037. 14 10, à combler par les ventes futures.)	5562	5	2
1857..... £ 84 8 1½				Total.....	\$27868 30	6967	1 6
1858..... 66 13 11							
1859..... 169 3 1½							
1860..... 219 1 4	539	6	6				
Total\$27,868 30	6967	1	6				

S. F. Bernard, V. Sup.

REMARQUES.—Il est à propos de faire observer que plusieurs erreurs s'étant glissées dans les deux comptes rendus à la Législature en mars 1859 et avril 1860, il eut été nécessaire pour rectifier ces erreurs d'entrer dans des explications dont le détail aurait été long et fastidieux et même peut-être peu satisfaisant pour la clarté du tout. On a donc cru qu'il serait plus clair et même plus court de refaire ces redditions de comptes en les insérant dans le présent résumé.

Ainsi les deux comptes rendus en mars 1859, et en avril 1860, devront être considérés comme nuls et non venus, se trouvant compris dans le présent Etat, avec les corrections nécessaires.

Montréal, 10 Avril, 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Campbell*,—la pétition du bureau d'agriculture du *Haut-Canada*.

Par M. *Ouinnet*,—la pétition du révérend *Frédéric P. Sym*, ministre, et autres, syndics et membres de la congrégation de *Beauharnais* de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Écosse*.

Par M. *Burton*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Port Hope*.

Par l'Honorable M. *Galt*,—la pétition du révérend *John Gemley*, président, au nom des membres de l'église wesléyenne méthodiste de la cité de *Montréal* et autres lieux.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition du révérend *J. J. Vinet* et autres.

Par M. *Ferguson*,—la pétition du révérend *John Fletcher* et autres, au nom de l'association de *Bradford* de l'institution de *Toronto* pour les sourds-muets et aveugles.

Par l'Honorable M. Rose,—la pétition de l'hôpital général de *Montréal*.

Par M. Price,—la pétition d'E. Tremblay, de *Chicoutimi*.

M. Turcotte, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—de dame *Elizabeth Roche*; de *John Smith* et autres; demandant l'incorporation de la compagnie des éleveurs et d'emmagasinage à flot du *St. Laurent*; de *J. S. Sanborn* et autres, du township d'*r Oford*; et de *G. R. Bird* et autres, des townships de *Lindsay* et *Bury*; demandant la confirmation d'un certain arpentage dans ces townships; de *Henry Buchner* et autres; demandant la confirmation d'un certain arpentage dans le township de *Crowland*; de la municipalité de *Ste. Anne de la Pêrade*; demandant le pouvoir de percevoir des péages sur le pont de *Ste Anne*; du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Ottawa*; demandant l'abrogation de certains actes relatifs au passage des radeaux sous certains ponts jetés sur la *Rivière des Prairies*; de *W. Rhodes* et autres; demandant l'incorporation du village de *Québec Sud*; du révérend *Duncan Anderson* et autres; demandant l'incorporation de la ville de *Lévis*; et de la compagnie d'entrepôt, des bassins et quais du *St. Laurent*.

Votre comité recommande la suspension de la 51e règle quant aux pétitions suivantes, savoir :—de *John MacKay* et autres; du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Hamilton*, pour la consolidation de la dette de cette cité, (vu l'urgence du cas,) et dans chacun des cas suivants vu leur publicité par le moyen de discussions dans les conseils de cité ou de la presse locale, savoir :—du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Hamilton*; demandant un acte relatif à l'administration de l'aqueduc de cette cité; du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Montréal*; demandant le pouvoir d'emprunter \$200,000 pour terminer l'aqueduc de la dite cité; d'*Alexander Easton*; demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer des rues de *Toronto*; d'*A. Elliot* et autres; demandant l'incorporation de la compagnie pour la manufacture du coton, de *Toronto*; du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Toronto*; demandant que certains privilèges soient accordés à la dite compagnie; des mêmes; demandant l'autorisation d'émettre de petites débetures au montant de \$200,000 et des amendements aux actes de l'esplanade, etc.

Quand aux pétitions suivantes, votre comité ne considère pas qu'il fut nécessaire d'en donner avis d'après la 51e règle, savoir :—de la banque d'épargnes de *Toronto*; de la banque d'épargnes de *Québec*; de la caisse d'économie de *Québec*; de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation du *St. Maurice*; et de la municipalité du village de *Lachine*; demandant des amendements à un certain acte relatif à la commission des chemins à barrières de *Montréal*.

Ordonné, Que l'Honorable M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, des bassins et des quais du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la ville de *Lévis*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Robinson ait la permission d'introduire un bill pour prolonger le délai maintenant accordé pour les opérations des banques d'épargnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, quant à certaines matières y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Toronto*.

Ordonné, Que M. *Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débetures pour \$ 200,000 et pour consolider la dette de la dite cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Montréal*.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal* à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc dans la dite cité, et pour restreindre jusqu'à un certain degré la dépense annuelle du conseil de la dite cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Tassé* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Hamilton*.

Ordonné, Que M. *White* ait la permission d'introduire un bill pour consolider la dette de la cité d'*Hamilton* et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition d'*A. Elliott* et autres, de la cité de *Toronto*.

Ordonné, Que M. *Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie des manufactures de coton de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité d'*Hamilton*.

Ordonné, Que M. *White* ait la permission d'introduire un bill pour faire passer à la corporation de la cité d'*Hamilton* l'aqueduc de cette cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le village de *Québec Sud*, dans le comté de *Lévis*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition d'*Alexander Easton*, de la cité de *Toronto*.

Ordonné, Que M. *Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Pope* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Lingwick*, *Bury* et *Orford*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Turcotte* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade* à percevoir des péages sur le pont de la rivière *Ste. Anne*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Robinson*, secondé par M. *Cameron*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le seizième paragraphe de la vingt-septième section de l'acte des écoles communes du *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux banques incorporées, en ce qui a rapport aux reçus des gardes-magasins "

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. *White*, secondé par M. *Howland*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer le collège wesleyen de filles à *Hamilton*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 28 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux Travaux Publics," en ce qui concerne les pouvoirs des arbitres officiels.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour prendre en considération certaines résolutions proposées au sujet du droit sur les colis.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi que les estimés pour l'année 1861, qui l'accompagnent, soient renvoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité des subsides ;
Et la question ayant été proposée, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil ;
M. *Notman* a proposé pour amendement, secondé par M. *Bell*, que tous les mots après

“Que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants :
 “ l’Honorable *Joseph C. Morisson*, ex-Receiver Général et Membre du Conseil Exécutif, a
 “ subi une défaite à la dernière élection générale, pour la division sud d’*Ontario*, et
 “ ensuite à celle pour la division nord d’*Oxford*, et qu’il a résigné ses fonctions en consé-
 “ quence des dites défaites ; Que la nomination subséquente de l’Honorable M. *Morisson*,
 “ comme Memtre du Conseil avec la charge de Solliciteur-Général, et sa continuation dans
 “ cette charge depuis le mois de février 1860, sans un siège dans l’une ou l’autre des
 “ Chambres, et après avoir été de nouveau rejeté par le peuple à une élection récente, sont
 “ des choses contraires aux premiers principes du gouvernement responsable, et une viola-
 “ tion très dangereuse de l’esprit de la constitution.”

Et des débats s’étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu’à minuit, mercredi matin,

Mercredi, 17 avril 1861,

M. *Somerville* a proposé, secondé par M. *White*, que la Chambre s’ajourne mainte-
 nant ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s’est divisée, et la question à été résolue négativement.

Et l’amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s’est divisée, et les noms ayant
 été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>J. S. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>White,</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Finlayson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—50.</i>
<i>Foley,</i>	<i>McDougall,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mcagher,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Turcotte.—61.</i>
<i>Daly,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 17 Avril 1861.

3 heures P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Wilson*,—la pétition de *Léonard Wilcox*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition d'*A. C. Bruneau* et autres, du township de *Bulstrode*, comté d'*Arthabaska*; et la pétition de *Pierre Bernier* et autres, de la paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*.

Par M. *Bell*,—la pétition du révérend *W. C. Clark* et autres, syndics des écoles secondaires de grammaire du *Haut-Canada*; la pétition de la municipalité des townships de *Grattan* et *Algona*; la pétition de la municipalité des townships unis de *Sebastopol* et *Griffith*; la pétition de la municipalité d'*Alice*; la pétition de la municipalité des townships unis de *Bagot*, *Bliethfield* et *Brougham*; la pétition de la municipalité du township de *Ross*; et la pétition de la municipalité du township de *Stafford*, toutes du comté de *Renfrew*.

Par M. *Dionne*,—la pétition de la municipalité de la paroisse de *St. Arsène*, comté de *Témiscouata*.

Par M. *Walbridge*,—la pétition de la division de *Shannonville* des fils de la tempérance, No. 121, comté de *Hastings*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *William Langton*, la pétition de *J. B. Freeman* et autres, de la cité d'*Hamilton*; la pétition d'*Alexander Smith* et autres, de *Chatham*; la pétition de *W. Gordon* et autres, de *London, Canada Ouest*; et la pétition de *R. L. Marsh* et autres, de *Morpeth*.

Par M. *Macbeth*,—la pétition de *S. T. Clavis* et autres, du comté d'*Elgin*.

Par M. *Dorland*,—la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle de *Prince Edouard* contre le feu.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township de *Morris*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de *George Couture* et autres, de *Notre Dame de Lévis*.

Par M. *Rykert*,—la pétition de *George Forbes* et autres, du comté de *Lincoln*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Pembroke*; de la municipalité du village de *Pembroke*; de la municipalité du township de *Ramsay*; de la municipalité du township d'*Admaston*; de la municipalité du township de *Pakenham*; de la municipalité du village de *Smith's Falls*; et de la municipalité du township de *Montague*; demandant une mesure efficace relativement à la dette de plusieurs municipalités dans le *Haut-Canada*.

D'*A. R. Stephen* et autres, de *Collingwood*; et du conseil municipal du comté de *Brant*; demandant qu'il soit pris des mesures immédiates pour établir une école pour l'éducation des enfants sourds, muets et aveugles en *Canada*.

Du révérend *C. Campbell* et autres, ministre et membres de la Congrégation de l'église *St. André, Niagara*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*; et du révérend *John Beatty*, président, au nom des membres de l'église méthodiste wesléyenne de *Northumberland* et autres comtés; demandant des amendements à l'acte de l'Université de *Toronto* pour 1853.

De *G. H. Mills* et autres, de la cité d'*Hamilton*; demandant des amendements à l'acte municipal du *Haut-Canada*.

De la compagnie du chemin du pont suspendu; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin à rails du dit pont au *Table Rock*, le long de la côte de la rivière *Niagara*.

Du conseil municipal du comté de *Lambton*; demandant des amendements aux lois des jurés du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Brant*; demandant des amendements aux lois des écoles communes du *Haut-Canada*.

Du révérend *F. X. Bourbonnais* et autres, du township de *Chertsey*, comté de *Montcalm*; demandant de l'aide pour un chemin dans le dit township.

De *W. Russell* et autres, propriétaires et teneurs de billard, de la cité de *Québec*; demandant que la taxe provinciale imposée sur les dits teneurs de billard, soit abolie.

De la municipalité du township de *Wawanosh*; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

De la municipalité du township de *Burford*; demandant la passation d'un acte pour établir et définir certaines réserves de chemin et limites dans le dit township.

De la société littéraire et historique de *Québec*, et des directeurs de l'institut des sourds-muets de la *Côte St. Louis*, de *Montréal*; demandant de l'aide.

De *John Urquhart* et autres, du comté de *Halton*; demandant l'abrogation de l'acte qui sépare le dit comté du comté de *Wentworth*, en tant qu'il fixe le chef-lieu du comté à *Milton*, et que le choix du chef-lieu soit laissé aux contribuables du dit comté.

De *F. R. Dufresne* et autres, du township de *Shawenegan*; demandant que l'intérêt dû par eux leur soit remis en payant le montant du prix d'achat de leurs lots.

De *W. H. Parker* et autres, de *St. Barnabé* et autres paroisses; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin du township de *Hunterstown* au township de *St. Maurice*.

De *Dame Suzanne de Gaspé*, veuve de feu *William Power*, on son vivant l'un des juges de la cour supérieure de Sa Majesté pour le *Bas-Canada*; demandant de l'aide.

Du conseil municipal du comté de *Grey*; demandant que les townships soient autorisés à passer des règlements pour empêcher les nuisances publiques, et pourvoir à la santé publique.

De la municipalité du township de *Matapedia*; demandant de l'aide pour des chemins dans le dit township.

De *L. Guérin* et autres, des paroisses de *St. Eustache* et *Ste. Rose*; demandant un amendement à l'acte 10e et 11e Vict. ch. 99, touchant le pont de péage sur la *Rivière-Jésus*.

Du révérend *F. H. Prévost*, de la part des commissaires des écoles catholiques romaines de la cité de *Montréal*; demandant de l'aide pour les écoles de la dite cité.

D'*A. J. Macdonell* et autres; demandant que l'acte incorporant la compagnie d'assurance de *Kingston* contre le feu et les accidents maritimes, soit déclaré être en force.

De *L. Battersby* et autres, de la ville de *Guelph*; demandant qu'il ne soit passé aucun acte donnant au conseil de ville de la dite ville le pouvoir de louer certains lots du carré du marché pour des fins de construction.

Du conseil municipal du comté de *Bonaventure*; demandant que chaque conseil local ait le pouvoir que possède maintenant chaque conseil de comté en vertu de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, sect. 26, parag. 10 à 15, à l'égard de la vente des liqueurs spiritueuses, et celui de passer des règlements pour fixer les sommes payables pour licences; et aussi, que le produit de ces licences maintenant perçu par l'inspecteur des revenus, soit désormais mis à la disposition du conseil local pour être employé à des fins municipales.

M. Benjamin, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Le comité a examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, proposées:—

Par *M. Langevin*,—liste des juges de paix dans chaque comté du *Haut* et du *Bas-Canada*.

Par *M. Roblin*,—pétition du révérend Dr. *Stinson*, président de la conférence méthodiste wesléyenne.

Par *M. McGee*,—le 1er rapport du comité de l'émigration.

Par *M. Langevin*,—rapport du commandant *Orlebar* sur l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*. Votre comité recommande que les documents ci-dessus soient imprimés.

Par l'honorable M. *Alexander*,—correspondance, etc., au sujet des subventions postales. Votre comité en recommande l'impression dans une forme abrégée.

Par M. *Roblin*,—la pétition de *John Counter*, écuyer. Votre comité recommande qu'elle ne soit pas imprimée.

Le comité recommande aussi que l'appendice du rapport du commissaire des terres de la couronne soit imprimé dans une forme condensée comme document de la session.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 avril 1861, pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1860, entre le gouvernement provincial et la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, ou aucun de ses créanciers, au sujet des affaires de cette compagnie. (*Documents de la Session, No. 11*)

Et, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 avril 1861, pour un état de toutes les sommes d'argent payées ou avancées par le gouvernement à la compagnie du Grand Tronc, depuis le 1er janvier 1861 jusqu'au 2 avril courant. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Ordonné, Que M. *Roblin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la chasse, chapitre 61 de statuts refondus du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *McMicken* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer l'arpentage originaire des troisième et quatrième concessions du township de *Crowland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *Frédéric Chase Capréol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l'acte du parlement chapitre 95 des statuts refondus du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Stirton*, secondé par M. *Rymal*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Daly* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie des Élévateurs à grain et d'emmagasinage à flot du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que les réponses aux adresses relatives au rapport du commandant *Orlebar* sur l'amélioration du fleuve *St. Laurent*, et au nombre des juges de paix dans chaque comté du *Haut* et du *Bas-Canada*, soient imprimées pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur Général *Morin* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux à être exécutés

par la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour vendredi prochain.

L'ordre du jour du 10 du courant pour la comparaison d'*Alonzo Wood*, écuyer, pour être interrogé sur certaines irrégularités apparentes dans la conduite de la dernière élection de *Shefford*, étant lu.

Le sergent-d'armes fait rapport que *M. Wood* est présent.

M. Alonzo Wood est alors appelé et interrogé :

(Par *M. Ferres*.)

164. Où demeurez-vous, et quelle est votre profession?—Au village de *Frost*, comté de *Shefford* ; je suis commerçant.

165. Connaissez-vous *M. West*, député officier-rapporteur pour le township de *Granby* à la dernière élection pour le comté de *Shefford*?—Je le connais.

166. L'avez-vous vu le jour précédant la déclaration de l'état du poll, dans la maison de *M. Nutting*, où le bureau de *M. Huntington* est tenu ; et avez-vous eu quelque communication avec lui, et si vous en avez eu, dites de quelle nature elle était?—Je l'ai vu dans la maison de *M. Nutting* ce jour-là. Je n'ai eu aucune conversation avec lui. Je n'ai fait que lui demander comment il se portait.

167. Avez-vous été consulté en aucune façon, comme ayant été auparavant officier-rapporteur pour le dit comté, à l'égard de votes qui avaient été donnés, bons ou mauvais, et s'ils devaient être comptés en additionnant le livre de poll?—Je n'ai pas été consulté à cet égard.

168. Avez-vous donné quelque opinion quant à la rature ou non rature d'un vote sur le livre de poll du township de *Granby*?—Non.

169. Y avait-il un nombre d'amis de *M. Huntington* dans la maison de *M. Nutting* pendant que *M. West* y était, et la conversation roulait-elle sur l'élection?—Je n'ai vu personne dans la maison de *M. Nutting* à l'exception de *M. West*, *M. Johnson*, et *Mme Nutting*. Je ne me souviens d'aucune conversation sur l'élection qui ait eu lieu dans cette maison pendant que j'y étais.

170. Avez-vous entendu quelque rumeur sur l'état général du poll, ce jour-là ; dites ce qu'on disait en être le résultat?—L'état du poll n'a pas été complètement connu ce jour-là. Quelques-uns disaient qu'il y avait une majorité en faveur de *M. Huntington* ; d'autres, qu'il y avait une petite majorité en faveur de *M. Bessette*.

171. Quelle était, disait-on, la majorité pour chaque candidat?—Je ne m'en souviens pas au juste. Je pense que quelques-uns disaient qu'il y avait une majorité de cinquante en faveur de *M. Huntington*. Et je crois que d'après un autre rapport il y avait deux voix de majorité pour *M. Bessette*.

(Par l'Honorable *M. Dorion*.)

172. Avez-vous reçu une lettre ou des lettres de quelque membre de cette Chambre touchant la dernière élection de *Shefford*, avant ou depuis que vous avez été notifié de comparaître à la barre de cette Chambre—et si vous en avez reçu, dites quand, et par qui elles étaient écrites?—J'ai reçu une lettre dimanche dernier, datée, je pense, du 11 du courant, touchant la dite élection. Elle était écrite par *M. Ferres*, l'un des membres de la Chambre ; et j'y ai répondu le même soir.

173. L'enveloppe portait-elle les initiales d'un membre de cette Chambre, et quelle sont-elles?—Elle était affranchie. Ayant perdu ma valise en venant dans la diligence, je ne puis dire quelles étaient les initiales ou le nom ; je pense que c'était *Morrison*, mais je n'y ai pas fait beaucoup d'attention, ne pensant pas avoir à répondre à cette question.

174. Avez-vous en votre possession la lettre mentionnée dans votre avant-dernière réponse?—Elle est dans ma valise, et me sera rapportée demain matin par l'*express*.

(Par *M. Ferres*.)

175. Pouvez-vous dire le contenu de la dite lettre?—La substance était : Qu'il était informé que j'étais présent à *Waterloo* quand il fut question de biffer un vote du livre de poll de *Granby*, et que je dissuadai les parties de le faire, et qu'il me priait de lui écrire les détails. Je lui écrivis, l'informant que je n'étais pas présent alors, et que je ne savais

rien du livre de poll ni de l'effaçure du vote dans ce livre ; et comme l'honorable monsieur est en possession de ma lettre, il est libre de l'exhiber à la Chambre, s'il est nécessaire.

176. Est-ce que M. *Ferres* et vous êtes amis depuis un grand nombre d'années, et avez-vous compris que la lettre avait été écrite pour vous épargner de venir ici, si l'information que M. *Ferres* avait reçue était incorrecte, et votre départ aurait-il été facilité, si on ne vous eût fait que les questions qu'il était nécessaire de faire?—Nous nous connaissons depuis plusieurs années. Si ma réponse eut été reçue à temps, je pense que ma présence ici n'aurait pas été nécessaire.

Le témoin reçoit alors ordre de se retirer, et est dispensé de comparaître davantage.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre, le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'hôpital général de *Guelph*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Stirton*, secondé par M. *Bell*,
Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'hôpital général de *Guelph*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé à la question, vendredi, le cinq du présent, qu'il soit donné permission de présenter un bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple à l'Assemblée Législative, et qu'il soit maintenant lu pour la première fois, et lequel amendement était que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en six mois,"

La Chambre a repris les dits débats ajournés ;

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à demain, pour être alors le
Et des débats ultérieurs s'étant élevés.

premier ordre du jour.

Ordonné, Que M. *J. B. Lay*, député officier-rapporteur pour le township de *Shefford*, soit dispensé de comparaître davantage devant cette Chambre.

Ordonné, Que l'ordre de cette Chambre, du 12 du courant, pour la comparution de M. *A. B. Parmelee*, de *Shefford*, soit déchargé.

Alors, sur motion de l'Honorable *J. S. Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 18 avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Daly*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, et la pétition d'*A. T. Scott* et autres, du comté de *Peel*.

Par M. *Rykert*,—la pétition de *P. Bender* et autres, du comté de *Welland*.

Par M. *Stirton*,—la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, du comté de *Wellington*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du village de *Southampton*.

Par M. *Purdy*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Grey*.

Par l'Honorable M. *Loranger*,—la pétition de *H. W. Price* et *N. Forsyth*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition d'*A. S. Lyman*, de la cité de *New York*.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la pétition des magistrats du comté d'*Ontario*, réunis en session trimestrielle de la paix.

Par M. *Playfair*,—la pétition de *George Kerr* et autres, de la ville de *Perth*, comté de *Lanark*.

Par M. *Machenzie*,—la pétition d'*A. Munro* et autres, du *Gore de Mosa*, comté de *Mid-lessex*.

Par M. *Cimon*,—la pétition du révérend *C. Gagnon* et autres, de *Settrington* et autres places.

Par M. *Harcourt*,—la pétition de *William Harcourt* et autres, du township de *Crowland*.

Par M. *Dorland*,—la pétition de *W. N. Bidell* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux et autres, du comté de *Prince Edouard*, intéressés à la navigation du *Lac Ontario*.

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de *Robert C. Wilkins* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux et autres, de *Carrying Place* et ses environs, intéressés à la navigation du *Lac Ontario*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *H. B. Williams*, de la cité de *Toronto*, propriétaire d'omnibus.

Par M. *Carling*,—la pétition de la municipalité du township de *Chinguacousy*, comté de *Peel*.

Par M. *Macbeth*,—la pétition de *Henry C. R. Becher* et autres, de la cité de *London*, *C. O.*

Par M. *Abbott*,—la pétition de la banque d'épargnes de la cité et du district de *Montréal*.

Par M. *Gowan*,—la pétition du révérend *R. Short*, missionnaire de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la chambre d'agriculture du *Haut-Canada*; demandant qu'une certaine somme soit votée à l'effet de faire représenter le *Haut-Canada* à l'exposition internationale de 1862

Du conseil de ville de la ville de *Port Hope*; demandant la passation d'un acte pour consolider la dette de la dite ville.

Du révérend *John Gemley*, président, au nom des membres de l'église méthodiste wesleyenne de la cité de *Montréal* et autres places; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1853.

Du révérend *J. J. Vinet* et autres; demandant qu'un acte soit passé pour faire disparaître les obstructions qui s'opposent à la navigation de la *Rivière des Prairies*, et pour abroger certaines clauses de la 10^e et 11^e *Victoria*, chapitres 97 et 98.

Du révérend *John Fletcher* et autres, au nom de l'association de *Toronto* pour les sourds, muets et aveugles; demandant l'établissement d'une école pour l'éducation des enfants sourds, muets et aveugles du *Canada*.

De l'hôpital général de *Montréal*; demandant que son octroi annuel soit augmenté.

Du révérend *Frédéric P. Sym* ministre, et autres, syndics et membres de la congrégation de *Beauharnois*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*; demandant l'autorisation de vendre et aliéner le No. 52, dans le village de *Beauharnois*, et d'en employer le revenu à la construction d'un presbytère dans le dit village.

D'*E. Tremblay*, de *Chicoutimi*; demandant que la somme de \$1,080.60 lui soit accordée pour la pierre livrée à messieurs *Sinclair* et *Sheelsey*, pour la construction d'une cour à *Chicoutimi*, laquelle entreprise leur a été ôtée par le Commissaire des Travaux Publics, parce qu'ils n'avaient pas rempli les conditions de leur contrat avec le gouvernement pour la construction de la dite cour.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Foley* ait la permission d'introduire un bill relatif aux biens confisqués dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Wilson ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 7 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux élections parlementaires contestées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

M. l'Orateur a informé la Chambre, que conformément à l'ordre de la Chambre du 18 mai 1860, lui enjoignant de présenter à Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, l'adresse de félicitations à son arrivée en *Canada*, accompagné de la masse, et escorté par les honorables membres de la Chambre présents à la cérémonie, il adressa des lettres circulaires aux députés, les priant de se trouver à *Québec* le 18 août, pour y apprendre de Son Altesse Royale, le jour et le lieu auxquels il lui plairait de recevoir la dite adresse. Qu'il plut à Son Altesse Royale de signifier son intention de recevoir l'adresse de la Chambre, le mardi, 21 août, à la salle des séances du Conseil Législatif, à un levée qu'elle devait tenir à cet effet, et qu'en conséquence, M. l'Orateur s'y rendit à l'heure indiquée, accompagné du sergent-d'armes portant la masse, et escorté d'environ cent vingt députés, qui s'étaient réunis à *Québec* pour être présents à cet événement mémorable.

Qu'il plut à Son Altesse Royale de recevoir gracieusement des mains de l'orateur l'adresse de la Chambre, et d'y répondre comme suit :—

MESSIEURS,—Toute réponse que je pourrais faire à votre adresse serait impuissante à vous exprimer mes remerciements, et le plaisir que m'ont fait éprouver les manifestations de loyauté et d'affection envers la Reine, ma mère, par lesquelles j'ai été salué à mon arrivée en cette province.

Comme anglais, je suis fier reconnaître dans ces manifestations votre sympathie avec la grande nation à laquelle un nombre si considérable d'entre vous doivent leur origine, et avec laquelle vous partagez les honneurs d'une histoire glorieuse.

Mais tout en vous parlant comme anglais, je n'oublie pas que j'ai ici des co-sujets dont le sang n'est pas le même que celui qui coule dans mes veines ; à eux aussi, je leur dois des remerciements particuliers, et je reçois avec un vif plaisir des preuves de leur attachement à la couronne d'*Angleterre*.

De pareils sentiments sont bien propres à porter chez moi la conviction qu'ils sont heureux de vivre sous les lois impartiales qui leur ont été données et qu'ils sentent qu'ils ont juste raison de croire que quelle que soit leur origine, tous les Canadiens inspirent un égal intérêt à la Souveraine et à son peuple.

Le *Canada* peut à juste titre s'enorgueillir de ce que dans son sein, deux races différentes par la langue et par les mœurs, vivent sous la même législation, réunies par une loyauté commune. et soutiennent la même constitution, avec un patriotisme commun.

Mais à vous tous et aux trois millions de sujets britanniques dont vous êtes les représentants je suis cordialement reconnaissant des sentiments d'affection que vous avez exprimés. Jamais je ne pourrai oublier l'accueil que vous m'avez fait.

Avec vous je regrette que la Reine n'ait pu se rendre à vos vœux en venant visiter cette partie de son empire—déjà j'ai reçu des preuves du dévouement affectueux qui l'aurait accueillie.—Mais mon premier comme mon plus agréable devoir, à mon retour en *Angleterre*, sera de lui faire part des sentiments de gratitude et d'affection envers sa personne, et d'attachement à son empire, que vous venez d'exprimer en cette circonstance, ainsi que de l'accueil cordial que vous m'avez fait à moi son fils.

Qu'après la réception de l'adresse, il plut à Son Altesse Royale de conférer à M. l'Orateur, au nom et de la part de Sa Majesté la Reine, la dignité honorable de chevalier, distinction qui, M. l'Orateur est persuadé, ne lui fut accordée pour aucun mérite ou service personnel, mais bien comme une marque de la faveur que Notre Très Gracieuse Souveraine voulait exercer envers ses fidèles Communes du *Canada*, dont il était heureux d'être le représentant dans cette heureuse circonstance.

Que les députés alors présents furent séparément présentés à Son Altesse Royale, qui les reçut très gracieusement.

Résolu, Nemine contra dicente, que la communication précédente, faite par M. l'Orateur, soit insérée dans les journaux de cette Chambre, dans les délibérations de la première séance de la présente session.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sicotte* ait la permission d'introduire un bill relatif au louage et fermage des immeubles dans les campagnes du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la comparution ultérieure de *William Luke West*, député officier-rapporteur pour le township de *Granby* à la dernière élection pour le comté de *Shefford*,

M. *Ferres* a proposé, secondé par M. *Dufresne*, que M. *William Luke West*, député officier-rapporteur pour le township de *Granby*, à la dernière élection pour le comté de *Shefford*, ayant enregistré le vote d'un nommé *Charles Collins* sur le livre de poll pour le dit township, pendant que la votation avait lieu, et ayant après l'enregistrement du vote, scruté le dit vote ainsi donné et effacé ce même vote du dit livre de poll, s'est rendu coupable de violation des privilèges de cette Chambre, et qu'en conséquence il soit censuré par M. l'Orateur pour avoir commis la dite offense; et la question ayant été mise aux voix.

M. *Pope* a proposé pour amendement, secondé par M. *Webb*, que tous les mots après "*Shefford*" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "soit dispensé de comparaître davantage devant cette Chambre."

M. *Dunkin* a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Campbell*, que les mots "soit dispensé de comparaître davantage devant cette Chambre," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "quoiqu'il appert par les témoignages donnés à la barre de cette Chambre, que *W. L. West*, député officier-rapporteur pour le township de *Granby* à la dernière élection pour le comté de *Shefford*, a agi illégalement, tant en effaçant le vote de *Charles Collins* du livre de poll du dit township, que par le fait de n'avoir pas eu en sa possession la liste des électeurs au poll lorsqu'il enregistra d'abord le vote en question, cependant il ne paraît pas par ses explications qu'en biffant ce vote il ait agi autrement qu'avec l'intention de corriger ce qu'il croyait être une erreur de sa part, d'avoir enregistré le dit vote: et que cette Chambre, en conséquence, lui permet de se retirer, mais en même temps déclare que la rature ou le changement d'un vote après l'enregistrement d'icelui fait conformément à l'intention expresse du votant, est un acte illégal que cette Chambre punira désormais sévèrement dans tous les cas."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Et l'amendement à la question principale, telle qu'amendée, ayant été mis aux voix,

L'Honorable M. *Dorion* a proposé pour amendement à icelui, secondé par l'Honorable M. *Movat*, que les mots "Que *Salvini Paquette*, le secrétaire-trésorier du township de *Stukely Nord*, tel qu'il appert par son propre témoignage, a fait la dernière liste d'électeurs pour le dit township, non-seulement d'après le dernier rôle d'évaluation pour le dit township, mais aussi d'après le précédent rôle, par suite de quoi un certain nombre de personnes qui n'avaient pas droit de vote d'après le dernier rôle d'évaluation, ont été inscrites sur la liste des électeurs dont on s'est servi à la dite élection; que la conduite du dit *Salvini Paquette* était en cela illégale, mais qu'attendu qu'il n'appert pas d'après les témoignages qu'il était mu par aucun mauvais motif, cette Chambre lui permet de se retirer," soient ajoutés à la fin du dit amendement.

Et la question: que ces mots soient là ajoutés, ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question principale telle qu'amendée ayant été mis aux voix, elle a été résolue affirmativement.

Alors la question principale telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, savoir : Que quoiqu'il appert, par les témoignages donnés à la barre de cette Chambre, que *W. L. West*, député officier-rapporteur pour le township de *Granby* à la dernière élection pour le comté de *Shefford*, a agi illégalement, tant en effaçant le vote de *Charles Collins* du livre de poll du dit township, que par le fait de n'avoir pas eu en sa possession la liste des électeurs au poll lorsqu'il enregistra d'abord le vote en question, cependant il ne paraît pas par ses explications qu'en biffant ce vote il ait agi autrement qu'avec l'intention de corriger ce qu'il croyait être une erreur de sa part, d'avoir enregistré ledit vote ; et que cette Chambre, en conséquence, lui permet de se retirer, mais en même temps déclare que la rature ou le changement d'un vote après l'enregistrement d'icelui fait conformément à l'intention expresse du votant, est un acte illégal que cette Chambre punira désormais sévèrement dans tous les cas,—elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que *M. Salvini Paquette* soit dispensé de comparaître davantage devant cette Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé vendredi, le cinq du présent, à la question, qu'il soit donné permission de présenter un bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative, et qu'il soit maintenant lu pour la première fois ; et lequel amendement était que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants "de ce jour en six mois ;"

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain et qu'il soit alors le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 19 Avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Macbeth*,—la pétition de *George Wright* et autres, de la ville de *Brampton*.

Par M. *Bourassa*,—la pétition de *François Couture* et autres, de la paroisse de *St. Bernard de Lacolle*, comté de *St. Jean*.

Par M. *Fortier*,—la pétition du révérend *P. Pouliot* et autres, de la paroisse de *St. Gervais*, et la pétition du révérend *N. Beaubien* et autres, de la paroisse de *St. Raphaël*, comté de *Bellechasse*.

Par M. *MacLeod*,—la pétition de *S. C. Keller* et autres, maîtres de vaisseaux à vapeur et à voiles, et autres intéressés à la navigation des lacs de l'Ouest ; la pétition de *F. Graham* et autres, des township des *Rochester* et *Maidstone* ; la pétition d'*A. Scratch* et autres, du township de *Gosfield* ; et la pétition de *James Nichol* et autres, du township de *Mersa*, tous du comté d'*Essex*.

Par M. *Langevin*,—la pétition du révérend *E. Hallé* et autres, de *Ste. Marguerite*, comté de *Rochester* ; et la pétition de *F. X. Thompson* et autres, de la paroisse de *Notre Dame de la Victoire*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Arthabaska* ; la pétition de la municipalité du township de *Bulstrode* ; et la pétition d'*A. Stein* et autres, de la paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*.

Par M. *A. P. McDonald*,—la pétition de *J. Greenwood* et autres, du township de *Whitby* ; la pétition de *C. C. Coombs* et autres, du township de *London* ; et la pétition d'*E. Gorham* et autres, du comté d'*York*.

Par M. *Hébert*,—la pétition du révérend *F. Brunet* et autres, du township d'*Halifax Sud*, comté de *Mégantic*.

Par M. *Chapais*,—la pétition du révérend *N. Hébert* et autres, de *St. Louis de Kamouraska* et autres paroisses.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*; et la pétition d'*A. Morrison* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux.

Par M. *Biggar*,—la pétition d'*A. Huntingdon* et autres, de la ville de *Brantford*.

Par M. *Carling*,—la pétition de *Francis Cornish*, maire, et autres, de la cité de *London*, C. O.

Par M. *McGee*,—la pétition de *George Browne*, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Léonard Wilcox*, de la cité de *Toronto*; se plaignant de certains griefs et demandant justice.

D'*A. C. Bruneau* et autres, du township de *Bulstrode*, comté d'*Arthabaska*; demandant que le premier et le second rang du dit township soient annexés à la municipalité locale de *Blandford*, et que la dite municipalité soit appelée " La municipalité locale de la paroisse de *St. Louis de Blandford*."

De la municipalité des townships de *Grattan* et *Alyona*,—de la municipalité des townships-unis de *Sébastopol* et *Griffith*,—de la municipalité d'*Alice*,—de la municipalité des townships unis de *Bagot*, *Blithfield* et *Brougham*,—de la municipalité du township de *Ross*,—et de la municipalité du township de *Stafford*, toutes du comté de *Renfrew*; demandant une mesure de secours à l'égard de la dette des diverses municipalités du *Haut-Canada*.

De la municipalité de la paroisse *St. Arsène*, comté de *Témiscouata*; demandant l'abrogation du présent acte d'usure.

De la division *Shannonville* des fils de la tempérance No. 121, comté de *Hastings*; demandant la passation d'une loi prohibant les liqueurs fortes.

De *William Laughton*; demandant à être indemnisé des pertes qu'il a essayées durant la rébellion de 1838.

De *S. B. Freeman* et autres, de la cité d'*Hamilton*,—d'*Alexander Smith* et autres, de *Chatham*,—de *W. Gordon* et autres, de *London, Canada Ouest*, et de *R. L. March* et autres, de *Morpeth*; demandant la passation d'une loi de banqueroute.

De la compagnie d'assurance mutuelle de *Prince Edward*, contre le feu; demandant la passation d'un acte abrogeant les diverses clauses des actes touchant les compagnies d'assurance, en ce qui regarde la votation par procuration à l'élection des directeurs.

De la municipalité du township de *Morris*; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

Du révérend *W. C. Clark* et autres, commissaires des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*; demandant des amendements à la loi touchant les écoles élémentaires du *Haut-Canada*.

De *S. T. Claris* et autres, du comté d'*Elgin*; demandant un acte d'incorporation pour fabriquer des étoffes de laine dans les limites de la ville de *St. Thomas*.

De *George Couture* et autres, de *Notre Dame de Lévis*; demandant que la pétition du révérend *Duncan Anderson* et autres, ainsi que celle de *W. Rhodes* et autres, tous deux de la paroisse de *Notre Dame de la Victoire*, comté de *Lévis*, ne soient pas écoutées.

De *George Forbes* et autres, du comté de *Lincoln*; demandant la passation d'un acte permettant aux contribuables du dit comté de choisir un site plus convenable pour le chef-lieu.

De *Pierre Bernier* et autres, de la paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; demandant qu'ils ne soient pas obligés à payer de rente pour des terres qu'ils occupent comme squatters.

M. *Playfair*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—De *Henry Crawford* et autres, demandant la division de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités;—de *D. T. R. Nye* et autres, demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer de *Jonction de Montréal* et du *Vermont*;—des directeurs provisoires et des actionnaires de l'association des prêts agricoles

du *Canada*; de la municipalité du township de *Burford*, relative à des réserves de chemins;—d'*A. J. Macdonald* et autres, demandant un acte pour déclarer en force la charte de la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston*,—et de *John Urquhart* et autres, demandant l'abrogation de l'acte pour séparer *Halton* de *Wentworth*, en ce qu'il fixe le chef-lieu du comté à *Milton*.

Quant à la pétition de *L. Guerin* et autres, de *St. Eustache* et de *St. Rose*, demandant des amendements à l'Acte 10 et 11 *Vict.*, ch. 99, qui autorise la construction d'un pont de péage sur la *Rivière Jesus*, à l'égard des péages exigibles des piétons, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

M. R. W. Scott, du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'élection et rapport irréguliers pour le comté d'*Haldimand*, a présenté à la Chambre le rapport définitif du dit comité, lequel a été la comme suit :

1. *Résolu*, Que *Michel Harcourt*, écuyer, le membre siégeant, a été dûment élu pour représenter le comté d'*Haldimand*, à la dernière élection. (MM. *Roblin* et *Tett* diffèrent d'opinion avec le reste du comité.)

2. *Résolu*, Que ni la pétition ni la défense ne sont frivoles ou vexatoires.

Votre comité fait aussi un rapport, conformément à la 90e section du chap. 7 des statuts refondus du *Canada*, de toutes les questions au sujet desquelles le comité n'était pas unanime, et des noms des membres votant pour l'affirmative et la négative.

QUESTIONS AU SUJET DESQUELLES LE COMITÉ N'ÉTAIT PAS UNANIME.

31 mars 1859. Qu'il n'y a pas de preuve devant le comité de la signification de l'avis par la partie qui l'a fait signifier, et qu'en conséquence la pétition des parties contestantes est irrégulière et invalide.

POUR :

Patrick,
Rymal.

CONTRE :

Roblin,
Tett,
R. W. Scott.

Rejetée.

12 mars 1860. Que la résolution No. 3 ordonnant l'émission d'une commission, et passée le 9 mars soit rescindée.

POUR :

MM. *R. R. Scott*,
Roblin,
Tett.

CONTRE :

MM. *Patrick*,
Rymal,

Adoptée.

12 mars 1860. Que le comité procède à l'examen et à la décision du mérite de la preuve qui est maintenant devant lui, jusqu'à ce qu'il paraisse au comité que le membre siégeant est en minorité, et qu'alors les séances du comité soient discontinuées jusqu'à ce que la preuve à l'appui des allégations de la part du membre siégeant contre *Samuel Amsden* ait été examinée.

POUR :

MM. *R. W. Scott*,
Patrick,
Rymal.

CONTRE :

MM. *Roblin*,
Tett.

Adoptée.

20 mars 1860. Vote de *John Cunningham*—84—bon. (MM. *Roblin* et *Tett* contre, vu que le bail était daté du 7 avril, et qu'ainsi il n'avait pas possédé pendant six mois.)

20 mars 1860. Vote de *Christian Gould*—125—bon. (MM. *Roblin* et *Tett* contre, vu que la mère n'avait aucun droit comme exécutrice testamentaire, d'aliéner la terre et que *Gould* n'avait réellement pas de bail.)

26 mars 1860. Vote de *George Ostrander*—318—mauvais. M. *Rymal* contre,

attendu que les termes "tenant une terre à ferme," ne peuvent signifier autre chose que "fermier à l'année," vu qu'il est impossible de cultiver une terre deux fois dans une année.)

26 mars 1860. Vote de *John Hanley*—357—mauvais. (MM. *Rymal* et *Patrick* contre, attendu que le votant était un bon tenancier sous son père.)

26 mars 1860. Vote de *Francis Miller*—308—bon. (M. *Roblin* contre, parce que la propriété n'est pas d'une valeur assez élevée.)

26 mars 1860. Vote de *Thomas Warren*—323—bon. MM. *Roblin* et *Tett* contre, le bail n'étant daté que de quelques jours avant l'élection.

26 mars 1860. Vote de *John Jones*—383—bon. MM. *Roblin* et *Tett* contre, parce que la propriété n'est pas d'une valeur assez élevée.)

30 mars 1860. Que le comité, d'après ses investigations à venir jusqu'à présent, ayant trouvé une majorité de cent-onze voix en faveur de M. *Amsden*, ne juge pas à propos d'adresser une nouvelle commission à un juge commissaire ; mais qu'il croit juste que *Samuel Amsden* prenne son siège comme représentant du comté de *Haldimand*, recommandant en même temps à la Chambre d'accorder à M. *Harcourt* le droit de pétitionner sous quatorze jours contre le dit *Samuel Amsden*, s'il le juge à propos.

POUR :	CONTRE :
MM. <i>Roblin</i> ,	MM. <i>R. W. Scott</i> ,
<i>Tett</i> .	<i>Patrick</i> ,
	<i>Rymal</i> .

Rejetée.

30 mars 1860. Que si M. *Amsden* ou les pétitionnaires reprennent l'affaire, et qu'il soit entendu d'autres témoins dans l'intérêt des dits pétitionnaires, alors le même privilège soit accordé au membre siégeant.

POUR :	CONTRE :
MM. <i>Rymal</i> ,	MM. <i>R. W. Scott</i> ,
<i>Patrick</i> .	<i>Roblin</i> ,
	<i>Tett</i> .

Rejetée.

3 avril 1861. Vote de *Stephen Page*—269—mauvais. (MM. *Roblin* et *Tett* contre, alléguant que le votant avait été assez longtemps dans le pays pour que son vote fût bon ; et que s'il y avait du doute à cet égard, la question devait être décidée à l'avantage du votant.)

3 avril 1861. Vote de *Christian Smelser*—85—bon. (MM. *Patrick* et *Rymal* contre, les témoignages fesant voir que le votant est allemand et qu'il n'y a point de preuve de sa naturalisation.)

3 avril 1861. Vote de *Romaine Smith*—550—bon. MM. *Patrick* et *Rymal* contre, parce qu'il n'y a point de preuve suffisante que le votant ait jamais prêté le serment d'allégeance.)

6 avril 1861. Vote de *John Broughton*—127—pas prouvé. (M. *Patrick* contre, considérant ce vote clairement prouvé mauvais.)

9 avril 1861. Vote de *William Brooks*—190—bon. (M. *Patrick* contre.)

9 avril 1861. Vote de *John Beaman*—345—bon. (M. *Patrick* contre.)

9 avril 1861. Vote de *William Cooper*—206—mauvais. (MM. *Roblin* et *Tett* contre.)

9 avril 1861. Vote de *Robert Collister*—350—mauvais. (MM. *Roblin* et *Tett* contre.)

10 avril 1861. Vote de *John Davis*—300—mauvais. (M. *Roblin* contre.)

10 avril 1861. Vote de *James Dale*—320—mauvais. (MM. *Roblin* et *Tett* contre.)

10 avril 1861. Vote de *Henry Everingham*—196—mauvais. (M. *Tett* contre.)

10 avril 1861. Vote de *Thomas Eaton*—205—bon. (M. *Patrick* contre.)

10 avril 1861. Vote de *John Eaman*—215—bon. (M. *Rymal* contre.)

10 avril 1861. Vote de *Thomas Fisette*—475—bon. (Messieurs *Patrick* et *Rymal* contre.)

- 10 avril 1861. Vote du révérend *William Gundy*—213—bon. (*M. Rymal* contre.)
 11 avril 1861. Vote de *John Hopper*—405—bon. (*M. Patrick* contre.)
 12 avril 1861. Vote de *Michael Burns*—693—bon. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 12 avril 1861. Vote d'*Elmore Bush*—652—bon. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 12 avril 1861. Vote de *Michael Cochrane*—694—bon. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 13 avril 1861. Vote d'*Isaac Gibson*—679—mauvais. Parce que le votant s'attendait à être payé pour son vote. (Messieurs *Rymal* et *Patrick* contre.)
 13 avril 1861. Vote d'*Alexander Livingston*—397—bon. (*M. Patrick* contre.)
 13 avril 1861. Vote de *William Morrison*—170—mauvais. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 13 avril 1861. Vote de *Robert Morrison*—172—mauvais. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 13 avril 1861. Vote de *John Moore*—201—mauvais. (*M. Tett* contre.)
 13 avril 1861. Vote de *James Moss, junior*—226—mauvais. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 13 avril 1861. Vote de *John L. Mogg*—312—mauvais. (*M. Tett* contre.)
 16 avril 1861. Vote de *Walker Norris*—427—mauvais. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)
 16 avril 1861. Vote de *Henry Overholt*—541—bon. (Messieurs *Patrick* et *Rymal* contre.)
 16 avril 1861. Vote de *William Phyllpot*—225—mauvais. (Messieurs *Roblin* et *Tett* contre.)

19 avril 1861.—Proposé par *M. Roblin*, secondé par *M. Tett*—1°. Que le comité trouve par les témoignages que *Joseph R. Brown*, du village de *Dunnville*, a agi comme secrétaire du comité qui fut formé dans le dit village de *Dunnville*, à l'effet de favoriser l'élection de *Michael Hartcourt*; qu'il trouve aussi que le dit *Joseph R. Brown* était l'agent dûment autorisé et nommé sous la signature du dit *Michael Hartcourt* au poll de *Moulton* et *Sherbrooke*, dans le comté d'*Haldimand*, durant la dite élection, et qu'il trouve en outre que le dit *Michael Hartcourt*, par l'entremise de son dit agent, le dit *Joseph R. Brown*, a offert de l'argent à un nommé *Isaac Gibson*, pour l'engager à voter pour le dit *Michael Hartcourt*, lequel *Gibson* vota en conséquence pour le dit *Michael Hartcourt*, et que le dit vote a été en conséquence retranché par votre comité. 2°. Que la dite élection est nulle.

POUR :

Messieurs *Roblin*,
Tett.

CONTRE :

Messieurs *R. W. Scott*,
Patrick,
Rymal.

Rejeté.

19 avril 1861.—Proposé pour amendement par *M. Scott*, secondé par *M. Patrick*,
Que la preuve des allégations de corruption est insuffisante pour affecter le siège du membre siégeant.

POUR :

Messieurs *R. W. Scott*,
Patrick,
Rymal.

CONTRE :

Messieurs *Roblin*,
Tett.

Adopté.

L'Honorable *M. Alley*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté à la Chambre, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 du courant, pour copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement du *Canada* ou tout membre d'icelui, et le gouvernement impérial ou tout membre de ce dernier, ou tout ministre étranger ou fonctionnaire public d'icelui, au sujet de l'affaire du fugitif *Anderson*; aussi, pour copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre l'officier ou les officiers

en loi de la couronne et tout magistrat, juge, agent, personne ou personnes en *Canada*, au sujet de l'affaire du dit fugitif *Anderson*. (*Documents de la Session, No. 22.*)

Sur motion de M. *White*, secondé par M. *Aikins*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer le collège "wesleyen de filles à *Hamilton*," soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *S. Smith* ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre l'acte intitulé : "Acte pour incorporer l'association des prêts agricoles "du *Canada*, et lui conférer certains pouvoirs."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 16 *Vict.*, chap. 218, relatif au chef-lieu du comté d'*Halton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que les comptes publics pour l'année 1860, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

Message du Conseil Législatif par *John Jennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif communique à cette Chambre la résolution suivante adoptée par leurs Honneurs :

Résolu, Que les diverses règles de l'Assemblée Législative relatives aux bills privés, mentionnées dans le document soumis par les directeurs de la conférence de la part de cette Chambre et numérotées respectivement 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 et 73, soient adoptées par cette Chambre et que les règles du Conseil Législatif sur le même sujet soient amendées afin que les règles des deux Chambres soient assimilées quant à la procédure relative aux bills privés, les dites règles devant prendre effet après la clôture de la présente session.

Et ensuite il s'est retiré.

M. *Jobin*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les comptes tenus au bureau du comptable, et le compte courant du greffier de votre Honorable Chambre, ainsi que les pièces justificatives qui s'y rattachent, pour la période commençant au 1er janvier et finissant le 31 décembre, 1860, c'est à savoir :

Indemnité des Membres	\$82283 60
Salaires	63819 43
Services extra	7762 00
Messagers, etc.....	11262 63
Frais des témoins.....	1217 60
Impressions, papier à imprimer et reliure	32472 88
Papeterie.....	5582 47
Frais de port et télégrammes	2717 33
Journaux et annonces.	3128 18
Ouvriers, et al.....	4717 05
Pensions.....	840 00
Assurance.....	1693 60
Bibliothèque.....	5371 40
Combustible, gaz et eau.....	1151 63
Divers	2725 30

\$227345 15

Les livres de comptes continuent à être tenus correctement, et leur exactitude se prouve par le bilan ci-joint. Les recettes et dépenses comprises dans le compte courant, à part l'item concernant les impressions et la reliure, qui est renvoyé au comité des impressions, sont prouvées d'une manière satisfaisante par les pièces justificatives et les documents soumis à votre comité.

Le compte courant ci-joint fait voir que le montant reçu durant la période ci-dessus mentionnée, y comprise la balance en main lors de la dernière audition, savoir \$6,921.52, est de \$257,097.59, et la dépense de \$227,343.15, ce qui laisse une balance au crédit de votre Honorable Chambre entre les mains du greffier le 1er janvier 1861, de \$29,752.44.

L'attention de votre comité a été attirée sur le décès, depuis son dernier rapport sur les comptes de la Chambre, de M. *Charles Langevin*, assistant comptable, maintenant remplacé par M. *Stansfield*; aussi, sur le décès de MM. *Myrand* et *Déslets*, tous deux du département des traducteurs,—et sur celui de M. *Gagnon*, du département du Journal, embrassant des salaires au montant de \$4,900. Par suite des trois décès en dernier lieu mentionnés, deux nouvelles nominations ont été faites dans le département des traducteurs, savoir, celles de MM. *Royal* et *Mondélot*, avec des salaires collectifs de \$2,200, et MM. *Dorion* et *Badgley* ont reçu chacun une augmentation de salaire de \$200, M. *Gingras* de \$100, M. *Lemoine*, du département du Journal, comme succédant à M. *Gagnon*, une augmentation de \$200, et M. *Rivet*, du département en dernier lieu mentionné, une augmentation de \$100. Le montant des salaires se rattachant aux nouvelles nominations dans les départements des traducteurs et du Journal, y compris les augmentations de salaire dans ces mêmes départements, est de \$3,000 au lieu de \$4,900 qu'il était auparavant, par suite des décès survenus dans ces deux départements.

Votre comité remarque aussi qu'une somme de \$100 a été ajoutée au salaire de M. *Todd*, greffier du bureau des bills privés, et qu'un bonus de \$60 a été accordé à chacun des écrivains surnuméraires, dont une liste est ci-annexée. Sans exprimer aucune opinion sur le mérite de ces diverses augmentations de salaires, ou sur les raisons pour lesquelles on a accordé le bonus en question, votre comité désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que ces augmentations et ce bonus ont été accordés durant la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session.

Votre comité, en faisant part à la Chambre du changement qui a eu lieu par suite du décès de feu l'assistant-comptable, M. *Charles Langevin*, désire profiter de cette occasion pour rendre témoignage du mérite de cet officier, et de la perte qu'a éprouvée la Chambre par sa mort prématurée.

Le tout humblement soumis,

J. X. JOBIN,

Président du comité des Contingents.

Chambre de comité, 18 avril 1861.

COMPTE COURANT du greffier, WILLIAM BURNS LINDSAY, éc., des deniers reçus et déboursés par lui, comme contingents de l'Assemblée Législative du Canada, du 31 décembre 1859, au 31 décembre 1860.

	\$	cts.	Pièces jus- tificatives:	\$	cts.
1 Janvier...			Balance en main lors de la dernière audition.....	6,021	52
3 Mars			Montant d'un warrant, adresse du 26 avril 1859.....	20,000	00
			do à compte de l'indemnité des membres.....	20,000	00
			do adresse du 12 mars 1860.....	40,000	00
17 Avril ...			do à compte de l'indemnité des membres.....	20,000	00
8 Mai.....			do adresse du 2 mai.....	50,000	00
17 "			do indemnité des membres.....	43,500	00
Sept.....			do adresse du 9 mai 1860.....	25,000	00
Oct.....			Montant reçu d'A. Todd, sur 24 bills privés, durant la session.....	1,440	00
			Montant reçu pour l'impression de ces bills.....	236	07
Déc.....			Montant d'un warrant, adresse du 9 mai 1860.....	30,000	00
			Total.....	257,097	59
1861.			Balance en main	29,752	44
1 Jan.....			Total.....	257,097	59

(Erreurs exceptées.)

THOS. VAUX,
Comptable, A. L.

BUREAU DU COMPTABLE,
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, 31 décembre 1860.

T. E. CAMPBELL,
J. ELIE THIBAudeau,
OGLE R. GOWAN,
D. A. MACDONALD,
J. H. JOBIN.

	\$	cts.
MONTANT DES PAIEMENTS EN ENTIER POUR 1860.		
Indemnité des membres	82,283	60
Salaires.....	63,819	43
Services extra	7,762	00
Ouvrage et messagers durant la session.....	11,262	68
Frais des témoins	1,217	00
Impressions, papier à imprimer et reliure.....	32,472	88
Papeterie	5,082	47
Frais de port et télégraphe	2,717	33
Journaux et annonces.....	3,128	18
Ouvriers et autres.....	4,717	05
Pensions.....	840	00
Assurance.....	1,693	60
Bibliothèque	5,871	40
Combustible, gaz et eau	1,151	63
Divers	2,725	30
Balance en main.....	29,752	44
Total.....	257,097	59

BILAN des livres de l'Assemblée Législative, le 31 décembre 1860.

	\$	cts.	\$	cts.
Caisse	29752	44		
Assemblée Législative.....			29752	44
Salaires.....			8108	56
Liste de paiem. du mont. dû sur l'avance faite aux offic. et servit.....	8108	56		
	\$ 37861	00	37861	00

T. E. CAMPBELL,
J. ELIE THIBAudeau,
OGLE R. GOWAN,
D. A. MACDONALD,
J. H. JOBIN.

} Auditeurs.

BUREAU DU COMPTABLE,
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, 31 décembre 1860.

JOSHUA STANSFELD,
Teneur de livres.

BONUS ACCORDÉ PAR L'HONORABLE ORATEUR AUX ÉCRIVAINS
SURNUMÉRAIRES.

3me Session, 6me Parlement, 1860.

	\$	cts.
Narcisse Gingras	60	00
William Wilson	60	00
O. C. de la Chevrotière.....	60	00
George McGillivray.....	60	00
John Notman	60	00
P. E. Smith	60	00
J. T. Nudell.....	60	00
W. L. Mackenzie.....	60	00
Henry Lindsay.....	60	00
H. R. Smith.....	60	00
Henry Simard.....	60	00
W. C. Bowles.....	60	00
G. VanFelson.....	60	00
S. S. Finden.....	60	00
J. T. Human	60	00
C. Panet	60	00
L. A. Cannon.....	60	00
W. H. Johnson	60	00
Joseph La croix	60	00
	\$ 1140	00

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé vendredi, le cinq du présent, à la question, qu'il soit donné permission de présenter un bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple à l'Assemblée Législative, et qu'il soit maintenant lu pour la première fois; et lequel amendement était que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en six mois,"

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

Et des débats ultérieurs s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à près minuit,

Samedi, 20 Mars 1861,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à mercredi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lundi, 22 avril 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le rapport des actionnaires de la banque du *Haut-Canada*, reçu en conformité de l'ordre de Chambre du 30 avril 1861. (*Documents de la Session, No 7.*)

Aussi, le rapport du sénat de l'université de *Toronto* pour l'année 1860. (*Documents de la Session, No. 17.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Macbeth*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *St. Thomas*.

Par M. *Désaulniers*,—la pétition de *Charles Lajoie* et autres, de la paroisse de *Ste. Anne d'Yamachiche*.

Par M. *Gould*,—la pétition de *d'A. Hurd* et autres, du township de *Reach*.

Par M. *Stirton*,—la pétition des magistrats du comté de *Wellington* en sessions trimestrielles assemblés.

Par M. *Jobin*,—deux pétitions de la municipalité du township de *St. Alphonse*; et la pétition de *Thomas Kelly* et autres, du township de *Catheart*.

Par M. *Bell*,—la pétition de la municipalité du township d'*Horton*.

Par M. *James Ross*,—la pétition de la congrégation de l'église *St. André, Fergus*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Écosse*.

Par M. *Rykert*,—la pétition de la banque du district de *Niagara*, et la pétition de *James Mills* et autres, du township de *Clinton*, comté de *Lincoln*.

Par M. *Walker Powell*,—la pétition de *William Mercer Wilson*, de la ville de *Simcoe*; et la pétition de *C. W. Covernton*, M. D., et autres, du township de *Norfolk*.

Par M. *Purdy*,—la pétition de *Benjamin Rogers* et autres.

Par M. *Cameron*,—la pétition de *William Powson* et autres, du township de *Reach*; la pétition de *James H. Burnett* et autres, du township de *Reach*; la pétition de *W. Mackie* et autres, du township de *Reach*; et la pétition de la municipalité du township de *Reach*, comté d'*Ontario*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition de *J. A. Cushing*, maire, et autres, du village d'*Acton Vale* comté de *Bagot*.

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de *John Murphy* et autres, du township de *Hungerford*, comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Mowat*,—la pétition des Congrégationalistes de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Par M. *Roblin*,—la pétition du Club pour la protection du gibier.

Par M. *Robinson*,—la pétition de *George Wyatt*, et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux et autres, de la cité de *Toronto*, et ses environs, intéressés à la navigation du lac *Ontario*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de *Pierre Drapeau* et autres, de la paroisse de *Notre Dame de Lévy*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *Francis Bardy* et autres, du comté de *Halton*.

Par M. *Carling*,—la pétition de *H. B. Hodgins* et autres, des townships de *Biddulph* et *McGillivray*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township d'*Usborne* ; et la pétition de la municipalité du township de *Stephen*, toutes deux du comté de *Huron*.

Par M. *McMiken*,—la pétition de la municipalité du village de *Therold* ; et la pétition de la municipalité du township de *Bertie*, toutes deux du comté de *Welland*.

Par M. *Price*,—la pétition de *George Gauthier* et autres, des townships de *Chicoutimi* et *Tremblay*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de *Wellington* ; demandant des amendements à l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.

D'*A. T. Scott* et autres, de la municipalité du township de *Chinguacousy*, comté de *Peel* ; demandant que le bill pour abroger deux certains actes y mentionnés, relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui d'*York*, et pour d'autres objets, ne devienne pas loi.

De *P. Bender* et autres, du comté de *Welland* ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer international, ne devienne pas loi.

De *H. M. Price* et *Forsyth* ; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à construire un pont de péage sur la rivière *Niagara*, près le village de *Clifton*.

De la municipalité du village de *Southampton* ; demandant la passation d'un acte pour exempter de la taxe, toutes manufactures, machines et autres ouvrages.

Du conseil municipal du comté de *Grey* ; demandant des amendements à l'acte relatif aux institutions municipales *Haut-Canada*.

Du révérend *C. Gagnon* et autres, de *Settrington* et autres places ; demandant de l'aide pour un chemin de *Settrington* à *Desales*.

De la banque d'épargnes des cité et district de *Montréal* ; demandant un acte spécial d'incorporation.

D'*A. Munro* et autres, du *Gore* de *Mosa*, comté de *Middlesex* ; demandant que les 10e, 11e et 12e concessions du township de *Mosa* soient annexées au township de *Brooke*, comté de *Lambton*.

De *George Kerr* et autres, de la ville de *Perth*, comté de *Lanark* ; demandant que les townships de *Palmerston*, *Olden* et *Osa* soient unis au comté de *Lanark*.

De *William Hampton* et autres, du township de *Crowland* ; demandant que l'arpentage fait par *E. De Cew*, des 3e et 4e concessions du dit township, ne soit pas annulé.

Des magistrats du comté d'*Ontario*, en sessions trimestrielles de la paix assemblés ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir au paiement des témoins assignés devant les diverses cours dans le *Haut-Canada*.

De *Henry C. R. Beecher*, de la cité de *London*, H. C., et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie de chemin de fer des Sources de *Pétrole*."

D'A. *S. Seymour*, de la cité de *New-York* ; demandant un acte pour autoriser l'extension à cette province, d'un brevet d'invention qui lui a été accordé pour la découverte d'un nouveau procédé pour la décomposition des matières végétales et pour la protection de la dite découverte en cette province.

Du Rév. *R. Short*, missionnaire de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande ; demandant des arrérages de salaire à lui dus comme missionnaire.

De *H. B. Williams*, de la cité de *Toronto*, propriétaire d'omnibus ; demandant que les conclusions de la pétition d'*Alexander Easton*, de la cité de *Toronto*, ne soient pas accordées.

De *W. N. Bidell* et autres, du comté de *Prince Edouard* ; et de *Robert C. Wilkins* et autres, de *Carrying Place* et environs, assureurs, maîtres de vaisseaux, et autres, intéressés dans la navigation du lac *Ontario* ; demandant la construction de deux jetées et d'un phare à la *Baie Wellers*, située sur la rive nord du lac *Ontario*.

De la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser le gouverneur en conseil à lui prêter la somme de £100,000 sterling en bons de cette province, payables en vingt ou trente ans, et portant intérêt à 6 pour cent par année, payable annuellement ; le gouvernement acceptant en échange et comme garantie du remboursement de la dite somme, un montant égal ou plus grand des bons de la dite compagnie, à telles conditions que le gouverneur en conseil jugera nécessaires.

De *G. Wright* et autres, de la ville de *Brampton* ; d'*E. Gorham* et autres, du comté de *York* ; *C. C. Coombs* et autres, du township de *London* ; de *J. Greenwood* et autres, du township de *Whitby* ; et de *Francis Cornish* et autres, de la cité de *London, H. C.* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Société Médicale Eclectique de la province du *Canada*."

De *S. C. Keller* et autres, maîtres de steamers et bâtiments à voiles, et autres, intéressés dans la navigation des lacs de l'ouest ; demandant de l'aide pour construire un phare à la *Pointe Pelée*.

Du Rév. *P. Pouliot* et autres ; demandant de l'aide pour un chemin depuis le chemin *Taché* jusqu'à la *Rivière St. Jean*.

De *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto* ; demandant un octroi de terre pour venir en aide à la construction du canal à navires de la *Baie Georgienne*.

De *James Nichol* et autres, du township de *Mearsea* ; et d'*A. Scratch* et autres, du township de *Gosfield*, comté d'*Essex* ; demandant de l'aide pour construire un havre de refuge à *Two Creeks*, dans le township de *Romnty*.

De *F. Graham* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone*, comté d'*Essex* ; demandant de l'aide pour améliorer la navigation de la *Belle Rivière*.

De *Francis Couture* et autres, de la paroisse de *St. Bernard de Lacolle*, comté de *St. Jean* ; demandant que la dite paroisse soit annexée au comté de *Napierville*.

Du révérend *N. Beaubien* et autres, de la paroisse de *St. Raphaël*, comté de *Bellechasse* ; demandant de l'aide pour un chemin et autres travaux.

Du révérend *F. Brunet* et autres, du township d'*Halifax*, sud, comté de *Mégantic* ; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le dit township.

D'A. *Huntington* et autres, de ville de *Brantford* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser les exécuteurs du dernier testament de feu *N. Gage*, ci-devant de la dite ville, à disposer des immeubles du testateur, conformément aux dispositions du dit testament.

Du révérend *N. Hébert* et autres, de *St. Louis de Kamouraska* et autres paroisses ; demandant l'abrogation de la présente loi d'usure.

D'A. *Morrison* et autres, de la cité de *Toronto* et autres places ; demandant des amendements à l'acte 23 Vic., ch. 105, relatif au chemin de fer du nord du *Canada*.

Du révérend *E. Hallé* et autres, de *Ste. Marguerite*, comté de *Dorchester* ; demandant de l'aide pour des chemins de colonisation dans le dit comté.

De la municipalité du township de *Bulstrode* ; demandant la passation d'un acte pour légaliser l'annexion du dit township de *Horton*.

Du conseil municipal du comté d'*Arthabaska* ; demandant la passation d'un acte pour légaliser l'annexion du township de *Horton* à la paroisse de *St. Valère de Bulstrode* ; et aussi que les deux premiers rangs du township de *Bulstrode* soient annexés à la municipalité de *Blandford*, pour les fins municipales et scolaires.

D'*A. Stein* et autres, de la paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser une nouvelle élection des conseillers dans la dite paroisse.

De *George Browne* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant une compensation pour certains plans pour l'érection de la prison de *Québec*, soumis conformément à une annonce du bureau des travaux publics, en 1856, lesquels ne leur ont jamais été rendus.

Et la pétition de *F. X. Thompson* et autres, de la paroisse de notre *Dame de la Victoire* ; demandant que la conclusion de la pétition du révérend *Duncan Anderson* et autres, de la dite paroisse pour la passation d'un acte pour diviser la municipalité de *Notre Dame de la Victoire* en deux parties, dans le but de former une ville qui sera dénommée "la ville de *Lévis*" ne soit pas accordée, étant lue,

L'honorable *M. Lemieux* a proposé, secondé par *M. Piché*, que la dite pétition ne soit pas reçue, et la question ayant été mise aux voix.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

La dite pétition a été alors reçue.

M. Benjamin, du comité conjoint sur les impressions a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Conformément aux instructions données par votre comité, son greffier lui a soumis à sa première assemblée les comptes de l'année dernière des entrepreneurs des impressions, reliure et des fournisseurs des papiers à imprimer, ainsi que son propre rapport à cet égard.

Les susdits comptes ont été examinés par un sous-comité, qui rapporte les avoir trouvés corrects, et se montre satisfait de la manière dont tous ces comptes ont été tenus et contrôlés par *M. Hartney*, son greffier.

Votre comité donne ci-annexé le rapport de son greffier, dont il a déjà parlé, et les résultats qui y sont démontrés ne peuvent qu'être de nature à réjouir le pays et votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN,
Président.

SALLE DES CONFÉRENCES,
11 avril 1861.

Au Président et aux Membres du comité conjoint des impressions :

MESSIEURS,—En conformité de la résolution suivante adoptée par le comité conjoint des impressions, le 13 avril 1859, savoir :—"Qu'il sera du devoir du greffier du comité des impressions de fournir au dit comité à sa première assemblée, chaque session, un état détaillé indiquant les divers comptes des entrepreneurs, avec les mesurages et les quantités, tels que constatés et alloués par lui pour l'année précédente, la date et le chiffre de chaque paiement et pour quel service ; et de quelle manière ont été exécutés les divers ouvrages, afin que le comité puisse exercer une surveillance rigoureuse sur cette partie des dépenses,"—j'ai l'honneur de soumettre au comité les comptes détaillés des impressions, de la reliure et du papier à imprimer.

On trouvera avec les comptes la série complète des documents imprimés ; ceux de l'honorable Conseil Législatif sont compris entre les numéros 1 et 321, ceux de l'Assemblée Législative depuis ce dernier chiffre jusqu'à 1050 inclusivement.

Au dos de chaque document est inscrite l'énumération exacte de ce qu'il a coûté, le mesurage de la composition et la quantité de papier employé. Ce mode remplira, j'espère, les intentions du comité, car chaque document imprimé deviendra ainsi le dossier de ses propres frais. Outre que le dit mode fait foi de la surveillance exercée par votre greffier, il tend encore à simplifier la besogne de ceux qui peuvent être chargés de faire l'audition des comptes.

La partie mécanique des impressions et de la reliure ne peut que faire honneur à l'entrepreneur et sous ce rapport, je puis dire que les contrats de ces ouvrages ont été exécutés à la lettre. Quant au temps spécifié par le contrat pour l'achèvement des impressions, l'entrepreneur a complètement fait défaut. Nombre de documents, et surtout de documents français, dont l'impression était ordonnée afin de faciliter la législation, n'ont été livrés qu'après la fin de la dernière session, c'est-à-dire, dans un temps où ils ne pouvaient plus avoir aucune utilité pratique. Le parlement exige spécialement de son imprimeur qu'il suive dans ses ouvrages la marche de la session : à ce point de vue, le délai est une perte et doit nécessairement influencer sur les idées d'économie de ceux qui ont proposé le système des contrats.

Cette plainte n'embrasse pas que les ouvrages de la session, car durant la vacance, les greffiers des deux Chambres ont cru de leur devoir de faire signifier un protêt à votre entrepreneur, parce que l'impression des journaux n'était pas finie à la date spécifiée dans le contrat. Dans la nécessité où je me trouve de signaler de tels faits à l'attention de votre comité, il me sera sans doute permis d'observer que l'entrepreneur, n'ayant aucune expérience de ces ouvrages, on peut espérer avec raison, et on espère en toute sincérité que de semblables délais ne se répèteront pas davantage.

C'est ici le lieu de décharger de tout blâme le relieur, qui dépend nécessairement de l'imprimeur ; les irrégularités ou les délais de celui-ci dérangent inévitablement les plans du premier et l'entraînent dans les mêmes retards.

Le fournisseur du papier à imprimer a fidèlement livré le papier nécessaire après réception de la commande qui lui en était faite.

Afin de mettre le comité conjoint en état de juger des résultats pratiques de ses travaux, il ne sera pas inutile de faire connaître quelques-unes des conséquences de l'enquête commencée pendant la session de 1858 sur les impressions du parlement.

En ouvrant les journaux des deux Chambres de cette année, on voit que les comptes d'impression pour 1857, après avoir été vérifiés par les deux comités respectifs, s'élevaient au chiffre total de \$204,859 43. En face de ces frais énormes, il fut fait des enquêtes, — " afin de s'assurer s'il ne serait pas possible d'opérer une réduction dans les dépenses d'impressions du parlement."

On fit alors plusieurs changements importants qui eurent pour effet de diminuer dans les deux Chambres les frais d'impression, surtout en ce qui regarde les choses de routine et autres affaires de session ; mais ce fut l'opinion générale qu'on ne pourrait améliorer tout à fait cet état de choses sans une enquête approfondie de tout le système suivi à l'égard des impressions du parlement.

Afin de mener ce projet à bonne fin, le Conseil Législatif nomma un comité qui présenta un rapport élaboré de tout le sujet ; non seulement le système alors suivi y était décrit avec beaucoup d'exactitude, mais on y démontrait de plus que les changements projetés dans l'économie de cette dépense ne pourraient être profitables que sous un nouveau système et avec de nouveaux contrats.

Le rapport recommandait d'une manière spéciale que les deux Chambres nommassent chacune au commencement de la session un comité composé d'un même nombre de membres, qui se réuniraient et régleraient quels documents seraient imprimés et de quelle manière ils devraient l'être.

Ce plan fut approuvé de l'Assemblée Législative, et ce fut au commencement de la session de 1859 que le premier comité conjoint inaugura ses travaux. Par ses ordres, l'ancienne coutume de faire imprimer indistinctement tout document présenté à la Législature fut mise de côté, et on veilla à ce que les mêmes documents présentés sous des noms différents ne fussent plus imprimés deux fois. Il restreignit la circulation des papiers imprimés de la Chambre jusque là administrée sans responsabilité, et mit ainsi fin au gaspillage toujours croissant d'une masse d'impressions où il n'était question que d'intérêts locaux ou passagers : c'est ainsi qu'il put se flatter d'avoir atteint son but sans avoir causé ni dommage ni difficultés, soit au gouvernement, soit à la législature, soit au public.

Les dépenses d'impressions, etc., tombèrent de \$204,859 43 qu'elles étaient en 1857, à \$159,547 91 en 1858 ; en continuant de se servir de son pouvoir discrétionnaire, le comité diminua encore, en 1859, les dépenses à \$110,645 23, et le nombre des volumes des journaux, etc., de 52 à 24 : telles furent les conséquences immédiates de la mise en opération du nouveau système.

En 1859, on passa de nouveaux contrats à l'avantage des deux Chambres de la Législature; cependant on se tromperait si on voulait expliquer la grande réduction des dépenses par le prix réduit auquel les ouvrages furent faits. Dans un exposé qu'il a rendu public votre entrepeneur à démontré qu'entre ses prix et ceux de ses concurrents la différence à son avantage, sur toute une année, ne dépasse pas \$1,000 dans un cas, et \$1500 dans l'autre; je dirai plus, que si les ouvrages eussent été exécutés d'après le taux du contrat précédent la différence n'aurait pas été au delà de \$9,000.

Pour rendre compte de la différence notable qui existe dans le chiffre des volumes des journaux et documents de la session publiés sous l'ancien système, et le chiffre de ceux publiés sous le nouveau, il faut se rappeler que les volumes de l'Assemblée Législative connus sous le nom d'Appendices, étaient appelés "Papiers parlementaires" par le Conseil Législatif. Les premiers devaient se relier de manière à faire suite aux journaux de la Chambre Basse, les derniers devaient l'être d'une autre façon, pour faire suite aux journaux du Conseil Législatif.

Se conformant aux conclusions du rapport ci-haut mentionné, le comité conjoint de la dernière session arrêta que les deux séries de volumes, identiques de fait, porteraient à l'avenir le même titre, et sous la désignation de "Documents de la session," appartiendraient aux deux Chambres et formeraient les appendices communs des deux journaux.

Si l'on avait adopté sous l'ancien régime le système de rendre les documents de la session communs aux deux Chambres, au lieu d'en faire les appendices séparés de chacun des journaux, on aurait déjà réduit de moitié le nombre d'exemplaires nécessaires à la distribution; sous le nouveau, le quart de ce nombre suffit pour le même objet.

Le tableau qui se trouve ci-après, donne le chiffre brut des sommes payées pour les impressions et reliure dans chacune des quatre années des derniers contrats. Le service comprend les frais d'impression des documents de la session et des journaux: le même tableau donne le nombre de volumes imprimés en français et en anglais dans chacune de ces années pour faire suite aux journaux des deux Chambres. Les chiffres de deniers et de volumes sont placés sur la même ligne pour plus de clarté; ils représentent respectivement le total brut des sommes payées pour impressions et pour reliure, et des ouvrages imprimés mis de côté pour être reliés et distribués. On remarquera, de plus, que les volumes n'ont d'autres rapports aux chiffres que la proportion de leur coût sur tout le montant payé annuellement en vertu des contrats du parlement:—

Montant payé en	No. de Vols.—
1856—\$133,051 58.....	28
1857— 204,859 43.....	52
1858— 159,547 91.....	44
1859—*110,645 23.....	24

Les comptes de 1860, que j'ai l'honneur de soumettre à votre considération, corroborent les espérances que l'on avait formées sur le "nouveau contrat" et sur "le nouveau système"; car ils n'indiquent qu'une dépense totale pour l'année de \$26,000. Le nombre de volumes des journaux et documents de la session est de 12.

En rapprochant les dépenses de la première année du nouveau contrat de celles de chacune des quatre années précédentes, voici les résultats qu'on y découvre:

Entre 1856 et 1860, la réduction a été de	\$107,051 58
“ 1857 et 1860, “ “	178,859 43
“ 1858 et 1860, “ “	133,547 91
“ 1859 et 1860, “ “	84,645 23

Je me permettrai d'ajouter en terminant que le coût des impressions du parlement de 1860 laisse intacte une balance de \$75,000 sur la somme votée à la dernière session pour ce service, en d'autres termes, un quart au-dessous du chiffre que l'on croyait nécessaire.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité conjoint des impressions.

M. Benjamin, du comité conjoint sur les impressions, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

* Cette somme comprend la balance nécessaire pour liquider des contrats antérieurs.

Qu'une lettre ayant été soumise au comité par M. *Robert Hunter*, (dont une copie est ci-jointe,) mentionnant qu'il avait fait un sous-contrat avec M. *Thompson*, pour exécuter les impressions de la Législature; le comité conjoint a l'honneur de faire rapport de la résolution suivante, comme recommandation :

Résolu, Que sur la signification par M. *Thompson* de son consentement donné par écrit à la demande de M. *Hunter*, le président soit autorisé à recevoir des cautions de M. *Hunter* et à conclure avec lui l'arrangement qu'il propose, de manière que les conditions du contrat passé avec M. *Thompson* demeurent les mêmes à tous égards, à l'exception de la substitution du nom de *Hunter* à celui de *Thompson* et Cie.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN,
Président.

(Copie.)

QUÉBEC, 10 avril 1861.

MONSIEUR,—M'étant engagé par un sous-contrat avec M. *Thompson* à remplir les conditions de son contrat pour les impressions des Chambres Législatives, sous les nom et raison de *Thompson, Hunter* et Cie., me trouvant en possession de tout le matériel qui jusqu'à présent a été employé dans l'exécution de l'ouvrage susdit; fermement convaincu de pouvoir donner la plus entière satisfaction quant à l'excellence de la partie typographique, et prêt à donner toutes les garanties exigées; considérant aussi le consentement exprès de M. *Thompson* à me céder le contrat primitif, et persuadé que cet arrangement aura pour effet de donner plus de satisfaction à toutes les parties y concernées; étant prêt en même temps à exécuter toutes les obligations que renferme le présent contrat, j'offre d'accepter le dit transport en conséquence et de faire tels arrangements que l'on jugera convenables, afin d'en assurer l'exécution complète et fidèle. Avec le plus profond respect, je sou mets ces propositions au comité conjoint des impressions, et je me sousseris,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

ROBERT HUNTER.

HENRY HARTNEY, Ecr.,
Greffier du

Comité conjoint des Impressions.

MONSIEUR,—Comprenant que le comité conjoint des impressions a exprimé des doutes quant à la suffisance de la garantie qu'il a avec moi pour l'exécution du contrat actuel des impressions, je suis prêt à céder à M. *Robert Hunter*, le propriétaire principal de l'atelier et du matériel d'imprimerie, mon intérêt dans le dit contrat, pourvu que mon ci-devant associé M. *Hugh Thompson* y consente, ce dont je n'ai aucun doute.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

S. THOMPSON.

H. HARTNEY, écuyer.

M. *Benjamin*, du comité conjoint des impressions, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité a soigneusement examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour qu'ils soient imprimées, faites

Par l'Honorable M. *Dorion*.—Réponse à une adresse du 2 avril pour un état de la balance au crédit de la province à la banque du *Haut-Canada*;—Réponse à une adresse du 2 avril pour un état des avances faites à la compagnie du Grand Tronc;—Réponse à une adresse du 2 avril pour la correspondance entre le gouvernement provincial et la compagnie du Grand Tronc.

Par l'Honorable Sir *E. P. Taché*.—Pétition de *Suzanne de Gaspé*, veuve de feu l'Honorable M. le juge *Power*.

Par l'Honorable M. *Christie*.—Pétition du collège congrégationaliste de l'Amérique du Nord Britannique.

Par l'Honorable M. *Foley*.—Pétition de *John Montgomery*, de la cité de *Toronto*, hôtelier. Le comité recommande que les documents ci-dessus soient imprimés.

Par M. *Boblin*.—La pétition de *John Counter*, écr., de la cité de *Kingston*. Le comité recommande que cette pétition ne soit pas imprimée.

Ordonné, Que les troisième et quatrième rapports du comité conjoint des impressions, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la pétition de *John Montgomery*, hôtelier de la cité de *Toronto*; la réponse à une adresse du 2 du courant, pour un état du montant au crédit de la province à la banque du *Haut-Canada*; la réponse à une adresse de la même date, pour un état des avances faites à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; et la réponse à une adresse de la même date, pour la correspondance entre le gouvernement provincial et la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, au sujet des affaires de la dite compagnie, soient imprimées séparément pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du Ministre de l'Agriculture pour l'année 1860. (*Documents de la session*, No. 23.)

Ordonné, Que M. *Walker Powell* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, ch. 89, intitulé: "Acte relatif à l'enregistrement des actes, testaments, jugements, décrets en chancellerie et autres instruments.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un bill concernant les droits aux mines.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Dufresne*,

Résolu, Que mercredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives à la compagnie hydraulique et des bassins de *Montréal*.

Sur motion de M. *McGee*, secondé par M. *Bell*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération l'administration la plus efficace du service de l'émigration.

M. *Roblin* a proposé, secondé par M. *Macbeth*, que la pétition de *John Counter*, écuyer, de la cité de *Kingston*; demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées par suite de la non-exécution du canal de *Jonction des Iroquois*, et pour les sommes considérables d'argent avancées par lui aux entrepreneurs du dit canal, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. A. P. *McDonald*, M. *Burton*, M. *Ailkins*, M. *McMicken* et du moteur, pour en examiner le contenu et faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Simpson* a proposé pour amendement, secondé par M. *McMicken*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de tous les papiers et de la correspondance relatifs à la réclamation de *John Counter*, écuyer, contre le Bureau des Travaux Publics."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, il a été adopté.

Alors, la question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les papiers et de la correspondance relatifs à la réclamation de *John Couter*, écuyer, contre le Bureau des Travaux Publics.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Piché*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les requêtes, correspondances, et tous les documents, écrits et plans relatifs à l'exploration, ouverture et établissement d'un chemin ou route pour communiquer du township de *Brandon*, ou *Joliette* à la rivière *Matawin*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Ferguson*, secondé par M. *White*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre tous les papiers en la possession du gouvernement, ou sous son contrôle, relatifs à la vente de certaines propriétés à *Sarnia* par le département de l'artillerie aux entrepreneurs du Grand Tronc de chemin de fer, et pour tous les papiers relatifs à la vente de telles propriétés ou d'aucune partie d'icelles par les dits entrepreneurs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Daly*, secondé par M. *Price*,

Résolu, Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les ci-devant entrepreneurs des cours de justice et prisons du *Bas-Canada* ou leurs cautions, et copies de toutes les plaintes faites contre les dits entrepreneurs—Aussi, copie de toutes les estimations qui ont été faites par les inspecteurs en office en faveur des ci-devant entrepreneurs, avec la date de ces estimations, la date de leur réception par le département, et la date de leur liquidation—Aussi, copies de tous les rapports faits par les inspecteurs au département, et des rapports faits par l'assistant ingénieur relativement aux dits entrepreneurs jusqu'à ce jour—Aussi, un état de tous les changements faits aux édifices à l'avantage des nouveaux entrepreneurs, indiquant s'il a été fait quelque réduction dans la hauteur d'aucun édifice, si l'on a substitué la brique à la pierre, si l'on a réduit la quantité de pierre de taille voulue par les spécifications. Aussi, copie de tous les contrats et passes avec les nouveaux entrepreneurs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *James Ross*, secondé par M. *Stirton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les sommes accordées pour créer un fonds d'améliorations pour chaque municipalité du comté de *Wellington*, chaque année depuis le 1er janvier 1856 jusqu'au 31 décembre 1860, la partie ou les parties auxquelles elles ont été payées ; aussi, copie de tous ordres en conseil autorisant les dits paiements, et les balances qui peuvent maintenant être au crédit de chacune des municipalités ci-dessus mentionnées.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. Robinson a proposé, secondé par M. Cameron, que la pétition de William Rees, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à Toronto; demandant que la résolution et le rapport préparés par un comité de la Chambre en 1851, relativement à sa réclamation d'une indemnité pour des blessures éprouvées dans l'exécution de ses devoirs professionnels, soient renvoyés à un comité spécial composé de M. Playfair, M. Cameron, M. Wilson, M. Bureau, et du moteur, pour en examiner le contenu et faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Abbott,	Daoust,	Langevin,	Purdy,
Alley,	Désaulniers,	Le Boutillier,	Robinson,
Archambeault,	Dionne,	Loux,	Rose,
Baby,	Dorland,	Macbeth,	Rykert,
Beaubien,	Dufresne,	Proc.-Gén. Macdonald,	Richard W. Scott,
Benjamin,	Dunkin,	MacLeod,	William Scott,
Bourassa,	Ferres,	A. P. McDonald,	Sherwood,
Bureau,	Foley,	McGee,	Simard,
Burton,	Fournier,	McMicken,	Simpson,
Cameron,	Galt,	Meagher,	Sidney Smith,
Carling,	Gaudet,	Mongenais,	Starnes,
Proc.-Gén. Cartier,	Gill,	Sol. Gén. Morin,	Tassé,
Chapais,	Gould,	Mowat,	Tett,
Cimon,	Gowan,	Ouimet,	Turcotte,
Clark,	Heath,	Panet,	Walbridge,
Connor,	Holmes,	Piché,	Webb,
Coutlée,	Huot,	Playfair,	Wilson, et
Craik,	Labelle,	William F. Powell,	Wright.—75.
Daly,	Lacoste,	Price,	

CONTRE :

Messieurs

Aikins,	Finlayson,	Mattice,	Rymal,
Bell,	Harcourt,	McCann,	Short,
Biggar,	Howland,	McDougall,	Somerville,
Burwell,	Lemieux,	Munro,	Stirton,
Cook,	Donald A. Macdonald,	Notman,	Thibaudeau, et
Dorion,	John S. Macdonald,	Patrick,	White.—27.
Ferguson,	Mackenzie,	James Ross,	

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Sur motion de M. Piché, secondé par M. Bourassa,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant la situation financière, l'actif et le passif, du Haut et du Bas-Canada, lors de leur union;—dans quelle proportion le Haut et le Bas-Canada ont, chaque année depuis l'union, contribué, directement et indirectement, aux revenus annuels de cette province;—quelle proportion des deniers publics le Haut et le Bas-Canada ont aussi directement et indirectement, respectivement reçue et pour quels objets ces deniers ont été payés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. Piché, l'Honorable M.

Cauchon, l'Honorable M. *Sicotte*, l'Honorable M. *Foley*, M. *McDougall*, M. *Simpson*, M. *Turcotte*, M. *Simard*, M. *Langevin*, M. *Howland*, M. *Walker Powell*, pour s'enquérir et constater l'état financier, l'actif et le passif, du Haut et du Bas-Canada, lors de leur union ; — dans quelle proportion le Haut et le Bas-Canada ont, chaque année, depuis l'union, contribué, directement et indirectement, aux revenus annuels de cette province ; — quelle proportion des deniers publics le Haut et le Bas-Canada ont aussi directement et indirectement, respectivement reçue, et pour quels objets ces deniers ont été payés ; — avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont* (1861),” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Rykert*, secondé par M. *R. W. Scott*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*,” soit maintenant lu la première fois. Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour annexer au comté de *Châteauguay* cette partie de la paroisse de *St. Antoine Abbé* qui se trouve actuellement dans les limites du comté d'*Huntingdon*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *L'Industrie*, étant lu,

M. *Jobin* a proposé, secondé par M. *McGee*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la question ayant mise aux voix.

M. *Ferguson* a proposé pour amendement, secondé par M. *Gowan*, que le mot “ maintenant ” soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : “ de ce jour entrais mois.”

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Ferguson et *Gowan*.—2.

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott</i> ,	<i>Dunkin</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Roblin</i> ,
<i>Aikins</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>McLeod</i> ,	<i>Rose</i> ,
<i>Alley</i> ,	<i>Finlayson</i> ,	<i>McCann</i> ,	<i>James Ross</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Foley</i> ,	<i>A. M. McDonald</i> ,	<i>Rykert</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Rymal</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>McGee</i> ,	<i>Richard W. Scott</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>McMicken</i> ,	<i>William Scott</i> ,
<i>Burwell</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Short</i> ,

<i>Cameron,</i>	<i>Gill,</i>	Sol.-Gén. <i>Morin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simpson,</i>
Proc.-Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Price,</i>	<i>White,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	Proc.-Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wright.—94</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser les contribuables du comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* de celui de *Lanark*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour venir en aide à *David Rintoul* et *Walter Armstrong*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui de *York* et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété dans la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth*, aux prescriptions et dispositions du *model deed* de l'église méthodiste wesléyenne du *Canada*, en rapport avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelles, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer les Dames de l'ordre religieux de *Jésus Marie*, dans la paroisse de *St. Joseph de la Pointe-Lévi*, étant lu,

L'Honorable M. *Lemieux* a proposé, secondé par M. *Gill*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Ferguson* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Gowan*, que le

mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Purdy,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Short,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—28.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cauchon.</i>	<i>Gill,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Wm. F. Powell,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Price,</i>	<i>Webb.—58.</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et envoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à la société éolectique médicale, étant lu,

M. *A. P. McDonald* a proposé, secondé par M. *Gould*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* du village de *L'Industrie*, dans le comté de *Joliette*, étant lu,

M. *Jobin* a proposé, secondé par M. *Piché*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux représentants de feu *Thomas Ewart*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour détacher le township de *Delaware* de la division ouest du comté de *Middlesex* et l'annexer à la division est du dit comté, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte (1858) 22 Vic., ch. 36, intitulé: "Acte pour diviser le township d'*Hemmingford*, dans le comté d'*Huntingdon*, en deux municipalités, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des améliorations de *Windsor*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour l'incorporation de la compagnie de navigation du lac *St. Pierre*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer le club des patineurs de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer et continuer un arpentage dans le township de *King*, dans le comté d'*York*, étant lu,

Le bill a été en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'église Baptiste de *Montréal* sous le nom de "Première Eglise Baptiste de *Montréal*," et pour d'autres fins étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la banque des marchands, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent de chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la société du fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender la charte de la banque d'*Ontario*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pourvoir à la définition d'autres réserves de chemin et lignes dans le dit township, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour les fins judiciaires, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à percevoir des péages et droits sur les cargaisons des navires chargés ou déchargés dans les limites de la corporation, étant lu,

Ordonné, Que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour augmenter de nouveau le capital de la banque du Peuple," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes relatifs à la commune de la seigneurie d'*Yamaska* et autoriser le partage de la dite commune, étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer le village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser les municipalités de *Dereham* et *Ingersoll* à passer des règlements pour ratifier leur arrangement avec la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit règlement, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte 22 *Vic.*, chap. 50, relatif à un certain arrondissement d'école dans le township de *Trafalgar*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough*, et pour fixer le chef-lieu à *Lindsay*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d'église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d'église dans le diocèse de *Huron*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer et établir la limite nord de la rue Nord, entre les rues *Clarence* et *Richmond*, dans la cité de *London*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul*, à *London*, à vendre, aliéner et hypothéquer une certaine partie du terrain sur lequel est construite la dite église, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer le nom du collége de *Bytown* et amender sa charte, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour ériger le township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*, en deux municipalités séparées, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du terminus de chemin de fer de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture anglo-américaine, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la division paroissiale de

St. Hubert, dans le comté de *Chambly*, à tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la compagnie des mines du Sud-Est du *Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre jour pour la seconde lecture du bill pour transporter une réserve de chemin à *Sarah Davidson Russell*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour instituer une enquête sur les affaires de la caisse d'économie de *St. Roch*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer international, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer le nouvel arpentage de partie du township de *Goderich*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour consolider la dette de la cité d'*Hamilton* et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Lingwick*, *Bury* et *Orford*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'hôpital-général de *Guelph*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer le collège wesleyen de filles à *Hamilton*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion*, secondé par M. *McGee*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la com-

“pagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont* (1861),” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie hydraulique et de bassin de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Alors sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 23 avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Clark*,—la pétition de la municipalité du township de *Murray*, comté de *Northumberland*.

Par M. *Dunkin*,—deux pétitions de *J. L. Héroux* et autres, d'*Arthabaska*; et la pétition de *John Ericsson* de la cité de *New York*.

Par M. *Meagher*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Bonaventure*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de l'Honorable *J. Hillyard Cameron* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux, et autres, de la cité de *Toronto* et ses environs, intéressés à la navigation du lac *Ontario*.

Par M. *A. P. McDonald*,—la pétition des juges de paix pour le comté de *Middlesex*; la pétition de *James McLean* et autres, du township de *Williams*; et la pétition de *H. Wright* et autres, de *Georgetown*.

Par M. *Burton*,—la pétition de la municipalité du township de *Hope*.

M. *Turcotte*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—d'*A. S. Lyman*, de la cité de *New-York*; du conseil de ville de *Port Hope*; demandant un acte pour consolider la dette de la dite ville; d'*A. Huntington* et autres; demandant pour les exécuteurs du testament de feu *N. Gage*, le pouvoir de disposer de certaines propriétés immobilières; de *S. T. Clavis* et autres, pour l'incorporation de la compagnie manufacturière de *St. Thomas* et *Elgin*; et de *H. M. Price* et de *N. Forsyth*, pour l'incorporation de la compagnie du pont suspendu de *Clifton*.

Quant à la pétition de *C. R. Becher* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin des Sources de *Pétrole*, votre comité trouve que l'avis se publie depuis le 9 mars, et il recommande en conséquence la suspension de la 51e règle quant au reste des deux mois.

Votre comité recommande aussi la suspension de la 51e règle quant aux pétitions suivantes, savoir :—de la municipalité du township de *Bulstrode*; du conseil municipal du comté d'*Arthabaska*; et d'*A. C. Bruneau* et autres, du township de *Bulstrode*; demandant toutes un changement dans les limites des municipalités de *Horton*, *St. Valère* de *Bulstrode*, et *Blandford*; attendu que toutes les parties intéressées sont représentées dans ces trois pétitions; d'*A. Stein* et autres; demandant un acte pour autoriser une nouvelle élection des conseillers de la paroisse de *St. Christophe* d'*Arthabaska*; parce qu'il ne paraît pas y avoir d'autre moyen de surmonter les difficultés survenus dans la dernière élection; d'*A. Morrison* et autres, pour des amendements à l'acte touchant le chemin de fer du nord du *Canada*; parce que la nécessité de législater sur ce sujet ne s'est fait sentir

que depuis quelques jours, et que l'avis exigible est impossible; et de *Jules Huguenin*, pour un acte lui permettant de subir un examen pour être admis à la profession de notaire; parce que les intérêts de personne ne sont froissés par sa demande.

Quant à la pétition d'*A. Munro* et autres, demandant l'annexion des 10^e, 11^e et 12^e concessions de *Mosa* à *Brooke*, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Ordonné, Que M. *Starnes* ait la permission d'introduire un bill pour annexer une partie de la paroisse de *St. Antoine Abbé* au comté de *Châteauguay*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de la municipalité du township de *Bulstrode*, et à la pétition du conseil municipal du comté d'*Arthabaska*.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour ériger les municipalités locales de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour déclarer les limites d'icelles respectivement et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné. Que M. *Macbeth* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie manufacturière de *St. Thomas et Elgin*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour étendre à cette province des lettres patentes accordées à *William Edouard Newton* pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier, et séparer d'autres substances pour des objets semblables ou différents.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sidney Smith* ait la permission d'introduire un bill pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de *Henry C. R. Becher*, de la cité de *London, C. O.* et autres.

Ordonné Que M. *Macbeth* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin des sources de *Pétrole*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition d'*A. Morrison* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres places.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 105, intitulé : " Acte relatif au chemin de fer du nord du *Canada*," en ce qui a rapport à la construction d'une ligne d'embranchement dans la ville de *Barrie*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de *Jules Huguenin*, étudiant en loi, de *Berthier*, comté de *Berthier*.

Ordonné, Que M. *Piché* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la chambre des notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* comme notaire, après examen.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Burton* ait la permission d'introduire un bill pour faire passer certains immubles de *John K. Roche*, à des syndics.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Panet* ait la permission d'introduire un bill pour diviser la municipalité de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités distinctes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 108 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif à l'asile des aliénés pour les criminels."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des inspecteurs des prisons et asiles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour abolir le droit des cours de sessions de quartier et des cours de recorders, d'entendre les procès pour trahison et félonie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 111 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif au pénitencier provincial du *Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la question, qui a été proposée mardi, le seize du courant : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides.)

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil, elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en comité de subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur Général, pour l'année 1861.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cent quarante-six dollars et soixante et seize cents, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année 1861.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent dix-sept dollars et cinquante cents, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Régistrateur Provincial, pour l'année 1861.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cent vingt-cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Receveur Général, pour l'année 1861.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille six cent vingt dollars, soit ac-

cordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du département du Ministre des Finances pour l'année 1861.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, branche des douanes, pour l'année 1861.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, branche de l'auditeur, pour l'année 1861.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent quarante-quatre dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Conseil Exécutif, pour l'année 1861.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent soixante-douze dollars et soixante-quinze cents, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des travaux publics, pour l'année 1861.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau de l'agriculture, pour l'année 1861.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du département du bureau des postes, pour l'année 1861.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille quatre cent trente et une dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du département des terres de la couronne, pour l'année 1861.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Est, pour l'année 1861.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Ouest, pour l'année 1861.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes des départements publics, pour l'année 1861.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la cour de chancellerie, pour l'année 1861.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la cour du banc de la Reine et des plaids communs, pour l'année 1861.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, le montant requis pour rencontrer les dépenses de la police fluviale de Québec, pour l'année 1861.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, le montant requis pour défrayer les dépenses de la police fluviale de Montréal pour 1861, étant dix mille sept cents dollars, dont trois mille sept cents dollars doivent être payés par les commissaires du havre, pour l'année 1861.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer le paiement de deux hommes de police au *Sault Ste. Marie* et le loyer de la maison de détention, pour l'année 1861.

21. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du pénitencier provincial, pour l'année 1861.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'établissement à *Rockwood*, pour l'année 1861.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'érection des bâtisses de *Rockwood*, pour l'année 1861.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'assistant-greffier et traducteur français du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier en loi du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du chapelain et bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du gentilhomme huissier de la Verge Noire du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du sergent-d'armes du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du messenger en chef du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du portier du Conseil Législatif pour l'année 1861.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires de trois messagers, pour la session du Conseil Législatif, à cent quatre-vingt dollars chacun, pour l'année 1861.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes du Conseil Législatif pour l'année 1861.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'assistant greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires du greffier en loi et traducteur anglais de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1861.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1861.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du sergent-d'armes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'impression et reliure des lois, et pour leur distribution, pour l'année 1861.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'impression et reliure des lois, et pour leur distribution, pour l'année 1861.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'impression pour les commissaires nommés pour la révision des statuts refondus, pour l'année 1861.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour octroi à la bibliothèque du parlement, pour l'année 1861.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour une somme additionnelle aux écoles communes du *Haut* et du *Bas-Canada*, six mille dollars à même la part du *Bas-Canada*, pour écoles normales, pour l'année 1861.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds de revenu de l'éducation supérieure du *Bas-Canada*, pour l'année 1861.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds du revenu de l'éducation supérieure du *Haut-Canada*, distribuée comme suit en 1860 :—Aide au collège *Victoria, Cobourg*, cinq mille dollars ; aide au *Queen's College, Kingston*, cinq mille dollars ; aide au collège *Regispolis, Kingston*, trois mille dollars ; aide au collège *St. Michel, Toronto*, deux mille dollars ; aide au collège *Bytown, Ottawa*, mille quatre cents dollars ; aide au collège de l'*Assomption, Sandwich*, quatre cents dollars ; aide au fonds de l'école de grammaire du *Haut-Canada*, trois mille deux cents dollars, pour l'année 1861.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la faculté médicale, collège *Mc Gill, Montréal*, pour l'année 1861.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la faculté médicale, collège *Victoria*, pour l'année 1861.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine, *Montréal*, pour l'année 1861.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine, *Kingston*, pour l'année 1861.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine, *Toronto*, pour l'année 1861.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut canadien, *Toronto*, pour l'année 1861.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société d'histoire naturelle, *Montréal*, pour l'année 1861.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société historique, *Québec*, pour l'année 1861.

57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut canadien, *Ottawa*, pour l'année 1861.

58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'athénée, *Ottawa*, pour l'année 1861.

59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *Québec*, pour l'année 1861.

60. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *Toronto*, pour l'année 1861.

61. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *Kingston*, pour l'année 1861.

62. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour achat d'instruments pour l'observatoire de l'*Isle Jésus*, pour l'année 1861.

63. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de l'*Isle Jésus*, pour l'année 1861.

64. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *Toronto*, pour l'année 1861.

65. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *Toronto*, pour les patients du comté, pour l'année 1861.

66. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison d'industrie de *Toronto*, pour l'année 1861.

67. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants, et à la société de secours des femmes de *Toronto*, pour l'année 1861.

68. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains de *Toronto*, pour l'année 1861.

69. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de *Toronto*, pour l'année 1861.

70. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institution des sourds-muets de *Toronto*, pour l'année 1861.

71. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la crèche publique des enfants pauvres de *Toronto*, pour l'année 1861.

72. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison de providence de *Toronto*, pour l'année 1861.

73. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de marine et des émigrés de Québec, pour l'année 1861.
74. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents de Québec, pour l'année 1861.
75. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile du bon pasteur de Québec, pour l'année 1861.
76. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de Québec, pour l'année 1861.
77. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains de Québec, pour l'année 1861.
78. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux directeurs de l'asile des orphelines protestantes de Québec, pour l'année 1861.
79. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile Finlay, Québec, pour l'année 1861.
80. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins, Québec, pour l'année 1861.
81. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile Ste. Brigitte, Québec, pour l'année 1861.
82. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des dames protestantes, Québec, pour l'année 1861.
83. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile militaire du Canada, pour les veuves et orphelins à Québec, pour l'année 1861.
84. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, Montréal, pour l'année 1861.
85. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la corporation de l'hôpital-général, Montréal, pour l'année 1861.
86. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital St. Patrice de Montréal, pour l'année 1861.
87. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux sœurs de la providence, Montréal, pour l'année 1861.
88. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général des sœurs de charité, Montréal, pour l'année 1861.
89. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'année 1861.
90. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile St. Patrice des orphelins catholiques romains, Montréal, pour l'année 1861.
91. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants, Montréal, pour l'année 1861.
92. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison de refuge, Montréal, pour l'année 1861.
93. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de l'université, Montréal, pour l'année 1861.
94. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité sous la direction des sœurs de la miséricorde, Montréal, pour l'année 1861.
95. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institution des sourds-muets, Montréal, pour l'année 1861.
96. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société bienveillante des dames pour les veuves et les orphelins; Montréal, pour l'année 1861.
97. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association charitable des dames de l'asile catholique romain, Montréal, pour l'année 1861.

98. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de la *Magdeleine* (dames du bon pasteur) de *Montréal*, pour l'année 1861.

99. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institution pour les maux d'yeux et d'oreilles, *Montréal*, pour l'année 1861.

100. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au dispensaire de *Montréal*, pour l'année 1861.

101. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école d'industrie et de refuge de *Montréal*, pour l'année 1861.

102. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général de *Kingston*, pour l'année 1861.

103. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, *Kingston*, pour l'année 1861.

104. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de *Kingston*, pour l'année 1861.

105. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins de *Kingston*, pour l'année 1861.

106. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital d'*Hamilton*, pour l'année 1861.

107. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins d'*Hamilton*, pour l'année 1861.

108. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains d'*Hamilton*, pour l'année 1861.

109. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, *Trois-Rivières*, pour l'année 1861.

110. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *London*, pour l'année 1861.

111. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital protestant d'*Ottawa*, pour l'année 1861.

112. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital catholique romain d'*Ottawa*, pour l'année 1861.

113. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1861.

114. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des aliénés, *Toronto*, pour l'année 1861.

115. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des aliénés de *Malden*, pour l'année 1861.

116. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de *Beauport*, *Québec*, pour l'année 1861.

117. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de *St. Jean*, *Québec*, *Bas-Canada*, pour l'année 1861.

118. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux bureaux des arts et métiers, *Haut et Bas-Canada*, \$2000 chacun pour l'année 1861.

119. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au bureau d'agriculture pour le *Haut* et le *Bas-Canada*, à quatre mille dollars chacun, pour l'année 1861.

120. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour couvrir les dépenses de l'émigration, pour l'année 1861.

121. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-deux dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les pensions de *Samuel Waller*, ci-devant greffier des comités du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, quatre cents dollars; de *John Bright*, ci-devant messenger du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, quatre-vingt dollars; et de *Louis Gagné*, ci-devant messenger de l'Assemblée Législative, *Bas-Canada*, soixante et douze dollars, pour l'année 1861.

122. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt dollars,

soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les pensions de *G. B. Faribault*, ci-devant assistant greffier de l'Assemblée Législative, mille six cents dollars ; de dame veuve *Antrobus*, huit cents dollars ; de dame veuve *McCormick*, quatre cents dollars ; de *Pierre Bouchard*, pour blessures reçues au service public, cent dollars ; et de *Jacques Brien*, pour blessures reçues au service public, quatre-vingt dollars, pour l'année 1861.

123. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les nouvelles annuités des sauvages, pour l'année 1861.

124. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux sauvages, *Bas-Canada*, en sus de l'octroi parlementaire en vertu de l'acte 14 et 15 *Victoria*, chapitre 106, pour l'année 1861.

125. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le service de bateaux-remorqueurs, entre *Montréal et Kingston*, pour l'année 1861.

126. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires de deux gardiens de dépôts de provisions à *Anticosti*, pour le soulagement des personnes naufragées, pour 1861, à deux cents dollars chacun, pour l'année 1861.

127. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'approvisionnement de dépôts de provisions à *Anticosti*, pour secourir les naufragés pour l'année 1861.

128. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Pierre Brochu*, pour résider au lac *Métapédiaac*, sur le chemin de *Kempt*, pour y assister les voyageurs ; do à *Marcel Brochu*, do au *Petit Lac*, do ; do à *Jonathan Noble*, do à *La Fourche*, do ; do à *Thomas Evans*, do à *Assametquagan*, do, quatre à cent dollars chacun, pour l'année 1861.

129. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la part des dépenses pour l'entretien des phares, sur les *Isles St. Paul et Scattered*, dans le Golfe, pour l'année 1861.

130. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour protéger les pêcheries dans le golfe, pour l'année 1861.

131. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour abonnement et annonces dans la *Gazette Officielle*, pour l'année 1861.

132. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des impressions diverses, pour l'année 1861.

133. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à diverses petites dépenses du service public, pour l'année 1861.

134. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des commissaires nommés pour s'enquérir des matières relatives au service public, en vertu de l'acte 9 *Victoria*, chapitre 38, pour l'année 1861.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport, que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu vendredi prochain.

M. *Benjamin* a aussi informé la Chambre, qu'il lui était enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour consolider la dette de la ville de *Peterborough*, et autoriser l'émission de débentures assurées sur les propriétés de la ville, et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer le collège *Morrin* à *Québec*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer le club *Stadacona* de *Québec*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'asile des orphelines de l'église d'Angleterre, à *Québec*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montreal* à emprunter une somme additionnelle pour achever le nouvel aqueduc dans la dite cité, et pour restreindre la dépense annuelle du conseil de la dite cité dans certaines limites, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 24 avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Short*,—la pétition de *James Hall*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Peterborough*.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la pétition du collège de *Knox, Toronto*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de *John Ritchey*, junior, et autres, propriétaires de la compagnie métropolitaine du gaz.

Par M. *Morrison*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Barrie*.

Par M. *McCann*,—la pétition de la municipalité du township de *Plantagenet Sud*; et la pétition de *J. G. Armstrong* et autres, syndics de l'école de grammaire secondaire de *Vankleek Hill*, toutes deux du comté de *Prescott*.

Par M. *Patriche*,—la pétition de *Charles Shaver* et autres, syndics des écoles de grammaire secondaires dans le *Haut-Canada*.

Par l'Honorable *J. S. Macdonald*,—la pétition de la municipalité du township de *Roxborough*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du collège congrégationaliste de l'*Amérique Britannique du Nord*; demandant que le principe non-sectaire soit maintenu quant à la dotation de l'Université du *Haut-Canada*.

De *William Mercer Wilson*, de la ville de *Simcoe*; demandant des amendements à l'acte 9 *Vict.*, chapitre 34, section 19, des statuts refondus du *Haut-Canada*, relatif aux lois d'enregistrement.

Du conseil de ville de la ville de *St. Thomas*; demandant qu'une clause soit insérée dans l'acte qui incorpore la compagnie de manufacture de *St. Thomas* et *Elgin*, pour exempter de la taxe la propriété de la dite compagnie.

De *Charles Lajoie* et autres, de la paroisse de *Ste. Anne d'Yamachiche*; demandant qu'une pension soit accordée à *Charles Héroux dit Menin*, en considération de ses longs services comme courrier entre la cité de *Trois-Rivière* et la dite paroisse.

De la municipalité du township de *Bertie*; demandant que la part des deniers des réserves du clergé revenant à des municipalités en défaut ne lui soit pas ôtée.

Des magistrats du comté de *Wellington*, en assemblée de quartier de session; demandant que le bill pour incorporer l'hôpital général de *Guelph*, devienne loi.

De la municipalité de la paroisse de *St. Alphonse*; demandant de l'aide pour construire un pont sur la rivière de *L'Assomption*.

De la municipalité de la paroisse de *St. Alphonse*; demandant de l'aide pour un chemin dans la dite paroisse.

De *Thomas Kelly* et autres, du township de *Cathcart*; demandant de l'aide pour ouvrir des chemins dans le dit township.

De la municipalité du township de *Horton*; demandant une mesure efficace relative à la dette des municipalités du *Haut-Canada*.

De la congrégation de l'église *St. André, Fergus*, de l'église Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Écosse*; demandant des amendements à l'acte de l'Université de *Toronto* de 1853.

De la banque du district de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour la souscription et le paiement du capital de la dite banque, et aussi, des amendements à son acte d'incorporation.

De *James Mills* et autres, du township de *Clinton*, comté de *Lincoln*; et de *C. W. Covernton, M. D.*, et autres, du comté de *Norfolk*; demandant que le système actuel de l'université de *Toronto*, et du collège de l'université, soit conservé intact.

De *William Powson* et autres, de *James H. Burnett* et autres; de *W. Mackie* et autres; de *A. Hurd* et autres; et de la municipalité du township de *Reach*, comté d'*Ontario*; demandant que le dit township ne soit pas divisé en deux municipalités.

De *J. A. Cushing*, maire, et autres, du village d'*Acton Vale*, comté de *Bagot*; demandant la passation d'un acte pour étendre les limites du dit village.

Du club de protection de la chasse de *Cobourg*; demandant des amendements aux lois de la chasse du *Haut-Canada*.

De la municipalité du village de *Thorold*, comté de *Walloway*; demandant des amendements à l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*.

De *George Gauthier* et autres, des townships de *Chicoutimi* et *Tremblay*; demandant que leurs réclamations contre MM. *Sinclair* et *Skelsey*, entrepreneurs de la construction du palais de justice et de la prison à *Chicoutimi*, soient payées par le gouvernement.

De *George H. Wyatt* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux, et autres, de la cité de *Toronto* et environs, intéressés dans la navigation du lac *Ontario*; demandant la construction de deux jetées et d'un phare à la baie *Weller*, située sur la rive nord du lac *Ontario*.

De *Francis Barclay* et autres, du comté d'*Halton*; demandant l'abrogation d'un acte pour séparer le dit comté du comté de *Wentworth*, en ce qu'il fixe le chef-lieu du comté à *Milton*, et que le choix du chef-lieu soit décidé par le vote des contribuables du dit comté.

De *Benjamin Rogers* et autres; demandant des amendements aux lois des écoles du *Haut-Canada*.

De *H. B. Hodgins* et autres, des townships de *Biddulph* et *McGillivray*; demandant la passation d'un acte pour séparer les dits townships du comté d'*Huron*, et les annexer à la division est du comté de *Middlesex*.

De la municipalité du township d'*Usborne* et de la municipalité du township de *Stephen* comté d'*Huron*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* du comté d'*Huron*, et pour les annexer à la division *Est* du comté de *Middlesex*.

De *Pierre Drapeau* et autres, de la paroisse de *Notre-Dame de Lévi*; demandant que les conclusions de la pétition de *W. Rhodes* et autres, de la dite paroisse, ne soient pas accordées.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les lois relatives à la cour du recorder pour la cité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Dunkin*, du comité permanent des divers bill privés, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour instituer une enquête dans les affaires de la *caisse d'économie de St. Roch*, et le bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, et il est d'opinion qu'ils ne sont pas des bills privés.

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendements :—

Bill pour incorporer le club des patineurs de *Montréal* ;

Bill pour amender la charte de la société du fonds d'annuités et garantie de la banque de *Montréal* ;

Bill pour amender l'acte d'incorporation de l'asile pour les femmes âgées et infirmes de *Montreal* ;

Bill pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal* ;

Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'hôpital général de *Guelph*" ;

Et les bills suivants avec des amendements, qu'il soumet à la considération de la Chambre, savoir :—

Bill pour incorporer l'union de *St. Joseph* de l'Industrie ;

Bill pour incorporer l'union *St. Joseph* de l'Industrie, dans le comté de *Joliette* ;

Aussi le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'école des filles wesleyennes d'*Hamilt*, avec les amendements suivants :—

Page 1, ligne 5, après *Moore* insérez " et."

Page 1, ligne 6, retranchez " et *John Bredin*" ; retranchez aussi "*Kingston*" et insérez "*Hamilton*."

Page 1, ligne 7, après "*Anglin*" insérez " et *John Bredin*."

L'Honorable M. *Alley*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 4 du courant, pour un état détaillé de tous les deniers dépensés pour l'amélioration de la rivière *Thames*, depuis le 1er janvier 1857, et copie de toutes les soumissions (s'il en est) reçues pour l'exécution des travaux ou aucune partie d'iceux, et des contrats passés pour l'exécution des dits travaux. (*Documents de la Session*, No. 25.)

L'Honorable M. *Alley* a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le Rapport du bureau des Inspecteurs des asiles, prisons, etc., pour l'année 1860. (*Documents de la Session*, No. 24.)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé à la question, vendredi, le cinq du présent, qu'il soit donné permission de présenter un Bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple à l'Assemblée Législative ; et qu'il soit maintenant lu pour la première fois ; et lequel amendement était : que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en six " mois,"

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

Et des débats ultérieurs s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Sicotte*, secondé par M. *Papineau*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 25 avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Price*,—la pétition de la municipalité d'*Hébertville*.

Par A. P. *McDonald*,—la pétition de *William Lindsay* et autres, du comté de *Peel*.

Par M. *Ferguson*,—la pétition des syndics des écoles de grammaire secondaires de comté de *Bradford*.

Par M. M. *Baby*,—la pétition du révérend *Joseph Dumas* et autres, de la paroisse de *St. Ulric*, comté de *Rimouski*.

Par M. *Morrison*,—la pétition d'*Alexander Manning*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Abbott*,—la pétition de *H. Corbin* et autres, du township de *Hemmingford* ; la pétition de *William Molson* et autres, de la cité de *Montréal* ; et la pétition de *John Higginson* et autres, d'*Ottawa*.

Par M. *Cook*,—la pétition du révérend *Robert Lowery*, président, au nom des membres de l'église méthodiste wesléyenne de *North Leeds* et autres circuits.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *J. L. Héroux* et autres, du township de *Warwick* ; demandant la passation d'un acte pour ériger les six derniers rangs du township de *Warwick*, en une municipalité séparée, sous le nom de la municipalité de *St. Albert de Warwick*.

De *J. L. Héroux* et autres, d'*Arthabaska* ; demandant la construction d'un pont sur la rivière *Nicolet*.

De la municipalité du township de *Hope* ; demandant la passation d'un acte confirmant les droits de la dite municipalité comme actionnaire de la compagnie unie des chemins de *Hope* au montant de £2,205.

Du conseil municipal du comté de *Bonaventure* ; demandant de l'aide pour des ponts dans le dit comté.

De *John Ericsson*, de la cité de *New-York* ; demandant la passation d'un acte pour lui accorder des lettres patentes pour certaines améliorations dans les calorifères, et dans l'application de la chaleur comme force motrice.

De *H. Wright* et autres, de *Georgetown*, et de *James McLean* et autres, du township de *Williams* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la société médicale électorale de la province du *Canada*."

De l'Honorable *J. H. Cameron* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux, et autres, de la cité de *Toronto*, et environs, intéressés dans la navigation du lac *Ontario* ; demandant la construction de deux jetées et d'un phare à la de *Weller*, située sur la rive nord du lac *Ontario*.

Des juges de paix pour le comté de *Middlesex* ; demandant que la juridiction du maire et des échevins de la dite ville dans les matières criminelles, soit plus strictement définie et limitée.

De la municipalité du township de *Murray*, comté de *Northumberland* ; demandant la passation d'un acte pour décharger le dit township d'une certaine dette par lui contractée pour la construction d'un chemin dans le township de *Brighton*.

M. *Dunkin*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer le Club *Stadacona* de *Québec*, et est convenu de le rapporter sans amendement.

Il a aussi examiné les bills suivants, et il les rapporte avec des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre :

Bill pour incorporer l'asile des orphelines de l'église anglicaine à *Québec*.

Bill pour autoriser la division paroissiale de *St. Hubert*, dans le comté de *Chumbly*, à tenir des registres des mariages, naissances et sépultures.

Bill pour incorporer les dames de l'ordre de *Jésus-Marie*, dans la paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe Lévis*.

Bill pour incorporer le collège *Morrin* à *Québec*.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour annexer au comté de *Johette*, pour les fins judiciaires et électorales, et pour d'autres fins, cette partie de la paroisse de *St. Félix de Valois*, qui est située dans le township de *Brandon*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Alley*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport d'une enquête faite par le bureau des inspecteurs des asiles, prisons, etc., sur l'état de la prison de réforme du Bas-Canada, relativement à certaines accusations formulées contre *F. X. Prieur*, écrl., préfet de l'institution. (*Documents de la Session, No. 24.*)

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour mieux protéger les manufacturiers et artisans qui confient à des ouvriers des matériaux pour les travailler.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs contenus dans le testament de dernière volonté de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les administrateurs nommés par le dit testament à payer les dits legs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, soit déchargé.

Résolu, Que le bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, soit renvoyé à un comité spécial composé de M. *Tassé*, M. *Ferres*, M. *Ouimet*, M. *Archambeault* et M. *Bureau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour instituer une enquête sur les affaires de la caisse d'économie de *St. Roch*, soit déchargé.

Résolu, Que le bill pour instituer une enquête sur les affaires de la caisse d'économie de *St. Roch*, soit renvoyé à un comité spécial composé de M. *Huot*, l'Honorable M. *Lemieux*, M. *Simard*, M. *Turcotte* et M. *Benjamin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Ferguson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte intitulé : "Acte pour diminuer le nombre des licences pour la vente en détail des liqueurs "enivrantes."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé à la question, vendredi, le cinq du courant, qu'il soit donné permission de présenter un bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple à l'Assemblée Législative; et qu'il soit maintenant lu pour la première fois; et lequel amendement était: que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en six mois."

La Chambre a repris les dits débats ajournés,

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

Le greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour incorporer l'hospice des "jeunes garçons de la cité de *Toronto*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de cotisation," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 26 Avril 1861.

Et l'amendement ayant été alors mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Price,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>J. S. Macdonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cimon.</i>	<i>Huot,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Coutlée</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Webb.—67.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Papineau,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Morrison</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Clark,</i>	<i>D. A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Muckenzie,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>A. P. Macdonald,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wright.—49.</i>
<i>Dorland,</i>			

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, savoir : que le bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple à l'Assemblée Législative soit lu pour la première fois de ce jour en six mois, ayant été mis aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris tels que dans la division précédente.

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 26 Avril 1861.

3 heures P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Clark*,—la pétition de la division *Howard*, No. 1, des fils de la Tempérance.

Par M. *Lacoste*,—la pétition du révérend P. M. *Mignault*, fondateur et supérieur du collège de *Chambly*.

Par M. *McMicken*,—la pétition de *John Lemon* et autres, syndics de l'école de grammaire du comté de *Drummond*.

Par M. D. A. *Macdonald*,—la pétition de *W. Bradley* et autres, du township de *Caledonia*, comté de *Prescott*; et la pétition de *M. McLennan* et autres, syndics des écoles de grammaire secondaires dans le *Haut-Canada*.

Par M. *Carling*,—la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *London*, *Haut-Canada*; et la pétition de la municipalité du village de *Brampton*.

Par l'Honorable M. *Loranger*,—la pétition de *J. L. Beaudry* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township de *Turnberry*, comté de *Huron*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *James Hall*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants du township de *Peterborough*; demandant que le bill pour consolider la dette de la dite ville, et pour autoriser l'émission de débentures assurées sur la propriété de la ville, et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

Du conseil de ville de la ville de *Barrie*; demandant la passation d'un acte pour contraindre la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à mettre à exécution un marché conclu pour la construction d'un embranchement partant de la ligne principale dans la dite ville.

De *J. G. Armstrong* et autres, syndics de l'école junior de grammaire de *Vankleek Hill*, comté de *Prescott*; et de *Charles Shaver* et autres, syndics des école junior de grammaire dans le *Haut-Canada*; demandant des amendements à la loi relative aux écoles de grammaire dans le *Haut-Canada*.

De la municipalité du township de *Plantagenet Sud*, comté de *Prescott*; et de la municipalité du township de *Roxborough*; demandant de l'aide pour creuser la *Rivière à l'Original*.

De *John Ritchey*, junior, et autres, propriétaires de la compagnie métropolitaine de gaz; demandant la passation d'un acte pour leur transférer le droit maintenant possédé par la compagnie métropolitaine de gaz et eau pour fabriquer et fournir du gaz à la cité de *Toronto*, et pour l'autoriser à faire les dites affaires sous le nom de "La Compagnie Métropolitaine de gaz."

Du collège de *Knox, Toronto*; demandant que la dotation de l'Université et du collège de l'Université de *Toronto* ne soit pas détournée de sa destination primitive.

M. *Aikins*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir : De la banque du district de *Niagara*,—de *J. A. Cushing* et autres; demandant l'extension des limites du village de *Acton Vale*,—de *H. B. Hodgins* et autres; demandant un acte pour annexer *Biddulph* et *McGillivray* à la division est de *Middlesex*,—de la municipalité du township de *Hope*, relative à ses actions dans la compagnie du

chemin de *Hope*, et de *John Ericsson*, de *New-York*.

Quant à la pétition du révérend *F. P. Syn* et autres, de la congrégation presbytérienne de *Beauharnois*, demandant le pouvoir de disposer d'un certain lot de terre dans le village de *Beauharnois*, votre comité trouve que l'avis n'a commencé à être publié que récemment, mais comme il lui a été démontré que la pétition émane d'une assemblée de la congrégation convoquée pour examiner la question, votre comité n'hésite pas à recommander la suspension de la 51^e règle.

Quant à la pétition de *François Couture* et autres; demandant l'annexion de *St. Bernard de Lacolle* au comté de *Napierville*; et de *J. L. Héroux* et autres; demandant une division du township de *Warwick*, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Ordonné, Que *M. Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour changer les limites du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la "compagnie du pont suspendu de *Clifton*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Dunkin* ait la permission d'introduire un bill pour permettre à *John Ericsson* d'obtenir une patente pour un calorifère amélioré.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Bourassa* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'inspection des liqueurs spiritueuses et alcooliques, et pour en empêcher l'adulteration.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Benjamin, du comité conjoint des impressions, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :

De *M. Walker Powell*,—la pétition du Conseil Municipal du comté de *Middlesex*, demandant des amendements à l'acte des jurés du *Haut-Canada*.

De l'Honorable *M. Campbell*,—la pétition de *John Couter*, de la cité de *Kingston*, (renvoyée de nouveau au comité pour ré-consideration).

De *M. McMicken*,—Réponse à une adresse, états des terres vendues à l'association d'*Elgin*. Le comité recommande que tous ces documents soient imprimés.

De l'Honorable *M. Alley*,—Rapport des inspecteurs d'asiles et de prisons, etc. Le comité recommande que ce rapport soit imprimé dans une forme condensée.

De *M. Daly*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*. Le comité recommande que cette pétition ne soit pas imprimée.

Le comité recommande aussi que le rapport de l'honorable ministre de l'agriculture soit imprimé.

M. Benjamin, du comité conjoint des impressions, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité en examinant les documents qui lui ont été renvoyés pour voir s'ils ne

devraient par être imprimés, a été grandement surpris de la manière dont quelques-uns de ces documents ont été rédigés, et de la manière dont ils ont été soumis aux chefs du département, et il est d'opinion que les rapports des inspecteurs des pêcheries du *Haut* et du *Bas-Canada* ne sont pas de nature à mériter considération, et il prend en conséquence la liberté d'attirer l'attention du chef du département sur le sujet.

M. *Benjamin*, du comité conjoint des impressions, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité recommande que l'impression des bills à la troisième lecture soit laissée à l'entrepreneur des impressions de la législature, et aussi, qu'aucun compte pour les impressions ou la reliure ne soit admis à l'avenir, si ce n'est sur l'ordre du greffier du comité des impressions.

Ordonné, Que la réponse à une adresse du 3 du courant, pour un état indiquant en détail les terres vendues à l'association d'*Elgin*;—la pétition du conseil municipal du comté de *Middlesex*, (Loi des Jurys);—et le rapport des inspecteurs des asiles, prisons, etc., mis devant la Chambre, mercredi dernier, soient séparément imprimés, pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général, signé par Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, une copie de la dépêche du Secrétaire d'Etat, au sujet de la 19^e clause de l'acte 20 *Vic.*, ch. 44, pour amender les actes de judicature du *Bas-Canada*, et aussi une copie de la dépêche relative à "l'acte de la Législature du *Canada* pour amender les lois du *Haut-Canada* relatives aux appels, et pour changer la constitution de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel."

EDMUND HEAD.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Québec, 18 avril 1861.

Copie, [No. 56.]

DOWNING STREET, 6 juin 1861.

MONSIEUR.—Ci-incluse est la copie d'une lettre qui m'a été adressée par ordre du lord président du conseil privé de Sa Majesté, pour m'indiquer une défectuosité qui existe dans la 19^e clause de l'acte pour amender les actes de judicature du *Bas-Canada*.

Les auteurs de cet acte paraissent n'avoir pas fait assez d'attention à l'ordre en conseil qui vous a été transmis dans une dépêche circulaire datée du 19 juillet 1853, en vertu duquel les appels à Sa Majesté en conseil sont actuellement conduits, ni au délai qui est requis pour les procédures préliminaires relatives à ces appels. Il en résulte, comme vous le verrez, que la clause telle qu'elle est, pourrait causer des inconvénients sérieux.

Vous n'ignorez pas que le pouvoir de faire des règlements pour la réception et l'instruction des appels des cours coloniales à Sa Majesté en conseil, appartient de droit (et par acte du parlement) à Sa Majesté, et je m'imagine que la législature locale ne peut avoir d'autre objet en vue que de donner aux canadiens tous les avantages de ces règles. Je suis conséquemment convaincu qu'il suffira d'attirer l'attention de vos conseillers sur ce sujet, pour faire amender l'acte colonial dans le sens indiqué par la lettre de M. *Reeve*.

J'ai etc.,

(Signé)

NEWCASTLE.

Le très Honorable

Sir E. HEAD, Bart., etc., etc., etc.

(Copie.)

BUREAU DU CONSEIL, WHITEHALL,
30 mai 1860.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre du président du conseil de vous demander de vouloir engager Sa Grâce le Duc de *Newcastle*, à appeler l'attention du gouvernement canadien sur les inconvénients qui résultent de la section 19 d'un statut passé par la Législature du *Canada* (28 *Vic.*, ch. 44), dont copie est ci-annexée, par laquelle il est pourvu que pour suspendre l'exécution dans les cas d'appel à la Reine en conseil, des cours du *Bas-Canada*, le greffier du conseil devra déposer dans les six mois de calendrier à compter du jour auquel cet appel aura été accordé, à la cour dont est appel, un certificat constatant que l'appel a été logé, et que des procédures sur icelui ont eu lieu devant Sa Majesté en conseil.

Mais il arrive fréquemment et en vérité ordinairement que la copie du dossier de la cause en appel à la Reine en Conseil n'est pas reçue du *Canada* dans ce pays, dans les six mois à compter du jour où l'appel a été accordé. Il est en conséquence impossible, la copie du dossier n'étant pas reçue en *Angleterre* dans ce délai, que l'appel soit logé ou qu'aucune procédure ait lieu sur icelui. Dans ces cas donc, le certificat voulu par le statut ne peut être envoyé.

Cette disposition de la Législature Canadienne est en outre entièrement incompatible avec les règlements établis à l'égard des appels par l'ordre en conseil du 13 juin 1853, attendu que l'ordre accorde à l'appelant trois mois pour poursuivre son appel, à compter de la date de l'arrivée en ce pays de la copie du dossier. La Législature Canadienne a par conséquent placé les parties en appelant à Sa Majesté dans une position moins favorable qu'elles ne le sont par les règles du conseil privé, et plusieurs conséquences devront résulter de cette limitation qui, dans l'opinion des Lords du Conseil, prête aux objections les plus sérieuses.

Si l'attention de leurs Seigneuries avait été appelée sur ces dispositions de l'acte lorsqu'il fut soumis à Sa Majesté en conseil pour recevoir sa sanction, leurs Seigneuries n'eussent pas manqué d'indiquer ces objections; mais l'acte étant maintenant passé, leurs seigneuries conçoivent que c'est au gouvernement canadien qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître tout obstacle qui s'oppose à l'exercice du droit d'appel des cours du *Bas-Canada* à Sa Majesté en conseil.

J'ai, etc.,

(Signé) HENRY REEVE.

Sir F. ROGERS, Baronnet, etc., etc., etc.

(Extrait de l'Acte du Parlement Canadien, 20 *Vic.*, chap. 44.)

XIX. La trente et unième section de l'acte de judicature du *Bas-Canada*, passé dans la trente-quatrième année du règne du roi *George Trois*, chapitre 6, est amendée par le présent acte de manière à être lue comme suit :—

“ Dans tous cas où appel sera accordé à Sa Majesté, en son conseil privé, exécution sera suspendue pendant six mois de calendrier, à compter du jour auquel tel appel aura été accordé, et de l'expiration de cette période, jusqu'à la décision finale du dit appel, si avant l'expiration des dits six mois, un certificat est produit en la cour ayant juridiction en appel dans le *Bas-Canada*, signé par le greffier du conseil privé de Sa Majesté ou de son député, ou aucune autre personne par lui dûment autorisée, que tel appel a été logé, et que des procédures ont été faites par icelui devant Sa Majesté en son conseil privé; et si tel certificat n'est pas produit et déposé en la dite cour ayant juridiction en appel dans le *Bas-Canada*, durant les dits six mois, le dit appel n'aura plus l'effet de suspendre le jugement et exécution, mais la partie qui aura obtenu jugement en la dite cour ayant juridiction en appel, pourra faire émaner exécution comme si tel appel n'avait pas été interjeté ou accordé; nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire.”

(Copie.)—No. 18.

DOWNING STREET, 2 juillet 1858.

MONSIEUR,—A l'égard de l'acte de la législature du *Canada*, chapitre 5, pour amender les lois du *Haut-Canada* relatives aux appels, et pour changer la constitution de la

cour de pourvoi pour erreur et d'appel, je vous transmets la copie d'une lettre adressée à ce département à la demande du Lord Président du conseil, laquelle contient des remarques sur la 36e section de cet acte qui affecte la juridiction en appel de Sa Majesté en Conseil.

Vous remarquerez que la plupart des membres légistes éminents du conseil privé sont de l'opinion du Lord Président, et vous comprendrez en conséquence la nécessité qu'il y a pour vous de soumettre de nouveau l'acte à l'examen de la législature coloniale afin qu'il soit amendé. En attendant, la décision de Sa Majesté quant à cet acte sera suspendue.

J'ai, etc.,

(Signé,) E. B. LYTTON.

Au Très Honorable

Sir E. W. HEAD, Bart., etc., etc., etc., *Canada*.

(Copie.)—M. Reeve à M. Merivale.—

BUREAU DU CONSEIL, WHITEHALL,
22 juin 1858.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre du Lord Président du conseil d'accuser la réception de la lettre de Sir E. B. Lytton du 16 du courant, transmettant un acte passé par la législature du *Canada*, (No. 1763) relatif aux lois concernant les appels dans le *Haut-Canada*, et demandant l'opinion de sa seigneurie sur la question de savoir si cet acte peut sans inconvénient être sanctionné par Sa Majesté.

A l'égard de cette partie qui touche à la constitution et à la procédure de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel en *Canada*, et qui est comprise dans les trente-cinq premières sections de l'acte, le Lord Président s'abstient d'exprimer aucune opinion, d'autant plus que sa seigneurie ne voit pas dans ces sections de raison pour empêcher la sanction de cet acte par la couronne. Mais l'attention de sa seigneurie a été plus particulièrement attirée sur la 36e section, qui affecte la juridiction de Sa Majesté en conseil en matières d'appel, et à l'égard de cette section, j'ai à vous prier de vouloir bien soumettre à Sir E. B. Lytton les remarques suivantes approuvées par quelques-uns des plus éminents membres légistes du conseil privé.

En thèse générale, leurs seigneuries sont d'avis qu'il ne convient pas que la juridiction suprême de la Reine en conseil soit limitée par des restrictions imposées par les actes de la législature coloniale,—ces restrictions étant incompatibles avec les termes et conditions des appels dans tout l'empire, établis par ordre de Sa Majesté en conseil en date du 13 juin 1853. Il est évident que si ces restrictions sont introduites par les législatures coloniales, il n'y aura pas d'uniformité de pratique, et le droit d'en appeler au plus haut tribunal pourra être sérieusement compromis. Par la 36e clause de l'acte en question il est décrété : "Que chaque appel à Sa Majesté en son conseil privé y sera fait et entré dans les six mois de la date ou du temps de l'approbation du cautionnement ou autre garantie." Par ordre de Sa Majesté en conseil en date du 13 juin 1853, il est déclaré que des procédures efficaces pour la poursuite des appels des pays à l'ouest du cap de *Bonne-Espérance* devront être prises dans les 3 mois de la date de l'enregistrement du dossier en ce pays. Mais la première de ces conditions, telle qu'imposée par l'acte, est une condition qu'aucun appelant ne peut remplir, attendu qu'aucune procédure ne peut être prise dans le conseil privé avant l'arrivée de la copie du dossier, et la date de l'arrivée de cette copie dépend de l'activité des officiers de la cour dont est appel, à la préparer et à la transmettre.

A ce sujet sa seigneurie remarque que pour sept ou huit appels qui ont été transmis par les cours du *Canada* au Conseil Privé en 1857 et 1858, il s'est écoulé une période variant de dix mois à deux ans entre la date de la sentence d'appel et l'arrivée de la copie du dossier en ce pays. Dans tous ces cas il paraîtrait que le droit d'appel aurait été prescrit si une restriction semblable à celle contenue dans la 36e section de cet acte eût été en vigueur. Enfin, sa seigneurie est d'opinion que les lords du comité judiciaire devant lequel ces procédures sont conduites, peuvent seuls décider si des causes qui leur sont renvoyées par Sa Majesté en conseil "doivent ou ne doivent pas être entendues et décidées, avec toute la diligence raisonnable." S'il y a du retard, c'est à l'intimé à proposer à la

pour le renvoi de l'appel, et l'effet de l'ordre de Sa Majesté en conseil de 1853 a été d'obliger les parties à procéder avec toute la diligence raisonnable. Mais il est évident que la cour suprême d'appel et non celle où le jugement a été rendu en première instance, peut seule se former une opinion correcte sur les causes et les circonstances qui peuvent avoir occasionné des délais dans ce pays.

Pour ces raisons le lord président est d'opinion que la 36e section de cet acte ne doit pas être sanctionnée par Sa Majesté. L'acte original est ci-inclus.

J'ai, etc.,

(Signé),

HENRY REEVE,

R. C. P.

H. MERIVALE, écuyer, etc., etc., etc.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des bills privés soit de nouveau prolongé jusqu'à lundi le sixième jour de mai prochain.

M. Benjamin, du comité des subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur Général, pour l'année 1861.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cent quarante-six dollars et soixante et seize cents, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année 1861.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent dix-sept dollars et cinquante cents, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Régistrateur Provincial, pour l'année 1861.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille cent vingt-cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Receveur Général, pour l'année 1861.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille six cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les Dépenses du département du Ministre des Finances pour l'année 1861.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, branche des douanes, pour l'année 1861.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département du Ministre des Finances, branche de l'auditeur, pour l'année 1861.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent quarante-quatre dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau du Conseil Exécutif, pour l'année 1861.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent soixante-douze dollars et soixante-quinze cents, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Département des travaux publics, pour l'année 1861.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du bureau de l'agriculture, pour l'année 1861.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du département du bureau des postes, pour l'année 1861.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille quatre cent trente et une dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du département des terres de la couronne, pour l'année 1861.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Est, pour l'année 1861.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit

accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Procureur et Solliciteur Généraux, Ouest, pour l'année 1861.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes des départements publics, pour l'année 1861.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la cour de chancellerie, pour l'année 1861.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour salaires à la cour du banc de la Reine et des plaids communs, pour l'année 1861.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, le montant requis pour rencontrer les dépenses de la police fluviale de Québec, pour l'année 1861.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, le montant requis pour défrayer les dépenses de la police fluviale de Montréal pour 1861, étant dix mille sept cents dollars, dont trois mille sept cents dollars doivent être payés par les commissaires du havre, pour l'année 1861.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer le paiement de deux hommes de police au *Sault Ste. Marie* et le loyer de la maison de détention, pour l'année 1861.

21. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du pénitencier provincial, pour l'année 1861.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien de l'établissement à *Rockwood*, pour l'année 1861.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mill trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'érection des bâtisses de *Rockwood*, pour l'année 1861.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'assistant-greffier et traducteur français du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier en loi du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du chapelain et bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du gentilhomme huissier de la Verge Noire du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du sergent-d'armes du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du messager en chef du Conseil Législatif, pour l'année 1861.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du portier du Conseil Législatif pour l'année 1861.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires de trois messagers, pour la session du Conseil Législatif, à cent quatre-vingt dollars chacun, pour l'année 1861.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes du Conseil Législatif pour l'année 1861.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de l'assistant greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires du greffier en loi et traducteur anglais de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1861.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1861.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire du sergent-d'armes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1861.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'impression et reliure des lois, et pour leur distribution, pour l'année 1861.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'impression et reliure des lois, et pour leur distribution, pour l'année 1861.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'impression pour les commissaires nommés pour la révision des statuts refondus, pour l'année 1861.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour octroi à la bibliothèque du parlement, pour l'année 1861.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour une somme additionnelle aux écoles communes du *Haut* et du *Bas-Canada*, six mille dollars à même la part du *Bas-Canada*, pour écoles normales, pour l'année 1861.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds de revenu de l'éducation supérieure du *Bas-Canada*, pour l'année 1861.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au fonds du revenu de l'éducation supérieure du *Haut-Canada*, distribuée comme suit en 1860:—Aide au collège *Victoria, Cobourg*, cinq mille dollars; aide au *Queen's College, Kingston*, cinq mille dollars; aide au collège *Regispolis, Kingston*, trois mille dollars; aide au collège *St. Michel, Toronto*, deux mille dollars; aide au collège *Bytown, Ottawa*, mille quatre cents dollars; aide au collège de l'*Assomption, Sandwich*, quatre cents dollars; aide au fonds de l'école de grammaire du *Haut-Canada*, trois mille deux cents dollars, pour l'année 1861.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la faculté médicale, collège *McGill, Montreal*, pour l'année 1861.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la faculté médicale, collège *Victoria*, pour l'année 1861.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine, *Montréal*, pour l'année 1861.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine, *Kingston*, pour l'année 1861.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine, *Toronto*, pour l'année 1861.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut canadien, *Toronto*, pour l'année 1861.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société d'histoire naturelle, *Montréal*, pour l'année 1861.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société historique, *Québec*, pour l'année 1861.

57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut canadien, *Ottawa*, pour l'année 1861.
58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'athénée, *Ottawa*, pour l'année 1861.
59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *Québec*, pour l'année 1861.
60. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *Toronto*, pour l'année 1861.
61. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *Kingston*, pour l'année 1861.
62. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour achat d'instruments pour l'observatoire de *l'Isle Jésus*, pour l'année 1861.
63. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'observatoire de *l'Isle Jésus*, pour l'année 1861.
64. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *Toronto*, pour l'année 1861.
65. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *Toronto*, pour les patients du comté, pour l'année 1861.
66. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison d'industrie de *Toronto*, pour l'année 1861.
67. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants, et à la société de secours des femmes de *Toronto*, pour l'année 1861.
68. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains de *Toronto*, pour l'année 1861.
69. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de *Toronto*, pour l'année 1861.
70. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institution des sourds-muets de *Toronto*, pour l'année 1861.
71. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la crèche publique des enfants pauvres de *Toronto*, pour l'année 1861.
72. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison de providence de *Toronto*, pour l'année 1861.
73. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de marine et des émigrés de *Québec*, pour l'année 1861.
74. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents de *Québec*, pour l'année 1861.
75. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile du bon pasteur de *Québec*, pour l'année 1861.
76. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de *Québec*, pour l'année 1861.
77. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains de *Québec*, pour l'année 1861.
78. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux directeurs de l'asile des orphelines protestantes de *Québec*, pour l'année 1861.
79. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile *Finlay*, *Québec*, pour l'année 1861.
80. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins, *Québec*, pour l'année 1861.
81. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile *Ste. Brigitte*, *Québec*, pour l'année 1861.
82. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des dames protestantes, *Québec*, pour l'année 1861.
83. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile militaire du *Canada*, pour les veuves et orphelins à *Québec*, pour l'année 1861.

84. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, *Montréal*, pour l'année 1861.

85. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la corporation de l'hôpital-général, *Montréal*, pour l'année 1861.

86. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital *St. Patrice* de *Montréal*, pour l'année 1861.

87. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux sœurs de la providence, *Montréal*, pour l'année 1861.

88. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général des sœurs de charité, *Montréal*, pour l'année 1861.

89. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de la rue *Bonaventure*, *Montréal*, pour l'année 1861.

90. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile *St. Patrice* des orphelins catholiques romains, *Montréal*, pour l'année 1861.

91. *Résolu*, Qu'une somme n'excédent pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants, *Montréal*, pour l'année 1861.

92. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison de refuge, *Montréal*, pour l'année 1861.

93. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de l'université, *Montréal*, pour l'année 1861.

94. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité sous la direction des sœurs de la miséricorde, *Montréal*, pour l'année 1861.

95. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institution des sourds-muets, *Montréal*, pour l'année 1861.

96. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société bienveillante des dames pour les veuves et les orphelins, *Montréal*, pour l'année 1861.

97. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association charitable des dames de l'asile catholique romain, *Montréal*, pour l'année 1861.

98. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de la *Magdeleine* (dames du bon pasteur) de *Montréal*, pour l'année 1861.

99. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institution pour les maux d'yeux et d'oreilles, *Montréal*, pour l'année 1861.

100. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au dispensaire de *Montréal*, pour l'année 1861.

101. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école d'industrie et de refuge de *Montréal*, pour l'année 1861.

102. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général de *Kingston*, pour l'année 1861.

103. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, *Kingston*, pour l'année 1861.

104. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de *Kingston*, pour l'année 1861.

105. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins de *Kingston*, pour l'année 1861.

106. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital d'*Hamilton*, pour l'année 1861.

107. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins d'*Hamilton*, pour l'année 1861.

108. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains d'*Hamilton*, pour l'année 1861.

109. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, *Trois-Rivières*, pour l'année 1861.
110. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *London*, pour l'année 1861.
111. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital protestant d' *Ottawa*, pour l'année 1861.
112. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital catholique romain d' *Ottawa*, pour l'année 1861.
113. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1861.
114. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des aliénés, *Toronto*, pour l'année 1861.
115. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme un aide à l'asile des aliénés de *Malden*, pour l'année 1861.
116. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de *Beauport, Québec*, pour l'année 1861.
117. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile de *St. Jean, Québec, Bas-Canada*, pour l'année 1861.
118. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux bureaux des arts et métiers, *Haut et Bas-Canada*, \$2000 chacun pour l'année 1861.
119. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au bureau d'agriculture pour le *Haut et le Bas-Canada*, à quatre mille dollars chacun, pour l'année 1861.
120. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour couvrir les dépenses de l'émigration, pour l'année 1861.
121. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-deux dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les pensions de *Samuel Waller*, ci-devant greffier des comités du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, quatre cents dollars; de *John Bright*, ci-devant messenger du Conseil Législatif, *Bas-Canada*, quatre-vingt dollars; et de *Louis Gagné*, ci-devant messenger de l'Assemblée Législative, *Bas-Canada*, soixante et douze dollars, pour l'année 1861.
122. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les pensions de *G. B. Faribault*, ci-devant assistant greffier de l'Assemblée Législative, mille six cents dollars; de dame veuve *Antrobus*, huit cents dollars; de dame veuve *McCormick*, quatre cents dollars; de *Pierre Bouchard*, pour blessures reçues au service public, cent dollars; et de *Jacques Brien*, pour blessures reçues au service public, quatre-vingt dollars, pour l'année 1861.
123. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les nouvelles annuités des sauvages, pour l'année 1861.
124. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux sauvages, *Bas-Canada*, en sus de l'octroi parlementaire en vertu de l'acte 14 et 15 *Victoria*, chapitre 106, pour l'année 1861.
125. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le service de bateaux-remorqueurs, entre *Montréal et Kingston*, pour l'année 1861.
126. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires de deux gardiens de dépôts de provisions à *Anticosti*, pour le soulagement des personnes naufragées, pour 1861, à deux cents dollars chacun, pour l'année 1861.
127. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'approvisionnement de dépôts de provisions à *Anticosti*, pour secourir les naufragés pour l'année 1861.
128. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation à *Pierre Brochu*, pour résider au lac *Métapédiac*, sur le chemin de *Kempt*, pour y assister les voyageurs; do à *Marcel Brochu*, do au *Petit Lac*, do; do à

Jonathan Noble, do à *La Fourche*, do; do à *Thomas Evans*, do à *Assametquagan*, do, quatre à cent dollars chacun, pour l'année 1861.

129. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la part des dépenses pour l'entretien des phares, sur les *Isles St. Paul* et *Scatterie*, dans le Golfe, pour l'année 1861.

130. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour protéger les pêcheries dans le golfe, pour l'année 1861.

131. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour abonnement et annonces dans la *Gazette Officielle*, pour l'année 1861.

132. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des impressions diverses, pour l'année 1861.

133. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à diverses petites dépenses du service public, pour l'année 1861.

134. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des commissaires nommés pour s'enquérir des matières relatives au service public, en vertu de l'acte 9 *Victoria*, chapitre 38, pour l'année 1861.

Ordonné, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois.
Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux banqueroutes et aux biens des banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mis aux voix,

M. *McDougall* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Foley*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre est d'opinion que les lois relatives aux débiteurs insolvable et à leurs biens, dans le *Haut-Canada*, devraient être amendées. Que le dit bill a en vue la création de nouvelles cours, d'un nouveau personnel d'officiers, et d'un système désavantageux et coûteux pour faire fonctionner la loi proposée, qui ne peuvent aucunement remédier au mal qu'on veut prévenir, et qui, au contraire, devront nuire aux intérêts des débiteurs et des créanciers, et faire nécessairement peser de nouvelles charges sur le peuple."

Et des débats s'étant élevés,
Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 29 Avril 1861.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport des actionnaires de "Banque Nationale," etc., reçu en conformité de l'ordre de la Chambre du 3 avril 1861.—(*Documents de la Session, No. 7.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *R. W. Scott*—la pétition de la session de l'église de *Knox, Ottawa*; et la pétition de la société *St. George d'Ottawa*.

Par M. *Webb*,—la pétition du révérend *A. Bouchard* et autres, de *Stratford* et autres townships, comté de *Wolf*.

Par M. *James Ross*,—deux pétitions de la municipalité du township d'*Arthur*, comté de *Wellington*.

Par M. *Carling*,—la pétition de *John Todd* et autres, du comté de *Peel*.

Par M. *Chapais*,—la pétition de *V. Taché* et autres, co-seigneurs du fief et seigneurie de *Kamouraska*.

Par M. *Désaulniers*,—la pétition d'*A. M. Hart* et autres, de la cité des *Trois-Rivières*.

Par M. *Burton*,—le pétition du conseil de ville de la ville de *Peterborough*.

Par l'Honorable *S. Smith*,—la pétition de *John C. Wallace* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux, et autres, de la ville de *Cobourg* et ses environs, intéressés dans la navigation du lac *Ontario*.

Par M. *Daly*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Perth*.

Par M. *Price*,—deux pétitions du révérend *J. B. Villeneuve* et autres, du township de *Laterrière*, comté de *Chicoutimi*.

Par M. *Rykert*,—la pétition de la municipalité du township de *Grentham*; et la pétition du conseil de ville de la ville de *St. Cathertnes*, toutes deux du comté de *Lincoln*.

Par M. *Simpson*,—la pétition de *W. Calow* et autres; la pétition de *John Spence* et autres; la pétition de *George Secord* et autres; la pétition de *W. Hutton* et autres; la pétition de *James Goslin* et autres; la pétition de *G. J. Miller* et autres; la pétition de *John S. Rogers* et autres; la pétition de *Henry Woodruff* et autres; la pétition de *Henry Smith* et autres; la pétition de *J. M. Lawder* et autres; la pétition de *Henry Williams* et autres; la pétition de *W. K. Sumner* et autres; la pétition de *James Turner* et autres; le pétition de *Thomas Burk* et autres; et la pétition de *G. Luinghorst* et autres, toutes du comté de *Lincoln*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township de *Hay*.

Par M. *Huot*,—la pétition de *J. Lajeunesse* et autres; la pétition de *M. Auger* et autres; la pétition de *George E. Paré* et autres, toutes de la paroisse de *St. Roch de Québec*; et la pétition de la municipalité de la paroisse de *Beaufort*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité d'*Hébertville*; demandant de l'aide pour un quai et des chemins dans *Bagotteville*.

De *William Lindsay* et autres, du comté de *Peel*, et de la municipalité du village de *Brampton*; demandant que le bill pour abroger deux certains actes y mentionnés, relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui de *York* et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De *H. Corbin* et autres, du township d'*Hemmingford*; demandant que le dit township ne soit pas érigé en deux municipalités séparées.

D'*Alexander Manning*, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour lever tous doutes quant à la validité du Règlement No. 57 de la corporation du comté de *Grey*, et des débetures émises en vertu d'icelui.

Du révérend *Joseph Dumas* et autres, de la paroisse de *St. Ulric*, comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans la dite paroisse.

Des syndics de l'école de grammaire du comté moins ancien de *Bradford*,—de *John Lemon* et autres, syndics de l'école de grammaire du comté moins ancien de *Drummondville*,—et de *M. McLennan* et autres, syndics des écoles de grammaire moins anciennes dans le *Haut-Canada*; demandant des amendements relatifs aux écoles de grammaire dans le *Haut-Canada*.

De *John Higginson* et autres, d'*Ottawa*; demandant que les actes 10 et 11 *Vict.*, chaps. 97 et 98, relatifs au passage des radeaux sous certains ponts de la rivière des *Prairies*, soient abrogés.

De *William Molson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie de chemin à rails de *Montréal* servi par des chevaux."

Du révérend *Robert Lowery*, président au nom des membres de l'église méthodiste Wesleyenne de *Leeds Nord*, et autres circuits; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1853.

De la division *Howard No. 1*, fils de la tempérance; demandant la passation d'un acte prohibant la fabrication et la vente de liqueurs spiritueuses, excepté pour les fins de la médecine et des arts.

De la municipalité du township de *Turnberry*, comté de *Halton*; demandant des amendements à l'acte de cotisations du *Haut-Canada*.

Du révérend *P. M. Migneault*, fondateur et supérieur du collège de *Chambly*; demandant de l'aide pour le dit collège.

De *J. L. Beaudry* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation, sous le nom de "La Banque *Jacques Cartier*."

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *London, Haut-Canada*; demandant que le bill pour confirmer et établir les limites nord de la rue *Nord*, entre la rue *Clarence* et la rue *Richmond*, dans la cité de *London*, ne devienne pas loi, et aussi des amendements au bill pour autoriser les membres de l'église *St. Paul* à *London*, à vendre, louer ou hypothéquer une partie du terrain sur lequel est construite la dite église.

De *W. Bradley* et autres, du township de *Caledonia*, comté de *Prescott*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour ériger les 1^{re} et 2^{me} concessions du dit township en municipalité séparée.

M. White, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le huitième Rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de *George Kerr* et autres; demandant que les townships de *Palmerston, Olden* et *Oso*, soient unis au comté de *Lanark*,—et du révd. *P. Bédard* et autres, de la paroisse de *St. Rémi*; demandant que cette paroisse soit annexée au comté de *Laprairie*, et il trouve qu'aucun avis n'en a été donné.

Quant à la pétition d'*Alex. Manning*, relative à des doutes sur la validité du règlement No. 57, du conseil municipal de *Grey*, et des débetures émises en vertu d'icelui,—votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis, mais la défectuosité du règlement paraît être d'une nature purement technique, et le conseil de *Grey* connaît la demande et ne s'y oppose point; votre comité recommande en conséquence la suspension de la 51^e règle.

Quant à la pétition de *John Ritchey*, junr., et autres, actionnaires de la compagnie métropolitaine de gaz, demandant un acte pour lui conférer les pouvoirs dévolus à la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau, en ce qui a rapport à la fabrication du gaz dans la cité de *Toronto*, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis. Il a cependant été publié un avis d'une pétition demandant des amendements à la charte de la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau, laquelle pétition avait pour objet la même demande, et comme votre comité à la certitude qu'elle est présentée du consentement de la compagnie existante, il recommande la suspension de la 51^e règle.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition du révérend *Frederick P. Sym* et autres, syndics et membres de la congrégation de *Beauharnais*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Ordonné, Que *M. Ouimet* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse* à *Beauharnais*, à vendre un certain lot par eux occupé en dépôt pour la dite congrégation.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition d'*Alexander Manning*, de la cité de *Toronto*.

Ordonné, Que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour lever tous doutes quant à la validité du règlement numéro cinquante-sept de la Corporation du comté de *Grey*, et de certaines débetures émises en vertu d'icelui.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour ex-

pliquer certaines parties du chapitre 72 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, concernant l'admission des étudiants à la profession d'avocat.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de *John Ritchie*, junior, et autres, propriétaires de la Compagnie Métropolitaine de gaz.

Ordonné, Que M. *Cameron* ait la permission d'introduire un bill pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la Compagnie Métropolitaine de gaz et d'eau de la cité de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que le rapport géologique de Sir *W. E. Logan*, dont la version anglaise a été publiée en 1860, soit traduit en français.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires du dit rapport soit imprimées pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Buchanan* soit ajouté au comité permanent des Comptes Publics.

M. *Starnes* a proposé, secondé par M. *Dufresne*, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Tassé*, M. *McMicken*, M. *Simpson*, M. *Cameron*, M. *McDougall*, M. *Dufresne*, M. *Bourassa*, M. *Campbell*, l'Honorable M. *Cayley*, M. *Carling* et du moteur, pour s'enquérir sur le fonctionnement de la loi, chap. 58 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'intérêt," et faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et la question ayant été mise aux voix,

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le fauteuil.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : " Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable *Thomas McKay*, par les légataires y mentionnés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *R. W. Scott*, secondé par M. *Dunkin*,

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue, en ce qu'elle a rapport à la pétition de *John McKay* et autres

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable *Thomas McKay*, par les légataires y mentionnés," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Carling* ait la permission d'introduire un bill pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* du comté de *Huron*, et les annexer à la division Est du comté de *Middlesex*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer le club des patineurs de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Purdy* a fait rapport, que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender la charte de la société du fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Macbeth* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *A. P. McDonald* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'hôpital général de *Guelph*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer l'union *St. Joseph* de *L'Industrie*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ouimet* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer l'union *St. Joseph* du village de *L'Industrie*, dans le comté de *Joliette*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Bourassa* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mercredi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer le collège wesléyen de filles à *Hamilton*," étant lu.

M. *White* a proposé, secondé par M. *Buchanan*, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil, et la question ayant été mise aux voix,

M. *Notman* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Bell*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se formera en le dit comité de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:

POUR :

Messieurs

Bell, Ferguson et Notman.—3.

CONTRE :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>A. M. McDonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Grill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Proc.-Gén. Cartier,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pamet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Walbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>White,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Wright.—82.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Proc.-Gén. Macdonald,</i>		

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors la question principale ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quel que temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Buchanan* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Buchanan* a fait rapport du bill, en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 5, après "*Moore,*" insérez "et."

Page 1, ligne 6, après "*Gurney,*" retranchez "et *John Bredon,*" et après "de la cité de" retranchez "*Kingston,*" et insérez "*Hamilton.*"

Page 1, ligne 7, après "*Anglin,*" insérez "et *John Bredon.*"

Page 1, ligne 20, après "collège," insérez "de."

Page 3, ligne 14, après "collège," insérez "de."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser la division paroissiale de *St. Hubert*, dans le comté de *Chambly*, à tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Beaubien* a fait rapport, que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer les dames de l'ordre de *Jésus-Marie*, dans la paroisse de *St. Joseph de la Pointe-Lévis*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Starnes* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les titres aux terres dans le comté de *Waterloo*, étant lu,
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église protestante de la paroisse de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer d'un certain immeuble y mentionné, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour légaliser certaines procédures de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer le village de *Victoria-ville*, dans le comté d'*Arthabaska*, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité pour considérer certaines résolutions proposées, autorisant la ville d'*Owen Sound* à percevoir des droits sur les cargaisons des navires chargés ou déchargés dans les limites de la corporation, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Patrick* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la ville d'*Owen Sound* à percevoir des péages et des droits sur les cargaisons des navires chargés ou déchargés dans les limites de la corporation, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa*, à ouvrir et continuer la rue *William*, dans la dite cité, jusqu'au quarré du marché, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés,

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à passer un règlement pour percevoir certaines taxes arriérées, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la banque de *Montréal*, étant lu.
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Drummond* et *Arthabaska*, étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la congrégation *St. Michel* de *Montréal*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer les arrimeurs du port de *Québec*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, du bassin et des quais du *St. Laurent*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la ville de *Lévis*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débentures pour \$200,000, et pour consolider la dette de la cité, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des manufactures de coton de *Toronto*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour transporter à la corporation de la cité d'*Hamilton* l'aqueduc de cette cité, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer le village de *Québec Sud.* dans le comté de *Lévis*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Toronto*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer l'arpentage originaire des troisième et quatrième concessions du township de *Crowland*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Frédéric Chase Capréol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l'acte du parlement chapitre 96 des statuts refondus du *Canada*, étant lu,

M. Morrison a proposé, secondé par M. Roblin, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

Et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des éleveurs à grain et d'emmagasiner à flot du *St. Laurent*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 16 Vic. ch. 218, relatif au chef-lieu du comté d'*Halton*, étant lu,

M. Morrison a proposé, secondé par M. Hébert, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. White a proposé pour amendement à la question, secondé par M. Atkins, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Craik,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Short,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Désautniers,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>White,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Ryckert,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Clark,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright.—50.</i>
<i>Connor,</i>	<i>Laframboise,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McCann,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Price,</i>
<i>Proc.-Gén. Cartier,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Sol.-Gén. Morin,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Richard W. Scott, et</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Starnes.—29.</i>
<i>Dunkin,</i>			

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité pour considérer une certaine résolution proposée relativement à la compagnie hydraulique et du bassin de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Wright* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte

“ pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, (1861.)” étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour annexer une partie de la paroisse de *St. Antoine Abbé*, au comté de *Châteauguay*, étant lu,

M. Starnes a proposé, secondé par *M. Langevin*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. Somerville a proposé pour amendement à la question, secondé par *M. Harcourt*, que le mot “ maintenant ” soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: “ de ce jour “ en trois mois.”

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir les municipalités locales de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour déclarer les limites d'icelles respectivement et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des manufactures de *St. Thomas* et *Elgin*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre à cette province des lettres patentes accordées à *William Edward Newton* pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier, et de séparer d'autres substances pour des objets semblables ou différents, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin des Sources de *Pétrole*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la chambre des notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Hugenin* comme notaire après examen, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faire passer certains immeubles de *John K. Roche* à des syndics, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour diviser la municipalité de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités séparées, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs contenus dans le testament de dernière volonté de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les administrateurs nommés par le dit testament à payer les dits legs, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour permettre à *John^o Ericsson* d'obtenir une patente pour un calorifère amélioré, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Alors, sur motion de *M. Baby*, secondé par *M. Langevin*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 30 avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par *M. Jobin*,—la pétition de *J. E. Guilbault*, botaniste, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Pope*,—la pétition de *S. A. Hurd* et autres, du township d'*Eaton* et ses environs.

Par l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*,—la pétition du révérend *Abso- lom Day*, président, au nom des membres de l'église méthodiste wesleyenne de la cité de *Kingston*, et autres circuits.

Par *M. Dunkin*,—la pétition de la Chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'Honorable *M. Drummond*,—la pétition de *Timothée Brodeur* et autres, propriétaires de terres dans le township d'*Upton*.

Ordonné, Que la pétition du bureau de commerce de *Montréal* soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient suspendues par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, demandant que le bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, ne devienne pas loi durant la présente session.

Ordonné, Que la pétition de *Timothée Brodeur* et autres, propriétaires de terres dans le township d'*Upton*, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient suspendues par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, demandant la passation d'un acte pour ratifier l'arpentage fait par *W. M. O. Dwyer*, député arpenteur provincial, de la ligne de division entre les townships d'*Upton* et *Grantham*.

M. Benjamin, du comité général des élections, a fait rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le comté de *Shefford*, et les noms des membres ont été lus comme suit :—

Noël Hébert, écuyer, *Hector Louis Langevin*, écuyer, *Donald A. Macdonald*, écuyer, *Hope F. Mackenzie*, écuyer, président, *Gédéon Ouimet*, écuyer.

M. Robinson, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *William Rees*, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la dite pétition qui lui ont été renvoyée.

Les faits qui y sont mentionnés ont déjà été soumis à votre honorable Chambre par une demande antérieure.

Votre comité trouve : que bien des années avant aujourd'hui le *Dr. Rees*, animé par des sentiments d'humanité, attira l'attention de la Législature et d'autres autorités dans le

Haut-Canada sur la position des aliénés qui alors étaient malheureusement renfermés dans les prisons du pays ;

Que c'est en grande partie aux efforts et représentations du *Dr. Rees* qu'est dû l'établissement du premier asile d'aliénés dans le *Haut-Canada* ;

Que dans l'accomplissement de ses devoirs comme surintendant médical de cet asile à *Toronto*, il a été infligé au *Dr. Rees* de graves blessures par deux aliénés (comme cela a été parfaitement prouvé à votre comité par les certificats de médecins de la plus haute responsabilité), et que sa santé a été par là tellement altérée qu'il n'est plus capable d'exercer sa profession.

Qu'en 1846 et 1851, des comités de la Législature ont fait des rapports favorables au *Dr. Rees*, mais que ces rapports n'ont eu pour résultat aucun avantage permanent pour lui.

Votre comité est d'opinion que le *Dr. Rees*, quoiqu'incapable d'exercer sa profession, est cependant encore en état de remplir certains devoirs, et, en conséquence, il prend la liberté de recommander au gouvernement qu'il lui plaise prendre sa position en considération, et de lui accorder tel avantage ou situation qu'il jugera à propos dans les circonstances.

Votre comité recommande aussi que les certificats signés par les docteurs *Herrick*, *Bovell*, *Hallowell*, *Beaumont* et *Blatherwick* soient imprimés.

M. Dunkin, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir :

Bill pour changer le nom du collège de *Bytown* et amender sa charte.

Bill pour amender l'acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*.

Bill pour autoriser les contribuales du comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu ;

Bill pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d'église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d'église dans le diocèse de *Huron* ;

Bill pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* de celui de *Lanark* ;

Bill pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété dans la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth*, aux prescriptions et dispositions du *model deed* de l'église méthodiste wesléyenne du *Canada* en rapport avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelles.

Bill pour venir en aide à *David Rintoul* et *Walter Armstrong* ;

Bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul*, à *London*, à vendre, aliéner et hypothéquer une certaine partie du terrain sur lequel est construite la dite église ;

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter sans amendements :—

Bill pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*.

Bill pour autoriser les municipalités de *Dereham* et *Ingersoll* à passer des réglemens pour ratifier leur arrangement avec la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit arrangement ;

Bill en faveur des représentants de feu *Thomas Ewart*.

M. Benjamin, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—Votre comité a examiné le document mentionné dans la motion suivante pour en demander l'impression, savoir :

De l'Hon. *M. Alley*,—Rapport des inspecteurs des prisons, asiles, etc., sur l'état de la prison de réforme du *Bas-Canada*, en rapport avec certaines accusations portées contre *F. X. Prieur*, éc., préfet de l'institution. Le comité recommande que ce rapport soit imprimé.

Après avoir repris en considération la motion pour demander l'impression de la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, le comité recommande que la dite pétition soit imprimée.

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*," soit lu une seconde fois demain.

Sur motion de M. *Benjamin*, secondé par M. *Abbott*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte de "cotisation," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *A. P. McDonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en ce qui a rapport aux juges de paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Robinson*, secondé M. *Cameron*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'hospice "des jeunes garçons de la cité de *Toronto*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'Honorable M. *Godhue*, un de leurs membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent de cette Chambre sur divers bills privés, au sujet du bill pour confirmer et établir la limite nord de la rue *Nord*, entre les rues *Clarence* et *Richmond*, dans la cité de *London*.

Ordonné, Que M. *Dunkin* porte le dit message au Conseil Législatif.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable M. *Vankoughnet*, un de leurs membres, de comparaître devant le comité spécial de cette Chambre pour prendre en considération l'administration la plus efficace du service de l'émigration, jeudi prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour être examiné au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, Que M. *McGee* porte le dit message au Conseil Législatif.

L'Honorable M. *Galt*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

EMUND HEAD.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative, les estimés supplémentaires des sommes requises pour le service de l'année 1861, et conformément aux dispositions de la 57e section de l'acte d'union, il recommande ces estimés à l'Assemblée Législative. (*Documents de la Session, No. 3*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 30 avril 1861.

Ordonné, Que le dit message et les estimés qui l'accompagnent soient renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, que tous les mercredis, durant le reste de la présente session, soient réservés comme jours du gouvernement; les bills privés, et ensuite les affaires publiques sur l'ordre du jour, devant être pris après les mesures entre les mains des membres du gouvernement.

L'Honorable M. *Sicotte* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Désaulniers*, que les mots: "et que les samedis la Chambre siégera depuis 11 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M.; et que les bills publics dont sont chargés des membres qui ne font pas partie du ministère soient les premiers pris en considération ces jours-là, et les bills privés ensuite," soient ajoutés à la fin d'icelle; et la question ayant été mise aux voix.

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, que les mots "et le dit arrangement ne prendra point effet avant mercredi, le huitième de Mai prochain," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Buricell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Nattice,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wright.—37.</i>
<i>Dunkin,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>R. W. Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb.—67</i>
<i>Daly,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu affirmativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que tous les mercredis, durant le reste de la présente session, soient réservés comme jours du gouvernement; les bills privés, et ensuite les affaires publiques sur l'ordre du jour, devant être pris après les mesures entre les mains des membres du gouvernement; et que les samedis la Chambre siégera depuis 11 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M.; et que les bills publics dont sont chargés des membres qui ne font pas partie du ministère seront les premiers pris en considération ces jours-là, et les bills privés ensuite.

Un message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Goodhue*, un de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent de l'Assemblée Législative sur les divers bills privés, relativement au bill pour confirmer et établir la limite nord de la rue *Nord*, entre les rues *Clarence* et *Richmond*, dans la cité de *London*, s'il le juge à propos. Et ensuite il s'est retiré.

Un bill pour incorporer le club des patineurs de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender la charte de la société du fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte pour incorporer l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill se passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'hôpital-général de *Guelph*", a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill pour incorporer l'Union *St. Joseph de l'Industrie*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit "Acte pour incorporer la société appelée l'Union *St. Joseph de l'Industrie*."

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer le collège wesléyen de " filles à *Hamilton*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour incorporer les dames de l'ordre de *Jesus Marie* dans la paroisse de *St. Joseph de la Pointe Lévis*, étant lu,

L'honorable M. *Lemieux* a proposé, secondé par M. *Bureau*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Ferguson* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Mackenzie*, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en six mois : " et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR:

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cook,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Purdy.</i>	<i>Wright.—20.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Drummond,</i>	Proc. Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McLeod,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gaudet,</i>	Sol. Gén. <i>Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Thibodeau,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wilson.—70.</i>
<i>Desautniers,</i>	<i>Laporte,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Pope* a proposé, secondé par M. *Ferguson*, que l'amendement suivant soit fait au bill : Clause 2, ligne 18, retranchez les mots " annuels des dits biens immeubles ; " et l'amendement ayant été mis aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Lemieux* a proposé, secondé par M. *Bureau*, que le bill passe et que

le titre soit : " Acte pour incorporer les dames religieuses de " *Jésus Marie,*" ayant été mis aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer le club *Stadacona* de *Québec*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Piché* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer l'asile des orphelines de l'église d'*Angleterre* à *Québec*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Bureau a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer le collège *Morrin* à *Québec*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Rykert* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prévenir les factures frauduleuses, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender la loi relative à l'administration criminelle du poison, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Macbeth* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux à être exécutés par la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chap. 108 des statuts refondus du *Canada*. intitulé : " Acte relatif à l'asile des aliénés pour les criminels, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des inspecteurs des prisons et asiles, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abolir le droit des cours de sessions de quartier et des cours de records d'entendre les procès pour trahison et félonie, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chap. 111 des statuts refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif au pénitencier provincial du *Canada*, étant lu,
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*, étant lu,
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre l'acte intitulé : "Acte pour incorporer l'association des prêts agricoles du *Canada* et lui conférer certains "pouvoirs," étant lu,
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les droits aux mines, étant lu,
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

M. *Simard* a présenté et déposé sur la table, la pétition de la Chambre de commerce de *Québec*.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient suspendues par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue; demandant que le bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, ne devienne pas loi durant la présente session.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été, vendredi dernier, proposé à la question, que le bill (relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*) soit maintenant lu une seconde fois, lequel amendement était: que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'il soient remplacés par les suivants: "cette Chambre est d'opinion que les lois relatives aux débiteurs insolubles et à leurs biens, dans le *Haut-Canada*, devraient être amendées. Que le dit bill a en vue la création de nouvelles cours, d'un nouveau personnel d'officiers, et d'un système désavantageux et coûteux pour faire fonctionner la loi proposée, qui ne peuvent aucunement médier au mal qu'on veut révenir, et qui, au contraire, doivent nuire aux intérêts des débiteurs et des créanciers, et faire nécessairement peser de nouvelles charges sur le peuple."

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix.

M. *Harcourt* a proposé pour en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Aikins*, que les mots "et qu'un comité de sept membres soit nommés pour s'enquérir quant aux meilleurs moyens à prendre pour le règlement juste et équitable des successions de banqueroute dans le *Haut-Canada*, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, et que le dit comité soit nommé par la Chambre, soit ajoutés à la fin d'icelui."

Et l'amendement au dit amendement proposé, ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Aikins,
Bell,
Biggar,
Bourassa,

Dorion,
Drummond,
Finlayson,
Foley,

Mackenzie.
McDougall,
Mowat,
Munro,

Purdy,
James Ross,
Rymal,
Short,

<i>Bureau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—37.</i>
<i>Craik,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Turcotte et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Webb.—'66.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lemieux,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la question originale ayant été mis aux voix, la Chambre s'es divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymul,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Craik,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—41.]</i>
<i>Dorland,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Wm. F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>

<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb.—60.</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et le question ayant été de nouveau proposée, savoir : que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Ferguson* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Patrick*, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibauudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Oraik,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—42.‡</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb.—58.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Loux,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix, savoir : que le bill soit maintenant lu une seconde fois,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>A. P. Macdonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sherwood,</i>

<i>Campbell,</i>	<i>Journier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	Sol. Gén. <i>Morin,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon.</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb.—58.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Loux,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Aitins,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>MacDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Notman,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—42.</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er mai 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un état de l'institution des sourds-muets *Montréal*, pour l'année 1860-61.

Conformément à la 106me règle de l'Assemblée Législative, nous avons l'honneur de vous adresser le rapport général de l'institution des sourds-muets, comme suit :—

NOMBRE DES MAITRES ET DES ÉLÈVES POUR L'AN 1860-1861.

1 directeur et 2 professeurs; 28 à 30 sourds-muets; 14 pensionnaires, dont 2 sont nouvellement arrivés; 4 pensionnaires demi-gratis; instruction et pension gratuite à 4. De plus, 16 externes recevant l'instruction religieuse gratis.

Nombre d'élèves français apprenant la langue française, 6; nombre d'élèves anglais apprenant la langue anglaise, 8; (sur ce nombre apprenant les deux langues) les anglais et français, 1.

Nombre d'élèves apprenant le calcul,	12
“ “ “ la géographie,.....	9
“ “ “ l'histoire,.....	9
“ “ “ la tenue des livres,	3
“ “ “ le cours religieux,.....	30

Un grand nombre ont été refusés faute de moyens, parce que les sourds-muets appartiennent pour la plupart à des familles vraiment pauvres et indigentes.

Le revenu de l'institution est de 150 louis d'allocation du gouvernement, de plus la pension de quelques-uns de nos élèves.

Le capital de nos dettes se monte à 180 louis.

F. ABR. JACQUES DU HAUT, Ptre. et
Directeur.

CÔTEAU ST. LOUIS, 29 avril 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Désaulniers*,—la pétition de l'Honorable *T. J. J. Loranger*, président de la société de colonisation du *Bas-Canada*.

Par M. *Bell*,—la pétition de la municipalité des townships unis de *Dalhousie*, *Sherbrooke Nord* et *Levant*; la pétition de la municipalité de *Westmeath*; la pétition de la municipalité des townships unis de *Rolph*, *Buchanan*, *Petewawa*, *Wylie* et *McKay*; la pétition du conseil municipal du comté de *Lanark*; et la pétition de la municipalité de *Wilberforce*.

Par M. *Mucheth*,—la pétition de *J. H. B. Campbell* et autres, du township d'*Enniskillen*; la pétition de *R. Davis* et autres, des townships de *Plympton* et *Enniskillen*; et la pétition de *Thomas Forsyth* et autres, de la ville de *Sarnia*, toutes du comté de *Lambton*.

Par l'Honorable M. *Galt*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Sherbrooke*.

Par l'Honorable *Sidney Smith*.—la pétition de *John Fowler*, contracteur, de la ville de *Cobourg*.

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*.

Par M. *Panet*,—la pétition de l'Honorable Sir *N. F. Belleau*, président, au nom de l'Association des carabiniers canadiens.

Par M. *Patrick*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Prescott*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. Hutton* et autres,—de *W. Calow* et autres,—de *John S. Rogers* et autres,—de *Henry Woodruff* et autres,—de *Thomas Burh* et autres,—de *W. K. Sumner* et autres,—de *James Turner* et autres,—de *J. M. Lawder* et autres,—de *George Secord* et autres,—de *Henry Smith* et autres,—de *James Coslin* et autres,—de *Henry Williams* et autres,—de *G. J. Miller* et autres,—de *G. Longhurst* et autres,—et de *John Spence* et autres, tous du comté de *Lincoln*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser le déplacement du chef-lieu du dit comté.

De *John Todd* et autres, du comté de *Peel*: demandant que le bill pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à la séparation du dit comté de celui d'*York*, et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De la municipalité du township de *Grantham*,—et du conseil de ville de la ville de *St. Catharines*, toutes deux du comté de *Lincoln*; demandant la passation d'un acte pour autoriser les contribuables du dit comté à choisir un chef-lieu plus convenable.

De la municipalité du township d'*Arthur*, comté de *Wellington*; représentant qu'aucun avis n'a été donné de la demande d'un acte pour légaliser et confirmer certains actes des townships d'*Athur* et *Luther*, et demandant que les règles de cette Chambre exigeant tel avis, soient suspendues.

De la municipalité du township d'*Arthur*, comté de *Wellington*; demandant la passation d'un acte pour légaliser et confirmer certains actes des townships d'*Arthur* et *Lincoln*.

De *V. Taché* et autres, co-seigneurs du fief et seigneurie de *Kamouraska*; demandant des amendements à l'acte seigneurial maintenant en force.

De *M. Auger* et autres, de la paroisse de *St. Roch de Québec*; demandant qu'il soit fait une exploration pour l'ouverture d'un chemin de *Québec* au lac *St. Jean*.

De la municipalité de la paroisse de *Beauport*; demandant des amendements à l'acte pour augmenter les péages sur les chemins à barrières dans le voisinage de la cité de *Québec*, et pour d'autres fins.

Du conseil de ville de la ville de *Peterborough*; demandant des amendements à l'acte

pour consolider la dette de la dite ville, et pour autoriser l'émission de débentures assurées sur les propriétés de la ville, et pour d'autres fins.

De *George E. Paré* et autres, de la paroisse de *St. Roch de Québec*; demandant la passation d'un acte pour abolir la qualification foncière des membres de l'Assemblée Législative.

De la municipalité du township de *Hay*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* du comté de *Huron*, et les annexer au comté de *Middlesex*.

De la session de l'église de *Knox, Ottawa*; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observance du dimanche

De la société *St. George d'Ottawa*; demandant un acte d'incorporation.

Du révérend *J. B. Villeneuve* et autres, du township de *Laterrière*, comté de *Chicoutimi*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin entre le dit township et le township de *Chicoutimi*.

Du révérend *J. B. Villeneuve* et autres, du township de *Laterrière*, comté de *Chicoutimi*; demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le dit comté.

Du conseil municipal du comté de *Perth*; demandant des amendements à l'acte des cotisations du *Haut-Canada*.

Du révérend *A. Bouchard* et autres, de *Stratford* et autres townships, comté de *Wolfe*; demandant de l'aide pour des chemins dans le dit comté.

De *J. C. Wallace* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux et autres, de la ville de *Cobourg* et environs, intéressés dans la navigation du lac *Ontario*; demandant la construction de deux jetées et d'un phare à la baie *Weller*, située sur la rive nord du lac *Ontario*.

De *J. Lajeunesse* et autres, de la paroisse de *St. Roch de Québec*; demandant la passation d'une adresse au gouvernement impérial, demandant que le traité de réciprocité avec les *Etats-Unis* soit amendé de manière à permettre la vente de vaisseaux anglais aux citoyens américains.

D'A. *M. Hart* et autres, de la cité des *Trois-Rivières*; demandant qu'un comité soit nommé pour s'enquérir des affaires de la banque de *Montréal*, pour constater si les dispositions de l'acte 19 *Vict.*, ch. 76, pour amender et refondre les différents actes incorporant la dite banque, n'ont pas été violées.

Du conseil municipal du comté de *Perth*; représentant que la rémunération maintenant accordée aux conseillers municipaux pour leur services comme conseillers, est insuffisante pour payer leurs frais de voyage et autres dépenses, et demandant l'augmentation de cette rémunération.

M. Dunkin, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour confirmer et établir la limite nord de la rue *Nord*, entre les rues *Clarence* et *Richemond*, dans la cité de *London*, et il trouve que le préambule n'en a pas été prouvé, attendu que le sujet est actuellement en litige.

Il a aussi examiné le bill pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à la séparation du comté de *Peel* de celui d'*York*, et pour d'autres fins, et il est d'opinion que le préambule n'en a pas été prouvé, attendu qu'il ne paraît pas qu'il soit nécessaire de législater sur le sujet dans le moment.

Il a de plus examiné le bill pour amender la charte de la compagnie des mines du sud-est du *Canada*, et est convenu de le rapporter sans amendements.

Il a enfin examiné le bill pour amender les actes qui règlent la commune de la seigneurie d'*Yamaska*, et qui autorisent le partage de la dite commune, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

Un bill pour incorporer le Club *Stadacona* de *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill pour incorporer l'asile des orphelines de l'église d'Angleterre à Québec, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer le collège *Morrin* à Québec, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender la loi relative à l'administration criminelle du poison, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chap. 108 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif à l'asile des aliénés pour les criminels," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender le chapitre cent huit des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant l'asile des aliénés criminels." "

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour abolir le droit des cours de sessions de quartier et des cours de recorders d'entendre les procès pour trahison et félonie, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chapitre 111 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif au pénitencier provincial du *Canada*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender le chapitre cent onze des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant le pénitencier provincial du *Canada*." "

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 23 *Vict.*, ch. 89, relatif à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour vendredi prochain.

Noël Hébert, écuyer, Hector Louis Lungevin, écuyer, Donald A. Macdonald, écuyer, Hope F. Mackenzie, écuyer, président Gédéon Ouimet, écuyer, composant le comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le comté de *Shefford*, ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le greffier.

Ordonné, Que la pétition relative à l'élection et rapport pour le comté de *Shefford*, soit renvoyée au comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour ce comté.

Ordonné, Que le dit comité s'assemble demain à onze heures de l'avant-midi, dans l'une des chambres de comité.

Le greffier du conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements, dans le *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du *Bas-Canada*, dans les matières susceptibles d'appel, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour vendredi prochain.

Un message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Vankoughnet* de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative nommé pour prendre en considération la question de l'administration du service de l'émigration, jeudi prochain à onze heures de l'avant-midi, pour être examiné au sujet du dit ordre de renvoi, s'il le juge à propos.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 31, section 159 des statuts refondus du *Haut-Canada*, relatif aux jurés et jurys, étant lu,

L'Honorable M. *S. Smith* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement, secondé par M. *McDougall*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'il soient remplacés par les suivants : "il soit nommé un comité chargé d'examiner la loi du jury du *Haut-Canada*, avec instruction de préparer, le plus tôt possible, une mesure pour réduire les frais à encourir pour le choix des jurés, ou de l'amender de manière à rencontrer les vues et les vœux du peuple du *Haut-Canada*."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wright.—41.</i>
<i>Dorion,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb.—59.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>William F. Powell,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix, savoir : que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Coutlée,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Huot,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>White.—72.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Clark,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cook,</i>	<i>D. A. Macdonald,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—27.</i>
<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>	

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative aux personnes blessés en cette province et qui décèdent à l'étranger, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prévenir les indictements vexatoires pour certains délits, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abolir la procédure dans les causes criminelles appelée "enregistrement de la sentence de mort," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif aux banques incorporées, en ce qui a rapport aux reçus des gardes-magasins," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le 28e chap. des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif aux travaux publics" en ce qui concerne les pouvoirs des arbitres officiels, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées au sujet des droits sur les colis.

(EN COMITÉ.)

Résolu, I. Qu'il est expédient d'abroger cette partie du tarif annexé à l'acte relatif aux droits de douane et à leur perception, qui a rapport à l'exemption des colis de droit, et d'y substituer ce qui suit :

Que les colis contenant des marchandises exemptes de droit, et de l'espèce de ceux dans lesquels ces marchandises sont ordinairement importées, seront libres de droit.

Que les colis suivants seront libres de droit, savoir :—les balles, paniers et caisses recouvrant des futailles de vin ou d'eau-de-vie ; les caisses et futailles contenant des marchandises sèches, de la quincaillerie, de la coutellerie ; les paniers (*crates*) ou futailles contenant de la verrerie ou de la poterie ; les caisses contenant du vin ou des spiritueux en bouteilles, et les autres colis dans lesquels les marchandises de l'espèce y contenue sont ordinairement importées, et qui n'accompagnent pas nécessairement ou généralement ces sortes de marchandises quand elles sont vendues en cette province.

Que tous les autres colis contenant des marchandises soumises à des droits *ad valorem*,

seront frappés du même droit que les marchandises qu'ils contiennent, à moins que ce droit n'excède trente pour cent, et dans ce cas le droit sur les colis qui les contiennent sera de trente pour cent; et les colis contenant des marchandises soumises à des droits spécifiques seront frappés d'un droit de vingt pour cent.

Résolu, 2. Qu'il est expédient de déclarer que l'intention de la disposition du tarif actuel qui exempte de droit (avec certaines exceptions,) "les colis de toute espèce dans lesquels des marchandises sont ordinairement importées," était qu'elle ne s'appliquât qu'aux colis qui, lors de la passation de l'acte 22 *Vict.*, chapitre 2, (26 mars 1859,) étaient ordinairement et généralement portés séparément et distinctement dans la facture lors de l'entrée des marchandises qu'ils contenaient; et que si ces sortes de colis n'étaient pas portés séparément et distinctement dans la facture lors de l'entrée des marchandises qu'ils contenaient, aucune déduction de la valeur de ces marchandises par rapport aux droits, ni aucune remise du droit payé sur la valeur des dits colis, ne pouvait ni ne peut être réclamée après la dite entrée.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Bell* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Mai 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le rapport des municipalités du *Haut-Canada*, (en partie), pour 1860. (*Documents de la Session*, No. 12.)

Et aussi, un état des affaires de la compagnie de navigation de *Salaberry* à *Montréal*, jusqu'au 1er février 1861.

ÉTAT des affaires de la Compagnie de navigation de Salaberry à Montréal, jusqu'au 1er février 1861.

P A S S I F.		A C T I F.	
\$	cts.	\$	cts.
Capital payé.....		Vapeur "Salaberry" coût.....	28000 00
Ordonances—		Vapeur "Ottawa" do	20330 78
L'Honorable L. Renaud	15008 34	Vapeur "Wolland" do	12360 78
Sir George Simpson	2000 00	Vapeur "Richelieu" do	5356 00
Dividendes dus aux actionnaires.....		Mobilier.....	66047 54
Profits et pertes—		Divers comptes	144 00
Pour la saison de 1858.....	\$7013 69	Argent en main chez l'agent.....	852 31
Moins—dividende payé.....	\$4000 00		117 07
Pour la saison de 1859	3013 69		
Pour la saison de 1860	1423 53		
	5795 74		
Total, passif	\$87,160 92	Total, actif.....	\$87,160 92
		Profits pour 1858, 1859 et 1860.....	\$10,232 96

COMPTE des opérations pour la saison de navigation de l'année 1860.

RECETTES.		DEBOURSEES, Etc.	
\$	cts.	\$	cts.
Vapeur "Salaberry," pour fret et passagers.....	14061 34	Vapeur "Salaberry" réparations	1207 44
Barre	1137 50	do dépenses courantes.....	6823 84
Vapeur "Wolland," pour fret et passagers.....	20153 07	do barre	359 00
Barre	240 00	Vapeur "Wolland" réparations	1521 05
Vapeur "Ottawa," pour fret et passagers.....	14987 90	do dépenses courantes.....	16960 44
Barre	60 00	Vapeur "Ottawa" réparations	2835 83
Vapeur "Richelieu," pour fret et passagers, au 15 juin.....	1005 68	do dépenses courantes.....	14398 86
Louage au chemin de fer	2020 00	Vapeur "Richelieu" réparations.....	366 93
		do dépenses courantes au 15 juin.....	455 00
Profits pour la saison de 1858.....	\$7013 69	Intérêt à Sir Geo. Simpson sur \$4000	240 00
Moins	4000 00	do à l'Hon. L. Renaud sur \$17906 14	1790 61
do	3013 69	do do sur avances pour réparations.....	118 88
do	1423 53	Dépenses générales.....	
do	5795 74	Process	
		Profits pendant la saison de 1860.....	
		Total.....	\$10232 96

Certifié correct: J. O. LAFUMBEIL, Secrétaire.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Carling*,—la pétition du maire, des échevins et conseillers de la cité de *London*, *Haut-Canada*.

Par M. *Dunbin*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*.

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de *J. W. Wallace*, de la cité d'*Hamilton*.

Par M. *Dufresne*,—la pétition du révérend *H. T. Clément* et autres, du township de *Rawdon*, comté de *Montcalm*.

Par M. *Abbott*,—la pétition de *Daniel Galbraith*, préfet des comtés de *Lanark* et *Renfrew*.

Par M. *Playfair*,—la pétition de la municipalité du township de *Beckwith*; et la pétition de la municipalité du township de *Drummond*, dans les comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*.

Par l'Honorable M. *Alleyne*,—la pétition de *James Gibb Ross* et autres.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la pétition de la congrégation de *Whitby*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *Harcourt*,—la pétition d'*Elmund De Cew*, arpenteur provincial.

Par l'Honorable M. *Cayley*,—la pétition de la municipalité du township d'*Admaston*; et la pétition de la municipalité du township de *Bromly*, toutes deux du comté de *Renfrew*.

Par l'Honorable M. *Sicotte*,—la pétition de la Chambre d'agriculture du *Bas-Canada*.

Par M. *Short*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *S. A. Hurd* et autres, du township de *Eaton* et environs; demandant un acte pour prohiber la fabrication et la vente des liqueurs spiritueuses, excepté pour le fins de la médecine et des arts.

Du révérend *Absolom Day*, président au nom des membres de l'église méthodiste wesleyenne de la cité de *Kingston*, et autres circuits; demandant des amendements à l'acte de l'Université de *Toronto* de 1853.

De *J. E. Guibault*, de la cité de *Montréal*, botaniste; demandant de l'aide pour établir un jardin botanique et zoologique dans la dite cité.

Ordonné Que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, soit maintenant reçue et lue et que les règles de cette Chambre soient suspendues par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, demandant à être entendue à la barre de la Chambre, contre le bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont* (1861).

Ordonné, Que la pétition de *James Gibb Ross* et autres soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient suspendues par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de bâtir, posséder et faire naviguer des vaisseaux à vapeur et autres, sur les lacs, rivières et canaux de cette province, et sur l'océan, et aussi, de faire le commerce avec les pays étrangers.

M. *Playfair*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de *T. Brodeur* et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre *Up on* et *Grantham*,—de *Wm. Molson* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de *Montréal* du chemin à rails servi par des chevaux,—de *J. L. Beaudry* et autres, demandant l'incorporation de la banque *Jacques Cartier*, et il trouve suffisants les avis qui en ont été donnés.

Quant à la pétition de la municipalité du township de *Lobo*, demandant un acte pour déclarer valide le placement qu'elle a fait de certains deniers des réserves du clergé, accor-

dés au dit township, votre comité trouve l'avis qui en a été donné insuffisant ; mais il recommande la suspension de la 51e règle, et l'insertion dans tout bill qui sera présenté sur le sujet une disposition à l'effet que les conseillers municipaux qui ont voté pour le dit placement ne seront point déchargés de la responsabilité personnelle qu'ils peuvent avoir encourue envers la dite municipalité dans cette affaire.

Quant à la pétition de la municipalité du township d'*Arthur*, demandant un acte pour légaliser certains procédés de la ci-devant corporation municipale d'*Arthur et Luther*, qui ont eu lieu en vertu de l'acte pour autoriser des prêts pour l'achat de grain de semence, les procédés ont été déclarés invalides, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis, mais comme la présente pétition paraît avoir été basée sur la recommandation d'un commissaire nommé pour s'enquérir du sujet, il recommande la suspension de la 51e règle.

Quant à la pétition de *Joseph Morrin* et autres ; demandant que leurs terres de la municipalité de *St. Didace* soient annexées à la paroisse de *St. Justin*, il n'en a pas été donné avis.

La pétition de la société *St. George* d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation, et le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'institution des jeunes " garçons de la cité de *Toronto*," ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

M. Dunkin, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill relatif à la société médicale éleclctique, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre.

Il a aussi examiné le bill pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Lingwick*, *Bury* et *Orford*,—et le bill pour amender l'acte 22 Vic., chap. 36 (1858), intitulé : " Acte pour ériger le township d'*Hemmingford*, dans le comté d'*Huntingdon*, en deux municipalités séparées," et il est convenu de le rapporter sans amendement.

Et comme il est probable que le parlement sera bientôt prorogé, voire comité recommande que l'avis à donner par les comités spéciaux auxquels peuvent être renvoyés des bills privés, soit réduit, pour le reste de la session, à trois jours.

M. Benjamin, du comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le dixième Rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :—

De *M. McDougall*.—Réponse à une adresse demandant la correspondance relative au fugitif *Anderson*. Le comité en recommande l'impression.

De *M. Fiché*.—Pétition de *Firmin Perrin*, de *Berthier*.

De *M. Daoust*.—Pétition d'*A. M. Globenski* et autres, de *St. Eustache*.

De *M. Robinson*.—Les certificats médicaux du Dr. *Rees*, tels que soumis au comité auquel a été renvoyée sa pétition. Le comité recommande que les pétitions et certificats ci-dessus mentionnés ne soient pas imprimés.

L'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre.

L'Honorable *M. Albyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 22 avril 1861, pour un état faisant voir comment a été employées la part du fonds d'améliorations venant au comté de *Wellington*, depuis le 1er janvier 1856 jusqu'au 31 décembre 1861. (*Documents de la Session*, No. 26.)

Ordonné, Que l'Honorable *M. Loranger* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la banque *Jacques Cartier*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Webb*,

Ordonné, Que pour le reste de la présente session, l'avis exigé par la 61e règle, avant la considération d'aucun bill privé par un comité spécial, soit réduit à trois jours.

Ordonné, Que M. *R. W. Scott* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société *St. George d'Ottawa*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi prochain.

Ordonné, Que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue par rapport à la pétition de la municipalité du township d'*Arthur*, comté de *Wellington*.

Ordonné, Que M. *J. Ross* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les actes des corporations d'*Arthur* et *Luther*, en vertu de l'acte pour autoriser les conseils de comté à prélever des deniers pour mettre certaines personnes en état d'ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi prochain.

Ordonné, Que M. *Abbott* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer servi par des chevaux, de la cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill relatif à l'esplanade de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer l'arpentage vérifiant la ligne de division entre les townships d'*Upton* et *Grantham*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour samedi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, a repris la considération ultérieure de la question : qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Starnes*, M. *Tassé*, M. *McMicken*, M. *Simpson*, M. *Cameron*, M. *McDougall*, M. *Dufresne*, M. *Bourassa*, M. *Campbell*, l'Honorable M. *Cayley*, et M. *Carling* pour s'enquérir du fonctionnement de la loi chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant l'intérêt," pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Starnes*, M. *Tassé*, M. *McMicken*, M. *Simpson*, M. *Cameron*, M. *McDougall*, M. *Dufresne*, M. *Bourassa*, M. *Campbell*, l'Honorable M. *Cayley*, et M. *Carling*, pour s'enquérir du fonctionnement de la loi chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte "concernant l'intérêt," pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alleyn,
Archambeault,
Benjamin,
Biggar,

Daoust,
Dorland,
Dufresne,
Dunkin,

D. A. McDonald,
Mc Cann,
A. P. McDonald,
McDougall,

Rose,
James Ross,
Rykert,
Rymal,

<i>Burton,</i>	<i>Finlayson.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sherwood.</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Foley.</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gall,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Siçotte,</i>
<i>Campbell.</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Carling.</i>	<i>Harcourt.</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sidney Smith.</i>
<i>Caron,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier.</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Coucar,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Coullér,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Le Boullicier.</i>	<i>Purdy,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Loranger.</i>	<i>Robinson.</i>	<i>Wright.—65.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Désaulniers.</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Meagher,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Notman,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Loux,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Simpson, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Thibaudeau.—26</i>
<i>Droust,</i>	<i>Labelle,</i>		

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger le chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'intérêt," étant lu,

L'Honorable M. *Thibaudeau* a proposé, secondé par M. *Desaulniers*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'Honorable M. *Thibaudeau*, M. *McMicken*, l'Honorable M. *Cauchon*, M. *Wallbridge*, M. *Désaulniers*, M. *Bureau*, M. *Simpson*, l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. *Lemieux*, M. *Webb*, et M. *Bourassa*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'usure, et pour établir un taux maximum d'intérêt, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, ch. 85, et pour prévenir l'usure en fixant le taux de l'intérêt à six pour cent par année, étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour régler le prix de l'argent, étant lu, Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill pour amender les lois relatives à l'usure et pour établir un taux maximum d'intérêt, le bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, ch. 85, et pour prévenir l'usure en fixant le taux de l'intérêt à six pour cent par année, et le bill pour régler le prix de l'argent, soient séparément renvoyés au comité spécial sur le bill pour abroger le chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'intérêt."

Le greffier du Conseil Législatif a remis à la barre le message suivant :

Le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé :

“ Acte pour incorporer le collège wesléyen de filles à *Hamilton*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : “ Acte pour remettre en force et amender l’acte pour incorporer la compagnie d’assurance contre le feu et maritime de *Kingston*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill qui amende l’acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Labelle*, M. *Thurcotte*, M. *Tassé*, M. *Dufresne*, M. *Laberge*, M. *Archambault*, M. *Daoust*, l’Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l’Honorable M. *Dorion*, M. *Fournier* et M. *Jobin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d’envoyer quérir personnes, papiers et records.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger certaines dispositions relatives à l’exemption de certains effets de la saisie-exécution, quant au *Bas-Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chap. 85 des statuts refondus du *Bas-Canada*, relatif aux saisies et ventes par autorité de justice, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l’acte relatif aux saisies et ventes par autorité de justice, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill pour abroger certaines dispositions relatives à l’exemption de certains effets de la saisie-exécution, quant au *Bas-Canada*; le bill pour amender le chap. 85 des statuts refondus du *Bas-Canada*, relatif aux saisies et ventes par autorité de justice, et le bill pour amender l’acte relatif aux saisies et ventes par autorité de justice, soient séparément renvoyés au comité permanent sur le bill qui amende l’acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour diminuer les frais de justice encourus pour le recouvrement de dettes, ainsi que pour abolir l’emprisonnement pour dettes, étant lu,

M. *McMicken* a proposé, secondé par M. *Simpson*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s’est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *McMicken*, M. *Morrison*, l’Honorable S. *Smith*, l’Honorable M. *Foley* et M. *Cameron*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d’envoyer quérir personnes, papiers et records.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : “ Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*,” étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Benjamin*, M. *Gould*, M. *Roblin*, M. *Clarke*, M. *Daly*, M. *D. A. Macdonald* et M. *Wilson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d’envoyer quérir personnes, papiers et records.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l’acte relatif aux insti-

tutions municipales du *Haut-Canada*, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre les sections 299 à 204 inclusivement de l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, aux villes aussi bien qu'aux cités, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu la seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour restreindre l'émission de débentures par les municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres ;—le bill pour étendre les sections 299 à 304 inclusivement de l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, aux villes aussi bien qu'aux cités,—et le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour restreindre l'émission de débentures par les municipalités au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," soient séparément renvoyés au comité spécial sur le bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*."

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par les juges des cours de comté sous l'autorité de l'acte de 1856, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Benjamin*, l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Foley*, M. *Simpson*, M. *Clark*, M. *Wallbridge* et l'Honorable M. *Mowat*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 105 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Benjamin*, l'Honorable M. *Sherwood*, M. *Holmes*, M. *Stirton*, M. *Biggar*, M. *James Ross*, M. *McDougall*, M. *Simpson*, M. A. P. *McDonald*, et M. W. F. *Powell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour expliquer et amender certaines parties de l'acte des clauses générales des chemins de fer, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du *Canada*, au sujet de l'agriculture, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Campbell*, l'Honorable M. *Sicotte*, M. *McDougall*, M. *Stirton*, M. *Chapais*, M. *Pope*, M. *Macbeth*, M. *Turcotte*, M. D. A. *Macdonald*, M. *Simpson* et M. *Désaulniers*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour déclarer qu'une paroisse ou un township érigé canoniquement jouira du bénéfice et avantages de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Bureau, l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, l'Honorable M. Cauchon, M. Jobin et l'Honorable M. Loranger, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, M. Laframboise, M. Dunkin, M. Ouimet, M. Somerville, M. LeBoutillier, M. Pope, M. Désaulniers, M. Archambeault, M. Lucoste et M. Ferres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi municipale et rurale du *Bas-Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada*, quant à ses dispositions relatives à la vente des liqueurs enivrantes, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour conférer de plus amples pouvoirs aux municipalités du *Bas-Canada*, en ce qui concerne la répression de l'intempérance, le maintien de la paix et du bon ordre, et pour d'autres objets, étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à certaines municipalités dans le district de *Gaspé*, étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill pour amender la loi municipale et rurale du *Bas-Canada*;—le bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à ses dispositions relatives à la vente des liqueurs enivrantes;—le bill pour conférer de plus amples pouvoirs aux municipalités du *Bas-Canada*, en ce qui concerne la répression de l'intempérance, le maintien de la paix et du bon ordre et pour d'autres objets,—et le bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à certaines municipalités dans le district de *Gaspé*, soient renvoyés séparément au comité spécial sur le bill pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Dunkin, l'Honorable M. Sherwood, l'Honorable M. Mowat, M. Connor et M. Abbott, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial sur le bill intitulé : " Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social. "

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 72 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux mariages dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial,

composé de M. *W. F. Powell*, l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Mowat*, M. *McDougall* et M. *Dunkin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 63 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux compagnies à fonds social, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Walker Powell*, l'Honorable M. *Sherwood*, l'Honorable M. *Mowat*, M. *Connor*, M. *Abbott* et M. *Dunkin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. *Dorion* a proposé, secondé par M. *Connor*, que cette Chambre s'ajourne maintenant; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisé :

POUR :—16.

CONTRE :—17.

Ainsi la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour obroger certaines clauses du chapitre 93 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant la publication des décisions des tribunaux, étant lu,

Sur motion de M. *Turcotte*, secondé par M. *W. F. Powell*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 mai 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Macbeth*,—la pétition de *J. J. McKenzie* et autres, du comté de *Middlesex*.

Par M. *Laframboise*,—la pétition du révérend *H. L. Girouard* et autres, de *St. Simon*; et deux pétitions de *C. A. McClure* et autres, du township d'*Acton*, comté de *Bagot*.

Par M. *Abbott*,—la pétition du révérend *F. S. Neve* et autres, du township de *Grenville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie du pont suspendu de *Niagara*; demandant qu'aucun acte d'incorporation ne soit passé pour la construction d'un autre pont suspendu sur la Rivière *Niagara* aux Chûtes.

De l'Honorable *T. J. J. Loranger*, président de la société de colonisation du *Bas-Canada*; demandant un acte d'incorporation.

De la municipalité des townships unis de *Dalhousie*, *Sherbrooke Nord* et *Levant*,—de la municipalité de *Westmeath*,—de la municipalité des townships unis de *Rolph*, *Buchanan*, *Peterawa*, *Wylie*, et *McKay*,—du conseil municipal du comté de *Lanark*,—de la municipalité de *Wilberforce*,—et du conseil de ville de la ville de *Prescott*; demandant une mesure relative à la dette des diverses municipalités dans le *Haut-Canada*.

De *J. H. B. Campbell* et autres, du township d'*Enniskillen*,—de *R. Davis* et autres, des townships de *Plympton* et *Enniskillen*,—et de *Thomas Forsyth* et autres, de la ville de *Sarnia*, tous du comté de *Lambton*; demandant que le bill pour incorporer la compagnie des Sources de *Pétrole* soit passé.

Du conseil de ville de la ville de *Sherbrooke*; demandant des amendements à l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860.

De l'Honorable Sir *N. F. Belleau*, président, au nom de l'association des carabiniers canadiens; demandant qu'une certaine somme d'argent lui soit accordée pour l'achat de carabines dites de "Whitworth."

De *John Fowler*, de la ville de *Cobourg*, entrepreneur ; demandant que les conclusions de la pétition du conseil de ville de *Peterborough*, pour la passation d'un acte pour consolider la dette de la dite ville, soient accordées.

M. *Dunkin*, du comité spécial auquel ont été renvoyés le bill intitulé : " Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social,"—et le bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social, a fait rapport que le comité avait examiné les dits bills, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'Honorable M. *Thibaudeau*, du comité spécial auquel ont été renvoyés le bill pour abroger le chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'intérêt," et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité spécial auquel ont été renvoyés le bill pour abroger le chapitre 58 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant l'intérêt " ;—le bill pour amender les lois relatives à l'usure et pour établir le taux maximum de l'intérêt ;—le bill pour amender l'acte 22 *Victoria*, chapitre 85, et pour prévenir l'usure en fixant le taux de l'intérêt à six pour cent par année,—et le bill pour fixer le prix de l'argent, prend la liberté de faire rapport qu'il a combiné les dispositions des dits bills dans le bill pour fixer le prix de l'argent, avec des amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

M. *Dunkin*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre :—

Bill pour amender l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough*, et pour fixer le chef-lieu à *Lindsay* ;

Bill pour incorporer la banque des marchands ;

Bill pour incorporer l'église baptiste de *Montréal*, sous le nom de " Première Eglise Baptiste de *Montréal*," et pour d'autres fins ;

Bill pour incorporer le village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew* ;

Bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture anglo-américain ;

Bill pour consolider la dette de la cité d'*Hamilton*, et pour d'autres fins ;

Bill pour incorporer la compagnie hydraulique et du bassin de *Montréal* ;

Bill du Conseil pour amender la charte de la banque d'*Ontario* ;

Bill du Conseil pour augmenter de nouveau le capital de la banque du Peuple.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendements :—

Bill pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit township ;

Bill pour diviser le township de *Keach*, dans le comté d'*Ontario*, en deux municipalités séparées ;

Bill pour l'incorporation de la compagnie de navigation du lac *St. Pierre* ;

Bill pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal* à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc, dans la dite cité, et pour restreindre, dans certaines bornes, la dépense annuelle du conseil.

M. *Campbell*, du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité a reçu une pétition du professeur *Hind*, chargé des expéditions d'exploration faites en 1857 et 1858 de l'*Assiniboine* et de la *Saskatchewan*, demandant que le comité donne son patronage à la relation récemment publiée des dites expéditions, et le comité est convenu de faire l'achat de vingt-cinq exemplaires de cette publication pour les échanges de la bibliothèque.

Le comité est aussi convenu de faire l'achat de cinquante exemplaires de la relation de la virrite de S. A. R. le Prince de *Galles*, dans l'*Amérique Britannique* et aux *Etats-Unis*

publiée par un anglo-canadien, M. H. J. Morgan. Cet ouvrage a été compilé avec soin et fait honneur à son jeune auteur.

Le comité a examiné le "Manual of the Criminal Law of Canada," dû à la plume de J. H. Willan, écuyer de Québec. Cet opuscule a été compilé des meilleurs auteurs, pour l'usage des étudiants en droit et du public.

Le comité considérant que cette publication a du mérite, a décidé d'en faire acheter des exemplaires au montant de cinquante piastres, comme un encouragement à l'auteur.

Il a été reçu un rapport de M. Coventry faisant voir les progrès opérés pendant l'année dernière, dans la collection des matériaux qui doivent servir à l'histoire du *Haït-Canada*.

Les "*Simcoe Manuscripts*" et les "*Henry Papers*" ont été transcrits, et il a été fait une collection de mémoires puisés à différentes sources : on espère qu'une grande partie de ces documents sera livrée à la bibliothèque en volumes reliés, vers la prochaine session du Parlement.

Les rapports satisfaisants qui ont été reçus, du progrès des édifices publics destinés à la Législature en voie de construction à *Ottawa*, ont engagé le comité à considérer avec soin la question du local nécessaire à la bibliothèque. La grande et croissante valeur de la collection, et l'importance d'un local suffisant et de mesures judicieuses pour la mettre en sûreté, d'une manière permanente, a fait adopter en 1859 une résolution dans laquelle le comité exprimait l'opinion "que relativement à toutes mesures à être prises par le gouvernement au sujet du local destiné à la bibliothèque, soit temporairement à *Québec* ou permanentement à *Ottawa*, les bibliothécaires devraient être consultés sur les devis et la distribution de la bibliothèque." Copie de cette résolution fut communiquée au commissaire en chef des travaux publics le 10 mai 1859 et peu de temps après il fut transmis au département en mémoire préparé pour le bibliothécaire de l'Assemblée Législative spécifiant les détails que devait embrasser le plan de cette partie des édifices du parlement. Le comité se plait à dire que le département des travaux publics a approuvé ces suggestions et a ordonné que les plans des architectes soumissionnaires fussent faits en conséquence. Le résultat promet d'être très satisfaisant, et il y a tout lieu de croire que la construction destinée à la bibliothèque conviendra admirablement bien à son usage, et sera d'une beauté remarquable, comme œuvre d'architecture.

Le comité regrette cependant d'avoir à dire que le département des travaux Publics a manqué en un point important, de suivre les recommandations qui lui ont été soumises, en ce qu'il n'a pas pris de mesures pour loger, à l'intérieur des édifices du Parlement, un gardien de la bibliothèque. Ceci constitue suivant le comité, un défaut dans le plan actuel, et il devrait y être de suite apporté remède. Si l'on considère la valeur et le nombre des ouvrages de la bibliothèque, et la responsabilité d'en avoir la garde et la surveillance, on comprendra de suite qu'il ne peut être pris de mesures suffisantes pour mettre à l'abri de tout dommage, à rendre until en tout temps à ceux qui peuvent avoir besoin de consulter sur le champ les ouvrages, et prévenir des conséquences désastreuses, au cas d'incendie, à moins qu'on n'ait sur les lieux, un officier responsable en charge. Le comité a en conséquence unanimement résolu de recommander aux deux Chambres qu'il soit fait une représentation à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir ordonner qu'il soit préparé à l'usage d'un bibliothécaire des appartements convenables dans les édifices du Parlement, ou y attenants, en voie de construction à *Ottawa*.

Bibliothèque du Parlement,

1er mai 1861.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette Chambre.

M. Labelle, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender l'acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité spécial auquel ont été renvoyés le bill pour amender l'acte pour exempter certains effets de la saisie en paiement de dettes ;— le bill pour abroger certaines dispositions relatives aux exemptions de certains effets de la saisie exécution quant au *Bas-Canada* ;— le bill pour amender le chapitre 85 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif aux

saisies et ventes par autorité de justice,—et le bill pour amender l'acte concernant les saisies et ventes par autorité de justice,—prend la liberté de faire rapport qu'il a combiné les dits bills avec le bill pour amender l'acte pour exempter certains effets de la saisie en paiement de dettes, en y faisant des amendements, lesquels il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

M. *Huot*, du comité spécial sur le bill pour instituer une enquête sur les affaires de la caisse d'économie de *St. Roch*, a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du terminus de chemin de fer de *Montréal*, et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 du mois dernier, demandant un état par le greffier de la paix de chaque comté ou des comtés-unis dans le *Haut-Canada*, comprenant :

- 1°. Le nombre de municipalités dans le comté ou l'union de comtés ;
- 2°. Le nombre de personnes rapportées en 1860, des dites municipalités, comme tenues de servir comme jurés en 1861 ;
- 3°. Le nombre de personnes dans chaque division choisies en 1860 par le bureau d'électeurs de comté pour servir comme jurés en 1861 ;
- 4°. Le nombre de membres du bureau de comté présents quand le choix a été fait en 1860 ;
- 5°. Le nombre de jours que le bureau de comté a pris pour faire son choix en 1860.

Aussi, un état par le trésorier de chaque comté ou union de comtés, dans le *Haut-Canada*, indiquant le montant payé respectivement au greffier de la paix, au shérif, au bureau des électeurs de comté, et au crieur, pour services en exécution de la loi du jury pour l'année 1860.

Aussi, un état par le greffier de chaque municipalité, dans les comtés de *Norfolk*, *Middlesex*, *Brant*, *Oxford* et *Wentworth*, indiquant :

- 1°. Le nombre d'électeurs de jurés présents quand des élections de jurés ont eu lieu pour 1860 ;
- 2°. Le montant payé par la municipalité aux électeurs de jurés pour services en exécution de la loi du jury pour chacune des années 1859 et 1860. (*Documents de la Session*, No. 27.)

La réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 3 du mois dernier ; demandant un état de tous les droits sur le bois de construction perçus dans les comtés d'*Essex*, *Kent* et *Lambton*, en 1859 et 1860 ; cet état indiquant le nom de chaque personne qui a payé des droits, le montant qu'elle a payé, et le nom du township. (*Documents de la Session*, No. 28.)

Et la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 22 du mois dernier ; demandant tous les papiers en la possession du gouvernement ou sous son contrôle, relatifs à la vente de certaines propriétés à *Sarnia* par le département de l'artillerie aux entrepreneurs du Grand Tronc de chemin de fer, et tous les papiers relatifs à la vente de telles propriétés ou d'aucune partie d'icelles par les dits entrepreneurs. (*Documents de la Session*, No. 11.)

Sur motion de l'Honorable M. *Lemieux*, secondé par M. *Fortier*,

Résolu, Que demain, cette Chambre se formera en comité pour considérer une certaine résolution proposée, pour autoriser la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du *St. Laurent* à prélever certains droits au lieu de ceux maintenant autorisés par la loi.

Ordonné, Que M. Price ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'établissement d'une cour des commissaires dans la municipalité d'*Héberville*, dans le comté de *Chicoutimi*, nonobstant le déficit dans le nombre des électeurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Burton ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les droits de la corporation du township de *Hope*, comme actionnaire de la compagnie unie du chemin de *Hope*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour remettre en force et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritime de *Kingston*, soit maintenant lu pour la seconde fois."

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. *Buchanan*, secondé par M. *W. F. Powell*,

Résolu, Que demain, cette Chambre se formera en comité pour considérer une certaine résolution proposée pour autoriser la corporation de la cité d'*Hamilton* à prélever des droits de havre dans les limites de la dite corporation.

Ordonné, Que cinq cents copies en anglais et cinq cents copies en français du rapport d'une enquête faite par le bureau des inspecteurs des asiles, prisons, etc., sur l'état de la prison de réforme du *Bas-Canada*, en rapport avec certaines accusations portées contre *F. X. Prieur*, préfet de l'institution, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prévenir les indictements vexatoires pour certains délits, étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abolir la procédure dans les causes criminelles, appelée " enregistrement de la sentence de mort," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux banques incorporées," en ce qui a rapport aux reçus des gardes-magasins, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 28 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux travaux publics," en ce qui concerne les pouvoirs des arbitres officiels, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, pour mardi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour faire disparaître certaines obstructions à la navigation de la *Rivière des Prairies*, et pour abroger certaines clauses “ des actes dix et onze *Victoria*, chapitre quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour définir et établir “ certaines réserves de chemin et lignes et divisions dans le township de *Burford*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Morin*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour faire disparaître “ certaines obstructions à la navigation de la *Rivière des Prairies*, et pour abroger “ certaines clauses des actes dix et onze *Victoria*, chapitres quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

M. *Ouimet*, du comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'irrégularités dans l'élection pour le comté de *Shefford*, a fait rapport, sur la demande de M. *Huntington*, l'un des pétitionnaires, qu'attendu que le dit M. *Huntington* n'a pu préparer les listes des votes objectés par lui, et les deux parties y consentant, le comité lui a accordé du délai jusqu'à ce jour, à dix heures de l'avant-midi, pour produire les dites listes au comité.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des subsides, étant lu.

L'Honorable M. *Galt* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil ; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Dorion* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

“ La plus importante garantie des droits et des libertés du sujet consiste dans le privilège incontestable que cette Chambre a d'empêcher toute appropriation par l'exécutif des deniers publics sans la sanction expresse du parlement. Que cette Chambre voit avec alarme qu'au mépris de cette salutaire sauvegarde constitutionnelle, l'exécutif a, depuis le 1^{er} de janvier 1860, fait des avances à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, au montant de \$688,163.77 cents. Que l'exécutif a en outre avancé en 1860, sur une lettre de change de la banque du *Haut-Canada* tirée sur la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, une autre somme de \$486,666.67 cents., qui n'a pas été payée à son échéance, ni depuis. Que cette appropriation des deniers publics sans autorisation, est inconstitutionnelle, et est une violation flagrante des droits du peuple.”

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Walker Powell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>D. A. Macdonald,</i>	<i>Purdy,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>John S. Macdonald,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Muchenzio,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gould,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sturton,</i>

*Cook,
Craik,
Dorion,*

*Holmes,
Huot,
Laberge,*

*Munro,
Papineau,
Patrick,*

*Thibaudeau,
White, et
Wright.—48.*

CONTRE :

Messieurs

*Abbott,
Alleyn,
Baby,
Beaubien,
Benjamin,
Buchanan,
Burton,
Cameron,
Campbell,
Carling,
Cavan,
Proc. Gén. Cartier,
Cauchon,
Chapais,
Coulée.*

*Daly,
Daoust,
Dawson,
Désaulniers,
Dufresne,
Dunkin,
Ferres,
Fortier,
Fournier,
Galt,
Gill,
Heath,
Labelle,
Lacoste,
Langevin,*

*Laporte,
Le Boutillier,
Loux,
Macbeth,
Proc. Gén. Macdonald,
McCann,
McMicken,
Meagher,
Mongenaix,
Sol. Gén. Morin,
Morrison,
Ouinet,
Panet,
Playfair,*

*Pope,
William F. Powell,
Price,
Robinson,
Roblin,
Rose,
Richard W. Scott,
Sherwood,
Simard,
Simpson,
Sidney Smith,
Tassé,
Tett, et
Turcotte.—58.*

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 11 heures A. M.

Samedi, 4 mai 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *R. W. Scott*,—la pétition de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Robinson*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, et de certains porteurs de bons de la dite compagnie.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de *Louis Bégin* et autres, de la paroisse de *Notre Dame de la Victoire de Lévis*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Bromley*, et de la municipalité du township d'*Admaston*, toutes deux du comté de *Renfrew* ; demandant que le dit comté soit séparé du comté de *Lanark*, et qu'il soit choisi une place plus centrale pour chef-lieu.

D'*Edmond DeCew*, arpenteur provincial ; demandant que l'arpentage fait par lui des 3^{me} et 4^{me} concessions du township de *Crowland* ne soit pas changé avant que l'illégalité du dit arpentage ait été établie dans quelque cour de juridiction compétente.

De la congrégation de *Whitby*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse* ; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1853.

de *Daniel Galbraith*, préfet des comtés de *Lanark* et *Renfrew* ; demandant que les actes 10 et 11 *Vict.*, ch. 97 et 98, relatifs au passage des radeaux sous certains ponts de la rivière des *Prairies*, soient abrogés.

Du révérend *H. T. Clements* et autres, du township de *Rawdon*, comté de *Montcalm* ; demandant de l'aide pour une académie dans le dit township.

De la municipalité du township de *Drummond*, dans les comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*,—de la municipalité du township de *Beckwith*,—du maire, des échevins et citoyens

de la cité de *Londen, Haut-Canada*; demandant qu'il soit pris des mesures efficaces pour venir en aide aux diverses municipalités dans le *Haut-Canada*.

De la chambre d'agriculture du *Ba. Canada*; demandant que la Législature adopte des mesures pour faire représenter le progrès agricole du *Canada*, à l'Exposition Internationale à *Londres* en 1852.

De la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay et Beaverton*; demandant que le bill pour amender l'acte des chemins de fer, quant à la représentation des municipalités actionnaires, ne devienne pas loi.

De *J. W. Wallace*, de la cité d'*Hamilton*; demandant que le bill relatif aux biens confisqués dans le *Haut-Canada*, ne devienne pas loi.

L'Honorable M. le Procureur Générale *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer international, et y a fait divers amendements qu'il soumet à l'adoption de votre honorable Chambre.

M. *Papineau*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de l'Honorable *T. J. J. Loranger*, président de la société de colonisation du *Bas-Canada*, demandant un acte d'incorporation pour la dite société, et il trouve suffisant l'avis qui en a été donné.

Il a aussi examiné la pétition de *James Gibb Ross* et autres; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de construire des steamers pour les faire naviguer sur l'océan et les eaux de l'intérieur du *Canada*, et il trouve qu'il n'en a pas été donné avis; mais attendu qu'une telle entreprise est du plus grand avantage pour le public, et que ce sujet a été pleinement discuté dans les journaux, votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 51^e règle.

M. *Walker Powell*, du comité spécial sur le bill pour amender le chapitre soixante et trois des Statuts Refondus du *Canada*, relatif aux compagnies à fonds social, a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Thibaudeau* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre vingt-neuf des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé : " Acte relatif au gibier et à la chasse."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Thibaudeau* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre soixante et deux des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux pêcheries et à la pêche."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Biggar*, secondé par M. *Harcourt*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé " Acte pour définir et établir " certaines réserves de chemins et lignes de division dans le township de *Burford*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Loranger* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer " La société de colonisation du *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue par rapport à la pétition de *James Gibb Ross* et autres.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

M. *W. F. Powell*, du comité spécial sur le bill pour amender le chap. 72 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux mariages dans le *Haut-Canada*," à fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait amendements.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la juste répartition parmi les comtés, cités et villes incorporées unis pour les fins judiciaires, des sommes payables pour les services des jurés dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," et sur le bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social.

(EN COMITÉ).

Le bill intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," a été amendé en insérant les mots: "de *pétrole*," après le mot "sources," dans la clause 1, paragraphe 3.

Le bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social, a été adopté sans amendement.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Labelle* a fait rapport que le comité avait examiné chacun des dits bills, et avait fait un amendement au bill intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," et lui avait enjoint de faire rapport du bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social, sans aucun amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Labelle* a fait rapport du bill intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour régler le prix de l'argent, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Daoust* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

L'Honorable M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Piché*, que cette Chambre se forme immédiatement de nouveau en le dit comité, et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, on été pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Coutlée,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Archangeault,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rymal,</i>

<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Proc Gén. Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Thibautreau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>White.—41.</i>
<i>Cimon,</i>			

CONTRE :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daly,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Proc Gén. Macdonald,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Wallbridge, et</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wright.—3 5.</i>
<i>Craik,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rose,</i>	

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée de nouveau en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et étant quatre heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à lundi prochain, sans que la question ait été mise aux voix.

Lundi, 6 Mai 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de " La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec," jusqu'au 31 mai, 1860. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, le rapport de l'hospice *St. Joseph* de la maternité de Québec," jusqu'au 31 décembre, 1860.

Aussi, le rapport annuel aux trois branches de la Législature, de l'hospice de *St. Joseph de la maternité de Québec*, incorporé par l'acte 18 Vic., chap. 226, pour l'année expirée le 31 décembre 1860:—

1. Noms des Membres :—*L. C. Panet, H. D. Taschereau, V. D. Têtu, E. M. Pelletier, H. M. Carrier, T. P. Bilodeau, C. D. Têtu, M. Métivier, E. M. Langevin.*
2. Nombre de personnes admises et soignées dans l'établissement, 15.
3. Dotation. Aucune.
4. Etat général des affaires de la corporation.

La corporation a acquis à titre d'achat une maison et un lot de terre dans le Haute-Ville de Québec, de 85 pieds de front sur 53 de profondeur, pour la somme de £1,175 ou \$4,700, qui n'a pas été payée, et qui porte intérêt.

Les revenus de la corporation consistent seulement en des contributions et des dons de ses membres, et dans le produit des ouvrages qui y sont faits et dans l'octroi du gouvernement.

ÉTAT des affaires de l'hospice de *St. Joseph* de la maternité de Québec, 1860.

Dr.		£ s. d.		\$ cts.		Av.	
31 déc.	Argent en main au commencement de l'année.	37	16	3	151	25	
	Reçu de la législature.....	150	0	0	600	00	
	Do. pour pension.....	40	9	1	161	51	
	Do. pour ouvrage fait.	6	15	6	27	10	
	Divers dons.....	78	1	0	312	35	
	Produit d'un bazar.....	44	13	7	178	72	
		£	357	16	2	1431	23
31 déc.	Argent payé à compte de la bâtisse.....	100	0	0	400	00	
	Intérêt sur £800.....	48	0	0	192	00	
	Diverses réparations.....	32	0	0	128	00	
	Assurance, combustible, et autres dépenses pour l'établissement.....	52	13	5	330	68	
	Vivres.....	66	3	9	264	75	
	Balance en mains.....	28	19	0	115	50	
		£	357	16	2	1431	23

Québec, 31 décembre 1860.

M. L. C. PANET, *Président.*
E. M. LANGEVIN, *Secrétaire.*

—La corporation se trouve encore redevable d'une somme de £700...\$2,800, sur le prix de son acquisition.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Dunkin*,—la pétition de *H. Hubbard* et autres, du township de *Shipton*, comté de *Richmond*.

Par M. *Gould*,—la pétition de la congrégation de *Scott* et *Uxbridge*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *Bell*,—la pétition du révérend *W. Blain*, président, au nom du comité au sujet de l'observation du dimanche du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par l'Honorable *S. Smith*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Coboury* et *Peterborough*.

Par M. *Clark*,—la pétition de *James B. Dixon* et autres, du village de *Colborne* et ses environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. J. McKenzie* et autres, du comté de *Middlesex* ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Sources de *Pétrole*, devienne loi.

De *C. A. McClure* et autres, du township d'*Acton*, comté de *Bagot* ; demandant que le bill pour changer les limites du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot*, ne devienne pas loi.

De *C. A. McClure* et autres, du township d'*Acton*, comté de *Bagot* ; demandant que l'arpentage fait par *P. Blanchard*, A. P., des cinq premiers rangs du dit township soit approuvé.

Du révérend *H. L. Girouard* et autres, de *St. Simon* ; demandant que le pouvoir soit donné à la chambre d'agriculture dans le *Bas-Canada*, d'organiser un bureau de maréchaux-vétérinaires.

Du révérend *F. S. Neve* et autres, du township de *Grenville* ; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observance du dimanche.

De la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa* ; demandant que le bill relatif aux banqueroutiers et biens de banqueroute ne devienne pas loi durant la présente session.

De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, et de certains porteurs de bons de la dite compagnie ; demandant que le bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 105, intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, en ce " qui concerne la construction de l'embranchement dans la ville de *Barrie*," ne devienne pas loi.

De *Louis Bégin* et autres, de la paroisse de *Notre Dame de la Victoire de Lévis* ; demandant que les conclusions de la pétition du révérend *Duncan Anderson* et autres, de la dite paroisse, ne soient pas accordées.

Ordonné, Que la pétition de *James B. Dixon* et autres, du village de *Colborne* et ses environs, soit maintenant lue, et que les règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue ; demandant que le principe non-sectaire soit inflexiblement maintenu quant à la dotation de l'université.

L'Honorable *M. Cayley*, du comité permanent des comptes publics, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 2.*)

M. Dunkin, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre honorable Chambre, savoir :—

Bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des améliorations de *Windsor* ;

Bill pour confirmer et continuer un arpentage dans le township de *King*, dans le comté d'*York* ;

Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer un arpentage du township de *Goderick*," (avec un amendement seulement) ;

Bill pour consolider la dette de la ville de *Peterborough*, et autoriser l'émission de débentures assurées sur les propriétés de la ville, et pour d'autres fins ;

Bill pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis d'*York* et *Peel*, pour les fins judiciaires.

Le bill pour incorporer la congrégation *St. Michel* de *Montréal*, a aussi été examiné par votre comité, qui est convenu de le rapporter sans amendements.

M. *Benjamin*, du comité spécial sur le bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par les juges des cours de comté sous l'autorité de l'acte de 1859, a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. *Benjamin*, du comité spécial sur le bill pour amender le chapitre 105 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 22 avril 1861, pour tous les papiers relatifs à l'exploration et l'entretien d'un chemin s'étendant du township de *Brandon* ou *Joliette*, jusqu'à la rivière *Matawin*. (*Documents de la Session*, No. 29.)

M. *Bureau*, du comité spécial sur le bill pour déclarer qu'une paroisse ou township érigé canoniquement jouira du bénéfice et avantage de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité spécial chargé d'examiner le bill pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité auquel ont été renvoyés le bill pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860,—le bill pour amender l'acte des municipalités et des chemins du *Bas-Canada*,—le bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à ses dispositions relatives à la vente des liqueurs enivrantes,—le bill pour conférer de plus amples pouvoirs aux municipalités du *Bas-Canada*, en ce qui concerne la répression de l'intempérance, et le maintien de la paix et du bon ordre, et pour d'autres fins,—et le bill pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*, quant à certaines municipalités du district de *Gaspé*, prend la liberté de faire rapport qu'il a combiné les dispositions des dits bills avec le bill pour amender l'acte municipal et des chemins du *Bas-Canada*, en y faisant des amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill pour autoriser la Chambre des notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* comme notaire après examen.

Ordonné, Que M. *Huot* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 29 des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé : " Acte relatif au gibier et à la chasse."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Foley*,

Résolu, Qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera en comité pour considérer s'il ne serait pas expédient d'autoriser une compagnie à prélever des péages sur un pont suspendu sur la rivière *Niagara* à *Clifton*.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Burwell*, qu'i soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien ordonner que tous les droits de la couronne qui ont été ou qui pourront être perçus à l'avenir des acquéreurs de terres des sauvages dans le township d'*Orford*, dans le comté de *Kent*, soient appliqués au paiement des terres d'où l'on prendra le bois de construction ; et la question ayant été mise aux voix.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Foley* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Mowat*, que la pétition de *John Montgomery*, hôtelier, de la cité de *Toronto*, alléguant que les forces de la Reine prirent possession de son hôtel et de ses dépendances sur la rue *Yonge*, près de *Toronto*, le 7 décembre 1837, et les brûlèrent de fond en comble, après la défaite et la retraite des rebelles ; et demandant une indemnité pour la perte par lui soufferte en cette occasion, soit renvoyée a un comité spécial composé de l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, M. *McDougall*, M. *Daoust*, M. *Walker Powell*, et du moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. *Daoust* a proposé pour amendement, secondé par M. *Bourassa*, que les mots suivants soient ajoutés à la fin du mot "occasion :—" "et la pétition de *C. A. M. Globensky* et autres, du comté des *Deux-Montagnes* ; demandant que *J. B. Bélanger* et "autres, du dit comté, soient indemnisés des pertes qu'ils ont encourues durant la rébellion "de 1837 et 1838."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>McDougall,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Papineau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Coullée,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jolin,</i>	<i>A. P. Macdonald,</i>	<i>Wright.—26.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Labelle,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cool,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cavachon,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Wilson.—70.</i>
<i>Clark,</i>	<i>Lacoste,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Mowat,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Papineau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Huot,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Stirton, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wright.—37.</i>
<i>Dorion,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Clark,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Proc.-Gén. Macdonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Sol.-Gén. Morin,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Proc.-Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Wilson.—59.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Price,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

M. *Bourassa* a proposé, secondé par M. *Laframboise*, qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Beaubien*, M. *Daly*, M. *Laberge*, M. *Labelle*, M. *Daoust*, M. *Cimon*, et du moteur, pour s'enquérir de toutes les matières relatives à la construction des cours et prisons dans les nouveaux districts judiciaires du *Bas-Canada*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; et la question ayant été mise aux voix,

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le fauteuil.

Un bill intitulé : " Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour incorporer l'union *St. Joseyh* du village de l'*Industrie*, dans le comté de *Joliette*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ouimet* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour autoriser la division paroissiale de *St. Hubert*, dans le comté de *Chambly*, à tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Baby* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Baby* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lues et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour changer le nom du collège de *Bytown*, et amender sa charte; et sur le bill pour amender l'acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Wallbridge* a fait rapport que le comité avait examiné chacun des dits bills, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill pour changer le nom du collège de *Bytown*, et amender sa charte, soit lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser les contribuables du comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu, étant lu,

M. *Rykert* a proposé, secondé par M. *Bell*, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

M. *Simpson* a proposé pour amendement, secondé par M. *Benjamin*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "de ce jour en six mois cette Chambre se formera en le dit comité."

Et des débats s'étant élevés, et objection étant faite que M. *Simpson* avait déjà parlé sur la question,

M. *Dufresne* a proposé, secondé par M. *Desaulniers*, que M. *Simpson* ait la permission de parler de nouveau; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dowson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Proc Gén. Macdonald,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferguson.</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Sol.-Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Sm^r</i>

*Cimon,
Coutlée,*

*Hébert,
Labelle,*

Morrison,

Tett.—50.

CONTRE :

Messieurs

*Bell,
Biggar,
Bourassa,
Bureau,
Burton,
Burwell,
Carling,
Clark,
Cook,
Craik,
Dorion,
Dorland,
Drummond,*

*Finlayson,
Foley,
Gill,
Gould,
Harcourt,
Holmes,
Howland,
Huot,
Jobin,
Laberge,
Laframboise,
Lemieux,
Loranger,*

*Donald A. Macdonald,
Mackenzie,
McDougall,
Mowat,
Munro,
Papineau,
Patrick,
Piché,
Pope,
Walker Powell,
William F. Powell,
James Ross,*

*Rykert,
Rymal,
Richard W. Scott,
William Scott,
Sicotte,
Somerville,
Stirton,
Tassé,
Thibaudcau,
Wallbridge,
Wilson, et
Wright.—50.*

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante pour la négative.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Roblin* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d'église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d'église dans le diocèse de *Huron*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McDonald* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* de celui de *Lanark*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *MacLeod* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *MacLeod* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour soumettre l'église méthodiste wesleyenne et sa propriété dans la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth*, aux prescriptions et dispositions du *model deed* de l'église méthodiste wesleyenne du *Canada*, en rapport avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelle, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *White* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour venir en aide à *David Rintoul* et *Walter Armstrong*, et après y avoir siégé quelque temps, M.

L'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Rymal* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul, à London*, à vendre, aliéner et hypothéquer une certaine partie du terrain sur lequel est construite la dite église, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Stirton* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *MacKenzie* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser les municipalités de *Dereham* et *Ingersoll* à passer des règlements pour ratifier leur arrangement avec la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham, Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit règlement, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ferguson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour venir en aide aux représentants de feu *Thomas Ewart*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Craik* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender la charte de la compagnie des mines du sud-est du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Laframboise* a fait rapport, que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender les actes relatifs à la commune de la seigneurie d'*Yamaska*, et autoriser le partage de la dite commune, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Burton* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill relatif à la société électorale médicale, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et l'Honorable M. *Foley* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Lingwick, Bury* et *Orford*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McMicken* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'acte 22 (1858) *Vict.*, chap. 36, intitulé : " Acte pour diviser le township d'*Hemmingford*, dans le comté de d'*Huntingdon*, en deux municipalités séparées, " et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Dawson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dawson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer central du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ferres* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Ferres* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 7 mai 1861,

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough*, et pour fixer le chef-lieu à *Lindsay*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Loux* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Loux* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la banque des marchands, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Robinson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer l'église *Baptiste* de *Montréal*, sous le nom de " première église *Baptiste* de *Montréal*, " et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Abbott* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer le village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Clark* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture anglo américaine, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Cook* a fait rapport que le

comité avait examiné le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.
Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité pour prendre en considération une certaine résolution relative à la corporation de la cité d'*Hamilton*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ryker* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Ryker* a fait rapport de la résolution en conséquence, et elle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est à propos d'autoriser la corporation de la cité d'*Hamilton* à prélever des droits de havre sur tous les articles importés et exportés par eau ou autrement dans les limites de la dite corporation, pourvu que les dits droits n'excèdent point sur aucun article le taux récemment prélevé comme droit de canal au canal de la baie de *Burlington*, à la date de l'abolition d'icelui.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite résolution soit renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill pour la consolidation de la dette de la cité d'*Hamilton* et pour d'autres fins.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour la consolidation de la dette de la cité d'*Hamilton* et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McDougall* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McDougall* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. *Wright*, du comité de toute la Chambre pour prendre en considération une certaine résolution relative à la compagnie hydraulique et de bassins de *Montréal*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Que la compagnie hydraulique et de bassins de *Montréal* soit autorisée à prélever sur tous navires, bâtiments, chaloupes, barques, bateaux à vapeur et autres embarcations, entrant dans les docks ou bassins de la dite compagnie ou en sortant, ou y étant mouillés, ou amarrés, et sur toutes marchandises débarquées ou embarquées dans les dits docks ou bassins, ou déposées ou enmagasinées dans aucun des magasins, hangars, maisons d'entrepôt, ou autres édifices ou constructions de la dite compagnie, tels droits de bassin et de quaiage que le Gouverneur en Conseil pourra de temps à autre fixer ou approuver.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite résolution soit renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill pour incorporer la compagnie hydraulique et de bassins du *Montréal*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la compagnie hydraulique et de bassins de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Holmes* a fait rapport, que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender la charte de la banque d'*Ontario*," et sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour augmenter de nouveau le capital de *La Banque du Peuple*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Désaulniers* a fait rapport que le comité avait examiné les dits bills et avait fait des amendements à chacun d'eux.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Désaulniers* a fait rapport du bill pour amender la charte de la banque d'*Ontario*, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 3. Après "Actions" insérez " ou telle partie d'icelles que le président et les directeurs susdits pourront faire émettre."

Page 2, ligne 5. Retranchez " sept " et insérez " quatre."

Page 2, ligne 13. Retranchez " sept " et insérez " quatre."

Page 3, ligne 39. Retranchez depuis " susdit " jusqu'à " les " où ce mot se rencontre pour la première fois dans la ligne 43.

Page 3, ligne 43. Retranchez depuis " et " où il se rencontre pour la première fois, jusqu'à " de " dans la ligne 44.

Page 3, ligne 45. Après " présent " insérez " amendées en effaçant les mots ' du receveur général,' " où ils s'y rencontrent, et " les dispositions de la dite section ainsi amendée et les dispositions de toutes les autres sections du dit acte sont par le présent."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. *Désaulniers* a aussi fait rapport du bill pour augmenter de nouveau le capital de *La Banque du Peuple*, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 38. Après " sixième " insérez " et "

" 1, " 39. Retranchez " et huitième."

" 1, " 43. Retranchez " seize mille."

" 1, " 45. Après " actions " insérez " ou tel nombre des dites actions que le président et les directeurs de la dite banque pourront fixer."

" 1, " 46. Retranchez " cinq " et insérez " quatre," et après " acte " insérez ce qui suit comme clause A :

Clause A. " La huitième section du dit acte en dernier lieu mentionné est par le présent amendée en retranchant les mots " receveur général " là où ils se rencontrent " dans cette section, et les dispositions de la dite section ainsi amendée seront aussi applicables aux actions que le présent acte permet d'ajouter au capital social de la dite banque."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit township, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour ériger le township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*, en deux municipalités séparées, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour l'incorporation de la compagnie de navigation du lac *St. Pierre*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Walker Powell* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Carling* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Carling* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer International ; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ; et M. *Playfair* a fait rapport, que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois, demain.

Sur motion de M. *Turcotte*, secondé par M. *Campbell*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour prendre en considération une certaine résolution proposée pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade* à prélever des péages sur le pont de la rivière *Ste. Anne*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ; et M. *Macbeth* a fait rapport, que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Macbeth* a fait rapport de la résolution en conséquence, et elle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de confirmer la corporation de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade* dans la propriété du susdit pont qu'elle vient de faire reconstruire sur la rivière *Ste. Anne*, vis-à-vis l'église *Ste. Anne de la Pêrade*, ainsi que dans la propriété des maisons de péages, barrières, abords, accessoires et autres dépendances, etc., sur et auprès du dit pont et en dépendant, avec le pouvoir à la dite corporation de demander, exiger, prendre, poursuivre par action civile, recouvrer pour son profit et avantage pour pontonage, sous le nom de péages ou droits, avant même de permettre le passage sur le dit pont, les différentes sommes suivantes, savoir :

Pour chaque voiture à deux roues tirée par un cheval ou un bœuf.....	£0 0 6
Pour chaque voiture à deux roues tiré par deux chevaux ou deux bœufs	0 0 7½
Pour chaque voiture à deux roues tirée par trois chevaux.....	0 0 9
Pour chaque cheval additionnel.....	0 0 3
Pour chaque voiture à quatre roues tirée par un cheval.....	0 0 0
Pour chaque voiture à quatre roues tirée par deux chevaux.....	0 0 9
Pour chaque voiture à quatre roues tirée par trois chevaux.....	0 1 0
Pour chaque cheval de selle, avec son écuyer.....	0 0 5
Pour chaque cheval, âne, bœuf, vache.....	0 0 1½
Pour chaque piéton.....	0 0 2

La dite résolution ayant été lue une seconde fois a été adoptée.

Ordonné, Que la dite résolution soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade*, à percevoir des péages sur le pont de la rivière *St. Anne*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 105, intitulé : "Acte relatif au chemin de fer du nord du *Canada*," en ce qui a rapport à la construction d'une ligne d'embranchement dans la ville de *Barrie*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer les limites du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité pour prendre en considération l'opportunité d'autoriser une compagnie à prélever des péages sur un pont sur la Rivière Niagara à Clifton, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Labelle a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

L'Honorable M. Drummond a proposé, secondé par M. Rykert, que le rapport soit maintenant reçu ; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

M. Labelle a fait rapport de la dite résolution en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser la compagnie du pont suspendu de Clifton à prélever les péages suivants :

Pour toute voiture tirée par un seul cheval.....	\$0.25
Pour chaque cheval additionnel.....	0.10
Pour chaque cheval de selle.....	0.10
Pour chaque passager, excepté le conducteur de la voiture.....	0.15
Pour chaque bête à cornes.....	0.06
Pour chaque mouton ou cochon.....	0.03
Pour chaque piéton.....	0.15

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite résolution soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

M. Patrick, du comité de toute la Chambre pour prendre en considération une certaine résolution proposée pour autoriser la ville d'Owen Sound à percevoir des droits sur les cargaisons des vaisseaux, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Que la corporation de la ville d'Owen Sound soit autorisée à passer des règlements pour l'imposition et la perception de droits, qui seront employés, après paiement des frais de perception, à la liquidation de la dette encourue par la dite corporation pour l'amélioration de la navigation de la rivière Sydenham, dans les limites de la dite ville, et en outre à l'amélioration ultérieure de la navigation de la dite rivière, dans les dites limites,—sur tous effets, denrées et marchandises embarqués à bord ou débarqués de tout bâtiment, chaloupe ou autre embarcation, de ou sur toute partie de la dite rivière Sydenham, dans les limites de la dite ville,—et sur tous billots, bois de construction, espars et mats, n'excédant pas les taux suivants :

Fleur, farine, bière, ailes ou porter.....	par baril,	3 cents.
Grains de toutes sortes.....	par minot,	1 "
Graines de foin ou de trèfle.....	do.	3 "
Patates et autres légumes.....	do.	$\frac{1}{2}$ "
Lard, bœuf, saindoux ou beurre.....	par baril,	5 "
Pommes, poissons, sel, chaux hydraulique ou plâtre.....	do.	2 "
Potasse, Perlasse, mélasse, whiskey ou vinaigre.....	do.	6 "
Saindoux, ou beurre.....	par tinette	2 "
Eau-de-vie, genièvre, rhum, vins ou esprit de vin.....	par baril,	10 "
Chaux.....	do.	1 "
Chevaux ou bêtes à cornes.....	chaque	10 "
Veaux, moutons ou cochons.....	do.	2 "
Volailles de toutes sortes.....	do.	1 "
Bois scié.....	par M. pds.	12 "
Bois équarri ou rond.....	par 100 pds. cub.	10 "
Billots de sciage.....	chaque	1 "

Bardeaux et lattes.....	par M.,	2 cents.
Douves.....	do.	5 "
Charbon de terre	par ton.	15 "
Fer en saumons, en barres, vieux fer de fonte.....	do.	25 "
Ouvrages en fonte, cables-chaines, clous et chevilles de fer.....	do.	25 "
Cuir et meubles.....	do.	50 "
Marchandises non énumérées ici.....	do.	50 "
Pierres meulières.....	do.	12 "
Produits des pépinières.....	do.	30 "
Articles de faïence ou de grès.....	par panier	6 "
Moulins à battre.....	chaque,	100 "
Moissonneuses et faucheuses.....	chaque	50 "
Javeliers à chevaux, coupe-paille, coupes-racines et charrues....	do.	5 "
Voitures de toutes sortes.....	do.	25 "
Moulins à vanner.....	do.	12 "
Brique.....	par M.,	2 "
Cuir et peaux	par 100 lbs.,	8 "
Foin.....	par ton.	10 "
Houblon.....	par 100 lbs.,	10 "
Œufs.....	par baril ou boîte,	4 "
Tous articles non énumérées ici.....	par ton.,	40 "

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite résolution soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée lundi dernier, que le bill pour autoriser *Frédéric Chase Caprétol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l'acte du parlement, chapitre 95, des Statuts Refondus du *Canada*, soit maintenant lu une seconde fois,

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse* à *Beauharnais*, à vendre un lot par eux possédé en dépôt pour la dite congrégation, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour lever tous doutes quant à la validité du règlement numéro cinquante-sept de la corporation du comté de *Grey*, et de certaines débetures émises en vertu d'icelui, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau de la cité de *Toronto*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'honorable *Thomas McKay*, par les légataires y-mentionnés," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour séparer les townships de *Biddulph* et *Mc Gillivray* du comté de *Huron*, et les annexer à la division Est du comté de *Middlesex*, étant lu,

M. *Carling* a proposé, secondé par M. *Roblin*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et la question ayant été mise aux voix,

M. *Holmes* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Craik*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors la motion principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'hospice des jeunes garçons de la cité de *Toronto*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la banque *Jacques Cartier*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société *St. George d'Ottawa*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de *Montréal* de chemin à rails servi par des chevaux, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à l'esplanade de *Toronto*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité pour prendre en considération une certaine résolution proposée, relative au prélèvement de certains nouveaux droits et taux par la compagnie d'entrepôt, de bassins et quais du *St. Laurent*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Abbott* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que rapport soit maintenant reçu.

M. *Abbott* a fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il sera loisible à la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du *St.*

Laurent, de prélever tels taux et droits, n'excédant pas ceux fixés dans la cédule ci-annexée, que les directeurs de la compagnie pourront fixer et établir de temps à autre aux lieux et places de ceux actuellement autorisés par la loi.

POUR LE MOUILLAGE :

Vaisseaux au-dessous de 100 tonneaux.....	par jour.....	\$1 50.....	par 100 tonx.
do 200 "	do	1 00.....	100 "
do 300 "	do	0 70.....	100 "
do 400 "	do	0 60.....	100 "
do 500 "	do	0 50.....	100 "
do 600 "	do	0 45.....	100 "
do 700 "	do	0 40.....	100 "
do 800 "	do	0 40.....	100 "
do 900 "	do	0 40.....	100 "
do 1000 "	do	0 35.....	100 "
Au-dessus de 1000	do	0 30.....	100 "
Bateaux-à-vapeur et bateaux à hélice.....	do	1 00.....	100 "
Bateaux-à-vapeur océaniques.....	do	1 50.....	100 "

POUR CHARGER ET DECHARGER.

PAR GRUE A VAPEUR OU AUTRE MÉCANISME.	Décharger au quai.	Charger au quai.	Quaiage, c'est-à-dire, l'usage du quai quand les marchandises sont débarquées ou embarquées.	Charger ou décharger, comprend le quaiage et l'amarrage du vaisseau et toutes les dépenses.
Fleur ou autres produits réduits au poids de la fleur par baril	\$0 2	\$0 2	\$0 1	\$0 5
Grain, sel, etc., par minot.	0 1	0 1	0 1	0 2
Marchandises et autres effets par tonneau de 2,000 lbs	0 25	0 25	0 10	0 50

EXPÉDIER :

Comprendra un mois d'emmagasinage, l'assurance effectuée sur ordre donné, les charroyages, recevoir et délivrer, acquitter les entrées de la douane, mettre les frets en sûreté, embarquer les marchandises au moyen de la grue à vapeur, transmettre les documents maritimes, la tonnellerie, les marques, etc.

Fleur et produits, réduits au poids de la fleur, par baril, 200 lbs.	\$0 12½
Grain, sel, etc., par minot	0 05
Marchandises ou autres effets, par tonneau de 2000 lbs.....	1 50

POUR ENTREPOT :

EN ENTREPOT.	Premier mois.	Mois subséquents.
Fleur et farine, par baril.....	\$0 05	\$0 02
Bœuf, lard, et poisson par baril.....	0 07	0 03
Alcalis, par baril.....	0 25	0 10
Beurre et saindoux, par caque.....	0 03	0 01
Grain, par minot.....	0 03	0 01
Sel, par minot.....	0 03	0 01
Liqueurs, vins et huiles, par 100 gallons.....	0 50	0 20
Fer, par tonneau de 2000 lbs.....	1 50	0 50
Marchandises et autres effets, par tonneau de 2000 lbs.....	1 00	0 50
DANS LES APPENTIS OUVERTS.		
Charbon et coke, par chaldron.....	0 25	0 10
Fer en gueuses et lisses en fer, par tonneau de 2000 lbs.....	0 70	0 20
Brique, par mille.....	0 30	0 30

BARRAGE ET REMISAGE DU BOIS DE CONSTRUCTION :

LE RECEVOIR.	Pourlemot-	Pourlemot-
	tro à terro.	tro en pile.
Douves—Etalon, par mille.....	\$2 00	\$2 00
“ Indes Occidentales, par mille.....	0 66	0 66
“ Baril, par mille.....	0 50	0 50
Madriers—par cent d’Etalon.....	0 50	0 50
Bois à lattes—par corde.....	0 40	0 40
Rames et anspects, par 100 pièces.....	0 75	0 75
LE DELIVRER.	De la	
	Rivo.	Du crib.
Bois franc, par tonneau.....	\$0 44	\$0 35
Pin—Rouge, par tonneau.....	0 37	0 30
Pin—Blanc, par tonneau.....	0 28	0 24
Madriers—par cent d’Etalon.....	1 45	1 20
Douves—Etalon, par mille.....	4 50	3 50
“ Indes Occidentales, par mille.....	1 50	1 20
“ Baril, par mille.....	1 20	1 00
Bois à lattes—par corde.....	0 70	0 70
Rames et anspects, par 100 pièces.....	2 00	2 00

BARRAGE DES RADEAUX DELIVRES EN BLOC :

FOUR.	De la		
	Un mois.	Deux mois.	Trois mois.
Pin blanc, par 1000 pieds.....	\$1 50	\$2 50	\$3 00
Pin rouge, do.....	2 00	3 00	4 00
Bois franc, do.....	3 00	4 00	5 00

N. B.—Lorsque des trains de bois resteront dans le havre après le 1er décembre, ils auront à payer le loyer, et l’échelle entière du tarif s’y appliquera lorsqu’ils seront délivrés.

LOYERS.

	BOIS FRANC.	PIN.
Bois en radcau.....	15 Cts. par Ton.	10 Cts. per Ton.
“ moulinette.....	10 Cts. “	6 Cts. “
Douves—Etalon, par mille.....		\$2 00
“ Indes Occidentales, par mille.....		0 67
“ Baril, par mille.....		0 50
Madriers—par cent d’Etalon.....		0 50
Bois à lattes—par corde.....		0 40
Rames et anspects, par 100 pièces.....		0 50

N. B.—Ces charges seront dues et payables le 1er décembre de chaque année.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite résolution soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les droits de la corporation du township de Hope, comme actionnaire de la compagnie-unie du chemin de Hope, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour définir et établir certaines réserves de chemin et lignes de division dans le township de *Burford*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société de colonisation du *Bas-Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibault*, secondé par M. *Langevin*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 mai 1861.

3 heures P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat du régistreur de la division sud du comté de *Lanark*, conformément à la 76e section du chapitre 89 des statuts refondus du *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session*, No. 8.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Wright*,—la pétition de la municipalité du township de *Melancthon*; la pétition de la municipalité du township d'*Osprey*; la pétition des townships-unis de *Keppel* et *Sarawack*; et du lot de ville de *Brooke*; et la pétition de la municipalité du township de *Proton*, comté de *Grey*.

Par l'Honorable M. *Movat*,—la pétition de la grande division des fils de la tempérance, *Haut-Canada*.

Par M. *McDougall*,—la pétition du révérend *W. T. McMullen* et autres, de la ville de *Woodstock*.

Par M. *MacLeod*,—la pétition de la municipalité d'*Anderdon*, comté d'*Essex*.

Par M. *Price*,—la pétition de *George Beswick* et autres, de la paroisse de *Notre-Dame de la Victoire*, comté de *Lévis*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition de la banque de *Montreal* et autres institutions de banques, marchands et autres.

Par M. *Burton*,—la pétition du conseil de ville de la ville *Port Hope*.

M. *Dunkin*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour autoriser le titulaire et les syndics de la paroisse protestante de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer de certains immeubles y mentionnés;

Bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à ouvrir et continuer la rue *William* dans la dite cité jusqu'au quarré du marché (un amendement seulement);

Bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à passer un règlement pour la perception de certaines taxes arriérées et non payées;

Bill relatif à l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées;

Bill pour incorporer la compagnie des manufactures de coton de *Toronto*;

Bill pour faire passer à la corporation de la cité d'*Hamilton* l'aqueduc de cette cité;

Bill pour autoriser la chambre des notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* comme notaire, après examen subi;

Bill pour faire passer certains immeubles de *John K. Roche* à des syndics;

Bill pour permettre à *John Ericsson* d'obtenir une patente pour un calorifère amélioré ;

Bill du Conseil Législatif pour incorporer "*The Boys Home*" de la cité de *Toronto* ;

Votre comité a incorporé dans le bill pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à percevoir des droits sur les cargaisons des bâtiments chargés ou déchargés dans les limites de la corporation, la cédule de droits qui lui a été renvoyée par votre Honorable Chambre, et il prend la liberté de rapporter le bill sans autres amendements.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :

Bill pour légaliser certains actes de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska* ;

Bill pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska* ;

Bill pour amender de la charte de la banque de *Montréal* ;

Bill pour établir les municipalités locales de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour déclarer les limites d'icelles, respectivement, et pour d'autres fins ;

Bill pour étendre à cette province des lettres patentes accordées à *William Edward Newton*, pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier, et de séparer d'autres substances pour des objets semblables ou autres ;

Bill pour incorporer la société *St. George Ottawa*.

L'Honorable M. *Allyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport annuel des écoles normales, modèles, de grammaire et communes du *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la Session No. 17.*)

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, savoir :—

Bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer des comtés de *Drummond* et *Arthabaska*, qu'il prend liberté de rapporter avec un amendement, et

Bill pour incorporer la compagnie du chemin des *Sources de Pétrole*, auquel il a fait divers amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

M. *Benjamin*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :

De M. *Robinson*,—Certificats médicaux tels que mis devant le comité auquel a été renvoyée la pétition du Dr. *Rees*.

Après avoir repris en considération cette motion, le comité recommande l'impression des dits certificats.

De M. *Walker Powell*,—Réponse à une adresse, demandant un état par les greffiers de la paix du *Haut-Canada* relatif au choix des jurés. Le comité recommande qu'un sommaire de cette réponse soit imprimé.

De M. *Clark*,—Pétition de *James B. Dixon* et autres, du village de *Colborne*, relative à la dotation de l'université. Le comité recommande que cette petition soit imprimée.

Etats des divers banques incorporées, indiquant les noms et résidences des actionnaires, etc. Le comité en recommande l'impression.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Etat des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts du *Bas-Canada* pour 1860 ;

Rapports municipaux (en partie) pour le *Haut Bas-Canada* pour 1861 ;

Etat des obligations et cautionnements enregistrés du 23 février 1860 au 16 mars 1861 ;
 Sommaire des états de recensement reçus jusqu'à présent ;
 Etat des sommes dépensées pour l'amélioration de la navigation de la rivière *Thames* depuis le 1er janvier 1857 ;
 Etats de l'emploi du fonds d'améliorations du comté de *Wellington* ;
 Etat des droits sur le bois de construction perçus dans les comtés d'*Essex*, *Kent* et *Lambton*.

Le comité recommande aussi que le rapport du sénat de l'université de *Toronto*, et le rapport d'*A. C. Buchanan*, écuyer, agent-en-chef des émigrés, soient imprimés.

Le comité recommande en outre que les documents suivants soient imprimés comme documents de la session seulement :

Comptes des Maisons de la Trinité, *Québec* et *Montréal* ;
 Comptes de la commission des chemins à barrières de *Montréal* ;
 Etats des diverses banques et compagnies d'assurance ;
 Etat des honoraires, etc., reçus par les régistrateurs ;
 Etat des affaires de l'hôpital général de *Kingston* ;
 Etats des compagnies de chemin de fer ;
 Etat des biens des Jésuites ;
 Etat du fonds d'honoraires, *Haut-Canada*, et des salaires payés aux juges, etc. ;
 Rapport annuel du collège de *Bytown* ;
 Estimés généraux de la province du *Canada* pour 1861 ;
 Estimés supplémentaires de la province du *Canada* pour 1861 ;
 Etat relatif à la vente de certaines propriétés à *Sarnia* à la compagnie du Grand Tronc.

M. Tassé, du comité spécial sur le bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait un amendement.

M. Benjamin a proposé, secondé par *M. Simpson*, et la question ayant été mise aux voix, que cette Chambre concourt dans le quatrième rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions de la Législature.

La Chambre s'est divisée et la question a été résolue négativement.

Ordonné, Que les certificats médicaux mis devant le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *William Rees*, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*, soient imprimés pour l'usage de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour consolider la dette de la ville de *Peterborough*, et autoriser l'émission de débetures assurées sur les propriétés de la ville et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelques temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil, et *M. Price* a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Price a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender la loi municipale et rurale du *Bas-Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil, et *M. Somerville* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Somerville a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel du *Haut-Canada*, étant lu,
Ordonné, Que le bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer, étant lu,
Ordonné, Que le bill soit lu la seconde fois, demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour prolonger le délai fixé pour l'enregistrement des transports faits aux institutions religieuses du *Haut-Canada*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : “ Acte relatif aux cartes ou plans de villes ou villages dans le *Haut-Canada*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour incorporer les dames religieuses de *Jésus-Marie*,” sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *McDowall*, secondé par M. *Patrick*,
Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte relatif aux cartes ou plans de villes ou villages dans le *Haut-Canada*,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la question qui a été proposée mercredi dernier : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et la question ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et quarante-sept cents soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice, *Bas-Canada*, non autrement pourvues pour l'année 1861.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice *Haut-Canada*, non autrement pourvues pour l'année 1861.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien des prisons de reformes pour l'année 1861.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'inspection des prisons et asiles pour l'année 1861.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille six cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires de deux députés adjudants généraux, *Haut et Bas-Canada*, à deux mille deux cent quarante dollars chaque ; du commis principal et comptable, mille huit cents dollars ; de deux commis, à mille deux cents dollars chaque ; de trois commis à mille dollars chaque ; et d'un gardien et messenger, à cinq cents dollars, pour l'année 1861.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de deux officiers inspecteur de camp, *Haut et Bas-Canada*, à mille six cents dollars chaque, pour l'année 1861.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de huit gardes-magasins d'arsenaux, à trois cents dollars chaque, pour l'année 1861.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour soins des armes, loyer des arsenaux, salle d'exercice, abris à canons, magasins et paiement des gardes-magasins des arsenaux de la force active, pour l'année 1861.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant par huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le combustible des arsenaux et les selleries dans toute la province, pendant l'hiver, pour l'année 1861.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille six cent quarante-quatre dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le maintien et l'approvisionnement de la force active volontaire, consistant en dix corps de cavalerie, six jours d'exercice pour trente hommes par corps, y compris le salaire des instructeurs; mille huit cent quatre-vingt-dix dollars, pour maintemir sept batteries de campagne, douze jours d'exercice pour soixant-dix hommes, et trente-six chevaux par batterie, y compris les salaires de sergents-majors dix mille trois cent quatre dollars, pour le salaire de cinquante corps d'artillerie à pied et de carabiniers, six jours d'exercice pour trente hommes par corps, y compris les salaires des inspecteurs, neuf mille quatre cent cinquante dollars, pour l'année 1861.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes pour frais de port, papeterie, impressions, ammunitions pour batteries de campagne, réparations d'armes et d'accoutrements, transport d'armes et magasins, frais de voyage des officiers inspecteurs, et toutes autres dépenses imprévues se rattachant à la force active, pour l'année 1861.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire d'un aide-de-camp provincial, pour l'année 1861.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme indemnité accordée aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année 1861.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'instruction pour l'exercice au fusil, pour l'année 1861.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour payer les chemins de colonisation du *Haut* et du *Bas-Canada*.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent treize mille quatre cent quatre vingt onze dollars et soixante et quinze cents soit accordée à Sa Majesté, pour payer diverses dépenses imprévues et encourues durant l'année 1860, telles que détaillées dans le rapport No. 59, 2^e partie des comptes publics mis devant la Législature pour l'année 1861.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide additionnelle pour exerceice de la milice, pour l'année 1861.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide requise pour la présente année, pour l'exploration géologique, pour l'année 1861.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la dépense additionnelle pour l'émigration, pour l'année 1861.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour achat de grains de semence pour les incendiés du comté de *Témiscouata*, montant remboursable, pour l'année 1861.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour indemnité accordée à *James Mitchell*, pour blessures reçues au phare de *Bequet* pour l'année 1861.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du département des sauvages, pour l'année 1861.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide additionnelle à l'institution des sourds et muets, *Toronto*, pour l'année 1861.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide additionnelle à l'institution des sourds et muets, *Montréal*, pour l'année 1861.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation du contrat pour l'approfondissement du canal de *Welland*, jusqu'au niveau du lac *Erie*, pour l'année 1861.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation du contrat pour l'approfondissement du lac *St. Pierre*, pour l'année 1861.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction de vanes de décharge, ponts tournants et portes d'excluse sur les canaux du *St. Laurent*, pour l'année 1861.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour services des steamers se rattachant aux lumières, bouées et fanaux sous le contrôle de la maison de la Trinité, service postal aux ports d'en bas, et construction de nouveaux phares, pour l'année 1861.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achèvement des améliorations entreprises à la *Tuque*, *Grande Mère* et *Shawenegan*, pour l'année 1861.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achèvement des chemins au *Nouveau-Brunswick* et *Gaspé*, et sur la rive nord du *St. Laurent*, pour l'année 1861.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation des chemins de colonisation dans le district d'*Algoma*, pour l'année 1861.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des explorations,—havres de refuge, lacs *Huron* et *Erié*, et chemins de colonisation, pour l'année 1861.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'amélioration des rapides *Joachim*, pour l'année 1861.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour loyers et réparation des édifices publics, ameublement et dépenses se rattachant à l'entretien et à la protection des édifices publics, pour l'année 1861.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour explorations et inspections, pour payer les dommages occasionnés par des travaux publics, et pour entretenir et réparer les travaux existants, pour l'année 1861.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'opération du curage, et nouveaux cure-môles pour l'entretien et l'amélioration de la navigation dans différents endroits, pour l'année 1861.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le comité soit autorisé à siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois relatives à la la cour du recorder pour la cité de *Québec*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour prévenir les factures frauduleuses, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *J. Ross* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill concernant les droits aux mines.

(EN COMITE.)

Clause 1, ligne 1, amendée en insérant après le mot "vente" les mots "bail ou autre mode de transport," et après le mot "d'exploration" les mots "à l'égard de toute mine, minéral, huile de charbon, autres substances minérales, ou carrière,"—la ligne trois est amendée en insérant après le mot "curegistrée" les mots "au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement dans laquelle l'immeuble en question est situé"—la ligne 5 est amendée en

insérant après le mot "vente" les mots "bail ou autre mode de transport"—la ligne 8 est amendée en insérant après le mot "vente" les mots "bail ou autre mode de transport."

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ouimet* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Ouimet* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender "l'acte des inspecteurs des prisons et asiles," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Roblin* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'Acte 22 *Vict.*, ch. 89, relatif à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Dufresne* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender le chapitre soixante-dix-sept des statuts refondus du *Bas-Canada*, dans les matières susceptibles d'appel, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'Acte 23 *Vict.*, chapitre 31, section 159 des statuts refondus du *Haut-Canada*, relatif aux jurés et jurys, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Clark* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender et étendre la loi relative aux personnes blessées en cette province et qui décèdent à l'étranger, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Patrick* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. *Bell*, du comité de toute la Chambre pour prendre en considération certaines résolutions proposées au sujet du droit sur les colis, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger cette partie du tarif annexé à l'acte relatif

aux droits de douane et à leur perception, qui a rapport à l'exemption des colis de droit, et d'y substituer ce qui suit :—

Que les colis contenant des marchandises exemptes de droit, et de l'espèce de ceux dans lesquels ces marchandises sont ordinairement importées, seront libres de droit.

Que les colis suivants seront libres de droit, savoir :—les balles, paniers et caisses recouvrant des futailles de vin ou d'eau-de-vie; les caisses et futailles contenant des marchandises sèches, de la quincaillerie, de la coutellerie; les paniers (*crates*) ou futailles contenant de la verrerie ou de la poterie; les caisses contenant du vin ou des spiritueux en bouteilles, et les autres colis dans lesquels les marchandises de l'espèce y contenue sont ordinairement importées et qui n'accompagnent pas nécessairement ou généralement ces sortes de marchandises quand elles sont vendues en cette province.

Que tous les autres colis contenant des marchandises soumises à des droits *ad valorem*, seront frappés du même droit que les marchandises qu'ils contiennent, à moins que ce droit n'exède trente pour cent, et dans ce cas le droit sur les colis qui les contiennent sera trente pour cent; et les colis contenant des marchandises soumises à des droits spécifiques seront frappés d'un droit de vingt pour cent.

2. Résolu, Qu'il est expédient de déclarer que l'intention de la disposition du tarif actuel qui exempt de droit (avec certaines exceptions), "les colis de toute espèce dans lesquels des marchandises sont ordinairement importées," était qu'elle ne s'appliquât qu'aux colis qui, lors de la passation de l'acte 22 *Victoria*, chapitre 2, (26 mars 1859), étaient ordinairement et généralement portés séparément et distinctement dans la facture lors de l'entrée des marchandises qu'ils contenaient; et que si ces sortes de colis n'étaient pas portés séparément et distinctement dans la facture lors de l'entrée des marchandises qu'ils contenaient, aucune déduction de la valeur de ces marchandises par rapport aux droits, ni aucune remise du droit payé sur la valeur des dits colis, ne pouvait ni ne peut être réclamée après la dite entrée.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Galt* ait la permission d'introduire un bill pour amender et expliquer l'acte relatif aux droits de douane, en ce qui concerne les colis contenant des marchandises importées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour remettre en force et amender l'Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritime de *Kingston*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour prévenir les indictements vexatoires pour certains délits, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McCann* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour abolir la procédure dans les causes criminelles, appelée "enregistrement de la sentence de mort," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Holmes* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Canada*, intitulé: "Acte relatif aux banques incorporées," en ce qui a rapport aux reçus des gardes-magasins.

(EN COMITÉ.)

Clause 1, ligne 19. Amendée en retranchant le mot "endosseur" et en insérant les mots "porteur ou prometteur."

La clause suivante est ajoutée au bill :

Et pour éviter tous doutes, la 11e section du dit 54e chap. des statuts refondus du *Canada*, est par le présent abrogée, et il est déclaré et décrété que les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 12e et 13e sections du chapitre s'appliquaient et s'appliqueront à l'avenir à toutes banques incorporées, avant, durant ou après la session de 1859, excepté en ce qui est autrement pourvu dans toute charte ou amendement à une charte accordée après la dite année, et nonobstant toute chose à ce contraire dans aucune charte ou amendement à une charte accordée avant, ou durant la dite année.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Coutlée* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Coutlée* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre 28 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif aux travaux publics, en ce qui concerne les pouvoirs des arbitres officiels," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Harcourt* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendements.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal* à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc dans la dite cité, et pour restreindre jusqu'à un certain degré la dépense annuelle du conseil de la dite cité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Fournier* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faire disparaître certaines obstructions à la navigation de la rivière des *Prairies*, et pour abroger certaines clauses des actes dix et onze *Victoria*, chapitres quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés

Sur motion de M. A. P. *McDonald*, secondé par l'Honorable M. *Foley*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour prolonger de nouveau le délai pour l'enregistrement des transports aux institutions religieuses du *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Thibaudeau* a proposé, secondé par M. *Désaulniers*, que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour régler le prix de l'argent, soit maintenant lu ; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. A. P. *McDonald*, que le mot "soit" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : "ne soit pas."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le dit ordre soit maintenant lu.

Et l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour régler le prix de l'argent, étant lu,

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

(EN COMITÉ.)

La première clause est amendée de manière à lire comme suit : "A l'avenir le maximum de l'intérêt sur des prêts de sommes d'argent sera de sept pour cent, sans distinction si les sûretés sont des immeubles ou des obligations personnelles par comptes ou autrement.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ferres* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait un amendement.

L'Honorable M. *Thibaudeau* a proposé, secondé par M. *Désaulniers*, que le rapport soit maintenant reçu ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wallbridge, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>White.—62.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Laberge,</i>		

CONTRE :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McCann,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Heath,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—37.</i>
<i>Daly,</i>			

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

M. *Ferres* a fait rapport du bill en conséquence.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : que le dit amendement soit maintenant lu une seconde fois.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

L'amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Ordonne, Que le bill avec les amendements soit réimprimé, pour l'usage des membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 mai 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table.

Par M. *Robinson*,—la pétition du Révérendissime évêque de *Toronto*, et des membres du synode du diocèse de *Toronto* de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, réunis en Synode Diocésain.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *Joseph Larkin* et autres, de la division nord du comté d'*York*.

Par M. *Munro*,—la pétition du bureau des syndics de l'école de grammaire d'union de comté de *Newcastle*.

Par l'honorable M. *Mowat*,—la pétition de l'école de médecine de *Toronto*.

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de *J. W. Wallace*, de la cité d'*Hamilton*.

Par l'Honorable M. *Alleyne*,—la pétition du maire, des conseillers et citoyens de la cité de *Québec*; et la pétition de messieurs *Allan, Gilmour* et compagnie, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux, et autres, intéressés dans le commerce du *St. Laurent*.

Par l'Honorable M. *Dorion*,—la pétition de la corporation de l'asile des femmes âgées et infirmes de *Montréal*; et la pétition de *William Pare*, de *Londres, Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du Grand Tronc du *Canada*.

Par M. *Playfair*,—la pétition de la municipalité de *North Burgess*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la pétition du vénérable *G. O. Stuart, D. D.*, et autres, de la cité de *Kingston*.

Par M. *R. W. Scott*,—la pétition de *John Heney* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *H. Hubbard* et autres, du township de *Shipton*, comté de *Richmond*, pour une loi contre les liqueurs enivrantes.

De la congrégation de *Scott*, et *Uxbridge*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*; demandant des amendements à l'acte de l'université de *Toronto* de 1853.

Du révérend *W. Blain*, au nom du comité au sujet de l'observance du dimanche du Synode de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observation du dimanche.

De la compagnie du chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough*; demandant que le bill pour amender l'acte des chemins de fer en ce qui concerne la représentation des municipalités qui possèdent des actions de chemin de fer, ne devienne pas loi.

Ordonné, Que la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Québec*, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient suspendues par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue,—demandant que dans le cas d'incorporation du village de *Québec Sud*, il ne leur soit point donné pouvoir de régler les traverses entre la dite municipalité et la cité de *Québec*.

M. *Benjamin*, du comité spécial sur le bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux institutions municipales du "*Haut-Canada*," et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada* ;" aussi, le

Bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres ; aussi, le

Bill pour étendre les sections 299 à 304 inclusivement de l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, aux villes aussi bien qu'aux cités ; et aussi, le

Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour empêcher les municipalités d'émettre les débetures au delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," prend la liberté de faire rapport qu'il a examiné les dits bills et qu'il y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre.

M. *Dunkin*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre :—

Bill pour diviser la municipalité de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités séparées (amendé de manière à ce que la division se fasse pour les fins municipales.)

Bill pour transporter une certaine réserve de chemin à *Sarah Davidson Russell*, et pour d'autres fins.

Bill pour amender et étendre l'acte intitulé : " Acte pour incorporer l'association des "prêts agricoles du *Canada*, et lui conférer certains pouvoirs."

Bill pour incorporer la compagnie d'élevateurs à grain et de magasins flottants du *St. Laurent*.

Bill pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*.

Votre comité a incorporé dans le bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du *St. Laurent*, la cédule des droits qui lui a été renvoyée, et il rapporte le bill sans autres amendements.

Quant au bill pour incorporer les arrimeurs du port de *Québec*, le comité considère que le préambule n'en est pas prouvé, vu qu'il ne paraît pas à propos de législater sur le sujet.

M. *Campbell*, du comité spécial sur le bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du *Canada*, au sujet de l'agriculture, a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

M. *Ouimet*, du comité spécial nommé pour décider du mérite des pétitions se plaignant du rapport irrégulier de l'élection pour le comté de *Shefford*, a fait rapport que le comité s'étant décidé à procéder à l'examen des votes objectés à la dite élection, a reçu une lettre demandant du délai, laquelle lettre, signée des pétitionnaires, est dans les termes suivants :—

Québec, 7 mai 1861.

A GÉDÉON OUIMET, écuyer, président du comité de l'élection de *Shefford*.

MONSIEUR,—Conformément à la décision du comité contenue dans une résolution adoptée ce jour, ayant pour objet l'examen des votes, les soussignés, candidats à la dernière élection pour le comté de *Shefford*, et pétitionnaires contre le rapport y relatif, prient respectueusement votre comité de vouloir bien s'ajourner pendant vingt jours, afin de préparer les preuves se rattachant au dit examen.

Avec respect,

(Signé,)

MICHEL ADRIEN BESSETTE,
L. S. HUNTINGTON.

E. U. PICHÉ,
JOSEPH CAUCHON, } Témoins.

Et ayant accédé à la dite demande pour les raisons ci-dessus alléguées, le comité demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'au vingt de mai courant, afin de donner aux dites parties un temps suffisant pour préparer leurs preuves au sujet du dit examen.

Ordonné, Que le dit comité spécial ait la permission de s'ajourner jusqu'à lundi, le vingtième jour de mai courant, afin de donner aux parties un temps suffisant pour préparer leurs preuves respectives touchant l'examen des votes pris à la dite élection.

Sur motion de M. *Ouimet*, secondé par M. *Langevin*,

Résolu, Que lorsque M. l'Orateur laissera le fauteuil à six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui.

L'Honorable M. *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Vermont*," et y a fait un amendement. Il a aussi examiné le

Bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer du nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*; le

Bill pour expliquer et amender certaines parties de l'acte des clauses refondus des chemins de fer,

Et le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la rue *Toronto*, et a fait à chacun des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre.

M. *Jobin*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité prend la liberté de soumettre l'estimation suivante, préparée par le comptable, du montant probable requis pour les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative pour l'année courante, à part de l'indemnité des membres pourvue par la clause des statuts refondus relative à l'indemnité des membres.

Salaires,	\$66,000 00
Services extra,	7,000 00
Messagers, etc.,	9,500 00
Frais de témoins devant les comités et la Chambre	1,000 00
Impressions, papier à imprimer et reliure,	30,000 00
Papeterie,	12,000 00
Frais de port et télégraphes	3,000 00
Bibliothèque,	5,000 00
Journaux et annonces,	3,500 00
Ouvriers, et al,	5,500 00
Pensions,	840 00
Assurance,	2,500 00
Combustible, gaz et eau,	2,000 00
Divers,	3,500 00

Total, \$151,340 00

MOINS—Montant non retiré l'année dernière sur adresse du 9 mai 1860,	\$45,418 58
Balance en main du greffier le 31 déc. 1860,	29,752 44
	<u>\$75,170 92</u>

\$76,169 08

Laissant à pourvoir à une somme de soixante-seize mille cent soixante-et-neuf piastres et huit cents pour laquelle somme le comité rapporte la résolution suivante :—

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur de *William*

Burns Lindsay, écuier, greffier de cette Chambre, pour la somme de soixante et seize mille cent soixante et neuf piastres et huit cents, à compte des dépenses contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en tiendra compte.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Jobin*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné une machine inventée par M. *Perron* pour timbrer les lettres, et convaincu que par ce moyen l'ouvrage au bureau de poste pourra être fait très vite, il recommande l'achat de la dite machine pour l'usage du bureau de poste de l'Assemblée Législative.

Votre comité a aussi reçu une pétition de la mère *Bilton* ; demandant un octroi de vingt cinq piastres pour couvrir la perte qu'elle a faite d'un paquet dans le déménagement des meubles de la Chambre, lors de la translation du siège du gouvernement en 1859, et il recommande cette pétition à la considération favorable de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit rapport.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives au tarif d'honoraires en matières de banqueroute, dans le but de créer un fonds.

Ordonné, Qu'un extrait des états mis devant cette Chambre relatif au choix des jurés et des sommes payées à certains officiers en vertu de la loi du jury dans le *Haut-Canada*, soit imprimé pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, que vendredi prochain, et tous les mardis, mercredis et vendredis, durant le reste de la session, cette Chambre s'assemble à 11 heures A. M., et s'ajourne à 1 heure P. M., et qu'une autre séance (comme si c'était un autre jour,) soit tenue le même jour à partir de 4 heures P. M., mais que les ordres sessionnels relatifs à la nature et à l'ordre des affaires pour chacun des dits jours, s'appliquent aux deux séances ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif aux "marques des manufactures et pour pourvoir à l'enregistrement des dessins," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement :—

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer le club des patineurs de *Montréal*."

Bill, intitulé : "Acte pour amender la charte de la société des fonds d'annuités et de "garantie de la banque de *Montréal*."

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer l'asile de *Montréal* pour les "femmes âgées et infirmes."

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal*."

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la société de l'union *St. Joseph* de *l'Industrie*."

Bill, intitulé : "Acte pour amender le chapitre cent onze des statuts refondus du "*Canada*, intitulé : "Acte concernant le pénitencier provincial."

Bill, intitulé : " Acte pour abolir le droit qu'ont les cours de sessions 'de quartier et les cours de recorder de juger les cas de trahison et les félonies capitales."

Bill, intitulé : " Acte pour amender le chapitre cent huit des statuts refondus du Canada, intitulé : ' Acte concernant l'asile des aliénés criminels.' "

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux marques des manufactures et pour pourvoir à l'enregistrement des dessins," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à vendredi prochain.

Un bill pour consolider la dette de la ville de *Feterborough*, et autoriser l'émission de débentures assurées sur les propriétés de la ville, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi municipale et rurale du *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un bill pour prévenir les factures frauduleuses, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour prévenir plus efficacement l'usage de fausses factures."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill concernant les droits aux mines, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Allyn*, secondé par l'Honorable *S. Smith*, l'amendement suivant a été fait au bill :—

Après le mot " cession," où ce mot se rencontre dans le dit bill, insérez les mots " par le propriétaire ou concessionnaire de l'immeuble."

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender " l'acte des inspecteurs des prisons et asiles," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, ch. 89, relatif à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte 23 *Vict.*, chap. 31, section 159 des statuts refondus du *Haut-Canada*, relatif aux jurés et jurys, étant lu,

L'Honorable M. *S. Smith* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été proposée,

M. *Walker Powell* a proposé pour amendement, secondé par M. *Burwell*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre pour l'amender de manière 1o. à en finir avec les bureaux de comté;—et 2o. à choisir moins "de noms en premier lieu."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Walker Powell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wright.—38.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>R. W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Turcotte.—63.</i>
<i>Coulée,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir: que le bill soit lu la troisième fois demain,

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement, secondé par M. *Walker Powell*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, "avec instruction de l'amender en y incorporant les amendements demandés par le conseil "municipal du comté de *Middlesex*."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gould,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—40.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Morrison</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Turcotte.—63.</i>
<i>Coullée</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir : que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Mowat*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité de toute la " Chambre, pour décréter que la qualification foncière soit réduite de manière à donner aux " éliseurs de jurés l'occasion de faire choix de personnes compétentes pour être jurés " parmi les deux-tiers des contribuables inscrits sur le rôle, au lieu de la moitié des plus " forts contribuables sur le rôle, tel qu'à présent."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Conner,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—31.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>James Ross,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Coutlée,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Louz,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Sidney Smith, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte.—58.</i>
<i>Cimon.</i>	<i>Heath,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir : que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demi aujourd'hui, sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Mercredi, 8 mai 1861.

7½ heures, P. M.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la question qui a été proposée aujourd'hui : que le bill (pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 51, section 159 des statuts refondus du *Haut-Canada*, relatif aux jurés et jurys) soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir : que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Patrick*, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en trois mois. "

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Walker Powell,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Howland</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>D. A. Macdonald,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wright.—33.</i>
<i>Dorland,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>William F. Powell,</i>

<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Price,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	Proc. Gén. Macdonald,	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Simard,</i>
Proc. Gén. <i>Curtier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Holmes,</i>	Sol. Gén. <i>Morin,</i>	<i>Turcotte.—60.</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender la 159e section du chapitre 31 des statuts refondus du *Haut-Canada*, concernant les jurés et les jurys."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill pour amender et étendre la loi relative aux personnes blessées en cette province et qui décèdent à l'étranger, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour prévenir les indictements vexatoires pour certains délits, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour abolir la procédure dans les causes criminelles, appelée " enregistrement de la sentence de mort," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chapitre cinquante-quatre des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux banques incorporées," en ce qui a rapport aux reçus des gardes-magasins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre cinquante-quatre des statuts refondus du *Canada*, intitulé : ' Acte concernant les banques ' incorporées.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le vingt-huitième chapitre des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux travaux publics," en ce qui concerne les pouvoirs des arbitres officiels, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre vingt-huit des statuts refondus du *Canada*, intitulé : ' Acte concernant les travaux publics,' en ce qui a rapport aux pouvoirs des arbitres officiels.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal* à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc, dans la dite cité, et pour restreindre jusqu'à un certain degré la dépense annuelle du conseil de la dite cité, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Benjamin*, du comité des subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et quarante-sept cents soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice, *Bas-Canada*, non autrement pourvues pour l'année 1861.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice *Haut-Canada*, non autrement pourvues pour l'année 1861.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien des prisons de réformes pour l'année 1861.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'inspection des prisons et asiles pour l'année 1861.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille six cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les salaires de deux députés adjudants généraux, *Haut et Bas-Canada*, à deux mille deux cent quarante dollars chaque; du commis principal et comptable, mille huit cents dollars; de deux commis, à mille deux cents dollars chaque; de trois commis à mille dollars chaque; et d'un gardien et messenger, à cinq cents dollars, pour l'année 1861.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de deux officiers inspecteur de camp, *Haut et Bas-Canada*, à mille six cents dollars chaque, pour l'année 1861.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire de huit gardes-magasins d'arsenaux, à trois cents dollars chaque, pour l'année 1861.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour soins des armes, loyer des arsenaux, salle d'exercice, abris à canons, magasins et paiement des gardes-magasins des arsenaux de la force active, pour l'année 1861.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le combustible des arsenaux et les selleries dans toute la province, pendant l'hiver, pour l'année 1861.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille six cent quarante-quatre dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour le maintien et l'approvisionnement de la force active volontaire, consistant en dix corps de cavalerie, six jours d'exercice pour trente hommes par corps, y compris le salaire des instructeurs; mille huit cent quatre-vingt-dix dollars, pour maintenir sept batteries de campagne, douze jours d'exercice pour soixante-dix hommes, et trente-six chevaux par batterie, y compris les salaires de sergents-majors dix mille trois cent quatre dollars, pour le salaire de cinquante corps d'artillerie à pied et de carabiniers, six jours d'exercice pour trente hommes par corps, y compris les salaires des inspecteurs, neuf mille quatre cent cinquante dollars, pour l'année 1861.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses contingentes pour frais de port, papeterie, impressions, ammunitions pour batteries de campagne, réparations d'armes et d'accoutrements, transport d'armes et magasins, frais de voyage des officiers inspecteurs, et toutes autres dépenses imprévues se rattachant à la force active, pour l'année 1861.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer le salaire d'un aide-de-camp provincial, pour l'année 1861.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cent dix dollars, soit

accordée à Sa Majesté, comme indemnité accordée aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année 1861.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'instruction pour l'exercice au fusil, pour l'année 1861.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour payer les chemins de colonisation du *Haut* et du *Bas-Canada*.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent treize mille quatre cent quatre vingt onze dollars et soixante et quinze cents soit accordée à Sa Majesté, pour payer diverses dépenses imprévues et encourues durant l'année 1860, telles que détaillées dans le rapport No. 59, 2e partie des comptes publics mis devant la Législature pour l'année 1861.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide additionnelle pour exercice de la milice, pour l'année 1861.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide requise pour la présente année, pour l'exploration géologique, pour l'année 1861.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la dépense additionnelle pour l'émigration, pour l'année 1861.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour achat de grains de semence pour les incendiés du comté de *Témiscouata*, montant remboursable, pour l'année 1861.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour indemnité accordée à *James Mitchell*, pour blessures reçues au phare de *Bequet*, pour l'année 1861.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du département des sauvages, pour l'année 1861.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide additionnelle à l'institution des sourds et muets, *Toronto*, pour l'année 1861.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide additionnelle à l'institution des sourds et muets, *Montréal*, pour l'année 1861.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation du contrat pour l'approfondissement du canal de *Welland*, jusqu'au niveau du lac *Erié*, pour l'année 1861.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation du contrat pour l'approfondissement du lac *St. Pierre*, pour l'année 1861.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction de vannes de décharge, ponts tournants et portes d'excluse sur les canaux du *St. Laurent*, pour l'année 1861.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour services des steamers se rattachant aux lumières, bouées et fanaux sous le contrôle de la maison de la Trinité, service postal aux ports d'en bas, et construction de nouveaux phares, pour l'année 1861.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achèvement des améliorations entreprises à la *Tuque*, *Grande Mère* et *Shawenegan*, pour l'année 1861.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achèvement des chemins au *Nouveau-Brunswick* et *Gaspé*, et sur la rive nord du *St. Laurent*, pour l'année 1861.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour la continuation des chemins de colonisation dans le district d'*Algoma*, pour l'année 1861.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des explorations,—havres de refuge, lacs *Huron* et *Erié*, et chemins de colonisation, pour l'année 1861.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'amélioration des rapides *Joachim*, pour l'année 1861.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour loyers et réparation des édifices publics, ameublement et dépenses se rattachant à l'entretien et à la protection des édifices publics, pour l'année 1861.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour explorations et inspections, pour payer les dommages occasionnés par des travaux publics, et pour entretenir et réparer les travaux existants, pour l'année 1861.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour l'opération du curage, et nouveaux cure-môles pour l'entretien et l'amélioration de la navigation dans différents endroits, pour l'année 1861.

Ordonné, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et la première résolution ayant été lue une seconde fois comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et quarante-sept cents, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses contingentes de l'administration de la justice du *Bas-Canada*, non autrement pourvues, pour l'année 1861.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *McDougall* a proposé pour amendement, secondé par M. *C. Clark*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de réduire la somme affectée pour l'administration de la justice dans le *Bas-Canada*, à un montant n'excédant pas celle affectée pour le même objet dans le *Haut-Canada*."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR:

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Donald A. Macdonald,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—30.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Papineau,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carmeron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Scotte,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Coyley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mongenaïs,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Thibauteau, et</i>
<i>Coullée,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte.—72.</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.

La dite résolution a été alors adoptée.

Les résolutions depuis la seconde jusqu'à la quinzième ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La quinzième résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :—

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour des chemins de colonisation dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, pour l'année 1861.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

L'Honorable M. *Dorion* a proposé pour amendement, secondé par M. *Piché*, que tous mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin de déterminer et spécifier la manière dont l'appropriation proposée de cent mille piastres, pour des chemins, sera employée et dans quelles localités elle le sera."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

La dite résolution a été alors adoptée.

Les autres résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des subsides, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, étant lu, L'Honorable M. *Galt* a proposé, secondé par M. le Procureur Général *Cartier*, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Thibaudeau* a proposé pour amendement, secondé par M. *Piché*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre a voté en 1857 la somme de \$900,000 pour la construction des édifices publics à *Ottawa*,—Que près de \$600,000 ont déjà été dépensées, et qu'il est cependant constaté que les édifices sont très peu avancés,—Que cette Chambre, avec la connaissance de ces faits, croit devoir déclarer, que lorsqu'une certaine somme de dépenses pour un objet particulier a été déterminée par la législature, c'est le devoir impérieux du département qui a le contrôle et la surveillance de telle dépense, de veiller à ce que cette dépense n'excède pas le montant mis à sa disposition pour tel objet, et que le gouvernement, en éludant cette loi constitutionnelle, et en outrepassant les limites de l'appropriation, ferait un acte contraire à l'esprit de la constitution, et attentatoire aux privilèges du parlement."

Et l'amendement ayant été mis aux voix,

M. *Piché* a proposé, secondé par M. *Laberge*, que cette Chambre s'ajourne maintenant, et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée :

POUR,—32.

CONTRE,—53.

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit,

Jeudi, 9 mai 1861.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,
Et des débats s'étant élevés,

Et M. *Piché* ayant persisté à vouloir s'adresser à la Chambre, après avoir été à plusieurs reprises appelé à l'ordre par M. l'Orateur, il est enfin interpellé nominativement par M. l'Orateur.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

Résolu, Que les explications données par M. *Piché* soient acceptées comme suffisantes.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à vendredi, à onze heures de l'avant-midi.

Vendredi, 10 mai 1861.

11 heures A. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Jobin*,—la pétition de *G. Brisson* et autres, de *St. Liguori*.

Par M. *Dunkin*,—la pétition de *Thomas Brown Anderson* et autres; et la pétition de *M. D. M. Lapierre*, notaire, de *Headville*.

Par M. *McMicken*,—la pétition de la congrégation de l'église *St. André, Darlington*, de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *Clark*,—la pétition de *Donald McRea* et autres, du township de *Haldimand*.

Par M. *Wright*,—la pétition des syndics de l'école de grammaire de comté de *Richmondhill*.

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la pétition de *R. H. Read* et autres, du village de *Clinton* et ses environs.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la pétition de la Chambre, de commerce de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité d'*Anderdon*, comté d'*Essex*; demandant des amendements à la loi des cotisations du *Haut-Canada*.

Du révérend *W. T. McMullen* et autres, de la ville de *Woodstock*; demandant que le présent système de dotation de l'université de *Toronto* et du collège de l'université, soient maintenus intacts.

De *George Beswick* et autres, de la paroisse de *Notre-Dame de la Victoire*, comté de *Lévis*; demandant que le bill pour incorporer la ville de *Lévis* ne soit pas passé.

De la grande division des fils de la tempérance, *Haut-Canada*; demandant que l'acte pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance du *Canada Ouest*, soit continué.

De la banque de *Montréal* et autres institutions de banque, marchands et autres; demandant que le bill pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du *Bas-Canada*, en matière d'appel, ne devienne pas loi.

De la municipalité des townships-unis de *Keppel* et *Sarawak*, et du lot de ville de *Brooke*; de la municipalité du township de *Proton*; de la municipalité du township d'*Osprey*, et de la municipalité du township de *Melanchton*, comté de *Grey*; demandant que le prix de leurs terres soit réduit, et que le délai pour le paiement d'icelui soit prolongé.

Du conseil de ville de la ville de *Port Hope*; demandant qu'aucune disposition ne

soit insérée dans le bill pour consolider la dette de la ville de *Peterborough* qui soit de nature à nuire aux intérêts de la ville de *Port Hope*.

De Messieurs *Allan, Gilmour* et compagnie et autres, marchands, et autres intéressés dans le commerce du *St. Laurent*; demandant l'abrogation de l'acte pour incorporer les pilotes pour et au-dessus du havre de *Québec*.

Du bureau des syndics de l'école de grammaire de comté de *Newcastle*; demandant des amendements à l'acte des écoles communes du *Haut-Canada*.

De l'école de médecine de *Toronto*; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De *J. W. Wallace*, de la cité d'*Hamilton*; demandant que le bill relatif aux biens confisqués dans le *Haut-Canada* ne devienne pas loi.

De *William Pare*, de *Londres, Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*; demandant que les règles de cette Chambre soit suspendues et permission d'introduire un bill pour protéger les droits et réclamations des dits porteurs de bons.

De la corporation de l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes; demandant de l'aide pour une école de sourds et muets dans la cité de *Montréal*.

De la municipalité de *Burgess Nord*; demandant une mesure efficace relativement à la dette des diverses municipalités du *Haut-Canada*.

Du très révérend lord évêque de *Toronto*, et des membres du synode du diocèse de *Toronto*, de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, assemblés en synode diocésain; demandant des amendements à l'acte des écoles communes du *Haut-Canada*.

De *Joseph Larkin* et autres, de la division nord du comté de *York*; demandant le maintien du traité de réciprocité.

De *John Heney* et autres, de la cité d'*Ottawa*; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour abolir l'unanimité des jurés dans les causes civiles.

Du vénérable *G. O. Stuart, D. D.*, et autres, de la cité de *Kingston*; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observance du dimanche.

M. McGee, du comité spécial nommé pour prendre en considération l'administration la plus efficace du service de l'émigration, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 1.*)

Ordonné, Que la pétition de *William Pare*, de *Londres, Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre, et la 94^e règle de cette Chambre suspendue en autant qu'elle a rapport à cette pétition.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant à Son Excellence qu'il soit nommé une commission pour examiner, constater et faire rapport de temps à autre, si aucunes dispositions et quelles dispositions, contenues dans les statuts refondus du *Haut* et du *Bas-Canada* respectivement, en matières commerciales et criminelles, ne pourraient pas être assimilées avec avantage et rendues applicables à toute la province du *Canada*, et de quelle manière cette assimilation pourrait être mieux effectuée; et assurant à Son Excellence que cette Chambre tiendra bon compte de toute dépense qui pourra être requise pour atteindre l'objet de la dite commission; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Dunkin, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants; et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne de *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse* à *Beauharnois*, à vendre un certain lot par eux possédé en dépôt pour la dite congrégation ;

Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'honorable *Thomas McKay* par les légataire y mentionnés ; "

Bill pour incorporer la banque *Jacques Cartier* ;

Bill pour incorporer la société de colonisation du *Bas-Canada* ;

Bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs contenus dans le testament de dernière volonté de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les administrateurs nommés en vertu du dit testament à mettre à effet les dits legs ;

Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour établir et définir certaines réserves de chemin et limites dans le township de *Burford*, (un amendement seulement.) "

Votre comité rapporte le bill pour lever les doutes quant à la validité du règlement No. 57 de la corporation du comté de *Grey*, et de certaines débentures émises en vertu d'icelui, sans amendements.

Votre comité est d'opinion que le préambule du bill pour annexer une partie de la paroisse de *St. Antoine Abbé* au comté de *Châteauguay*, n'est pas prouvé, attendu qu'il n'est pas à propos de législater sur ce sujet.

Sur motion de M. *Daly*, secondé par M. *Burton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre le rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des accusations portées contre *Andrew Dickson*, écuyer, ci-devant préfet de l'institution de réforme à l'Isle aux Noix, ainsi que les témoignages pris devant le dit commissaire, et tous les documents et papiers y relatifs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Un bill pour autoriser la division paroissiale de *St. Hubert*, dans le comté de *Chambly*, à tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender les chaps. 18 et " 20 des statuts refondus du *Bas-Canada*, relatifs à l'érection des paroisses et à l'enregistrement des mariages, baptêmes et sépultures."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour changer le nom du collège de *Bytown*, et amender sa charte, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte passé dans " la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la communauté de révérendes sœurs de la charité de *Bytown*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour autoriser les contribuables du comté de *Lincoln* à choisir une place plus convenable comme chef-lieu, étant lu,

M. *Rykert* a proposé, secondé par M. *Patrick*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Simpson* a proposée pour amendement à la question, secondé par M. *Macbeth*, que le

mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants :—" de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Coutlée,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Désaulniers,</i>	Proc. Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sampson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Webb.—48.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Bureau</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Munro,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Short,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wright.—42.</i>
<i>Gould.</i>	<i>McDougall,</i>		

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en trois mois.

Un bill pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d'église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d'église dans le diocèse de *Huron*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d'église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, " relatif à certaines terres d'église dans le diocèse de *Huron*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* de celui de *Lanark*, étant lu,

M. *W. F. Powell* a proposé, secondé par M. *Loux*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et la question ayant été mise aux voix,

M. *Bell* a proposé pour amendement, secondé par M. *Patrick*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre, afin de retrancher la seconde clause et insérer la suivante à la place d'icelle :

" Il sera et pourra être loisible au conseil municipal provisoire du dit comté de *Renfrew*, " soit de choisir lui-même un endroit pour être le chef-lieu du dit comté, ou de soumettre

“ ce choix à la décision des contribuables du dit comté, par un règlement déterminant de quelle manière les votes des dits contribuables seront pris, et dans l'un et l'autre cas la majorité des votes de tels membres ou contribuables décidera la question, et le dit conseil provisoire de comté est par le présent autorisé à mettre cette décision à effet.”

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété dans la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth*, aux prescriptions et dispositions du *model deed* de l'église méthodiste wesléyenne du *Canada*, en rapport avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelles, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne, et la propriété du presbytère dans la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth*, aux prescriptions et dispositions du *model deed* de l'église méthodiste wesléyenne du *Canada* en rapport avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelles.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour venir en aide à *David Rintoul* et *Walter Armstrong*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul* à *London*, à vendre, aliéner et hypothéquer une certaine partie du terrain sur lequel est construite la dite église, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Foley*, secondé par M. *A. P. McDonald*,

Un amendement a été fait au bill, en ajoutant les mots suivants à la fin de la troisième clause : “ mais nul acquéreur ne sera tenu de veiller à l'emploi des deniers par lui payés lors de toute vente en vertu des dispositions du présent acte.”

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul*, à *London*, à vendre, louer ou hypothéquer une partie du lot de terre sur lequel est construite la dite église.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser les municipalités de *Dereham* et *Ingersoll* à passer des règlements pour ratifier leur arrangement avec la compagnie du chemin planchéié et de gravier de *Dereham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit règlement, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour venir en aide aux représentants de feu *Thomas Ewart*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender la charte de la compagnie des mines du Sud-Est du *Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender les actes relatifs à la commune de la seigneurie d'*Yamaska*, et autoriser le partage de la dite commune, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill relatif à la société de médecine éclectique, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte concernant la société de médecine éclectique."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Linwick*, *Bury* et *Orford*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte 22 (1858) *Victoria*, chapitre 36, intitulé : " Acte pour diviser le township d'*Hemmingford*, dans le comté d'*Huntingdon*, en deux municipalités séparées," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour diviser le township d'*Hemmingford*, dans le comté d'*Huntingdon*, en deux municipalités distinctes."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Benjamin*, l'amendement suivant a été fait au bill :

Après le mot " vertu " dans la dix-neuvième ligne de la sixième clause, retranchez " de " et insérez : " du proviso dans."

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer central du *Canada*, et pour amender l'acte intitulé : ' Acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer du lac *Huron* à *Québec*, et l'encourager.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough* et pour fixer le chef-lieu à *Lindsay*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill pour incorporer la banque des marchands, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer l'église Baptiste de *Montréal* sous le nom de " première église Baptiste de *Montréal* et pour autres fins," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer le village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture *Anglo-Américaine*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour la consolidation de la dette de la cité d'*Hamilton*, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Buchanan*, secondé par M. *White*, les amendements suivants ont été faits au bill :

Clause VIII, ligne 6, remplissez le blanc avec les mots " le dix-neuvième jour de mai, " mil huit cent soixante."

Idem, ligne 6, retranchez le mot " dernier."

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin d'amender ultérieurement le dit bill.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Cameron* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements ultérieurs.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Cameron* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Clause VIII. Insérez le proviso suivant à la fin d'icelle :

" Et pourvu aussi que la dite corporation ne prélèvera pas de droits de havre sur " les effets ou marchandises passant du lac directement jusqu'à la ville de *Dundas* " ou autre localité ne se trouvant pas dans les limites de la cité de *Hamilton*."

Insérez la clause IX, comme suit :

" Un compte séparé des dits droits de havre sera tenu par la dite corporation, et les " recettes brutes des dits droits formeront un fonds distinct qui sera appelé " le fonds des " droits de havre," et la corporation de la dite cité pourra, de temps à autre, prélever des " deniers sur la garantie du dit fonds des droits de havre, et pourra l'engager pour le paie- " ment du principal et de l'intérêt ou du principal ou de l'intérêt des deniers qui seront " ainsi prélevés, et elle pourra émettre des débetures spéciales de la dite cité garanties " sur le dit fonds, en sus de toutes débetures que la dite corporation pourra émettre en " vertu de tout autre acte ou loi ; et le dit fonds des droits de havre sera alors affecté et " employé uniquement aux fins de payer le principal et l'intérêt, ou le principal ou l'intérêt " selon le cas, de toutes dettes ou débetures pour le paiement desquelles il sera ainsi engagé, " comme il est dit ci-haut, et à nulle autre fin quelconque, jusqu'à ce que tels principal et " intérêt aient été payés ou que le paiement en ait été garanti en plein."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la compagnie hydraulique et de bassins de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par l'Honorable M. *Rose*, le bill a été amendé en enretranchant la vingt-quatrième clause.

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin de l'amender de nouveau.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *White* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *White* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu, comme suit :—Clause XLVII. “ Rien dans le présent acte ne donnera ni ne sera censé donner à la compagnie le pouvoir de prendre possession, d'intervenir ou d'assumer aucun contrôle que ce soit à l'égard des terres appartenant à Sa Majesté, ou des travaux ou pouvoirs d'eau sous le contrôle du Commissaire des Travaux Publics de cette province, pour le temps d'alors, et tous travaux que le Commissaire des Travaux Publics pourra considérer nuisibles ou préjudiciables aux travaux publics de cette province, ou ayant l'effet de limiter l'exercice de tout droit accordé ou qui pourrait maintenant être légalement accordé par Sa Majesté, seront, en toutes choses, soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour amender la charte de la banque “ d'*Ontario*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande le concours du dit Conseil.

Un bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour augmenter de nouveau le capital “ de la banque du Peuple,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande le concours du dit Conseil.

Un bill pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pourvoir à la définition d'autres réserves de chemins et lignes dans le dit township, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour ériger le township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*, en deux municipalités séparées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour l'incorporation de la compagnie de navigation du lac *St. Pierre*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour incorporer la compagnie du terminus de chemin de fer de *Montréal*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McMicken* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McMicken* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours;

Un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des cataractes du *Niagara*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des cataractes du *Niagara*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour régler le prix de l'argent, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Thibaudeau* a proposé, secondé par M. *Désaulniers*, que la clause suivante soit ajoutée à la fin du bill et en forme partie: Il ne "sera pas à l'avenir légal de demander ou d'exiger pour les prêts d'argent, ou pour "des sommes dues sur n'importe quelle transaction un taux annuel d'intérêt plus élevé que "sept pour cent, mais le taux de six pour cent par année continuera d'être le taux d'inté- "rêt dans tous les cas où l'intérêt est exigible, soit en vertu d'une convention entre les par- "ties, soit en vertu de la loi, et où aucun taux d'intérêt n'a été fixé par les parties ou par la "loi."

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé pour amendement, secondé par M. *Turcotte*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:

" Cette Chambre se forme immédiatement en comité afin d'amender le bill, en "retranchant tous les mots après les mots "ce qui suit," et en y insérant les mots suivants:

" 1. A l'égard des contrats passés avant la mise en vigueur du présent acte, la loi restera telle qu'elle est aujourd'hui.

" 2. A l'égard des Banques et institutions faisant des affaires de Banque, le taux de l'intérêt et de l'escompte qu'elles pourront légalement stipuler, prendre, réserver ou exiger, restera limité comme il l'est aujourd'hui au taux de sept pour cent par année; et la prime qu'elles pourront légalement charger en escomptant des billets dans les cas mentionnés dans les cinquième et septième sections du dit acte, restera telle qu'elle est aujourd'hui limitée en vertu des dites sections.

" 3. A l'égard de toute compagnie d'assurance ou de toute corporation ou association expressément autorisée par acte du parlement provincial à prêter de l'argent à un taux d'intérêt plus élevé que six pour cent, le taux qu'elle pourra légalement stipuler, prendre, réserver ou exiger restera tel qu'il est aujourd'hui limité par tel acte.

" 4. Le chiffre de six pour cent par année, continuera (comme le prescrit la huitième section du dit acte,) d'être le taux d'intérêt dans le cas où, par convention entre les parties ou par la loi, l'intérêt est exigible, et où il n'a pas été fixé de taux par les parties ou par la loi.

" 5. La seconde section du dit acte est par le présent abrogée à l'égard des contrats passés après la mise en vigueur du présent acte,—et excepté quant aux banques, compagnies et associations à l'égard desquelles des dispositions spéciales sont prescrites dans les sections

deux et trois du présent acte,—il ne sera pas loisible en vertu d'aucun contrat qui pourra être fait après la mise en vigueur du présent acte, de stipuler, prendre, réserver, exiger ou recevoir directement ou indirectement, pour le prêt ou l'usage de l'argent ou d'effets équivalant à de l'argent un taux d'intérêt plus élevé que sept pour cent par année, si tel prêt ou tel usage est fait ou accordé pour plus d'une année, ni un taux d'intérêt plus élevé que huit pour cent par année, si ce prêt ou usage est pour une année ou pour moins d'une année.

" 6. La neuvième section du dit acte est par le présent abrogée, excepté seulement quant aux offenses commises ou aux confiscations ou amendes encourues avant la mise en vigueur du présent acte, à l'égard desquelles elle continuera d'être en vigueur; et toute personne, banque, corporation, ou association ou toute autre partie quelconque, qui stipulera, prendra, réservera, exigera ou recevra directement ou indirectement, après la mise en vigueur du présent acte, pour le prêt ou usage de l'argent ou d'effets équivalant à de l'argent, un taux d'intérêt plus considérable ou plus élevé que celui qui est déclaré le taux légal, sur ce prêt ou usage, en vertu du présent acte, ou de l'acte par le présent amendé, en autant qu'il est par le présent acte continué en vigueur à l'égard de tel prêt ou usage, encourra par ce fait la confiscation de tout intérêt quelconque échû ou à échoir, payé ou à payer à raison de tel prêt ou usage; et cette confiscation sera affectée au bénéfice et à l'usage de l'emprunteur ou de la partie qui, autrement, aurait été obligé de payer tel intérêt ou de ses représentants; et si tel intérêt confisqué a été payé, il pourra être par lui ou par eux recouvré ou retenu sur toute somme principale non encore payée, comme si le prêt ou l'usage eut eu lieu sans intérêt.

" 7. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour d'août 1861, et non auparavant."

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la question ait été mise aux voix.

Vendredi, 10 mai 1861.

Quatre heures, P. M.

La pétition suivante a été séparément présentée et déposée sur la table :—

Par M. *Ferres*,—la pétition de *Joseph Lefebvre*, député régistrateur, de *Knowlton*, comté de *Brome*.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 4 ultimo, pour un état indiquant en détail les paiements faits à même la somme de \$433,194.95, à compte des édifices publics à *Ottawa*, à qui ils ont été faits, et pour quels services; aussi, pour copie de tous les contrats passés pour la construction des dits édifices ou à propos de cette construction, et les renseignements faisant voir toute modification, changement ou extension des plans ou du mode de construction, qui peuvent avoir été ordonnés, permis ou substitués, et comment les contrats peuvent être affectés par là. (*Documents de la Session, No. 4.*)

Aussi, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 ultimo, pour un état de toutes les sommes dépensées à venir au 1er mars 1861, pour et concernant la construction des édifices du parlement, et des édifices des départements publics à *Ottawa*. (*Documents de la Session, No. 4.*)

M. *Dunkin*, du comité permanent des des divers bills privés, a présenté à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour changer les limites du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot*;

Bill pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débentures pour \$200,000 et pour consolider la dette publique de la cité;

Bill pour incorporer la ville de *Lévis*.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer le club *Stadacona de Québec*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer l’asile “ des orphelines de l’église d’*Angleterre à Québec*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour incorporer l’asile des orphelines de l’église d’*Angleterre à Québec*,” et lequel a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 19. Après “ *Québec*” insérez “ alors en charge.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L’Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour amender l’acte 23 *Vict.*, chap. 105, intitulé : “ Acte relatif au chemins de fer du nord du *Canada*,” en ce qui concerne la ligne d’embranchement dans la ville de *Barrie*, et le bill pour incorporer la compagnie de la cité de *Montréal* du chemin à rails servi par des chevaux, et a fait à chacun de ces bills des amendements qu’il soumet à l’adoption de la Chambre.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l’amendement qui a été proposé aujourd’hui à la question : Que la clause suivante soit ajoutée à la fin du bill (pour régler le prix de l’argent) et en forme partie : “ Il ne sera pas à l’avenir légal de demander ou “ d’exiger pour les prêts d’argent, ou pour des sommes dues ou sur n’importe quelle trans- “ action un taux annuel d’intérêt plus élevé que sept pour cent, mais le taux de six pour “ cent par année continuera d’être le taux d’intérêt dans tous les cas où l’intérêt est exi- “ gible, soit en vertu d’une convention entre les parties, soit en vertu de la loi, et où aucun “ taux d’intérêt n’a été fixé par les parties ou par la loi,” et lequel amendement était : que tous les mots après “ Que” soient retranchés, et remplacés par les suivants :

“ 1. A l’égard des contrats passés avec la mise en vigueur du présent acte, la loi res- “ tera telle qu’elle est aujourd’hui.

“ 2. A l’égard des banques et institutions faisant des affaires de banque, le taux de “ l’intérêt et de l’escompte qu’elles pourront légalement stipuler, prendre, réserver ou “ exiger, restera limité comme il l’est aujourd’hui au taux de sept pour cent par année ; et “ la prime qu’elles pourront légalement charger en escomptant des billets dans les cas “ mentionnés dans les cinquième et septième sections du dit acte, restera telle qu’elle est “ aujourd’hui limitée en vertu des dites sections.

“ 3. A l’égard de toute compagnie d’assurance ou de toute corporation ou association “ expressément autorisée par acte du Parlement Provincial à prêter de l’argent à un taux “ d’intérêt plus élevé que six pour cent, le taux qu’elle pourra légalement stipuler, prendre, “ réserver ou exiger restera tel qu’il est aujourd’hui limité par tel acte.

“ 4. Le chiffre de six pour cent par année continuera (comme le prescrit la huitième “ section du dit acte,) d’être le taux d’intérêt dans le cas où, par convention entre les “ parties ou par la loi, l’intérêt est exigible, et où il n’a pas été fixé de taux par les parties “ ou par la loi.

“ 5. La seconde section du dit acte est par le présent abrogée à l’égard des contrats “ passés avant la mise en vigueur du présent acte.—et, excepté quant aux banques, compagnies “ et associations à l’égard desquelles des dispositions spéciales sont prescrites dans les sec- “ tions deux et trois du présent acte,—il ne sera pas loisible en vertu d’aucun contrat qui “ pourra être fait après la mise en vigueur du présent acte, de stipuler, prendre, réserver, “ exiger ou recevoir directement ou indirectement, pour le prêt ou l’usage de l’argent ou “ d’effets équivalents à de l’argent, un taux d’intérêt plus élevé que sept pour cent par

“ année, si tel prêt ou tel usage est fait ou accordé pour plus d’une année, ni un taux
 “ taux d’intérêt plus élevé que huit pour cent par année, si ce prêt ou usage est pour une
 “ année ou pour moins d’une année.

“ 6. La neuvième section du dit acte est par le présent abrogée, excepté seulement
 “ quant aux offenses commises ou aux confiscations ou amendes encourues avant la mise en
 “ vigueur du présent acte, à l’égard desquelles elles continuera d’être en vigueur ; et toute
 “ personne, banque, corporation, ou association ou toute autre partie quelconque, qui stipu-
 “ lera, prendra, réservera, exigera ou recevra directement ou indirectement, après la mise
 “ en vigueur du présent acte, pour le prêt ou usage de l’argent ou d’effets équivalant à de
 “ l’argent, un taux d’intérêt plus considérable ou plus élevé que celui qui est déclaré le
 “ taux légal, sur ce prêt ou usage, en vertu du présent acte, ou de l’acte par le présent
 “ amendé, en autant qu’il est par le présent acte continué en vigueur à l’égard de tel prêt
 “ ou usage, encourra par ce fait la confiscation de tout intérêt quelconque échu ou à
 “ échoir, payé ou à payer à raison de tel prêt ou usage ; et cette confiscation sera affectée
 “ au bénéfice et à l’usage de l’emprunteur ou de la partie qui, autrement aurait été obligé
 “ de payer tel intérêt, ou de ses représentants ; et si tel intérêt confisqué a été payé, il
 “ pourra être par lui ou par eux recouvré ou retenu sur toute somme principale non encore
 “ payée, comme si le prêt ou l’usage eut eu lieu sans intérêt.

“ 7. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour d’août 1861, et non aupa-
 “ ravant.”

Et l’amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s’est divisée, et les noms ayant
 été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
 Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wright.—41.</i>
<i>Dorland,</i>			

CONTRE :
 Messieurs

<i>Ailins,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Walker Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Coulée,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wallbridge.—51.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et cette question ayant été de nouveau proposée, savoir : que la clause suivante soit ajoutée
 à la fin du bill, et en forme partie : “ Il ne sera pas à l’avenir légal de demander ou d’exiger
 “ pour les prêts d’argent, ou pour des sommes dues ou sur n’importe quelle transaction un
 “ taux annuel d’intérêt plus élevé que sept pour cent, mais le taux de six pour cent par
 “ année continuera d’être le taux d’intérêt dans tous les cas où l’intérêt est exigible, soit

“ en vertu d’une convention entre les parties, soit en vertu de la loi, et où aucun taux d’intérêt n’a été fixé par les parties ou par la loi.”

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir : que la dite clause soit là ajoutée au bill,

M. *Piché* a proposé pour amendement, secondé par M. *Cimon*, que tous les mots après “ Que ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ le dit bill soit amendé en retranchant tous les mots après ” ce qui suit, “ et en y “ insérant les mots suivants :”

“ 1. A l’égard des contrats passés avant la mise en vigueur du présent acte, la loi restera telle qu’elle est aujourd’hui.”

“ 2. A l’égard des banques et institutions faisant des affaires de banque, le taux de l’intérêt et de l’escompte qu’elles pourront légalement stipuler, prendre, réserver ou exiger, restera limité comme il l’est aujourd’hui aux taux de sept pour cent par année ; et la prime qu’elles pourront légalement charger en escomptant des billets dans les cas mentionnés dans le cinquième et septième sections du dit acte, restera telle qu’elle est aujourd’hui limitée en vertu des dites sections.”

“ 3. A l’égard de toute compagnie d’assurance ou de toute corporation ou association expressément autorisée par acte du parlement provincial à prêter de l’argent à un taux d’intérêt plus élevé que six pour cent, le taux qu’elle pourra légalement stipuler, prendre, réserver ou exiger restera tel qu’il est aujourd’hui limité par tel acte.

“ 4. Le chiffre de six pour cent par année, continuera (comme le prescrit la huitième section du dit acte,) d’être le taux d’intérêt dans le cas où, par convention entre les parties ou par la loi l’intérêt est exigible, et où il n’a pas été fixé de taux par les parties ou par la loi.

“ 5. La seconde section du dit acte est par le présent abrogée à l’égard des contrats passés à la mise en vigueur du présent acte,—et, excepté quant aux banques, compagnies et associations à l’égard desquelles des dispositions spéciales sont prescrites dans les sections deux et trois du présent acte,—il ne sera pas loisible en vertu d’aucun contrat qui pourra être fait après la mise en vigueur du présent acte, de stipuler, prendre, réserver, exiger ou recevoir directement ou indirectement, pour le prêt ou l’usage de l’argent ou d’effets équivalents à de l’argent, un taux d’intérêt plus élevé que sept pour cent par année.

“ 6. La neuvième section du dit acte est par le présent abrogée, excepté seulement quant aux offenses commises ou aux confiscations ou amendes encourues avant la mise en vigueur du présent acte, à l’égard desquelles elle continuera d’être en vigueur ; et toute personne, banque, corporation, ou association ou toute autre partie quelconque, qui stipulera, prendra, réservera, exigera ou recevra directement ou indirectement, après la mise en vigueur du présent acte, pour le prêt ou usage de l’argent ou d’effets équivalents à de l’argent, un taux d’intérêt plus considérable ou plus élevé que celui qui est déclaré le taux légal, sur ce prêt ou usage, en vertu du présent acte, ou de l’acte par le présent amendé, en autant qu’il est par le présent acte continué en vigueur à l’égard de tel prêt ou usage, encourra par ce fait la confiscation de tout intérêt quelconque échû ou à échoir, payé ou à payer à raison de tel prêt ou usage ; et cette confiscation sera affectée au bénéfice et à l’usage de l’emprunteur ou de la partie qui, autrement aurait été obligé de payer tel intérêt, ou de ses représentants ; et si tel intérêt confisqué a été payé, il pourra être par lui ou par eux recouvré ou retenu sur toute somme principale non encore payée, comme si le prêt ou l’usage eut eu lieu sans intérêt.

“ 7. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour d’août 1861, et non auparavant.”

Et l’amendement ayant été mis aux voix, la chambre s’est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Allegn,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papineau,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Tassé,</i>

Proc Gén. <i>Cartier,</i> <i>Cauchon,</i> <i>Chapais,</i> <i>Cimon,</i> <i>Coutlée,</i>	<i>Gill,</i> <i>Gowan,</i> <i>Heath,</i> <i>Hébert,</i>	<i>Loux,</i> <i>Mongenais,</i> Sol. Gén. <i>Morin,</i> <i>Ouimet,</i>	<i>Thibaudeau,</i> <i>Turcotte,</i> <i>Wallbridge,</i> et <i>White.</i> —53.
---	--	--	---

CONTRE :

Messieurs

<i>Bell,</i> <i>Burton,</i> <i>Burwell,</i> <i>Cameron,</i> <i>Carling,</i> <i>Connor,</i> <i>Craik,</i> <i>Daly,</i> <i>Dorland,</i> <i>Dunkin,</i> <i>Finlayson,</i> <i>Galt,</i>	<i>Gould,</i> <i>Holmes,</i> <i>Howland,</i> <i>Macbeth,</i> Proc. Gén. <i>Macdonald,</i> <i>Mackenzie.</i> <i>Mc Cann,</i> <i>A. P. McDonald,</i> <i>McDougall,</i> <i>Mc Gee,</i> <i>McMicken,</i> <i>Meagher,</i>	<i>Morrison,</i> <i>Mowat,</i> <i>Munro,</i> <i>Patrick,</i> <i>Playfair,</i> <i>Pope,</i> <i>Walker Powell,</i> <i>William F. Powell,</i> <i>Robinson,</i> <i>Roblin,</i> <i>Rose,</i> <i>James Ross,</i>	<i>Richard W. Scott,</i> <i>William Scott,</i> <i>Sherwood,</i> <i>Short,</i> <i>Sicotte,</i> <i>Sidney Smith,</i> <i>Somerville,</i> <i>Stirton,</i> <i>Tett,</i> <i>Webb.</i> <i>Wilson,</i> et <i>Wright.</i> —48.
--	---	---	--

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été de nouveau mise aux voix, L'Honorable M. *Mowat* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Connor*, que le mot "sept," dans la cinquième clause, soit retranché, et qu'il soit remplacé par le mot suivant : "huit."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i> <i>Aikins,</i> <i>Bell,</i> <i>Benjamin,</i> <i>Biggan,</i> <i>Buchanan,</i> <i>Burton,</i> <i>Burwell,</i> <i>Cameron,</i> <i>Carling,</i> <i>Cayley,</i> <i>Clark,</i> <i>Connor,</i> <i>Craik,</i>	<i>Daly,</i> <i>Dorion,</i> <i>Dorland,</i> <i>Ferres,</i> <i>Finlayson,</i> <i>Gould,</i> <i>Heath,</i> <i>Holmes,</i> <i>Howland,</i> <i>Macbeth,</i> Proc. Gén. <i>Macdonald,</i> <i>Mackenzie,</i> <i>MacLeod,</i> <i>Mc Cann,</i>	<i>A. P. McDonald,</i> <i>McDougall,</i> <i>Mc Gee,</i> <i>McMicken,</i> <i>Meagher,</i> <i>Morrison,</i> <i>Mowat,</i> <i>Munro,</i> <i>Papineau,</i> <i>Patrick,</i> Proc. Gén. <i>Playfair,</i> <i>Walker Powell,</i> <i>Robinson,</i>	<i>Roblin,</i> <i>James Ross,</i> <i>Ryker,</i> <i>Richard W. Scott,</i> <i>William Scott,</i> <i>Sherwood,</i> <i>Sidney Smith,</i> <i>Stirton,</i> <i>Tett,</i> <i>Wallbridge,</i> <i>Webb.</i> <i>Wilson,</i> et <i>Wright.</i> —54.
---	---	---	---

POUR :

Messieurs

<i>Alleyn,</i> <i>Archambault,</i> <i>Baby,</i> <i>Beaubien,</i> <i>Bureau,</i> <i>Caron,</i> Proc. Gén. <i>Cartier,</i> <i>Cauchon,</i> <i>Chapais,</i>	<i>Dionne,</i> <i>Dufresne,</i> <i>Dunkin,</i> <i>Ferguson,</i> <i>Fortier,</i> <i>Fournier,</i> <i>Galt,</i> <i>Gaudet,</i> <i>Gill,</i>	<i>Labelle,</i> <i>Laberge,</i> <i>Laframboise,</i> <i>Langevin,</i> <i>Laporte,</i> <i>Le Boutillier,</i> <i>Lemieux,</i> <i>Loux,</i> <i>Mongenais,</i>	<i>Pope,</i> <i>Price,</i> <i>Rose,</i> <i>Rymal,</i> <i>Sicotte,</i> <i>Simard,</i> <i>Simpson,</i> <i>Somerville,</i> <i>Tassé,</i>
--	---	---	---

<i>Cimon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Panet,</i>	<i>White.—51.</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Piché,</i>	

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale, telle que de nouveau amendée, ayant été mise aux voix, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daly,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Rylkert,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>McMicken.</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Short,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Cayley.</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Clark,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Connor,</i>	<i>Mac Cann,</i>	<i>Roblin,</i>	<i>Wright.—69.</i>
<i>Cairk,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Lafranboise,</i>	<i>Price,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>White.—40.</i>

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

L'Honorable M. Thibaudeau a proposé, secondé par M. Piché, que le bill passe maintenant, et que le titre soit : " Acte pour régler le prix de l'argent ; et la question ayant été mise aux voix,"

M. Carling a proposé pour amendement à la question, secondé par M. Roblin, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants, après le mot " passé : " " de ce jour en trois mois ; "

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sherwood,</i>

<i>Bell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Short,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Daly,</i>	Proc. Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Roblin,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Rose,</i>	<i>Wright.—55.</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>McCann,</i>	<i>James Ross,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Coutlée,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papineau,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Désautniers,</i>	<i>Lafrancoise,</i>	<i>William F Powell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Ryhert,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Simpson,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	Sol. Gén. <i>Morin,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White.—54.</i>
<i>Clark,</i>	<i>Huot,</i>		

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendé, ayant été mise aux voix,

Résolu, Que le bill passe, de ce jour en trois mois, et que le titre soit : " Acte pour régler le prix de l'argent."

Un bill pour amender l'acte 22 *Vict.*, chapitre 89, relatif à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre 89 des statuts refondus du *Canada*, relativement à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l'amendement qui a été proposé mercredi dernier à la question : que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité (des voies et moyens) ; et lequel amendement était : que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " en 1857 cette Chambre vota la somme de \$900,000 pour la construction des édifices " publics à *Ottawa* ;—Que plus de \$600,000 ont déjà été dépensées, et qu'il est cependant " constaté que les édifices sont très peu avancés ;—Que cette Chambre, avec la connaissance " de ces faits, croit devoir déclarer, que lorsqu'une certaine somme de dépense pour un " objet particulier a été déterminée par la législature, c'est le devoir impérieux du département " qui a le contrôle et la surveillance de telle dépense, de veiller à ce que cette dépense n'excède " pas le montant mis à sa disposition pour tel objet, et que le gouvernement en éludant " cette loi constitutionnelle, et en outrepassant les limites de l'appropriation, ferait un acte " contraire à l'esprit de la constitution, et attentatoire aux privilèges du parlement."

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé,
Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 11 mai 1861,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Beaubien,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Short,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Iluot,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>White, et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright.—39.</i>
<i>Finlayson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William Scott,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Coullée,</i>	<i>Heath,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robln,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mongenaïs,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Ouïnet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb.—57.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité des voies et moyens.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité.

[EN COMITÉ.]

Résolu, 1 —Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, la somme de deux millions, trois cent quarante-neuf mille sept cent trente-trois piastres et vingt-trois cents soit accordée à même les fonds du revenu consolidé de cette province.

Résolu, 2.—Que pour mettre le fonds des revenus consolidés en état de faire face aux charges qui y sont ajoutées par les subsides accordés à Sa Majesté, le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever sur le crédit du dit fonds des revenus consolidés, une somme n'excédant pas deux millions de piastres, au moyen de la vente d'effets publics provinciaux, ou de l'émission de débetures provinciales, ou de ces deux choses à la fois,—dont le produit fera parti du dit fonds

Résolutions à être rapportées

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Benjamin* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux à être exécutés par la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Laframboise* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu le troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender et étendre l'acte intitulé: "Acte pour incorporer l'association des prêts agricoles du *Canada* et lui conférer certains pouvoirs," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Turcotte* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Turcotte* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour consolider la dette de la ville de *Porte Hope*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer, étant lu.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers et à leurs biens dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender le chapitre soixante-dix-sept des statuts refondus du *Bas-Canada* en matières d'appel, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre les lois relatives à la cour du recorder pour la cité de *Québec*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer l'acte relatif aux droits de douane en ce qui concerne les colis contenant des marchandises importées, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Rose, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre; et la question ayant été mise aux voix, elle a été résolue négativement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives aux honoraires en matières de banqueroute, dans le but de créer un fonds, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux marques des manufacturiers et pour pourvoir à l'enregistrement des dessins," étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, pour mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à onze heures A. M., aujourd'hui.

Samedi, 11 mai 1861.

Onze heures A. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. Mackenzie,—la pétition de G. W. Wright, M. D., et autres.

Par M. D. Ross,—la pétition de Charles de Léry, et autres, préfet et maires des diverses municipalités du comté de Beauce.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Thomas Brown Anderson et autres; demandant que les conclusions de la pétition de Timothée Brodeur et autres, propriétaires de terres dans le township d'Upton, ne soient pas accordées.

De M. D. M. LaPierre, de Headville, notaire public; demandant à être entendu devant un comité de la Chambre, à l'appui de sa réclamation pour pertes éprouvées durant la rébellion de 1837 et '38.

De la congrégation de l'église St. André de Darlington, de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse; demandant des amendements à l'acte de l'université de Toronto de 1853.

De Donald McRae et autres, du township d'Haldimand, et de R. H. Read et autres, du village de Clinton et ses environs; demandant que le présent système et la dotation de l'université de Toronto, et du collège de l'université soient maintenus intacts.

Des commissaires de l'école de grammaire du comté de Richmond; demandant des amendements à l'acte des écoles de grammaire du Haut Canada.

De la chambre de commerce de Montréal; demandant l'abrogation de l'acte pour incorporer les pilotes pour et au-dessous du havre de Québec.

De G. Brisson et autres, de St. Léonard; demandant à être réintégrés dans la possession de leurs terres, prises par la compagnie du chemin de fer de l'Industrie et de Rawdon.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender la loi municipale et rurale du Bas-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à lundi prochain.

M. Dunkin, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne* de la *Pérade*, à prélever des péages sur la rivière *Ste. Anne*, (comprenant la cédula de droits qui a été incorporée au bill) ;

Bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston* ” (un amendement seulement) ;

Bill pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*.

Votre comité a aussi examiné le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*,” et est convenu de le rapporter sans amendement.

Un bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux à être exécutés par la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit “ Acte pour prolonger le délai fixé pour la construction des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *Saint Maurice*.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender et étendre l'acte intitulé : “ Acte pour incorporer l'association “ des prêts agricoles du *Canada*, et lui conférer certains pouvoirs,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender et expliquer l'acte relatif aux droits de douane, en ce qui concerne les colis contenant les marchandises importées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill qui amende l'acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Coullée* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. *Fournier* a proposé, secondé par M. *Panet*, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre afin de l'amender en ajoutant le proviso suivant après le mot “ soixante ” dans la première clause : “ pourvu toujours, que sur toute exécution émise par une cour de justice pour une dette contractée avant le 19e jour de mai 1860, il n'y aura d'exempté que les articles d'ameublement et les effets énumérés dans l'ordonnance 2 *Vic-toria*, chap. 28 ; ” et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du surintendant de l'éducation du *Bas-Canada*, pour 1860. (*Documents de la Session*, No. 17.)

Et aussi, le rapport de l'école d'agriculture et de la ferme-modèle de *Ste. Anne*, pour 1860. (*Documents de la Session*, No. 23.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour instituer une enquête sur les affaires de la caisse d'économie de *St. Roch*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Piché* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*, et y a fait des amendements qu'il soumet à l'adoption de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre soixante-trois des statuts refondus du *Canada*, relatif aux compagnies à fonds social, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Buchanan* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné. Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux biens confisqués dans le *Haut-Canada*, étant lu,

L'Honorable M. *Foley* a proposé, secondé par M. *W. F. Powell*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial composé de l'Honorable M. *Foley*, l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, M. *Walker Powell*, M. *W. F. Powell* et M. *Burton*, pour en faire avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par les juges des cours de comté sous l'autorité de l'acte de 1856, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Macbeth* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre 105 des statuts refondus du *Haut Canada*, intitulé : " Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Loux* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour déclarer qu'une paroisse ou township érigé canoniquement jouira du bénéfice et avantage de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1861, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*,"

(EN COMITÉ.)

Retranchez clause 3, et insérez la clause suivante :—“ Le, depuis et après le 31 décembre 1861, tous shérifs et députés shérifs, greffiers de la paix, procureurs de comté de la couronne, et greffiers et huissiers des cours de division, seront inéligibles comme membres de tout conseil municipal dans le *Haut-Canada*, et toute élection d’aucun des officiers ci-dessus mentionnés, comme membres de tel conseil, sera nulle et de nul effet.”

Les autres clauses sont adoptées.

Le préambule est adopté.

M. l’Orateur a repris le fauteuil, et M. *Carling* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d’en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Carling* a fait rapport du bill en conséquence, et l’amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l’ordre, s’est formée en comité sur le bill pour amender l’acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres ; sur le bill pour étendre les sections 299 à 304 inclusivement de l’acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, aux villes aussi bien qu’aux cités, et sur le bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour restreindre l’émission de débetures par les municipalités au-delà d’un certain montant, et pour d’autres fins,” et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur a repris le fauteuil, et M. *Carling* a fait rapport que le comité avait examiné le bill pour amender l’acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres, et lui avait enjoint d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

M. *Carling* a aussi fait rapport que le comité avait examiné le bill pour étendre les sections 299 à 304 inclusivement de l’acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada* aux villes aussi bien qu’aux cités, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Carling* a fait rapport du bill en conséquence, et l’amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Et M. *Carling* a aussi fait rapport que le comité avait fait quelque progrès sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour restreindre l’émission de débetures par les municipalités au delà d’un certain montant, et pour d’autres fins,” et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour amender la loi relative à l’administration illégale du poison,” sans aucun amendement.

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants sans aucun amendement :

Bill intitulé : “ Acte pour augmenter de nouveau le capital de la *Banque du Peuple*.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la banque d’*Ontario*.”

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte relatif aux constables,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre cent deux des statuts refondus du *Canada*, intitulé : ‘ Acte relatif aux devoirs des juges de paix, hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d’offenses poursuivables par indictement,’ auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du *Canada*, au sujet de l'agriculture.

(EN COMITÉ.)

Plusieurs amendements sont faits au bill.

Préambule adopté.

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *White* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *White* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour expliquer et amender certaines parties de l'acte des clauses refondus des chemins de fer.

(EN COMITÉ.)

Clause B. Remplissez le blanc avec les mots "cinquante piastres."

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Robinson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Robinson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la question qui a été proposée lundi dernier : qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Bourassa*, M. *Beaubien*, M. *Daly*, M. *Laberge*, M. *Labelle*, M. *Daoust*, et M. *Cimon*, pour s'enquérir de toutes les matières relatives à la construction des cours et prisons dans les nouveaux districts judiciaires du *Bas-Canada*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et des débats s'étant élevés,

Et étant quatre heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à lundi prochain, sans que la question ait été mise aux voix.

Lundi, 13 mai 1861.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un état du Régistrateur du comté de *Leeds* en conformité de la 76e section du chapitre 89 des statuts refondus du *Haut-Canada*, pour l'année 1860. (*Documents de la session*, No. 8.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Mowat*,—la pétition de *William Pare*, de *Loudres*, *Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la pétition de M. *Bouthillier* et autres, de la paroisse *St. Anicet*, comté d'*Huntingdon*.

Par M. *Robinson*,—la pétition de messieurs *Thompson* et compagnie, éditeurs du *Miroir du parlement*.

Par M. *Chapais*,—la pétition de Sir *Charles Stuart* et autres, propriétaires de seigneuries dans le *Bas-Canada*.

Par l'Honorable M. *Cayley*,—la pétition de la compagnie britannique d'assurance américaine.

Par M. *Daly*,—la pétition de la congrégation de *North East Hope*, de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Par M. *Abbott*,—la pétition de *S. Campbell*, senior, et autres, de la *Côte St. Gabriel*, comté de *Terrebonne*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Lefebvre*, de *Knowlton*, comté de *Brome*, député régistrateur ; demandant qu'il lui soit permis de passer à l'examen pour être admis à la profession de notaire.

De *G. M. White*, M. D., et autres ; demandant qu'il ne soit point accordé de charte pour construire un chemin de fer ou à rails plats conduisant du township d'*Enniskillen* ou *Dawn*, dans le comté de *Lambton*, à l'embranchement de *Sarnia* du chemin de fer grand occidental.

De *Charles de Léry* et autres, préfet et maires des diverses municipalités du comté de *Beauce* ; demandant la suppression des permis pour couper du bois de construction dans le dit comté.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Webb*,

Ordonné, Que le délai fixé pour recevoir les rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés soit prolongé jusqu'au 15 de mai courant.

M. *Dunkin*, du comité permanent sur les divers bills privés, a présenté à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour autoriser *F. C. Capreol*, écr., à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l'acte du parlement, chap. 95 des statuts refondus du *Canada* ;

Bill pour confirmer les droits de la corporation du township de *Hope* comme actionnaire de la compagnie unie du chemin de *Hope* ;

Bill pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau de la cité de *Toronto* ;

Bill relatif à l'esplanade de *Toronto* ;

Bill pour incorporer la compagnie de manufacture de *St. Thomas* et *Elgin* ;

Bill pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* au comté de *Huron*, et les annexer à la division est du comté de *Middlesex* ;

Bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Clifton*.

Quant au bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faire disparaître les obstructions qui s'opposent à la navigation de la *Rivière des Prairies*, et pour changer certaines clauses des actes 10 et 11 Vic., chaps. 97 et 98," votre comité prend la liberté de le rapporter sans amendement.

Prenant en considération l'état actuel des affaires de la session, votre comité prend la liberté de recommander que les bills dont il fait rapport maintenant soient placés sur la liste des ordres du jour de ce jour, à la place de ceux de demain, et que la 22e règle soit suspendue à cette effet.

Ordonné, Que la 22e règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport aux bills dont le comité permanent des divers bills privés a fait rapport aujourd'hui.

Ordonné, Que les dits bills soient placés sur les ordres du jour de ce jour, immédiatement avant les bills privés à leur seconde lecture.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative datée le 22 avril 1861, pour copies de tous documents relatifs aux contrats pour la construction des cours et prisons du *Bas-Canada*. (*Document de la session*, No. 30.)

Aussi, la Réponse à deux adresses de l'Assemblée Législative datées respectivement, le 14 mai 1860 et le 10 mai 1861, pour copies des procédures dans l'affaire d'*Andrew Dickson*, écuyer, préfet de la prison de réforme à l'*Ile aux Noix*. (*Documents de la Session, No. 24.*)

L'Honorable M. *Foley*, du comité spécial sur le bill relatif aux biens confisqués dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Sur motion de M. *McDougal*, secondé par l'Honorable M. *Dorion*,

Résolu, Que jeudi prochain, cette Chambre, se formera en comité pour prendre en considération la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'abolir le droit maintenant exigé pour les journaux publiés en cette province et transmis par la malle.

Sur motion de M. *Ferguson*, secondé par M. *Aikins*,

Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des rapports de recensement pour les divers comtés, cités et villes en cette province, reçus jusqu'à présent pour chaque tel comté, cité ou ville.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Simard*, secondé par M. *Baby*,

Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une liste des compagnies d'assurance étrangères contre le feu, qui ont obtenu des permis du ministre des finances de cette province, indiquant le montant placé par chaque compagnie comme garantie en vertu de l'acte 23 *Vict.*, chap. 35.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Gould*, secondé par l'Honorable M. *Mowat*,

Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant tous les deniers dus au gouvernement par la compagnie du havre et du chemin de *Whitby*; le montant pour lequel les dits chemin et havre ont été vendus; le montant payé; le montant (s'il en est) du principal et de l'intérêt échu; le montant du principal qui reste encore à payer et qui n'est pas encore dû, et le taux de l'intérêt payable sur ce montant; aussi, toute la correspondance entre le gouvernement et la dite compagnie, ou tout membre ou actionnaire d'icelle, relativement à tout paiement du principal ou de l'intérêt sur le dit contrat, ou aux modifications aux termes et conditions du même contrat.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels membres de cette Chambre qui forment de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que la pétition de Dame *Mary Jane Curran*, de la ville d'*Oakville*, soit renvoyée au comité conjoint de la bibliothèque du Parlement.

M. *Piché* a proposé, secondé par M. *Bureau*, que dans l'opinion de cette Chambre, l'union législative actuelle du *Haut* et du *Bas-Canada* doit être rappelée; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Playfair* a proposé, secondé par M. *W. F. Powell*, que cette question soit maintenant mise aux voix; et la question préalable ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Sicotte, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Thibaudcau.—14.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Ferguson,</i>	Proc. Gén. Macdonald,	<i>James Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Brenjamin,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Pournier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Curling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sidney Smith.</i>
Proc. Gén. Cartier,	<i>Gould,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Wright.—77.</i>
<i>Désaulniers,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

Sur motion de M. *McMicken*, secondé par M. *Webb*,

Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant en détail les lots ou parties de lots vendus par les syndics de l'association d'*Elgin*, à qui ils ont été vendus, le prix par acre, la date de la vente, les paiements faits, et le montant restant dû sur chaque vente respectivement, et les lots pour lesquels la dite association a donné des titres aux acquéreurs, et les noms des dits acquéreurs, ou de leurs ayants cause à qui les titres ont été passés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Cameron*, secondé par M. *Robinson*,

Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant la dépense totale depuis l'Union, faite pour les canaux provinciaux, distinguant entre ce qui appartient proprement à leur construction, et ce qui se rapporte à leur entretien et réparation, et donnant le coût de l'administration d'iceux pour chaque année.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tel membre de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

Résolu, Que la pétition de *John Counter*, de la cité de *Kingston*, soit renvoyée à un comité spécial de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que le dit comité soit composé de M. *Roblin*, M. *Daly*, M. *McMicken*, M. *Aikins* et M. *A. P. McDonald*.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :—

Bill, intitulé : “ Acte pour amender l’acte d’inspection des asiles et prisons.”

Bill, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* de celui de *Lanark*.”

Bill, intitulé : “ Acte pour consolider la dette de la ville de *Peterborough* et autoriser l’émission de débetures assurées sur les propriétés de la ville, et pour d’autres fins.”

Bill, intitulé : “ Acte pour abolir le mode de procédure en matières criminelles, dénommé enregistrement de la sentence de mort.”

Bill, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et pour amender l’acte intitulé : ‘ Acte pour pourvoir à la construction d’un chemin de fer depuis le lac *Huron* jusqu’à *Québec*, et l’encourager.’ ”

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour incorporer le collège *Morrin* à *Québec*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d’église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d’église dans le diocèse de *Huron*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour prévenir plus efficacement l’usage frauduleux de fausses factures en matières de douane,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour permettre l’établissement d’une cour de commissaires dans la municipalité d’*Hébertville*, dans le comté de *Chicoutimi*, bien qu’il n’y ait pas le nombre d’électeurs voulu,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l’acte qui pourvoit à l’administration et à l’amélioration du havre de *Montréal* et au creusement d’un chenal pour les navires entre *Montréal* et *Québec*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour prévenir plus efficacement l’usage frauduleux de fausses factures en matières de douane.”

Et l’amendement a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 18. Après “sûreté” insérez “à moins qu’elle ne soit entre les mains d’un porteur de bonne foi pour valeur reçue sans notification.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honorables que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. *Price*, secondé par l’Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour permettre l’établissement d’une cour de commissaires dans la municipalité d’*Hébertville*, dans le comté de *Chicoutimi*, bien qu’il n’y ait pas le nombre d’électeurs voulu,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mercredi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour confirmer et légaliser un certain arrangement conclu entre les sociétés d’église des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relatif à certaines terres d’église dans le diocèse de *Huron*,” lequel a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 42. Après "auparavant" insérez "mais nul acquéreur ne sera responsable de l'emploi des deniers payés par lui sur toute vente faite en vertu des dispositions du présent acte."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leur Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte qui pourvoit à l'administration et à l'amélioration du havre de *Montréal* et au creusement d'un chenal entre *Montréal* et *Québec*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Que la pétition du conseil de ville de la ville de *Goderich* soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Roblin*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Holmes*, M. *Daly*, M. *Walker Powell*, M. *A. P. McDonald*, et l'Honorable M. *Foley*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'Honorable M. *Lemieux*, secondé par M. *Piché*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé indiquant toutes les sommes payées par le gouvernement, chaque année, durant le présent parlement, à des avocats, solliciteurs ou procureurs, pour frais de poursuite, honoraires d'avocats, ou autres services, spécifiant les départements du gouvernement pour lesquels ils ont été payés, et les services particuliers pour lesquels ils ont été payés, et les noms de ceux à qui ils ont été payés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *W. Scott*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant qu'il lui plaise ordonner que toutes les terres vendues avant l'année 1857, à la condition d'y tenir feu et lieu, et qui n'ont pas jusqu'à présent été occupées ou améliorées, soient reprises par le gouvernement et revendues à des personnes qui soient tenues de les occuper réellement; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

M. *McDougall* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance entre *Wm. Parc* et le gouvernement, ou tout membre d'icelui, au sujet des affaires de la compagnie du Grand Tronc.

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le fauteuil.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, secondé par M. *Dunkin*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender le chapitre cent deux des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif aux devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses poursuivables par indictement," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte " relatif aux constables," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Rose*, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender la loi municipale et rurale du *Bas-Canada*, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Rose*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Bureau* a proposé pour amendement, secondé par M. *Bourassa*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin d'amender le dit bill en insérant la clause suivante après la quatrième clause :

" Les dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième paragraphes de la vingt-sixième section de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, contenus dans le 24^e chap. des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, sont abrogés, et à l'avenir tout conseil local aura le pouvoir de faire, dans le mois de mars de chaque année, des règlements pour les fins suivantes :

11. " Pour arrêter et prohiber la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante, ou pour la permettre, sujette à telles limitations qu'il considérera expédient;

12. " Pour déterminer sous quelles restrictions et conditions, et de quelle manière l'inspecteur de revenu du district accordera des licences aux boutiquiers, aux aubergistes ou autres personnes, pour vendre ces liqueurs.

13. " Pour fixer la somme payable pour chaque licence, pourvu qu'en aucun cas elle ne soit moindre que celle payable à cet égard, le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-six.

14. " Pour régir et gouverner tous les boutiquiers, aubergistes ou autres personnes vendant ces liqueurs en détail, en quelque endroit qu'elles peuvent être vendues, suivant qu'il trouvera convenable et expédient pour prévenir l'ivrognerie.

15. " Nul inspecteur de revenu n'accordera de licence, pour la vente des liqueurs, dans une municipalité où telle vente a été prohibée par règlement, ni dans aucune municipalité où a été passé un règlement pour déterminer sous quelles restrictions et conditions ces licences pourront être accordées, autrement qu'en conformité des dispositions du règlement; pourvu qu'une copie de ce règlement ait été transmise à l'inspecteur du revenu par le secrétaire-trésorier."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fimlayson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Piche,</i>	<i>Wright.—30.</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Loframboise,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Alley.</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Le Boutillier.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Ferguson.</i>	<i>Loranger.</i>	<i>Rose,</i>
<i>Benjamin.</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier.</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>William Scott.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mongenais.</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morrison.</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Ouimet.</i>	<i>Sidney Smith.</i>
<i>Coullée,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Somerville, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Tet.—51.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Langevin.</i>	<i>Price,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir : que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Dunkin* a proposé pour amendement, secondé par M. *Dufresne*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin d'amender le bill, en insérant les deux clauses suivantes, après la troisième clause :

Clause "A. Les dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième paragraphes de la vingt-sixième section sont par le présent amendés de manière à se lire comme suit :

10. "Chaque conseil de comté aura aussi le pouvoir de faire, dans le mois de février, ou dans le mois de mars de chaque année, des règlements (non incompatibles avec les dispositions du chapitre six de ces statuts refondus) qui entreront en vigueur le et après le premier jour de mai qui suivra immédiatement leur passation, et resteront en vigueur jusqu'au premier jour de mai qui suivra immédiatement leur révocation ou amendement, pour les objets suivants :

11. "Pour arrêter et prohiber la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante dans toute l'étendue du comté, ou pour la permettre, sujette à telles limitations qu'il considérera expédient, dans toutes les municipalités locales de comté dans lesquelles telle vente n'est pas prohibée et arrêtée par règlement du conseil local.

12. "Pour déterminer sous quelles restrictions et conditions, et de quelle manière l'inspecteur de revenu du district accordera des licences aux boutiquiers, aubergistes ou autres personnes, pour vendre ces liqueurs.

13. "Pour fixer la somme payable pour chaque licence, pourvu qu'en aucun cas elle ne soit moindre que celle payable à cet égard, le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-six.

14. "Pour régir et gouverner tous les boutiquiers, aubergistes et autres personnes vendant ces liqueurs en détail, en quelque endroit qu'elles peuvent être vendues, suivant qu'il jugera convenable et expédient pour prévenir l'ivrognerie.

15. "Et nul inspecteur du revenu n'accordera de licence, pour la vente de ces liqueurs, dans un comté où telle vente a été prohibée par règlement, ni dans une municipalité locale où a été passé un règlement pour déterminer sous quelles restrictions et conditions ces licences peuvent être accordées, autrement qu'en conformité des dispositions de ce règlement, pourvu qu'une copie de ce règlement ait été transmise à l'inspecteur du revenu par le secrétaire-trésorier.

Clause "B. Le seizième paragraphe de la vingt-septième section est amendé de manière à se lire comme suit :

16. "Chaque conseil local pourra faire des règlements, dans le mois de février, ou dans le mois de mars, chaque année, devant venir en vigueur le et après le premier jour de mai qui suivra immédiatement leur passation, et devant rester en vigueur jusqu'au premier jour de mai qui suivra immédiatement leur révocation, pour arrêter et prohiber la

vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante, dans la municipalité locale ; et nul inspecteur du revenu n'accordera de licence pour la vente de telles liqueurs dans aucune municipalité locale, lorsque telle vente sera prohibée par règlement."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rylkert,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Kymal,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gill,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Short,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Holmés,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White, et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wright.—40.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Simard</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Sidney Smith, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Tett.—41.</i>
<i>Coutlée,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Bureau* a proposé, secondé par M. *Bourassa*, que la clause suivante soit insérée après la vingt-cinquième clause :

Les habitants de la localité de *St. Antoine Abbé*, dans le district de *Beauharnais*, formeront et continueront de former sous le nom de *St. Antoine Abbé*, une municipalité distincte et séparée, et seront et continueront d'être une corporation ou corps politique sous le nom ci-dessus mentionné, et ses bornes ou limites sont et seront celles décrites dans la proclamation qui confirme et déclare l'érection civile de la dite paroisse de *St. Antoine Abbé*. Et pour toutes les fins municipales, cette paroisse sera censée former partie du comté de *Huntingdon* ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Piché,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Thibaudeau.—23.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papineau,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Rosc,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rylcrt,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Webb.</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wright.—64.</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.

Sur motion de l'Honorable M. *Sicotte*, secondé par M. *Daoust*, un amendement a été fait au bill, en insérant la clause suivante après la clause XXV :

“ Clause XXVI. A compter de la passation du présent acte, le territoire qui en dehors des limites actuelles de la cité de *St. Hyacinthe* reste compris dans les limites actuelles de la paroisse de *St. Hyacinthe Le Confesseur*, et enclavé partie dans le comté de *St. Hyacinthe*, et partie dans le comté de *Bagot*, est déclaré former une municipalité distincte et séparée, sous le nom de municipalité de la paroisse de *St. Hyacinthe Le Confesseur*, à compter de la passation du présent acte, et les élections des conseillers municipaux, pour la dite municipalité, pourront se faire en la manière pourvue par la loi, le 17 juin 1861, conformément au 21^e paragraphe de la 36^e section du dit acte; mais toute taxe et imposition actuellement due, restera payable à la municipalité qui aura imposé telle taxe, de la même manière que si la municipalité constituée par la présente clause n'eût pas été formée.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Dufresne*, un nouvel amendement a été fait au bill, en insérant la clause suivante, après la clause V :

“ Clause VI. La section 36 du dit acte est par le présent amendée en y ajoutant ce qui suit, comme paragraphes 22, 23 et 24 d'icelle :

22. “ Aucune érection d'un village incorporé, passée ou future, effectuée soit par proclamation suivant la coutume ordinaire, soit par un acte spécial, ne sera censée avoir libéré, ou ne libérera aucune terre y comprise d'aucune responsabilité pour aucune cotisation jusqu'à légalement imposée et alors due sur icelle, ni d'aucune responsabilité à raison d'aucune dette quelconque jusque là encourue et alors existante de la paroisse ou township dont tel village est détaché.

“ 23. Les conseils locaux de telle paroisse ou township, et de tel village, respectivement, pourront par accord mutuel constater et fixer le montant total pour lequel les terres dans ce village sont ainsi responsables à raison de la dette d'alors de la paroisse ou township; et à défaut de cet accord, tel montant total sera considéré et sera de fait fixé par les valeurs auxquelles auront été estimées les terres dans le village et les terres dans le reste de la paroisse ou du township respectivement d'après le rôle d'évaluation de la paroisse ou du township alors en force; et le conseil de la paroisse ou du township pourra par une poursuite recouvrer tel montant du conseil du village, et sur paiement par le village à la paroisse ou au township de tel montant fixé soit par accord ou autrement, les terres dans tel village seront entièrement et pour toujours libérées de la dite responsabilité.

“ 24. Pareillement, si lors de telle érection, la paroisse ou township a un surplus de propriétés ou de fonds, ce surplus sera partagé entre la paroisse ou township d'une part, et le village de l'autre, par accord mutuel, ou à défaut de cet accord, il sera partagé entre eux conformément à la règle établie dans le paragraphe précédent.”

M. *Bourassa* a proposé, secondé par M. *Hébert*, que le bill soit amendé de nouveau en retranchant les mots après "abrogé," dans la seconde clause, jusqu'à la fin d'icelle; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Alley*, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860;" et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill qui amende l'acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes, étant lu,

M. *Labelle* a proposé, secondé par M. *Bureau*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. *A. P. McDonald* a proposé pour amendement, secondé par M. *Biggar*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre pour en amender la 4^e section en y insérant les mots suivants: "Une paire de bœufs et un cheval, ou au lieu de cela une paire de chevaux, tous instruments d'agriculture et attelages, jusqu'à concurrence de \$60. Cette clause ne s'appliquera qu'au *Haut-Canada* seulement"

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 25, et chapitre 85 des statuts refondus du *Bas-Canada*, en ce qui concerne l'exemption de certains effets de la saisie en paiement de dettes."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour instituer une enquête sur les affaires de la *caisse d'économie de St. Roch*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires de la *caisse d'économie de St. Roch de Québec*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chapitre 63 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux compagnies à fonds social, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender le chapitre soixante-trois des statuts refondus du *Canada*, relatif aux compagnies à fonds social."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par les juges des cours de comté sous l'autorité de l'acte de 1856, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis par les juges des cours de comté, en faveur des débiteurs insolubles, en vertu de l'acte de 1856."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chapitre 105 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux petits délits dans le *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre cinquante-quatre des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour étendre les sections 299 à 304, inclusivement, de l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, aux villes aussi bien qu'aux cités, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour étendre l'application de certaines sections de l'Acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du *Canada*, au sujet de l'agriculture, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par l'Honorable M. *Sicotte*, les amendements suivants ont été faits au bill : Clause XII, paragraphe 2, retranchez les mots : " la division " électorale de comté et les sociétés d'agriculture de township," et insérez les mots : " les sociétés d'agriculture dans toute division électorale, paroisse ou township."

Sur motion de l'Honorable M. *Sicotte*, secondé par M. *McDougall*, le bill a été amendé de nouveau en retranchant le quatrième paragraphe de la neuvième clause.

Sur motion de M. *McDougall*, secondé par l'Honorable M. *Galt*, le bill a été amendé de nouveau en retranchant les mots : " la division électorale suivante, savoir," dans les quarante-unième et soixante-sixième clauses, respectivement.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour abroger le chapitre trente-deux des statuts refondus du *Canada*, et autrement pourvoir à l'encouragement de " l'agriculture, des arts et manufactures."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour expliquer et amender certaines parties de l'acte des clauses refondues des chemins de fer, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour expliquer et amender l'acte des chemins de fer."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est de nouveau formée en comité sur le bill pour incorporer l'union *St. Joseph* du village de *l'Industrie*, dans le comté de *Joliette*, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des améliorations de *Windsor*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *MacLeod* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *MacLeod* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 14 Mai 1861,

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour confirmer et continuer un arpentage dans le township de *King*, dans le comté d'*York*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Gould* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer le nouvel arpentage de partie du township de "*Goderich*," et y après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Roblin* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Roblin* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit: Page 1, ligne 34. Retranchez depuis "*Huron*" jusqu'à "et" la première fois que ce mot se rencontre dans la ligne 35.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné. Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour les fins judiciaires, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Connor* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Connor* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la congrégation *St. Michel de Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ouimet* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église protestante de la paroisse de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer de certains immeubles y mentionnés, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Daly* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill, soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à ouvrir et continuer la rue *William* dans la dite cité jusqu'au quarré du marché, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Daly* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à passer un règlement pour percevoir certaines taxes arriérées, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Daly* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill relatif à l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *White* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *White* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

L'Honorable M. *Mowat* a proposé, secondé par M. *Cameron*, que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Foley* a proposé pour amendement, secondé par M. *Buchanan*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "réimprimé pour l'usage des membres de cette Chambre."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la compagnie des manufactures de coton de *Toronto*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Morrison* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour faire passer à la corporation de la cité d'*Hamilton* l'aqueduc de cette cité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Craik* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser la chambre des notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* comme notaire après examen, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Wright* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Wright* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu.

M. *Piché* a proposé, secondé par M. *Ferres*, que le dit amendement soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

L'amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui:

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour faire passer certains immeubles de *John K. Roche* à des syndics, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McMicken* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour permettre à *John Ericsson* d'obtenir une patente pour un calorifère amélioré, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Playfair* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'hospice des jeunes garçons de la cité de "Toronto," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Simpson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Simpson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit:—

Pgse 2, ligne 5, retranchez "un," et insérez "quatre," et retranchez "louis," et insérez "piastres."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à percevoir des péages et droits sur les cargaisons des navires chargés ou déchargés dans les limites de la corporation, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *R. W. Scott* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour légaliser certaines procédures de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*; le bill pour incorporer le village *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*; le bill pour amender la charte de la banque de *Montréal*; le bill pour établir les municipalités locales de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour déclarer les limites d'icelles respectivement et pour d'autres fins; le bill pour étendre à cette province des lettres patentes accordées à *William Edouard Newton* pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier, et de séparer d'autres substances pour des objets semblables ou différents; le bill pour incorporer la société *St. George* d'*Ottawa*; le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Drummond* à *Arthabaska*; le bill pour incorporer la compagnie du chemin des sources de *pétrole*; le bill pour diviser la municipalité *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités distinctes; le bill pour transporter une certaine réserve de chemin à *Sarah Davidson Russell*, et pour d'autres fins; et le bill pour incorporer la compagnie des éleveurs à grain et d'emmagasinage à flot du *St. Laurent*,—et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *R. W. Scott* a fait rapport que le comité avait examiné séparément le bill pour légaliser certaines procédures de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*; le bill pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*; le bill pour amender la charte de la banque de *Montréal*; le bill pour établir les municipalités locales de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté

d'*Athabaska*, et pour déclarer les limites d'icelles respectivement et pour d'autres fins ; le bill pour incorporer la société *St. George d'Ottawa* ; le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Drummond à Athabaska* ; le bill pour incorporer la compagnie du chemin des sources de *pétrole* ; et le bill pour transporter une certaine réserve de chemin à *Sarah Davidson Russell*, et pour d'autres fins, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la troisième fois aujourd'hui.

M. R. W. Scott a aussi fait rapport, que le comité avait examiné le bill pour incorporer la compagnie des éleveurs à grain et d'emmagasinage à flot du *St. Laurent*, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. R. W. Scott a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Et M. R. W. Scott a aussi fait rapport que le comité avait fait quelque progrès sur le bill pour étendre à cette province des lettres patentes accordées à *William Edward Newton* pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier, et de séparer d'autres substances pour des objets semblables ou différents ; et le bill pour diviser la municipalité de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités distinctes, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du *St. Laurent* ; le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Vermont* (1861) ; le bill pour incorporer la compagnie du chemin à rails de la *Rue Toronto* ; le bill pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse à Beauharnois*, à vendre un lot par eux occupé en dépôt pour la dite congrégation ; et le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable *Thomas McKay* par les légataires y mentionnés, "—et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Simpson* a fait rapport que le comité avait examiné séparément le bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du *St. Laurent* ; le bill pour incorporer la compagnie du chemin à rails de la *Rue Toronto* ; et le bill pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse à Beauharnois*, à vendre un lot par eux occupé en dépôt pour la dite congrégation, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus, la troisième fois aujourd'hui.

Et M. *Simpson* a aussi fait rapport, que le comité avait examiné séparément le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de " jonction de *Montréal et Vermont* (1861) ;" et le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable *Thomas McKay* par les légataires y mentionnés," et avait fait des amendements à chacun des dits bills.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Simpson* a fait rapport du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Vermont* (1861) ;" et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 8. Retranchez " du village de *St. Athanase* " et insérez : " de la ville d'*Iberville*."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Et M. *Simpson* a aussi fait rapport du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable *Thomas McKay* par les légataires y mentionnés ;" et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 5, ligne 15. A la fin de la section trois, ajoutez les mots suivants : " et sans pré-judice aux droits des parties qui ont déjà acquis des quatre sœurs susdites."

Page 5, ligne 35. A la fin de la section cinq, ajoutez les mots suivants : " et les ventes déjà effectuées et les actes passés, avec telle autorisation et consentement, sont par le présent ratifiés et confirmés."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

La Chambre s'es ajournée jusqu'à onze heures aujourd'hui.

Mardi, 14 Mai, 1861.

11 heures, A. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Dunkin*,—la pétition de *James Duncan* et autres, du township de *Grantham*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la municipalité du township de *Stanley*, comté de *Huron*.

Par M. *Short*,—la pétition de *James Hall*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Peterborough*.

M. *McMicken*, du comité spécial sur le bill pour diminuer les frais de justice encourus pour le recouvrement de dettes, et pour abolir l'emprisonnement pour dettes, a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait faits des amendements.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de vouloir bien permettre à l'Honorable Sir *Allan N. MacNab* (un des membres du dit Conseil,) de comparaître devant le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Counter*, écuyer, de la cité de *Kingston*.

Ordonné, Que M. *Roblin* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que la réponse à une adresse du 22 avril dernier, relative à la vente de certaines propriétés à *Sarnia* à la compagnie du Grand Tronc, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Macbeth* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer le collège *Morrin* à *Québec*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 3, ligne 22. Retranchez " les " et insérez " le titre aux," et après " immeubles," dans la même ligne : " qui ait été."

Page 3, ligne 24. Retranchez " seront " et insérez " sera."

Page 3, ligne 25. Retranchez " sont " et insérez " est," et retranchez " transférés " et insérez " transféré," et retranchez " appartiendront " et insérez " appartiendra."

Page 3, ligne 28. Retranchez " feront " et insérez " pourront faire."

Page 3, ligne 31. Retranchez depuis " collège " jusqu'à " secondement " dans la 36e ligne.

Page 3, ligne 35. Après " *Québec* " insérez " si la Corporation d'icelui veut bien le recevoir."

Page 4, ligne 16. Après " *Kingston* " insérez " ou à l'Université de *Toronto*."

Page 4, ligne 17. Après " convenir " insérez clause A.

Clause A. " Rien au présent acte ne sera interprété de manière à donner à l'acte de donation ci-dessus mentionné un effet légal dont il n'est pas autrement susceptible."

Dans le préambule :

Ligne 1. Après " que " insérez " par un certain acte de donation fait par."

Ligne 2. Retranchez depuis "chirurgien" jusqu'à "passé" dans la 3e ligne, et insérez "et."

Ligne 6. Après "soixante" insérez "il est déclaré que le dit *Joseph Morrin* a par icelui."

Les dits amendement ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Griffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faire disparaître certaines obstructions à la navigation de "la rivière des *Prairies*, et pour abroger certaines clauses des actes dix et onze *Victoria*, "chapitres quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Aikins* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour remettre en force et amender l'acte pour incorporer la "compagnie d'assurance contre le feu et maritime de *Kingston*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Daly* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 57. Au lieu de "une" insérez "telle."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Daly* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis jusqu'à la prochaine séance de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis jusqu'à la prochaine séance de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte "pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender le chapitre soixante-dix-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, dans les matières susceptibles d'appel, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Rose*, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil ; et la question ayant été mise aux voix, Et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à la prochaine séance de cette Chambre.

Le greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la banque des marchands," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour placer la propriété de l'église et du presbytère méthodiste wesleyen de la ville de *Stratford*, comté de *Perth*, sous les directions et dispositions de "l'Acte modèle" de l'église méthodiste wesleyenne en *Canada*, en conection avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelle," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte concernant les droits aux mines," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender le chapitre cinquante-quatre des statuts réfundus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant les banques incorporées," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer la banque des marchands," et il a été lu comme suit :—

Page 7, ligne 41. Retranchez depuis "acte" jusqu'à "le" dans la page 8, ligne 1, et insérez la clause A.

Clause A. "Le montant réuni des engagements de tous les directeurs envers la dite banque n'excèdera pas à la fois un dixième du montant total des avances ou escomptes courants alors faits par la banque."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte concernant les droits aux mines," et ils ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 13. Après "l'acquéreur" insérez "suivant son rang et droit de priorité."

Page 1, ligne 21. Après "affaiblira" insérez clause A et B.

Clause A. "Pourvu toujours que l'enregistrement de toute telle vente, location ou autre cession comme susdit, faite avant la passation du présent acte, pourra être fait dans les soixante jours après la passation d'icelui, avec le même effet, et donnera le même rang de priorité que si tel enregistrement eût été fait immédiatement après telle vente, location ou autre cession."

Clause B. "Le présent acte ne s'appliquera qu'au *Bis-Canada* seulement."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour placer la propriété de l'église et du presbytère wesleyen de la ville de *Stratford*, comté de *Perth*, sous les directions et dispositions de "l'Acte Modèle" de l'église méthodiste wesleyenne en *Canada*, en conection avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelle," lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 36 et 37. Après "modele" insérez "sauf toujours les droits qui peuvent avoir été acquis par aucune personne ou corporation avant la passation du présent acte."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Mardi, 14 mai 1861.

Quatre heures P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Morrison*,—la pétition de la compagnie d'assurance provinciale du *Canada* :

Par l'Honorable M. *Alley*,—la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Québec*.

Par M. *Playfair*,—la pétition du bureau des syndics de l'école publique de *Perth*.

Par M. *Cameron*,—la pétition de *Robert Johnson*, maintenant détenu dans la prison de *Milton*, comté d'*Halton*.

M. *Benjamin*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :—

De M. *Carling*,—la pétition du maire et de la corporation de la cité de *London*, relative à la dette de cette cité ;

De M. *McGee*,—le second rapport du comité de l'immigration.

De l'Hon. M. *Patton*,—la pétition de *Robert Johnson*, prisonnier pour dette dans la prison de *Milton* ;

De l'Hon. M. *Alley*,—le rapport annuel du surintendant de l'éducation du *Bas-Canada* ; et le rapport de l'école d'agriculture et ferme-modèle à *Ste. Anne* ;

De M. *Dunbar Ross*,—la pétition de *Charles de Léry* et autres, préfet et maires des diverses municipalités de *Beauce* ; demandant la suppression des permis pour couper du bois de construction dans le dit comté. Le comité recommande que les documents ci-dessus soient imprimés, et les suivants comme documents de la session seulement :—

Réponse à une adresse au sujet du paiement de la somme de \$433,194.95, à compte des édifices publics à *Ottawa* ;

Réponse à une adresse, demandant un état des sommes dépensées jusqu'au 1er mars 1861, pour la construction des édifices du Parlement et des départements publics à *Ottawa* ;

Le comité recommande aussi que le document suivant ne soit pas imprimé :—

Réponse à une adresse demandant les documents relatifs aux contrats pour la construction des cours et prisons dans le *Bas-Canada*.

L'Honorable M. *Cayley*, du comité permanent des comptes publics, a présenté à la Chambre le rapport définitif du dit comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 2.*)

Ordonné, Que M. *Burwell* ait la permission d'introduire un bill relatif aux exécutions contre les terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour remettre en force et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritime de *Kingston*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Hon.

neurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un bill pour incorporer la compagnie de navigation du *St Laurent*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour faire disparaître certaines obstructions à la navigation de la rivière des *Prairies*, et pour abroger certaines clauses des " actes 10 et 11 *Victoria*, chapitres 97 et 98," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 22 ultimo, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, " copie de tous les papiers et de la correspondance relatifs à la " réclamation de *John Counter*, écuyer, contre le bureau des travaux publics." (*Documents de la Session*, No. 31.)

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre cinquante-quatre des " statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant les banques incorporées," et le dit amendement a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 26. Après " refondus" insérez clause A.

Clause A. " Toutes avances faites sur la garantie d'aucun connaissance, spécification, reçu, reconnaissance ou certificat, donneront et seront censé donner à la personne, " banque ou autre corporation faisant telles avances un droit pour le remboursement de " telles avances sur les céréales, effets, denrées ou marchandises y mentionnés, emportant " antériorité et privilège sur le droit de tout vendeur non payé, nonobstant toute loi, usage " ou coutume à ce contraire.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie.

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif permet à l'Honorable Sir *Allan MacNab*, l'un de ses membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Counter*, écuyer, s'il le juge à propos.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : “ Acte pour empêcher à l'avenir que des indictements vexatoires ne soient formulés dans certains cas de délit.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender et étendre les dispositions de la loi concernant les personnes blessées en cette province, et décédant à l'étranger.”

Bill intitulé : “ Acte pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-neuf des statuts refondus du *Canada*, relativement à l'extradition de félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender et expliquer l'acte concernant les droits de douane, au sujet des colis dans lesquels sont importées les marchandises.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre vingt-huit des statuts refondus du *Canada*, intitulé : Acte concernant les travaux publics, en ce qui a rapport aux pouvoirs des arbitres officiels.”

Bill intitulé : “ Acte pour permettre aux municipalités de *Dereham* et *Ingersoll* de passer des règlements aux fins de ratifier l'arrangement qu'elles ont pris avec la compagnie du chemin planchéié et empierré de *Dercham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit arrangement.”

Bill intitulé : “ Acte pour changer le nom du collège de *Bytown* et pour amender l'acte qui l'incorpore.”

Bill intitulé : “ Acte pour venir au secours de *David Rintoul* et *Walter Armstrong*.”

Bill intitulé : “ Acte pour venir en aide aux représentants de feu *Thomas Ewart*.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*.”

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour donner juridiction aux magistrats canadiens relativement à certaines offenses commises au *Nouveau-Brunswick* par des personnes qui s'enfuient ensuite en *Canada*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournées sur la question qui a été proposée aujourd'hui : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender le chapitre soixante-dix-sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, dans les matières susceptibles d'appel,

La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil,

Elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Panet* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender et refondre les lois relatives à la cour du recorder pour la cité de *Québec*.

(EN COMITÉ.)

La clause 15 est amendée en ajoutant ce qui suit à la fin d'icelle :— “ Il pourra être porté appel de tout jugement rendu dans la dite cour à la cour du banc de la Reine, quand

dans de semblables circonstances il y a lieu à appel d'un jugement de la cour de circuit ou de la cour supérieure à la dite cour du banc de la Reine, sujet aux mêmes conditions quant à la sûreté pour les frais et autrement."

La section 34 est biffée, et remplacée par ce qui suit :—

" Et pour lever tous doutes, il est décrété que l'inspecteur et surintendant de la police dans les cités de *Québec* et *Montréal* respectivement, seront des magistrats stipendiaires suivant le sens et l'intention de tout acte du parlement impérial en force en cette province ; et les mots " section immédiatement précédente," dans la 15e section du chap. 105 des statuts refondus du *Canada*, sont par le présent abrogés, et remplacés par " première section du présent acte."

M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Tassé* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Tassé* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives aux honoraires en affaires de banqueroute, dans le but de créer un fonds, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

M. *Benjamin*, du comité des voies et moyens, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, la somme de \$2,349,733 23 soit accordée à même les fonds du revenu consolidé de cette province.

2. *Résolu*, Que pour mettre le fonds des revenus consolidés en état de faire face aux charges qui y sont ajoutées par les subsides accordés à Sa Majesté, le Gouverneur en Conseil soit autorisé à prélever sur le crédit du dit fonds des revenus consolidés, une somme n'excédant pas deux millions de piastres, au moyen de la vente d'effets publics provinciaux, ou de l'émission de débentures provinciales, ou de ces deux choses à la fois,—dont le produit fera parti du dit fonds.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Galt* ait la permission d'introduire un bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent soixante et un, et à certaines autres dépenses se rattachant au service public, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux marques des manufactures, et pour pourvoir à l'enregistrement des dessins," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Price* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte qui pourvoit à l'administration et à l'amélioration du havre de *Montréal*, et au creusement d'un chenal pour les navires entre *Montréal* et *Québec*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le chapitre cent deux des statuts refondus du *Canada*, intitulé : ' Acte relatif aux devoirs des juges de paix, hors des sessions,' en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses poursuivables par indictement," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux constables," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," étant lu.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des améliorations de *Windsor*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer le nouvel arpentage de " partie du township de *Goderich*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a passé le bill avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un bill pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour les fins judiciaires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la congrégation *St. Michel* de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église protestante de la paroisse de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer de certains immeubles y mentionnés, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de la paroisse protestante de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer de certains immeubles."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à ouvrir et continuer la rue *William* dans la dite cité jusqu'au quarré du marché, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser la corporation de la cité d’*Ottawa* à prolonger la rue *William* jusqu’à la place du marché.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser la corporation de la cité d’*Ottawa* à passer un règlement pour percevoir certaines taxes arriérées, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser la corporation de la cité d’*Ottawa* à percevoir certains arrérages de taxes pour l’année 1859.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill relatif à l’union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la compagnie des manufactures de coton de *Toronto*, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour faire passer à la corporation de la cité d’*Hamilton*, l’aqueduc de cette cité, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser la chambre des Notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* comme notaire après examen, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser la chambre des Notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* et *Joseph Lefebvre* comme notaires après examen.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour faire passer certains immeubles de *John K. Roche* à des syndics, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour transférer certains immeubles de *John Knatchbull Roche* entre les mains de syndics.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour incorporer l’hospice des jeunes garçons de la cité de *Toronto*,” a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a passé le bill avec plusieurs amendements auxquels elle demande son concours.

Un bill pour autoriser la corporation de la ville d’*Owen Sound* à percevoir des péages et droits sur les cargaisons des navires chargés ou déchargés dans les limites de la corporation, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour légaliser certaines procédures de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender la charte de la banque de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour établir les municipalités locales de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour déclarer les limites d'icelles respectivement, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour établir les municipalités locales et scolaires de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la société *St. George* d'*Ottawa*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer des comtés de *Drummond*, et *Arthabaska*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la compagnie du chemin des sources de *petrole*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour transporter une certaine réserve de chemin à *Sarah Davidson Russell*, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour transporter une certaine réserve de chemin ainsi que d'autres propriétés à *Sarah Davidson Russell*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la compagnie des élévateurs à grain et d'emmagasinage à flot du *St. Laurent*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Daly*, secondé par M. *Burton*, un amendement a été fait au bill, en insérant le proviso suivant à la fin de la seconde clause :—

“ Pourvu toujours que par une résolution passée par la majorité des actionnaires à une assemblée convoquée pour cet objet, la compagnie pourra augmenter son fonds social de la somme de trente mille dollars, faisant le capital total de la compagnie de quarante mille dollars, et les dispositions du présent acte s'appliqueront à ce capital ainsi augmenté.”

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amende les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, de bassins, et de quais du *St. Laurent*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Vermont*” (1861), a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, que le bill soit amendé en retranchant le mot “ dix ” dans la septième section, et y insérant le mot “ vingt ; ” et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, que le bill soit amendé en retranchant le mot “ un ” dans la seconde ligne de la septième section, et en y substituant le mot “ deux ; ” et la question, ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, que le bill soit amendé en retranchant la quinzième clause, et en y substituant la clause suivante :

“ Aucun aubain ne sera éligible ni ne pourra agir comme directeur de la compagnie.”

Et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Sherwood*, que le bill soit amendé en ajoutant la clause suivante comme clause XXII.

“ La compagnie par le présent acte incorporée sera organisée, et le montant du capital requis par le présent acte sera payé dans dix-huit mois à compter de la passation d'icelui ; et le chemin de fer dont la construction est par le présent acte autorisée sera construit et devra fonctionner dans trois ans à compter de la passation du présent acte, autrement cette charte sera nulle et de nul effet, et les pouvoirs par le présent acte accordés seront de nul effet.”

Et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Résolu, Que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre la passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un bill pour incorporer la compagnie du chemin de rails de la Rue *Toronto*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*, à *Beauharnais*, à vendre un lot par eux possédé en dépôt pour la dite congrégation, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser les syndics de la corporation de l’Église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l’église d’*Ecosse* à *Beauhanais*, à vendre un lot par eux occupé en dépôt pour la dite congrégation.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour confirmer les arrangements pris en en vertu du testament de feu l’Honorable *Thomas McKay*, par les légataires y mentionnés,” a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l’a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

Sur motion de l’Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l’Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour donner juridiction aux magistrats canadiens relativement à certaines offenses commises au *Nouveau-Brunswick*, par des personnes qui s’enfuient ensuite en *Canada*,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l’ordre, s’est formée en comité sur le bill pour incorporer la banque *Jacques Cartier*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur a repris le fauteuil, et M. *Chapais* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d’en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l’ordre, s’est formée en comité sur le bill pour incorporer la société de colonisation du *Bas-Canada*; le bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs contenus dans le testament de dernière volonté de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les administrateurs nommés par le dit testament à payer les dits legs; le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour définir et établir certaines réserves de chemins et lignes de division dans le township de *Burford* ;” le bill pour lever tous doutes quant à la validité du règlement No. 57 de la corporation du comté de *Grey*, et de certaines débentures émises en vertu d’icelui; le bill pour changer les limites du village d’*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot*; le bill pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débentures pour \$200,000, et pour consolider la dette de la dite cité; le bill pour incorporer la ville de *Lévis*; le bill pour amender l’acte 23 *Victoria*, chapitre 105, intitulé : “ Acte relatif au chemin de fer du nord du *Canada*,” en ce qui a rapport à la construction d’une ligne d’embranchement dans la ville de *Barrie*; le bill pour incorporer la compagnie de *Montréal* de chemins à rails servi par des chevaux; le bill pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade* à percevoir des péages sur le pont de la rivière *Ste. Anne*; le bill du Conseil Cégislatif, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara* ;” le bill pour amender les actes d’incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*; le bill pour autoriser *Frederick Chase Capreol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l’acte du parlement chapitre 95 des statuts refondus du *Canada*; le bill pour confirmer les droits de la corporation du township de *Hope* comme actionnaire de la compagnie unie du chemin de *Hope*; le bill pour amender de nouveau l’acte d’incorporation de la compagnie métropolitaine de gaz et d’eau de la cité de *Toronto*; le bill relatif à l’esplanade de *Toronto*; le bill pour incorporer la compagnie des manufactures de *St. Thomas* et d’*Elgin*; le bill pour séparer les townships de *Biddulph*, et *McGillivray* du comté de *Huron*, et les annexer à la division est du comté de *Middlesex*; et le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Clifton*;—et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur a repris le fauteuil, et M. *Simpson* a fait rapport que le comité avait séparément examiné : le bill pour incorporer la société de colonisation du *Bas-Canada*; le bill pour

lever tous doutes quant à la validité de certains legs contenus dans le testament de dernière volonté de feu *Nathan Gage* et pour autoriser les administrateurs nommés par le dit testament à payer les dits legs ; le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour établir “ et définir certaines réserves de chemin et bornes dans le township de *Burford* ; ” le bill pour lever tous doutes quant à la validité du règlement No. 57 de la corporation du comté de *Grey*, et de certaines débentures émises en vertu d'icelui ; le bill pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débentures pour \$200,000 et pour consolider la dette de la dite cité ; le bill pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 105, intitulé : “ Acte relatif au “ chemin de fer du nord du *Canada*, en ce qui a rapport à la construction d'une ligne “ d'embranchement dans la ville de *Barrie* ; ” le bill pour incorporer la compagnie de *Montréal* de chemin à rails servi par des chevaux ; le bill pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade* à percevoir des péages sur le pont de la rivière *Ste. Anne* ; le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara* ; le bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville* ; et le bill pour incorporer la compagnie des manufactures de *St. Thomas* et d'*Elgin*, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que les bills soient séparément lus la troisième fois demain.

M. *Simpson* a aussi fait rapport que le comité avait examiné le bill relatif à l'esplanade de *Toronto*, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Simpson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et M. *Simpson* a aussi fait rapport que le comité avait fait quelque progrès sur le bill pour changer les limites du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot* ; le bill pour incorporer la ville de *Lévis* ; le bill pour autoriser *Frederick Chase Capreol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l'acte du parlement chapitre 95 des statuts refondus du *Canada* ; le bill pour confirmer les droits de la corporation du township de *Hope*, comme actionnaire de la compagnie unie du chemin de *Hope* ; le bill pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau de la cité de *Toronto* ; le bill pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* du comté de *Huron*, et les annexer à la division est du comté de *Middlesex* ; et le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Clifton*, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à onze heures, aujourd'hui.

Mercredi, 15 mai 1861.

11 Heures, A. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Wallbridge*,—la pétition de *John Murphy* et autres, du township de *Hungerford*, comté de *Hastings*.

Par M. *Short*,—la pétition de *T. G. Choates* et autres, de *Warsaw* et ses environs, comté de *Peterborough*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *S. Campbell*, sénior, et autres, de la Côte *St. Gabriel*, comté de *Terrebonne* ; demandant que la dite Côte *St. Gabriel* soit séparée du comté de *Terrebonne*, et annexée au comté d'*Argenteuil*.

De la congrégation de *Hope Nord Est*, de l'église presbytérienne du *Canada*, ne

rapport avec l'église d'*Ecosse*; demandant des amendements à l'acte de l'Université de *Toronto* de 1853.

De MM. *Thompson et Cie.*, éditeurs du *Miroir du Parlement*; demandant à être payés pour les copies du *Miroir du Parlement*, fournies aux membres de l'Assemblée Législative.

De la compagnie d'assurance britannique américaine; demandant que toutes les compagnies à fonds social incorporées dans le *Haut-Canada* soient exemptée de la taxation municipale.

De *William Pare*, de *Londres, Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*; demandant à être entendu par conseil de la part des dits porteurs de bons privilégiés, à la barre de la Chambre, contre tout bill qui pourrait affecter leurs intérêts.

De Sir *Charles Stuart* et autres, propriétaires de seigneuries dans le *Bas-Canada*; demandant la passation d'un acte pour accorder aux seigneurs le droit d'appel, dans les cas de lods et ventes et de banalité à la cour du banc de la Reine.

De M. *Bouthillier* et autres, de la paroisse de *St. Anicet*, comté de *Huntingdon*; demandant le paiement du montant que le gouvernement leur a accordé en 1858, pour dommages causés par les travaux publics sur le canal *Beauharnois*.

De *James Duncan* et autres, du township de *Grantham*; demandant que les conclusions de la pétition de *Timothee Brodeur* et autres, propriétaires de terres dans le township d'*Upton*, pour la vérification de la ligne entre *Upton* et *Grantham*, ne soient pas accordées.

De la municipalité du township de *Stanley*, comté de *Huron*; demandant que les townships de *Biddulph* et *McGillivray* ne soient pas séparés du comté de *Huron*.

De *James Hall*, président, en faveur d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Peterborough*; demandant de l'aide pour établir une école pour les sourds-muets et aveugles.

M. *Campbell*, du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque du Parlement, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité a cru devoir s'assurer pour une autre année des services de M. *Coventry*, employé à la collection de matériaux relatifs à l'histoire des premiers temps de la province haut-canadienne, et l'a autorisé à s'adresser aux héritiers de feu le juge en chef *Powell*, pour en obtenir la permission de transcrire quelques documents précieux appartenant à ce monsieur, et qui renferment, dit-on, des informations d'une très-grande valeur sur les affaires publiques de la province haut-canadienne de cette époque.

Il a reçu une communication de l'*Abbé Ferland*, ainsi que de MM. *Faribault, Garneau*, et autres messieurs intéressés aux recherches historiques, lui demandant une appropriation pour la publication de certains documents empruntés à la volumineuse et importante collection de manuscrits qui se trouve à la bibliothèque, collection qui comprend au-delà de cinquante volumes in-folio sur l'histoire des premiers temps de la colonisation du *Canada Français*. Avant d'accéder à cette demande, votre comité a jugé à propos d'ordonner qu'un rapport, spécifiant la nature et l'importance des documents que l'on voulait publier, fût préparé pour lui être soumis à la prochaine session. En même temps, et dans la vue de faciliter ce travail, le comité a décidé de recommander que l'Orateur de votre honorable Chambre soit autorisé d'avancer aux pétitionnaires les deniers dont ils auront besoin pour faire venir de *Paris* les documents qui leur manquent pour compléter la série qu'ils se sont procurée déjà aux archives de *Paris*. En l'année 1857, ces messieurs s'adressèrent par pétition au comité pour lui demander un octroi de £350, destiné à compléter cette importante collection, et dans le temps l'on disait qu'il restait encore près de 6,000 pages de manuscrits à transcrire pour compléter la série. Il ne fut rien fait alors au sujet de cette demande; une seconde tentative, faite dans la session suivante, eut le même résultat. Le comité est cependant d'opinion qu'il serait convenable de prendre des mesures pour se procurer les dits documents le plus tôt possible et d'une manière économique, avant que d'entreprendre la publication d'aucune partie d'iceux.

Les ouvrages mentionnés ci-dessous et publiés récemment dans le pays, ont été soumis au comité, pour être par lui examinés et encouragés. Ce sont : "Les Oiseaux du Canada," par *J. M. Lemoine*—"Le conseiller du peuple, ou réflexions adressées aux canadiens-français," par un compatriote; et, "A few months in the East; or, a Glimpse of the Red, the Dead, and the Black Seas," by a Canadien, (*Mr. J. Bell Forsyth*). Le comité a décidé d'approprier pour chacun de ces ouvrages une somme de cinquante dollars, destinée à l'achat d'exemplaires qui seront envoyés aux différentes bibliothèques qui échangent avec la vôtre.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Ordonné, Que la pétition de *Charles de Léry* et autres; préfet et maires des diverses municipalités de *Beauce*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

Un bill pour amender le chapitre soixante-dix-sept des statuts refondus du *Bas-Canada* dans les matières susceptibles d'appel, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable *M. Dorion* a proposé, secondé par *M. Laframboise*, que le bill soit amendé, en retranchant tous les mots après les mots "en appel," où ces mots se rencontrent dans la première clause du bill, jusqu'au mot "mais," commençant le second paragraphe de la dite clause; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bureau</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>William F Powell,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Drummond,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Turcotte.—14.</i>
<i>Howland,</i>	<i>Lemieux,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Louze,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Proc.Gén. Macdonald,</i>	<i>R. W. Scott,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foley,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>MacDougall,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMicken.</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stanton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wright.—76.</i>

Ainsi, la question a été résolue négativement.

L'honorable *M. Drummond* a proposé, secondé par *M. Dunin*, que le bill soit amendé "en retranchant les mots "par la dite cour du banc de la Reine" dans la douzième ligne de la première clause, et en insérant à leur place les suivants : "ni à aucune poursuite, action ou autre procédure pendante ou intentée;" et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wright.—36.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Galt,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>White.—59.</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Playfair,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

M. *Dunkin* a proposé, secondé par M. *Webb*, que le bill soit amendé en enretranchant la première clause; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wright.—30.</i>
<i>Clark,</i>	<i>Jobin,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Galt,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simard,</i>

<i>Cauchon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	Sol. Gén. <i>Morin,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte.—65.</i>
<i>Dionne,</i>			

Ainsi, la question a été résolue négativement.

M. *Dunkin* a proposé, secondé par M. *Webb*, que le bill soit amendé en retranchant dans la première clause les mots "confirmant le jugement de la cour dont est appel, dans toute matière civile;—ni de tout jugement de la cour dans sa juridiction en appel, infirmant ou réformant le jugement de la cour dont est appel, en toute matière civile, à moins que deux juges ne refusent de concourir dans le jugement de la cour du banc de la Reine, lorsqu'il sera rendu," et qu'ils soient remplacés par les suivants : "à moins que par tel jugement le jugement de la cour dont est appel soit renversé ou modifié, ou à moins qu'un ou plusieurs des juges de la cour du banc de la Reine ne soient opposés à tel jugement au moment où il est rendu; et la question ayant été mise aux voix."

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Clark,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Rykent,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Short,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wright.—24.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Papineau,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Loux,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	Proc.-Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>William Scott,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Heath,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Howland,</i>	Sol.-Gén. <i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Turcotte.—67.</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Ouimet,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

M. *Dunkin* a proposé, secondé par M. *Abbott*, que le bill soit amendé en retranchant dans la première clause les mots "confirmant le jugement de la cour dont est appel, dans toute matière civile;—ni de tout jugement de la dite cour dans sa juridiction en appel, infirmant ou réformant le jugement de la cour dont est appel, en toute matière civile, à moins que deux juges ne refusent de concourir dans le jugement de la cour du banc de la Reine lorsqu'il sera rendu," et qu'ils soient remplacés par les suivants : "à moins que par tel jugement le jugement de la cour dont est appel ne soit renversé ou modifié, un juge de

“ la cour du banc de la Reine y étant opposé ; ou à moins que le jugement étant confirmé
 “ deux des juges du banc de la Reine n'enregistrent leur voix contre le jugement en appel ;
 “ et la question ayant été mise aux voix,”

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. le procureur-général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Galt*, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour amender le chapitre soixante-dix-
 “ sept des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en matières d'appels.”

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif aux marques
 des manufactures et pour pourvoir à l'enregistrement des dessins,” a été, en conformité de
 l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs
 que cette Chambre a passé le bill sans amendement.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender le chapitre cent deux
 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : “ Acte relatif aux devoirs des juges de paix hors
 des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses poursuivables par indictement,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs
 que cette Chambre a passé le bill sans aucun amendement.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif aux constables,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs
 que cette Chambre a passé le bill sans aucun amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le quorum de la cour de
 pourvoi pour erreur et d'appel dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides,
 étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de cette Chambre le message
 suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement.

Bill intitulé : “ Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul*, à
 “ *London*, à vendre, louer ou hypothéquer une partie du lot de terre sur lequel est cons-
 “ truite la dite église.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer l'église Baptiste de *Montréal* sous le nom de
 “ première église Baptiste de *Montréal*,” et pour d'autres fins.

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte pour constituer en corporation la compagnie
 “ de manufacture britannique américaine.”

Bill intitulé : “ Acte pour constituer en corporation la société de navigation du lac
 “ *St. Pierre*.”

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour consolider la dette
 “ de la cité d'*Hamilton* et pour d'autres fins,” avec plusieurs amendements, auxquels il
 demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : “ Acte pour amender de nou-
 “ veau l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough*,

“ et pour établir le chef-lieu à *Lindsay*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour confirmer l’arpentage de certaines parties de la cité d’*Ottawa*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour consolider la dette de la cité d’*Hamilton* et pour d’autres fins,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 19. Après “ les ” insérez “ produits, biens.”

Page 2, ligne 19 et 20. Retranchez depuis “ marchandises ” jusqu’à “ lac ” et insérez “ remontant ou descendant le.”

Page 2, ligne 20. Retranchez “ jusqu’à ” et insérez “ à destination ou expédiés de.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Conseil Législatif et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte pour pourvoir à la séparation “ du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough*, et pour établir le chef-lieu à *Lindsay*,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 37. Retranchez depuis “ lui ” jusqu’à “ d’adresser ” dans la 39e ligne, et insérez “ d’un avis de la déclaration de tel poll.”

Page 1, ligne 39. Retranchez “ dits.”

Page 1, ligne 40. Après “ comté ” insérez “ de *Victoria*.”

Les dits amendements ayant été lu une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l’Honorable M. *Sherwood*, secondé par l’Honorable M. le Solliciteur Général *Morin*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour confirmer l’arpentage de certaines parties de la cité d’*Ottawa*,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L’ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers dans le Haut-Canada, étant lu,

L’Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* a proposé, secondé par l’Honorable M. *Sherwood*, que M. l’Orateur laisse maintenant le fauteuil ; et la question ayant été mise aux voix,

L’Honorable M. *Sicotte* a proposé pour amendement, secondé par l’Honorable M. *Loranger*, que tous les mots après “ que ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés, et qu’il soient remplacés par les suivants : “ dans l’opinion de cette Chambre la mesure proposée “ est en désaccord avec une sage législation commerciale, applicable à notre pays et à nos “ circonstances, et n’est pas requise par les besoins et les intérêts du commerce ; que cette “ Chambre est également d’opinion que toute loi affectant les intérêts du commerce, et les “ rapports commerciaux si nombreux et si importants qui existent entre le Haut et le Bas- “ Canada, devrait être applicable à toute la province.”

Et étant une heure de l’après midi, M. l’Orateur a ajourné la Chambre jusqu’à quatre heures aujourd’hui, sans que la question d’ajournement ait été mise aux voix.

Mercredi, 15 mai 1861.

4 heures P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table.

Par M. *Le Boutillier*,—la pétition d'*A. Kerr* et autres, du township de *Newport*, comté de *Gaspé*.

Par l'Honorable M. *Drummond*,—la pétition de *William Pare*, de *Londres, Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Alley*,—la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du bureau des syndics de l'école publique de *Perth*; demandant des amendements à la loi des écoles de grammaire du *Haut-Canada*.

De la compagnie d'assurance provinciale du *Canada*; demandant que toutes compagnies à fonds social d'assurance incorporées par la législature provinciale soient exemptées de la taxation municipale.

De *Robert Johnson*, maintenant détenu dans la prison de *Milton*, comté d'*Halton*; demandant des amendements à la loi d'emprisonnement pour dettes, et une enquête sur la conduite du juge *Davis*.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Québec*; demandant des amendements aux actes d'incorporation de la dite cité.

M. *Roblin*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du conseil de ville de la ville de *Goderich*, demandant qu'il soit construit un havre de refuge à la pointe nord de *Goderich*, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

1. Votre comité a examiné les diverses pétitions qui ont été présentées à votre Honorable Chambre au sujet de la construction d'un havre de refuge sur la côte est du *Lac Huron*, entre le *Port Sarnia* et le *Cap Hurd*.

2. Après avoir pris en considération les témoignages rendus devant votre comité, lesquels comprennent ceux de propriétaires de navires, de capitaines qui naviguent sur les lacs, d'ingénieurs, du bureau des assureurs dit *Board of Lake Underwriters*, et des ingénieurs topographes des *Etats-Unis*, et autrement, votre comité est d'opinion :

(A.) Que la perte immense de vies et de biens arrivée par le passé, nécessite impérieusement la construction d'un havre où les navires puissent se réfugier pendant les tempêtes qui ont lieu si souvent sur le *Lac Huron*, tempêtes qui ont été si fréquentes l'automne dernier encore.

(B.) Que les propriétaires et les consignataires ont jusqu'à présent éprouvé beaucoup de difficulté à faire assurer leurs navires et cargaisons, et qu'en conséquence le commerce de cabotage est devenu presque nul, plusieurs propriétaires de navire ayant préféré d'abandonner ce commerce et de vendre leurs navires. Dans ces circonstances, votre comité est d'avis que la construction d'un havre de refuge tendrait considérablement à faire revivre le commerce de cabotage sur la côte est du *Lac Huron*.

3. La somme des témoignages reçus par votre comité est annexés au présent rapport, et les plans qui lui ont été exhibés, confirment votre comité dans l'opinion que le havre de *Goderich* serait le meilleur comme havre de refuge, offrant les avantages suivants :

(A.) Il est d'une étendue d'au moins vingt acres en superficie.

(B.) Il est libre de battures, de galets, etc., et d'un accès sûr et facile pour les bâtiments.

(C.) Il est le terminus d'un chemin de fer, où actuellement l'on construit des quais, et où l'on vient de terminer la construction d'un élévateur pour le grain et de bons magasins d'entrepôt pour le fret.

(D.) Il est dans un endroit central, et la ville de *Goderich* est déjà d'une très grande importance commerciale, située qu'elle est sur le chemin des navires, comme cela est prouvé par le nombre de bâtiments qui ne peuvent trouver de refuge sur d'autres points du lac, et qui sont amenés par les vents à *Goderich*.

(E.) Quatre des plus grands bateaux à hélice, sans compter des bateaux à vapeur d'autres sortes et des bâtiments à voiles, naviguent entre *Goderich, Saginaw, Milwaukee,*

Chicago et tous les ports du lac, et beaucoup d'argent a été dépensé en améliorations, constructions, etc., pour subvenir aux besoins du commerce de la place:

Pour les raisons ci-dessus, votre comité recommande fortement que *Goderich* soit choisi comme havre de refuge, et que les travaux nécessaires pour cet objet soient commencés sans délai et poussés avec toute l'activité qu'exige une entreprise si nécessaire et si ardemment demandée par une partie de cette province qui prend si rapidement de l'importance.

L'Honorable M. *Alleyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du conseil du collège de l'université de *Toronto*, pour 1860. (*Documents de la Session*, No. 17.)

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un bill pour amender et refondre les lois relatives à la cour du recorder pour la cité de *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Alleyn*, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur Général *Aorin*, les amendements suivants ont été faits au bill :

Après la clause 34, insérez la clause suivante:—“ Après le premier jour de septem-
bre mil huit cent soixante et un, nul indictement pour aucune des offenses suivantes,
savoir :—le parjure, la subornation de parjure, la conspiration, l'obtention de deniers ou
autre propriété sous de faux prétextes, la tenue d'une maison de jeu, la tenue d'une
maison déréglée, ainsi que tout assaut indécent,—ne sera présenté ou déclaré fondé par
un grand jury, à moins que le poursuivant ou autre qui présente tel acte d'accusation ne
se soit engagé par cautionnement à poursuivre la personne accusée de telle offense ou à
témoigner contre elle, au à moins que la personne accusée n'ait été mise en prison ou
sous garde, ou ne se soit engagée par acte de cautionnement à comparaître pour répondre
à l'indictement qui devra être formulé contre elle pour telle offense, ou à moins que l'in-
dictement pour telle offense, s'il est allégué qu'elle a été commise dans le *Bas-Canada*,
ne soit formulé par l'ordre ou avec le consentement, par écrit, d'un juge de la cour du
banc de la reine, ou de la cour supérieure, ou du procureur ou du solliciteur général de
Sa Majesté pour le *Bas-Canada*, ou de l'inspecteur et surintendant de police ou recor-
der, (ou dans le cas d'un indictement pour parjure commis dans une partie quelconque
de la province,) par ordre de toute cour et de tout juge ou fonctionnaire public autorisés
par la loi à ordonner une poursuite pour parjure.”

Les mots “ la dernière section qui précède ” dans la quinzième section du chapitre cent cinq des statuts refondus du *Canada*, sont abrogés, et les mots “ première section du présent acte ” y sont substitués.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du *Canada*, relatif aux chemins de fer, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé .

Ordonné, Que le bill soit retiré.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l'amendement à la question qui a été proposée aujourd'hui, savoir : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif aux banqueroutiers et aux biens de banque-route dans le *Haut-Canada*,) et lequel amendement était : que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—
“ dans l'opinion de cette Chambre la mesure proposée est en désaccord avec une sage légis-
lation commerciale, applicable à notre pays et à nos circonstances, et n'est pas requise
par les besoins et les intérêts du commerce ; que cette Chambre est également d'opinion

“ que toute loi affectant les intérêts du commerce, et les rapports commerciaux si nombreux et si importants qui existent entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, devrait être applicable à toute la province.”

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mackenzie.</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Goull,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Thibadeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson.—43.</i>
<i>Craik,</i>	<i>Laframboise.</i>	<i>Walker Powell,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Playfair,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rylkert,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McCann,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte.—65.</i>
<i>Coutlée,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposé, savoir : que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil ;

M. *Ferguson* a proposé pour amendement, secondé par M. *Patrick*, que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ de ce jour en six mois cette Chambre se formera en le dit comité.”

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>James Ross,</i>
<i>Aikins,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Thibadeau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>

*Craik,
Dorion,
Dorland,*

*Jobin,
Laberge,
Laframboise,*

*Papineau,
Patrick,
Walker Powell,*

*White,
Wilson, et
Wright.—44.*

CONTRE :
Messieurs

*Alleyn,
Archambeault,
Baby,
Beaubien.
Bell,
Benjamin,
Biggar,
Buchanan,
Burton,
Cameron,
Carling,
Caron,
Cayley,
Proc. Gén. Cartier,
Cauchon.
Chapais,*

*Cimon,
Coutlée,
Daly,
Daoust,
Désaulniers,
Dionne,
Dufresne,
Ferres,
Fortier,
Fournier,
Galt,
Gill,
Gowan,
Heath,
Hébert,
Labelle,*

*Lacoste,
Langevin,
Laporte,
Le Bouillier,
Louz.
Macbeth,
Proc. Gén. Macdonald,
MacLeod,
McCann,
A. P. McDonald,
McMicken,
Meageer,
Mongenais,
Sol.-Gén. Morin,
Morrison,
Ouimet,*

*Panet,
Playfair,
Price,
Robinson,
Roblin,
Rose,
Proc. Gén. Rykert,
William Scott,
Sherwood,
Simard,
Simpson,
Sincennes,
Sidney Smith,
Tassé,
Tett, et
Turcotte.—64.*

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McCann* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte qui pourvoit à l'administration " et à l'amélioration du havre de *Montréal* et au creusement d'un chenal pour les navires " entre *Montréal* et *Québec*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Price* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Price* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 29. A la suite du mot " havre " insérez " ou en sortant."

Page 2, ligne 37. A la suite du mot " pénalité " insérez " pourvu toujours que si ce " rapport se trouve être correct en substance, les frais encourus pour tel déchargement, " pesage ou mesurage seront payés par le commissaire."

Page 2, ligne 49. Retranchez depuis " *Canada* " jusqu'à " le " dans la ligne 5 de la page 3.

Page 3, ligne 11. Après " commissaires " insérez " ou le maître du havre."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honorables que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," étant lu,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent soixante et un, et à certaines autres dépenses se rattachant au service public, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Honorable M. *Galt* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Ferguson* a proposé, secondé par M. *Holmes*, qu'il soit donné instruction au dit comité d'amender le bill en pourvoyant à ce que tous octrois faits pour venir en aide aux institutions religieuses ou charitables sous une direction sectaire, soient réduits de dix pour cent du montant indiqué dans le bill, et ensuite de dix pour cent par année jusqu'à ce que tout le montant soit éteint; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Ailcins,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>William Scott,</i> et	<i>White.</i> —5.
<i>Ferguson,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>MacBeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Moxat,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Craik,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Wright.</i> —75.
<i>Désaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Walker Powell,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

M. *Ferguson* a proposé, secondé par M. *Holmes*, qu'il soit donné instruction au dit comité de retrancher tout octroi fait pour venir en aide à toute institution ou association sous un contrôle sectaire, et que toutes telles institutions et associations soient laissées à la charité et à la générosité privée; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et la question a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Dorion* a proposé, secondé par M. *Papineau*, qu'il soit donné instruction au dit comité de déclarer dans le dit bill qu'il est inexpédient de continuer le présent système de déposer les deniers publics à mesure que reçus dans une seule banque, et de pourvoir à ce qu'il soit du devoir de l'Exécutif de prendre d'autres arrangements que ceux maintenant existants, et pour le dépôt des deniers publics dans plus d'une banque, jusqu'à ce qu'ils soient requis pour les fins pour lesquelles ils sont affectés par le présent bill.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Short,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright.—38.</i>
<i>Craik,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>William F. Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foley,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fourrier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Cuyley,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Proc.-Gén. Cartier,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tett,</i>
<i>Coutlée,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Turcotte, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Webb.—67.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Playfair,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

M. *McDougall* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, qu'il soit donné instruction au dit comité d'insérer dans le dit bill une clause d'appropriation dans les termes suivants : "Les dits aides et subsides pourvus comme susdit ne seront appliqués à aucun usage ou objet quelconque, autre que ceux mentionnés dans le présent acte, ni aux autres paiements, appropriations ou usages prescrits par d'autres actes de cette session du parlement," et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Sicotte,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Piché,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wilson, et</i>

Craik,
Dorion,

Laberge,
Laframboise,

James Ross,
Rykert,

Wright.—47.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Alley,
Archambeault,
Baby,
Benjamin,
Buchanan,
Carling,
Caron,
Cayley,
Proc. Gén. *Cartier,*
Cauchon,
Chapais,
Cimon,
Coutlée,
Daoust,

Dawson,
Désaulniers,
Dionne,
Dufresne,
Dunkin,
Ferres,
Fortier,
Fournier,
Galt,
Gaudet,
Gill,
Gowan,
Heath,
Labelle,

Lacoste,
Langevin,
Laporte,
Le Boutillier,
MacLeod,
Proc. Gén. *Macdonald,*
Macbeth,
Mc Cann,
Meagher,
Mongenais,
Sol. Gén. *Morin,*
Ouimet,
Panet,
Playfair,

William F. Powell,
Price,
Robinson,
Robln,
Rose,
Proc. Gén. *Richard W. Scott,*
Sherwood,
Sincennes,
Simpson,
Simard,
Sidney Smith,
Tassé,
Tett, et
Webb.—57.

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et la question ayant été de nouveau proposée, savoir : que le bill soit maintenant renvoyé un comité de toute la Chambre,

L'Honorable M. *Sicotte* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Loranger*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Que cette Chambre voit avec alarme, que les dépenses du gouvernement excèdent de beaucoup les revenus, et qu'il y a nécessité de faire des emprunts pour pourvoir aux dépenses ordinaires de l'Etat; que le résultat de ces emprunts faits dans le seul but de pourvoir aux dépenses ordinaires du gouvernement, est une augmentation annuelle de la dette, sans autre issue que la banqueroute; que cette chambre est d'opinion que les dépenses du gouvernement devraient être diminuées et réduites de manière à être couvertes par les revenus annuels, et à ne pas nécessiter le recours à des emprunts pour pourvoir aux dépenses ordinaires du gouvernement.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Aikins,
Bell,
Biggar,
Bourassa,
Bureau,
Burwell,
Campbell,
Clarke,
Connor,
Cook,
Craik,
Désaulniers,
Dorion,

Dorland,
Drummond,
Ferguson,
Finlayson,
Foley,
Gaudet,
Gould,
Harcourt,
Holmes,
Howland,
Jobin,
Laberge,
Laframboise,

Lemieux,
Loranger,
Mackenzie,
A. P. McDonald,
McDougall,
Mowat,
Munro,
Papineau,
Patrick,
Piché,
Walker Powell,
James Ross,

Rykert,
Rymal,
William Scott,
Short,
Sicotte,
Somerville,
Stirton,
Thibaudeau,
Wallbridge,
White,
Wilson, et
Wright.—50.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Alley,

Daoust,
Dawson,

Laporte,
Le Boutillier,

William F. Powell,
Price,

<i>Archambeault,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenaïs,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tett, et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Turcotte, —59.</i>
<i>Coulée,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix, savoir : que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre ;

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :

Bill intitulé : " Acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pourvoir à la désignation d'autres réserves et lignes de chemin dans le dit township "

Bill intitulé : " Acte pour amender les actes qui règlent la commune de la seigneurie d'*Yamaska*, " et pour en autoriser le partage.

Bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie des mines du *sud-est* du *Canada*.

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : " Acte pour remettre en force et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritime de *Kingston*, " sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : " Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable *Thomas McKay* par les légataires y mentionnés, " sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : " Acte concernant le système de la médecine éclectique, " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie hydraulique et des docks de *Montréal*, " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender le treizième chapitre des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, concernant la cour de pourvoi pour erreur et d'appel, " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte concernant le système de la médecine éclectique, " lesquels ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 16. Retranchez depuis la lettre " D " où elle se rencontre la première fois, jusqu'à " et. "

Page 2, ligne 5. Après " respectivement " insérez " et un cours de six mois des instituts de médecine, et un cours de trois mois de botanique si on peut le faire dans le

“ *Haut-Canada* ; et aussi, qu’il a suivi la pratique générale d’un hôpital contenant pas moins de cinquante lits sous la charge de pas moins de deux médecins ou chirurgiens pendant une période de pas moins d’une année ou pendant deux périodes de pas moins de six mois chacune.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie hydraulique et des docks “ de *Montréal*,” lesquels ont été lus comme suit :

Page 2, ligne 12. Retranchez depuis “ havre ” où ce mot se rencontre la première fois, jusqu’à “ et ” dans la ligne 15 où ce mot se rencontre pour la seconde fois.

Page 22, ligne 19. Retranchez depuis “ reçus ” jusqu’à “ les ” dans la ligne 24.

Page 22, ligne 37. Après “ aqueduc ” insérez “ ou à obstruer, en quoi que ce soit, “ le coursier de décharge qui s’écoule dans le fleuve *St. Laurent*.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l’Honorable M. le Procureur-Général *Mac donald*, secondé par l’Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender le treizième chapitre des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, concernant la cour de pourvoi pour “ erreur et d’appel,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour vendredi prochain.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte “ pour donner juridiction aux magistrats Canadiens relativement à certaines offenses com- “ mises au *Nouveau-Brunswick* par des personnes qui s’enfuient ensuite en *Canada*,” étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a passé le bill sans aucun amendement.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte “ pour confirmer l’arpentage de certaines parties de la cité d’*Ottawa*,” étant lu.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur a repris le fauteuil, et M. *Bell* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Bell* a fait rapport du bill en conséquence et l’amendement a été lu comme suit :

Page 2, ligne 4. Après “ d’iceux ” insérez “ Pourvu, néanmoins, que rien de con- “ tenu au présent acte ne sera considéré ou interprété comme établissant l’existence de la “ limite ouest du dit lot marqué B, dans la dite concession marquée C, au nord d’un point où “ la dite limite coupe en premier lieu la rive sud de la Rivière *Ottawa*.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec l’amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs hon-

neurs que cette Chambre a passé le bill avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un bill pour confirmer et continuer un arpentage dans le township de *King*, dans le comté d'*York*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la Banque *Jacques Cartier*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la banque *Jacques Cartier*."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la société de colonisation du *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs contenus dans le testament de dernières volontés de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les administrateurs nommés par le dit testament à payer les dits legs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour établir et définir certaines réserves de chemin et lignes de division dans le township de *Burford*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a passé le bill sans aucun amendement.

Un bill pour lever tous doutes quant à la validité du règlement numéro cinquante-sept de la corporation du comté de *Grey* et de certaines débentures émises en vertu d'icelui, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité du règlement numéro cinquante-sept de la corporation du comté de *Grey* et de certaines débentures émises sous son autorité."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débentures pour \$200,000 et pour consolider la dette de la dite cité, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débentures au montant de deux cent mille dollars et pour consolider la dette de la dite cité."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'acte 23 *Vict.*, ch. 105, intitulé : "Acte relatif au chemin de fer du Nord du *Canada*," en ce qui a rapport à la construction d'une ligne d'embranchement dans la ville de *Barrie*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte 23 *Vict.*,

“ chap. 105, intitulé : ‘ Acte relatif au chemin de fer du Nord du *Canada* ’ ” en ce qui a rapport à la construction d’une ligne d’enbranchement dans la ville de *Barrie*, et pour d’autres fins y mentionnées.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la compagnie de *Montréal* de chemin à rails servi par des chevaux, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour incorporer la compagnie du ‘ chemin de fer à passagers de la cité de *Montréal*. ”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de *Ste. Anne de la Pêrade* à percevoir des péages sur le pont de la rivière *Ste. Anne*, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser le conseil municipal ‘ de la paroisse *Ste. Anne de la Pêrade* à établir certains taux sur le pont de la rivière ‘ *Ste. Anne*. ”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Conseil Législatif et informe leurs honneurs que cette Chambre a passé le dit bill sans aucun amendement.

Un bill pour amender les actes d’incorporation du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill relatif à l’esplanade de *Toronto*, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L’ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour incorporer la compagnie des manufactures de *St. Thomas* et *Elgin*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Un bill pour permettre à *John Ericsson* d’obtenir une patente pour un calorifère amélioré, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l’Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l’Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, un amendement a été fait au bill, en retranchant la 3e clause, et en y insérant la suivante :—

Clause III. Telle patente, accordée comme il est dit plus haut, sera néanmoins accordée aux conditions suivantes :

1. Le breveté, dans les six mois de la date des lettres patentes, établira ou fera établir dans les limites de la province du *Canada*, une fabrique pour manufacturer la dite machine calorifique perfectionnée.

2. Les privilèges conférés par ces lettres patentes ne pourront profiter au breveté que tant que telle fabrique restera en opération.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour étendre à cette province des lettres patentes accordées à *William Edward Newton* pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier et de séparer d'autres substances pour des objets semblables ou différents, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour diviser la municipalité *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités séparées, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Iacoste* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour changer les limites du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bayot*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Pope* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Pope* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour incorporer la ville de *Lévis*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Simard* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Simard* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour autoriser *Frédéric Chase Capreol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, notwithstanding l'acte du parlement chapitre 95 des statuts refondus du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *W. Scott* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. *Cameron* a proposé, secondé par M. *Boulton*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Aikins,
Bourassa,
Buchanan,

Connor,
Dawson,
Désaulniers,

Macbeth,
McMicken,
Morrison,

James Ross,
Rykert,
Richard W. Scott,

<i>Burton,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foley,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wright.—32.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn.</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacKenzie,</i>	<i>Short,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>White, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wilson.—30.</i>
<i>Craik,</i>	<i>Lacoste,</i>		

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Cameron* a proposé, secondé par M. *Burton*, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour permettre à *Frederic Chase Capreol*, écuyer, de disposer de certaines terres " au moyen de la loterie, nonobstant le chapitre quatre-vingt-quinze des statuts refondus " du *Canada* ;" et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme dans la division précédente.

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour confirmer les droits de la corporation du township de *Hope* comme actionnaire de la compagnie unie du chemin de *Hope*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Ferguson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lu avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 16 mai 1861.

M. *Burton* a proposé, secondé par M. *W. F. Powell*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Burton,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Panet,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Galt,</i>	<i>William F. Powell,</i>	<i>Sidney Smith, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Tassé.—26.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Langevin,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>White,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Short,</i>	<i>Wright.—16.</i>

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie métropolitaine de gaz et d'eau de la cité de *Toronto*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Craik* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Craik* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour séparer les townships de *Biddulph* et *McGillivray* du comté de *Huron*, et les annexer à la division est du comté de *Middlesex*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Clifton*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Simpson* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Simpson* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

L'Honorable M. *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Foley*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Simpson* a proposé pour amendement, secondé par M. *McMicken*, que le mot "maintenant" soit retranché, et remplacé par les suivants : "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour annexer au comté de *Joliette*, pour les fins judiciaires et électorales, et pour d'autres fins, cette partie de la paroisse de *St. Félix de Valois* qui est située dans le township de *Brandon*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les actes des corporations d'*Arthur et Luther*, en vertu de l'acte pour autoriser les conseils de comté à prélever des deniers pour mettre certaines personnes en état d'ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer l'arpentage vérifiant la ligne de division entre les townships d'*Upton* et *Grantham*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender le chapitre 72 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux mariages dans le *Haut-Canada*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Burton* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre 72 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : ' Acte concernant les mariages dans le " *Haut-Canada*.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour déclarer qu'une paroisse ou township érigé canoniquement, jouira du bénéfice et avantage de l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative aux chemins à barrières de *Montréal*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée de nouveau en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour restreindre l'émission de débentures par les " municipalités au delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *W. F. Powell* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill relatif aux successions confisquées dans le *Haut-Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Short* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'Honorable M. *Foley* a proposé, secondé par M. *R. W. Scott*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Wilson* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Rymal*, que le mot " maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en " trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Galt*, que cette Chambre s'ajourne maintenant ; et la question ayant été mise aux voix,

Et remarque étant faite qu'il n'y a point de quorum, les noms des membres présents sont pris comme suit :

M. l'Orateur, Messieurs *Aikins, Buchanan, Burwell*, Procureur Général *Cartier, Connor, Dunkin, Holmes, Langevin, Lorange*, Solliciteur Général *Morin, Mowat, Walker Powell, Rymal, William Scott, Tassé et White*.

Et à une heure et quart du matin, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans que la question ait été mise aux voix,

Jeudi, 16 mai 1861.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table.

Par M. *Howland*,—La pétition du révérend *Robert Hay* et autres, du township de *Vaughan*.

Par M. *Gould*,—La pétition de *Thomas Bolster* et autres, syndics de l'école secondaire de grammaire d'*Uxbridge*.

Par M. *Short*,—La pétition du presbytériat de *Cobourg*, de l'église presbytérienne du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Drummond*,—La pétition de dame *C. A. Lagueur*, de la cité de *Québec*, veuve de feu *J. O. Brunet*.

Par M. *McGee*,—La pétition de *G. W. Hoyle*, d'*Yorkshire, Angleterre*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Murphy* et autres, du township d'*Hungerford*, comté de *Hastings* ; demandant qu'aucune partie de ce township ne soit annexée au township de *Sheffield*.

De *T. G. Choate* et autres, de *Warsaw* et de ses environs, comté de *Peterborough* ; demandant que le présent système de dotation de l'université de *Toronto*, et du collège de l'université soient maintenus intacts.

M. *Roblin*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Counter*, de la cité de *Kington*, demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées par suite de la non-exécution du contrat pour la construction du canal de jonction des *Iroquois*, et pour les sommes considérables d'argent avancées par lui aux entrepreneurs du dit canal, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les témoignages entendus par un comité spécial de 1857 sur le sujet ci-dessus, et en a entendu de nouveaux.

Il paraît à votre comité que le dit *John Counter*, par suite de promesses à lui faites, avait toute raison d'espérer qu'en abandonnant le contrat, il serait amplement indemnisé de toutes ses pertes, en sus du paiement des travaux exécutés et de l'outillage et du matériel en main.

Ces promesses n'ont jamais été niées mais plutôt confirmées ; et que malgré ses efforts, cependant, il n'a pu réussir à en obtenir l'exécution, ce qui fait que ses réclamations ne sont pas encore réglées.

C'est pourquoi votre comité recommande que la somme de cinq mille louis soit accordée au dit *John Counter*.

Sur motion de M. *Simard*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, Que l'honoraire de quinze louis payé sur le bill pour incorporer les arrimeurs du port de *Québec*, soit remboursé.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Simard*,

Ordonné, Que l'honoraire de quinze louis payé sur le bill pour étendre à cette pro-

vince des lettres patentes accordées à *William Edward Newton*, pour certaines améliorations dans le mode de séparer les fibres du bois pour la fabrication du papier, et de séparer d'autres substances pour des objets semblables, soit remboursé.

Sur motion de M. *Howland*, secondé par M. *Bell*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance entre le gouvernement et les autorités du palais de crystal de *Sydenham*, au sujet d'articles qui y ont été déposés pour être exposés, et copie de tous rapports et états y relatifs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 3 avril 1861, pour un état des primes payées aux pêcheurs canadiens, indiquant le nombre de navires qui y ont eu droit. (*Documents de la Session, No. 32.*)

L'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, du comité permanent des lois expirantes, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la liste des lois expirantes préparée par le greffier en loi, et a préparé un bill d'après cette liste, lequel il soumet à l'adoption de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

M. *Burton* a proposé, secondé par M. *Morrison*, que le bill soit amendé en insérant après le mot "vendre," dans la première ligne de la onzième clause, les mots suivants : "les actions de la corporation dans la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay* et *Beaverion*, et son prêt pour l'embranchement de *Peterborough* du dit chemin de fer, ou ses intérêts en icelui," et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Buchanan,
Burton,
Cameron,

Baby,
Drummond,
Lacoste,

Macbeth,
Morrison,
William F. Powell,

Rykert, et
Whitney.—11.

CONTRE :

Messieurs

Aikins,
Alley,

Dionne,
Dorion,

Proc. Gén. *Macdonald, James Ross,*
Mackenzie, Ryndal,

<i>Beaubien,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Shorc,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdougall,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sincennes,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Sol. Gén. Morin,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rose,</i>	<i>Wright.—65.</i>
<i>Daoust,</i>			

Ainsi, la question a été résolue négativement.

M. *Burton* a proposé, secondé par M. *Morrison*, que le bill soit amendé en ajoutant les mots suivants après la douzième clause : “ et seront préférées à toutes autres réclamations, sauf et excepté les cinq pour cent payables en vertu de l’acte 22 *Vict.*, chap. 15, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes des fonds d’emprunts municipaux consolidés ; ” et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s’est divisée, et la question a été résolue négativement.

Sur motion de l’Honorable M. *Sidney Smith*, secondé par l’Honorable M. *Alley*, l’amendement suivant a été fait au bill :—

Après clause V, insérez la clause suivante : Clause VI.—“ Le dit conseil pourra en tout temps, par convention avec toute personne ou personnes offrant d’entreprendre des opérations manufacturières dans la municipalité, commuer toutes cotisations sur toutes les propriétés possédées ou qui seront possédées par telle personne ou personnes pour tel objet, et sur telles opérations, pour une somme fixe, payable annuellement, durant une période de pas plus de dix ans, et pourra aussi, dans le but d’encourager ces opérations, exempter entièrement toutes ces propriétés et opérations de la taxe durant une période de plus de cinq ans.”

Resolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour incorporer la ville de *Lévis*, a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l’Honorable M. *Alley*, secondé par l’Honorable M. *Sidney Smith*, le bill a été amendé en en retranchant les mots “ *Québec sud*, ” partout où ils se rencontrent, et en y insérant à leur place le mot “ *Lévis*. ”

M. *Price* a proposé, secondé par M. *Abbott*, que le bill soit amendé en ajoutant les mots suivants après le mot “ commissaires, ” dans la 46ème clause.—“ Et la dite ville pourra ériger une barrière de péage sur le dit chemin, et prélever les mêmes péages que ceux prélevés par les commissaires des chemins à barrières de la rive nord de *Québec* ; ou la dite ville pourra ériger des barrières de péage sur le dit chemin, et prélever des péages de la même manière que les dits commissaires des chemins à barrières de la rive sud de *Québec* peuvent le faire en vertu de la loi, ” et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s’est divisée et la question a été résolue négativement.

L’honorable M. *Lemieux* a proposé, secondé par M. *Dunbar Ross*, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour incorporer la ville de *Lévis* ; ” et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s’est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, s’est formée en comité sur le bill du Conseil Législatif, intitulé ; “ Acte pour restreindre l’émission de débentures par les municipa-
“ lité au-delà d’un certain montant, et pour d’autres fins, ” et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur a repris le fauteuil, et M. *Whitney* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour diminuer les frais de justice encourus pour le recouvrement de dettes, et pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil,

L'ordre du jour pour reprendre la considération ultérieure de la question qui a été proposée lundi le 6 du courant : qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Bourassa, Beaubien, Daly, Laberge, Labelle, Daoust* et *Cimon*, pour s'enquérir de toutes les matières relatives à la construction des cours et prisons dans les nouveaux districts judiciaires du *Bas-Canada*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoirs d'envoyer quérir personnes, papiers et records, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abolir le droit d'appel à Sa Majesté en conseil privé, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger certaines clauses du chapitre 93 des statuts refondus pour le *Bas Canada*, concernant la publication des décisions des tribunaux, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill d'amendement de l'acte concernant le service civil en général, chapitre onze des statuts refondus du *Canada*, étant lu,

M. *Cimon* a proposé, secondé par M. *Chapais*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—
Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : " Acte pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Lingwick, Bury* et *Orford*."

Bill intitulé : " Acte pour amender les chapitres dix-huit et vingt des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'érection des paroisses et les registres des mariages, baptêmes et sépultures."

Bill intitulé : " Acte pour étendre les sections de l'acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada* aux villes et aux cités."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du terminus de chemin de fer de *Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis aux débiteurs insolvables par les juges des cours de comté sous l'autorité de l'acte de 1856."

Bill intitulé : " Acte pour amender et étendre l'acte intitulé : " Acte pour incorporer l'association des prêts pour les fins agricoles du *Canada*, et lui accorder certains pouvoirs."

Bill intitulé : " Acte relatif à l'union de certaines églises presbytériennes."

Bill intitulé : " Acte pour transférer à la corporation de la cité d'*Hamilton* la propriété de l'aqueduc de cette cité."

Bill intitulé : " Acte pour prolonger le délai fixé pour la construction du chemin de fer de la rive Nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin des sources de pétrole."

Bill intitulé : " Acte pour établir les municipalités locales et scolaires de *St. Louis* de

“ *Blandford et St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d’*Arthabaska*, et pour d’autres fins.”

Bill intitulé : “ Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de la paroisse protestante de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer de certains immeubles.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte chapitre soixante-trois des statuts refondus du *Canada*, concernant les compagnies à fonds social.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer des comtés de *Drummond et Arthabaska*.”

Bill intitulé : “ Acte pour autoriser les syndics de la congrégation de l’église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l’église d’*Ecosse à Beauharnois*, à vendre un certain terrain par eux tenu en fidéicommiss pour cette congrégation.”

Bill intitulé : “ Acte pour légaliser certains actes de la société d’agriculture du comté d’*Arthabaska*.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie des moulins à coton de *Toronto*.”

Bill intitulé : “ Acte pour autoriser la corporation de la ville d’*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages, et pour d’autres fins.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la congrégation de *St. Michel de Montréal*.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte pour incorporer la compagnie d’améliorations de *Windsor*.”

Bill intitulé : “ Acte pour autoriser la corporation de la cité d’*Ottawa* à percevoir certains arrérages de taxes pour l’année 1859.”

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l’amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l’acte qui pourvoit à l’administration et à l’amélioration du havre de *Montréal*, et au creusement d’un chenal pour les navires entre *Montréal et Québec*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l’amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour confirmer l’arpentage de certaines parties de la cité d’*Ottawa*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Vermont (1861)*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour confirmer le nouvel arpentage de partie du township de *Goderich*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette chambre au bill intitulé : “ Acte pour incorporer l’hospice des jeunes garçons de la cité de *Toronto*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre cinquante-quatre des statuts refondus du *Canada*, intitulé : Acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : “ Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à la séparation du comté de *Peel* d’avec le comté d’*York*, et pour d’autres fins,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour amender l’acte 23 *Victoria*, chapitre 25, et chapitre 85 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en ce qui concerne l’exemption de certains effets de saisie en paiement de dettes,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte 23 *Victoria*, chapitre 25, et

“ chapitre 85 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en ce qui concerne l'exemption de certains effets de saisie en paiement de dettes,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 10. Après “soixante” insérez clause A!

Clause A. “Nonobstant toute chose à ce contraire dans le dit chapitre, quatre-vingt-cinq des statuts refondus pour le *Bas-Canada* ou dans le chapitre vingt-cinq de l'acte passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “Acte pour exempter certains effets de saisie en paiement de dettes,” les différents biens et effets qui pouvaient être, avant la passation de l'acte mentionné en dernier lieu, saisis exécutés pour dettes, soit dans le *Haut* ou le *Bas-Canada*, continueront d'être sujets à la saisie exécution quant aux dettes contractées avant le dix-neuvième jour de mai mil huit cent soixante : pourvu qu'un certificat du juge de la cour d'où le bref émanera, attestant qu'il s'agit du recouvrement d'une dette contractée avant la date ci-dessus mentionnée, soit inscrit au dos du bref d'exécution en vertu duquel ils sont saisis.

Page 1, ligne 10. Retranchez depuis “Acte” jusqu'à “entrera.”

Page 1, ligne 12. Après “avant” insérez “et les dispositions contenues dans la première section ne s'appliqueront qu'au *Bas-Canada*.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “Acte pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* d'avec les comtés-unis d'*York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 4. Retranchez depuis “fonctionnaires” jusqu'à “attachés,” et insérez “judiciaires et exécutifs et tous autres officiers.”

Page 2, ligne 6. Après “judiciaires,” insérez “et exécutifs.”

Page 2, ligne 8. Après “judiciaires” insérez “et exécutifs.”

Page 2, ligne 9. Après “seront,” insérez “et continueront d'être.”

Page 2, ligne 10. Après “*Peel*,” insérez “et le shérif des dits comtés-unis, ou au cas de la séparation des comtés-unis de *York* et *Peel*, alors le shérif du comté de *York* sera le shérif de la cité de *Toronto*, en autant que comté comme susdit, et comme tel shérif il aura et exercera dans la dite cité relativement à icelle et à la prison d'icelle, et à tous autres égards, tels et les mêmes droits, pouvoirs et privilèges qui appartiennent au et sont exercés par le shérif des dits comtés-unis.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “Acte pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 32. Après “*Lee*” insérez “l'Honorable *William Hamilton Merritt*, *James R. Benson* et *Charles C. Rykert*.”

Page 2, ligne 45. Après “*Wilson*” insérez “l'Honorable *William Hamilton Merritt* et *James R. Benson*.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'extinction des hypothèques par forclusion sans poursuite, dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Mackenzie* a fait rapport que le comité avait examiné le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'Honorable M. *Mowat* a proposé, secondé par M. *Wright*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les titres aux immeubles dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, intitulé: "Le code municipal et rural" du *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'élection des reeves et députés reeves par le vote direct des électeurs municipaux, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de rendre les shérifs et certains autres, officiers inhabiles à remplir les fonctions de membres des conseils municipaux, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abolir la qualification foncière maintenant exigée des Membres de l'Assemblée Législative, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser les corporations municipales à placer leur surplus des deniers des réserves du clergé pour les fins de l'éducation en obligations hypothécaires de première classe, et pour légaliser les placements de cette nature qui ont déjà été faits, étant lu,

M. *Aikins* a proposé, secondé par M. *Wright*, que le bill soit maintenant lu une seconde; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White.</i>
<i>Coole,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wright.—31.</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>William Scott,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Heath,</i>	Proc. Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Tassé, et</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Turcotte.—37.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la saisie des salaires officiels, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faciliter le règlement des affaires des compagnies à fonds social insolvables, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre soixante et huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, relativement aux compagnies d'assurance mutuelle, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Archambault*, secondé par M. *Turcotte*, les amendements suivants ont été faits au bill :—

Après clause III, insérez la clause suivante: IV. Les assemblées annuelles d'aucune telle compagnie pourront avoir lieu soit à l'époque fixée par le second paragraphe de la septième section du dit chapitre des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, ou à tout autre jour qui sera fixé par un règlement de la compagnie fait à cette fin.

Clause V., ligne 2. Après "paroisse" insérez "ou autre municipalité locale."

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour diminuer et fixer les frais d'appel, étant lu,

M. *Piché* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Dorion*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandé, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aitons,</i>	<i>Dorion,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burvell,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Piché,</i>	<i>Wilson.—21.</i>
<i>Craik,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Campbell,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Sidney Smith, et</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Turcotte.—22.</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Le Boutillier,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 22 *Victoria*, chapitre 89, relatif au traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, pour l'appréhension et la reddition de certains accusés, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un mode plus expéditif de décider les contestations d'élection, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un système de crédit foncier, avec amortissement forcé, et pour assurer aux propriétaires des moyens d'améliorer leurs héritages en facilitant des emprunts à longs termes et à un intérêt modéré, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour empêcher la vente du bien d'autrui, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill limitant le *droit de réméré* au temps limité par la convention, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour la protection des négociants, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour valider l'enregistrement d'actes notariés non contresignés, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le bornage des héritages et biens-fonds ruraux dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :
Le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation de la

“ cité d’*Ottawa* à prolonger la rue *William* jusqu’à la place du marché,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Le Conseil Législatif a aussi passé un bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte relatif “ à l’incorporation judiciaire des compagnies à fonds social,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : “ Acte pour amender la charte “ de la banque de *Montréal*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour autoriser la corporation de la cité d’*Ottawa* à prolonger la rue *William* jusqu’à la place du marché,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 16. Après “nécessaire” insérez “ et attendu qu’il appert que les parties “ intéressées dans la propriété sur laquelle il est projeté d’ouvrir la dite rue consentent “ maintenant au présent acte.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leur honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour amender la charte de la banque de *Montréal*,” lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 25. Retranchez depuis “ banque ” jusqu’à “ Le ” dans la page 5, et insérez la clause A.

Clause A.—“ Lorsque l’intérêt dans une action ou actions du capital de la banque, ou “ dans le dividende en provenant, ou le droit de propriété à un dépôt qui y est fait, sera “ transmis par la mort d’aucun actionnaire ou autrement, ou lorsque la propriété ou le droit “ légal à la possession d’une action ou actions, dividende ou dépôt, changera par aucun “ moyen légitime, autre que par transfert, suivant les dispositions du présent acte, ou sera “ contesté, et que les directeurs de la dite banque entretiendront des doutes raisonnables “ sur la légalité d’aucun droit sur et à telle action ou actions, dividende ou dépôt, alors et “ au dit cas, il sera loisible à la banque de faire et déposer, dans la cour supérieure pour le “ *Bas-Canada*, une déclaration et pétition par écrit, adressées aux juges de la dite cour, “ exposant les faits et le nombre d’actions appartenant antérieurement à la partie au nom “ de laquelle les dites actions sont inscrites dans les livres de la banque, ou le montant des “ dépôts inscrits au nom du déposant, et demandant un ordre ou jugement décidant et ad- “ jugeant les dites actions, dividendes ou dépôts, à la partie ou aux parties y ayant léga- “ lement droit ; et, par le dit ordre ou jugement, la banque se conduira et se tiendra abso- “ lument à couvert et indemne et déchargée de toutes et chacune les autres réclamations “ au sujet des dites actions ou dépôts, ou en provenant ; pourvu, toujours, qu’avis de la “ dite pétition sera donné à la partie réclamant les actions, dividendes ou dépôts, laquelle, “ sur la production de la dite pétition, établira ses droits aux actions, dividendes ou dépôts “ mentionnés dans la dite pétition, et les délais pour plaider et toutes les autres procédures “ aux dits cas, seront les mêmes que celles qui sont observées dans les interventions dans “ des causes pendantes devant la dite cour supérieure ; pourvu aussi, que les frais et dé- “ pens encourus pour obtenir le dit ordre et jugement, seront payés par la partie ou les “ parties auxquelles les actions, dividendes ou dépôts, seront déclarés légalement appartenir, “ et les actions, dividendes ou dépôts, ne seront point transférés ou remboursés, selon le “ cas, avant que les dits frais et dépens ne soient payés, sauf le recours de la dite partie “ contre toute personne contestant son droit.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leur honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à l'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social," lequel a été lu comme suit :—

Page 2, lignes 19 et 20. Après " naturalisation " insérez clause A.

Clause A. " La cinquante-troisième section du dit acte est par le présent amendée de manière à se lire comme suit :

" Les directeurs de la compagnie seront conjointement et solidairement responsables sur tout et chaque contrat ou engagement par écrit de la compagnie à la face duquel le mot " limité " ou les mots " responsabilité limitée " ne sont pas distinctement écrits ou imprimés à la suite du nom de la compagnie où il se rencontre pour la première fois, et aussi envers les ouvriers, serviteurs et apprentis de la compagnie pour toute dette n'excédant pas une année de gages dus pour services rendus à la compagnie pendant la durée de leur charge respectivement ; mais aucun directeur ne sera sujet à une action sur aucun tel contrat ou engagement, ou pour le recouvrement d'aucune telle dette, à moins que la compagnie n'ait été poursuivie sur tel contrat ou pour icelles dettes dans une année après qu'elle est devenue exigible, ni à moins que tel directeur ne soit poursuivi dans l'année suivante, ni avant qu'une exécution contre la compagnie n'ait été rapportée sans être liquidée, en tout ou en partie, et le montant dû sur telle exécution sera le montant recouvrable avec dépens contre les directeurs."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour exempter certains biens de famille (homesteads) de la saisie et vente par exécution, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Désaulniers, secondé par M. Laporte, les amendements suivants ont été faits au bill : Après la clause XVII insérez les clauses suivantes :—

LA PLAÎNTE.

XVIII. Après le mot " voisins," dans le cinquième paragraphe de la trente-septième section du dit acte, les mots suivants seront ajoutés : " ou s'il n'y en a pas dans une des paroisses ou townships voisins, alors dans aucune des paroisses ou aucun des townships du comté."

POURSUITES—AMENDES.

XIX. Après le second paragraphe de la quatrième section du dit acte sera ajouté le paragraphe suivant :—

" Tout inspecteur qui refusera ou négligera de remplir tout devoir à lui imposé par cet acte, encourra une pénalité de cinq à dix piastres pour chaque fois qu'il refusera ou négligera ainsi d'agir."

INTERPRÉTATION.

XX. Les mots " terrain d'autrui," dans les deuxième, troisième et cinquième sections du dit acte, s'appliqueront à toute grève ou batture appartenant à toute personne, corps ou corporation.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte d'agriculture."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour permettre aux débiteurs malheureux de faire cession volontaire de leurs biens à leurs créanciers, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux jurés et jurys, étant le chapitre 31 des statuts refondus du *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des cotisations du *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les sessions de la paix dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour reprendre la considération ultérieure de la question qui a été proposée mardi le deuxième jour d'avril dernier : que dans la vue de favoriser l'agriculture, le commerce et les manufactures, il est expédient de fixer un taux maximum d'intérêt pour les prêts d'argent, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives à la publication des décisions des tribunaux judiciaires, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives au tarif des pilotes, pour et au-dessus du havre de *Québec*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes municipaux du *Haut-Canada*, en décrétant que les reeves des townships et des villages incorporés seront élus par le vote général des électeurs municipaux, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour la protection des créanciers des occupants de terres de la couronne, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes y mentionnés, relatifs aux arpenteurs, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre trente-deux des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux témoins et témoins," étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender à certains égards les lois du *Haut-Canada* relatives aux débiteurs et créanciers, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser les conseils de comté et de township dans le *Haut-Canada* à percevoir des péages sur les ponts sous leur contrôle, sans être sujets à certaines dispositions de l'acte des compagnies à fonds social, étant lu,

M. A. P. Macdonald a proposé, secondé par M. Daly, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

M. Morrison a proposé pour amendement à la question, secondé par M. Carling, que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en " trois mois."

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Benjamin,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Loux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Proc. Gén Macdonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sidney Smith.</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Passé, et</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turante.—35.</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Pope,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Craik,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Patricks,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Short,</i>
<i>Barwell,</i>	<i>Dorland,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>White, et</i>
<i>Clark,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Wilson.—18</i>
<i>Cook,</i>	<i>Harcourt,</i>		

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Haut-Canada*, relatif à la coupe des arbres sur les réserves de chemin, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour l'exploitation des cours d'eau dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la salubrité des diverses localités du *Haut-Canada*, en les protégeant contre l'infection causée par les corps non-inhumés de personnes qui meurent de maladies contagieuses, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les titres aux immeubles dans les townships du *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour fixer le droit de mouture des grains, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour sanctionner l'usage de la langue française dans les cours de juridiction criminelle dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées au sujet de l'inspection des peaux et cuirs verts, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée vendredi le cinquième jour d'avril dernier : que la pétition du conseil municipal du comté *Middlesex*, demandant des amendements à la loi du jury du *Haut-Canada*, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *McKellar*, M. *Craik*, M. *McMicken*, M. *A P McDonald*, M. *Clark*, et du moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour permettre le rapport de verdicts dans les procès par jury au civil, quoique le jury ne soit pas unanime, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour la protection des colons du *Bas-Canada*, dans certains cas, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour l'incorporation et l'administration des compagnies à fonds social, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des cotisations du *Haut-Canada*, relativement à la vente des terres pour arrérages de taxes, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour protéger les hôteliers contre certaines obligations dans certains cas, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. *Morrison*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, M. *Benjamin*, l'Honorable M. *Mowat*, et M. *Walkbridge*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. W. Scott a proposé, secondé par M. *McMicken*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Stirton* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Mackenzie*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Gowan,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>White,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Craik,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Wright.—21.</i>
<i>Dorland,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Benjamin,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Curling,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Proc. Gén. Macdonald,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hébert,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Proc. Gén. Cartier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McMicken,</i>	<i>Sidney Simith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Turcotte.—30.</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil-Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a passé le bill sans aucun amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour détacher le township de *Delaware* de la division ouest du comté de *Middlesex*, et l'annexer à la disision est du dit comté, étant lu, M. *Craik* a proposé, secondé par M. *White*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Macbeth*, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été résolu affirmativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendé, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux actes d'agence faits après le décès du principal, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par M. *Mowat*, l'amendement suivant a été fait au bill:—

Après la clause II, insérez la clause suivante :—

III. Le présent acte ne s'appliquera qu'au *Haut-Canada*.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour pourvoir à l'administration du havre de *Montréal*, et au creusement du chenal à navires entre *Montréal* et *Québec*, étant lu,

Ordonné, Que le dit soit ordre déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des cotisations du *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger cette partie des lois relatives aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, qui autorise leurs membres à voter par procureur, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux donations testamentaires et aux donations entrevifs, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour empêcher les parents des parties d'être interrogés comme témoins dans les matières civiles, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la 31^e section de l'acte des pêcheries, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger les divers actés et parties d'actes qui autorisent l'établissement et le soutien d'écoles sectaires ou séparées dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux enquêtes dans le cas d'accidents causés par le feu, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par l'Honorable M. *Mowat*, un amendement a été fait au bill, en ajoutant les mots " Le présent acte ne s'appliquera qu'au *Haut-Canada*," à la fin du dit bill.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour la répression de l'intempérance, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les statuts refondus du *Canada*, chapitre 51, de manière à autoriser la nomination d'inspecteurs de cuir de district, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte concernant " l'inspection du cuir à semelles."

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des chemins de fer en ce qui concerne la représentation des municipalités actionnaires à raison des actions de chemin de fer qu'elles possèdent, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour rendre plus générale la pratique de la vaccination," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que la Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Morrison* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :

Page 1, ligne 16. Après "*London*" insérez " et dans la ville de *Sherbrooke*."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

M. *Campbell* a proposé, secondé par M. *Langevin*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; et la question ayant été mise aux voix,

M. *Aikins* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Dorland*, que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

Aikins,
Bell,
Burwell,
Dorland,

Finlayson,
Harcourt,
Howland,
Mackenzie,

McDougall,
Mowat,
Short,

White,
Wilson, et
Wright.—14.

CONTRE :
Messieurs :

Alley,
Benjamin,

Galt,
Gaudet,

McCann,
McMicken,

James Ross,
Richard W. Scott,

<i>Campbell,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Simard,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Panel,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Désaulniers,</i>	Proc. Gén. <i>Macdonald,</i>	<i>Rose,</i>	<i>Turcotte.—33.</i>
<i>Dufresne,</i>			

Ainsi elle a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le bill des clauses générales refondues des compagnies à fonds social, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la " banque *Jacques Cartier,*" avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada,*" avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte des chemins de fer," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte des chemins de fer, lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 35. Après " utilité " insérez " s'il est payé au propriétaire de la terre " ou payé en cour pour son bénéfice."

Page 1, ligne 39. Retranchez depuis " supérieures " jusqu'à " exercera " dans la 40e ligne, et insérez " du *Haut* ou du *Bas-Canada.*"

Page 2, ligne 32. Retranchez depuis " faites " jusqu'à " après."

Page 3, ligne 16. Après " conséquence " insérez clause A.

Clause A. " L'intérêt du prix d'achat ou la rente d'aucune propriété immobilière acquise ou prise à bail par toute compagnie de chemin de fer et nécessaire pour l'exploitation de tel chemin de fer, et le prix d'achat d'aucune propriété immobilière ou chose sans lesquelles le chemin de fer ne pourrait être exploité seront considérés former partie des frais d'exploitation de tel chemin de fer, et seront défrayés comme tels à même les revenus du chemin de fer."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill des clauses générales refondues des compagnies à fonds social, lesquelles ont été lus comme suit :—

Page 9, ligne 37. Après " responsables " insérez " sur aucun et tout contrat ou engagement par écrit de la compagnie à la face duquel le mot ' limité,' ou les mots

“ responsabilité limitée, ” ne sont pas distinctement écrits ou imprimés à la suite du nom de “ la compagnie où il se rencontre pour la première fois. ”

Page 9, ligne 38. Retranchez “ d’icelle ” et insérez “ de la compagnie. ”

Page 9, ligne 41. Retranchez “ en conséquence ” et insérez “ sur tout tel contrat ou engagement, ou pour le recouvrement de toute telle dette. ”

Page 9, ligne 42. Après “ poursuite ” insérez “ sur tel contrat ou pour icelle dette, ” et retranchez depuis “ après ” jusqu’à “ ni ” dans la 43e ligne, et insérez “ qu’icelle est de-
“ venue exigible. ”

Page 9, ligne 44. Retranchez depuis “ l’année ” jusqu’à “ ni ” dans la 45e ligne, et insérez “ suivante. ”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque *Jacques Cartier*, ” lequel a été lu comme suit :—

Page 10, ligne 6. Retranchez depuis “ banque ” jusqu’à “ il ” dans la 14e ligne, et insérez la clause A.

Clause A. “ Le montant réuni des engagements de tous les directeurs envers la dite banque n’excédera pas à la fois un vingtième du montant entier des avances ou escomptes courants alors faits par la banque. ”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte municipal refondu du *Bas-Ca-*
“ *nada*, ” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 19. Retranchez depuis “ abrogé ” jusqu’à “ pouvoirs ” dans la 24e ligne.

Page 4, ligne 33. Après “ clôtures ” insérez clause A.

Clause A. “ Le huitième paragraphe de la 42e section est par le présent abrogé et le
“ suivant y est substitué : Tout tel chemin traversant le *St. Laurent* sera tracé et entretenu
“ par les et aux frais des municipalités locales qui bordent le *St. Laurent*, et les dites muni-
“ cipalités locales pourront recouvrer du conseil de comté les frais encourus pour l’entretien
“ des dits chemins sur la présentation d’un état certifié de tels frais par le secrétaire-trésorier
“ de chaque telle municipalité locale. ”

Page 11, ligne 27. Après “ *St. Hyacinthe* ” insérez clauses B et C.

Clause B. “ Attendu qu’il a existé des doutes quant à la légalité de l’organisation des
“ townships unis de *Newport, Ditton, Chesham, Clinton* et *Auckland*, dans les comtés de
“ *Compton* et *Bcauce*, comme municipalité locale, il est déclaré que les dits townships,
“ depuis le jour de l’élection par eux faite d’un conseil local dans le mois de juillet 1855,
“ comme telle municipalité, sont devenus et sont telle municipalité légalement organisée
“ sous le nom de la corporation des townships unis de *Newport, Ditton, Chesham, Clinton*
“ et *Auckland*, et tous les règlements, actes et procédures du conseil et de ses officiers
“ étant d’ailleurs légaux et réguliers, ont été et sont par le présent déclarés être légaux
“ comme étant les règlements, actes et procédures du conseil et des officiers d’une muni-
“ cipalité locale dûment constituée, et les dits townships pourront ci-après être séparés en
“ la manière ordinaire, en conformité des dispositions de l’acte amendé par le présent. ”

Clause C. “ Aucunes procédures ci-devant prises ou faites en vertu du dit acte ne se-
ront nulles à raison de ce que l’avis public mentionné dans la sixième section du dit acte,
n’a pas été publié tel qu’y pourvu dans les langues anglaise et française.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 73

des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé : " Acte relatif au notariat," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre " soixante et treize des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé : ' Acte concernant le " " notariat.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des cotisations du *Haut-Canada*, de manière à autoriser les conseils de comté à vendre les terres non améliorées des non-résidents qui doivent deux années de taxes, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 19 des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux cours de division," étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir de plus amples dispositions pour l'examen et la protection des inventions, et pour encourager les demandes de lettres patentes pour icelles, et l'enregistrement des dessins et marques de commerce, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prolonger le délai maintenant accordé pour les opérations des banques d'épargnes, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde du bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada* quant à certains matières y mentionnées, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour amender l'acte des cotisations, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a passé le bill sans aucun amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour amender le seizième paragraphe de la vingt-septième section de l'acte des écoles " communes du *Haut-Canada*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à la chasse, chapitre 61 des statuts refondus du *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut Canada*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre sept des statuts refondus du *Canada*, relatifs aux élections parlementaires contestées, étant lu,

M. *Wilson* a proposé, secondé par M. *McDougall*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond,</i>	<i>A. P. McDonald,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Finlayson,</i>	<i>Mowat,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Harcourt,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>White,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Walker Powell,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Howland,</i>	<i>James Ross,</i>	<i>Wright.—30.</i>
<i>Dorland,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rosc,</i>
<i>Benjamin,</i>	<i>Dufresne,</i>	Proc Gén: <i>Macdonald,</i>	<i>Richard W. Scott,</i>
<i>Buchanan,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>MacLeod,</i>	<i>William Scott,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Simard</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Heath,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Sidney Smith,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Playfair,</i>	<i>Tassé, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Turcotte.—35.</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>	

Ainsi, la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif au louage et fermage des immeubles dans les campagnes du *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 22 *Victoria*, chapitre 89, intitulé : " Acte relatif à l'enregistrement des actes, testaments, jugements, " décrets en chancellerie et autres instruments," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre

“ quatre-vingt-neuf des statuts refondus du *Haut-Canada*, concernant l'enregistrement des titres et autres instruments.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux protéger les manufacturiers et artisans qui confient à des ouvriers des matériaux pour les travailler, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte intitulé: “ Acte pour diminuer le nombre des licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes,” étant lu,

M. *Fergusson* a proposé, secondé par M. *Harcourt*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'inspection des liqueurs spiritueuses et alcooliques et pour en empêcher l'adultération, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour expliquer certaines parties du chapitre 72 des statuts refondus du *Bas-Canada*, concernant l'admission des étudiants à la profession d'avocat, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: “ Acte pour expliquer certaines parties du chapitre soixante et douze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en ce qui se rattache à l'admission des aspirants à la profession d'avocat.”

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*, en ce qui a rapport aux juges de paix, étant lu,

M. A. P. *McDonald* a proposé, secondé par M. *McDougall*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement d'un cour des commissaires dans la municipalité d'*Hébertville*, dans le comté de *Chicoutimi*, nonobstant le déficit dans le nombre des électeurs, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender “ l'Acte relatif aux écoles séparées dans le *Haut-Canada*,” en ce qui a rapport aux écoles séparées catholiques romaines, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 29 des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé: “ Acte relatif au gibier et à la chasse,” étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender le chapitre 62 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux pêcheries et à la pêche," étant lu,
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la juste répartition parmi les comtés et villes incorporées unies pour les fins judiciaires des sommes payables pour les services des jurés dans le *Haut Canada*, étant lu,
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le chapitre 29 des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé : ' Acte relatif au gibier et à la chasse,' " étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de l'Honorable M. *Cauchon*, M. *Panet*, M. *Bureau*, M. *Désaulniers* et M. *Huot*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " relatif aux cartes et plans de villes ou villages dans le *Haut-Canada*," étant lu.
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.
Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, Que le bill passe.
Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte " pour prolonger de nouveau le délai pour l'enregistrement des transports aux institutions " religieuses dans le *Haut-Canada*," étant lu.
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.
Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le bill a été en conséquence lu la troisième fois.
Résolu, Que le bill passe.
Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte " pour permettre l'établissement d'une cour de commissaires dans la municipalité d'*Hébert*-*ville*, dans le comté de *Chicoutimi*, bien qu'il n'y ait pas le nombre d'électeurs voulu," étant lu,
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.
Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, Que le bill passe.
Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

M. *Dufresne* a proposé, secondé par M. *Playfair*, que cette Chambre s'ajourne maintenant; et la question ayant été mise aux voix,
 La Chambre s'est divisée :

POUR, 20.
 CONTRE, 25.

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence ajournée jusqu'à demain à onze heures A. M.

Vendredi, 17 Mai 1861.

11 heures P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, le rapport des actionnaires de la banque des townships de l'est, etc., reçu conformément à l'ordre de la Chambre du 3 avril 1861. (*Documents de la Session, No. 7.*)

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'Honorable M. *Rose*,—la pétition de l'association chrétienne de jeunes gens de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

D'A. *Kerr* et autres, du township de *Newport*, comté de *Gaspé*; demandant de l'aide pour le chemin du *Portage*.

De *William Pare*, de *Londres, Angleterre*, agent de porteurs de bons privilégiés de la compagnie du grand tronç de chemin de fer; demandant que le bill pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du *Bas-Canada*, concernant les affaires d'appel, ne devienne pas loi.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Québec*; demandant que le bill pour prolonger le délai fixé pour terminer les travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*, ne devienne pas loi.

L'Honorable M. *Alley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 mai courant, pour "un état indiquant tous les " deniers dus au gouvernement par la compagnie du havre et du chemin de *Whitby*; le " montant pour lequel les dits chemin et havre ont été vendus; le montant payé; le montant (s'il en est) du principal et de l'intérêt échu; le montant du principal qui reste " encore à payer et qui n'est pas encore dû, et le taux de l'intérêt payable sur ce montant; " aussi, toute la correspondance entre le gouvernement et la dite compagnie, ou tout membre ou actionnaire d'icelle, relativement à tout paiement du principal ou de l'intérêt sur " le dit contrat ou aux modifications aux termes et conditions du même contrat."— (*Documents de la Session, No. 33.*)

M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *McMicken*, que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Couter*, de la cité de *Kingston*; demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées par suite de la non-exécution du contrat pour la construction du canal de jonction des *Iroquois*, et pour les sommes considérables d'argent avancées par lui aux entrepreneurs du dit canal, soit adopté.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

Aikins,
Benjamin,
Biggar,
Burton,
Burwell,
Cameron,

Daly,
Foley,
Gould,
Gowan,
Howland,
Macbeth,

MacLeod,
Morrison,
Mowat,
Munro,
Patrick,
Walker Powell,

Roblin,
Dunbar Ross,
Rykert,
Short,
Simpson, et
Wright.—24.

CONTRE :
Messieurs

Alley,
Archambeault,
Baby,
Beaubien,
Bourassa,

Dawson,
Désautniers,
Dorion,
Dorland,
Dufresne,

Laframboise,
Langevin,
Laporte,
Lemieux,
Loux,

James Ross,
Rymal,
William Scott,
Sherwood,
Sicotte,

<i>Bureau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Cann,</i>	<i>Sincennes,</i>
Proc. Gén. <i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Finlayson,</i>	Sol. Gén. <i>Morin,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clark,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wallbridge,</i>
<i>Connor,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Papineau,</i>	<i>Whitney,</i> et
<i>Craik,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Rose,</i>	<i>Wilson.</i> —54.
<i>Daoust,</i>	<i>Lacoste,</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

BUREAU DE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR,
QUÉBEC, 17 mai 1861.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre à la salle des séances du Conseil Législatif samedi, le 18 du courant, à deux heures P. M., pour proroger la session de la Législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur,

FRANCIS RETALLACK,

Agissant comme Secrétaire du Gouverneur.

A l'Honorable Sir HENRY SMITH,

Orateur de l'Assemblée Législative, etc., etc., etc.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement :

Bill intitulé : " Acte pour transférer certains immeubles de feu *John Knatchbull Roche* entre les mains de syndics."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la Chambre de notaires du district de *Richelieu* à admettre *Jules Huguenin* et *Joseph Lefebvre* comme notaires après examen subi."

Bill intitulé : " Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entre-pôt, de bassins et de quais du *St. Laurent.*"

Bill intitulé : " Acte pour autoriser *Frederick Chase Copréol*, écuyer, à disposer de certaines terres par le sort, nonobstant l'acte du parlement chapitre quatre-vingt-quinze des statuts refondus du *Canada.*"

Bill intitulé : " Acte pour diviser la municipalité de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités distinctes."

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-douze des statuts refondus du *Haut-Canada*, intitulé : ' Acte concernant les mariages dans le *Haut-Canada.*'"

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de de Rue *Toronto.*"

Bill intitulé : " Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent soixante et un, et à certaines autres dépenses se rattachant au service public, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu."

Bill intitulé : " Acte concernant les biens confisqués dans le *Haut-Canada.*"

Bill intitulé : " Acte pour permettre à *John Ericsson* d'obtenir des lettres patentes pour une machine calorifique perfectionnée."

Bill, intitulé : " Acte pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débetures au montant de deux cent mille piastres, et à consolider la dette de la cité."

Bill intitulé : " Acte pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs énumérés dans les testament de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les exécuteurs testamentaires à donner effet aux dits legs."

Bill intitulé : " Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité du règlement numéro cinquante-sept de la corporation du comté de *Grey*, et de certaines débetures émises sous son autorité."

Bill intitulé : " Acte pour amender les actes pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville.*"

Bill intitulé : " Acte pour modifier les délimitations du village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot.

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de Ste. Anne de la Pérade à établir certains taux de péage sur le pont de la rivière Ste. Anne."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'élevateurs à grain et de magasins flottants du St. Laurent," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de colonisation du Bas-Canada," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender le chapitre six des statuts refondus du Canada concernant l'élection des membres de la Législature, pour faire disparaître des doutes qui se sont élevés quant au droit d'appel dans le cas ci-après mentionné," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald,

Ordonné, Que le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le chapitre six des statuts refondus du Canada concernant l'élection des membres de la Législature, pour faire disparaître des doutes qui se sont élevés quant au droit d'appel dans le cas ci-après mentionné," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'élevateurs à grain et de magasins flottants du St. Laurent," lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 31. Après " augmenté " insérez " Pourvu toujours que la dite compagnie ait payé la somme de vingt piastres par part sur le capital de deux cents actions avant de commencer des affaires sous l'autorité du présent acte."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de colonisation du Bas-Canada," lequel a été lu comme suit :

Page 1, ligne 40. Après " acres " insérez clause A.

Clause A. " Les actionnaires de la dite société n'auront pas droit de faire le partage d'aucun bénéfice entre eux, mais tous les bénéfices qui pourront être réalisés une fois les frais d'administration de la dite compagnie payés, seront appropriés par la dite corporation à l'encouragement de la colonisation en cette province."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Gowan,

Ordonné, Que l'honoraire de quinze louis payé sur le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton, soit remboursé.

Sur motion de M. McMicken, secondé par M. Baby,

Ordonné, Que l'honoraire de quinze louis payé sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des cataractes du Niagara, soit remboursé.

M. *Morrison*, du comité spécial sur le bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *A. P. McDonald* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *A. P. McDonald* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 4, ligne 33. Après " l'immeuble " insérez la section 19e qui suit :

" Et nulle telle action ne sera non plus à l'avenir intentée dans le cas où le défendeur serait devenu partie à un acte à l'effet de céder l'immeuble, ou de renoncer au douaire auquel l'immeuble est assujéti, en faveur d'un acquéreur, bien que la reconnaissance prescrite par la loi alors n'ait pas été donnée, ou bien qu'il puisse y avoir eu quelqu'in- formalité à cet égard."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à quatre heures aujourd'hui, sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Vendredi, 17 mai 1861.

4 heures P. M.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *Robert Hay* et autres, du township de *Vaughan*, et du presbytériat de *Cobourg*, de l'église presbytérienne du *Canada*; demandant que la dotation, etc., de l'université de *Toronto* et du collège de l'université, soit conservée intacte.

De *Thomas Bloster* et autres, syndics de l'école cadette de grammaire d'*Uxbridge*; demandant des amendements à la loi des écoles de grammaire du *Haut-Canada*.

De dame *C. A. Lagueux*, de la cité de *Québec*, veuve de feu *J. O. Brunet*; demandant des amendements au bill pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du *Bas-Canada*, en matières d'appel.

De *G. W. Hoyle*, d'*Yorkshire*, Angleterre; demandant que les pouvoirs conférés aux officiers en loi de la couronne par l'acte 12 *Victoria*, chapitre 41, soient invoqués, et qu'un curateur aux biens de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Bytown*, soit nommé, et que la 21e section de l'acte 22 *Victoria*, chapitre 96, soit abrogée.

M. *Benjamin*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné soigneusement les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :—

De M. *Aikins*,—Rapport du comité auquel a été renvoyée la pétition de *John Counter*;

De M. *Roblin*,—Rapport du comité auquel a été renvoyée la pétition du conseil de ville de *Goderich*;

De M. *Chapais*,—Rapport de l'inspecteur des agences, *Bas-Canada*;

De l'Honorable M. *Cayley*,—Premier et second rapports du comité des comptes publics. Le comité recommande l'impression des documents ci-dessus.

Le comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés comme documents de la session :—

Etat des deniers dus au gouvernement par la compagnie du havre et du chemin de *Whitby* ;

Etat des primes payées aux pêcheurs canadiens, indiquant le nombre de navires qui y ont droit ;

Rapports du conseil du collège de l'université de *Toronto*, et du sénat de l'université de *Toronto*, pour 1860.

Le comité recommande enfin que la réponse à une adresse demandant les papiers relatifs à l'exploration et à l'entretien d'un chemin s'étendant du township de *Brandon*, *Joliette*, jusqu'à la rivière *Matawan*, ne soit pas imprimée ;

Et que de la réponse à une adresse demandant copie des procédures dans l'affaire d'*Andrew Dickson*, écuyer, préfet de la prison de réforme de l'*Isle-aux-Noix*, il ne soit imprimé que le rapport du commissaire *F. G. Johnson*, écuyer.

L'Honorable M. *Allyn*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 de mai 1861, pour un état des compagnies d'assurance étrangères contre le feu, qui ont obtenu des permis du ministre des finances de la province, indiquant le montant placé par chaque compagnie (en effets publics provinciaux et autres, approuvés,) en vertu de l'acte 23 *Victoria*, chap. 35.

Noms des compagnies d'assurance.	Montant placé.
Liverpool and London	\$50,000 04
Manhattan	10,200 00
Etna	10,000 00
Hartford	10,000 00
Royal	53,533 33
Phoenix (Anglaise)	50,126 67
Unity	50,128 35
Queens	51,100 00
Home	10,000 00
Phoenix (E. U.)	10,000 00
Scottish Provincial	10,000 00

BUREAU DU MINISTRE DES FINANCES, }
16 Mai 1861.

WILLIAM DICKINSON,
Faisant les fonctions d'Inspecteur Général.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la société *St. George d'Ottawa*."

Bill intitulé : " Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes y mentionnés, et pour d'autres fins."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte pour rendre plus générale la patrique de la vaccination," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour transporter une certaine réserve de chemin ainsi que d'autres propriétés à *Sarah Davidson Russell*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour consolider la dette " de la ville de *Port Hope*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois concernant la cour du recorder de la cité de *Québec*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour transporter une certaine réserve de chemin ainsi que d'autres propriétés à *Sarah Davidson Russell*," lequel a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 1. Après " pourvu " insérez " aussi. "

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné. Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 3, ligne 12. Retranchez depuis " semi-annuellement " jusqu'à " Le " dans la ligne 21, et insérez " clause A. "

Clause A. " Rien de contenu au présent acte n'affectera, n'amoin-dra ou ne différera aucun hypothèque, réclamation ou garantie sur la dite ville, mais icelles resteront valables et entières jusqu'à ce qu'elles soient acquittées au moyen des débentures à être ainsi émises comme susdit ou autrement. "

Les dits amendements ayant été lu une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie " métropolitaine de gaz et d'eau de la cité de *Toronto*. "

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-neuf des statuts refondus du *Haut-Canada*, concernant l'enregistrement des titres et autres instruments. "

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-treize des statuts refondus du *Bas-Canada*, intitulé : " Acte concernant le notariat. "

Bill intitulé : " Acte pour expliquer certaines parties du chapitre soixante et douze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en ce qui se rattache à l'admission des aspirants " à la profession d'avocat. "

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*," sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures A. M.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le bill suivant sans aucun amendement :

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'inspection du cuir à semelles. "

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte relatif à l'esplanade de *Toronto*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les enquêtes sur les accidents causés par le feu," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'acte

“ ville de *Lévis*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour amender et refondre les lois concernant la cour “ du recorder de la cité de *Québec*,” lesquels ont été lues comme suit :—

Page 2, ligne 3. Après “bâtisses” insérez ce qui suit comme étant la septième section :—

7. De toute action pour le recouvrement d'aucune somme ou sommes d'argent payées par le possesseur ou le propriétaire d'aucun immeuble dans les limites de la dite cité pour la taxe de l'eau ou pour toute autre taxe, cotisation, impôt ou droit quelconque pour et au nom de son locataire ou que le dit locataire est convenu de payer ou acquitter suivant les conditions de son bail ou autrement.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte relatif à l'esplanade de *Toronto*,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 19. Retranchez depuis “ respectives ” jusqu'à “ Le ” dans la page 2, ligne 12, et insérez “ et aussi toutes réclamations et demandes des propriétaires et locataires des dits lots de grève contre la dite corporation quant à tous dommages soufferts “ par eux, ou aucune perte ou dommage ou dépréciation en valeur des lots de grève par “ suite de ce que leur communication immédiate avec l'eau a été interrompue, soit en tout “ ou en partie, au moyen de la construction de l'esplanade ou de quelques travaux s'y at- “ tachant, seront respectivement soumises à la décision d'arbitres, tel que ci-dessous men- “ tionné. Dans chaque cas, la partie ou les parties intéressées ou réclamantes contre la “ la dite corporation, nommeront un arbitre et la corporation en nommera un autre, et il sera “ donné avis des dites nominations par les parties intéressées et la corporation, de part et “ d'autres respectivement ; et dans le cas de la corporation, tel avis sera donné par et à son “ chef.”

“ Les deux arbitres feront choix d'un tiers-arbitre.”

“ Si dans les dix jours qui suivront l'avis qu'elle aura reçue de la nomination d'un “ arbitre, la partie signifiée néglige de nommer un arbitre, ou si dans dix jours qui sui- “ vront la nomination du deuxième arbitre, les deux arbitres négligent de nommer un “ tiers-arbitre, alors et dans chaque tel cas, il sera loisible à l'un des juges des cours supé- “ rieures de loi, siégeant en Chambres, de nommer un arbitre pour la partie ou les arbitres “ en défaut. Le renvoi sera par écrit sous le sceau de la corporation et le seing de son “ chef et les seings et sceau de la partie adverse, et comprendra un énoncé des matières et “ choses mentionnées dans la première section du présent acte, pour la décision finale des “ arbitres y nommés. Et s'il appert lors de tout tel arbitrage, que par la construction “ de l'esplanade ou le comblement d'icelle, ou qu'à raison de ce que leur communication “ immédiate avec l'eau étant coupée ou interrompue en tout ou en partie, les dits “ lots de grève sont endommagés ou dépréciés en prix ou en valeur comme propriété “ de lot de grève dans la cité de *Toronto*, au delà du montant dû à la corporation “ par le propriétaire ou les propriétaires de dits lots de grève pour la construction ou “ le comblement d'icelle, alors les dits arbitres adjugeront tel excédant aux propri- “ étaires ou locataires de lots de grève, selon le cas, mais si le montant dû à la corporation “ par les propriétaires ou locataires des dits lots de grève pour la construction ou le com- “ blement de l'esplanade comme susdit, excède le montant des dommages ou de la dépré- “ ciation susdite, alors les arbitres adjugeront tel excédant à la corporation. Dans le cas “ où le propriétaire, le locataire ou tout autre personne serait un enfant en bas âge, *non* “ *compos mentis*, ou frappé d'incapacité légale, ou serait absent de la province ou inconnu, et “ qu'il ne se trouverait pas dans cette province de personne connue comme étant autorisée “ légalement à agir pour lui dans cette matière, à laquelle il pourrait être signifié une copie “ de l'instrument par l'arpenteur de la cité, ou qui aurait pu lui être signifié ou envoyé ou à

“ laquelle l’avis de nomination d’un arbitre pourrait être signifié ou envoyé, alors le juge, en Chambres comme susdit, sur un affidavit des faits susdits, nommera un arbitre pour agir pour tel propriétaire ou locataire, et la dite corporation nommera un autre arbitre, et les deux arbitres en nommeront un troisième, et si dans les dix jours qui suivent la dite nomination faite par le juge en Chambres, la corporation néglige de nommer un arbitre, ou si dans les dix jours qui suivront la nomination du deuxième arbitre, les deux arbitres négligent de nommer un tiers-arbitre, alors et dans chaque tel cas, le juge, en Chambres comme susdit, pourra nommer un arbitre pour la partie ou les arbitres en défaut. Dans le cas où plusieurs personnes se trouvent avoir des intérêts distincts sur aucun lot de grève comme propriétaires ou locataires d’icelui, la nomination faite par la majorité en nombre des dites personnes, d’un arbitre, sera réputée et considérée être la nomination d’un arbitre relativement à tel lot de grève pour les fins du présent acte.”

Page 2, ligne 12. Retranchez “ Le juge fixera ” et insérez “ Les arbitres fixeront.”

Page 2, ligne 15. Retranchez depuis “ présent ” jusqu’à “ se ” dans la ligne 16, et insérez “ la sentence.”

Page 2, ligne 17. Retranchez depuis “ le ” où se mot se rencontre la première fois, jusqu’à “ seront ” et insérez “ l’arbitrage et la sentence.”

Page 2, ligne 20. Retranchez “ Le juge pourra ” et insérez “ Les arbitres pourront.”

Page 2, ligne 23. Retranchez “ Le jugement ” et insérez “ La sentence.”

Page 2, ligne 24. Retranchez “ le ” et insérez “ la ” et retranchez depuis “ prononceront ” jusqu’à “ ne ” dans la ligne 25, et insérez “ ou de deux d’entre eux.”

Page 2, ligne 27. Après “ forme ” insérez “ et elle sera sujette à la juridiction d’aucune des cours supérieures de loi ou d’équité, comme si elle eût été rendue sur une soumission par un *Bond* contenant la convention de faire de la soumission une ordonnance ou ordre de telle cour.”

Page 2, ligne 28. Retranchez depuis “ juge ” jusqu’à “ sur ” et insérez “ en Chambres.”

Page 2, ligne 31. Retranchez depuis “ amendé ” jusqu’à “ à ” dans la ligne 36.

Page 2, ligne 38. Après d’eux ” insérez “ tel juge en Chambres ” et retranchez depuis “ pourra ” jusqu’à “ justice ” dans la ligne 39, et insérez “ changer ou modifier la sentence de manière à accorder.”

Page 2, dernière ligne. Retranchez depuis “ douanes ” jusqu’à “ Les ” dans la page 3, ligne 6.

Page 3, ligne 9. Retranchez “ jugement ” et insérez arbitrage, sentence.”

Page 3, ligne 13. Retranchez depuis “ cité ” jusqu’à “ dans ” dans la ligne 17.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération l’amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour incorporer la ville de *Lévis*,” lequel a été lu comme suit :—

Page 17, ligne 25. Après “ travaux ” insérez “ Les quais, stations, appentis, bâtiments, emplacements de station, gares d’évitement et toutes autres propriétés et immeubles appartenant à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*, situés dans la circonscription de la corporation établie par le présent acte seront exempts de taxe.”

Ordonné, Que le dit amendement soit lu une seconde fois demain.

L’Honorable M. *Cartier*, du comité spécial nommé pour aider M. l’Orateur à prendre les arrangements nécessaires pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Afin de faciliter à l’avenir la dépêche des affaires de la Chambre, votre comité est d’opinion qu’il est expédient d’adopter les règlements ci-après comme règles permanentes. Ils sont en tout point conformes à la pratique suivie par la Chambre durant la présente session et la précédente, à part certaines modifications qui nous ont paru nécessaires pour parvenir à un arrangement plus systématique et mieux ordonné relativement aux affaires qui occupent l’attention de l’Assemblée Législative.

La 19e règle de la Chambre est remplacée par la suivante :—

19. Les affaires de routine journalières de la Chambre sont prises dans l’ordre suivant :—

Présentation des pétitions.

Lecture et réception des pétitions.

Présentation de rapports par les comités permanents et spéciaux.

Motions.

L'ordre dans lequel la Chambre procède jour par jour à la prise en considération des affaires, après les affaires de routine ci-dessus mentionnées, est comme suit :—

LUNDI.

Bills privés.

Questions au ministère.

Avis de motions.

Bills et ordres d'un intérêt public.

MARDI ET VENDREDI.

Mesures du gouvernement.

Bills privés.

Bills et ordres d'un intérêt public.

MERCREDI ET JEUDI.

(Jusqu'à 6 heures P. M.)

Questions au ministère.

Avis de motions.

(Depuis 7½ heures P. M.)

Bills et ordres d'un intérêt public.

Bills privés.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit rapport.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les enquêtes sur les accidents causés par le feu," lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 21. Retranchez depuis " avis " jusqu'à " Le " dans la ligne 24.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, que la résolution de cette Chambre du 22 avril dernier, adoptant le premier rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération la question de l'administration plus efficace du service de l'émigration, soit rescindée; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 18 mai 1861,

Un bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender le chapitre six des statuts " refondus du *Canada*, concernant l'élection des membres de la Législature, pour faire disparaître des doutes qui se sont élevés quant au droit d'appel dans le cas ci-après mentionné, " a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*, les amendements suivants ont été faits au bill :—

Page 1, ligne 13. Après " électeurs " insérez " qui devront être faites selon la loi," et retranchez depuis " *Canada* " jusqu'à " aucune " dans la ligne 14, et insérez " ne siège " pas on n'a pas donné de décision sur "

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Daoust*, le proviso suivant a été ajouté au bill :—

Page 1, ligne 19. Après " applicables " insérez : pourvu aussi, que si aucune telle plainte n'est faite comme susdit dans les trente jours durant lesquels aucune des dites listes doivent être affichées publiquement pour l'information de toutes les parties intéressées, alors cette liste ou ces listes seront considérées comme ayant été et comme étant légalement révisées et corrigées à toutes intentions et fins que de droit, et seront en force de loi."

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill concernant les banqueroutes et les biens des banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu,
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Rykert* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Rykert* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit:—

Page 3, ligne 35. A la suite du mot "abrogés" insérez "nul jugement, règle, ordre" ou décret pour le paiement de deniers d'aucune des cours du *Haut-Canada* n'aura l'effet "de créer de charges ou de privilèges sur des terres, ou sur tout intérêt en icelles."

Page 3, ligne 38. Retranchez "maintenant" et insérez "le ou avant le 18^{me} jour de "mai 1861."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Connor* a proposé, secondé par M. *Rykert*, que la clause suivante soit ajoutée au bill:

"Pourvu toujours, qu'aucun droit acquis, ou aucune procédure, matière au chose faite "en vertu des actes abrogés ci-dessus ne seront infirmés ou invalidés par la passation du "présent acte;" et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives aux honoraires en affaires de banqueroute, dans le but de créer un fonds, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender le 13^e chapitre des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, relatif à la cour "de pourvoi pour erreur et d'appel," étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que la Greffier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à onze heures et demie A. M., aujourd'hui.

Samedi, 18 mai 1861.

11½ heures A. M.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De l'association chrétienne des jeunes gens de *Montréal*; demandant un acte pour la meilleure observance du dimanche.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour restreindre l'émission de débetures par les municipalités au delà d'un certain montant, et pour d'autres fins," étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, s'est formée en comité sur le bill pour amender l'acte 22 *Victoria*, chapitre 89, relatif au traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique* pour l'apprehension et la reddition de certains accusés, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *McGee* a fait rapport que le comité avait examiné le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu,

M. *McGee* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendement ont été lues et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour exempter certains biens de famille (*homesteads*) de la saisie et vente par exécution, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill relatif aux sessions de la paix dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour permettre le rapport de verdicts dans les procès par jury au civil, quoique le jury ne soit pas unanime, étant lu.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour la répression de l'intempérance, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la

loi des cotisations du *Haut-Canada*, de manière à autoriser le conseil de comté à vendre les terres non améliorées des non résidants qui doivent deux années de taxes, étant lu,
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender le seizième paragraphe de la vingt-septième section de l'acte des écoles communes du *Haut-Canada*," étant lu,

M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Cameron*, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil ; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif aux exécutions contre les terres, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération l'opportunité d'abolir le droit de port maintenant payable par les journaux publiés et transmis par la malle en cette province, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : " Acte relatif à l'Esplanade de *Toronto*," étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif, au bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *Lévis*," étant lu,

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir : que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement, elle a été résolue négativement.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'Honorable M. *Lemieux*, l'Honorable M. *Cauchon*, M. *McDougall*, M. *Langevin*, et l'Honorable M. *Alley*, pour préparer les raisons à offrir au Conseil Législatif à une conférence, pour lesquelles cette Chambre n'a pas concouru dans le dit amendement.

L'Honorable M. *Lemieux*, du comité spécial nommé pour préparer les raisons à être offertes au Conseil Législatif à une conférence, pour lesquelles cette Chambre n'a pas concouru dans l'amendement fait par leurs honneurs au bill intitulé : " Acte pour incorporer " la ville de *Lévis*," a fait rapport que le comité avait préparé les raisons en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :—

1o. Parce que les parties intéressées à la dite incorporation n'ont jamais eu l'intention d'exempter du contrôle et de la taxation municipale les propriétés de la compagnie du Grand Tronc.

2o. Parce que cette exemption est incompatible avec le système municipal et injuste en principe, et créerait un précédent dangereux que cette Chambre ne voudrait pas sanctionner, et qu'en outre le système de taxer les propriétés des compagnies de chemins de fer, est amplement et justement pourvu par l'acte municipal du *Bas-Canada*.

Les dites raisons ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable afin de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans l'amendement fait par leurs honneurs au bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de *Lévis*."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Lemieux* se rende au Conseil Législatif et demande la dite conférence.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant l'agriculture.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre soixante-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les compagnies d'assurance mutuelle.”

Bill intitulé : “ Acte pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal* à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc, dans la dite cité, et pour restreindre dans de certaines bornes la dépense annuelle du conseil.”

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre six des statuts refondus du *Canada*, concernant l'élection des membres de la législature, pour faire disparaître des doutes qui se sont élevés quant au droit d'appel dans le cas ci-après mentionné,” sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour pourvoir sans poursuite à la forclusion des hypothèques dans le *Haut-Canada*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un bill intitulé : “ Acte pour abroger le chapitre trente-deux des statuts refondus du *Canada*, et autrement pourvoir à l'encouragement de l'agriculture, des arts et des manufactures,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Alleyn*, secondé par M. *Dunkin*,

Ordonné, Que bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour abroger le chapitre trente-deux des statuts refondus du *Canada*, et autrement pourvoir à l'encouragement de l'agriculture, des arts et des manufactures,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

L'Honorable M. *Alleyn* a proposé, secondé par M. *Dunkin*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Cauchon* a proposé pour amendement à la question, secondé par M. *Langevin*, que le mot “ maintenant ” soit retranché, et les mots “ lundi le 19 août prochain,” soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi le 19 août prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : “ Acte pour pourvoir sans poursuite à la forclusion des hypothèques dans le *Haut-Canada*,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 2. Retranchez depuis “ forcloses ” jusqu'à “ s'il ” dans la ligne 6.

Page 2, ligne 19. Retranchez depuis “ successivement ” jusqu'à “ l'avis ” dans la ligne 25.

Page 2, ligne 26. Retranchez depuis “ personnes ” jusqu'à “ et ” dans la ligne 30.

Page 3, ligne 20. Retranchez depuis “ payer ” jusqu'à “ et ” dans la ligne 33.

Page 5, ligne 20. Retranchez depuis “ juste ” jusqu'à “ toutes ” dans la ligne 33.

Page 7, ligne 40. Retranchez depuis “ accordé ” jusqu'à “ le,” dans la page 8, ligne 1, et insérez “ en donnant un avis raisonnable à la satisfaction du juge à la partie contre laquelle la forclusion doit se faire.”

Page 8, ligne 26. Après “ forclusion ” insérez clause A :

“ Clause A. Dans le cas de l'enregistrement des avis de foreclusion ou des certificats de foreclusion, le régistreur les inscrira en ce qu'ils concernent les terres y mentionnées en la même manière que les transports le sont, et il tiendra aussi une liste alphabétique des hypothèques à l'égard desquelles il peut être nommé par la suite des agents sous l'autorité de la 13^e section du présent acte, avec les noms des agents ainsi nommés.”

M. *Wilson* a proposé, secondé par M. *Burwell*, que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois ; et la question ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Sidney Smith* a proposé pour amendement à la question, secondé par l'Honorable M. *Alley*, que le mot “ maintenant ” soit retranché, et les mots “ de ce jour “ en six mois ” ajoutés à la fin d'icelle.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Dawson</i> ,	Proc. Gén. <i>Macdonald</i> ,	<i>Pope</i> ,
<i>Baby</i> ,	<i>Dunkin</i> ,	<i>MacLeod</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Benjamin</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>McCann</i> ,	<i>Rykert</i> ,
<i>Burton</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>McMicken</i> ,	<i>Sidney Smith</i> , et
<i>Cameron</i> ,	<i>Loux</i> ,	Sol. Gén. <i>Morrin</i> ,	<i>Turcotte</i> .—22.
Proc. Gén. <i>Curtier</i> ,	<i>Macbeth</i> ,	<i>Playfair</i> ,	

CONTRE :

Messieurs

<i>Burwell</i> ,	<i>Craik</i> ,	<i>Piché</i> ,	<i>Short</i> , et
<i>Cauchon</i> ,	<i>Dorland</i> ,	<i>William F. Powell</i> ,	<i>Wilson</i> .—11.
<i>Connor</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>James Ross</i> ,	

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois de ce jour en trois mois.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le message suivant :

Le Conseil Législatif n'insiste pas sur son amendement au bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé : “ Acte pour incorporer la ville de *Lévis*.”

Ordonné, Que l'Honorable M. *Lemieux* reporte le bill au Conseil Législatif.

Un message de Son Excellence Gouverneur Général, par *René Kimber*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur Général m'a ordonné d'informer cette Honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence que les membres d'icelle se rendent immédiatement auprès d'elle dans la salle des séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, qui a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :

Acte pour incorporer l'hôpital général de *Guelph*.

Acte pour incorporer le collège wesleyen de filles à *Hamilton*.

Acte pour incorporer les dames religieuses de *Jésus Marie*.

Acte pour incorporer le “ Club *Stadacona* ” de *Québec*.

Acte pour incorporer la société dite l'Union *St. Joseph de l'Industrie*.

Acte pour amender la charte de la société des fonds d'annuités et de garantie de la banque de *Montréal*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer l'asile de *Montréal* pour les femmes âgées et infirmes.

Acte pour incorporer le club des patineurs de *Montréal*.

Acte pour incorporer l'association *St. Antoine* de *Montréal*.

Acte pour amender le chapitre cent onze des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant le pénitencier provincial."

Acte pour abolir le droit qu'ont les cours de sessions de quartier et les cours de recorder de juger les cas de trahison et félonies capitales.

Acte pour amender le chapitre cent huit des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant l'asile des aliénés criminels."

Acte pour augmenter de nouveau le capital de la "Banque du Peuple."

Acte pour amender la charte de la banque d'*Ontario*.

Acte pour incorporer "l'asile des orphelins de l'église d'Angleterre," à *Québec*.

Acte pour consolider la dette de la ville de *Peterborough*, et pour permettre l'émission de débentures sur la garantie des propriétés de la ville, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour amender l'acte intitulé : "Acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer depuis "le lac *Huron* jusqu'à *Québec*, et l'encourager."

Acte pour abolir le mode de procédure en matières criminelles, dénommé "Enregistrement de la sentence de mort."

Acte pour amender l'acte d'inspection des asiles et prisons.

Acte pour pourvoir à la séparation du comté de *Renfrew* du comté de *Lanark*.

Acte pour empêcher à l'avenir que des indictements vexatoires ne soient formulés dans certains cas de délit.

Acte pour amender et étendre les dispositions de la loi concernant les personnes blessées en cette province, et décédant en dehors de ses limites.

Acte pour changer le nom de la corporation épiscopale catholique romaine de *Bytown*.

Acte pour venir en aide aux représentants de feu *Thomas Ewart*.

Acte pour venir au secours de *David Rintoul* et *Walter Armstrong*.

Acte pour changer le nom du collège de *Bytown* et pour amender l'acte qui l'incorpore.

Acte pour permettre aux municipalités de *Derham* et *Ingersoll* de passer des règlements aux fins de ratifier l'arrangement qu'elles ont passé avec la compagnie du chemin planchéié et empierré de *Derham*, *Ingersoll* et *Dorchester*, et pour légaliser le dit arrangement.

Acte pour amender le chapitre vingt-huit des statuts refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant les travaux publics," en ce qui a rapport aux pouvoirs des arbitres officiels.

Acte pour amender et expliquer l'acte concernant les droits de douane, au sujet des colis dans lesquels sont importées les marchandises.

Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-neuf des statuts refondus du *Canada*, relativement à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*.

Acte pour amender l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de " *Bytown*."

Acte pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de *Scarborough*, et pour pourvoir à la désignation d'autres réserves et lignes de chemins dans le dit township.

Acte pour amender les actes qui règlent la commune de la seigneurie d'*Yamaska*, et pour en autoriser le partage.

Acte pour amender la charte de la compagnie des mines du sud-est du *Canada*.

Acte pour constituer en corporation la société de navigation du lac *St. Pierre*.

Acte pour amender l'acte pour constituer en corporation la "compagnie de manufacture britannique américaine."

Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église *St. Paul*, à *London*, à vendre, louer ou hypothéquer une partie du lot de terre sur lequel est construite la dite église.

Acte pour incorporer l'église baptiste de *Montréal*, sous le nom de "Première église baptiste de *Montréal*," et pour d'autres fins.

Acte pour remettre en force et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritime de *Kingston*.

Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de de feu l'honorable *Thomas McKay*, par les légataires y nommés.

Acte pour confirmer et légaliser une certaine convention, passée entre les sociétés ecclésiastiques des diocèses de *Toronto* et *Huron*, relative à certains terrains d'église dans le diocèse de *Huron*.

Acte pour incorporer la banque des marchands.

Acte concernant les droits de mines.

Acte pour placer la propriété de l'église et du presbytère méthodiste wesleyen de la ville de *Stratford*, comté de *Perth*, sous les directions et dispositions de l'acte modèle de l'église méthodiste wesleyen en *Canada* en connection avec la conférence anglaise, pour la meilleure administration d'icelle.

Acte pour incorporer le collège *Morrin*, à *Québec*.

Acte pour prévenir plus efficacement l'usage frauduleux de fausses factures en matière de douane.

Acte pour amender le chapitre 54 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant les banques incorporées."

Acte pour amender le chapitre cent deux des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits sujets à poursuite par voie d'indictement."

Acte pour amender l'acte relatif aux constables.

Acte pour amender l'acte relatif aux marques des manufacturiers, et pour pourvoir à l'enregistrement des dessins.

Acte pour faire disparaître certaines obstructions à la navigation de la *Rivière des Prairies*, et pour abroger certaines clauses des actes 10 et 11 *Victoria*, chaps. 97 et 98.

Acte pour amender de nouveau l'acte qui pourvoit à l'administration et à l'amélioration du havre de *Montréal*, et au creusement d'un chenal pour les navires entre *Montréal* et *Québec*.

Acte pour consolider la dette de la cité de *Hamilton*, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte qui pourvoit à la séparation du comté de *Victoria* de celui de *Peterborough*, et pour établir le chef-lieu à *Lindsay*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, (1861.)

Acte pour incorporer " l'hospice des jeunes garçons " de la cité de *Toronto*.

Acte pour confirmer le nouvel arpentage de partie du township de *Goderich*.

Acte pour amender et étendre l'acte intitulé : " Acte pour incorporer l'association " des prêts pour les fins agricoles du *Canada*, et lui accorder certains pouvoirs."

Acte pour lever tous doutes quant à la validité de certains certificats émis aux débiteurs insolubles par les juges des cours de comté, sous l'autorité de l'acte de 1856.

Acte pour incorporer la compagnie du terminus de chemin de fer de *Montréal*.

Acte pour étendre l'application de certaines sections de l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*.

Acte pour amender les chapitres dix-huit et vingt des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'érection des paroisses et les registres des mariages, baptêmes et sépultures.

Acte pour confirmer certains arpentages dans les townships de *Lingwick*, *Bury* et *Orford*.

Acte pour donner juridiction aux magistrats canadiens relativement à certaines offenses commises au *Nouveau Brunswick* par des personnes qui s'enfuient ensuite en *Canada*.

Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y dénommées.

Acte pour transférer à la corporation de la cité d'*Hamilton* la propriété de l'aqueduc de cette cité.

Acte pour prolonger le délai fixé pour la construction du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du *St. Maurice*.

Acte pour incorporer le village de *Victoriaville*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer " la compagnie du chemin des sources de pétrole."

Acte pour établir les municipalités locales et scolaires de *St. Louis de Blandford* et *St. Valère de Bulstrode*, dans le comté d'*Arthabaska*, et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de la paroisse protestante de *Drummondville*, dans le comté de *Drummond*, à disposer de certains immeubles.

Acte pour amender l'acte chapitre soixante-trois des statuts refondus du *Canada*, concernant les compagnies à fonds social.

Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer des comtés de *Drummond* et *Arthabaska*.

Acte pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*, à *Beauharnois*, à vendre un certain terrain par eux tenu en fidéicommiss pour cette congrégation.

Acte pour légaliser certains actes de la société d'agriculture du comté d'*Arthabaska*;

Acte pour incorporer la compagnie des moulins à coton de *Toronto*.

Acte pour incorporer la compagnie hydraulique et des docks de *Montréal*.

Acte pour confirmer l'arpentage de certaines parties de la cité d'*Ottawa*.

Acte concernant le système de la médecine éclectique.

Acte pour établir et définir certaines réserves et limites de chemin dans le township de *Burford*.

Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*.

Acte concernant les biens confisqués dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender le chapitre soixante-douze des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : " Acte concernant les mariages dans le *Haut-Canada*."

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'améliorations de *Windsor*.

Acte pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages, et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à percevoir certains arrérages de taxes de l'année mil huit cent cinquante-neuf.

Acte pour permettre à *John Ericsson* d'obtenir des lettres patentes pour une machine calorifique perfectionnée.

Acte pour diviser la municipalité de *St. Gabriel de Valcartier* en deux municipalités distinctes.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de *Toronto*.

Acte pour transférer certains immeubles de feu *John Knutchbull Roche*, entre les mains des syndics.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du *St. Laurent*.

Acte pour autoriser les chambres des notaires à admettre, après examen, *Jules Huguenin* et *Joseph Lefebvre*, comme notaires.

Acte pour autoriser le conseil municipal de la paroisse *Ste. Anne de la Pêrade* à établir certains taux de péage sur le pont de la rivière *Ste. Anne*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de *Montréal*.

Acte pour modifier les délimitations du village d'*Acton Vale*, dans le comté de *Bagot*.

Acte pour amender les actes pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*.

Acte pour incorporer la congrégation *St. Michel* de *Montréal*.

Acte pour autoriser la cité de *Toronto* à émettre des débetures au montant de deux cent mille piastres, pour consolider la dette publique de la cité.

Acte pour faire disparaître tous doutes quant à la validité du règlement numéro cinquante-sept de la corporation du comté de *Grey*, et de certaines débetures émises sous son autorité.

Acte pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs énumérés dans le testament de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les exécuteurs testamentaires à donner effet aux dits legs.

Acte relatif aux cartes ou plans de villes ou villages dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender l'acte de cotisation.

Acte pour permettre l'établissement d'une cour de commissaires dans la municipalité d'*Hébertville*, dans le comté de *Chicoutimi*, bien qu'il n'y ait pas le nombre d'électeurs voulu.

Acte pour prolonger de nouveau le délai pour l'enregistrement de transports aux institutions religieuses du *Haut-Canada*.

Acte pour amender de nouveau l'acte relatif aux institutions municipales du *Haut-Canada*.

Acte pour autoriser la corporation de la cité d'*Ottawa* à prolonger la rue *William* jusqu'à la place du marché.

Acte pour amender l'acte vingt-trois *Victoria*, chapitre vingt-cinq, et le chapitre quatre-vingt des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en ce qui concerne l'exemption de certains effets de la saisie en paiement de dettes.

Acte pour pourvoir à la séparation de la cité de *Toronto* des comtés-unis de *York* et *Peel*, pour certaines fins judiciaires.

Acte des clauses générales refondus des compagnies à fonds social.

Acte pour expliquer et amender l'acte des chemins de fer.

Acte pour rendre plus générale la pratique de la vaccination.

Acte pour incorporer la banque *Jacques Cartier*.

Acte pour amender la charte de la banque de *Montréal*.

Acte pour incorporer la compagnie de navigation du *St. Laurent*.

Acte pour amender l'acte municipal refondu du *Bas-Canada*.

Acte pour amender l'acte relatif à l'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social.

Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau de la cité de *Toronto*.

Acte pour amender le chapitre soixante et treize des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, intitulé : " Acte concernant le *Notariat*."

Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-neuf des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, concernant l'enregistrement des titres et autres instruments.

Acte pour expliquer certaines parties du chapitre soixante et douze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, en ce qui se rattache à l'admission des aspirants à la profession d'avocat.

Acte pour amender la loi relative à l'administration illégale du poison.

Acte pour incorporer la société *St. George* d'*Ottawa*.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour transporter une certaine réserve de chemin ainsi que d'autres propriétés à *Sarah Davidson Russell*.

Acte pour consolider la dette de la ville de *Port Hope*.

Acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie d'élevateurs à grain et de magasins flottants du *St. Laurent*.

Acte pour incorporer la société de colonisation du *Bas-Canada*.

Acte pour amender l'acte concernant l'agriculture.

Acte pour amender le chapitre soixante et huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les compagnies d'assurance mutuelle.

Acte pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc, dans la dite cité, et pour restreindre dans de certaines bornes, la dépense annuelle du conseil.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection du cuir à semelle.

Acte pour amender le chapitre six des statuts refondus du *Canada*, concernant les élections des membres de la législature, aux fins de lever tous doutes quant au droit d'appel dans le cas ci-dessous mentionnés.

Acte pour amender l'acte concernant les enquêtes sur les accidents causés par le feu.

Acte pour amender le treizième chapitre des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, concernant la cour de pourvoi pour erreur et d'appel.

Acte pour abroger les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender et refondre les lois concernant la cour du recorder de la cité de *Quebec*.

Acte pour incorporer la ville de *Lévis*.

Le titre du bill suivant a été alors lu :—

“ Acte pour permettre à *Frédéric Chase Capreol*, écuyer, de disposer de certaines terres au moyen de la loterie, nonobstant le chapitre quatre-vingt-quinze des statuts refondus du *Canada*.”

Sur quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dire qu'il réservait le bill pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Alors, l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative s'est adressé à Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit :—

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, approchons de Votre Excellence pour lui présenter notre bill des subsides, pour l'exercice de l'année courante.

Plusieurs sujets concernant les intérêts généraux de la province ont occupé notre attention durant la dernière session, et bien que les circonstances dans lesquelles se trouve le pays soient de nature à ne requérir que peu de mesures importantes de législation, cependant, je crois sincèrement que les délibérations qui ont eu lieu sur des questions relatives au bien-être, au progrès et à la prospérité du *Canada*, ne manqueront pas de produire de bons résultats.

J'ai maintenant à offrir à votre Excellence, au nom de l'Assemblée Législative, un bill pour octroyer les sommes votées pour l'exercice de l'année, auquel bill je sollicite respectueusement la sanction de votre Excellence.”

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a présenté alors le bill des subsides qui suit :

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année mil huit cent soixante et un, et à certaines autres dépenses se rattachant au service public, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il a plu à Son Excellence de prononcer aux deux Chambres le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vois que vous avez amené à terme vos délibérations sur les mesures jugées nécessaires pour le bien-être de la province, et qu'ainsi il est en mon pouvoir de clore la quatrième session de ce parlement.

Vous avez, en plusieurs points importants, amendé la loi criminelle, et facilité l'expédition des affaires judiciaires.

Vous avez expédié les diverses mesures qui vous ont été soumises, et vous avez donné toute l'attention possible aux pétitions et représentations des sujets de Sa Majesté.

J'ai lieu de vous offrir mes félicitations sur les perspectives qui s'ouvrent pour le *Canada*, et qui nous font espérer l'augmentation des exportations. Les navires que vous voyez flotter maintenant sous vos fenêtres dans le *St. Laurent*, annoncent l'ouverture d'un riche trafic, et je prie la providence de favoriser nos campagnes d'une autre moisson abondante.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des subsides que vous avez libéralement votés pour le service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Sa Très Gracieuse Majesté a souffert une profonde affliction domestique, à l'occasion de laquelle, en loyaux sujets, vous lui avez adressé l'expression de vos sentiments de condoléance et de votre sympathie. Je n'ai pas manqué de transmettre votre adresse au Secrétaire d'Etat pour les colonies.

Nous pouvons, je crois, nous attendre prochainement à l'honneur d'une visite, sans caractère officiel, de Son Altesse Royale le Prince *Alfred*, et j'ai l'assurance que la présence parmi nous d'un autre membre de la famille royale d'*Angleterre*, sera pour tous un sujet de félicitations.

Je vous relève maintenant de vos travaux, et je proroge le Parlement du *Canada*.

Alors, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur Général que le Parlement Provincial soit prorogé à jeudi le vingt sept de juin prochain, pour être alors tenu ici ; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à jeudi le vingt sept de juin prochain.

APPENDICE.

LISTE DE L'APPENDICE.

No. 1.—EMIGRATION:—PREMIER RAPPORT du comité spécial de l'émigration, auquel a été renvoyé le rapport annuel de l'agent en chef de l'émigration, à Québec, avec les documents qui l'accompagnent; et le rapport du commissaire des terres de la couronne, en tant qu'il se rapporte au sujet de la colonisation.

SECOND do do do

No. 2.—SECOND RAPPORT du comité permanent des comptes publics, relatif à la compagnie des chemins de Toronto.

RAPPORT FINAL du comité permanent des comptes publics, sur la dépense de l'année 1860.

RAPPORT.

Le comité spécial sur l'immigration, auquel a été renvoyé le rapport annuel de l'agent principal d'immigration à Québec, avec les documents qui l'accompagnaient, et la partie du rapport du commissaire des terres de la couronne qui a trait au sujet de l'établissement des immigrés,—a l'honneur de soumettre son PREMIER RAPPORT.

1. PREMIER RAPPORT—SYSTÈME ADMINISTRATIF.

Le comité a appris avec beaucoup de satisfaction que le nombre d'émigrants arrivé dans la province, l'année dernière, a excédé de près de 20 pour cent celui de 1859, bien qu'il soit à peu près dans la même proportion au-dessous de celui de 1858, et qu'il soit beaucoup moindre que le nombre de ceux qui sont venus en 1857, et toutes les années précédentes. Les chiffres, tels que donnés par l'agent en chef et ses adjoints, sont

Arrivés à Québec	10,150
Par le pont suspendu	7,622
Par Oswego, Cap Vincent, et autres ports du lac Champlain	1,650
Par voie du lac Champlain	200
Total	19,622

Sur ces immigrants, les rapports indiquent que 4,769 se sont établis dans le Haut-Canada, 614 dans le district d'Ottawa, 1,200 dans le Bas-Canada, 50 dans Gaspé; et 1,162 autres, dont on n'a pas de rapport exact, sont présumés s'être établis dans le pays; ce qui fait une augmentation permanente à notre population de 7,795 âmes, ou près de 40 pour cent de tous les arrivages de l'année. Pour les détails relatifs à l'origine, aux occupations et aux moyens pécuniaires des différentes catégories d'immigrés, nous devons renvoyer au rapport lui-même et aux documents qui l'accompagnent, et qui sont déjà devant la chambre.

Votre comité, dans l'accomplissement de ses devoirs, doit ici se permettre d'observer que les rapports supplémentaires qui accompagnent celui de l'agent en chef, sont très différents degrés d'intérêt et de mérite. Tandis que plusieurs d'entre eux sont évidemment le résultat de beaucoup de recherches et d'observations studieuses, un ou deux se caractérisent par des expressions très vagues et une grande indifférence dans les détails, que l'on ne devrait pas tolérer dans un document officiel sur un sujet aussi vaste et aussi important. Le comité s'abstiendra de désigner plus particulièrement les agents dont les rapports ont motivé cette censure, dans l'espoir qu'ils apporteront dorénavant plus de soin dans leur travail.

Après avoir considéré avec soin les documents de l'an dernier, ainsi que les témoignages très complets entendus par le comité de la dernière session, le comité en est venu à la conclusion de recommander à la chambre l'introduction d'un nouveau système dans le service de l'immigration. Les principaux motifs sur lesquels il appuie cette recommandation, sont que la responsabilité et les travaux se rattachant à ce service sont partagés d'une manière arbitraire entre le département de terres de la couronne—qui est déjà surchargé d'affaires qui sont plus de son ressort que celle-là—et le bureau d'agriculture et des statistiques. Une responsabilité de cette sorte, lorsqu'elle est partagée, produit autant d'inconvénients que lorsqu'il n'existe aucune responsabilité, et c'est pourquoi votre comité en est venu à la conclusion de recommander à votre honorable chambre que les lois existantes soient, durant la présente session du parlement, amendées de manière à élever ces deux bureaux au rang d'un département du gouvernement exécutif, avec cette désignation : LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION; qu'à l'avenir le titre du ministre d'agriculture, soit celui de MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION, et que toute la gestion du service de l'immigration soit référée au département ainsi constitué.

Le comité prend aussi la liberté de recommander l'abolition de la capitation qui est à présent prélevée sur tous les passagers âgés de plus d'un an, et arrivant directement dans la province par mer. L'on peut remarquer que l'année dernière, par exemple, les

10,000 émigrants qui sont entrés dans la province par le St. Laurent ont eu à payer (ou ceux qui les envoyaient pour eux) cette taxe, tandis que les 10,000 qui sont entrés par les steamers des lacs et le pont suspendu n'ont pas payé un sou. M. Buchanan et plusieurs autres croient que bien que l'abolition de cette taxe puisse ne pas avoir, immédiatement ou plus tard, l'effet de diminuer le prix du passage, cependant l'abolition du seul impôt prélevé en ce pays sur ceux qui en veulent faire leur patrie, fera plus pour le crédit et la réputation du Canada avec cette classe de personnes, que ne vaut le profit que l'on en retire. Cependant, votre comité ne propose l'abolition de cet impôt *qu'en faveur des passagers seulement* qui sont inscrits comme se proposant de s'établir en Canada. Sur les passagers qui ont des billets de passage continu, et sur tous ceux à destination des Etats-Unis, il recommande que la taxe soit maintenue, exactement comme au port de New-York il faut commuer ou payer pour les émigrants à destination du Canada, bien qu'ils puissent devoir à nos agences de Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton les secours et les avis qu'ils reçoivent.

Le comité prend la liberté de suggérer à l'attention de votre honorable Chambre et du département futur de l'immigration, lorsqu'il sera organisé, la nécessité absolue de diviser la province entre les bureaux de l'intérieur, et d'étendre l'action des agents sur des parties entières du pays, au lieu de les restreindre, comme aujourd'hui, à n'agir que sur certains points définis. Avant et après la fermeture de la navigation, l'agent, dont le bureau ordinaire se ferme aussitôt, devrait recevoir l'ordre de visiter son arrondissement afin de pouvoir apprendre par lui-même ce qui s'y est fait et ce qui devra y être fait. Dans le but de compléter ce système d'agences, il sera peut-être nécessaire de faire quelques nominations additionnelles sur deux ou trois points principaux dans le Haut et le Bas-Canada : votre comité ne prendra point sur lui de désigner les localités particulières qui devront être les centres d'opération de ces nouvelles agences, car il croit que ce soin revient au département.

Relativement aux agences établies dans les ports étrangers d'où nous tirons notre immigration, votre comité est d'opinion que, de même que les agents locaux dans la province seront tenus de se charger de la surintendance des comtés avoisinants, ainsi les agents provinciaux à l'étranger devraient être requis, dans les intervalles entre les saisons d'émigration, d'étudier et connaître l'intérieur des pays auxquels ils peuvent être envoyés, et de destiner un tableau spécial dans leurs rapports annuels à un itinéraire de leurs voyages, en donnant les distances, la population, le temps employé dans leur visite, etc., avec telles observations générales qui pourraient être d'un avantage quelconque au département en ce pays.

Le comité se proposant de faire de cette partie du rapport du commissaire des terres de la couronne relative à la colonisation, qui a été proposée à sa considération, le sujet d'une étude spéciale, et désireux d'économiser le temps de la session, prend la liberté de soumettre à la chambre les suggestions et recommandations ci-dessus sur l'administration future et responsable du service de l'immigration. Il ne se cache pas que l'extension projetée des attributions du ministre de l'agriculture pourra entraîner quelques dépenses additionnelles de la part du gouvernement ; mais elles ne seront pas considérables. Le personnel déjà existant dans les deux bureaux et le département de l'agent principal est probablement assez nombreux pour faire le travail projeté ; mais, quand même ou devrait encourir des dépenses additionnelles considérables pour atteindre l'amélioration que l'on signale et qui est d'une importance si majeure, le comité est unanime à croire que ni la chambre ni le pays ne s'opposeraient à une dépense aussi utile que profitable.

Le tout néanmoins humblement soumis.

Au nom du comité.

THOMAS D'ARCY MCGEE,
Président.

RAPPORT.

Le Comité Spécial de l'Immigration auquel a été renvoyé le rapport annuel du principal agent de l'immigration à Québec, ainsi que les documents qui l'accompagnent, et cette partie du rapport du commissaire des terres de la couronne qui a trait à la colonisation, prend la liberté de soumettre son deuxième rapport.

II. DEUXIÈME RAPPORT.—CHEMINS DE COLONISATION, HAUT ET BAS-CANADA.

Etant de l'avis unanime que la construction de ce qu'on est convenu d'appeler "chemins de colonisation," et l'emploi du fonds de colonisation, sont des sujets qui ne le cèdent en importance qu'au système administratif lui-même, votre comité a décidé de dédier exclusivement le présent rapport à cette partie de l'investigation dont il est chargé.

La nécessité absolue de construire de ces chemins est depuis longtemps reconnue par le gouvernement, et il est par conséquent inutile d'en faire maintenant un sujet de discussion. Avant et depuis l'union du Haut et du Bas-Canada, les administrations successives de chaque province, et des deux réunies, ont admis de prime abord l'importance vitale de la construction de ces chemins pour aider au développement des ressources du pays; mais les moyens adoptés et les objets en vue dans les deux sections différaient grandement entre eux, et cette différence est encore facile à distinguer. Mais pour embrasser toute cette question dans son rapport, votre comité pense qu'il est nécessaire, tant sous le rapport de la clarté que sous celui de l'utilité, de décrire séparément les systèmes suivis dans le Haut et le Bas-Canada.

I.—SYSTÈME DES CHEMINS DE COLONISATION DU HAUT-CANADA.

Antérieurement à l'organisation du bureau d'agriculture, en 1852, les octrois annuels faits par le Parlement pour les chemins et ponts en Haut-Canada, s'élevèrent, dans les années après l'union, à £504,000 ou \$2,016,000. C'est à cette libérale dépense, qui s'élève à une moyenne de \$166,000 par année, que cette section du pays doit d'avoir eu à bonne heure quelques uns de ses plus importants chemins. Comme exemple, nous pouvons citer l'ouverture de la région de Saugeen par les chemins de Toronto à Sydenham, de Durham, et d'Elora à Saugeen. La construction de ces chemins, et toutes les autres dépenses de cette description, pendant ces années, furent faites sous la direction du département des terres de la couronne. Mais en 1854, lorsque l'honorable Dr. Rolph quitta ce département pour le ministère de l'agriculture, l'administration des chemins de colonisation du Haut-Canada fut transférée au bureau d'agriculture. Ceux du Bas-Canada n'étaient pas alors et n'ont pas été depuis placés sous le même contrôle.

Les sommes votées annuellement par la législature,—et devant être également partagées entre le Haut et le Bas-Canada—depuis le transfert de l'administration des chemins du Haut-Canada au bureau d'agriculture, se décomposent comme suit :—

1855	-	-	-	-	-	-	-	-	\$100,000
1856	-	-	-	-	-	-	-	-	100,000
1857	-	-	-	-	-	-	-	-	100,000
1858	-	-	-	-	-	-	-	-	100,000
1859	-	-	-	-	-	-	-	-	50,000
1860	-	-	-	-	-	-	-	-	100,000
Total en six ans									\$550,000

Cette somme, jointe aux octrois annuels antérieurs et plus considérables, donne un total de plus de \$2,566,000 dépensées, en parts égales, à l'ouverture de chemins sur les terres incultes du Haut et du Bas-Canada, et cela durant les vingt années écoulées depuis l'union.

L'étendue de la surveillance exercée par le bureau d'agriculture est désignée dans le témoignage de son secrétaire, M. Hutton, lequel témoignage est annexé au présent rapport. Le bureau choisit telles parties du pays que les rapports d'arpenteurs provinciaux désignent

comme étant les plus propres à la colonisation ; il s'adresse au ministre des finances pour faire voter un octroi annuel par la législature ; il fait le partage de l'octroi une fois voté ; reçoit des estimations ; passe des contrats ; paie les entrepreneurs et nomme des surintendants. Bien que dans les circonstances actuelles la somme à sa disposition n'exécède pas \$50,000 annuellement, l'on peut voir, d'après une simple énumération de ces devoirs, combien est importante la branche du service public dont ce bureau a l'administration.

Tout le système des chemins de colonisation dans le Haut-Canada est bien défini par la carte qui accompagne le rapport du commissaire des terres de la couronne pour 1861, et qui est l'œuvre de l'infatigable chef de la division des arpenteurs en Haut-Canada, M. Devine. Les chemins qui ne sont qu'à l'état de projet, et distingués de ceux déjà faits et parcourus, figurent dans le tableau suivant, compilé par M. Gibson, le surintendant général :—

CHEMINS de COLONISATION faits et à faire dans le Haut-Canada, le 31 déc. 1861.

CHEMINS.	Longueur projetée.	Actuelle-ment fait	Affaire.	A l'en-treprise 1861.	Coût par mille y compris les ponts.	REMARQUES.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	\$	
Sous la surveillance de M. Gibson.						
Chemin de Collingwood	18	18	389	
do d'Hastings.....	98	68	30	545	Jusqu'à Opéongo.
do d'Addington	70	61	9	688	do
do d'Elzvir à Kaladar ..	11	14	372	
Ch. Frontenac à Madawaska..	64	33	31	442	
do Bobcaygeon	110	41	69	659	Jusqu'à Madawaska.
do Elma.....	7½	7½	10	312	Jusqu'au Lac Nipissingue,
do Elma à Mornington...	11½	11½	169	[arpenté.
do Peterson.....	97	48½	48½	363	Incomplet.
do Muskoka	70	21	49	28	680	Y compris 6 ponts et un
do Bobcaygeon à Emily	3	3	4	466	[quai.
do Addington à Renfrew	22½	22½	342	
do Victoria	35	10½	24½	523	Y compris 1818 perches de
do Opéongo	102	60	24	5	430	[chemin de traverse.
do Cameron	13	6	7	467	Deux grands ponts.
do Burleigh	2½	5	678	Deux grands ponts.
do Parry Sound jusqu'au Bobcaygeon	50	50	2½	
Ch. Bobcaygeon jusqu'au Opéongo	45	45	
do Sault Ste. Marie.....	19	528	
Sous la surveillance de M. Snow.						
Chemin de Mississippi.....	32½	
Darling à Levant	5	
Total.....	485	54½	

Avec l'adjonction d'une ligne d'environ 100 milles de long, s'étendant de la Rivière des Français à la jonction des chemins de Muskoka et Opéongo, et dont l'absolue nécessité est pleinement établie par le témoignage (annexé à ce rapport) de M. Stoughton Dennis, arpenteur provincial, le système des chemins de colonisation du Haut-Canada pourra être considéré, quant à présent, comme suffisamment complet pour que la colonisation dans tout township au sud du chemin d'Opéongo soit à la portée de toutes les particularités. Mais, comme des chemins devant traverser les townships nouvellement arpentés ne sauraient être construits par des colons isolés sans que cela leur nuise beaucoup et les expose à perdre une partie des fruits de plusieurs années de travail, un témoin d'une grande expérience (M. Dennis) a suggéré au comité que deux chemins tracés à angles droits devraient être construits, par ordre du département, à travers chaque township nouvellement arpenté et situé en dedans des grandes lignes principales de chemin. Cette dépense de surcroît ainsi en-

courue par le gouvernement, pourrait être couverte, croit-on, par une augmentation additionnelle de vingt-cinq centins par acre pour la terre, qui serait cotisée d'après une échelle mobile, et dont le maximum retomberait sur ceux qui auraient obtenu les lots de front, et le minimum sur ceux dont les lots seraient le plus en arrière; mais c'est là un sujet qui, rigoureusement parlant, ne devrait être traité qu'à une période plus reculée de nos travaux, et où il sera question des conditions de vente et d'établissement auxquelles les terres publiques de la province sont actuellement obtenues.

Deux des avantages immédiats qui résultent de la construction de chemins dans un nouveau pays sont, en premier lieu, un emploi temporaire pour ceux qui veulent y travailler; et en second lieu, la facilité d'aller moulin et au marché fait rencontrer ensemble, presque simultanément, un groupe d'individus de diverses origines qui ont besoin les uns des autres et s'entraident mutuellement. Il paraît d'après le témoignage de M. Roche et d'autres, que souvent les premiers versements de £5 sur l'achat ont été payés avec l'argent provenant du travail fait sur les chemins, qui donnaient ainsi du bénéfice tout en se construisant. Il fait plaisir de voir, d'après ce que le comité a pu en apprendre, que des groupes de Canadiens et d'étrangers venus du Royaume-Uni et d'ailleurs, travaillant ensemble sur les chemins, se sont rendus jusqu'ici tous les services essentiels d'un bon voisinage. L'Agent du chemin d'Opéongo, M. French, nous écrit qu'à une corvée volontaire faite entre les colons, il entendit parler six langues différentes, et qu'il arrive très-rarement qu'une dispute ou qu'un manque de bons services se voie parmi une population aussi hétérogène.

Comme un exemple du succès qui a couronné l'ouverture des chemins du Haut-Canada en général, le comité citera le chemin d'Opéongo. On peut dire sans se tromper que ce chemin est l'ouvrage des dernières années. Les 54 milles déjà faits coûtent au gouvernement en moyenne £124 par mille, ou £6,676. En retour de cette somme considérable, on peut placer au crédit de la Province 357 ventes, représentant 40,617 acres de terre dans le voisinage immédiat du chemin, et à une moyenne de 80 centins par acres, donnent £8,125 8s; il y a eu 282 octrois gratuits de pris qui, à une moyenne de 100 acres par octroi, font 28,200 acres. Ces chiffres pris ensemble font voir qu'il a été cédé ou octroyé depuis l'ouverture du chemin 639 lots ou 68,817 acres de terre. En supposant que chaque famille représente cinq personnes, on n'a pas moins de 3,195 âmes qui se sont établies presque toutes par suite de ce chemin, sans compter qu'il est d'une égale nécessité pour les townships adjacents. Le chiffre de la contribution au revenu de ces 3,195 individus suffirait, à lui seul, à rembourser chaque année toutes les dépenses occasionnées par ce chemin.

On peut dire sans se tromper que de semblables résultats ont suivi l'ouverture de toutes les grandes lignes de chemins de colonisation, dont il a été construit jusqu'à la fin de 1860 un total de 485 milles, comme on peut le voir par le tableau précédent. Les frais de construction sur chaque ligne de chemin, ainsi que de ses embranchements, à la même date, s'élèvent en chiffres ronds, comme suit :

Collingwood à Meaford.....	\$6,000
Chemin d'Hastings.....	31,467
“ Addington.....	36,797
“ Elzivir à Kaladar.....	5,216
“ Frontenac.....	14,502
“ Bobcaygeon.....	27,457
Pont et Chemins d'Elma.....	2,339
“ Elma à Mornington.....	1,992
“ Petersón.....	17,705
“ Southampton à Goderich.....	200
“ Muskoka.....	14,283
“ Otonabee.....	750
“ Emily.....	1,400
“ Addington à Renfrew.....	8,708
Ponts et chemin de Cameron.....	2,804
Chemin de Victoria.....	5,501
“ D'Opéongo.....	6,001
Pont sur la Madawaska à la Jonction des chemins de Peterson à Opéongo.....	2,477

“ Kingston à Perth.....	1,400
Pont et Rapides de Burleigh.....	806
Chemins au Sault Ste.-Marie.....	10,661

\$198,560

A une fraction près, cette somme de \$200,000 dépensée sous la surveillance de M. Gibson, ainsi que celle dont il a déjà été fait mention, ont servi à ouvrir dans le Haut-Canada une étendue de pays située principalement au Sud d'Opéongo et renfermant assez de terres arables pour donner l'abondance et le confort à une population d'au moins 1,500,000 âmes, en prenant pour base de calcul la densité comparative de la population du Danemark ou de l'Écosse.

II.—SYSTÈME DES CHEMINS DE COLONISATION DANS LE BAS-CANADA.

Lorsque les chemins de colonisation du Haut-Canada furent transférés du Département des Terres de la Couronne au Bureau d'Agriculture, ceux du Bas-Canada restèrent sous leur ancien contrôle.

Le mode d'après lequel les sommes votées tous les ans par la législature pour les fins de colonisation dans le Bas-Canada ont été employées jusqu'à ces derniers temps, n'a produit que peu de résultats et a peu fait pour l'ouverture de nouvelles terres à la colonisation. On ne peut nier, à la vérité, que cet argent n'ait été avantageux aux localités où il a été dépensé; mais même en ce cas, il est douteux si ces localités n'auraient pas retiré de plus grands avantages de l'emploi de ces allocations à ouvrir de nouvelles terres où le surplus de leur population aurait pu se diriger, les mettre en valeur et contribuer par ce moyen à l'accroissement de la richesse générale du pays.

Votre comité, après s'être enquis des facilités que l'on donne à la colonisation dans le Bas-Canada, regrette d'avoir à vous dire que nulle part on ne trouve les chemins d'octrois gratuits prêts à recevoir les colons comme dans le Haut-Canada.

Il paraît, d'après le rapport de l'inspecteur des chemins de colonisation, que la plus grande partie de la somme votée au Bas-Canada durant la dernière session, au lieu d'être appliquée à l'ouverture d'un nouveau territoire, a été, comme dans les années précédentes, dépensée en de faibles améliorations locales, distribuée entre à peu près 90 différents bouts de chemin et remise à environ 80 surintendants. On doit cependant faire une exception en faveur de la grande ligne ou chemin Taché, au sud du St. Laurent, entre celui-ci et la frontière, qui traverse les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Rimouski; il n'a encore qu'environ 36 milles d'ouverts, et déjà les établissements l'ont devancé et se font sur la ligne qui a été tracée. Le chemin est croisé par celui dit Elgin et par d'autres routes latérales plus ou moins avancées.

Les colons qui viennent si vite s'établir sur cette ligne de chemin viennent tous des comtés adjacents qui y dirigent ainsi le trop plein de leur population: et il y a des témoignages qui ont établi devant le comité que quand ce chemin sera ouvert d'une extrémité à l'autre, ainsi que les chemins latéraux qui sont de même en voie de construction, il suffirait tout juste à recevoir le surplus de la population des paroisses voisines qui, sans cette mesure, devra prendre tôt ou tard une autre route ou aller se fixer à l'étranger. Le chiffre de sommes dépensées sur le chemin Taché dans les deux dernières années est d'environ \$18,000. Il y a encore en voie de construction des chemins d'une moindre étendue et qui, dans les endroits où ils se font, devront servir de débouché local et se garnir de colons des places voisines: mais on ne voit pas qu'il y ait jamais eu jusqu'à présent de concentration d'efforts pour ouvrir de grand territoire, comme il a été fait jusqu'ici dans le Haut-Canada.

Votre comité trouve qu'au lieu d'avoir préparé le champ à l'immigration étrangère dans le Bas-Canada, on n'a pas même donné les facilités nécessaires au surplus de la population des vieux établissements pour s'établir sur de nouvelles terres; de là, cette émigration continuelle vers d'autres pays d'un grand nombre de nos jeunes gens les plus vigoureux et les plus robustes.

Aussi, votre comité est-il d'opinion que la simple continuation des octrois annuels de la législature, au même chiffre, devra prendre plusieurs années, même avec le meilleur système, avant qu'il y ait des mesures suffisantes d'établies pour satisfaire les besoins seuls de la population du pays: c'est pourquoi votre comité n'hésite pas à recommander, avec l'adoption du système suivi en Haut-Canada, des octrois plus considérables pour ouvrir les terres incultes de la couronne.

Votre comité est heureux de voir, par le témoignage de l'honorable P. M. Vankoughnet, commissaire des terres de la couronne, qu'il désapprouve le système que le comité lui-même a si fortement condamné et qu'il a pris des mesures pour l'assimiler à celui qui est suivi dans le Haut-Canada. Il appert aussi par son témoignage qu'il a été fait ou qu'il se fait actuellement des arpentages et explorations qui lui permettront d'ouvrir de nouvelles grandes routes, sur le même principe que le chemin Taché.

Votre comité attire instamment l'attention de votre honorable chambre sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour ouvrir les grandes étendues de pays qui sont encore disponibles dans la péninsule de Gaspé, dans le territoire des rivières St. François et Madawaska, vers les sources des rivières Chaudière et St. Jean, dans l'immense territoire du St. Maurice, et de là jusqu'aux tributaires de l'Ottawa. De grandes lignes de chemin, entrecoupées de chemins de traverse et reliés aux établissements actuels, comme on l'a fait et comme on le fait encore sous le système du Haut-Canada, auraient pour résultat une forte colonisation du Bas-Canada, et empêcheraient cette partie de perdre ses forces, chaque année, comme elle le fait maintenant.

III. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS.

En terminant cette partie de son enquête, votre comité prend la liberté de soumettre à la chambre et au pays les suggestions et recommandations suivantes :—

1. Que la surveillance des chemins de colonisation du Bas-Canada, ainsi que de ceux du Haut-Canada, à l'exception des arpentages et explorations nécessaires qui doivent nécessairement continuer à être du ressort du département des terres de la couronne, devrait être immédiatement confiée au "Département de l'Agriculture et de l'Immigration" proposé.

2. Que les dépenses faites à même le fonds de colonisation devraient dorénavant être concentrées sur les chemins qui conduisent dans de nouveaux territoires, de nécessité immédiate et urgente, sans égard aux sollicitations personnelles ou de partisans à ce contraire.

3. Que la construction des chemins devrait, autant que possible, se poursuivre *parri passu* avec l'établissement des colons, afin que les plus pauvres puissent trouver de l'ouvrage et gagner quelque chose en faisant les chemins dans le voisinage immédiat des "octrois gratuits."

4. Que l'aide et la coopération des municipalités touchant aux nouveaux townships devraient, par la diffusion des renseignements ou autrement, être réclamées pour aider à leur établissement.

5. Que des cartes des townships soient distribuées gratuitement, ou à un prix nominal, aux immigrants et colons natifs, afin de leur faire voir la situation et les bornes de leur propriété future ; et dans ce but, que des exemplaires de ces cartes devraient être placés à bord des steamers de la ligne canadienne et autres navires qui transportent des émigrants ; aussi, entre les mains du clergé local, des agents des terres de la couronne, des chemins de colonisation, et d'immigration.

6. La construction des chemins de township devrait être payée au moyen d'un léger pourcentage sur le prix des terres vendues—dont le *maximum* pèserait sur les lots en face desquels passeraient ces chemins.

7. Que la confection de ces chemins devrait être, partout où cela serait possible, donnée par contrat, et qu'une inspection systématique de l'ouvrage devrait être faite à telles saisons de l'année, et à telles phases des travaux, qui permettraient aux inspecteurs de remplir tout leur devoir envers les entrepreneurs et le pays.

Le tout néanmoins humblement soumis.

THOS. D'ARCY MCGEE,
Président.

SECOND RAPPORT

DU

COMITE PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

Le comité permanent des Comptes Publics prend la liberté de présenter son Second Rapport.

Votre comité a fait mettre devant lui des tableaux et documents additionnels concernant les chemins d'York, et il en donne ici communication à Votre Honorable Chambre.—A.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

W. CAYLEY,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Lundi, 6 mai 1861.



TABLEAUX et DOCUMENTS mis devant le COMITE PERMANENT
des COMPTES PUBLICS et concernant la COMPAGNIE DES CHEMINS de TORONTO.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE TORONTO,
Toronto, 24 déc. 1858.

A JOHN LANGTON, Ecr.,
Auditeur, etc., etc.,

MONSIEUR,—Conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 27 mai 1858, la compagnie des chemins de Toronto m'a enjoint de faire et transmettre, pour votre information, 1^o "Un compte des recettes et dépenses des chemins depuis leur acquisition, avec indication des recettes de chaque barrière de péage durant chaque année, et des frais ordinaires de réparation et construction;" 2^o "Le nom des premiers et des actionnaires actuels de la compagnie, avec indication du montant de leurs actions et de la date où ils sont devenus actionnaires;" 3^o "L'étendue des chemins lors de l'acquisition, et tout prolongement qui a pu leur être fait depuis," et je prends la liberté de transmettre ci-joint, sous les numéros 1, 2 et 3, ces renseignements demandés.

Le tableau No. 1 indique le montant des recettes des différents chemins acquis par la compagnie des chemins de Toronto, savoir : le chemin de la rue Yonge, le chemin de Kingston et les chemins de Dundas et de la rive du lac, pour chacun des huit années depuis leur acquisition, le 15 octobre 1850. Il renferme aussi le compte des recettes de chacune des barrières de ces chemins durant chacune de ces années. Ainsi qu'on peut le voir, le total des recettes provenant des péages et des versements sur le capital social est de £97,073 14 5. La dépense est indiquée dans le tableau No. 2.

Le tableau No. 2 donne les différents chapitres de dépense, avec une balance de £769 5 4 en main.

Le tableau No. 3 donne les noms des premiers et des actionnaires actuels de la compagnie.

Pour bien établir le droit que la compagnie croit avoir à une compensation du gouvernement pour les dommages que lui a causés la construction, faite avec l'aide de deniers publics, de chemins de fer parallèles à ses chemins, il est nécessaire de faire quelques remarques touchant le tableau No. 1. Durant l'année qui précéda l'acquisition des chemins par la compagnie, et qui prit fin le 15 octobre 1850, les recettes provenant des péages s'élevèrent à environ £8,495 11 9, donnant une augmentation de £942, 11 9. Dans l'année expirée en octobre 1852, la deuxième de l'acquisition, il y eut, sur l'année précédente, une autre augmentation de £6,304 11 3, et sur celle qui précéda le transport des chemins à la compagnie, l'augmentation fut de £2,247 3 0. Le 16 mai 1853, le chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, lequel est parallèle au chemin de la rue Yonge et le traverse à deux endroits différents, fut ouvert à la circulation. La concurrence de ce chemin de fer, qui n'aurait jamais été construit sans l'aide pécuniaire de la province, faite à la plus longue route de la compagnie des chemins de Toronto pendant cinq mois cette

année, a diminué ses recettes de £5334 6, si on les compare à celle de l'année précédente. En 1854, les recettes des péages s'élevaient à £8,005, ce qui donnait une diminution de £1,261 18 0 sur celles de 1853, alors que la voie ferrée ne faisait concurrence au chemin de Yonge que depuis 5 mois, et £1,795 3 0 sur celles de 1852, année qui précéda l'ouverture à la circulation du chemin de fer susdit. L'année 1855, cependant, laisse voir une augmentation de £460 15 8 dans les recettes des péages sur celles de 1854. D'après ces chiffres, l'on peut voir que la concurrence du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron a été poussée à son dernier point en 1854, et cette légère augmentation des recettes de la compagnie des chemins de Toronto en 1855, sur celles des années précédentes, établit l'exactitude des calculs sur lesquels la compagnie, en comptant sur l'augmentation du roulage que produirait l'accroissement de la population et le développement progressifs des ressources du pays, s'était appuyée en faisant l'acquisition des chemins d'York. Et si la compagnie n'a pas vu se réaliser ces espérances bien fondées, cela vient seulement de la concurrence des voies ferrées parallèles à ses chemins, et qui ont été construites à l'aide du crédit de la province.

Deux mois avant la fin de l'année expirée le 15 octobre 1855, et voyant la grande diminution de ses recettes, la compagnie jugea à propos d'élever le taux des péages—mais en le laissant toutefois 30 pour cent au-dessous de celui que la loi autorise—et elle perçut l'année suivante (1856) £10,462 0 2. Cette somme est plus forte que celle des recettes d'aucune année antérieure, mais elle est encore moindre qu'elle ne l'aurait été sans la concurrence des chemins de fer. Si la moyenne de l'augmentation, durant l'année qui précéda et celle qui suivit l'acquisition des chemins, se fut maintenue, les recettes, en tenant compte de l'augmentation du taux des péages en 1855, se seraient élevées à £16,430, en 1856, au lieu de £10,462 0 2. La compagnie a le pouvoir d'élever de 50 pour cent le taux actuel des péages, mais le mécontentement produit par l'augmentation de 1855 est un indice que toute tentative d'élever les péages au taux maximum permis par la loi rencontrerait une résistance de la part du public qui rendrait leur perception impossible. C'est cette raison qui a contraint la compagnie à tenir les péages au taux auquel ils ont été élevés en 1855.

La concurrence des chemins de fer ayant augmenté, les recettes durant l'année qui suivit l'augmentation du taux des péages restèrent stagnantes. Le chemin de fer Grand Tronc était ouvert au roulage jusqu'à Montréal le 27 octobre 1856, et il l'était à l'ouest jusqu'à Berlin peu avant la fin de l'année expirée le 15 octobre. En 1857, les recettes de la compagnie se montèrent à £8,748 6 2, ce qui donnait une diminution de £1,713 14 0 sur celles de l'année précédente, et comparées à celles de 1852, avant que la concurrence des chemins de fer se fit sentir, elles sont de £1,051 16 10 de moins. Les recettes de 1858 étaient de £8,829 19 2, donnant une augmentation de £71 13 0 sur l'année précédente, mais celles de 1852 l'emportent encore de £980 3 10. La concurrence du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron n'a pas seulement affecté le roulage du chemin de la rue Yonge qui lui est parallèle; elle a détourné celui de parties de King, de Vaughan, Caledon et autres townships, et qui, sans cela, se serait comme auparavant dirigé par le chemin planchéié de Weston et par la sixième ligne jusqu'au chemin de Dundas; et il en est de même de parties de Whitchurch, de Brook, Reach et autres townships dont le roulage se dirigeait précédemment au chemin de Kingston. La même chose a eu lieu pour le roulage du chemin de la rue Yonge lors de l'ouverture de la voie ferrée du Grand Tronc. Dans les deux cas, la diminution du roulage sur les routes de la compagnie des chemins de Toronto peut être constatée par l'état annuel des recettes figurant au tableau No. 1.

En sus de l'accroissement progressif du roulage sur les routes de la compagnie des chemins de Toronto, calculé d'après les recettes réelles des années qui

précédèrent toute concurrence des voies ferrées, il est d'autres données d'après lesquelles on peut établir une estimation approximative des pertes souffertes par la compagnie. D'après l'état officiel de la compagnie en date du 16 avril 1857, le chemin de fer du Nord a acheminé du fret dont la quantité pourrait être évaluée à 3,549,524 tonnes pour la moyenne d'un mille. Supposons qu'en l'absence du chemin de fer, ce fret soit allé par le chemin de la rue Yonge, il aurait rapporté en péages, au taux d'un denier la tonne par mille, £3,997 8 5. Durant la même année, ce chemin de fer a voituré 5,291,563 voyageurs sur la distance d'un mille. Si un dixième de ces voyageurs avait été voituré en diligences ou en wagons sur le chemin de la rue Yonge, et en supposant six personnes par voiture, la somme des péages qu'il aurait produite, au taux d'un denier par mille, se serait élevée à £367 9 5, ce qui, joint au montant de la perte du fret local, porterait le chiffre à £4,364 17 10 pour l'année.

Autrefois les exportations et importations du port de Toronto passaient, pour la plus grande partie, sur les chemins de la compagnie. À l'exception des articles importés et consommés dans la cité, presque tout le reste, tant des exportations que des objets importés, était acheminé sur quelque partie des chemins de Toronto; mais cela cessa dès que les voies ferrées firent concurrence. Les tableaux des exportations et importations au port de Toronto, pour différentes années, nous montrent jusqu'à quel point elles ont été détournées des routes de Toronto par la concurrence des chemins de fer, chemins qui ne pouvaient être construits qu'à l'aide des deniers publics. Prises collectivement, les exportations et importations de 1852 à ce port s'élevèrent à £773,528, et les péages donnèrent une recette à la compagnie qui atteignit le chiffre de £9,800 3 0. Quand les exportations et importations eurent plus que doublé—ayant atteint en 1854 le chiffre de £1,636,755,—les recettes de la compagnie étaient tombées à £8,005, par le fait de la concurrence du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, ouvert la circulation en mai 1853. Réunies, les exportations et importations de ce port en 1857, s'élevèrent à £1,434,780, et les recettes de la compagnie pour la même année ne donnèrent que £8,748 6 2, et cela en dépit de l'augmentation du taux des péages en août 1855.

La différence entre les recettes de la compagnie depuis 1850 et celles qu'elle aurait obtenues d'après la moyenne de l'augmentation des trois années, est de £35,523, en tenant compte de l'augmentation du taux des péages en 1855, c'est-à-dire avant qu'elle ait eu à souffrir d'aucune concurrence des voies ferrées. D'après les livres de l'inspecteur des chemins, les recettes de 1850 donnèrent £7,553. En 1851, elles s'élevèrent à £8,495; en 1852, à £9,800, ce qui porte la moyenne de l'augmentation des trois années à £1,123. Ce qui suit est un tableau comparatif—calculé sur le pied de cette augmentation—des recettes obtenues et de celles que l'on aurait obtenues sans la concurrence des chemins de fer :

Recettes obtenues, 15 octobre	1851	£ 8,495
“ “ “	1852	9,800
Evaluation de l'augmentation	“ 1853	10,923
“ “ “	“ 1854	12,046
“ “ “	“ 1855	13,169
Ajoutez 15 p. cent au taux des péages	“ 1856	16,430
“ “ “	“ 1857	17,721
“ “ “	“ 1858	19,012
		£107,596
Recettes obtenues,—		£ 72,073
		<u>£35,523</u>

S'il y avait quelque doute que la concurrence des chemins de fer est ruineuse pour les chemins à barrières, il suffirait de voir l'effet qu'elle a produit en Angleterre, en Irlande et en Ecosse pour faire disparaître ce doute. Sur ce sujet, *l'Edinburgh Review* de janvier 1855, pages 97-8, contient les renseignements qu'on va lire :—

“ Lorsque le système des voies ferrées fut introduit, presque tout le roulage cessa et avec lui le revenu de quelques unes des plus riches compagnies de chemins à barrières, et plusieurs de ces compagnies devinrent insolubles, incapables d'entretenir leurs chemins et de payer leur intérêt annuel. L'effet de cet état de choses a été que la dette des commissions de chemins à barrières, en Angleterre, s'est élevée à £6,382,647 en 1849, et que l'intérêt dû sur cette dette s'élevait à £1,587,010. Bien que pour un moindre montant, les voies ferrées ont produit un effet analogue en Ecosse et en Irlande. Le montant actuel de la dette locale des commissions de chemins à barrières, avec les arriérés de l'intérêt dû sur cette dette contractée avec l'autorité de lois privées, se trouve dans le tableau suivant :

Commissions de chemins à barrières,	<i>Dette Garantie.</i>	<i>Intérêt dû,</i>
“ Angleterre et Pays de Galles Nord }	£5,813,728	£11,126,507
	DETTE. *	
“ “ Pays de Galles Sud	217,020	
“ “ Ecosse, 1851, y compris les commissions de ponts de péages . .	1,614,897	586,139
“ “ Irlande, 1852, y compris les commissions de ponts de péages. £	62,985	15,808
“ “	<u>£7,708,630</u>	<u>£1,726,454</u>

“ En réunissant ensemble la dette principale et l'intérêt, les arrérages de la dette actuelle des commissions de chemins à barrières du Royaume-Uni, contractée sous le système des lois privées, s'élèvent à près de £9,500,000.

“ La dette et les arrérages des commissions anglaises et galloises Nord s'élève au-delà de six fois la somme de leur revenu actuel, qui peut être porté à £1,140,000.”

En Angleterre, personne ne douta de l'effet ruineux de la concurrence des voies ferrées pour les commissions à barrières, et reconnaissant la justice de leurs demandes d'indemnités, décréta une diminution du taux de l'intérêt et l'acquittement des arrérages d'intérêt sur la dette garantie de plusieurs de ces commissions. En vertu de la 14^{me} et 15^{me} Vic., des règlements provisoires furent passés pour effectuer cette libération, et durant la session de 1857, le gouvernement impérial passa une loi confirmant ces règlements. Les droits en vertu desquels cette compensation fut accordée sont bien moins motivés que ceux de la compagnie des chemins de Toronto. En accordant des chartes aux compagnies de chemins de fer, le parlement anglais ne leur donnait rien de plus que ce qu'il avait auparavant accordé aux commissions de chemins à barrières ; mais il n'en est pas ainsi du gouvernement canadien qui, en accordant des chartes aux compagnies de chemins de fer qui font concurrence aux routes de la compagnie des chemins de Toronto, leur a aussi fait des prêts à même la caisse publique pour aider à la construction de ces voies ferrées. Sans l'aide pécuniaire du gouvernement, ces chemins n'auraient pas été faits, et c'est en prêtant ainsi le crédit public qu'il a énormément diminué la valeur des chemins qu'il avait précédemment vendus à cette compagnie. C'est pourquoi la compagnie des chemins de Toronto soumet respectueusement, puisque cette dépréciation de sa propriété ne lui est pas imputable, et qu'elle est le fait d'actes du

* Payable par annuité, qui cessera partiellement en 1875, et tout à fait en 1879.

gouvernement, que ce ne serait qu'un acte de simple justice qu'elle ne fût pas assujettie à des pertes produites en dehors de son contrôle.

Non seulement la compagnie a eu à souffrir de la concurrence des chemins de fer, mais elle a aussi éprouvé des pertes occasionnées par d'autres actes de la législature passés depuis qu'elle a fait l'acquisition de ses chemins, surtout par celui qui exige que la pierre servant aux réparations soit placée à une plus grande distance qu'auparavant du chemin. Par suite de cette disposition, la pose de chaque toise de pierre sur la voie a coûté £2.75 de plus, et de ce fait seul est résultée une perte d'au-delà de \$4,500 par année.

L'accumulation d'arrérages résultant de la concurrence a mis la compagnie dans une fausse position vis-à-vis du public. Les rapports soumis au parlement font connaître la dette de la compagnie, mais ils ne font pas mention du droit qu'elle a d'être indemnisée par le gouvernement pour les pertes auxquelles elle a été assujettie par les causes plus haut indiquées. Détaché de la question pécuniaire, qui est cependant la plus sérieuse et la plus importante, ce fait seul suffit pour démontrer la justice qu'il y aurait de faire droit aussitôt possible à cette réclamation.

Malgré la position désavantageuse faite à la compagnie par la concurrence des voies ferrées, elle a payé au gouvernement, à compte du principal et de l'intérêt, £27,141 17 7, et dépensé £18,298 17 3 en nouvelles constructions. De cette dernière somme, £7,538 17 10 ont été appliqués à l'érection de ponts, devenus nécessaires par suite de la destruction des anciens ponts, causée par les grandes crues du printemps de 1850. Elle a dû faire aussi un autre déboursé considérable—£10,032 2 10—pour macadamiser et replanchier onze milles du chemin de Kingston, qui étaient presque impraticables lorsqu'elle en prit possession. Le reste des £18,298 17 3—c'est-à-dire £727 16 7—a été appliqué à la construction de nouvelles maisons de péages. Pour se mettre en mesure de faire ces améliorations, la compagnie a été obligée de demander un versement de £25,000 sur le capital social, ou 33 p. cent sur la somme totale de ce capital. Pour chacune des trois années qui précéderent immédiatement leur vente, les chemins de Toronto firent perdre, en moyenne, £1,828 au gouvernement. S'ils n'eussent pas été vendus, la perte pour les huit dernières années aurait atteint le chiffre de £14,624. Cette somme, ajoutée aux £18,298 dépensés en nouvelles constructions par la compagnie, aux £27,131 payés au gouvernement à compte de l'achat et de l'intérêt, et qui, réunis, s'élèvent à £60,063, représente le profit fait par le gouvernement par la vente de ces chemins; c'est-à-dire que la caisse publique se trouve avoir cette somme de plus qu'elle n'aurait eu si les chemins fussent restés au gouvernement. Si l'intérêt, qui est de £15,000, était ajouté à ces items, il porterait le montant collectif à plus de £75,000. La compagnie est en conséquence d'avis qu'en considération des grands efforts qu'elle a faits et de la forte somme que le gouvernement a économisé par cette vente, elle a droit à une indemnité pour les dommages qu'elle a éprouvés par le fait de la concurrence des chemins de fer construits avec l'aide du gouvernement.

En terminant cet exposé, la compagnie fait part qu'elle se fera un plaisir de transmettre sur le sujet tous renseignements qui pourraient être jugés nécessaires et qu'il sera en son pouvoir de donner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT BEATY,

Secrétaire.

TABLEAU No. 2—Etat général des recettes et dépenses de huit années,
du 15 octobre 1850 au 15 octobre 1858.

Total des péages depuis le 15 octobre 1858	£72,073 14 5
Versements sur le capital social, 33½ p. cent	25,000 0 0
	<u>£97,073 14 5</u>
Payé au gouvernement	£27,141 17 7
Réparation—chemin de la rue Yonge	15,328 12 10
do do de Kingston	13,572 15 9
do do de Dundas	9,321 0 9
Perception	5,837 4 9
Intérêt	5,046 12 0
Items divers	1,757 8 2
Nouvelles constructions—ponts	£7,538 17 10
do 11 milles de chemin à l'est	10,032 2 10
do maisons de péage	727 16 7—18,298 17 5
En caisse	<u>769 5 4—97,073 14 5</u>

TABLEAU No. 3.—Nom des premiers et des actionnaires actuels, et le montant de leurs actions.

Noms des actionnaires.	No. des actions.	Montant.		Date des versements.	No. des actions transférées.	Date du transfert.
		£	s. d.			
James Beaty.....	14000	70000	0 0	30 octobre 1850	14190	30 juin 1857.
P. Mulleny.....	200	1000	0 0	do	180	13 janvier 1858.
Charles Beaty.....	200	1000	0 0	do	180	do
William Beaty, junr.....	200	1000	0 0	do	180	do
John Beaty.....	200	1000	0 0	do	180	do
George Jackson.....	200	1000	0 0	do	200	21 juin 1853.
James Beaty.....	20	100	0 0	do		
P. Mulleny.....	20	100	0 0	do		
Charles Beaty.....	14920	74000	0 0	13 janvier 1858		
William Beaty, junr.....	20	100	0 0	30 octobre 1850		
John Beaty.....	20	100	0 0	do		

} Premiers actionnaires.

} Actionnaires actuels.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE TORONTO,
Toronto, 1er janvier 1858.

JOHN LANGTON, ECR.,
Auditeur-général,
Toronto.

CHER MONSIEUR,—Votre note du 27 décembre dernier, déclarant qu'il fallait encore quelques autres renseignements, a été reçue le 29 ultimo.

Le tableau ci-inclus, que l'on m'a ordonné de transmettre, donnera, je l'espère, tous les renseignements voulus touchant la dépense annuelle; mais dans le cas contraire, la compagnie est toujours prête à donner toute autre information qu'il sera en son pouvoir de transmettre.

L'acte 16 Vict., chap. 190, section 49ème, stipule de quelle manière la pierre devra être placée sur les chemins. Avant la passation de cette loi, elle était mise en pile et cassée à une petite distance de la chaussée même. De cette façon, et au prix de 75 centins, un homme pouvait, à l'aide d'une brouette, répandre une toise de pierre sur la voie; mais comme il faut aujourd'hui mettre la pierre à une plus grande distance, une charette est devenue nécessaire pour faire ce même travail en une journée, travail dont le coût est de trois piastres et demie ou quatre piastres.

Je suis, Monsieur,
Bien respectueusement,
ROBERT BEATY,
Secrétaire-trésorier.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 17 mai 1858.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que son excellence le gouverneur général en conseil, vous a nommés pour former un comité dans le but de vous enquérir de l'état de tous les chemins (à l'exception des chemins de fer) achetés par des compagnies qui doivent des arrérages au gouvernement, et la raison (s'il y en a) sur laquelle les compagnies se fondent pour demander des dédommagements.

Ayez la bonté de faire un rapport adressé à ce bureau, sur les résultats de votre enquête, pour l'information de son excellence en conseil.

Comme formant partie de cette matière, je vous transmets une copie d'une pétition adressée à son excellence par le président et les directeurs de la compagnie du chemin de Dundas à Waterloo, ainsi qu'une lettre du secrétaire de la compagnie des chemins de Toronto, adressée au procureur-général du Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

JOHN LANGTON, ECR.,

et

THOS. WORTHINGTON, ECR.

BUREAU DE L'AUDITEUR,

Toronto, 7 jan. 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous expédier, sous ce pli, le rapport fait par M. Worthington et moi-même sur les affaires de la compagnie des chemins de Toronto.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON,

Auditeur.

L'hon. C. ALLEYN, secrétaire provincial.

Les soussignés ont reçu de la compagnie du chemin de fer de Toronto un compte de ses recettes et dépenses, depuis la date de la vente de ce chemin par la couronne, ainsi qu'un exposé des motifs qui lui font demander la révision des conditions de vente, et ces documents sont soumis ci-joints.

D'après les recettes, l'on voit que la concurrence des chemins de fer du Nord et Grand Tronc a beaucoup diminué le montant des péages. Le chemin du Nord a été ouvert à la circulation en mai 1853, et en comparant les recettes de 1852 et 1854, l'on verra que les péages sur le chemin conduisant vers le nord ont diminué de 26 pour cent dans cet intervalle, et même sur les chemins allant est et ouest, la diminution a été de 10 pour cent. Il en est de même à l'égard du Grand Tronc, qui a été ouvert à la circulation en octobre 1856, car, si l'on compare les recettes de l'année expirée à cette date avec celles de l'année expirée en octobre 1858—une année suffisant pour pouvoir constater tout l'effet de cette concurrence—nous voyons que les péages des chemins est et ouest ont subi, dans l'intervalle, une diminution de 25 pour cent, et ceux du chemin nord de 5 pour cent. Ainsi, en admettant qu'une année a suffi pour constater l'effet de la concurrence de ces chemins de fer, la diminution totale des péages est à peu près de 35 pour cent.

Mais nous ne voyons pas là toute la perte de ces chemins occasionnée par ces voies ferrées, car, avec l'accroissement de la population et des affaires du pays, les péages auraient certainement été en augmentant, et la perte réelle n'est pas les 35 pour cent de diminution, mais bien l'augmentation des péages qui aurait certainement eu lieu sans ces chemins de fer ; cependant, nous n'avons pas de données suffisantes pour dire au juste quelle aurait été cette augmentation. De 1849 à 1852, avant l'existence d'aucun chemin de fer, la moyenne annuelle de l'augmentation approchait de 10 pour cent, et si cela eût continué, de 1852 à 1854, l'augmentation aurait été de 24 pour cent, et ce calcul constate une perte de 18 pour cent et élève à 32 pour cent la somme totale des dommages résultant de la concurrence du chemin du Nord, et à au-delà de 70 pour cent les dommages occasionnés par les deux chemins de fer. Il n'est pas certain, cependant, que l'augmentation des premières années eût toujours continué dans la même proportion, et il n'existe pas de données suffisantes pour évaluer l'augmentation de la circulation et des péages qui aurait naturellement eu lieu sans la concurrence des chemins de fer. Il est toutefois à remarquer, dans le cas où le gouvernement reconnaîtrait que dans de pareilles circonstances les parties ont droit à une compensation, que ce n'est pas sur la perte de profits prévus qu'il conviendrait de baser cette compensation. Quand même la moyenne annuelle de l'augmentation aurait été de 10 pour cent durant les huit dernières années, nous pensons que la recette des chemins n'aurait seulement été que d'un tiers environ de ce qu'elle aurait dû être sans la concurrence des voies ferrées ; car si c'eût été là le taux de l'augmentation, la compagnie aurait réalisé un très grand profit, mais le gouvernement ne saurait être aucunement responsable de ce qu'elle ne l'a pas réalisé.

En Angleterre, les compagnies de chemins à barrières ayant eu beaucoup à perdre par l'établissement des voies ferrées, la législature leur vint en aide. Par l'acte 15 Vict., chap. 38, elle ordonna que le taux de l'intérêt fut temporairement diminué, et qu'en certains cas les arrérages fussent abandonnés. L'acte 20 et 21 Vict., chap. 9, rendit permanentes quelques-unes de ces dispositions. Le montant collectif du capital dont l'intérêt fut ainsi définitivement diminué en 1857, ne s'élevait qu'à £83,000, et, à part un seul cas, l'intérêt encore payable est de 2 à 4 pour cent. Il est vrai que la question du montant n'a rien à faire avec le précédent invoqué, mais elle tend à démontrer que, bien que le revenu des chemins à barrières ait eu à souffrir temporairement de la concurrence des chemins de fer, le dommage occasionné n'a pas été considérable dans ce pays, car sur un capital de plus de £5,000,000 ainsi placé, l'aide accordée aux commissaires n'a été étendue qu'à un capital de £83,000.

Mais les circonstances, il est vrai, sont si différentes, que c'est à peine si l'on peut prendre pour précédent ce qu'a fait à cet égard la législature britannique. Le gouvernement n'a accordé aucune compensation en vertu d'un acte du parlement, et c'est sur les créanciers qu'ont retombé les pertes.

En Angleterre, ces commissions n'étaient pas des corporations qui exploitaient à leur profit ; elles étaient les gardiennes des intérêts publics, et les créanciers sont ceux qui ont eu à supporter les pertes. Ici, le cas est tout autre ; la compagnie qui se trouve dans des difficultés ne regarde qu'à ses profits et c'est le public qui est le créancier. Nous ne faisons pas ici cette comparaison dans le but d'inférer que la réclamation de la compagnie n'est pas légitime, mais seulement pour démontrer, puisque la législature d'Angleterre a été invoquée dans l'exposé fait par cette compagnie, qu'aucun précédent n'a été établi par elle en sa faveur, et que l'on n'en peut tirer aucune conclusion utile, excepté quant à l'intervention très partielle qui semble avoir été demandée dans ces cas relativement à des chemins de fer établis depuis bien plus longtemps.

Ce qui suit nous paraît être le plus clair exposé du cas : La compagnie a

acheté les chemins au prix de £75,100, et immédiatement après elle a appliqué à leur construction à peu près £18,000, ce qui donne un capital, tant en argent qu'en dettes encourues, de £93,000. En déduisant les péages perçus même avant l'établissement des chemins de fer, de la moyenne de la dépense annuelle en frais d'entretien et de réparation, le revenu n'aurait atteint que la moyenne de £3,420 par année. Il est par conséquent évident que les profits prévus par la compagnie devaient principalement dépendre de l'augmentation de la circulation à laquelle elle s'attendait, et cela proportionnellement à l'augmentation de la population ; et comme la compagnie du chemin du Nord était constituée en corporation à l'époque de l'achat, et que l'on projetait alors la construction d'une voie devant aller d'un bout à l'autre de la province, et quoique cette voie ne soit pas exactement celle qui existe aujourd'hui sous le nom du Grand Tronc, la compagnie a dû, sans doute, faire entrer ces deux faits dans ses calculs. Cependant, après huit années d'expérience, il se trouve que son attente ne s'est pas réalisée, la moyenne de surplus du revenu ne s'étant élevée qu'à £3,270. Nous ne donnons pas notre avis sur la question de savoir si le gouvernement est obligé d'indemniser la compagnie parce qu'elle a été désappointée dans son attente ; mais l'on doit faire remarquer que la diminution des péages a probablement atteint aujourd'hui son maximum, et que l'augmentation naturelle de la circulation ne doit pas, vraisemblablement, être supposée moindre qu'en 1851. Les recettes de l'année qui vient justement de finir sont plus fortes que lorsque les chemins furent vendus ; et puisque la compagnie a trouvé qu'ils valaient la peine qu'elle les achetât au prix de £75,100 en 1851, ces chemins ne sauraient avoir une moindre valeur aujourd'hui.

Que le gouvernement fasse remise des arrérages d'intérêt, que l'intérêt sur le reste du prix d'achat ne commence à courir que d'à présent, et la compagnie n'aura certainement pas lieu de se plaindre. En fait de profit, elle se trouverait dans une position aussi avantageuse que lorsqu'elle fit l'acquisition de ces chemins, et cela tout en n'ayant souffert aucune perte réelle, car sur les £93,000 qui forment le prix d'achat et de construction, elle a réalisé £29,500, et ses actionnaires n'ont eu à verser que £25,000.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN LANGTON,

Auditeur.

THOS. WORTHINGTON,

Toronto, 6 janvier 1859.

(Copie.)

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE TORONTO,

Toronto, 16 juillet 1859.

L'HON. A. T. GALT,

Ministre des finances,

Toronto.

MONSIEUR,—J'ai à vous demander, de la part des directeurs de cette compagnie, d'ajouter un état additionnel à celui déjà envoyé à J. Langton, écr., auditeur général, au sujet des chemins de Toronto, et de demander que le gouvernement veuille bien ne pas l'oublier lorsqu'il s'agira d'en venir à une décision relativement à cette affaire. Le 15 octobre 1855, date du dernier état, il avait été

Perçu en péages.....	£72,073	14	5
De cette date au 1er courant, les péages se montaient à..	5,183	11	1
Versements à compte du capital (33½ per cent).....	25,000	0	0

£102,257 5 6

Montant payé avant le 15 octobre		
1858	£96,304	9 1
Montant payé depuis le 15 août		
1855 jusqu'au 30 juin 1859.....	5,209	6 1
Argent en caisse, 30 juin 1859,		
\$2,974.07	743	10 4
	£102,257 . 5 6	

Quoique le montant payé depuis le 15 octobre 1858, jusqu'au 30 juin 1859, n'ait été que de £25 14 11 de plus que les recettes, la compagnie s'est beaucoup endettée pour achat de matériaux pendant cet espace de temps. Cette dette se monte à un peu plus de \$5,000. Si les recettes pour les derniers huit mois et demi avaient été égales au même nombre de mois correspondants de l'année précédente, on eut pu réaliser une somme suffisante pour payer cette dette. Les péages perçus durant cette dernière période se montaient à \$25,827.38, tandis que pour les huit derniers mois et demi immédiatement précédant le 30 juin 1859, ils se montaient à \$20,734.22, donnant une différence de \$5,193.16. Les directeurs avaient l'intention de maintenir les dépenses dans les limites des recettes—mais il faut refaire les cinq milles du chemin de Kingston, dont il été fait mention dans l'état précédent, comme ayant été planchéiés par la compagnie. Comme les planches étaient usées, on leur a substitué de la pierre et on a déjà macadamisé un un mille et demi; on est à continuer ce travail dans le moment et cet été on en aura fini un autre mille. Quant aux planches enlevées et qui peuvent servir, on les emploie à raccommoier ce qui reste du chemin planchéié. De cette manière, les directeurs, s'ils retiennent la direction du chemin, s'attendent à le voir macadamisé dans deux étés, et on calcule que les recettes couvriront cette dépense. Les recettes des huit derniers mois et demi leur ont causé du désappointement, car ils croyaient que celles de l'année précédente avaient atteint le chiffre le plus minime possible. D'après l'estimation faite pour macadamiser cette partie du chemin qui est maintenant planchéiée, il faudrait encore dix-huit mille piastres. Les directeurs ont l'espoir que le gouvernement voudra bien prendre en considération le fait que la compagnie a déjà dépensé \$100,000 de son capital, pour des améliorations importantes et qu'elle a payé comptant au gouvernement plus de \$108,000, ce qui est un fort montant, sous les circonstances actuelles. Le gouvernement aurait indubitablement perdu ces montants, s'il eut gardé le chemin. Cette somme de \$100,000 payée par les actionnaires, qui se trouve être maintenant improductive et que l'on court le risque de perdre aurait donné un placement avantageux, n'eût-ce été de la compétition des chemins de fer construits au moyen des fonds du gouvernement. Les directeurs croient qu'en justice la compagnie ne devrait pas être exposée à la perte de ce montant causée par l'action du gouvernement et de la législature, et ils sont d'avis qu'ils ont droit pour le futur d'être mis à l'abri de toute perte.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant, etc.,

(Signé,)

ROBERT BEATY,

Secrétaire.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par son excellence le gouverneur général en conseil, le 1er mars 1860.

Le comité a examiné le rapport ci-annexé de l'honorable ministre des finances, en date du 25 août 1859, au sujet de la dette due à la province par la compagnie des chemins de Toronto, et il suggère respectueusement que les recommandations soumises par le ministre des finances pour le règlement de cette réclamation soient approuvées par son excellence, et mises en force.

(Certifié,)

WILLIAM H. LEE,
G. C. E.

Relativement à la compagnie des chemins de Toronto, au rapport des commissaires et aux états qui l'accompagnent, ainsi qu'à la lettre supplémentaire du secrétaire de la compagnie en date du 16 juillet 1859, le ministre des finances à l'honneur de faire rapport :

Que d'après ces états, il paraît que la compagnie a payé, à compte de ses actions, £25,000, dont l'intérêt pour huit ans se monterait à £12,000; et sur cette dernière somme les actionnaires auraient reçu £5,000, ce qui porte leur placement actuel, tant en capital qu'en intérêts, à.....£ 32,000

Les chemins furent vendus pour la somme de£ 75,000
L'intérêt sur cette somme, pour huit années, à 5 pour cent, est de 30,000

£105,000

Il a été payé à compte..... 27,000

Ce qui porte la dette actuelle, à environ.....£ 78,000

Le coût actuel des chemins de la compagnie est donc, en chiffres ronds, de £110,000, représentés en partie par des propriétés achetées du gouvernement, pour £75,000, et sur lesquelles on a dépensé en travaux de construction, £18,000—la balance des péages perçus et le capital ayant été appliqués à l'entretien des chemins. Donc, les chemins ont augmenté de valeur jusqu'au montant de la différence entre £110,000 et £93,000, disons £17,000, ou bien la compagnie a éprouvé une perte au montant de cette différence.

Depuis le rapport des commissaires, on a perçu des péages au montant de £5,183 11s. 1d., et fait des dépenses, pour réparations et entretien au montant de £5,209 6s. 1d. L'état financier de la compagnie n'a donc pas subi de changement notable, quoiqu'on puisse considérer que la propriété ait acquis de la valeur par les améliorations qui y ont été faites.

Les commissaires rapportent qu'on peut estimer la valeur actuelle des chemins à £75,000, de plus £18,000—disons £93,000—mais cette valeur n'est pas représentée par les péages, qui ne donnent en moyenne qu'un peu plus de £3,000 par année.

D'après cette évaluation, il semblerait arbitraire, de la part du gouvernement, de presser sa réclamation, sans égard pour la position de la compagnie et les motifs qui la porte à demander un peu d'indulgence. La dette actuelle due à la province ne dépasse pas le chiffre de £78,000, en y comprenant 5 pour 100 d'intérêt à compter de la date de la vente. Ainsi, en reprenant ces chemins, on ferait subir à la compagnie une perte de £32,000, puisque la valeur actuelle des dits chemins est de £93,000, et la somme due par elle à la province de £72,000 seulement.

Quoique les conditions de la vente n'aient pas été remplies par la compagnie, cependant elle a appliqué à la construction de nouveaux chemins et aux réparations, ainsi qu'au paiement de £27,000 au gouvernement, les recettes provenant des péages, et £25,000 de son propre capital. Sur ce capital elle n'a reçu pendant les huit dernières années en fait d'intérêt que la somme de £5,000. Jusqu'à présent, cette transaction a été très onéreuse pour la compagnie, qui paraît l'avoir exécutée de bonne foi.

Le ministre des finances ne recommande donc pas que la province se saisisse de nouveau de ces propriétés; à moins que la compagnie ne remplisse pas les conditions jugées raisonnables par le gouvernement. Il n'est pas probable même, que s'il y avait moyen d'en reprendre possession immédiatement, la vente de ces chemins pourrait être effectuée à des conditions aussi favorables que celles déjà faites par ceux qui y sont si grandement intéressés, car il est clair que la valeur de la propriété serait estimée d'après les recettes des péages, qui ne dépassent pas le chiffre de £3,000 par année.

Il ne faut pas perdre de vue, en arrêtant les conditions de l'arrangement de cette affaire, qu'un fort montant, d'à peu près £6,000, devra être affecté à la construction de nouveaux travaux pendant deux ans; tandis que d'un autre côté, les commissaires paraissent croire que les péages ont atteint leur *minimum*, ce qui toutefois n'est pas le cas, si l'on en juge d'après les péages perçus, depuis leur dernier rapport—comparés à l'année dernière, il s'est élevé un déficit, pendant huit mois, de \$5,193.

Les objets que l'on doit se proposer sont de retirer une certaine proportion des péages, déduction faite du coût d'entretien des chemins, et de tâcher de pourvoir à la liquidation finale de la dette.

Conséquemment, le ministre des finances recommande respectueusement que les conditions de la vente (soumises toutefois à l'approbation du parlement,) soient modifiées, en acceptant les paiements déjà faits (£27,000), comme comprenant tout l'intérêt dû jusqu'au 1er juillet 1859. La somme censée être due sera alors de £75,000. La compagnie devra dépenser sur de nouveaux travaux de construction, dans deux ans, à dater du 1er juillet dernier, £6,000, à la satisfaction du département des travaux publics, au lieu de l'intérêt. La compagnie devra servir les intérêts au taux de 3 pour 100, semi-annuellement, à dater du 1er juillet 1861; au taux de 4 pour 100, à dater du 1er juillet 1866, et au taux de 5 pour 100, à dater du 1er juillet 1869. Il sera versé £10,000, à compte de la somme principale, le 1er juillet 1869, et £10,000 le 1er juillet 1871, '73, '75, '77, '79 et '81, et £7,500 le 1er juillet 1863; faute de paiement, soit du capital, soit de l'intérêt, le gouvernement aura droit d'exiger le paiement en entier de la dette.

(Signé)

A. T. GALT,
M. des F.

20 août 1859.



RAPPORT FINAL

DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.

CHAMBRE DU COMITÉ, Assemblée Législative,
Vendredi, 10 mai, 1861.

Le comité permanent des comptes publics demande qu'il lui soit permis de présenter son rapport final, accompagné des états et documents fournis par l'auditeur et par d'autres officiers, servant à élucider les items portés dans le chapitre des dépenses de l'année 1860.

Les détails de la recette et de la dépense de l'année passée sont précédés d'un compte-rendu concis, mais important, donné par le ministre des finances sur la manière dont la consolidation de la dette provinciale, prévue par l'acte 22 V., c. 84, a été poursuivie.

La vente des "consolidés à trois pour cent" que possédait la province, semble avoir été opérée à une époque très favorable, et leur remplacement par des "bons indiens à cinq pour cent," formant un équivalent au "prêt impérial," a eu pour effet de diminuer de beaucoup le montant annuel auquel la province était tenue jusqu'au jour de son rachat.

D'autres objets d'une égale importance ont été atteints par la conversion d'une grande partie des débetures provinciales et des bons du fonds d'emprunt municipal, l'adoption d'un taux uniforme d'intérêt sur la dette provinciale, et la substitution de la garantie directe de la province aux engagements particuliers auxquels étaient limités les effets en dernier lieu mentionnés, aux termes de l'acte spécial en autorisant l'émission.

Votre comité est heureux de pouvoir observer que les suggestions de l'auditeur et la recommandation du comité, contenues dans son rapport pour l'année précédente et relatives au "fonds des dépôts" (*Trust Funds*), ont été suivies.

La province a retiré les effets en lesquels ces fonds ont jusqu'à ce jour été placés, et s'est constituée elle-même débitrice du montant correspondant vis-à-vis les différentes corporations et institutions intéressées. Mais, au sujet de cette même mesure, surgit naturellement la question du taux d'intérêt que devra payer la province; le bureau d'audition a suggéré que l'on adopte le taux provincial de cinq pour cent actuellement payé. Votre comité aime à constater qu'il partage tout à fait cette opinion, surtout quand il songe que quelques-uns des effets retirés ont une valeur assez problématique, et qu'une partie assez considérable du fonds indien de placement (qui constitue la plus forte créance) n'a aucune valeur; en faisant cette recommandation, votre comité n'a pas l'intention de diminuer les revenus que les Indiens ont jusqu'à ce jour retiré de leurs fonds de placement.

Relativement au rapport du comité des comptes publics de la dernière session, votre comité regrette de voir que les deux items classés dans l'actif de la province, "prêt aux incendiés de Québec," et "chemins et ponts, Haut Canada," n'ont pas subi de modifications. A l'exception des "chemins d'York" (voir second rapport), il n'y a pas eu de changement dans la condition du dernier item, tandis qu'à l'égard du premier il n'a été payé qu'un faible montant sur la somme considérable due à la province.

Votre comité a eu l'avantage de recevoir des explications du commissaire des douanes, et des secrétaires du bureau des travaux publics et du bureau d'agriculture, sur certains items portés au chapitre de la dépense que la législature n'avait pas prévus et qui sont énumérés sous l'en-tête de "Dépenses Imprévues;" les renseignements fournis par ces officiers se trouvent dans l'appendice.

D'après un rapport fourni par l'auditeur, votre comité a constaté que les arrérages d'intérêt dus par différentes municipalités dans le Haut et le Bas Canada, pour les années 1859-1860, se montent à tout près de \$200,000. En vertu de l'acte de 1858, 22 V., c. 84, le gouvernement ne peut pas exiger, en matière de perception d'arrérages d'intérêt dus par quelque municipalité, plus de cinq centins par piastre—montant que chaque municipalité peut très facilement payer, et votre comité est d'avis qu'une plus grande tolérance ne manquerait pas d'être injuste pour les municipalités promptes à faire honneur à leurs engagements.

Le dernier sujet auquel votre comité désire attirer votre attention se trouve placé sous l'en-tête de "Avances," \$17,874.57. Ces avances, comme l'auditeur l'a dit devant le comité, ont été faites aux employés des départements publics en l'année 1858, et jusqu'à ce jour le gouvernement s'est abstenu d'en exiger le remboursement. Votre comité espère que le temps est arrivé où le gouvernement avisera au moyen à prendre pour faire disparaître cet item, et qu'il ne négligera pas d'arrêter le compte dans le cours de la présente année.

Votre comité a obtenu des renseignements sur différents autres points qui semblaient demander des explications. Les états et les réponses fournis par l'auditeur se trouvent dans l'appendice, et votre comité ne croit pas devoir s'en occuper davantage.

Le tout humblement soumis.

WILLIAM CAYLEY,
Président.

Réponse de M. Langton à la question suivante (par M. Ferres.)

Auriez-vous la bonté de dire au comité comment sont créditées et payées les sommes votées pour le service public, et par qui sont émis les mandats?

Rép. Les sommes payées à même la caisse publique le sont de différentes manières.

1. Tous les paiements faits par les agents provinciaux à Londres, tels que pour intérêt, rachat de débetures, et autres transactions, le sont d'après des instructions reçues du ministre des finances, et leurs comptes sont transmis périodiquement à son département.

2. D'autres sont faits à même des mandats appelés mandats ouverts, c'est-à-dire, des mandats généraux autorisant le receveur général à payer, et à mesure que s'opèrent les différents paiements, le receveur général se fait donner un reçu en double qui constate en vertu de quel mandat le paiement est fait, et est certifié par le commis préposé aux débetures ou par un autre officier de ce département. Le reçu en double est transmis au sous-inspecteur général quand le bon (*cheque*) lui est apporté pour être contresigné par lui. De cette nature sont les suivants :

Paiements d'intérêt faits en Canada;—Paiements pour rachat en vertu d'actes généraux;—Paiements pour pensions de milice, H. C.;—Paiements sur certificats donnés à ceux qui ont tué des loups;—Paiements pour la distribution du fonds destiné à des améliorations;—Paiements pour la distribution du fonds des municipalités.

3. Les bordereaux ordinaires de paiement des départements, y compris les douanes, les départements de l'éducation et de l'exploration géologique, sont soldés par la banque mensuellement. Ils sont certifiés par les chefs ou sous-chefs des départements et contrôlés au département de l'inspecteur général. Les mandats pour y faire face ne sont émis que trimestriellement et sont contrôlés à l'aide des bordereaux mensuels.

Dans tous les autres cas des mandats particuliers sont émis en double. La personne qui reçoit l'argent inscrit un reçu sur l'original et la copie; l'original reste entre les mains du receveur général, qui donne un bon (*cheque*), et le double est laissé chez le sous-inspecteur général quand on lui apporte le bon pour le lui faire contresigner. Mais il existe aussi quelques différences dans la manière d'émettre ces mandats.

4. Quand un paiement doit être fait à compte de travaux publics, il émane un certificat de ce département, et ses livres sont tenus d'après ces certificats. Le certificat est envoyé au bureau de l'inspecteur général, où se prépare le mandat conformément au certificat, et après que l'on a constaté si le paiement est autorisé, il est envoyé au conseil exécutif pour être signé. Un bon émane sur ce certificat en la manière ordinaire. Le département des travaux publics est responsable de l'exactitude de ces certificats. Ensuite les comptes me sont transmis trimestriellement, et j'en fais l'audition.

5. Toutes les dépenses des départements des terres de la couronne et des postes, pour l'éducation, la milice, les dépenses contingentes des départements, le pénitencier et l'asile des aliénés, et beaucoup d'autres services—de fait, tous les grands chefs de dépenses sont acquittés au moyen de mandats dont il doit être rendu compte (*accountable warrants*), et les comptes sont transmis trimestriellement, et dans certains cas mensuellement, pour être soumis à l'audition.

6. Le reste des paiements, une bien faible partie du tout, est fait pour services rendus, et après que le compte a été examiné et certifié par l'officier préposé.

Dans les deux derniers cas, la personne à laquelle l'argent doit être payé s'adresse au secrétaire provincial pour en obtenir l'émission d'un mandat; le secrétaire renvoie la demande au ministre des finances, et dans certains cas la demande est adressée directement à ce département sans l'intervention du secrétaire. Ces demandes, si elles se rattachent aux frais de l'administration de la justice, le sous-inspecteur général en fait rapport; si elles ont trait à quelque service dont je fais l'audition des comptes en vertu de l'acte d'audition, elles me sont adressées. Si le service est prévu par la loi, et si tout est régulier, j'inscris au dos de la demande une recommandation à l'effet qu'il émane un mandat dont il sera rendu compte, ou après que le compte a passé l'audition, qu'il émane un mandat pour le montant. Le sous-inspecteur général ajoute son certificat exprimant que le mandat peut émaner, et la demande est renvoyée au secrétaire et par lui transmise de suite au bureau du conseil exécutif. Les demandes de mandat faites par des personnes dont je ne fais pas l'audition des comptes, tels que pour l'administration de la justice, les dépenses contingentes des deux chambres, les octrois législatifs, sont ordinairement certifiées par le sous-inspecteur général, sans aucunement passer par mes mains. Mais dans tous les autres cas elles me sont adressées; et dans les cas ci-dessus mentionnés, s'il survient quelque chose d'extraordinaire, il me consulte. Comme il certifie celles qui passent par mes mains, il existe un double contrôle.

Si une somme est affectée au service, j'en prends acte sur le dos de la demande, y ajoutant les observations qui peuvent se présenter sur le sujet, et je sou mets le tout au conseil; ou bien, s'il y a quelque chose d'extraordinaire, je renvoie la question au département auquel elle est le plus intimement liée, mais plus généralement je la sou mets au conseil. Dans les cas de grande importance, je consulte le ministre des finances avant que de faire mon rapport sur l'affaire.

Il arrive quelquefois que le conseil acquiesce à des demandes qui ne m'ont pas été renvoyées à moi-même ou au département du sous-inspecteur général, mais dans ces cas, comme le mandat qui est préparé au bureau du conseil est transmis au département du sous-inspecteur général pour être inscrit avant qu'il ne soit signé, nous avons l'avantage de corriger toute erreur qui pourrait s'y être glissée. Je suis néanmoins porté à croire qu'il vaudrait beaucoup mieux que tous les mandats fussent préparés au département du ministre des finances. Tant qu'ils le seront au bureau du conseil exécutif, il pourra toujours s'y glisser quelque erreur provenant de l'ambiguïté dans la rédaction de la demande ou de l'ordre en conseil sur lequel ils sont préparés—erreur beaucoup plus facile à éviter au département du ministre des finances où tous les détails de l'affaire sont connus. Quand l'on inaugura le système actuel de préparer les mandats d'après les certificats du bureau des travaux publics, au lieu de suivre l'ancien système de faire payer les montants par la banque sur les certificats mêmes, il fut arrêté que les mandats seraient préparés au bureau de l'inspecteur général, pour la raison qu'afin d'établir une ligne de démarcation entre les nombreuses sommes d'argent affectées au service public, il était nécessaire de se montrer très particulier au sujet de leur rédaction, vu que le bureau du conseil exécutif ne connaissait rien des sommes ainsi affectées. La même raison, sur une échelle moindre, s'applique à tous les mandats. Dans tous les cas, je ne erois pas qu'un mandat devrait émaner, même sur un ordre en conseil, avant qu'un certificat n'ait été

accordé par le département du ministre des finances. L'ordre en conseil, comme de raison, est une autorité suffisante pour effectuer le paiement, mais à ce département seul appartient de décider du montant qui doit être payé.

J'aborde maintenant la question de l'audition des comptes. Les paiements à compte de l'intérêt et du rachat de la dette, et de l'administration de la justice sont placés en vertu de l'acte d'audition sous le contrôle du sous-inspecteur général. L'audition de tous les autres comptes se fait à mon bureau. Les comptes sont soumis à l'audition et certifiés avant qu'un mandat ordinaire ne soit émis, et si la dépense est payée par un mandat dont il doit être rendu compte, ils sont plus tard soumis à audition, et la partie qui rend compte transmet avec ses pièces justificatives un certificat de la banque constatant les deniers qu'elle a en mains. Un autre contrôle que nous possédons sur les personnes en faveur desquelles un mandat dont il doit être rendu compte est émis, est qu'elles ne peuvent tirer sur la banque que munies de bons officiels, qui sont renvoyés périodiquement à mon bureau par la banque, de sorte que, quand même les comptes ne seraient pas transmis régulièrement, nous pouvons toujours établir approximativement la position de chaque comptable.

L'intérêt payé en Angleterre est contrôlé par le receveur général sur les coupons transmis périodiquement. Le sous-inspecteur général a une série de livres qui servent à contrôler l'intérêt payé par le receveur général, et je sou mets un mémoire qu'il m'a fait tenir sur la méthode suivie actuellement.

L'encaisse à la banque est sous le contrôle du receveur général. Il survient nécessairement des différences entre les balances établies par la banque et les livres de la province, en conséquence de ce que des bons émis ne sont pas de suite présentés, ou de ce qu'il n'est pas fait immédiatement rapport des dépôts effectués, au receveur ou à l'inspecteur général. Ces différences sont réglées au département du receveur général. Dans notre département nous n'avons pour constater l'encaisse que nos livres, tels que balancés sur les bons émis d'une part, et les certificats de dépôts qui nous sont transmis, de l'autre.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

24 avril.

MÉMOIRE.—L'intérêt sur les débetures en sterling est payé par des agents de Londres, semi-annuellement; les détails en sont donnés dans leurs comptes avec le gouvernement, d'après lesquels les entrées nécessaires sont faites dans les livres de ce département; les coupons sont remis pour être contrôlés par le département du receveur général.

L'intérêt provenant des débetures du cours provincial de toute espèce, est payable au bureau du receveur général, par bons signés par le sous-receveur général et transmis au sous-inspecteur général. Des reçus en double sont exigés, d'après lesquels des entrées sont faites dans les livres du département du receveur général et transmises au ministère des finances.

L'on voudra bien observer, en consultant les comptes publics tels qu'ils sont aujourd'hui préparés, que tous les détails nécessaires au sujet du paiement de l'intérêt sur les débetures du cours provincial sont donnés, et que par ce moyen l'on peut clairement établir, d'année en année, l'exactitude de ces paiements.

En juin 1851, les deux premiers livres de débetures furent ouverts par l'inspecteur général pour contrôler ceux du département du receveur général, c'est-à-dire :

Le registre de l'intérêt sur les débetures du cours provincial, et le registre de l'intérêt sur le prêt aux incendiés de Québec, dans lesquels les débetures furent inscrites chacune d'après leur ordre numérique; et les paiements de l'intérêt semi-annuel furent inscrits dans des colonnes parallèles d'après les reçus en double, fournis par les parties auxquelles l'argent avait été payé; et chaque rachat fut régulièrement inscrit avec une note en établissant la date.

En 1853, un registre fut ouvert pour le fonds d'emprunt municipal du Haut-Canada, et en 1855, un pareil registre fut ouvert pour le fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada.

Ces livres sont comparés, à la fin de chaque année, avec les livres du bureau du rece-

veur général ; et par ce moyen, l'on a réussi à établir un contrôle absolu sur tous les paiements pour rachat ou pour intérêt, durant l'année.

Dans les comptes publics de 1859, une méthode améliorée fut adoptée en introduisant dans l'état n^o 12, un compte indiquant le montant de l'intérêt restant dû à la fin de l'année précédente, ainsi que l'intérêt à percevoir durant l'année, le montant payé, tel qu'indiqué par les reçus, et le montant restant dû à la date où furent arrêtés les comptes publics.

W. DICKINSON.

Ordonné, Que M. Langton soit prié de transmettre—Un état indiquant les arrérages d'intérêt sur la dette du fonds d'emprunt municipal recouvrables des municipalités du Haut et du Bas-Canada, pour l'année 1860, y compris les recettes jusqu'au 31 mars dernier,—et quelles mesures ont été prises à l'égard des municipalités en défaut.

Le comité recommande qu'à l'avenir les comptes publics donnent un état détaillé du placement consolidé et du compte des dépôts, et que M. Langton soit prié de fournir un pareil état pour l'année dernière—ainsi qu'un état des chemins et ponts dans le Bas-Canada—du havre de Oakville et Port Dover—et des avances aux employés du gouvernement.

A.
FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL—HAUT CANADA.

ÉTAT indiquant les arrâges dus par municipalités ci-dessous mentionnées à compte des cinq centins dans la \$ imposés en vertu de l'acte d'amendement de 1859 relatif au fonds d'emprunt municipal, jusqu'au 31 décembre, 1860, indiquant aussi des paiements faits depuis cette date.

	Arrâges de cinq centins dus en 1859.		Arrâges de cinq centins dus en 1860.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Port Hope.....						
Hope.....			6125	34	6125	34
Niagara.....			3084	05	3084	05
Cobourg.....	2413	34	2413	34	4826	68
Chippawa.....			2761	30	2761	30
Grey.....						
Bertie.....						
Brautford.....						
Wainfleet.....						
Canboro'.....			17216	54	17216	54
Huron et Bruce.....						
Perth.....						
Monl. et Sherbrooke.....						
Paris.....						
Oxford.....						
Ottawa.....	6162	90	13557	52	19720	42
Prescott.....			2413	45	2413	45
Lincoln.....						
Lambton.....						
Middleton.....			8552	35	17104	70
Ste. Catharines.....			3891	70	7783	40
Woodstock.....						
Stanley.....			1077	47	1077	47
Woodhouse.....			2715	60	5431	20
Norwich.....			4362	83	9795	66
Cornwall.....					737	84

Les arrâges d'intérêt dus le 31 décembre, 1860, sont de \$1077 47 seulement—les 5 centins dus en 1860, disons \$1288 57, excédent.— Payé depuis \$1077 47.

Les arrâges d'intérêt dus le 31 décembre, 1860, sont \$737 84 seulement—les 5 centins dus en 1860, disons \$1645 20, excédent.— Payé depuis \$737 84.

Rolleville.....					22052	70	
Northumberland et Durham.....			Balance	22052	70		
Qps.....				1187	01	1410	97
Elgin.....							
London.....			24079	95	49959	90	
Windham.....			2350	10	4473	56	
Simcoo.....			1794	94	3589	88	
Lanark et Renfrew.....			Balance	11669	16	11669	16
Brookville.....							
Elizabethtown.....							
Stratford.....							
Goderich.....			4318	93	4318	93	
Hastings.....							
Essex.....							
Barrie.....			880	29	1766	54	
Gatham.....					4001	23	
Dundas.....			4286	73	5673	46	
Guolph.....					5843	20	
Peterboro'.....					2485	40	

Payé depuis pour 1859, \$223 96—pour 1860, \$776 04—laisant dû pour 1860, \$410 97.

Montant des cinq centins pour 1860 non constaté faute de rôle de cotisation.

Payé depuis, \$880 29, laissant dû pour 1860, \$886 29.
Payé depuis, \$4241 30.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Québec, 2 Mai 1861.

ETAT DU COMPTE DE PLACEMENT DU FONDS CONSOLIDE.

NATURE DU PLACEMENT.	Montant.		REMARQUES.
	Montant.	total.	
	\$	cts.	
Havre de Montréal, débetures 5 pour cent.	211266	68	Pris sur le fonds des réserves du clergé, H.-C. Achat du havre de Cobourg et Intérêt. Achat du chemin de Port Hope au lac Rice, et intérêts.
Bons de la ville de Cobourg.....	21210	47	
do do do	23587	77	
Débetures de Toronto	31383	00	Pris sur le fonds Indien au pair. Achetés en Angleterre.
Comm. des chemins à barrières de Montreal.	190400	00	
Débetures du Comté d'Haldimand	8000	00	
Prêt au collège McGill	40000	00	
Fonds de la banque du Haut-Canada.....	750	00	
Hypothèque de Markland	7128	00	
Hypothèque du comté de Selkirk.....	13900	00	
Débetures de la compagnie des Indes Occidentales, à 4 pour cent	£500	Stg.	
	291561	00	
	2433	33	
Total.....Par les comptes publics.	1860.....	\$550059 25	

MEMO.—Il y a aussi à compte du fonds indien, mais non porté en compte, savoir:—

Débetures de la compagnie de navigation de la Grande Rivière\$18,000 00
Fonds du pont de Cayuga 2,400 00

—Débetures de la cité de Toronto, vendues et rachetées depuis le 1er janvier 1861, savoir:—
Vendues\$4,000 00 | Rachetées.....\$400 00

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Québec, 0 avril 1861.

ETAT DU COMPTE DE PLACEMENT DU FONDS DES DEPOTS.

NATURE DE PLACEMENT.	A quel compte.	Montant.	
		Montant.	total.
		\$	cts.
Comté de Waterloo, déb. pour grains de sem.	Fonds d'éducation sup., B. C.....	3200	00
do Elgin do	do do	2000	00
do Middlesex do	do do	10000	00
do Kent do	do do	3400	00
do Bruce do	do do	34000	00
do Huron & Bruce do	do do	8000	00
do Perth do	do do	20000	00
do Grey do	do do	10000	00
do Lambton do	do do	10000	00
do Wellington do	do do	7000	00
Cité d'Hamilton do	do do	10000	00
			115600 00
Cité d'Hamilton	Fonds de construction, H. C.	30000	00
Township d'Orillia et Matchedash.....	do	800	00
			30800 00
Cité d'Hamilton	Fonds d'écoles de grammaire, H.C.		50000 00
Commiss. des chemins à barrières de Québec	Fonds des terres d'écoles comm.		58000 00
	Total par les comptes publics.....		\$254400 00

ETAT DU COMPTE DE PLACEMENT DU FONDS DES DEPÔTS.—(Suite.)

Memo. des débetures rachetées au compte de ce fonds depuis le 1er janvier 1861.

	\$	cts.	\$	cts.
Comté d'Elgin grains de semence, fonds d'éducation supér., B. C.....	400	00		
do Waterloo do do	800	00		
do Perth do do	4000	00		
do Kent do do	1600	00		
			56800	00

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Québec, 30 avril 1861.

B.

APERÇU DES CHEMINS ET PONTS.—BAS-CANADA.

	\$	cts.
Chemin de la Rivière du Nord et de la Petite Nation	1028	00
Pont St. Maurice.....	680	00
Chemin de Métis et Metapedia	17400	00
Escoumains à la Baie des Roches	2000	00
Malbaie et Grande Baie	6000	00
Lac St. Jean à Chicoutimi.....	8256	12
St. Denis et Cap Chats.....	10000	00
Chemin de Longueuil et Chambly.....	80000	00
Chemin de la Baie des Chaleurs	66666	67
Chemin des Cascades	76699	02
Chemin Gosford.....	44444	49
Ponts entre Montréal et Québec.....	125919	52
Cascades à l'Isle Perrot	4800	00
Chemin de Gaspé	35608	18
Chemins des Caps	6000	00
Chemin d'Arthabaska	82830	95
Pont Jacques Cartier	17449	96
Chemin Kennebec	12774	00
Ponts au sud du St. Laurent.....	56512	93
St. Jean à Stanstead.....	63182	55
Chemin Granby	35728	00
Chambly à Granby	99536	00
Pont de Bayonne	5109	60
Pont de la Chaudière	4722	99
Chemin de Témiscouala	8130	93
Pont de Melbourne	3404	99
do Batiscan	95	00
Waterloo à Sherbrooke	1920	00
Chemin de Kempt	656	00
do Métis et Matane.....	1395	97
Pont du Cap Rouge	1552	45
Pont de la Rivière de L'Isle.....	1605	12
Chemins et ponts du Nouveau Brunswick.....	117226	70
Chemin de Lambton et Kennebec.....	5064	53
L'Orignal à St. Laurent	6666	67
Chemin de Garrafraxa	10000	00
Divers chemins et ponts.....	4724	00
Total.....	\$1025901	34

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Québec, 26^e avril 1861.

APERÇU des montants dus par R. K. Chisholm, à compte du havre de Oakville, le 31 décembre 1860, et par la compagnie de chemin du fer et du havre de Woodstock et du Lac Erié, à compte du havre de Port Dover, le 15 avril 1861,—indiquant le montant dont le paiement a été convenu, l'intérêt provenant de chaque vente, le montant des deniers reçus en principal et intérêt, la balance actuellement due pour le principal et l'intérêt, et le montant des versements à échoir.

TRAVAUX.	ADJUDICATAIRE.	Date de la vente.	Montant dont le paiement est convenu.	Intérêt jusqu'au 31 déc. 1860.	DENIERS REÇUS.		Total des deniers reçus.	Montant dû le 31 décembre 1860.		Total dû le 31 déc. 1860.	Montant des versements à échoir.
					Intérêt.	Principal		Intérêt.	Principal		
Le havre de Oakville	R. K. Chisholm.....	1850. 30 juin ..	\$ 10000	\$ cts. 5403 30	\$ 1920	\$ 4000	\$ 5920	\$ cts. 3483 30	\$ cts. 6000 00	\$ 9483 30	aucun ... tous éclus.
Le havre de Port Dover ...	{ Le comp. du ch. de fer et du havre de Wood- stock et du Lac Erié. }	15 oct. ..	30400	17089 11	7220	3040	10260	dû 15 avril 1861. 9369 11	10640 00	20509 11	\$ 10720

W. WM. DICKINSON,
Faisant les fonctions de Sous-I. G.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Québec, 26 avril 1861.

A.

ÉTAT indiquant la balance à payer sur l'avance faite aux employés des différents départements, sous l'autorité d'un ordre en conseil du 21 janvier 1858.

Balance de l'avance faite	\$17,874 57
Montant avancé par la banque au département des terres de la couronne sur ses pro- pres dépenses contingentes	12,799 00
Total.....	<u>\$30,673 57</u>

Répartie comme suit:—

D E P A R T E M E N T S.	Montant avancé.		Montant remboursé.		Balance due.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Secrétaire du gouverneur.....	1714	41	642	41	1072	00
Conseil exécutif.....	3127	50	1563	72	1563	78
Secrétaire-provincial	5029	67	2429	34	2600	33
Régistrateur do	1408	75	705	90	702	85
Inspecteur-général	10040	00	4974	96	5065	04
Receveur-général	4302	50	2046	24	2256	26
Département des travaux publics	5373	00	2868	00	2505	00
Bureau de l'adjudant-général	3986	25	1699	30	2286	95
Département des lois de la couronne	1456	25	518	71	937	54
do des postes	7720	00	3922	50	3797	50
Bureau d'agriculture	2205	00	918	75	1286	25
Bureau des terres de l'artillerie.....	768	75			768	75
	47132	08	22289	83	24842	25
Département des terres de la couronne	12799	00	6214	30	6584	70
Total.....					<u>\$31426 95</u>	

Balance due tel que d'après l'état	\$31,426 95
do d'après le compte de la banque.....	30,673 57
	<u>\$753 38</u>
EN MOINS—Le montant indiqué dans le compte de la banque, à l'égard duquel il n'y a pas de détails.....	692 23
Différence dans le bordereau des terres de la couronne	<u>\$61 15</u>
Balance due d'après le compte de la banque	\$30,673 57
EN MOINS—Montant dû par les fonctionnaires décédés ou démissionnaires.....	4,866 35
Balance due par les fonctionnaires encore en exercice.....	<u>\$25,807 22</u>

M. Langton est interrogé de nouveau.

(Par M. McDougall.) *Quest. 1.* Au compte de qui fut faite l'avance de \$316,333 portée à la page 140 des comptes publics, pour les chemins de la cité de Toronto, et à quelle époque?—La correspondance ne fait pas voir au compte de qui fut faite l'avance pour les chemins de Toronto; il est néanmoins certain que les bons étaient en la possession de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. La correspondance relative aux derniers arrangements financiers, et transmise à la chambre par Son Excellence, le 6 mars 1860, contient des lettres des agents financiers (20 janvier) qui recommandent, ainsi que du ministre des finances (23 janvier) qui autorise cette avance à 80 pour cent, valeur nominale.

Quest. 2. Cette avance a-t-elle été remboursée depuis?—La cité de Toronto a acquitté une partie de ses bons, s'élevant à \$400,000 dans l'origine et a converti la balance en bons, cours sterling. Le prêt fut en conséquence réduit à 80 pour cent sur le montant nominal des bons, cours sterling, c'est-à-dire, \$183,770. 33, et la balance fut remboursée.

Quest. 3. Sur quelle garantie fut effectuée l'avance de \$632,666 portée à la page 140; à qui fut faite cette avance, à quelle époque, et à quel intérêt?—La somme de \$632,666.66 consiste en différentes avances faites par les agents en vertu d'instructions contenues dans la lettre du ministre des finances, en date du 23 janvier 1860. Ces avances furent généralement faites sur la garantie d'effets provinciaux, de débentures du fonds d'emprunt municipal, et sur d'autres garanties offertes par les agents. On dit que \$51,000 sterling de ce montant sont en effets provinciaux; quant au reste, nous n'en connaissons pas les particularités, pas même les parties auxquelles les prêts ont été faits. Tous ces prêts portent intérêt à cinq pour cent.

Quest. 4. A quelle époque fut faite l'avance de \$172,830, et à qui?—Quelle espèce de bons furent déposés? et à quel intérêt?—L'avance de \$172,830. 67 fut effectuée le 25 juillet, sur la garantie du service postal du chemin de fer Grand Tronc, avec une garantie collatérale de \$42,500 sterling, bons privilégiés de seconde classes.

Quest. 5. Quand fut faite au Grand Tronc l'avance de \$73,000 à compte du service des postes; le montant a-t-il été remboursé et comment?—Une nouvelle avance fut faite, sur la même garantie, de \$48,666. 67, le 26 juillet, et de \$24,333. 33, le 27 août. L'intérêt exigé est de cinq pour cent. Le montant dû au Grand Tronc à compte du service postal pour les années passées ayant été constaté, on trouva que la somme de \$113,144. 89, était due à la compagnie, et ce montant fut porté au crédit de l'avance; il est donc dû sur les sommes mentionnées dans la présente question ainsi que dans la précédente, \$132,685. 78, sur la garantie du service postal et sur une garantie collatérale de \$206,833. 33, bons privilégiés de seconde classe.

Quest. 6. Sur quels fonds furent faites ces avances?—Elle le furent sur les fonds placés entre les mains des agents financiers, produit du nouvel emprunt, conformément aux instructions données dans la correspondance entre le ministre des finances et les agents nommés plus haut.

Quest. 7. La somme de \$949,118 "Placements à demande," est-elle composée des placements ci-dessus ou de placements différents?—La somme de \$949,117. 44, mentionnée dans le rapport du ministre des finances comme placée à demande, est la balance du montant total placé (Voir comptes publics. P. 140.) et des deux montants auxquels il a été fait allusion (P. 12.)

Quest. 8. Voulez-vous donner des explications sur l'item de \$186,666, "Compte spécial de la banque du Haut-Canada;" est-ce une avance ou un prêt à la banque; sur quels fonds a-t-il été fait, à quelle époque, et sur quelle garantie?—La banque du Haut-Canada donna au gouvernement provincial une lettre de change pour £100,000 sterling, sur la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. La lettre fut tirée le 28 mai 1860, à quatre mois, et était-elle-même un renouvellement d'une parçille lettre de change tirée en janvier 1860. Elle ne fut pas acquittée à son échéance, et le gouvernement a fait retomber la responsabilité sur toutes les parties.

Témoignage de M. Bouchette.

Quest. 1. Quand M. McMicken est-il d'abord entré au service; quand a-t-il reçu sa commission de percepteur à Stamford, et quels étaient ses appointements?—Il paraît que M. McMicken est entré au service des douanes du Canada le 1^{er} août 1838. En 1851,

il se démit de ses fonctions de percepteur des douanes à Queenston, et le 4 avril 1853, il fut nommé percepteur des douanes à Stamford avec un traitement de £200 par année.

Quest. 2. Dans le cours des années 1854-5-6-7, M. McMicken n'a-t-il pas reçu son traitement sur le même pied que les autres percepteurs ; si sa position différait sous quel que rapport de celle des autres, veuillez dire en quoi ?—M. McMicken reçut le traitement le plus considérable autorisé par la loi en dans de certaines circonstances. L'objet de la loi semble avoir été de s'assurer des services exclusifs du percepteur quand les devoirs à remplir étaient importants. Les fonctions de percepteur furent officiellement exercées par M. McMicken, bien qu'il occupât la charge de caissier de la banque Zimmerman. La banque Zimmerman et le bureau du percepteur des douanes étaient dans le même édifice. La loi qui règle les salaires se trouve dans l'acte concernant l'administration des douanes, 8 V. c. 4, sec. 4.

Quest. 3. Je remarque que le montant perçu à Stamford en 1854, une des années mentionnées, fut de £4,282. Est-ce là un montant qui, en vertu de la règle dont vous avez parlé, donnerait droit à un percepteur d'avoir un traitement plus élevé que £250 ?—Il paraît que le montant des droits perçus à Stamford (aujourd'hui Clifton) en 1854 fut de £20,840—et non de £4,282, tel que le comporte la question ; et en tenant compte des perceptions seulement, sans parler des affaires compliquées du port, placé au terminus d'un chemin de fer très important, le percepteur avait incontestablement droit à un salaire bien plus élevé que £200.

Quest. 4. Le salaire du percepteur en 1857 est porté à £250 ; son loyer à £100 ; le combustible à £60 17 8 ; sa commission sur les saisies à £33 10 0 ; et le montant perçu n'a été que de £4,904. Croyez-vous, en prenant ces faits en considération, qu'il n'a pas été suffisamment rémunéré cette année-là ?—Je ne pense pas, pour la raison que, bien que les perceptions aient diminué parce que l'on a détaché du port de Clifton les endroits suivants qui en formaient autrefois partie, c'est-à-dire : London, Paris et Woodstock, les devoirs n'en ont pas moins continué à être ardues et multipliés en conséquence de ce que tous les colis destinés à ces endroits doivent être déclarés avant d'être expédiés à leur destination, entrés et expédiés avec des manifestes certifiés en double, et aussi de ce qu'il fallait expédier dans des chars fermés à la clef les marchandises *in transitu*, destinées aux Etats-Unis. M. Zimmerman était le propriétaire de l'édifice, et le loyer de £100 lui était payé.

Quest. 5. Vous dites que les devoirs du percepteur étaient très ardues pour certaines raisons indiquées, mais n'y a-t-il pas eu des commis et des préposés au débarquement additionnel de nommés pour assister le percepteur, en conséquence de ce que ses occupations étaient bien plus considérables ? Combien en a-t-il été nommés, et quel a été l'accroissement des dépenses pour le public ?—Il y a eu augmentation dans le personnel à raison de l'accroissement des affaires à ce poste, et pour faire face aux exigences du service public.

Quest. 6. Savez-vous si M. McMicken a demandé une augmentation de salaire au gouvernement dans le temps qu'il a exercé les fonctions de sa charge ?—Je pense que oui. Je puis certifier qu'il l'a fait verbalement, et je sais qu'il a envoyé une demande par écrit.

Quest. 7. Pourquoi a-t-on refusé d'acquiescer à sa demande jusqu'à ce qu'il l'ait renouvelée en 1860 ?—Pour la raison que la loi ne permettait pas d'accorder une augmentation de salaire ; c'est pour cela que la demande fut renvoyée à cette époque.

Quest. 8. Vous parlez de la loi 8 V., c. 4, comme la raison pour laquelle M. McMicken ne pouvait obtenir un salaire plus élevé qu'il n'en avait un alors,—est-ce que cette loi a été abrogée ?—Non, elle ne l'a pas été.

Quest. 9. Alors si la loi n'a pas été abrogée, et si elle défendait d'augmenter le salaire accordé à M. McMicken pendant qu'il exerçait les fonctions de percepteur, comment se fait-il que l'on ait réussi à faire disparaître cette prohibition en 1860 ?—Il appartient à une plus haute autorité que la mienne de décider en pareille matière. J'ai fondé ma recommandation sur des principes d'équité, et j'ai conseillé l'octroi de la demande sous forme de gratification pour services rendus. Je ne crois pas que M. McMicken ait obtenu toute la somme qu'il demandait.

Quest. 10. Savez-vous que la loi à laquelle vous faites allusion (sec. 4, 8 V.) défendait absolument aux percepteurs, recevant un salaire de £250, d'exercer aucune autre occupation dans " le but d'en retirer du profit, "—mais ne défendait pas de leur accorder d'augmentation de salaire ?—L'interprétation donnée par le département à cette section de la loi et la pratique suivie à cet égard, ont été de refuser d'accorder un salaire de plus

de £250 à tout officier de douane occupant un autre emploi, à moins toutefois que cet emploi ne fut en rapport avec la perception du revenu.

(*Par M. Howland*)—*Quest. 11.* Pendant la période indiquée, M. McMicken n'était-il pas aussi maître de poste à Stamford?—Oui; le département le savait.

(*Par le Président.*)—*Quest. 12.* Est-ce que le montant des droits perçus peut donner une juste idée des travaux et de la responsabilité qui se rattachent à l'administration d'un port tel que celui de Stamford ou Clifton?—Certainement non.

Questions soumises à M. Trudeau, Secrétaire du Département des Travaux Publics, le 7 mai.

(*Par M. McDougall.*)—*Quest. 1.* En consultant les comptes publics pour 1860, l'on voit qu'il y a eu un nombre additionnel de commis dans le département des travaux publics,—veuillez dire quelle augmentation a eu lieu dans ce nombre sur celui de l'année précédente, et exposer les raisons qui ont engagé le département à employer ce surplus dans le personnel?

Quest. 2. La dépense du département, en 1857, est portée à \$27,616.19, et en 1860, à \$32,390.51. Voulez-vous expliquer la cause de cette augmentation considérable? De nouveaux travaux ont-ils été entrepris? L'augmentation est-elle passagère, ou y a-t-il lieu de croire qu'elle est permanente?

Réponses aux Questions No. 1 et 2 faites par le Comité des Comptes Publics au sujet du nombre additionnel de Commis employés au Département des Travaux Publics, durant l'année 1860.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 8 mai 1860.

M. Fissiault, notaire public, employé temporairement à la tâche spéciale de collectionner et de classer, en ordre régulier, les contrats, titres de terrains, baux de pouvoirs d'eau, etc., qui se sont amassés dans le département depuis plusieurs années. Quelques-uns de ces documents sont entre les mains des surintendants locaux, quelques-uns entre les mains de notaires dans différentes parties de la province, et quelques-uns n'étaient pas encore terminés.

Lors de la réorganisation du département, sous l'autorité du dernier acte, l'on crut indispensable d'inscrire et classer systématiquement ces contrats et ces titres au bureau principal, dans le but de les trouver facilement au besoin. Quand ce travail sera accompli, le service spécial pourra cesser.

Un accroissement considérable d'ouvrage, dans les départements du secrétaire et de l'ingénieur, a été occasionné par les travaux spéciaux en opération l'an dernier. Parmi ces travaux, se trouvaient les treize prisons et palais de justice dans le Bas-Canada; édifices qui, seuls ont nécessité la préparation d'à-peu-près 320 dessins,—et les bâtisses d'Ottawa—la visite du prince—les affaires se rattachant aux steamers provinciaux.

Ces travaux étaient tous des travaux spéciaux, et ajoutés à l'administration ordinaire des divers travaux publics.—Le salaire du secrétaire, fixé par la loi, fut aussi compris dans l'année 1860, tandis qu'il n'y avait pas de secrétaire durant la dernière partie de l'année 1859.

La réorganisation du département a aussi nécessité l'emploi d'un plus grand nombre de commis, dans le but de tenir tête à l'ouvrage rendu plus considérable par le système de tenir les miutes et de faire l'entrée de toutes les transactions du département. La correspondance de 1859 a été analysée et des notes en ont été extraites; les frais de compilation sont compris dans la dépense de 1860. Sur le nombre des commis, cinq employés en 1859 sont décédés ou ont envoyé leur démission, et bien que sept noms nouveaux apparaissent dans la liste des commis de 1860, pour partie de l'année, il n'y a eu en réalité qu'une augmentation de deux.

Trois dessinateurs furent spécialement engagés pour les palais de justice du Bas-Canada et les édifices d'Ottawa, mais ils ne sont pas attachés permanemment au département; et M. Heath, appartenant ci-devant au bureau établi dans le Haut-Canada (dont le salaire n'aurait pas dû paraître ici) s'est démis de sa charge, et n'a pas été remplacé.

J'entrevois pour cette année une réduction de plus de \$1,000.

T. TRUDEAU, Secrétaire, T. P.

INDEX

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME.

24 VICTORIA, 1861.

ACTES NOTARIÉS :—Bill pour valider l'enregistrement des actes notariés non contre-signés, 40. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.

ACTIONS DE CHEMINS DE FER POSSÉDÉES PAR DES MUNICIPALITÉS :—Voir *Chemins de Fer*, 2, 3.

ACTON :—Pétition demandant la confirmation de l'arpentage fait par M. Blanchard, des cinq premiers rangs de ce township, 231.

ACTON VALE :

1. Pétition relative aux limites de ce village, 169. Rapport d'avis, 174. Bill, 175. Renvoyé à un comité spécial, 241. Rapporté avec des amendements, 279. Examiné en comité général, 319, 320. Amendé et passé, 338. Par le Conseil, 667. Sanction royale, 381. (24 Vict., c. 72.)

2. Pétition contre, 231.

ADAMS, LANCELOT :—Pétition demandant de l'aide pour sa famille, 56.

ADMINISTRATION PROVINCIALE :

1. Motion de non-confiance (en amendement à l'adresse en réponse au discours du trône ; Amendement, 30.

2. Motion de non-confiance (en amendement à une question de subsides), 123.

3. Le mercredi réservé pour l'examen des mesures du gouvernement, 198.

Voir *Grand Tronc*, 4.

ADDRESSES :

A SA MAJESTÉ :

1. *Duchesse de Kent* :—Exprimant la profonde douleur que le Conseil Législatif a éprouvée à la nouvelle du décès de l'illustre mère de Sa Majesté, S. A. R. la Duchesse de Kent, 84. La Chambre concourt à cette adresse ; Adresse à Son Excellence lui priant de la transmettre ; Ordonnée ; Communiquée au Conseil, 85. Adoptée par le Conseil ; Les orateurs et certains membres des deux Chambres se rendent auprès de Son Excellence, 91.

A SON EXCELLENCE :

2. *Anderson* :—Pour copie de toute la correspondance au sujet de l'affaire du fugitif Anderson (réclamé par les autorités des États-Unis), 51. Voir *Documents*, 2.
3. *Banque du Haut-Canada* :—Pour un état du montant au crédit de la province, depuis le 1er janvier 1859, et au 1er de chaque mois ensuite, 51. Voir *Documents*, 4.
4. *Chemin de Brandon et Matawin* :—Pour toute la correspondance et les documents relatifs à l'ouverture de ce chemin, 150. Voir *Documents*, 9.
5. *Union des Provinces l'A. B. du N.* :—Pour copie de toute la correspondance échangée depuis la session de 1859 au sujet d'une confédération, 53.
6. *Canaux* :—Pour un état de la dépense à propos des canaux de la province depuis l'Union, 295.
7. *Recensement* :—Pour des états du recensement des divers comtés, cités et villes, 51. Encore, 294. Voir *Documents*, 13.
8. *Statuts Refondus* :—Demandant l'émission d'une commission chargée de s'enquérir des lois criminelles et commerciales qui pourraient être assimilées et rendues applicables à toute la province, 271.
9. *Dépenses Contingentes* :—Pour une avance de \$76,169.08, à compte des dépenses contingentes, 259.
10. *John Couster* :—Pour copie de la correspondance relative à sa réclamation contre le bureau des travaux publics, 149. Voir *Documents*, 15.
11. *Cours et Prisons* :—Pour copie de la correspondance avec les entrepreneurs des cours et prisons dans le Bas-Canada, des plaintes portées contre eux, des estimations et rapports des inspecteurs, etc., 150. Voir *Documents*, 16.
12. *Andrew Dickson* :—Pour le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir des plaintes portées contre lui comme préfet de la prison de réforme à l'Isle-aux-Noix, 272. Voir *Documents*, 17.
13. *Association d'Elgin* :—Pour un état des terres vendues à l'association, etc., 53.—Autre adresse, 295. Voir *Documents*, 20.
14. *Pêcheries* :—Pour un état des sommes payées comme primes aux pêcheurs canadiens depuis la passation de l'acte des pêcheries, et du nombre des navires y ayant droit, 53. Voir *Documents*, 23.
15. *Compagnies d'Assurance Étrangère* :—Pour un état de celles qui ont obtenu licence en cette province, et du montant placé en effets publics provinciaux en vertu de l'acte 23 Vic., ch. 35, 294. Voir *Documents*, 24.

Grand Tronc :

16. Pour copie de la correspondance échangée, depuis le 1er Janvier 1860, avec la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer ou ses créanciers, et de toute demande d'aide à la province, 50. Voir *Documents*, 27.

ADRESSES—*Suite.*

17. Pour un état des deniers avancés à la compagnie depuis le 1er Janvier 1861, 50. Voir *Documents*, 28.
18. Pour copie des papiers relatifs à la vente de certaines propriétés à Sarnia aux entrepreneurs du chemin, et à la vente subséquente des dites propriétés par ces derniers, 150. Voir *Documents*, 29.
19. Motion pour une adresse demandant copie de la correspondance entre M. Pare (agent de porteurs de bons privilégiés) et le gouvernement, relative aux affaires de la compagnie, 297.
20. *Jurés* :—Pour une liste des jurés rapportés en 1860 comme devant faire le service en 1861 dans le H. C., et pour un état indiquant le montant payé aux greffiers de la paix et autres officiers de comté à propos des dits jurés ; aussi, pour un état du montant payé dans Norfolk et certains autres comtés, en 1859, 50. Voir *Documents*, 32.
21. *Juges de Paix* :—Pour une liste des juges de paix dans chaque comté, 50. Voir *Documents*, 33.

Ottawa :

22. Pour un état des deniers dépensés jusqu'au 1er Mars 1861, pour les édifices publics à Ottawa, 50. Voir *Documents*, 48.
23. Pour un état détaillé de la dépense de la somme de \$433,194.95 pour les édifices publics à Ottawa, pour copie des contrats, et pour un état indiquant les changements qui y ont été faits, 61. Voir *Documents*, 47.
24. *Octrois aux Institutions Publiques* :—Pour un état d'iceux depuis l'Union, 61.
25. *Poursuites Publiques* :—Pour un état des sommes payées chaque année, durant le présent parlement, à des avocats ou procureurs pour frais de poursuite, 297.
26. *Revenu et Dépense* :—Pour un état du revenu et de la dette du Haut et du Bas-Canada lors de l'Union, 151.
27. *Fleuve St. Laurent* :—Pour copie du rapport du commandant Orlebar (navigation du fleuve St. Laurent), 61. Voir *Documents*, 59.
28. *Discours du Trône* :—Adresse en réponse ; Chaque paragraphe devant être mis aux voix ; 1er paragraphe, 16. Amendement proposé au 2nd ; Amendement à l'amendement, rejeté ; 1er amendement rejeté ; Second paragraphe adopté, 18. Paragraphes 3 à 10 adoptés ; Amendement proposé au 11e, 22. Amendement amendé, et rejeté, 25. 11e paragraphe adopté ; Comité nommé pour préparer l'adresse, 28. Adresse rapportée, 29. Motion pour la seconde lecture ; Amendements (comportant non-confiance dans l'administration), 30, 31. Adresse adoptée, 32. Présentée à Son Excellence, 32, 38.
29. *Palais de Cristal Sydenham* :—Pour copie de tous rapports et correspondance au sujet des articles envoyés à l'exposition, 343.
30. *Rivière Thames* :—Pour un état des deniers dépensés à en améliorer la navigation, et pour copie des soumissions et des contrats, 62. Voir *Documents*, 62.
31. *Droits sur le Bois* :—Pour un état des droits sur le bois de construction perçus dans Essex, Kent et Lambton, en 1859 et en 1860, 52. Voir *Documents*, 63.
32. *Wellington* :—Pour un état des sommes allouées pour des améliorations dans chaque municipalité du comté depuis le 1er Janvier 1856, 150. Voir *Documents*, 68.

ADRESSES—*Suite.*

33. *Chemin et Havre de Whitby* :—Pour un état relatif à la vente de ce chemin, indiquant le montant dû sur la vente et le taux de l'intérêt payable, et pour la correspondance relative au paiement du principal ou de l'intérêt, 294. Voir *Documents*, 69.
34. Motions pour adresses, rejetées, 53, 233, 297.

AFFAIRES DE LA CHAMBRE :—Voir *Assemblée Législative*, 1.

AGENCE :—Bill relatif aux actes d'agence après le décès du principal, 80. Lu trois fois et passé, 356.

AGRICULTURE :

1. Bill pour amender le chap. 32 des Statuts Refondus du Canada, au sujet de l'agriculture, 36. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté avec des amendements, 258. Amendé en comité général; Rapporté; Réimprimé, 292. Lu pour la troisième fois et passé, 303.

2. Bill pour amender les actes relatifs aux abus préjudiciables à l'agriculture, 41. Lu la seconde et la troisième fois et passé, 352. Par le Conseil, 377. Sanction royale, 382. (24 Vict., ch. 30).

Voir *Documents*, 1. *Subsides*, 123.

AGRICULTURE, ASSOCIATION DE PRETS POUR LES FINS DE L' :—Pétition demandant des amendements à son acte, 101. Avis, 134. Bill, 138. Renvoyé à un comité spécial, 202. Rapporté, 258. Examiné en comité général, 287. Passé, 289. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 107.)

AJOURNEMENTS :—Voir *Assemblée Législative*.

ALDBOROUGH :—Pétition pour la construction d'un havre dans ce township, 58.

AMÉLIORATIONS, FONDS D' :—Pétition demandant que les fonds d'améliorations soient placés sous le contrôle des municipalités où ils sont prélevés :—Conseil municipal de Wellington, 22

AMENDEMENTS :—Voir *Questions*, 6, 7.

ANDERSON, FUGITIF :—Voir *Documents*, 2. *Adresses*, 2.

APPEL :

1. Bill pour abolir le droit d'appel à Sa Majesté en conseil privé, 36. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 345.

2. Bill pour diminuer et régler les frais d'appel, 39. Question pour la seconde lecture, rejetée, 349.

3. Bill pour réduire le quorum de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel, 48. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 325.

4. Bill pour amender le chap. 77 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada en matières d'appel, 86. Renvoyé à un comité général. Motion pour le prendre en considération; Débats ajournés, 309; Repris; Rapport, 313. Passé, 322.

5. Pétitions contre le bill précédent :—Banque de Montréal et autres banques, 270. Wm. Pare, agent de porteurs de bons privilégiés du grand tronc, 365.—Pétition de Dame Brunet, demandant des amendements au bill, 368.

APPEL—*Suite.*

6. Bill pour amender le chap. 13 des Statuts Refondus du H. Canada relatif à la cour de pourvoi pour erreur et d'appel; Du Conseil, 334. Lu, 335. Passé, 374. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 36.)

Voir *Gouverneur Général*, 11.

ARBITRES OFFICIELS :—Voir *Travaux Publics*.

ARMSTRONG, W. :—Voir *Beverly*.

ARNPRIOR :—Pétition demandant l'incorporation de ce village, 87. Avis, 102. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 222. Examiné en comité général; Rapporté, 238. Passé, 276.

ARPEUTEURS :

1. Bill pour amender les actes y relatif, 59. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

2. Pétition demandant des amendements aux lois relatives aux arpeuteurs :—Association des arpeuteurs, etc., 116.

ARRIMEURS :

1. Pétition des arrimeurs de Québec, demandant un acte d'incorporation, 21. Avis, 78. Bill, 105. Renvoyé à un comité spécial, 192. Préambule pas prouvé, 258. Honoraire remis, 342.

2. Pétitions contre, 57, 75.

ARTHABASKA, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D' :—Pétition demandant la passation d'un acte pour légaliser la dernière élection des officiers de cette association, 59. Pas d'avis requis, 78. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 248. Examiné en comité général, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vic., chap. 74.)

ARTHUR ET LUTHER :—Pétition (grain de semence), 206. Avis, 215. Règle suspendue; Bill, 216. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 341.

ARTS ET MANUFACTURES :

1. Bill pour les encourager; Du Conseil; Lu; Seconde lecture remise à trois mois, 377.

2. Pétition du bureau des arts, etc., du Bas-Canada, demandant un octroi de \$6000 pour un musée d'industrie et de géologie canadienne, etc., 24.

3. Pétition du dit bureau, demandant des amendements au chap. 32 des Statuts Refondus du Canada, constituant le même bureau, 33.

4. Pétition du burcau, des arts et manufactures du H. Canada, demandant des amendements à son acte d'incorporation, 112.

Voir *Agriculture*, 1. *Subsides*, 122.

ASILES :—Voir *Documents*, 50, 51. *Prisons*.

ASILES D'ALIENES :—Bill pour amender le chap. 103 des Statuts Refondus du Canada relatif à l'asile pour les criminels aliénés, 161. Lu pour la seconde fois, 201. Passé, 208. Par le Conseil, 261. Sanction royale, 379. (24 Vic., ch. 13.)

Voir *Documents*, 50, 51. *Prisons*. *Subsides*, 118—121.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE:

1. Comité nommé au sujet de l'expédition des affaires de la Chambre, 82. PREMIER RAPPORT (régulant l'ordre des affaires de chaque jour), 90. Adopté, 113.—Modifié, en réservant le mercredi comme jour du gouvernement, etc., 198.—SECOND RAPPORT (substituant une nouvelle règle à la 19e); Adopté, 373.

2. Comité nommé pour s'enquérir de la possibilité de publier les débats de la Chambre, 62. Autorisé à faire rapport de temps à autre, 102. Premier Rapport, 113.

3. La Chambre se rend auprès de S. A. R. le Prince de Galles avec une adresse, 7.

4. La Chambre se rend auprès de Son Excellence,—Au Conseil, à l'ouverture de la session, 1.—A la prorogation, 378.—A l'hôtel du gouvernement, avec une adresse, 38.

5. Votes et délibérations de la Chambre devant être imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 9.

6. Un officier rapporteur et divers députés officiers-rapporteurs, etc., sommés de comparaître à la barre de la Chambre, 54. Voir *Elections Contestées*, 5.

7. Pétition du greffier et des officiers de la Chambre contre l'éditeur du "Daily Advertiser," et demandant une enquête, 44. Renvoyée à un comité spécial, 105. Voir *Impressions*, 1.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS :

8. La Chambre s'ajourne sans avoir décidé la question sous discussion (qui est reprise en considération un jour subséquent), 264, 326.—Mêmes procédures quand l'orateur laisse le fauteuil de 6 à 7½ heures, 188, 234, 279, 297.

9. La Chambre s'ajourne à une heure plus avancée du même jour, 259, etc.—A une heure moins avancée que de coutume le lendemain, 32, 370.

10. S'ajourne au surlendemain, 261.

11. Du 23 mars au 2 avril (Pâques), 32.

12. Faute de quorum, 342.

13. Continue de siéger après minuit, 142, 339, 373, etc.

14. A deux séances par jour trois fois par semaine, pour le reste de la session, 269.

15. Siége le samedi, 32.—Pour le reste de la session, 199.

Voir *Représentation. Règles. Subsides*, 27—36.

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :

1. Bill pour amender le chap. 68 des Statuts Refondus du Bas-Canada y relatif, 38. Lu trois fois et passé, 349. Par le Conseil, 377. Sanction royale, 382. (24 Vict., ch. 32.)

2. Bill pour abroger cette partie des lois relatives aux compagnies d'assurance, qui autorise les membres de ces compagnies à voter par procureur, 82. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

3. Bill pour amender l'acte du Haut-Canada; Du Conseil, 117. Lu, 127. Passé, 362. Sanction royale, 382. (24 Vict., ch. 47.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE—*Suite.*

4. Pétition pour l'abrogation des dispositions qui autorisent la votation par procureur à l'élection des directeurs :—Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Prince Edward, 134. Do. de Wellington, 143.

Voir *Documents*, 10, 12, 24—26, 52. *Adresses*, 15.

ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE, COMPAGNIE D' :—Voir *Documents*, 10.

ASSURANCE DE L'ÉTRANGER, COMPAGNIES D' :—Voir *Documents*, 24—26. *Adresses*, 15.

ASSURANCE DU PHENIX, COMPAGNIE D' :—Voir *Documents*, 25.

ASSURANCE MUTUELLE, COMPAGNIES D' :—Voir *Assurance, Compagnies d'*.

ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA, COMPAGNIE D' :—Voir *Documents*, 12.

AUGUSTA :—Pétition de cette municipalité demandant que les deniers provenant de la vente des réserves du clergé dans ce township soient affectés pour les écoles communes. 27.

AVEUGLES, ENFANTS :—Voir *Sourds et Muets*.

AVOCATS :—Bill (admission des étudiants à la profession d'avocat), 187. Lu trois fois et passé, 363. Par le Conseil, 370. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 34.)

AYLWIN, M. LE JUGE :—Pétition de B. C. A. Guky, demandant une enquête sur la conduite de ce juge, 76.

BAIE GEORGIENNE, CANAL DE LA :

1. Pétition du conseil municipal de Simcoe, demandant qu'il soit fait une étude de la route proposée, 58.

2. Pétition de R. Burr, demandant un octroi en terres pour aider à la construction de ce canal, 144.

BANQUE COMMERCIALE DU CANADA :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE DE GORE :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE DE MOLSON :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE D'ONTARIO :—Pétition pour des amendements à sa charte, 16. Avis, 78. Bill du Conseil ; Lu, 49. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 222. En comité général ; Rapporté, 239. Passé, 277, 291. Sanction royale 379. (24 Vic., ch. 95.)

Voir *Documents*, 6.

BANQUE DE QUÉBEC :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE DES MARCHANDS :—Demande d'une charte, 24. Avis, 77. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 222. En comité général, 238. Passé, 276. Par le Conseil, 310. Sanction royale, 380. (24 Vic., ch. 89.)

BANQUE DES TOWNSHIP DE L'EST :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE DE HAUT-CANADA :—Voir *Documents*, 4, 6. *Adresses*, 3.

BANQUE DU PEUPLE :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 21. Avis, 77. Bill du Conseil; Lu, 70. Règle relative à l'avis suspendue, 82. Bill renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 222. En comité général, 239. Rapporté, 240. Passé, 277, 291. Sanction royale, 379. (24 Vic. ch. 93.)

Voir *Documents*, 5, 6.

BANQUE NATIONALE :—Voir *Documents*, 6.

BANQUE ROYALE DU CANADA :—Demande d'une charte, 76. Avis, 101.

BANQUES :—Bill pour amender le chap. 54 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux banques incorporées, 123. Renvoyé à un comité général, 225. Rapporté, 254. Passé, 265. Par le Conseil, 310, 312. Sanction royale, 380. (24 Vic., ch. 23.)

Voir *Documents*, 4, 6.

BANQUES D'ÉPARGNES :—Bill y relatif, 119. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 361.

Voir *Documents*, 61. *Montréal*, 5. *Québec*, 3, 4, 13. *Toronto*, 5.

BANQUEROUTIERS, HAUT-CANADA :—Bill, 86. Seconde lecture, et renvoyé à un comité général, 185, 202. Motion pour le prendre en considération; Amendement pour rendre la loi applicable à toute la province, 326. Rejeté; Motion pour renvoyer la considération du bill à 6 mois, rejetée; Considéré en comité général, 328. Ordre pour considération ultérieure déchargé, 374.

2. Pétitions contre le bill :—Chambre de commerce de Montréal, 195. Do. d'Ottawa, 231. Do. de Québec, 202.

3. La Chambre décide de se former en comité pour prendre en considération la question des honoraires en affaires de banqueroute, 260. Ordre déchargé, 374.

4. Pétitions pour la passation d'une loi de banqueroute :—Chatham, 134. Hamilton, 134. London, 134. Morpeth, 134. Thomas Wills et autres, 76.

Voir *Débiteurs. Commerçants*.

BAPTEMES, SEPULTURES, etc. :—Voir *Documents*, 7. *St. Hubert*.

BAZIN, CHARLES :—Sa pétition, se plaignant de Henry Judah, comme commissaire de la tenure seigneuriale, 112.

BEAUCE :—Pétition pour la suppression des permis pour couper du bois de construction dans ce comté, 293. Imprimée, 322.

BEAUHARNOIS, CANAL DE :—Pétition de M. Bouthillier et autres, pour paiement de dommages causés par les travaux du canal, 321.

BEAUHARNOIS, CONGREGATION PRESBYTERIENNE DE :—Pétition, 130. Avis, 175. Bill, 187. Renvoyé à un comité spécial, 243. Rapporté, 272. En comité général, 307. Passé, 318. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vic., ch., 127.)

BELLE RIVIÈRE :—Pétition demandant de l'aide pour en améliorer la navigation, 144.

BEVERLY, TOWNSHIP DE :—Pétition relative à W. Armstrong et D. Rintoul, 21. Avis, 78. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 153. Rapporté, 196. En comité général; Rapporté, 236. Passé, 274. Par le Conseil, 313. Sanction royale, 379. (24 Vic., ch., 137.)

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT:

Comité de la bibliothèque nommé, 54, 60. Membre ajouté au comité, 61. Pétition, de Jane Curran renvoyée à ce comité, 294. PREMIER RAPPORT (souscription à divers ouvrages, etc.); Imprimé, 222. SECOND RAPPORT (documents historiques, et souscription à certains ouvrages), 321: Adoptés, 322.

Voir *Documents*, 37. *Subsides*, 48.

BIDDULPH ET MCGILLIVRAY :

1. Pétition pour séparer ces townships de Huron et les annexer à la division Est de Middlesex, 169. Avis, 174. Bill, 188. Motion pour en remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée; Lu, et renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 293. En comité général, 319, 320. De nouveau, et point de rapport, 340.

2. Pétitions contre, 169, 207, 321.

BIENS CONFISQUÉS, HAUT-CANADA :

1. Bill y relatif, 130. Renvoyé à un comité spécial, 290. Rapporté, 294. Passé, 341. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vic., ch. 44.)

2. Pétition de J. Wallace contre le bill, 228. Encore, 271.

BILLS:

1. Recommandation du comité des impressions à l'effet que l'impression des bills à la troisième lecture soit donnée à l'entrepreneur des impressions des deux Chambres, 176.

2. Motion pour l'introduction d'un bill mise de côté par un amendement, 172.

3. Bills comportant la levée de droits et honoraires présentés, et résolution autorisant cette levée adoptée subséquemment en comité général, et renvoyée au comité auquel ont été renvoyés les dits bills, 239, 241, 243, 246.

4. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 191, 340, 341, 345, etc.

5. Question pour la seconde lecture rejetée, 348, 362, 363.—Remise à trois mois, 193, 354, 356.

6. Lus pour la seconde fois, et point renvoyés en comité général ni lus une troisième fois, 345.

7. Divers bills renvoyés au même comité, et combinés en un seul. 217, 222, 223, 220, 232.—Et rapportés séparément, 222.

8. La Chambre se forme en comité sur deux bills ou plus à la fois, 229, 235, 239, 291, 306, 319.

9. Motion que l'Orateur laisse le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité sur un bill), rejetée, 376.

10. Ordre pour considération en comité déchargé, 341, 375.

11. Considérés en comité général, et point de rapport, 303, 340.

12. Réimprimés, tels qu'amendés en comité général, 249, 257.

13. Renvoyés de nouveau à un comité général, 276, 277, 278.

BILLS—*Suite*.

14. Rapportés d'un comité général et lus la troisième fois immédiatement, 338, 348, 358.
15. Ordre pour la troisième lecture déchargé, 337.
16. Troisième lecture remise à trois mois, 272.—Passés après la troisième lecture, 284.
17. Amendés après la troisième lecture, 200, 274, 276, 303, etc.
18. Seconde et troisième lectures le même jour, 315, 335, 358, 361.
19. Passés sans aller en comité, 201, 202, 315, 335 (une motion pour aller en comité étant rejetée, 334).—Et amendés par la Chambre après la troisième lecture, 349, 352, 356, 357.
20. Passés très rapidement, 335, 343, 348, 367.
21. Amendés par le Conseil, 280, 310, 377, etc.
22. Amendement du Conseil rejeté : Conférence, 376. Le Conseil n'insiste pas sur son amendement, 378.
23. Bills du Conseil Législatif, 49, 70, 114, 119, 129, 152, 172, 188, 209, 217, 250, 260, 291, 296, 313, 326, 334, 367, 377.
24. Amendés, 170, 189, 231, 239, 272, 304, 309, 358, 373.
25. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 375.
26. Seconde lecture remise à trois mois, 377.
27. Reçoivent la sanction royale, p. iii, 378.
28. Réservé, 333.

BILLS PRIVÉS :

1. Résolution (assimilation des règles des deux Chambres quant aux procédures au sujet des bills privés) ; Communiquée au Conseil à une conférence, 118. Voir *infra*, 2.
2. Conférence demandée au Conseil à propos des règles au sujet des bills privés, 105. Accordée, 114. Directeurs nommés, 117. Résolution (*supra*, 1) devant être communiquée, 118. Message du Conseil adoptant les règles de la Chambre relatives aux bills privés, 138.
3. COMITÉ PERMANENT des bills privés nommé, 9, 66. Bills renvoyés à ce comité 153, 167, 191, 201, 241, 254, 255, 341. PREMIER RAPPORT (quorum), 89. RAPPORT sur divers bills, 170, 171, 196, 207, 215, 222, 231, 247, 258, 271, 279, 288, 293. SIXIÈME RAPPORT, recommandant la réduction de l'avis à donner en vertu de la 61e règle par les comités auxquels ont été renvoyés des bills privés, à trois jours, 215. Adopté, 216. QUATORZIÈME RAPPORT, recommandant que les bills (maintenant) rapportés seront placés sur les ordres du jour de ce jour ; Ordonné en conséquence, 293.
4. Rapport spécial à l'égard de certains bills que le préambule n'en est pas prouvé, 207, 258, 272.—Amendant le préambule, 258.—Que certains bills ne sont point des bills privés, 170.
5. Délai pour recevoir des pétitions, des bills privés, et des rapports sur iceux, prolongé, 82, 179, 293.

BILLS PRIVÉS—*Suite.*

6. Pétitions pour dispense de l'avis à donner en vertu de la 51^e règle en certains cas, 206, 271.

7. Avis requis en vertu de la 51^e règle, non requis dans certains cas, 81, 103, 104, 105, 122, 161.

8. Les bills privés devant être examinés à certains jours, 90, 198.

9. Bills privés comportant l'imposition de droits de havre renvoyés au comité des bills privés, et résolutions autorisant l'imposition des dits droits aussi renvoyés à ce comité, 239, 241, 243, 246.

10. Avis requis par la 61^e règle à donner par les comités auxquels ont été renvoyés des bills privés, réduit à trois jours pour le reste de la session, 216.

11. Honoraire (en vertu de la 58^e règle sur certains bills privés remis, 342, 367.

BILLARD, TABLES DE :—Pétition de propriétaires de tables de billard à Québec, demandant l'abolition de la taxe provinciale imposée sur les jeux de billard, 126.

BILTON, LA MÈRE :—Voir *Dépenses Contingentes*.

BORNAGE DES HÉRITAGES :—Bill relatif au bornage des héritages dans les campagnes du Bas-Canada, 40. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.

BOTANIQUE DU CANADA, SOCIÉTÉ DE :—Demande d'aide, 101.

BRANDON ET MATAWIN, CHEMIN DE :—Voir *Documents*, 9. Adresses, 4.

BROWNE, GEORGE :—Sa pétition, demandant compensation pour ses plans d'une prison à Québec, que le bureau des travaux publics ne lui a pas remis, 145.

BRUCE :

1. Pétitions pour en faire deux comtés-unis sous les noms de Bruce et Saugeen, 65, 87. Avis, 78.

2. Pétitions contre, 87, 100, 117.

3. Pétition demandant qu'il soit accordé un délai de dix ans aux colons de ce comté pour payer ce qu'ils doivent au département des terres de la couronne, et demandant en outre la remise de l'intérêt dû :—Municipalité du township de Bruce, 112.

BURFORD :—Pétition demandant la passation d'un acte pour définir certaines réserves de chemins et limites, 126. Avis, 135. Bill du Conseil, 226. Lu, 228. Renvoyé à un comité spécial, 247. Rapporté, 272. En comité général, 319. Passé, 336. Sanction royale, 381. (24 Vic., ch. 66.)

BURLINGTON, CANAL DE LA BAIE DE :—Voir *Hamilton*, 3.

BURY :—Voir *Lingwick*.

BYTOWN, CORPORATION ÉPISCOPALE DE :—Pétition de Monseigneur l'Évêque Catholique Romain de Bytown, relative à un changement du nom de la corporation épiscopale de Bytown, 88. Pas d'avis requis, 102. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 196. En comité général, 237. Passé, 274. Par le Conseil, 313. Sanction royale, 379. (24 Vic., ch. 128.)

BYTOWN, SOEURS DE LA CHARITÉ :—Voir *Ottawa*, 6, 7.

- CAISSE D'ECONOMIE NOTRE DAME DE QUEBEC** :—Voir *Documents*, 61. *Québec*, 3.
- CAISSE D'ECONOMIE DE ST. ROCH** :—Voir *Documents*, 61. *Québec*, 4.
- CALEDONIA, SOURCES DE** :—Pétition demandant l'incorporation du village des sources de Caledonia avec les 1^{ère} et 2^{me} concessions du township de Caledonia, 75. Pétition contre, 187.
- CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU** :—Voir *Documents*, 12.
- CANAUX** :—Voir *Adresses*, 6. *Chemins de Fer*, 5.
- CAP ROUGE** :—Pétition pour la construction de deux quais près du Cap Rouge, 57.
- CAPREOL, FREDERICK C.** :—Sa pétition (loteries), 43. Avis, 78. Bill, 127. Motion pour la seconde lecture; Débats ajournés, 192. Seconde lecture, et renvoyé à un comité spécial, 243. Rapporté, 293. En comité général, 319, 320. Passé, 338. Par le Conseil, 366. Réservé, 383.
- CARABINES** :—Pétition de l'association des carabiniers canadiens, demandant un octroi pour l'achat de carabines dites "Whitworth," 221.
- CARTES DE VILLES, ETC.** :—Voir *Villes et Villages*.
- CAUTIONNEMENTS** :—Voir *Documents*, 8.
- CHANCELLERIE, COUR DE** :—Pétition de R. Burr, de Toronto, demandant une enquête sur le fonctionnement de cette cour, 117.
- CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS** :—Pétition de R. Burr, de Toronto, demandant certains changements constitutionnels, 117.
- CHASSE** :
1. Bill y relatif, Haut-Canada, 127. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 361.
 2. Bill y relatif (de M. Thibaudeau), 228. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 363.
 3. Bill y relatif (de M. Huot), 232. Renvoyé à un comité spécial, 364.
 4. Pétitions demandant des amendements à l'acte pour la protection du gibier dans le Haut-Canada :—W. G. Draper et autres, 117. Club de Cobourg pour la protection du gibier, 169.
- CHELIN** :—Pétition pour en changer la valeur :—Montréal, 117.
- CHEMIN DE FER CENTRAL DU CANADA** :—Pétition demandant une charte, 74. Avis, 77. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 152. Rapporté, 215. En comité général, 238. Passé, 275. Par le Conseil, 296. Sanction royale, 379. (24 Vict. ch. 80.)
- CHEMIN DE FER DE BROCKVILLE A OTTAWA** :—Pétition demandant que la compagnie de ce chemin ne soit pas autorisée à émettre des bons privilégiés :—Municipalité d'Elizabethtown, 74.
- CHEMIN DE FER DE BUFFALO ET DU LAC HURON** :—Pétition de la compagnie demandant à emprunter au gouvernement £100,000 sterling, 144. Pas à imprimer, 175. Impression ordonnée après un plus mûr examen, 197.

CHEMIN DE FER DE CARILLON A GRENVILLE :—Pétition pour des amendements à la charte de la compagnie, 44. Avis, 78. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 290. En comité général, 319. Passé, 337. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vict., ch. 87.)

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD :

1. Pétition demandant du délai pour commencer les travaux entre Québec et Montréal 116. Point d'avis requis, 121. Bill, 127. Renvoyé à un comité spécial, 201. Rapporté, 259. En comité général, 287. Passé, 289. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 85.)

2. Pétition du maire et de la corporation de Québec, contre le bill, 365.

CHEMIN DE FER DU NORD (NORTHERN) DU CANADA :

1. Pétitions (embranchement aboutissant dans la ville de Barrie), 144, 174. Avis ; Bill, 159, 160. Bill renvoyé à un comité spécial, 241. Rapporté, 280. En comité général, 319. Passé, 336.

2. Pétition de la compagnie contre le bill, 231.

Voir *Documents*, 46.

CHEMIN DE FER INTERNATIONAL :

1. Demande d'une charte, 75. Avis, 101. Bill, 113. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 228. En comité général, 241. Passé, 278. Honoraire remis, 367.

2. Pétitions contre la construction d'un chemin à rails servi par des chevaux conduisant du pont suspendu des Chutes de Niagara au Table Rock, 125, 143.

CHEMIN DES SOURCES DE PÉTROLE, COMPAGNIE DU :

1. Demande d'une charte, 143. Pétitions en faveur, 221, 231. Avis insuffisant ; Suspension de la règle recommandée, 159. Suspendue ; Bill, 160. Renvoyé à un comité spécial, 194. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 88.)

2. Pétition contre la construction d'un chemin conduisant d'Enniskillen à la branche Sarnia du grand chemin de fer occidental, 293.

CHEMINS :

1. Bill pour amender le chapitre 54 des Statuts, Refondus du Haut-Canada, relativement à la chute des arbres sur les réserves de chemins, 60. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 354.

2. Pétition pour l'incorporation d'une compagnie pour macadamiser le chemin depuis le pont de la Rivière des Prairies (St. Laurent) jusqu'au pont de St. Eustache sur la Rivière Jésus, 45. Avis, 77.—Depuis le pont de la Rivière des Prairies (St. Vincent de Paul) jusqu'au pont de la Rivière Jésus à Ste. Rose, et de là jusqu'à St. Thérèse, 56. Avis, 78.—Depuis le dit pont de la Rivière des Prairies jusqu'au pont de péage à St. François de Sales, et aussi jusqu'au chemin près du Moulin du Crochet à St. Martin, 66.—Pétitions pour faire insérer dans le bill certaines dispositions fondées sur les pétitions précédentes, 101.

CHEMINS—*Suite.*

3. Pétitions demandant de l'aide pour certains chemins, savoir :—Dans Luther, 33. Un chemin et des ponts dans Bégon, 44. Un chemin à St. Ambroise de Kildare, 56. A St. Lambert, et un pont au-dessus de la Rivière Chaudière, 74. A Témiscouata et à Madawaska, 76. Le chemin Kinogami, 88. A Portneuf, 89. Du Fort Malden à Maidstone Cross, 117. Un chemin en Chertsey : Pour ouvrir un chemin depuis Hunterstown jusqu'au township de St. Maurice : Chemin à Matapedia, 126. Chemin de Settrington à DeSales, 143. Depuis le chemin Taché jusqu'à la Rivière St. Jean : A St. Raphaël : A Halifax Sud, 144. A St. Alphonse : A Cathcart, 169. A St. Ulric, 186. Pour ouvrir un chemin depuis Québec jusqu'au lac St. Jean, 206. Un chemin de Laterrière à Chicoutimi : Chemin à Wolfe, 207.

4. Pétitions demandant de l'aide pour des chemins de colonisation :—A Ste. Cécile du Bic, 34. A St. Edouard de Frampton : A De Sales, 57. A Dorchester, 66, 144. A Mégantic, 116. A St. Cyrille et l'Islet, 117. Voir *Subsides*, 154, 169-171.
Voir *Documents*, 9 Adresse, 4. Municipalité, (H. C.), 8.

CHEMINS, COMPAGNIES DE :—Pétition demandant des amendements à l'acte relatif aux compagnies de chemins dans le Haut-Canada :—Conseil Mun. d'Oxford, 88.

CHEMINS DE FER :

1. Bill pour expliquer et amender l'acte des chemins de fer (M. Benjamin), 35. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté, 259. En comité général, 292. Passé, 303. Par le Conseil, 359. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 17.)

2. Bill pour amender le même acte, quant aux municipalités qui possèdent des actions de chemin de fer, 105. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 358.

3. Pétition contre le bill précédent :—Compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, 257.

4. Bill pour amender le chap. 66 des statuts refondus du Canada, relatif aux chemins de fer (M. Cartier), 123. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 328.

5. COMITÉ PERMANENT des chemins de fer, canaux et télégraphes, nommé, 9, 66. Bills renvoyés à ce comité, 152, 155, 157, 158, 191, 192, 194, 201, 219, 241, 244. PREMIER RAPPORT du comité (quorum), 77. DIVERS RAPPORTS sur les bills, 215, 224, 228, 248, 259, 280, 290.

CLARKE :—Pétition contre tout changement dans l'arpentage de certains lots dans la concession d'about, 75.

CLERGÉ, RÉSERVES DU :—Pétition y relative :—Bertie, 169.

Voir *Augusta. Mono. Municipalités* (H.-C.), 7.

CLIFTON, PONT SUSPENDU DE :—Voir *Ponts*, 13-15.

COLIS :—

1. La Chambre décide de se former en comité pour examiner la question des droits sur les colis, 123. Examinée, 211. Rapport de deux résolutions ; Bill, 253. Voir *infra*, 2.

2. Bill, 253, 254. Lu pour la seconde fois, 287. Passé, 289. Par le Conseil, 313. Sanction royale, 379. 24 Vic., ch. 2.)

COLLÈGE MORRIN :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 33. Point d'avis requis, 77. Bill, 90. Renvoyé à un comité spécial, 167. Rapporté, 171. En comité général, 201. Passé, 208. Par le Conseil, 296, 308. Sanction royale, 380. (24 Vic., ch. 109.)

COLLÈGES :—Voir *Education*, 7.

COLONISATION DU BAS-CANADA, SOCIÉTÉ DE :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 221. Avis ; Bill, 228. Renvoyé à un comité spécial, 247. Rapporté, 272. En comité général, 319. Passé, 336. Par le Conseil, 367. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 120.)

COMITES :

1. Résolution pour la nomination de huit comités permanents, 9. Comité nommé pour préparer des listes des membres devant composer les dits comités, 49. Rapport ; Adopté, 66. Voir *Bills privés*, 3. *Dépenses contingentes*. *Lois expirantes*, 1. *Ordres permanents*. *Impressions*, 2. *Privilèges*. *Comptes publics*. *Chemins de fer*, 5.

2. COMITÉ GÉNÉRAUX, 62, 123, 225, 260.

3. Délibérations en comité général, 161, 211, 229, 252, etc.

4. Ordre pour considération déchargé, 353, 355, etc.

5. Deux ou plusieurs bills examinés à la fois en comité général, 229, 235, 291, 306, 319.

6. Rapportent progrès et obtiennent la permission de siéger de nouveau un autre jour, 189, 190.—De siéger de nouveau immédiatement, 229.

7. Se lèvent sans faire rapport, 303, 340.

8. COMITÉS CONJOINTS :—Voir *Bibliothèque*. *Impressions*, 2.

9. Membres ajoutés ou substitués, 61, 114.

10. COMITÉS SPÉCIAUX nommés, 53, 62, 82.

11. Motions pour nommer des comités rejetées, 62, 149, 202, 209, 233.

12. Membres ajoutés, 188.

13. Quorum de comités permanents réduit, 77, 78, 89, 102.—De comités spéciaux, 53.

14. Rapport du comité des dépenses contingentes recommandant la réduction du nombre des membres qui le composent, de 28 à 15, 79.

15. Partie seulement d'un document renvoyée à un comité, 61.

16. Autorisés à faire rapport de temps à autre. 79, 82, 102.

17. Rapports imprimés, 142, 149, 368.

18. Rapports adoptés, 67, 149, 197, 260, 322.—Résolution adoptant un rapport rescindée, 373.

19. Motions pour faire adopter des rapports rejetées, 249, 365.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DU :—Voir *Documents*, 64.

COMMERCE, MARQUES DE :—Bill pour amender l'acte relatif aux marques de commerce ; Du Conseil, 260. Lu, 261. Renvoyé à un comité général, 288. Rapporté, 314. Passé, 325. Sanction royale, 380. (24 Vic., ch. 21.)

Voir *Patentes*, *Lois des*.

COMMERCANTS :—Bill pour leur protection, 40. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.

COMMUTATIONS DE TENURE :—Voir *Documents*, 14.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :

1. Bill pour faciliter le règlement des affaires des compagnies à fonds social insolva- bles, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 349.

2. Bill (de M. Walker Powell), 40. Renvoyé à un comité spécial, 221. Rapporté, 228. En comité général, 290. Passé, 302. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 331. (24 Vic. ch. 19.)

3. Bill (de M. Dunkin), 59. Renvoyé à un comité spécial, 220. Rapporté, 222. En comité général, 229. Passé, 234. Par le Conseil, 359. Sanction royale, 382. (24 Vic. ch. 18.)

4. Bill (de M. Dunkin), 59. Renvoyé à un comité spécial, 220. Rapporté, 222. En comité général, 229. Passé, 234. Par le Conseil, 351, 352. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 20.)

5. Bill (de M. Dawson), 68. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 355.

6. Pétitions pour les exempter, dans le Haut-Canada, de la taxe municipale :—Compa- gnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, 321. Compagnie d'Assurance Provinciale, 327.

COMPAGNIES INCORPORÉES :—Bill pour faciliter le règlement des affaires de ces compa- gnies; Du Conseil, 296. Lu, 298. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 375.

Voir *Compagnies à Fonds Social*, 6.

COMPTES PUBLICS :—Comité permanent des comptes publics nommé, 9, 66. Membres ajoutés au comité, 188. Comptes publics pour 1860 renvoyés au dit comité, 138. PREMIER RAPPORT (quorum), 78. SECOND RAPPORT, 231. (App. No. 2.) RAPPORT FINAL, 311. (App. No. 2.) L'impression de ces deux rapports est ordonnée, 368.

Voir *Gouverneur-Général*.

CONFÉRENCES :

Demandée par la Chambre (règles relatives aux bills privés), 105. Accordée, 114. Règles et résolution au sujet des bills privés communiquées au Conseil, 117. Message du Conseil adoptant les dites règles, 138. Autre conférence demandée au sujet du bill d'incorporation de Lévis; Procédures à ce sujet, 376, 378.

CONSEIL LEGISLATIF :

MESSAGES AU CONSEIL :

1. Nommant les Membres de la Chambre devant faire partie du comité de la biblio- thèque, 61.

2. Priant le Conseil de s'entendre avec la Chambre pour la formation d'un comité conjoint des impressions, 84.

3. Communiquant une copie des règles adoptées par la Chambre, 83.—Les règles au sujet des bills privés, 118.

 CONSEIL LÉGISLATIF—*Suite.*

4. Communiquant une adresse, et priant le Conseil d'y concourir, 85.
5. Adoptant une adresse du Conseil, 85.
6. Adoptant des bills du Conseil avec ou sans amendements, 318, 319, 337, etc.
7. Demandant des conférences, 105, 376.
8. Prient certains membres du Conseil de comparaître devant des comités de la Chambre, 197, 308.

MESSAGES DU CONSEIL :

9. Communiquant des bills à la Chambre et la priant d'y concourir, 49, 70, 114, 119, 129, 152, 172, 188, 209, 217, 250, 260, 291, 296, 313, 326, 334, 367, 377.

10. Adoptant des bills de la Chambre ou des amendements faits par la Chambre à des bills du Conseil, 250, 260, 279, etc.

11. Nommant les membres du Conseil devant faire partie du comité de la bibliothèque, 54. Membres additionnels, 61.—Devant faire partie du comité conjoint des impressions, 91.—Annonçant l'exemption d'un membre du Conseil d'assister davantage au comité des impressions, 114.

12. Permettant à des membres du Conseil de comparaître devant des comités de la Chambre, 199, 209, 313.

13. Communiquant une adresse à la Chambre et la priant d'y concourir, 84.

14. Adoptant une adresse de la Chambre, 91.

15. Adoptant les règles de la Chambre au sujet des bills privés, 138.

16. Accordant une conférence, 114.

Voir *Subsides*, 37, 44.

CONSTABLES :—Bill y relatif ; Du Conseil, 291. Lu, 298. Lu la seconde fois, 315. Passé, 325. S. R., 380. (24 Vict., chap. 48.)

COTISATIONS, LOIS DES :

1. Bill (de M. McKellar), 48. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

2. Bill (relatif à la vente des terres pour arrérages de taxes), 69. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 355.

3. Bill (de M. Macbeth), 81. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

4. Bill pour amender, etc., de manière à autoriser les conseils de comté à vendre les terres non-améliorées des non-résidents qui doivent deux années de taxes, 118. Renvoyé à un comité général, 361. Ordre pour considération déchargé, 375.

5. Bill pour amender, etc. ; Du Conseil ; 173. Lu, 197. Passé, 361. Sanction Royale, 381. (24 Vict., chap. 38.)

6. Pétitions demandant des amendements aux lois des cotisations du Haut-Canada :—Municipalité d'Amabel et Albemarle, 101. Do. d'Anderdon, 270. Do. d'Arran, 101. Do. de Brant, 101. Do. du township de Bruce, 112. Do. de Colborne, 101. Do. de Culross, 116. Conseil de comté d'Essex, 116. Municipalité de Goderich, 101. Do. de Grey, 101. Do. de Howick, 101. Conseil des comtés de Huron et Bruce, 101.

COTISATIONS, LOIS DES—*Suite.*

Municipalité de Kincardine, 116. Do. de Kinloss, 116. Conseil des comtés de Lanark et Renfrew, 44. Municipalité de McGillivray, 101. Do. de Morris, 134. Conseil de comté de Norfolk, 76. Ottawa, 89. Conseil de comté de Perth, 207. St. Thomas, 56. Municipalité de Southampton, 101. Do. de Stephen, 101. Conseil des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, 24. Municipalité de Tuckersmith, 116. Do. de Turnberry, 101, 186. Do. de Usborne, 101. Do. de Wawanosh, 126.

COUNTER, JOHN:—Sa pétition (dommage par lui encouru dans l'entreprise de la construction du canal de jonction aux Iroquois), 34. Ne devant pas être imprimée, 127, 149. Impression ordonnée plus tard, 175. Adresse pour la correspondance sur le sujet en question, 149. (Voir *Adresses*, 10. *Documents*, 15.) Pétition renvoyée à un comité spécial, 295. Message pour permission à Sir A. N. MacNab de comparaître devant le comité, 308. Accordée, 313. Rapport, 342. Rejeté, 365. Rapport imprimé, 368.

COURS DE DIVISION:—Bill pour amender le chap. 19 des statuts refondus du Haut-Canada y relatif, 118. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 361.

Voir *Municipalités* (H. C.), 6.

COURS DES COMMISSAIRES (B.-C.):—Pétition pour des amendements à l'acte relatif à ces cours:—Municipalité d'Hébertville, 101.

COURS ET PRISONS:

1. Motion pour la nomination d'un comité chargé de s'enquérir touchant les matières relatives à la construction de cours et de prisons dans les nouveaux districts judiciaires du Bas-Canada, 234, 292. Ordre pour considération ultérieure déchargé, 345.

2. Pétitions au sujet des réclamations de Sinclair et Skelsey:—E. Tremblay, 130. G. Gauthier et autres, 169.—Cour et prison de St. Jean:—Albert Rounds, 66.

3. Pétition de F. Nadeau, 24.

Voir *Documents*, 16. *Adresses*, 11.

COURS D'EAU:—Bill pour leur exploitation dans le Haut-Canada, 60. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 354.

CRÉDIT FONCIER:—Bill y relatif (de M. Sicotte), 39. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.

CROWLAND:

1. Pétition relative au tracé fait par MM. Fell et Hood, de la ligne entre les 3e et 4e concessions de Crowland, 87. Avis, 121. Bill, 127. Renvoyé à un comité spécial, 192.

2. Pétitions contre, 143, 227.

CUIR:

1. Bill pour amender le chap. 51 des Statuts Refondus du Canada, de manière à autoriser la nomination d'inspecteurs de cuir, de district, 104. Passé, 358. Par le Conseil, 370. Sanction Royale, 382. (24 Vict., chap. 22.)

2. Pétition pour des amendements à l'acte relatif à l'inspection du cuir à semelles:—Bedford, 59.

CUIRS ET PEAUX :

1. La Chambre décide de se former en comité pour prendre en considération la question de l'inspection des cuirs verts et peaux, 62. Ordre pour considération déchargé, 355.

2. Pétitions demandant un acte pour pourvoir à l'inspection du cuir avant la vente :—St. Hyacinthe, 24. A. Murphy et autres, 117.

CURRAN, DAME JANE :—Sa pétition demandant du secours, 74. Renvoyée au comité de la bibliothèque, 294.

DÉBATS DE LA CHAMBRE, PUBLICATION DES :—Voir *Assemblée Législative*, 2.

DEBENTURES MUNICIPALES :—Bill pour en restreindre l'émission ; Du Conseil, 49. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté, 257. En comité général, 291, 341, 344. Ordre pour considération déchargé, 375.

DEBITEURS :

1. Bill (cession de biens volontaire), 41. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 352.

2. Bill pour amender les lois du Haut-Canada à certains égards touchant les relations entre débiteurs et créanciers, 60. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

3. Pétition demandant des amendements à la loi relative aux débiteurs et créanciers :—Peterborough et Victoria, 75.

DEBITEURS INSOLVABLES :—Bill pour lever les doutes quant à la validité de certains certificats émis en leur faveur par des juges de comté, 35. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté, 232. En comité général, 290. Passé, 302. Par le Conseil, 345. Sanction Royale, 380. (24 Vic., ch. 45.)

DECISION DES TRIBUNAUX :

1. Bill pour abroger certaines dispositions du ch. 93 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relativement à la publication des décisions des tribunaux, 36. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 221.

2. La Chambre décide de se former en comité sur le sujet en question, 51. Ordre pour considération déchargé, 353.

DELAWARE :—Pétition pour l'annexion de ce township à la Division Est de Middlesex,

24. Avis, 78. Bill, 80. Seconde lecture remise à trois mois, 356.

DELITS, PETITS :

1. Bill pour amender le chap. 105 des Statuts Refondus du Haut-Canada y relatif, 35. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté, 232. En comité général, 290. Passé, 302.

2. Pétitions à ce sujet :—Huron et Bruce, 58. Simcoe, 65.

DÉPENSES CONTINGENTES :

COMITE PERMANENT des Dépenses Contingentes nommé, 9, 66. PREMIER RAPPORT (quorum), 79. SECOND RAPPORT (dépenses de l'année dernière), 138. Imprimé, 142. Adopté, 197. TROISIÈME RAPPORT (estimations pour l'année courante) ; Adresse ordonnée, 259. (Voir *Adresses*, 9.) QUATRIÈME RAPPORT (réclamation de la mère Bilton, et achat d'une machine à timbrer les lettres) ; Adopté, 260.

DEPOTS ET DE PRETS DU BAS-CANADA, COMPAGNIE DE :—Demande d'un acte d'incorporation, 66. Avis, 77. Bill, 84.

DEPOTS ET DE PRETS DU HAUT-CANADA, COMPAGNIE DE :—Pétition (sceau à ses procureurs et commissaires), 59. Avis, 78.

DEREHAM, INGERSOLL ET DORCHESTER, CHEMIN DE :—Pétitions des municipalités de Dereham et Ingersoll relatives à un arrangement conclu entre elles et la compagnie du dit chemin, 76. Avis, 101. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 196. En comité général, 237. Passé, 274. Par le conseil, 213. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 65.)

DESSINS, ENREGISTREMENT DES :—Voir *Patentes, Lois des, I. Commerce, Marques de.*

DETTE PUBLIQUE :—Voir *Adresses.* 26.

DETTES, PERCEPTION DES :—Bill pour réduire les frais de poursuite pour la perception des dettes, et pour pourvoir à l'abolition de l'emprisonnement pour dette, 35. Renvoyé à un comité spécial, 218. Rapporté, 308. En comité général, et point de rapport, 345.

DICKSON, ANDREW :—Voir *Documents, 17. Adresses, 12.*

DIMANCHE :—Pétitions y relatives :—Simcoe, 66. York et Peel, 45. Grenville, 231. Kingston, 271. Eglise de Knox, Ottawa, 207. Comité pour l'observation du dimanche du Synode Presbytérien, 257. Association chrétienne des jeunes gens de Montréal, 375.

DISCOURS :—Voir *Adresses, 28. Gouverneur Général, 1, 2, 6.*

DOCUMENTS :

	REQUIS.	PRÉSENTÉS.
MIS DEVANT LA CHAMBRE—Relatifs aux objets suivants :—		
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture pour 1860 (<i>Imprimé, 175.</i>) - - - (<i>Document de la Session, No. 23.</i>)	Par acte.	149
2. <i>Anderson</i> :—Correspondance relative au fugitif Anderson, réclamé par les autorités des Etats-Unis ; (<i>Imprimée, 215.</i>) (<i>Document de la Session, No. 22.</i>)	Par adresse.	137
3. <i>Appels</i> :—Dépêches du secrétaire des colonies relatives aux appels à Sa Majesté en conseil privé ; et bill pour amender les lois du Haut-Canada relatif aux appels - - - -	Par message	176
<i>Banques</i> :		
4. Etat du montant au crédit de la province à la banque du H. Canada, le 1er janvier 1859, et le 1er de chaque mois ensuite ; (<i>Imprimé, 149.</i>) - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Par adresse.	89
5. Etat de l'actif et du passif de la banque du peuple le 1er mars 1861 - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Par acte.	111
6. Listes d'actionnaires des banques chartées suivantes ; (<i>Imprimées, 248.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	52	
Banque de l'Amérique du Nord Britannique - - - - -	- - - - -	17, 111
Banque de la Cité, Montréal - - - - -	- - - - -	71, 111
Banque de Montréal - - - - -	- - - - -	111
Banque de Québec - - - - -	- - - - -	111
Banque du district de Niagara - - - - -	- - - - -	111
Banque du comté d'Elgin - - - - -	- - - - -	111

DOCUMENTS—*Suite.**Banques—Suite.*

	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
Banque du Peuple - - - - -	- - - - -	111
Banque de Toronto - - - - -	- - - - -	115
Banque de Gore - - - - -	- - - - -	115
Banque Commerciale du Canada - - - - -	- - - - -	115
Banque d'Ontario - - - - -	- - - - -	115
Banque de Molson - - - - -	- - - - -	119
Banque du Haut-Canada - - - - -	- - - - -	142
Banque Nationale - - - - -	- - - - -	185
Banque des townships de l'Est - - - - -	- - - - -	365
7. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Etats pour les divers districts du B. Canada ; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 248.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 8.</i>)	Par acte.	{ 21,41 55,71
8. <i>Cautionnements</i> :—Etats des cautionnements enregistrés du 28 février 1860 au 16 mars 1861 ; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 259.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 13.</i>)	Do.	48
9. <i>Chemin de Brandon et Matawin</i> :—Papiers y relatifs ; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 369.</i>) - - - - - (<i>Docum. de la Sess. No. 29.</i>)	Par adresse.	232
10. <i>Compagnie d'Assurance de l'Amérique Brit.</i> :—Etat pour 1860 - - - - - (<i>Docum. de la Sess. No. 7.</i>)	Par acte.	41
11. <i>Collège de Bytown</i> :—Rapport annuel pour 1860. - - - - - (<i>Docum. de la Sess. No. 17.</i>)	Do.	71
12. <i>Compagnie d'assurance sur la vie du Canada</i> :—Etat des affaires - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Do.	17
13. <i>Recensement</i> :—Sommaire du recensement ; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 249.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 20.</i>)	P'r ord. de S.E.	83
14. <i>Commutations de Tenure</i> :—Etat des commutations effectuées dans la censive du domaine de la couronne, Québec, Trois-Rivières, seigneurie de Lauzon, et biens des Jésuites. Voir <i>infra</i> , 31.	Par acte.	83
15. <i>John Counter</i> :—Papiers relatifs à sa réclamation contre le bureau des travaux publics - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 31.</i>)	Par adresse.	312
16. <i>Cours et prisons</i> :—Documents relatif aux contrats pour leur construction dans les nouveaux districts judiciaires du Bas-Canada ; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 311.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 30.</i>)	Do.	293
17. <i>Andrew Dickson</i> :—Procédures touchant les plaintes contre lui comme préfet de la prison de réforme à l'Isle-aux-Noix ; (<i>Rapport du commissaire seulement à imprimer comme Doc. de la Sess., 369.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 24.</i>)	Do.	294
18. <i>Education</i> :—Rapport annuel des écoles normale, modèle, de grammaire et communes du Haut-Canada, pour 1860. - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 17.</i>)	P'r ord. de S.E.	248

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Education—Suite :</i>		
19. Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada, pour 1860 ; (<i>Imprimé, 311.</i>) - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 17.</i>)	Do.	289
20. <i>Association d'Elgin</i> :—Etat des terres vendues à l'association, et des paiements faits sur ces ventes ; aussi des deniers reçus par l'association, et de leur emploi ; (<i>Imprimé, 176.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 13.</i>)	Par adresse.	83
21. <i>Emigration</i> :—Rapport d'A. C. Buchanan, agent en chef, pour 1861 ; (<i>Renvoyé au comité chargé de s'enquérir de l'administration du département de l'émigration, 61. Voir émigration. Imprimé, 249.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 14.</i>)	P'r ord. de S.E.	48
22. <i>Fonds d'honoraires, (H. C.)</i> :—Etat des honoraires reçus, et des salaires payés aux juges de comté en 1860. (<i>Doc de la Sess. No. 16.</i>)	Par acte.	55
23. <i>Pêcheries</i> :—Etat des primes payées aux pêcheurs canadiens, et du nombre de navires y ayant droit. (<i>Doc. de la Sess. No. 32.</i>)	Par adresse.	343
<i>Compagnies d'Assurance étrangère :—</i>		
24. Liste de ces compagnies qui ont obtenu des permis du ministre des finances, indiquant le montant placé par chacune en effet publics provinciaux.	Do.	368
25. Etat faisant voir la situation de l'assurance du Phoenix, Hartford, Connecticut - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Par M. l'orat	73
26. Etat des affaires de la compagnie d'assurance sur la vie et contre le feu, de Liverpool. - (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Do.	100
<i>Grand Tronc de Chemin de Fer :</i>		
27. Correspondance entre le gouvernement et la compagnie, depuis le 1er janvier 1860, touchant les affaires de la compagnie ; (<i>Imprimée, 149.</i>) - - (<i>Doc. de la Sess. No. 11.</i>)	Par adresse.	127
28. Etat des sommes avancées par le gouvernement à la compagnie depuis le 1er janvier 1861 ; (<i>Imprimé, 149.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 11.</i>)	Do.	127
29. Papiers relatifs à la vente de certaines propriétés de l'artillerie aux entrepreneurs du grand tronc, et à la vente subséquente de ces propriétés par les dits entrepreneurs ; (<i>Imprimés, 308.</i>) - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 11.</i>)	Do.	224
30. <i>Terres des Sauvages</i> :—Dépêche communiquant un ordre de Sa Majesté en conseil confirmant l'acte pour l'administration de ces terres - - - - -	Par message	38
31. <i>Biens des Jésuites</i> :—Etat fourni par le commissaire des terres de la couronne, en vertu de l'acte 16 Vic, chap. 163, sec. 5. (<i>Doc. de la Sess. No. 3.</i>)	Par acte.	48

DOCUMENTS— <i>Suite</i> :	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Acte de Judicature</i> :—Voir <i>supra</i> , 3.		
32. <i>Jurés</i> :—Etat indiquant en 1860 les noms des personnes tenues d'être jurés en 1861, dans le Haut-Canada, le nombre qui en a été choisi, le montant payé aux greffiers de la paix et autres officiers de comté pour services se rattachant aux jurés; aussi, état du montant payé à Norfolk et dans certains autres comtés, en 1859; <i>Imprimé sous forme d'extrait</i> , 260.) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 27.</i>)	Par adresse.	224
33. <i>Juges de Paix</i> :—Liste pour le Haut et le Bas-Canada; (<i>Imprimée</i> , 127.) - - - - -	Do.	67
34. <i>Duchesse de Kent</i> :—Dépêche annonçant sa mort - - - -	Par message	72
35. <i>Hôpital général de Kingston</i> :—Etat annuel des affaires pour 1860 - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 9.</i>)	Par acte.	41
36. <i>Terres</i> :—Rapport du commissaire des terres de la couronne pour 1860; (<i>Partie de ce rapport renvoyée au comité d'émigration</i> , 61. Voir <i>émigration. Appendice à imprimer en abrégé comme doc. de la sess.</i> , 127. <i>Les rapports sur les pêcheries déclarés ne pas mériter d'être imprimés</i> , 176. <i>Rapport de l'inspecteur des agences à imprimer</i> , 368. (<i>Doc. de la Sess. No. 15.</i>)	Do.	53
37. <i>Bibliothèque</i> :—Rapport annuel - - - - -	111e règle,	11
38. <i>Chemin de fer de Montréal et Champlain</i> :—Etat des affaires pour 1860 - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 11.</i>)	Par acte.	41
39. <i>Institution des sourds et muets, Montréal</i> :—Etat pour 1860-61.	Do.	205
40. <i>Société des charpentiers et menuisiers, Montréal</i> :—Rapport embrassant depuis le 2 janvier 1860 jusqu'au 1er mars 1861.	Do.	63
41. <i>Sœurs de la congrégation de Montréal</i> :—Etat des propriétés vendues et acquises du 21 juin 1854 au 21 juin 1860 - -	Do.	119
42. <i>Chemins à barrières de Montréal</i> :—Comptes pour 1860. (<i>Doc. de la Sess. No. 6.</i>)	Do.	17
<i>Rapports des Municipalités</i> :		
43. Pour le Bas Canada, pour 1860, partie; (<i>pas à imprimer comme doc. de la sess.</i> , 248.) - - (<i>Doc. de la Sess. No. 12.</i>)	Do.	41
44. Pour le Haut-Canada, pour 1860, partie; (<i>pas à imprimer comme doc. de la sess.</i> , 248.) - (<i>Doc. de la Sess. No. 12.</i>)	Do.	212
45. <i>Terreneuve</i> :—Lettre de l'Orateur de l'Assemblée Législative de Terreneuve, communiquant certaines résolutions (pêcheries de Terreneuve.) - - - - -	Pr M. l'orat	8
46. <i>Chemin de fer du nord du Canada</i> :—Etat des affaires. (<i>Doc. de la Sess. No. 11.</i>)	Par acte.	41

DOCUMENTS—Suite :	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Ottawa :</i>		
47. Etat détaillé de l'emploi de la somme de \$433,194 95 aux édifices publics à Ottawa ; copies des contrats, etc. (<i>Doc. de la Sess. No. 4.</i>)	Par adresse.	279
48. Etat des deniers dépensés jusqu'au 1er mars 1861, à compte des édices publics à Ottawa - (<i>Doc. de la Sess. No. 4.</i>)	Do.	279
49. <i>Département des postes</i> :—Rapport du maître général des postes, pour l'année expirée le 30 septembre 1860. (<i>Doc. de la Sess. No. 1.</i>)	Par acte.	39
<i>Prisons et Asiles :</i>		
50. Rapport des inspecteurs des prisons et asiles, etc., pour 1860. (<i>Imprimé condensé, 175.</i>) - - (<i>Doc. de la Sess. No. 24.</i>)	Do.	170
51. Rapport des mêmes (accusations contre F. X Prieur, préfet de la prison de réforme : (<i>Imprimé, 225.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 24.</i>)	P ^r ord. de S.E.	172
52. <i>Compagnie d'assurance sur la vie et de placement</i> :—Rapport pour l'année expirée le 31 août 1860. (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Par acte.	17
53. <i>Comptes publics</i> :—Pour 1860, et estimés pour 1861 ; (<i>Estimés référés, 123. Voir Subsides, 1. Comptes publics référés, 138. Voir Comptes publics.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 3.</i>)	Par message	119
54. <i>Travaux publics</i> :—Rapport pour l'année expirée le 31 déc. 1860. - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 4.</i>)	Par acte.	39
55. <i>Hospice St. Joseph de la Maternité, Québec</i> :—Rapport pour 1860. - - - - -	Do.	230
56. <i>Régistrateurs</i> :—Etats des registrateurs de comté dans le } H. Canada, conformément à la 76e section du chap. 89 } des statuts refondus du H.-C. (<i>Doc. de la Sess. No. 8.</i>) }	Do.	{ 21, 41 55, 115 247, 292
57. <i>Compagnie du Richelieu</i> :—Etat des affaires - - - - -	Do.	63
58. <i>Ecole d'agriculture, Ste. Anne</i> :—Rapport pour 1860 : (<i>Imprimé, 311.</i>) - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 23.</i>)	P ^r ord. de S.E.	289
59. <i>Fleuve St. Laurent</i> :—Rapport du commandant Orlebar sur l'amélioration de la navigation du fleuve ; (<i>Imprimé, 127.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 18.</i>)	Par adresse.	82
60. <i>Compagnie de navigation de Salaberry</i> :—Etat des affaires.	Par acte.	212
61. <i>Banques d'Epargnes</i> :—Etats de leurs affaires, savoir : (<i>Doc. de la Sess. No. 7.</i>)	Do.	
Banque d'Epargnes de Québec - - - - -		17
Do de la cité et du district de Montréal - - - - -		17
Do de Northumberland et Durham - - - - -		17
Do de Toronto - - - - -		111
Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec - - - - -		280

DODUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRE- SENTES.
62. <i>Rivière Thames</i> :—Etat des sommes dépensées pour l'amélioration de sa navigation depuis le 1er janvier 1857, et copies des soumissions et des contrats; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 249.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 25.</i>)	Par adresse.	170
63. <i>Droits sur le bois de construction</i> :—Etat des droits perçus dans Essex, Kent et Lambton, en 1859 et 1860; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 249.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 28.</i>)	Do.	224
64. <i>Commerce et navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation de la province pour 1860. (<i>Doc. de la Sess. No. 2.</i>)	Pr ord. de S.E.	68
65. <i>Maisons de la Trinité</i> :—Comptes (Québec et Montréal) pour 1860 - - - - - (<i>Doc. de la Sess. No. 5.</i>)	Par acte.	17
<i>Université de Toronto :</i>		
66. Rapport du sénat pour 1860; (<i>Imprimé, 249.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 17.</i>)	Do.	142
67. Rapport du conseil du collège pour 1860. Do.	Do.	328
68. <i>Wellington</i> :—Etat de l'emploi des deniers du fonds d'amélioration revenant à ce comté, du 1er janvier 1856 au 31 décembre 1860; (<i>Pas à imprimer comme Doc. de la Sess., 249.</i>) (<i>Doc. de la Sess. No. 26.</i>)	Par adresse.	215
69. <i>Chemin et havre de Whithby</i> :—Etat du montant de sa vente, du montant dû sur icelle, et de l'intérêt payable, et correspondance relative au paiement du principal et de l'intérêt. (<i>Doc. de la Sess. No. 33.</i>)	Do.	365

DONATIONS TESTAMENTAIRES :—Bill relatif aux donations entrevifs et testamentaires, 84. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

DOUAIRE :—Bill pour mieux assigner le douaire dans le Haut-Canada; Du Conseil, 70. Renvoyé à un comité spécial, 355. Rapporté et passé, 368, 370. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 40.)

DROIT DE RÉMÉRÉ :—Bill pour limiter le droit de réméré, 40. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.

DRUMMOND ET ARTHABASKA, CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant des amendements à la charte de la compagnie, 76. Avis, 101. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 317. Par le conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 86.)

DRUMMONDVILLE (B. C.) :—Pétition (vente de certains immeubles de la paroisse protestante de Drummondville), 65. Avis, 78. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 247. En comité général, 304. Passé, 315. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 131.)

DUCHESSE DE KENT :—Voir *Gouverneur Général*, 9.

ÉCOLES :—Voir *Education*.

ÉCOLES SÉPARÉES :—Voir *Education*, 1, 2, 7.

EDUCATION :

1. Bill pour amender l'acte relatif aux écoles séparées dans le Haut-Canada, en ce qui concerne les écoles catholiques romaines séparées (M. R. W. Scott), 36. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 363.

2. Bill pour abolir les écoles séparées dans le Haut-Canada (M. Ferguson), 91. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

3. Bill pour amender le 16e paragraphe de la 27e section de l'acte des écoles communes du Haut-Canada; Du Conseil, 119. Lu, 123. Renvoyé à un comité général, 361. Motion à l'effet que M. l'Orateur laisse le fauteuil rejetée, 376.

4. Pétitions demandant des amendements à l'acte des écoles communes du Haut-Canada :—Evêque et synode de l'église d'Angleterre, diocèse de Toronto, 271. Conseil municipal de Brant, 126. Ecole de grammaire de Newcastle, 271. B. Rogers, et autres, 169.

5. Pétition demandant l'abrogation de la 17e clause de l'acte des écoles communes du Haut-Canada :—Conseil municipal de Wellington, 24.

6. Pétitions demandant des amendements à la loi des écoles de grammaire dans le Haut-Canada :—Ecole de grammaire de Bradford, 186. Do. de Colborne, 117. Do. de Drummondville, 186. Do. de Perth, 327. Do. de Richmond Hill, 228. Do. de Thorold, 117. Do. d'Uxbridge, 368. Do. de Vankleek Hill, 174. Syndics d'écoles junior de grammaire, 134, 176, 186.

7. Pétitions de diverses écoles et collèges, demandant de l'aide, savoir :—Collège de Bytown, 89. Collège de Chambly, 186. Chicoutimi (Maison d'école), 33. Collège McGill (Faculté de médecine), 56. Ecoles catholiques romaines de Montréal, 126. Salle d'asile de St. Joseph de Montréal (Ecole des petits enfants), 24. Ecole des petits enfants de la Basse-Ville de Québec, 21. Queen's college, 65. Académie de Rawdon, 227. Académie de St. Antoine de la Baie, 44. Académie des Dames de Ste. Croix, 33. Collège St. François (Faculté de médecine), 24. St. Germain de Rimouski (Ecole de filles), 117. Voir *Subsides*, 51, 53.

8. Pétitions pour une augmentation de l'allocation en faveur des instituteurs âgés et infirmes dans le Bas-Canada :—Professeurs de l'école normale Jacques-Cartier; Do. Laval, 66.

9. Pétition des catholiques romains de Peterborough, demandant pour leur école séparée à partager dans les fonds qui pourront être votés pour les écoles et auxquels ils contribuent, 116.

Voir *Documents*, 18, 19. *Adresses*, 24. *Subsides*, 49, 51.

ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE :—Pétition du Synode de l'église presbytérienne du Canada, et du Synode des presbytériens unis du Canada, demandant un acte pour réunir les dites églises, 89. Avis, 101. Bill, 118. Renvoyé à un comité spécial, 192. Rapporté, 247. En comité général; Troisième lecture, 305. Passé, 316. Par le Conseil, 345. Sanction Royale, 380. (24 Vic., ch. 124.)

ELECTIONS :

1. Bill pour amender le ch. 6 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux élections, de manière à lever les doutes quant au droit d'appel dans un certain cas ; Du Conseil ; Lui, 367. Passé, 373, 377. Sanction Royale, 382. (24 Vict. ch. 25.)

2. Résolution (en rapport avec l'interrogatoire de W. L. West, député officier-rapporteur à l'élection de Shefford,—Voir *Elections Contestées*, 5.) À l'effet de déclarer que toute rature ou changement d'un vote après son enregistrement est un acte illégal que la Chambre punira sévèrement à l'avenir dans tous les cas, 133.

3. Certificats du greffier de la couronne en chancellerie, de rapport de *writs*, 1.—Rapport spécial au *writ* pour Shefford, 4. Voir *Elections Contestées*, 5.

4. WRITS ÉMIS DURANT LA VACAÑCE.

Collège Electoral.	A la place de	Pour quelle cause.
Lanark, division nord.....	Robert Bell, Ecr	Résigné, 2.
Lambton.....	Hon. Malcolm Cameron	Résigné, 3.
Vaudreuil.....	Hon. R. U. Harwood.....	Résigné, 3.
Shefford.....	Asa B. Foster, Ecr.	Résigné, 4.
Lincoln	Hon. Wm. Hamilton Merritt	Résigné, 5.
Grey.....	John Sheridan Hogan, Ecr	Décédé, 6.

Voir *Privilèges*.

ELECTIONS CONTESTÉES :

1. Bill pour établir un système plus expéditif pour décider les Elections Contestées (M. Sicotte), 39. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.

2. Bill pour amender le ch. 7 des Statuts Refondus du Canada relatif aux Elections Contestées (M. Wilson), 131. Question pour la seconde lecture rejetée, 362.

3. COMITÉ GÉNÉRAL DES ELECTIONS :—Warrant de M. l'Orateur nommant les membres de ce comité, 27. Membres assermentés, 85. Liste de membres de comités d'élection renvoyée au dit comité, 86. Rapport de la liste des présidents, et des listes des membres ; Imprimé, 90. Pétitions relatives à l'élection de Shefford renvoyées au dit comité, *ib.* Rapport fixant le jour pour nommer le comité de l'élection de Shefford, 118.

4. *Haldimand* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) M. l'Orateur rapporte qu'il a reçu le rapport de la commission nommée pour prendre les témoignages, et qu'il a ordonné au comité de se réunir de nouveau, 7. Le comité est autorisé à s'ajourner, 38. Fait rapport que M. Patrick est absent, 73. Procédures en conséquence, 86. Rapport définitif en faveur du membre siégeant, 135.

5. *Shefford* :—Rapport spécial que les deux candidats avaient un égal nombre de voix, 4. Le greffier de la cour en chancellerie requis de se présenter avec les livres de poll, etc., 10. Motion, qu'il appert du livre de poll pour le township de Granby qu'il y a eu des irrégularités de commises, etc., 17. Amendement, que des irrégularités paraissent avoir été commises dans les townships de Granby, Shefford, Milton, Roxton, Stukely Nord, et le village de Granby, et que l'officier-rapporteur, et les députés officiers-rapporteurs et clercs de poll pour ces places, et le secrétaire-trésorier de Stukely Nord, soient assignés à comparaître à la barre ; Adopté, 54. Autres témoins assignés, 98, 114. Témoins examinés :—C. Gillespie, F. Cinq-Mars, 92. W. L. West, 92, 97. W. J. Johnson, 95. Washington Frost, 97. H. N. Casavant, E. Laurence, 98. J. B. Lay, 106.

ÉLECTIONS CONTESTÉES—*Suite.*

Salvani Paquet, 108. A. Wood, 128. Motion, que W. L. West est coupable de violation de privilège, et qu'il soit réprimandé par M. l'Orateur ; Amendement pour le faire décharger ; Autre amendement en sa faveur, *adopté* ; Motion pour faire ajouter certains mots relativement à la liste incorrecte des électeurs préparée par Salvani Paquet, secrétaire-trésorier de Stukely Nord, *rejetée* ; Motion principale telle qu'amendée, *adoptée*, 132. Témoins déchargés, 105, 114, 129, 133.

6. Pétition de M. A. Bessette, écr., demandant qu'il soit déclaré élu, 34. Pétition de L. S. Huntington, écr., pour do., 45. Cautionnements suffisants, 87. Les deux pétitions renvoyées au comité des élections, 90. Jour fixé pour nommer le comité, 118. Noms des membres du comité rapportés, 195. Membres assermentés, 209. Délai accordé à M. Huntington pour produire des listes des votes objectés, 226. Rapport spécial que les deux parties veulent du délai ; Délai accordé, 258.

ELGIN, ASSOCIATION D' :—Voir *Documents*, 20. *Adresses*, 13.

ELGIN, BANQUE DU COMTÉ D' :—Voir *Documents*, 6.

ELLIOTT, Rév. F. G. :—Sa pétition pour des arrérages de salaire à lui dus comme missionnaire, 57.

ELORA, INSTITUT D' :—Demande de l'aide, 21.

EMIGRATION :—Comité sur l'administration du département d'émigration ; Quorum porté à cinq, 53. Rapport de l'agent en chef de l'émigration, et la partie du rapport du commissaire des terres de la couronne qui a trait aux émigrés qui viennent s'établir en Canada, renvoyés au dit comité, 61. Permission au comité de faire rapport de temps à autre, 79. PREMIER RAPPORT, 90. (Appendice No. 1.) *Adopté*, 149. Résolution adoptant le même rapport rescindée, 373. Message pour permission à l'Hon. M. Vankoughnet de comparaître devant le comité, 197. Permission accordée, 209. SECOND RAPPORT, 271. (Appendice No. 1.) *Imprimé*, 311.

Voir *Documents*, 21. *Subsides*, 76, 124, 158.

EMPRISONNEMENT POUR DETTE :—Voir *Dettes*. *Johnson*.

ENREGISTREMENT DU H. C., LOIS D' :—

1. Bill pour les amender (M. Wilson), 80. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

2. Bill (enregistrement des titres, testaments et jugements, etc.) (de M. Walker Powell), 149. Passé, 362. Par le Conseil, 370. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 42.)

3. Bill pour abolir les lois relatives à l'enregistrement des jugements dans le Haut-Canada ; Du Conseil, 209. Passé, 374, 377. Sanction royale, 382. (24 Vict. ch. 41.)

4. Pétition pour des amendements aux lois d'enregistrement du Haut-Canada :—W. M. Wilson, 168.

ERICSSON, JOHN :—Sa pétition demandant une patente pour un calorifère amélioré, 171. Avis ; Bill, 175. Renvoyé à un comité spécial, 195. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 337. Par le Conseil, 366. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 139.)

ERIE ET ONTARIO, CHEMIN DE FER D' :—Pétition du conseil de ville de Niagara, demandant à être autorisé à vendre le dit chemin, et demandant des amendements à la charte de la compagnie, 58.

ESTIMÉS (GOUVERNEMENT CIVIL) :—Voir *Gouverneur-général*, 10. *Subsides*.

ETUDIANTS EN DROIT :—Voir *Avocats*.

EWART, JOHN :—Pétition de sa veuve, demandant un acte pour autoriser la vente de la terre de feu John Ewart léguée par son testament aux représentants de feu Thomas Ewart, 44. Avis, 77. Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 154. Rapporté, 196. En comité général, 237. Passé, 275. Par le Conseil, 313. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 136.)

EXÉCUTION CIVILE :

1. Bill pour amender l'acte pour exempter certains effets de la saisie en paiement de dettes (M. Labelle), 35. Renvoyé à un comité spécial; Les trois bills suivants sont aussi renvoyés à un comité spécial, 218. Le comité rapporte le premier bill auquel il a incorporé des dispositions des autres bills, 223. En comité général, 289. Motions pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetées, 289, 302. Bill passé, 302. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 382. (24 Vic., ch. 27.)

2. Bill pour abroger certaines dispositions relatives aux effets exemptés de la saisie (M. Jobin), 48. Renvoyé au comité sur le bill précédent, 218. Voir *supra*, 1.

3. Bill pour amender le ch. 85 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relativement aux saisies et ventes par autorité de justice (M. Fournier), 48. Renvoyé à un comité spécial, 218. Voir *supra*, 1.

4. Bill pour amender l'acte relatif aux saisies et vente par autorité de justice (M. Dufresne) 60. Renvoyé à un comité spécial, 218. Voir *supra*, 1.

5. Bill relatif aux exécutions contre les terres (M. Burwell), 311. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 376.

6. Bill pour exempter les *homesteads* de la saisie et vente par exécution (M. A. P. McDonald), 40. Renvoyé à un comité général, 352. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 375.

7. Pétition pour un bill à l'effet d'exempter les *homesteads* de la saisie et vente par exécution :—Conseil Municipal d'Essex, 117.

8. Pétitions demandant l'abrogation de l'acte 23 Vic., ch. 25, exemptant certains effets de la saisie :—Conseil Municipal de Joliette, 15. Do de Montcalm, 56.

EXPOSITION DE LONDRES (1862) :

1. Pétition du bureau des arts et manufactures du Bas-Canada, ayant pour objet la collection d'articles pour être envoyés à la dite exposition, et le placement de \$40,000 entre les mains des commissaires nommés pour faire cette collection, 24.

2. Pétitions pour un octroi de \$60,000 pour assurer la représentation des ressources du Canada à l'exposition :—Bureau des arts et manufactures du Haut-Canada, 112. Chambre d'agriculture du H.-Canada, 130. Chambre d'agriculture du B.-Canada, 228.

EXTRADITION :—Voir *Fugitifs*.

FACTURES FRAUDULEUSES :—Bill y relatif, 48. Renvoyé à un comité général, 201. Rapporté, 252. Passé, 261. Par le Conseil, 296. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 3.)

FILONIES :—Voir *Trahison*.

FEU, ACCIDENTS CAUSÉS PAR LE :—Bill pour amender l'acte relatif aux enquêtes dans les cas d'accidents causés par le feu, 103. Passé, 357. Par le Conseil, 370, 373. Sanction royale, 382. (24 Vict. ch. 33.)

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL, (H.-C.) :—Pétition du conseil municipal de Kent au sujet de ce fonds, auquel il dit n'avoir pas emprunté, 43.

FONDS D'HONORAIRES (H.-C.) :—Voir *Documents*, 22.

FUGITIFS :

1. Bill pour amender le chap. 89 des statuts refondus du Canada relatif au traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'arrestation et l'extradition de certains délinquants (M. McDougall), 39. Renvoyé à un comité général, 350. Passé, 375.

2. Bill pour amender le chap. 89 des statuts refondus du Canada touchant l'extradition des félons fugitifs des Etats-Unis d'Amérique (Proc. Gén. Macdonald), 49. Renvoyé à un comité général, 208. Rapporté, 253. Passé, 285. Par le Conseil, 313. Sanction royale, 379 (24 Vict., ch. 6.)

Voir *Documents*, 2. *Adresses*, 2.

GAGE, NATHAN :—Pétition pour faire autoriser les exécuteurs testamentaires de feu N. Gage à disposer du reste des immeubles conformément au testament, 144. Avis, 159. Bill, 172. Renvoyé à un comité spécial, 195. Rapporté, 272. En comité général, 319. Passé, 336. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vict., ch. 134.)

GARDE-MAGASINS, RECUS DES :—Voir *Banques*.

GASPÉ :—Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada quant à certaines municipalités du district de Gaspé, 104. Renvoyé à un comité spécial, 220. Voir *Municipalités* (B.-C.), 1.

GAZ, COMPAGNIE MÉTROPOLITAINE DE :—Pétition de J. Ritchie et autres, 174. Avis insuffisant; Suspension de la règle recommandée, 187. Suspendue; Bill, 188. Renvoyé à un comité spécial, 243. Rapporté, 293. En comité général, 319, 320. Passé, 340. Par le Conseil, 370. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 101.)

GÉOLOGIE :—Rapport du géologue provincial, soumis à la dernière session, à traduire et imprimer, 188.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Ses certificats d'élection, 1.

2. Tenu de se présenter avec le rapport et les livres de poll, etc., (élection de Shefford), 10.

GREFFIERS DE LA PAIX :—Voir *Municipalités* (H.-C.), 6.

GODERICH :—Pétitions (tracé de la ligne qui s'étend depuis entre les lots 25 et 26, dans la seconde concession, jusqu'au chemin Huron, dans Goderich, 65. Avis, 78. Bill du Conseil, 114. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 231. En comité général, 304. Passé, 315, 346. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 60.)

Voir *Huron, Lac*.

GOVERNEUR GENERAL:

1. Son discours à l'ouverture de la session, 9. Jour fixé pour sa prise en considération, 10. Motion pour une adresse en réponse, etc., 16. Voir *Adresses*, 28.
2. Discours considéré ultérieurement; Résolution à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté; A considérer en comité général; La partie du discours de Son Excellence qui y a trait renvoyée à ce comité, 49. Voir *Subsides*, 1.
3. Recommande (par message) certaines mesures d'argent, 123, 197.
4. Sanctionne des bills, 378.—Réserve un bill, 383.
5. Fait annoncer la prorogation, 366.
6. Son discours de clôture, 383.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE:

7. Désirant la présence de la Chambre au Conseil Législatif,—A l'ouverture de la session, 1.—A la clôture, 378.
8. Transmettant une dépêche communiquant un ordre de Sa Majesté en Conseil qui confirme la sanction royale donnée à l'acte pour l'administration des terres des sauvages en Canada, 38.
9. Transmettant une dépêche annonçant la mort de la Duchesse de Kent, 72.
10. Transmettant les comptes publics pour 1860, et les estimés pour 1861, 119. (*Documents de la Session No. 3.*) Message et estimés renvoyés au comité des subsides, 123. Voir *Subsides*, 1.—Transmettant des estimés supplémentaires; Référés, etc., 197.
11. Communiquant des dépêches au sujet des dispositions de l'acte pour amender les actes de judicature du Bas-Canada relativement aux appels, 176.

GRAND CHEMIN DE FER OCCIDENTAL:—Pétition de la compagnie, demandant que l'intérêt sur le prêt qui lui a été fait par le gouvernement soit traité comme celui sur l'avance à la compagnie du Grand Tronc; aussi, demandant une rémunération plus considérable pour le service postal, 89.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER:

1. Pétition des actionnaires et porteurs de bons de la compagnie, se plaignant de certaines choses, et demandant justice, 22.
2. Pétition de Wm. Pare, agent de porteurs de bons privilégiés, demandant la suspension des règles à l'effet de présenter un bill pour protéger les droits des dits porteurs de bons, 271. Imprimée, *ib.*—Autre pétition pour qu'ils soient entendus par conseil contre tout bill qui pourrait affecter leurs intérêts, 321.
3. Pétition contre toute aide ultérieure à la compagnie:—Municipalité de l'Islet, 75.
4. Motion (en amendement à une question de subsides) que les avances faites en 1860 au Grand Tronc par l'exécutif sont institutionnelles, rejetée, 226.

Voir *Documents*, 27—29. *Adresses*, 16—19.

GRANTHAM:—Voir *Upton*.

GREY :—Pétition d'Alexander Manning, demandant un acte pour lever les doutes quant à la validité du règlement No. 57 du comté de Grey, et des débentures émises en vertu d'icelui, 186. Avis; Bill, 187. Renvoyé à un comité, 243. Rapporté, 272. En comité général, 319. Passé, 336. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 52.)

GUELPH, HÔPITAL GÉNÉRAL DE :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 43. Pétitions en faveur, 43, 169. Point d'avis requis, 77. Bill du Conseil, 129. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 170. En comité général, 189. Passé, 199. Sanction royale, 378. (24 Vict., chap. 111.)

GULL OU DES GOELANDS, RIVIÈRE :—Pétition pour l'amélioration de la navigation des eaux qui conduisent à la vallée de la dite rivière, 59.

HALDIMAND :—Voir *Elections Contestées*, 4.

HALTON :—Pétitions demandant la révocation de l'acte pour séparer Halton de Wentworth, 65, 89.—Pour l'abrogation de la partie du dit acte qui a rapport au choix du chef-lieu, 126, 169. Avis, 135. Bill, 138. Seconde lecture remise à trois mois, 193.

HAMILTON :

1. Pétition de la corporation (administration de l'aqueduc), 116. Avis, 121. Bill, 122. Renvoyé à un comité spécial, 192. Rapporté, 247. En comité général, 305. Passé, 316. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 56.)

2. Pétition de la corporation (consolidation de sa dette), 116. Avis, 121. Bill, 122. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 222. En comité général; Résolution autorisant l'imposition de droits de havre (*infra*, 3) aussi renvoyé en comité général; Bill amendé et rapporté, 239. Passé, 276. Par le Conseil, 325, 326. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 55.)

3. La Cambre décide de se former en comité (droits de havre), 225. En comité général; Rapporte une résolution autorisant l'imposition de droits de havre; Renvoyée au comité général sur le bill de la dette d'Hamilton, 239. Voir *supra*, 2.

Hôpital :—Voir *Subsides*, 110.

Asile des Orphelins :—Voir *Subsides*, 111.

4. *Sœurs de St. Joseph* :—Pétition demandant de l'aide, 33. Voir *Subsides*, 112.

5. *Ecoles des Filles Wesleyennes* :—Pétitions demandant un acte d'incorporation, 88. Point d'avis requis, 102. Bill du Conseil, 119. Lu, 123. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 170. En comité général, 189. Passé, 200, 217. Sanction royale, 378. (24 Vict., chap. 112.)

HÉBERTVILLE :

1. Bill pour y établir une cour des commissaires, 225. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 363.

2. Bill do; Du Conseil, 296. Passé, 364. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 75.)

HEMMINGFORD :

1. Pétition (division de ce township en deux municipalités), 58. Avis, 78. Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 215. En comité général, 238. Passé, 275.

2. Pétition contre, 186.

HEROUX DIT MENIN, CHS. :—Sa pétition, demandant une pension, 163.

HIND, Professeur :—Rapport du comité de la bibliothèque disant que le comité a acheté 25 exemplaires de son ouvrage intitulé : "*Narrative of the Assiniboine and Saskatchewan Exploring Expedition in 1857 and 1858*," 222.

HOMESTEADS :—Voir *Exécution*, 6, 7.

HOMICIDE INVOLONTAIRE :—Voir *Personnes Blessées*.

HOPE, CHEMIN DE :—Pétition de la municipalité de Hope, demandant un acte pour confirmer la municipalité comme actionnaire de la compagnie du dit chemin, 171. Avis, 174. Bill, 225. Renvoyé à un comité spécial, 246. Rapporté, 293. En comité général, 319, 320. Passé, 339.

HÔTELIERS :

1. Bill pour les soustraire à certaines responsabilités dans certains cas, 69. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 355.

2. Pétition de certains hôteliers (dépôt d'effets), 57, 74.

HUGUENIN, JULES :—Sa pétition (admission à la profession de notaire), 117. Avis; Bill, 160. Renvoyé à un comité spécial, 194. Honoraire non exigé, 232. Rapport du comité spécial, 247. En comité général; Amendé en ajoutant Joseph Lefebvre; Rapporté, 305. Passé, 316. Par le Conseil, 366. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 140.)

HUNGERFORD :

1. Pétition (annexion de partie d'Hungerford au township de Sheffield), 57. Avis, 78. Bill, 90.

2. Pétition contre, 342.

HURON, DIOCÈSE DE :—Pétition, (légalisation d'un arrangement avec la société d'église du diocèse de Toronto au sujet de certaines terres), 74. Rapport d'avis, 101. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 196. En comité général, 236. Passé, 273. Par le Conseil, 296. Sanction Royale, 380. (24 Vic., ch. 125.)

HURON, LAC :

1. Lecture des journaux (construction d'un havre de refuge sur le lac Huron, à la baie d'Inverhuron), 54.

2. Pétitions pour la construction de havres de refuge, 58, 87. Renvoyées à un comité spécial, 297. Rapport, 327. Imprimées, 368.

Voir *Subsides*, 171.

IMMEUBLES :

1. Bill pour confirmer les titres aux immeubles dans le Haut-Canada, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 348.

2. Bill do, townships du Bas-Canada, 60. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 354.

3. Bill relatif au louage et fermage des immeubles dans les campagnes du B.-Canada, 132. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 362.

Voir *Waterloo*.

IMPRESSIONS :

1. Comité nommé pour s'enquérir des causes du délai dans les impressions des documents parlementaires, et si l'entrepreneur des impressions a bien rempli les conditions de son contrat, 53. Pétitions de Thompson et Cie. (*infra*, 3) et du greffier et des officiers de la Chambre (Voir *Assemblée Législative*) renvoyées au dit comité, 105.

2. COMITE PERMANENT des impressions nommé, 9, 66. Membres de ce comité, 84, 91. M. Vankoughnet excusé, 114. PREMIER RAPPORT (quorum), 102. DIVERS RAPPORTS, recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient point, 126, 148, 175, 196, 215, 248, 311, 368. TROISIÈME RAPPORT (comptes d'impressions et de reliure pour l'année dernière,) 146; Imprimé, 149. QUATRIÈME RAPPORT (recommandant le transport du contrat pour les impressions à R. Hunter,) 147; Imprimé, 149. Motion pour le faire adopter, rejetée, 249. SIXIÈME RAPPORT (que les rapports des surintendants des pêcheries ne valent pas la peine d'être imprimés,) 175. HUITIÈME RAPPORT (impression des bills à leur troisième lecture par l'entrepreneur des impressions de la Législature, et recommandant que les ordres pour impression et reliure soient donnés par l'intermédiaire du greffier du comité,) 176.

3. Pétition de Thompson et Cie., entrepreneurs des impressions, demandant une enquête sur la conduite de certains officiers de la Chambre, 66. Renvoyé à un comité spécial, 105. Voir *supra*, 1.

4. Documents dont l'impression est ordonnée, 127, 149, 176, 225, 249, 260.—Sans la recommandation du comité, 90, 142, 149, 188, 223, 471, 308.—A imprimer sous une forme condensée, 127, 175, 248.

5. Rapport mis devant la Chambre durant la dernière session, à traduire et à publier, 188.

6. Certains documents à n'être pas imprimés, 127, 149, 175, 215,—A n'être pas imprimés comme documents de la session, 248, 311, 369,—L'impression en est ordonnée plus tard, 175, 197.

Voir *Subsides*, 45-47, 135, 136.

INDICTEMENTS VEXATOIRES :—Bill pour les prévenir dans certains cas, 113. Renvoyé à un comité général, 225. Rapporté, 254. Passé, 265. Par le Conseil, 313. Sanction royale, 379. (24 Vic., ch. 10.)

INDUSTRIE, VILLAGE DE L' :

1. Pétition pour l'incorporation de l'Union de St. Joseph de l'Industrie, 15. Point d'avis requis, 77. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 152. Rapporté, 170. En comité général, 189. Passé, 199. Par le Conseil, 260. Sanction royale, 378. (24 Vic., chap. 117.)

2. Pétition pour l'incorporation de l'Union de St. Joseph du village d'Industrie, dans le comté de Joliette, 15. Point d'avis requis, 78. Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 154. Rapporté, 170. En comité général, et point de rapport, 303.

INDUSTRIE ET RAWDON, CHEMIN DE FER DE L' :—Pétition de G. Brisson et autres, demandant à être remis en possession de leurs terres prises par la compagnie du dit chemin, 288.

INSTITUTIONS CHARITABLES, OCTROIS AUX :—Voir *Adresses*, 24.

INSTITUTIONS PUBLIQUES OCTROIS AUX :—Voir *Adresses*, 24.

INSTITUTIONS RELIGIEUSES :—Bill pour prolonger le délai pour l'enregistrement des actes passés en faveur des institutions religieuses dans le Haut-Canada; du Conseil, 250. Lu, 255. Passé, 364. Sanction royale, 382. (24 Vic., ch. 43.)

Voir *Adresses*, 24.

INTEMPÉRANCE :

1. Bill pour donner plus de pouvoirs aux municipalités dans le Bas-Canada afin de réprimer l'intempérance et maintenir la paix et le bon ordre (M. Ouimet), 84. Renvoyé au comité sur le bill des municipalités du Bas-Canada, 220. Voir *Municipalités* (B.C.), 1.

2. Bill pour réprimer l'intempérance (M. Clark), 103. Renvoyé à un comité général, 358. Ordre pour considération déchargé, 375.

INTERET DE L'ARGENT :—Voir *Usure*.

JACQUES CARTIER, BANQUE :—Demande d'une charte, 187. Avis, 214. Bill, 215, Renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 272. En comité général, 319. Passé, 336. Par le Conseil, 359, 360. Sanction royale, 382. (24 Vic., chap. 90.)

JÉSUITES, BIENS DES :—Voir *Documents*, 14, 31.

JÉSUS-MARIE, ORDRE DE :—Voir *St. Joseph de la Pointe-Lévi*.

JOHNSON, ROBERT :—Sa pétition, demandant des amendements à la loi d'emprisonnement pour dette, et une enquête sur la conduite du juge Davis, 327.

JOURNAUX :

1. Lecture d'entrées dans les journaux de la dernière session,—Relatives à la construction d'un havre de refuge à la Baie de Inverhuron, 54.—Adoptant le nouveau code de règles de la Chambre; Un exemplaire du dit code communiqué au Conseil, 83.

2. Procédures relatives à la présentation de l'adresse au Prince de Galles rapportées le 18 avril, devant être insérées dans les journaux du premier jour de la session (16 mars), 131.

JUDAH, HENRY :—Voir *Bazin*.

JUDICATURE DU B.-C., ACTE DE :—Pétitions pour l'abrogation de l'acte de 1857 :—Château Richer, 57. St. Ferréol, 57. St. Joachim, 57.

Voir *Gouverneur Général*, 11.

JUGEMENTS :—Voir *Enregistrement (H.-C.) Lois d'*, 2, 3.

JUGES DE COMTE :—Voir *Documents*, 22. *Débiteurs Insolubles*.

JUGES DE PAIX :

1. Bill pour l'administration des serments d'office aux personnes nommées juges de paix, 9.

2. Bill pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en ce qui concerne les juges de paix, 197. Motion pour la seconde lecture rejetée, 363.

3. Bill relatif aux devoirs des juges de paix hors des sessions; Du Conseil, 291. Lu, 297. Lu la seconde fois, 315. Passé, 325. Sanction royale, 380. (24 Vict., ch. 15.)

Voir *Documents*, 33. *Adresses*, 21. *Sessions de la Paix*.

JURES :

1. Bill pour amender le chap. 31 des statuts refondus du H. C. (M. McMicken), 48. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

2. Bill pour permettre qu'il soit rendu des verdicts dans les procès par jury au civil, bien que le juré ne soit pas unanime ; Du Conseil, 49. Lu, 68. Renvoyé à un comité général, 355. Ordre pour considération déchargé, 375.

3. Pétition contre le bill précédent, (*supra*, 2) Ottawa, 271.

4. Bill pour amender la clause 159 du chap. 31 des statuts refondus du Haut-Canada (M. Sidney Smith), 86. Seconde lecture du bill, et renvoyé à un comité général, 209. Rapporté, 253. Passé, 262.

5. Bill pour la répartition plus juste, parmi les comtés, cités et villes unis pour les fins judiciaires, des sommes payables pour les jurés dans le H. C., 220. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 364.

6. Pétitions demandant des amendements à la loi des jurés du H. C. :—Elgin, 57. Lambton, 126, Lanark et Renfrew, 44. Middlesex, 57 : Imprimées, 176. Simcoe, 57. Motion pour renvoyer la pétition de Middlesex à un comité spécial, mise de côté par les ordres du jour, 62. Ordre pour considération ultérieure déchargé, 355.

7. Pétition pour le paiement des jurés, dans le Haut-Canada, à même les fonds publics :—Elgin, 59.

Voir *Documents*, 32. *Adresses*, 20.

JUSTICE, ADMINISTRATION DE LA :—Voir *Subsides*, 139, 140.

KENT, DUCHESSE DE :—Voir *Adresses*, 1. *Gouverneur Général*, 9.

KING :—Pétition (arpentage fait par M. Lount, de la 7e concession de ce township), etc., 27. Avis, 78. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 231. En comité général, 304. Passé, 336.

KINGSTON, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU DE :—Pétition pour faire déclarer son acte en force, 126. Avis, 135. Bill du Conseil, 218. Lu, 225. Renvoyé à un comité spécial, 254. Rapporté, 289. En comité général, 309. Passé, 311, 334. Sanction royale, 379. (24 Vict., chap. 196.)

KINGSTON, HÔPITAL DE :—Demande d'aide, 101. Voir *Documents*, 35. *Subsides*, 106, 107.

KINGSTON, ASILE DES ORPHELINS DE :—Demande d'aide, 65.

LAC ST. PIERRE, NAVIGATION DU :—Demande d'une charte, 21. Avis, 78. Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 222. En comité général, 240. Passé, 277. Par le Conseil, 325. Sanction royale, 379. (24 Vict., chap. 98.)

LACASSE, LOUIS :—Sa pétition, demandant compensation pour ses services dans la guerre de 1812.

LANARK :—Voir *Renfrew*.

LANGÉVIN, J. :—Voir *Municipalités* (B.-C.), 6.

LANGUE FRANÇAISE :—Bill pour en sanctionner l'usage devant les cours criminelles dans le Bas-Canada, 61. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 355.

LAPIERRE, M. D. M. :—Voir *Rébellion*.

LAPPARE, HENRI :—Sa pétition, 76.

LANGTON, W. :—Voir *Rébellion*.

LEFEBVRE, JOSEPH :—Sa pétition pour admission à la profession de notaire, 293. Bill, 305. Voir *Huguenin*.

LÉVIS :

1. Pétition pour en ériger une partie en une municipalité de village sous le nom de Québec Sud, 100. Avis, 121. Bill, 122. Renvoyé à un comité spécial, 192.

2. Pétition pour en ériger une partie en une ville sous le nom de ville de Lévis, 100. Avis; Bill, 121. Renvoyé à un comité spécial, 192. Rapporté, 279. En comité général, 319, 320. Rapporté, 338. Passé, 344. Par le Conseil, avec un amendement, 370. Amendement censuré, 372. Amendement rejeté; Conférence, 376. Le Conseil n'insiste pas sur son amendement; Bill renvoyé au Conseil, 378. Sanction Royale, 382. (24 Vic., ch. 70.)

3. Pétitions contre les pétitions précédentes, 134, 169, 231, 270, 145. Motion que la dernière pétition ne soit point reçue, rejetée, 145.

4. Pétition de la corporation de Québec (réglement des traverses entre Québec et la rive sud), 257.

LICENCES D'AUBERGE :

1. Pétition pour l'abolition de la loi des licences d'auberge dans le H.-C. :—Elora, 58. (Et pour faire autoriser les conseils municipaux à régler l'octroi des licences) : Guelph, 43.

2. Pétition pour faire donner à chaque conseil local les pouvoirs qui sont conférés par l'acte municipal du B.-C. aux conseils municipaux relativement aux licences d'auberge et à la vente de liqueurs spiritueuses, 126.

Voir *Liqueurs Enivrantes*.

LINCOLN :

1. Pétition (chef-lieu), 44. Pétitions en faveur, 134, 206. Avis, 77. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 153. Rapporté, 196. En comité général, 235. Troisième lecture remise à trois mois, 272.

2. Pétitions s'opposant au déplacement du chef-lieu, 112, 206.

LINDSAY :

1. Pétition (nouvelle écluse), 101.

2. Motion pour une adresse relative au montant accordé en 1855, rejetée, 53.

LINGWICK, ORFORD ET BURY :—Pétitions (arpentage de ces townships), 75. Avis, 121. Bill, 123. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 215. En comité général, 237. Passé, 275. Par le Conseil, 345. Sanction Royale, 380. (24 Vic., ch. 78.)

LIQUEURS, ADULTÉRATION DES :—Voir *Liqueurs Spiritueuses*.

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Bill pour amender l'acte municipal du B.-C. relativement à la vente des liqueurs enivrantes (M. Dunkin), 60. Renvoyé à un Comité spécial, 20. Voir *Municipalités* (B.-C.), 1.

2. Bill pour diminuer le nombre des licences (M. Ferguson), 172. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 363.

3. Pétitions pour la prohibition de la fabrication et vente de liqueurs enivrantes :— Burr, Rowland, 117. Conseil municipal de Compton, 57. Eaton, 214. Fils de Tempérance de la division d'Howard, 186. Kingsey, 76. Conseil municipal d'Ontario, 117. Fils de tempérance de la division de Shannonville, 134. Shipton, 257. Conseil municipal de Simcoe, 66. Municipalité de Tecumseth, 24.

4. Pétitions demandant des amendements à l'acte 23 Vict., chap. 53, pour diminuer le nombre des licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes :— Brockville, 75. Cayuga, 24. Nichol (abrogation), 59. Simcoe, 75.

LIQUEURS SPIRITUEUSES :

1. Bill pour leur inspection, 175. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 363.

2. Pétition d'A. Ainslie, contre l'adultération des liqueurs spiritueuses et de malt, 76.

Voir *Liqueurs Enivrantes. Licences d'Auberge.*

LIVERPOOL ET LONDON, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE :—Voir *Documents*, 26.

LOBO :—Pétition (placement de deniers des réserves du clergé), 39. Avis, 214.

LOI CRIMINELLE :—Rapport du comité de la bibliothèque mentionnant la souscription par ce comité au "*Manual of the Criminal Law*" de J. H. Willan, 223.

LOIS EXPIRANTES :

1. Comité des lois expirantes nommé, 9, 66. Rapport; Bill, 343. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour continuer les divers actes y mentionnés; Présenté; Passé, 343. Par le Conseil, 369. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 5.)

LONDON :

1. Pétition du titulaire et des syndics de l'église de St. Paul de London (vente d'un morceau de terre), 75. Avis, 101. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 157. Pétition de la corporation de London pour des amendements au bill, 187. Bill rapporté 196. En comité général, 237. Passé, 274. Par le Conseil, 325. (24 Vict., ch. 132.)

2. Pétition des mêmes (limite nord de la rue Nord, étant la limite sud du lot sur lequel est bâtie l'église), 75. Avis, 101. Pétition de la corporation de London, contre, 187. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 157. Permission accordée à l'honorable M. Goodhue de comparaître devant le comité, 197, 199. Rapport que le préambule n'est pas prouvé, 207.

3. Pétition des juges de paix pour Middlesex, demandant que le droit du maire et des échevins de London, de juger en matières criminelles dans la cité, soit défini et limité, 171.

LOTBINIÈRE :—Pétition contre le déplacement de la cour de circuit de Lotbinière, ou du bureau d'enregistrement de Ste. Croix, 117.

LUTHER :—Voir *Arthur*.

LYMAN, A. S. :—Sa pétition (patente pour un nouveau mode de décomposer les matières végétales), 144. Avis, 159. Bill, 160. Renvoyé à un comité spécial, 194. Rapporté, 248. En comité général, 306, 307, 338. Honoraire remis, 342.

MCGILLIVRAY :—Voir *Biddulph*.

MCKAY, HON. THOS. :—Pétition pour faire confirmer un arrangement signé par les légataires de feu l'honorable M. McKay, et pour les autoriser à vendre les biens légués, 112. Avis, 121. Bill du Conseil, 188. Renvoyé à un comité spécial, 243. Rapporté, 272. En comité général, 307. Passé, 319, 334. Sanction royale, 380. (24 Vic., ch. 138.)

MCRBERTS, JAS. :—Sa pétition (réclamation de la moitié nord du lot No. 12, township d'Onondaga, 76.

MADOC :—Pétition de S. Davidson Russell (réservé de chemin entre les 5e et 6e concessions de Madoc), 66. Pétition contre, de E. Franklin, 76. Avis, 101. Bill, 105. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 258. En comité général, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 369, 370. Sanction royale, 382. (24 Vic., 138.)

MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC :—Voir *Documents*, 65.

MAÎTRES ET SERVITEURS :—Pétition pour des amendements à la loi relative aux abus de confiance commis par les serviteurs, etc., envers leurs maîtres :—Montréal, 15.

MALADIES CONTAGIEUSES :—Voir *Santé Publique*, 1.

MANNING, ALEX. :—Voir *Grey*.

MEURTRE :—Voir *Personnes Blessées*.

MANUFACTURE ANGLO-AMÉRICAINNE, COMP. DE :—Pétition pour des amendements à l'acte de la compagnie, 65. Avis, 78. Bill, 105. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 222. En comité général, 238. Passé, 276. Par le Conseil, 325. Sanction royale, 379. (24 Vict., ch. 103.)

MARÉCHAUX VÉTÉRINAIRES :—Pétition (organisation d'un bureau de maréchaux vétérinaires :—St. Simon, 231.

MARIAGES :—Bill pour amender le chap. 72 des statuts refondus du Haut-Canada relatif aux mariages, 59. Renvoyé à un comité spécial, 220. Rapporté, 229. En comité général; Passé, 341. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vict., ch. 46.)

Voir *Documents*, 7. *St. Hubert*, 8.

MÉDECINE ECLECTIQUE, SOCIÉTÉ DE :

1. Pétition pour son incorporation, 66. Avis, 77. Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 154. Rapporté, 215. En comité général, 237. Passé, 275. Par le Conseil, 334. Sanction royale, 381. (24 Vict., ch. 110.)

2. Pétitions en faveur :—Brampton, 144. Georgetown, 171. London, 144. Whitby, 144. Williams, 171. York, 144.

MEMBRES :

1. Bill pour abolir la qualification foncière exigée des membres de la chambre, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 348.

2. Résolutions 1° Les membres doivent se retirer dans certains cas; 2° Corruption punie; 3° Offre d'argent à un membre), 9.

MEMBRES—*Suite.*

3. Pétitions demandant un acte pour abolir la qualification foncière des Membres :—
St. Roch de Québec, 207.
4. Résignent leur siège, 2, 3, 4, 5.—Offrent leur résignation, qui n'est pas accepté, 7.
5. Certificats d'élection du greffier de la Couronne en Chancellerie, 1.
6. Prennent leur siège, élus en vertu de nouveaux writs, 7, 11, 17.
7. Décès de certains Membres, 6.
8. Assistent au lever de S. A. R. le prince de Galles, 8.
9. Autorisés par la Chambre à parler une seconde fois sur une question, 54, 235.
10. Membre interpellé nominativement par M. l'Orateur ; s'explique et se retire ; est excusé, 270.

MESSAGES :—Voir *Gouverneur Général. Conseil Législatif.*

MILICE :—Voir *Subsides*, 143—153, 156.

MILTON :—Voir *Trafalgar*, 1.

MINÉRALOGIE, ÉCOLE DE :—Voir *Arts et Manufactures*, 2

MINES, DROITS AUX :—Bill, 149. Renvoyé à un comité général, 202. Rapporté, 252. Passé, 261. Par le Conseil, 310. Sanction royale, 380. (24 Vic., ch. 31.)

MINES DU SUD-EST, COMPAGNIE DES :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 76. Avis, 102. Bill, 105. Renvoyé à un comité spécial, 158. Rapporté, 207. En comité général, 237. Passé, 275. Par le Conseil, 334. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 105.)

MIROIR DU PARLEMENT :—Pétition de Thompson et Cic., demandant paiement pour les exemplaires qu'il en a fourni aux Membres, 321.

Voir *Assemblée Législative*, 2.

MOISIE, RIVIÈRE :—Pétition de J. A. Belliveaux et autres, se plaignant de certaines choses se rattachant aux pêcheries dans cette rivière, 75.

MONTGOMERY, JOHN :—Sa pétition (destruction de son hôtellerie en 1837), 75. Imprimée, 149. Motion pour la renvoyer à un comité spécial ; Amendement pour ajouter les pétitions demandant compensation pour pertes durant la rébellion du Bas-Canada, rejetée ; Motion principale rejetée, 233.

MONTREAL :

Asile pour les personnes âgées et infirmes.

1. Demande d'aide, 16.—Demande d'aide pour une école de sourds et muets, 271.

2. Pétition pour changer le nom du dit asile en celui de "l'Asile de la Providence de Montréal," et demandant le pouvoir de faire des règlements pour la direction des affaires de la corporation, 44. Point d'avis requis, 77. Bill, 83. Renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 170. En comité général, 189. Passé, 199. Par le Conseil, 260. Sanction Royale, 378. (24 Vic., ch. 115.)

MONTREAL—Suite.

3. *Eglise Baptiste* :—Pétition pour faire incorporer les syndics, etc., de la première église baptiste de Montréal, et les faire autoriser à vendre leur église de la rue Ste. Hélène, 44. Avis, 78. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 222. En comité général, 238. Passé, 276. Par le Conseil, 325. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 130.)

4. *Jardin de botanique* :—Pétition de J. E. Guilbault, demandant de l'aide, 214.

Société des Charpentiers et Menuisiers.—Voir *Documents*, 40.

5. *Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal* :—Demande d'une charte, 143.

Voir *Documents*, 61.

6. *Dames Religieuses de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur* :—Demande d'aide, 45. Voir *Subsides*, 102.

7. *Institut des Sourds et Muets* :—Demandes d'aide, 126, 171. Voir *Documents*, 39. *Subsides*, 98, 163.

8. *Dispensaire* :—Demande d'aide, 74. Voir *Subsides*, 104.

9. *Hôpital Général* :—Demande d'une augmentation de l'octroi annuel, 130. Voir *Subsides*, 88.

Havre :

10. Bill relatif au havre et au creusement du chenal entre Québec et Montréal ; Du Conseil, 296. Lu, 297. Renvoyé à un comité général, 314. Passé, 330, 346. Sanction Royale, 380. (24 Vic., ch. 68.)

11. Bill do, 81. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

12. *Société Historique* :—Demande d'aide pour sa bibliothèque, 65.—Pour publier des documents historiques, *ib.*

13. *Hôpital de l'Hôtel-Dieu* :—Demande d'aide, 16. Voir *Documents*, 41. *Subsides*, 91.

14. *Maison de Refuge* :—Demande d'aide, 44. Voir *Subsides*, 95.

15. *Société Bienfaisante des Dames* :—Demande d'une augmentation de l'octroi annuel, 33. Voir *Subsides*, 99.

16. *Hospice de la Maternité (Cath. Rom.)* :—Demande d'aide, 44. Voir *Subsides*, 97.

17. *Société d'Histoire Naturelle* :—Demande d'aide, 116. Voir *Subsides*, 58.

18. *Asile des Orphelins Protestants* :—Demande d'aide, 56. Voir *Subsides*, 94.

19. *Asile des Orphelins Catholiques* :—Demande d'aide, 56. Voir *Subsides*, 93.

Police Riveraine :—Voir *Subsides*, 22.

20. *Association de St. Antoine* :—Demande d'une charte, 58. Avis, 77. Bill, 83. Renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 170. En comité général, 189. Passé, 199. Par le Conseil, 260. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 119.)

21. *Salle d'Asile de St. Joseph* :—Demande d'aide, 24.

 MONTRÉAL—*Suite.*

22. *Congrégation de St. Michel*:—Demande d'un acte d'incorporation, 75. Avis, 102. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 232. En comité général, 304. Rapporté, 304. Passé, 315. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 129.)

23. *Hôpital St. Patrick*:—Demande d'aide, 66. Voir *Subsides*, 89.

24. *Asile des Orphelins de St. Patrick*:—Demande d'aide, 65. Voir *Subsides*, 93.

25. *Club des Patineurs*:—Demande d'un acte d'incorporation, 58. Avis, 77, Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 170. En comité général, 188. Passé, 199. Par le Conseil, 260. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 123.)

26. *Union St. Joseph*:—Demande d'aide.

27. *Hospice de la Maternité de l'Université*:—Demande d'aide, 56. Voir *Subsides*, 96.

28. *Aqueduc*:—Pétition (emprunt de \$200,000 pour terminer l'aqueduc), 112. Avis 121. Bill, 122. Renvoyé à un comité spécial, 168. Rapporté, 222. En comité général, 255. Passé, 266. Par le Conseil, 377. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 67.)

MONTRÉAL ET BYTOWN, CHEMIN DE FER DE:—Pétition de G. W. Hoyle (Angleterre), demandant qu'il soit nommé un curateur aux biens de la compagnie, conformément à l'acte 12 Vict., chap. 41, 368.

MONTRÉAL ET CHAMPLAIN, CHEMIN DE FER DE:—Voir *Documents*, 38.

MONTRÉAL ET VERMONT, CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :

1. Pétition pour faire remettre en vigueur et amender la charte de la compagnie, 87. Avis, 134. Bill du Conseil, 152. Lu, 158. Renvoyé à un comité spécial, 193. Rapporté, 259. En comité général, 307. Passé, 318, 346. Sanction royale, 380. (24 Vict., chap. 81.)

2. Pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, demandant à être entendue à la barre de la Chambre contre le bill, 214.

MONTRÉAL, BANQUE DE :

1. Pétition pour des amendements à sa charte, 66. Avis, 78. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 351. Sanction royale, 382. (24 Vic., chap. 91.)

2. Pétition de la société du fonds d'annuités et de garantie de la banque de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation, 58. Avis, 77. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 170. En comité général, 189. Passé, 199. Par le Conseil, 260. Sanction royale, 378. (24 Vict., chap. 92.)

3. Pétition demandant une enquête sur les affaires de la banque de Montréal:—Trois Rivières, 207.

Voir *Documents*, 6.

MONTREAL, BANQUE DE LA CITÉ:—Voir *Documents*, 6.

MONTREAL, CHEMIN DE FER A PASSAGERS DE:—Demande d'une charte, 186. Avis, 214. Bill, 216. Renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 280. En comité général, 319. Passé, 337. Par le Conseil, 367. Sanction royale, 381. (24 Vic., ch. 84.)

MONTREAL, COMPAGNIE HYDRAULIQUE ET DE DOCKS DE :

1. Demande d'une charte, 87. Avis, 102. Bill, 105. Renvoyé à un comité spécial, 159. Rapporté, 222. En comité général, 239. Passé, 277. Par le Conseil, 334, 335. Sanction royale, 381. (24 Vict., ch. 96.)

2. La Chambre décide de se former en comité (péages et droits à prélever), 149. En comité général, 193. Rapporte une résolution; Résolution renvoyée au comité général sur le bill, 239. Voir *Supra*, 1.

MONTREAL, TERMINUS DE CHEMIN DE FER à :—Demande d'une charte, 87. Avis, 102, 104. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 224. En comité général, 240. Passé, 278. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vict., chap. 82.)

MONTREAL, MAISON DE LA TRINITE DE :—Voir *Documents*, 65.

MONTREAL, CHEMINS A BARRIERES DE :—Pétition y relative de la municipalité du village de Lachine, 89. Avis, 121. Bill, 122. Renvoyé au comité des bills privés, 158. Rapport que ce n'est pas un bill privé, 170. Renvoyé à un comité spécial, 172. Rapporté, 249. Ordre pour considération déchargé, 341.

Voir *Documents*, 42.

MONUMENT :—Voir *Québec*, 12.

MOODIE, J. W. D. :—Sa pétition, 76.

MOOSE CREEK :—Demandes d'aide pour creuser cette rivière, 174.

MORRISON, HON. M. :—Voir *Administration*, 2.

MOSA :—Demande d'un acte pour annexer les 10^e, 11^e et 12^e concessions de Mosa à Brooke, 143. Point d'avis, 160.

MOUTURE :—Bill, 60. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 354.

MUNICIPALITÉS, B. C. :

1. Bill pour amender l'acte de 1860 (M. Laframboise), 36. Renvoyé à un comité spécial; Les bills suivants, et ceux qui amendent l'acte municipal quant à la vente des liqueurs, et à la répression de l'intempérance, et aux municipalités de Gaspé, aussi renvoyés au même comité, 220. Rapporte le premier bill combiné avec les autres, 230. En comité général; Réimprimé, 249. Motions pour le renvoyer de nouveau en comité général, rejetées, 298. Passé, 300. Par le Conseil, 359, 360. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 29.)

2. Bill pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada. (M. Somerville). 40. Renvoyé à un comité spécial, 220. Voir *supra*, 1.

3. "Code Rural" (M. Piché), 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 348.

4. Pétitions demandant des amendements à la loi municipale du B.-C. :—Bagot, 33. Compton, 45. Côte St. Louis (Hochelaga), 76. Huntingdon, 58. St. Anicet, 100. St. Ephrem d'Upton, 21. Sherbrooke, 221.

5. Pétitions pour la révocation de la 53^e clause du dit acte (travaux publics au moyen de la taxation locale) :—Huntingdon, 58. Milton, 24.

6. Pétition de Jean Langevin, de Québec, pour le paiement des sommes dues par les ci-devant conseils des districts municipaux, B.-C., 21.

Voir *Documents*, 43. *Licenses d'Auberge*, 2.

MUNICIPALITÉS, H.-C. :

1. Bill pour amender le chap. 54 des Statuts Refondus du H.-C., relatif aux institutions municipales (M. Benjamin), 35. Renvoyé à un comité spécial, 218. (Les deux bills suivants et le bill pour restreindre l'émission des débetures municipales aussi référés, 219.) Rapporté, 257. En comité général, 290. Passé, 303. Par le Conseil, 346.
2. Bill (paiement des dépenses des membres des conseils de comté), 60. Renvoyé à un comité spécial 219. Rapporté, 257. En comité général, 291. Passé, 303.
3. Bill pour étendre les dispositions 299 à 304 de l'acte municipal du H.-C. aux villes aussi bien qu'aux cités, 81. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté, 257. En comité général, 291. Passé, 303. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vic. chap. 39.)
4. Bill pour amender de nouveau l'acte des institutions municipales du H.-C.; Du Conseil, 70. Passé, 355. Sanction Royale, 382. (24 Vic., ch. 37.)
5. Bill do do, quant à certaines choses y mentionnées, 122. Renvoyé en comité général, 361.
6. Bill pour rendre inéligibles les shérifs, etc., comme conseillers municipaux, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 348.
7. Bill (placement du surplus des deniers des Réserves du Clergé pour les fins de l'éducation), 37: Motion pour la seconde lecture rejetée, 348. Voir *Lobo*.
8. Pétition (travaux dans les municipalités par les prisonniers):—Conseil Municipal de Kent, 43.
9. Pétition pour faire augmenter l'allocation des conseillers municipaux:—Conseil municipal de Perth, 207.
10. Pétition demandant des amendements à l'acte municipal du Haut-Canada:—Conseil de Dundas, 116. Conseil municipal d'Elgin, 56. Do Grey, 143. Hamilton, 125. Conseil municipal de Kent, 56. do Middlesex, 56. Mun. de Thorold, 169. Corporation de Toronto, 101. Conseil municipal d'York et Peel, 43, 88.
11. Pétition pour l'adoption de quelque mesure efficace pour venir au secours des municipalités endettées du Haut-Canada, savoir:—la Mun. d'Admaston, 125. Do d'Alice, 134. Do Bagot, Blithfield et Broughan, 134. Do Beckwith, 227. Do Berlin, 88. Do Burgess Nord, 271. Do Dalhousie, etc., 221. Do Drummond, 227. Cons. de ville de Goderich, 58. Mun. de Grattan et Alagoma, 134. Cons. de ville de Guelph, 43. Mun. de Horton, 169. Cons. de comté de Lanark, 221. Cons. de la cité de London, 227: Imprimée, 311. Mun. de Montague, 125. Do Ops, 75. Do Pakenham, 125. Do township de Pembroke, 125. do Village de Pembroke, 125. Cons. de ville de Prescott, 221. Preston, 58. Mun. de Preston, 58. Do Ramsay, 125. Do Rolph, etc., 221. Do Ross, 134. Do Village de St. Thomas, 58. Do Sebastopol et Griffith, 134. Do Village de Smith's Falls, 125. Do Stafford, 134. Cons. de ville de Stratford, 57. Mun. de Westmeath, 221. Wilberforce, 221. Cons. de ville de Woodstock, 44.

Voir *Documents*, 44. *Licences d'Auberge*, 1.

MURRAY:—Pétition de cette municipalité demandant à être déchargée de la dette qu'elle a contractée pour améliorer un chemin dans le township de Brighton, 171.

MUSÉE D'INDUSTRIE CANADIENNE:—Voir *Arts et Manufactures*, 2.

NADEAU, FRANÇOIS :—Voir *Cours et Prisons*, 3.

NAPIER, D. C. :—Sa pétition demandant une rémunération pour services par lui rendus lorsqu'il était commissaire des terres des Sauvages pour le Bas-Canada, 112.

NAVIRES :—Pétition pour une adresse à Sa Majesté pour faire changer le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, de manière à permettre la vente des navires anglais aux citoyens des Etats-Unis :—St. Roch de Québec, 207.

NEWTON, W. E. :—Voir *Lyman*.

NIAGARA, CHEMIN DES CATARACTES DU :—Voir *Chemin de Fer International*.

NIAGARA, BANQUE DU DISTRICT DE :—Pétition demandant des amendements à sa charte, et du délai pour payer son capital, 169. Avis, 174. Bill du Conseil, 152. Renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 289. En comité général, 319. Passé, 337. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 94.)

Voir *Documents*, 6.

NON-CONFIANCE :—Voir *Administration*.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM, BANQUE D'EPARGNES DE :—Voir *Documents*, 61.

NOTAIRE, CLERCS DE :—Pétition d'A. Riendeau, demandant que l'acte 23 Vic., ch. 66, y relatif, ne s'applique point aux clercs qui ont commencé à étudier la profession avant la passation du dit acte, 101.

NOTARIAT :—Bill pour amender le ch. 73 des Statuts Refondus du Bas-Canada y relatif, 118. Passé, 360. Par le Conseil, 370. Sanction Royale, 382. (24 Vic., ch. 35.)

NOUVEAU BRUNSWICK :—Bill pour donner juridiction aux magistrats canadiens quant à certaines offenses commises au Nouveau Brunswick par des personnes qui s'enfuient ensuite en Canada; Du conseil, 313. Lu, 319. Passé, 335. Sanction royale, 380. (24 Vict., chap. 16.)

NUISANCES :—Voir *Santé Publique*, 3.

OBSERVATOIRES :—Voir *Subsides*, 62-66.

OFFICIERS DE LA CHAMBRE :—Voir *Assemblée Législative*, 7.

OLDEN ET OSO :—Voir *Palmerston*.

ORATEUR :

1. Rapporte qu'il a émis ses warrants pour de nouveaux writs d'élection, pour remplir les vacances arrivées depuis la dernière session, 2.
2. Rapporte que durant la vacance il a reçu les résignations de P. G. Huot, écuyer, et de Isaac Buchanan, écuyer, mais qu'il ne les a point acceptées, 7.
3. Rapporte des certificats d'élection du greffier de la couronne en chancellerie, 1, 2.
4. Informe la Chambre qu'il a reçu les témoignages dans l'affaire de l'élection d'Halmand, et qu'il a émis son warrant pour réunir de nouveau le comité, 7.

ORATEUR—*Suite.*

5. Fait rapport de la présentation de l'adresse au Prince de Galles, 7.
6. Fait rapport que Son Altesse Royale le Prince de Galles l'a créé chevalier et qu'ensuite les membres ont été présentés à Son Altesse Royale, 8.
7. Communique une lettre de l'Orateur de l'Assemblée de Terreneuve avec certaines résolutions relatives à la convention entre l'Angleterre et la France au sujet des pêcheries, 8.
8. Rapporte le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 9.
9. Communique le rapport annuel du bibliothécaire, 11.
10. Son warrant nommant les membres du comité général des élections, 27.
11. Donne sa voix prépondérante, pour la négative, 236.
12. Communique une lettre annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature, 366.
13. Son discours à Son Excellence en présentant le bill des subsides, 388.

ORDRES DE LA SESSION :

1. Que s'il s'élève une question se rattachant à l'élection d'un Membre, ce Membre se retire pendant les débats, 9.
2. Que si un Membre a été élu par corruption, la Chambre procède avec la plus grande sévérité contre ceux qui ont pris part à la corruption, 9.
3. Que l'offre d'argent à un Membre pour faciliter la passation d'une mesure est un grand crime, 9.
4. Que les votes, etc., soient imprimés sous la surveillance de M. l'Orateur, 9.
5. Que le greffier de la Couronne en Chancellerie se présente avec les livres de poll, etc., de Shefford, 10.
6. Prolongeant le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés, des bills privés et des rapports sur ces bills, 82, 179, 293.
7. Réduisant l'avis à donner par les comités auxquels ont été renvoyés des bills privés en vertu de la 61^e règle, à trois jours, 216.

ORDRES RESCINDÉS :

8. Adoptant le 1^{er} rapport du comité d'émigration, 373.
9. Dix-neuvième règle remplacée par une nouvelle, 372.

ORDRES PERMANENTS :

COMITÉ PERMANENT des ordres permanents nommé, 9, 66. PREMIER RAPPORT, recommandant la réduction du quorum, 77.—AUTRES RAPPORTS, relatifs à des avis de pétitions, 77, 78, 101, 121, 134, 159, 174, 187, 228.—RAPPORTS SPÉCIAUX quant à certaines pétitions,—Qu'il n'en a point été donné avis, 135, 160, 175, 187, 215.—Que l'avis est insuffisant, 102.—Qu'un certain acte qu'on veut amender est tombé en désué-

ORDRES PERMANENTS—*Suite.*

tude, 77.—Que certaines pétitions ne sont pas de nature à requérir d'avis, 77, 78, 102, 121, 215.—Recommandant la suspension de la règle relative à l'avis, 77, 78, 102, 121, 159, 175, 187, 215, 228.—Recommandant l'introduction de certaines dispositions dans certains bills pour suppléer au défaut d'avis, 78, 102, 121.—Rapport quant à un bill du Conseil (conformément à la 54^e règle), 215.

Voir *Règles.*

ORDRES DU JOUR:—

1. Rapport du comité nommé pour aider M. l'Orateur à prendre des arrangements pour la plus grande expédition des affaires de la Chambre, 90. Adopté, 113. Autre rapport du même comité recommandant la substitution d'une nouvelle règle à la 19^e; Adopté, 372.

2. Rapport du comité des bills privés recommandant que les bills maintenant rapportés soient placés sur les ordres du jour de ce jour; Ordonné en conséquence, 293.

3. Un débat s'élevant sur une motion à l'effet que les ordres du jour soient maintenant lues, le débat est ajourné sur division, et la Chambre s'ajourne, 62.

4. Motion qu'un certain ordre du jour soit lu; Amendement que le mot "ne" soit ajouté, rejeté, 255.

5. Certains ordres devant être les premiers à des jours ultérieurs, 70, 133.

6. Mesures du gouvernement devant être les premières les mercredis (à part des mardis et vendredis), et les bills privés venant ensuite, 199.

7. Bills publics dont sont chargés des membres qui ne font pas partie du ministère devant être pris en considération les samedis et les bills privés ensuite, 199.

8. Une motion mise de côté par la lecture des ordres du jour, 62.

9. Ordres du jour remis, 133, 288, 330, etc.

10. Déchargés, 152, 191, 353, 375, etc.

ORFORD:—Motion pour une adresse, demandant que tous les droits de la couronne provenant de la vente de terres des Sauvages dans Orford, soient employés au paiement des terres d'où est pris le bois de construction, rejetée, 233.

Voir *Lingwick.*

Ottawa:

1. Pétition du maire et de la corporation, demandant la passation d'un acte pour les autoriser à percevoir les taxes non payées de 1859, 89. Avis, 102. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 247. En comité général, 305. Passé, 316. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 59.)

2. Pétition des mêmes, relative à l'ouverture d'une rue en continuation de la rue William, 89. Avis; Bill, 102. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 247. En comité général, 305. Passé, 315. Par le Conseil, 350. Sanction Royale, 382. (24 Vic., ch. 57.)

3. Bill pour confirmer l'arpentage de certaines parties de la cité d'Ottawa; Du Conseil; Lu, 326. Passé, 335, 346. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 58.)

OTTAWA—*Suite.*

4. Motion (en amendement à une question de subsides), que les deux tiers de l'appropriation pour les édifices publics à Ottawa ont été dépensés et que les édifices sont peu avancés, et qu'il est du devoir du gouvernement de ne pas outrepasser à l'avenir l'appropriation, etc., rejetée, 269.

Collège :—Voir *Bytown College de.*

5. *Société St. George* :—Demande d'un acte d'incorporation, 207. Avis, 215. Bill, 216. Renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 369. Sanction royale, 382. (24 Vict., ch. 122.)

Sœurs de la Charité de Bytown :

6. Pétition demandant des amendements à leur acte d'incorporation, et et que le nom de leur communauté soit changé, 89. Avis, 102. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 196. En comité général, 235. Passé, 272. Par le Conseil, 313. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 116.)

7. Demande d'aide, 56. Voir *subsides*, 116.

Voir *Documents*, 47, 48. *Adresses*, 22, 23.

OUVRIERS :—Bill pour la protection des manufacturiers, etc., qui confient à des ouvriers des matériaux pour les travailler, 172. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 363.

OWEN SOUND :

1. Pétition du conseil de ville, demandant à être autorisé à prélever des droits de havre, 34. Avis, 78. Bill, 82. Renvoyé à un comité spécial, 191. Résolution autorisant le prélèvement de droits de havre (*infra*, 2) aussi renvoyée au même comité, 242. Bill rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 316. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 63.)

2. La chambre se forme en comité pour prendre en considération les droits à prélever sur les cargaisons des navires dans le dit havre, 191. Rapport d'un tarif; Tarif renvoyé au comité sur le bill, 242. Voir *supra*, 1.

PALMERSTON, OLDEN ET OSO :—Pétition (annexion de ces townships au comté de Lanark), 143. Avis, 187.

PAQUET, SALVANI :—Voir *Elections Contestées*, 5.

PAROISSES ET TOWNSHIPS :—Bill pour déclarer qu'une paroisse ou un township canoniquement érigé jouira des avantages de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860; Présenté, 36. Renvoyé à un comité spécial, 219. Rapporté, 232. Ordre pour considération déchargé, 341.

Voir *St. Hubert*,

PATENTES, LOIS DES :

1. Bill (protection des inventions et des lettres patentes et enregistrement des dessins et marques de commerce), 118. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 361. Voir *Commerce, Marques de.*

2. Pétition du bureau des arts, etc., pour le Bas-Canada, demandant des amendements aux lois des patentes, 27.

PECHERIES :

1. Bill pour amender la clause 31 de l'acte des pêcheries (M. Gaudet), 90. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

2. Bill pour amender le ch. 62 des Statuts Refondus du Canada relatif aux pêcheries (M. Thibaudeau), 228. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 364.

Voir *Documents*, 23, 36, 45. *Adresses*, 14. *Subsides*, 134.

PEEL :—Voir *York* et *Peel*.

PÉNITENCIER :—Bill pour amender le chap. 111 des Statuts Refondus du Canada, y relatif, 161. Seconde lecture, 202. Passé, 208. Par le Conseil, 260. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 12.)

PERRIN, FIRMIN :—Sa pétition (indemnité pour perte de la rébellion), 22. Autre pétition, 77. Pas à imprimer, 215.

PERSONNES BLESSÉES QUI MEURENT HORS DE CETTE PROVINCE :—Bill 113. En comité général, 211. Rapporté, 253. Passé, 265. Par le Conseil, 313. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 8.)

PETERBOROUGH (VILLE) :

1. Pétition (consolidation de sa dette, et émission de débentures), 75. Avis, 102. Bill, 106. Renvoyé à un comité spécial, 167. Rapporté, 232. En comité général, 249. Passé, 261. Par le Conseil, 296. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 61.)

2. Pétition de J. Fowler, en faveur, 222.

3. Pétition du conseil de ville, demandant des amendements au bill, 206.

4. Pétition contre le bill, 174. Autre pétition (intérêts de Port Hope), 270.

PÉTITIONS :

1. Imprimées, 126, 175, 322. Sans les renvoyer au comité des impressions, 271.

2. Pas à imprimer, 125, 175.

3. Règles y relatives suspendues, 195, 214, 231.

4. Motion qu'une pétition ne soit pas reçue, rejetée, 145.

5. Motion pour en renvoyer à des comités, rejetée, 62, 149, 233.

PILOTES :

1. La Chambre décide de se former en comité (tarif des pilotes de Montréal), 53. Ordre pour considération déchargé, 353.

2. Pétition des pilotes de Montréal pour des modifications au tarif, 34.

3. Pétition de la chambre de commerce de Montréal (réglement du tarif des pilotes par la Maison de la Trinité), 116.

4. Pétition de marchands, etc., demandant l'abrogation de l'acte d'incorporation des pilotes pour et au-dessous du havre de Québec, 271. Chambre de commerce de Montréal, 288.

PLANS DE VILLES :—Voir *Villes* et *Villages*,

POINTE AUX PIGEONS :—Pétition demandant de l'aide pour améliorer la navigation en cet endroit, township d'Emily, 116.

POINTE PELÉE :—Pétition (phare), 144.

POISON :—Bill pour amender la loi relative à l'administration criminelle du poison, 49. Renvoyé à un comité général, 86. Rapporté, 201. Passé, 208. Par le Conseil, 291. Sanction Royale, 382. (24 Vic. ch. 7.)

PONTS :

1. Bill pour autoriser les conseils de comté et de township dans le Haut-Canada à percevoir des péages pour les ponts sous leur contrôle, etc., 60. Seconde lecture remise à trois mois, 354.

PÉTITIONS RELATIVES A DES PONTS, ET PROCÉDURES SUR ICELLES, savoir :

Rivière Batiscan :

2. Pour la construction d'un pont sur cette rivière, 76. Avis, 101, Bill, 113.

3. Pour de l'aide pour réparer le pont à Batiscan, 88.

4. *Bonaventure* :—Pour de l'aide pour des ponts, 171.

5. *Rivière Chaudière* :—Pour de l'aide pour un pont à St. Lambert, 74.

6. *Rapides de Chisholm* :—Pour de l'aide pour un pont sur la Rivière Trent et le canal aux Rapides de Chisholm, 76.

Rivière des Prairies :

7. Pétitions pour l'abrogation de cette partie des actes 10 et 11 Vic., chaps. 97 et 98' qui a rapport au passage des radeaux sous certains ponts de la Rivière des Prairies :—Lanark et Renfrew, 227. Ottawa, 186. Chambre de commerce d'Ottawa, 89. Corporation d'Ottawa, 89. Prescott et Russell, 89. Avis, 121. Bill pour l'enlèvement de certaines obstructions qui entravent la navigation de la dite rivière, etc. ; Du Conseil, 226. Renvoyé à un comité spécial, 255. Rapporté, 293. En comité général, 309. Passé, 312. Sanction Royale, 380. (24 Vic. ch. 69.)

8. Pétition contre le bill, 130.

9. *Rivière du Gouffre* :—Pour de l'aide pour un pont sur cette rivière, 88.

10. *Rivière Jésus* :—Pour un amendement à l'acte 10 et 11 Vict., chap. 99, relatif au pont de péage sur cette rivière, 126. Avis, 135.

11. *Rivière L'Assomption* :—Pour de l'aide pour un pont sur cette rivière, 169.

12. *Rivière Latouffe* :—Demande d'aide pour un pont sur cette rivière, 117.

Rivière Niagara :

13. De H. W. Price et N. Forsyth, demandant à être autorisés à construire un pont suspendu en bas des Chûtes à Clifton, 143. Avis, 159. Bill, 175. Renvoyé à un comité spécial ; Résolution (*infra*, 14) aussi renvoyée au même comité, 242. Bill rapporté, 293. En comité général, 319, 320. Passé, 340. Honoraire remis, 367.

14. La Chambre décide de se former en comité (prélèvement de péages), 232. En comité général, etc., 242. Voir *supra*, 13.

PONTS—*Suite.*

15. De la compagnie du pont suspendu de Niagara, contre le bill, 221.
16. *Nicolet* :—Pour de l'aide pour un pont, 171.
17. *Nord, Rivière du* :—Pour de l'aide pour un pont, 21.
18. *Québec* :—De J. et A. Klein et Cie. (pont vis-à-vis de Québec), 88. Avis, 101.
19. *Ste. Anne* :—Pour de l'aide pour un pont sur cette rivière, 57.

Ste. Anne de la Pêrade :

20. De la municipalité de cette paroisse, 88. Avis, 121. Bill, 123. Renvoyé à un comité spécial ; Résolution, 241. Bill rapporté, 289. En comité général, 319. Passé, 337. Par le Conseil, 367. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 79.)

21. La Chambre en comité (prélèvement de péages) ; Rapporte une résolution ; Résolution renvoyée au comité sur le bill, 241. Voir *supra*, 20.

22. *Sud-ouest* :—Pour l'érection d'un pont sur cette rivière, à Ste. Cécile du Bic, 34.

PORT DES LETTRES :—La Chambe décide de se former en comité sur la question de l'abolition du port des lettres, 294. Ordre pour considération déchargé, 376.

PORT HOPE :—Pétition (consolidation de la dette), 130. Avis, 159. Bill, 160. Renvoyé à un comité spécial, 201. Rapporté, 258. En comité général, 308. Passé, 343. Par le Conseil, 369, 370. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 62.)

POSTES, DÉPARTEMENT DES :—Voir *Documents*, 49.

POURSUITES PUBLIQUES :—Voir *Adresses*, 25.

PRIEUR, F. X. :—Voir *Documents*, 51.

PRINCE ÉDOUARD :—Pétition (construction d'un phare à Upper Gap, à l'extrémité sud-ouest de ce comté), 76.

PRINCE DE GALLES :

1. M. l'Orateur fait rapport de la présentation de l'adresse au Prince de Galles, et de la réponse de S. A. R. ; aussi, que M. l'Orateur a été fait chevalier en cette occasion, 7.—Ces procédures rapportées le 18 avril devant être insérées dans le procès-verbal de la séance du 1er jour de la session, 131.

2. Rapport du comité de la bibliothèque mentionnant l'achat de 50 exemplaires de "Morgan's Account of H. R. H.'s tour through British America and the United States," 222.

3. Motions en amendement au paragraphe de l'adresse en réponse au discours du trône, qui a trait à la visite du Prince de Galles, rejetées, 19.

PRISONS :—Voir *Cours et Prisons*.

PRISONS ET ASILES :—Bill pour amender l'acte d'inspection des prisons et asiles, 161. Renvoyé au comité général, 201. Rapporté, 253. Passé, 261. Par le Conseil, 296. Section royale, 379. (24 Vic., chap. 11.)

Voir *Documents*, 50, 51. *Subsides*, 142.

PRISONS DE REFORME :—Voir *Documents*, 17, 50, 51. *Adresses*, 12. *Subsides*, 25, 26, 141.

PRISONNIERS :—Voir *Municipalités (H. C.)*, 8.

PRIVILEGES :—COMITE PERMANENT des privilèges et élections nommé, 9, 66.

Voir *Elections Contestées*, 5.

PROCLAMATIONS :

1. Prorogeant et convoquant le Parlement Provincial, pp. i à vii.

2. Confirmant la sanction royale donnée au bill relatif à l'administration des terres des Sauvages, p. iii.

QUÉBEC :

1. Pétitions demandant des amendements aux actes incorporant la cité de Québec :—
E. Glackmeyer, pour une assemblée publique, 21. Maire et corporation de Québec, 327.

2. *Asile du Bon Pasteur* :—Demande d'aide, 56. Voir *Subsides*, 78.

Pont :—Voir *Ponts*, 18.

3. *Caisse d'Economie de Notre Dame* :—Pétition demandant une extension de sa charte, 116. Avis, 121. Voir *Banques d'Epargnes*.

Voir *Documents*, 61.

4. *Caisse d'Economie de St. Roch* :—Pétition demandant la nomination d'une commission chargée de s'enquérir des affaires de cette caisse d'économie, 22. Bill, 106. Renvoyé au comité des bills privés, 158. Rapport qu'il n'est pas un bill privé, 170. Renvoyé à un comité spécial, 172. Rapporté, 224. En comité général, 290. Passé, 302.

Voir *Documents*, 61.

Asile des Orphelins de l'Eglise d'Angleterre :

5. Pétition demandant un acte d'incorporation, 76. Avis, 102. Bill, 106. Renvoyé à un comité spécial, 168. Rapporté, 171. En comité général, 201. Passé, 208. Par le Conseil, 280. Sanction royale, 379. (24 Vict., chap. 113.)

6. Demande d'aide, 34. Voir *Subsides*, 81.

Daily Advertiser :—Voir *Assemblée Législative*, 7.

Traverse :—Voir *Lévis*, 4.

7. *Asile Finlay* :—Demande d'aide, 56. Voir *Subsides*, 82.

8. *Hospice de St. Joseph de la Maternité* :—Demande d'aide, 74. Voir *Subsides*, 79.

Voir *Documents*, 55.

9. *Asile des Dames Protestantes* :—Demande d'aide, 24. Voir *Subsides*, 85.

10. *Société Littéraire et Historique* :—Demande d'aide, 126. Voir *Subsides*, 59.

11. *Asile des Orphelins* :—Demande d'aide, 34. Voir *Subsides*, 83.

QUÉBEC—*Suite.*

12. *Monument* :—Pétition du président et des membres de la société de St. Jean-Baptiste, demandant de l'aide pour liquider la dette encourue par la construction d'un monument aux braves de 1760, 21.

13. *Banque d'Epargnes* :—Pétition pour une extension de sa charte, 117. Avis, 121. Voir *Banques d'Epargnes*.

Voir *Documents*, 61.

14. *Cour du Recorder* :—Bill pour amender et refondre les lois y relatives, 169. Renvoyé à un comité général, 252. Rapporté, 313. Passé, 328. Par le Conseil, 370, 371. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 26.)

15. *Club Stadacona* :—Demande d'un acte d'incorporation, 76. Avis, 102. Bill, 106. Renvoyé à un comité spécial, 168. Rapporté, 171. En comité général, 201. Passé, 207. Par le Conseil, 280. Sanction royale, 378. (24 Vict., chap. 121.)

Police Riveraine :—Voir *Subsides*, 21.

QUÉBEC, BANQUE DE :—Voir *Documents*, 6.

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE :—Voir *Documents*, 65.

QUÉBEC, CHEMINS À BARRIÈRES DE :—Pétition de la municipalité de Beauport, demandant des amendements à l'acte pour augmenter les péages sur les dits chemins, 206.

QUÉBEC SUD :—Voir *Lévis*.

QUEENSTON ET GRIMSBY, CHEMIN À BARRIÈRES DE :—Pétitions du conseil-de-ville de Niagara et des municipalités de Caistor et Gainsborough, demandant à être déchargés de la dette encourue par la prise de possession du dit chemin par le conseil du comté de Lincoln, 57.

QUESTION PRÉALABLE :—Voir *Questions*, 8.

QUESTIONS :

1. Question sur chaque paragraphe d'une motion à être mise aux voix, 17.

2. Débats sur une question ajournés, 17, 70.

3. La Chambre s'ajourne à une heure fixée, sans mettre aux voix la question devant la Chambre (et considération généralement reprise à une autre séance), 264, 326.—Procédures semblables lorsque l'Orateur laisse le fauteuil de 6 à 7½ heures, 188, 234, 279, 297.

4. Un débat s'élevant sur une motion à l'effet que les ordres du jour soient maintenant lus, le débat est ajourné sur division, et la Chambre s'ajourne, 62.

5. Question mise de côté par une motion à l'effet que l'ordre du jour soit maintenant lu, 62.—Par un amendement 54, 149.

6. Amendement à un amendement, 19, 69, 132, 202.

7. Amendement amendé et rejeté ensuite, 26.

8. Question préalable proposée, et réjetée, 294.

 QUESTIONS—*Suite.*

QUESTIONS REJETÉES OU MISES DE CÔTÉ :

9. Divers amendements à l'adresse en réponse au discours du trône exprimant non-confiance dans l'administration, etc., 18, 22, 30.

10. Pour une adresse (écluses à Lindsay), 53.

11. Pour renvoyer à un comité la pétition du conseil municipal de Middlesex relative aux lois du jury; Mise de côté par une motion à l'effet que les ordres du jour soient maintenant lus, 62.

12. Pour l'introduction du bill de la représentation d'après la population, 69, 172.

13. Rétention par l'Hon. M. Morrison de la charge de Solliciteur Général sans un siège en Chambre inconstitutionnelle, 123.

14. Que la pétition de F. X. Thompson et autres, contre la corporation du village de Québec Sud, ou de la ville de Lévis, ne soit pas regue, 145.

15. Pour renvoyer à un comité la pétition de J. Counter, 149. (Adoptée ensuite, 295.)

16. Pour nommer un comité (règlement des affaires de banqueroute, H.-C.), 202.

17. Do. do (lois du jury, H.-C.), 209.

18. Que les avances au Grand Tronc sont inconstitutionnelles, etc., 226.

19. Pour une adresse relative aux droits de la couronne sur les terres des sauvages dans le township d'Orford, 233.

20. Pour renvoyer à un comité la pétition de John Montgomery (destruction de son hôtellerie en 1837); et amendement pour renvoyer aussi la pétition demandant compensation pour pertes durant la rébellion dans le Bas-Canada, 233.

21. Une motion (en amendement à une question de subsides) touchant l'emploi de l'appropriation pour les édifices publics à Ottawa, 269, 285.

22. Divers amendements aux résolutions et au bill des subsides, 268, 269, 329.

23. Que l'union des provinces devrait être dissoute, 294.

24. Pour une adresse, demandant que toutes les terres vendues avant 1857, à condition d'y tenir feu et lieu, et qui ne sont point établies, soient reprises par le gouvernement et revendues, 297.

25. Pour l'adoption du rapport du comité auquel a été renvoyée la pétition de John Counter, écuyer, 365.

26. Pour ajournement, 70, 124, 221, 269.

REACH :

1. Pétition pour une division de ce township, 88. Avis, 102. Bill, 104. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 222. En comité général, 240. Passé, 277.

2. Pétitions contre cette division, 169.

RÉBELLION, PERTES PAR SUITE DE LA :—Pétitions pour le paiement de ces sortes de pertes : —Wm. Laughton, 134. Deux Montagnes, 56 : Pas à imprimer, 215. Motion pour référer la pétition de John Montgomery, rejetée, 233. M. D. La Pierre, 288. Voir *Montgomery. Ferrin.*

RECENSEMENT :—Voir *Documents*, 13. *Adresses*, 7.

RÉCIPROCITÉ, TRAITÉ DE :—Pétition pour prévenir l'abolition du traité de réciprocité avec les États-Unis :—Division Nord d'York, 271.

Voir *Navires*.

RECORDERS, COURS DES :—Voir *Traivison*.

REES, DOCTEUR :—Sa pétition (réclamation pour blessures par lui reçues lorsqu'il était surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à Toronto), 44. Renvoyée à un comité spécial, 151. Rapport, 195. Certificats de médecins annexés au rapport à n'être pas imprimés, 215. Impression de ces certificats ordonnée plus tard, 248, 249.

REEVES ET DÉPUTÉS-REEVES :

1. Bill pour leur élection par les électeurs municipaux (M. Aikins), 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 348.

2. Bill pour amender les actes municipaux du Haut-Canada, pourvoyant à l'élection des Reeves par le vote général des électeurs municipaux (M. Holmes), 52. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

RÉGISTRATEURS :—Voir *Documents*, 56.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :

1. Lecture des journaux de la dernière session (adoption d'un code de règles, etc., soumis à la Chambre par M. l'Orateur); Copie de ce code transmise au Conseil, 33.—Règles relatives aux bills privés à être communiquées à une conférence, 118.

2. Suspendues quant à certains bills privés, 81, 104, 293, 342, etc.—Quant à certaines pétitions, 195, 214, 231, etc.—Quant à l'impression de certaines pétitions, 271.

3. 19^e Règle remplacée par une autre, 372.

REMORQUEURS :—Voir *Subsides*, 129.

RENFREW :—Pétitions pour un acte séparant Renfrew de Lanark pour les fins municipales et judiciaires, 44, 227. Avis, 77. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 153. Rapporté, 196. En comité général, 236. Passé, 273. Par le Conseil, 296. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 51.)

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE :

1. Motion pour l'introduction d'un bill (représentation d'après la population); Amendement pour en faire remettre la 1^{ère} lecture à 6 mois; Amendement qu'il n'est pas à propos d'examiner cette question avant d'avoir reçu les états du recensement, rejeté; Débats sur le premier amendement ajournés, 69. Repris et ajournés, 86, 114, 119, 129, 142, 170. Premier amendement adopté, 172.

2. Motion (en amendement à l'adresse en réponse au discours du trône) relative à la représentation d'après la population, 23. Amendement à cette motion proposé et adopté, 25. Première motion rejetée, 26.

REVENU ET DÉPENSE :—Comité nommé pour s'enquérir du revenu et de la dette du Haut et du Bas-Canada lors de l'Union, etc., 152.

Voir *Adresses*, 26.

RICHELIEU, COMPAGNIE DU :—Voir *Documents*, 57.

RINTOUL, D. :—Voir *Beverly*.

RIVIÈRE DES PRAIRIES :—Voir *Ponts*, 7, 8. *Chemins*, 2.

RIVIÈRE DU NORD :—Pétition demandant de l'aide pour en améliorer la navigation, 65.

ROCHE, JOHN K. :—Pétition de sa veuve (vente d'un immeuble pour le soutien de ses enfants), 44. Avis, 121. Bill, 161. Renvoyé à un comité spécial, 194. Rapporté, 247. En comité général, 306. Passé, 316. Par le Conseil, 366. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 135.)

ROMNEY :—Pétition pour la construction d'un havre, 58, 144.

RONDEAU, HAVRE DE :—Pétition pour y ériger un phare, 43.

ROUNDS, ALBERT :—Voir *Cours et Prisons*, 2.

RUSSELL, DAME :—Voir *Madoc*.

STE. ANNE, RIVIÈRE :—Pétition de L. Touchette (contrat pour la construction de quais à la Rivière Ste. Anne, 76.

Voir *Ponts*, 19.

STE. ANNE DE LA POCATIÈRE :—Pétition pour de l'aide pour terminer une bâtisse pour les orphelins et les persons infirmes, 74.

STE. ANNE, ÉCOLE D'AGRICULTURE DE :—Voir *Documents*, 58.

ST. ANTOINE ABBÉ :

1. Pétition demandant que cette partie de l'acte constituant le township de Franklin qui divise la paroisse soit aboli, et qu'elle soit re-constituée comme paroisse, 21. Bill présenté, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 152.—Rapport d'avis quant à la pétition, 78. Bill pour annexer une partie de St. Antoine Abbé au comté de Chateaugay; Présenté, 160. Motion pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée; Lu, et renvoyé à un comité spécial, 194. Rapport que le préambule n'est pas, prouvé, 272.

2. Pétition contre tout démembrement du township de Franklin, 24.

ST. BERNARD DE LACOLLE :—Pétition demandant un acte pour annexer la paroisse à Napierville, 144. Point d'avis, 175.

STE. CÉCILE DU BIC :—Pétition pour de l'aide pour un pont, un chemin de colonisation, et un quai, dans cette paroisse, 34.

ST. CHRISTOPHE D'ARTHABASKA :

1. Pétition demandant un acte pour autoriser une nouvelle élection de conseillers pour cette paroisse, 145. Recommandation de dispense de l'avis, 159.

2. Pétition de *squatters* dans cette paroisse, demandant à ne point payer de loyer, 134.

- ST. DIDACE :—Pétition demandant un acte pour annexer une partie de cette municipalité à la paroisse de St. Justin, 58. Point d'avis, 215.
- ST. FÉLIX DE VALOIS :—Bill pour annexer à Joliette, pour les fins judiciaires et électorales, la partie de St. Félix de Valois qui est située dans le township de Brandon ; Présenté, 172. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 340.
- ST. GABRIEL, CÔTE :—Pétition pour l'annexion de la Côte St. Gabriel (Terrebonne) au comté d'Argenteuil, 320.
- ST. GABRIEL DE VALCARTIER :—Pétition pour une division de cette paroisse en deux municipalités, 74. Rapport d'avis, 134. Bill présenté, 161. Renvoyé à un comité spécial, 194. Rapporté avec amendements, 258. Considéré en comité, 306, 307. Rapporté ; Passé, 338. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vict., ch. 73.)
- ST. HUBERT :—Pétition demandant un acte pour autoriser le prêtre de la division paroissiale de St. Hubert à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, 88. Point d'avis requis, 102. Bill présenté, 105. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté avec des amendements, 171. Considéré en comité ; Rapport de progrès, 190. Considéré et amendé en comité ; Rapporté, 235. Passé, comme bill pour amender les chapitres 18 et 20 des statuts consolidés pour le Bas-Canada, relativement à l'érection des paroisses et à l'enregistrement des mariages, baptêmes et sépultures, 272. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vict., chap. 28.)
- ST. IRÉNÉE :—Pétition demandant de l'aide pour construire un quai dans cette paroisse, 74.
- ST. ISIDORE :—Pétition des censitaires de cette paroisse, demandant à être mis sur le même pied que ceux des autres paroisses, 57.
- ST. JÉRÔME DE MATANE :—Pétition pour l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans cette paroisse, 45.
- ST. JOSEPH DE LA POINTE LÉVI :—Pétition pour l'incorporation de l'ordre religieux de Jésus-Marie dans cette paroisse, 58. Point d'avis requis, 77. Bill présenté, 79. Motion pour en remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée ; Lu, et renvoyé à un comité spécial, 153. Rapporté avec des amendements, 171. Considéré en comité ; Rapporté, 190. Motion pour en remettre la troisième lecture à six mois, négative ; Bill lu pour la troisième fois, amendé et passé, 200. Par le Conseil, 250. Sanction royale, 378. (24 Vict., chap. 118.)
- STE. JULIE :—Pétition de F. Kerr et autres, demandant un acte pour les exempter du paiement de la taxe d'école dans cette paroisse, et pour les annexer pour les fins scolaires au township d'Inverness, 21.
- ST. LAMBERT :—Pétition demandant un acte pour annexer une partie de cette municipalité à la paroisse de Longueuil, 59. Avis insuffisant, 102.
- ST. LAURENT (FLEUVE ET CANAUX) :—Voir *Documents*, 59. *Adresses*, 27. *Subsides*, 166.
- ST. LAURENT, COMPAGNIE D'ÉLEVATEURS À GRAIN ET D'EMMAGASINAGE DU :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 74. Rapport d'avis, 121. Bill présenté, 127. Renvoyé à un comité spécial, 193. Rapporté avec des amendements, 258. Considéré et amendé en comité ; Rapporté, 306, 307. Troisième lecture, amendé et passé, 318. Par le Conseil, avec un amendement ; Considéré, et adopté, 367. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 100.)

- ST. LAURENT, COMPAGNIE DE NAVIGATION DU :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 214. Recommandation de dispense d'avis, 228. Règle suspendue; Bill présenté, 229. Renvoyé à un comité spécial, 255. Rapporté, 289. Considéré en comité; Rapporté, 309. Passé, 312. Par le Conseil, avec des amendements, 346. Considérés et adoptés, 347. Sanction royale, 382. (24 Vict., chap. 99.)
- ST. LAURENT, COMPAGNIE D'ENTREPOT, DE BASSINS ET DE QUAI DU :
1. Pétition pour des amendements à ses actes, 117. Rapport d'avis; Bill présenté, 121. Renvoyé à un comité spécial, 192. Résolution autorisant un nouveau tarif de péages renvoyée, 244. Rapporté, 258. Considéré en comité; Rapporté, 307. Passé, 318. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 97.)
 2. La Chambre décide de se former en comité (nouveaux péages à prélever par la compagnie), 224. En comité; Rapporte un nouveau tarif de péages; Renvoyé au comité sur le bill, 244. Voir *supra*, 1.
- ST. LOUIS DE BLANDFORD :—Pétition demandant un acte pour l'ériger en une municipalité, sous le nom de municipalité locale de Blandford, et les 1^{er} et 2^{nc} rangs de Bulstrode, 134, 145.—Pour la réunion de St. Valère de Bulstrode à Horton, 144, 145.—Recommandation de dispense d'avis, 159. Règle suspendue; Bill pour établir les municipalités locales de St. Louis de Blandford, et St. Valère de Bulstrode; Présenté, 160. Renvoyé à un comité spécial, 194. Rapporté, 248. Considéré en comité; Rapporté, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 76.)
- ST. PIERRE, LAC :—Voir *Subsidés*, 165.
- ST. RÉMI :—Pétition demandant que cette paroisse soit séparée du district d'Iberville, et annexée au comté de Laprairie, 88. Pas d'avis, 187.
- ST. ROCH, CAISSE D'ECONOMIE DE :—Voir *Québec*, 4.
- ST. THOMAS ET ELGIN, COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE :
1. Pétition demandant un acte d'incorporation, 134. Rapport de l'avis, 159. Bill présenté, 160. Renvoyé à un comité spécial, 194. Rapporté avec des amendements, 293. Considéré en comité général; Rapporté, 319. Ordre pour la troisième lecture déchargé, 337.
 2. Pétition du conseil-de-ville de St. Thomas, pour faire exempter la compagnie de la taxation, 168.
- ST. THUIS, ASILE DE :—Pétition demandant de l'aide pour l'asile de St. Thuis (refuge pour les filles repenties), 44.
- ST. VALÈRE DE BULSTRODE :—Voir *St. Louis de Blandford*.
- SAISIES :—Voir *Exécution*.
- SALABERRY, COM. DE NAVIGATION DE :—Voir *Documents*, 60.
- SALAIRES OFFICIELS :—Bill pour en autoriser la saisie, 37. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 349.
- SANTE PUBLIQUE :
1. Bill y relatif (corps non inhumés, H. C.), 61. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 354.
 2. Pétition du bureau des arts, etc., pour le Bas-Canada (bureaux de santé en opération permanente), 33.

SANTÉ PUBLIQUE—(*Suite.*)

3. Pétition pour faire autoriser les municipalités de township à faire des réglemens contre les nuisances publiques, et pour la protection de la santé publique:—Conseil Municipal de Grey, 126.

SARNIA, VENTE DE TERRES à:—Voir *Documents*, 29. *Adresses*, 18.

SAUVAGES, TERRES DES:—Proclamation annonçant la sanction royale du bill réservé relatif à l'administration de ces terres, p. iii (23 Vic., chap. 151.) Dépêche à ce sujet, 38.

SCARBOROUGH:—Pétition (définition de certaines lignes et chemins latéraux, et taxe pour en payer les frais, 58. Avis, 77. Bill, 82. Renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 222. En comité général, 240. Passé, 277. Par le Conseil, 334. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 64.)

SENTENCE DE MORT:—Bill pour abolir la procédure ainsi appelée, 113. Renvoyé au comité général, 225. Rapporté, 254. Passé, 265. Par le Conseil, 296. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 9.)

SEPULTURES:—Voir *Documents*, 7. *St. Hubert*.

SERVICE CIVIL:—Bill pour amender l'acte du service civil, 36. Seconde lecture, 345.
Voir *Fonds de Retraite*. *Subsides*.

SERVITEURS:—Voir *Maîtres*.

SESSIONS DE LA PAIX:—Bill y relatif (*II. C.*), 48. Renvoyé au comité général, 353. Ordre pour considération déchargé, 375.

SHAWENEGAN:—Pétition des colons de ce township, demandant la remise des arrérages d'intérêt par eux dus sur leurs lots, 126.

SHEFFORD:—Voir *Elections Contestées*, 5, 6.

SHERIFS:—Voir Municipalités (*II. C.*), 6.

SHORT, REV.:—Sa pétition pour arrérages de salaire à lui dûs comme missionnaires, 144.

SIEGE DU GOUVERNEMENT:—Voir *Documents*, 47, 48. *Adresses*, 22, 23.

SOURDS ET MUETS, ENFANTS:—Pétition pour l'établissement d'une école pour les enfants sourds, muets et aveugles:—Association Bradford de l'institution de Toronto en faveur des sourds et muets et aveugles, 130. Brant, 125. Carleton, 116. Collingwood, 125. Gwillimbury ouest, 57. Huron et Bruce, 57. Kingston, 24. Middlesex, 65. Norfolk, 57. Oxford, 75. Peterborough, 321. Rév. V. Rousselot (Montréal), aveugles seulement, 24. Simcoe, 65. Tecumseth, 24. Tossorontio, 57. Wellington, 100. York et Peel, 88.

Voir *Subsides*, 73, 162, 163.

SQUATTERS:—Bill pour leur protection (*B. C.*), 68. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 355.

STADACONA, CLUB:—Voir *Québec*, 15.

STATUTS REFONDUS:—Voir *Adresses*, 8.

STRATFORD, EGLISE WESLEYENNE DE:—Pétition, 57. Avis, 78. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 153. Rapporté, 196. En comité général, 236. Passé, 274. Par le Conseil, 310. Sanction royale, 380. (24 Vic., chap. 126.)

SUBSIDES :

1. Discours du trône pris en considération ; Motion que des subsides soient accordés à Sa Majesté ; A être examinée en comité général ; La partie du discours de Son Excellence qui y a rapport référée, 49. En comité général, 70. Rapport d'une résolution touchant les subsides à accorder à Sa Majesté ; La Chambre se forme en comité pour prendre ces subsides en considération, 86. Message avec les estimés renvoyé au comité des subsides ; Motion que la Chambre se forme en comité ; Amendement, que le fait de la rétention par l'hon. M. Morrison de la place de solliciteur général sans un siège en parlement, etc., est inconstitutionnel, rejeté, 123. La Chambre se forme en comité, 161. Rapporte 34 résolutions ; Adoptées, 179. (Voir *infra*, 4 à 138.) Message avec les estimés supplémentaires renvoyés au comité des subsides, 198. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité ; Amendement, que les avances au Grand Tronc en 1860, sans la sanction du parlement, sont inconstitutionnelles, rejeté, 226. La Chambre se forme en comité, 250. Rapporte 36 résolutions, 266. (Voir *infra*, 139 à 175.) Amendements proposés à la 1^{ère} résolution (administration de la justice, B.-C.) et à la 15^e (chemins de colonisation) et rejetés ; Résolutions adoptées, 268. Voir *infra*, 2, 3.

2. La Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 198. Motion pour qu'elle se forme en comité ; Amendement, que les deux tiers de l'octroi pour les édifices publics à Ottawa sont déjà dépensés et que les travaux ont peu progressé, et qu'il est du devoir du gouvernement de ne pas outrepasser l'octroi, etc. ; M. Piché (durant le débat) est interpellé nominativement par M. l'Orateur ; Il s'explique et est excusé, 269. Amendement rejeté ; La Chambre se forme en comité, 285. Rapporte deux résolutions (1^{er} octroi de \$2,349,733 23 à même le fonds des revenus consolidés, et 2^o prélèvement de \$2,000,000 au moyen de débentures) ; Bill présenté, 314. Voir *infra*, 3.

3. Bill des subsides, 314. Motion pour le renvoyer à un comité général ; Amendements rejetés, 329. Autre amendement rejeté, 333. Bill passé, 333. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 383 (2^d Vic., ch. 1.)

(Résolutions rapportées à la page 179.)

4.	Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général - - - -	\$ 810 00
5.	Bureau du Secrétaire Provincial - - - - -	13246 76
6.	Bureau du Régistrateur Provincial - - - - -	4817 50
7.	Bureau du Receveur Général - - - - -	11125 00
8.	Département du Ministre des Finances - - - - -	13620 00
9.	Do do branche des Douanes - - - - -	12110 00
10.	Do do branche de l'Auditeur - - - - -	5560 00
11.	Bureau du Conseil Exécutif - - - - -	9244 00
12.	Département des Travaux Publics - - - - -	15472 75
13.	Bureau d'Agriculture - - - - -	6200 00
14.	Département du Bureau des Postes - - - - -	23980 00
15.	Do des Terres de la Couronne - - - - -	39431 00
16.	Procureur Général et Solliciteur Général, est - - - - -	2110 00
17.	do do ouest - - - - -	3750 00
18.	Contingences des Départements Publics - - - - -	60000 00
19.	Salaires, Cour de Chancellerie - - - - -	5050 00
20.	do Cour du Banc de la Reine et des plaid communs - - - - -	10220 00
21.	Montant requis pour rencontrer les dépenses de la police fluviale de Québec, pour la présente année - - - - -	1200 00
22.	do pour les dépenses de la police fluviale de Montréal pour 1861 \$10,700, dont \$3,700 doivent être payées par les commissaires du havre ; la balance requise étant de - - - - -	7000 00
23.	do pour rencontrer le paiement de deux hommes de police au Sault Ste. Marie, et le loyer de la maison de détention - - - - -	882 00

SUDDSIDES—*Suite.*

24.	Pour le soutien du pénitencier provincial	- - - -	30000 00
25.	do de l'établissement à Rockwood	- - - -	12000 00
26.	Erection des bâtisses à Rockwood	- - - -	18300 00
27.	Salaire du greffier du Conseil Législatif	- - - -	2000 00
28.	do de l'assistant greffier et traducteur français	- - - -	1600 00
29.	do du greffier en loi	- - - -	1000 00
30.	do du chapelain et bibliothécaire	- - - -	800 00
31.	do du gentilhomme huissier de la verge noire	- - - -	400 00
32.	do du sergent-d'armes	- - - -	400 00
33.	do du messager en chef	- - - -	400 00
34.	do du portier	- - - -	240 00
35.	do de trois messagers pour la session, à \$180 chaque	- - - -	540 00
36.	Dépenses contingentes du Conseil Législatif	- - - -	70000 00
37.	Salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, (en partie)	- - - -	1200 00
38.	do du greffier	- - - -	2000 00
39.	do de l'assistant greffier	- - - -	1600 00
40.	do du greffier en loi et traducteur anglais	- - - -	2000 00
41.	do du greffier de la couronne en chancellerie	- - - -	640 00
42.	Contingences de do do	- - - -	1000 00
43.	Salaire du sergent-d'armes	- - - -	400 00
44.	Dépenses contingentes de l'Assemblée Législative	- - - -	106000 00
45.	do de l'impression et reliure des lois	- - - -	16000 00
46.	do distribution do do	- - - -	3400 00
47.	Pour impression pour les commissaires nommés pour la révision des Statuts	- - - -	24000 00
48.	Octroi à la bibliothèque parlementaire	- - - -	4000 00
49.	Somme additionnelle pour écoles communes H. et B. Canada	- - - -	168000 00
50.	Aide au fonds de revenu de l'éducation supérieure, Bas-Canada	- - - -	20000 00
51.	Do do do do H.-C. (distribuée comme suit: aux collèges de Victoria, Queen, Régipolis, St. Michel, Bytown et l'Assomption, et au fonds de l'école de grammaire),	- - - -	20000 00
52.	Aide à la faculté médicale, Collège McGill, Montréal	- - - -	1000 00
53.	Do do Collège Victoria	- - - -	1000 00
54.	Do à l'école de médecine, Montréal	- - - -	1000 00
55.	Do do Kingston	- - - -	1000 00
56.	Do do Toronto	- - - -	1000 00
57.	Do à l'Institut Canadien do	- - - -	1000 00
58.	Do à la Société d'Histoire Naturelle, Montréal	- - - -	1000 00
59.	Do à la Société Historique, Québec	- - - -	1000 00
60.	Do à l'Institut Canadien, Ottawa	- - - -	400 00
61.	Do à l'Athénée, do	- - - -	400 00
62.	Observatoire, Québec, pour défrayer les dépenses	- - - -	2400 00
63.	do Toronto do do	- - - -	4800 00
64.	do Kingston, do do	- - - -	500 00
56.	do Isle Jésus, do do	- - - -	500 00
66.	do do pour achat d'instruments	- - - -	500 00
67.	Aide à l'hôpital de Toronto	- - - -	8000 00
68.	do do pour les patients du comté	- - - -	6000 00
69.	A la maison d'industrie, Toronto	- - - -	3000 00
70.	A l'asile des orphelins protestants, et à la société de secours des femmes, Toronto	- - - -	800 00
71.	A l'asile des orphelins catholiques romains, Toronto	- - - -	800 00
72.	A l'hospice de la maternité, Toronto	- - - -	600 00
73.	A l'institution des sourds et muets, Toronto	- - - -	1000 00

SUBSIDES—*Suite.*

74. A la crèche publique des enfants pauvres, Toronto	400 00
75. A la maison de la providence, Toronto	400 00
76. A l'hôpital de marine et des émigrés, Québec	10000 00
77. Malades indigents à Québec	4000 00
78. Asile du Bon Pasteur, Québec	800 00
79. Hospice de la maternité do	600 00
80. Asile des orphelins catholiques romains, do	600 00
81. Directeurs de l'asile des orphelins protestantes, Québec	400 00
82. Asile de Finlay, Québec	400 00
83. Asile des orphelins, Québec	400 00
84. Asile de Ste. Brigitte, Québec	400 00
85. Asile des dames protestantes do	400 00
86. Asile militaire du Canada pour les veuves et orphelins à Québec	200 00
87. Malades indigents, Montréal	4000 00
88. Corporation de l'hôpital général, Montréal	5000 00
89. Hôpital St. Patrice, Montréal	2000 00
90. Sœurs de la Providence, do	1400 00
91. Hôpital général des sœurs de la charité, Montréal	1000 00
92. Asile de la rue Bonaventure, Montréal	1000 00
93. Asile St. Patrice des orphelins catholiques romains, Montréal	800 00
94. Asile des orphelins protestants, de Montréal	800 00
95. Maison de refuge, Montréal	600 00
96. Hospice de la maternité de l'université, Montréal	600 00
97. Do do aux soins des sœurs de la miséricorde	600 00
98. Institutions des sourds et muets, Montréal	1000 00
99. Société bienveillante des dames pour les veuves et les orphelins, Montréal	400 00
101. Association charitable des dames de l'asile catholique romain, Montréal	400 00
102. Asile de la Magdeleine, (D. du Bon Pasteur, Montréal)	400 00
103. Institution pour les maux d'yeux et d'oreilles, Montréal	400 00
104. Dispensaire de Montréal	400 00
105. Ecole d'industrie et refuge de Montréal	400 00
106. Hôpital général, Kingston	6000 00
107. Malades indigents à Kingston	3000 00
108. Hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston	1000 00
109. Asile des orphelins, Kingston	800 00
110. Hôpital d'Hamilton	6000 00
111. Asile des orphelins, Hamilton	800 00
112. do do Catholiques romains, Hamilton	800 00
113. Malades indigents, Trois-Rivières	2800 00
114. Hôpital de London	3000 00
115. Hôpital protestant d'Ottawa	1500 00
116. do C. R., do	1500 00
117. Hôpital de St. Hyacinthe	400 00
118. Asile des aliénés, Toronto, 1861	70000 00
119. do Malden, 1861	37500 00
120. L'asile des aliénés de Beauport, Québec	60000 00
121. do St. Jean, B. C.	20000 00
122. Aide aux bureaux des arts et métiers, Haut et Bas-Canada, \$2000 chacun	4000 00
123. Aide aux bureaux d'agriculture, Haut et Bas-Canada, à \$4000 chacun	8000 00
124. Aide pour couvrir les dépenses de l'émigration de cette année	10000 00
125. Pensions à Samuel Walker, J. Bright, et L. Gagné	552 00
126. Pensions à G. B. Faribault, Mme. Antrobus, Mme. McCormick, P. Bouchard, et J. Brien	2780 00
127. Nouvelles annuités des sauvages-	4400 00

SUBSIDES—*Suite.*

128. Aide aux sauvages du Bas-Canada	- - - - -	400 00
129. Service des bateaux remorqueurs entre Montréal et Kingston	- - - - -	20000 00
130. Gardiens de dépôts de provisions à Anticosti	- - - - -	400 00
131. Pour approvisionnement de tels dépôts	- - - - -	1400 00
132. Résident sur le chemin de	- - - - -	400 00
133. Phares, sur les Isles St. Paul et Scattarie	- - - - -	3000 00
134. Dépenses pour protéger les pêcheries dans le Golfe	- - - - -	2500 00
135. Pour abonnement et annonces dans la Gazette Officielle	- - - - -	5000 00
136. Pour impressions diverses	- - - - -	5000 00
137. Pour faire face à diverses petites dépenses du service public	- - - - -	6000 00
138. Commission d'enquête, service public,	- - - - -	6000 00

(Résolutions rapportées à la page 266.)

139. Dépenses contingentes de l'administration de la justice, B. C.,	- - - - -	119486 47
140. do do do H. C.,	- - - - -	23100 00
141. Pour le soutien des prisons de réforme	- - - - -	24000 00
142. Inspection des prisons et asiles	- - - - -	10500 00
143. Salaires de deux députés adjudants généraux, H. et B. C. avec leurs commis et messagers, etc,	- - - - -	12680 00
144. Deux officiers inspecteurs de camp	- - - - -	3200 00
145. Garde-magasins d'arsenaux, etc.	- - - - -	2400 00
146. Soins des armes, loyer des arsenaux	- - - - -	5000 00
147. Combustible pour les arsenaux et les selleries	- - - - -	800 00
148. Approvisionnement de la force active volontaire	- - - - -	21644 00
149. Dépenses contingentes, force active	- - - - -	8000 00
151. Salaire d'un aide-de-camp provincial	- - - - -	1840 00
152. Indemnité aux pensionnaires au lieu de terres	- - - - -	12410 00
153. Pour l'exercice du fusil	- - - - -	2000 00
154. { Chemins de colonisation, Haut-Canada - - - - - } do do Bas-Canada - - - - - }	- - - - -	100000 00
155. Pour payer diverses dépenses imprévues encourues durant l'année 1860, telles que détaillées dans le rapport No. 59, 2e partie des comptes publics mis devant la législature	- - - - -	393491 75
156. Somme additionnelle pour exercice de la milice	- - - - -	15000 00
157. Somme requise pour la présente année, pour l'exploration géologique	- - - - -	9000 00
158. Dépense additionnelle pour l'émigration	- - - - -	15000 00
159. Pour achat de grains de semence pour les incendiés du comté de Té- miscouata, montant remboursable	- - - - -	3000 00
160. Indemnité accordée à James Mitchel, pour blessures reçues au phare de Béquet	- - - - -	400 00
161. Pour défrayer les dépenses du département des sauvages	- - - - -	5000 00
162. Aide additionnelle à l'institution des sourds et muets, Toronto	- - - - -	1000 00
163. Do do do Montréal	- - - - -	1000 00
164. Continuation du contrat pour l'approfondissement du canal de Wel- land, jusqu'au niveau du lac Erié	- - - - -	60000 00
165. Continuation du contrat pour l'approfondissement du Lac St. Pierre	- - - - -	60000 00
166. Pour la construction de vannes de décharge, ponts tournants, et portes d'écluse en réserve sur les canaux du St. Laurent	- - - - -	35000 00
167. Service des steamers se rattachant aux lumières, bouées et fanaux sous le contrôle de la Maison de la Trinité,—service postal aux ports d'en bas—et construction de nouveaux phares	- - - - -	50000 00
168. Pour l'achèvement des améliorations entreprises à la Tuque, Grande Mère et Shawenegan	- - - - -	4000 00
169. Pour l'achèvement des chemins au Nouveau-Brunswick et Gaspé, et sur la rive Nord du St. Laurent.	- - - - -	50000 00

SUBSIDES—*Suite.*

170. Pour la continuation des chemins de colonisation dans le district d'Algoma - - - - -	50000 00
171. Pour des explorations,—havres de refuge, Lac Huron et lac Erié, et chemins de colonisation - - - - -	8000 00
172. Pour l'amélioration des Rapides Joachim - - - - -	1200 00
173. Loyer et réparation des édifices publics, ameublement et dépenses se rattachant à l'entretien et à la protection des édifices publics	45000 00
174. Explorations et inspections, et pour payer les dommages occasionnés par des travaux publics, et pour entretenir et réparer les travaux existants. - - - - -	40000 00
175. Opération du curage, et nouveau cure-môle pour l'entretien et l'amélioration de la navigation dans différents endroits - - - - -	30000 00

SYDENHAM, PALAIS DE CRISTAL :—Voir *Adresses*, 29.

TÉLÉGRAPHES :—Voir *Chemins de Fer*, 5.

TÉMISCOUATA ;—Voir *Subsides*, 159.

TEMOINS :

1. Bill pour amender le chap. 32 des statuts refondus du Haut Canada y relatif, 59. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

2. Bill pour empêcher que les parents et alliés des parties soient interrogés comme témoins en matières civiles, 84. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 357.

3. Interrogés à la barre de la Chambre, 92, 95, 98, 106, 103, 128.—La Chambre se divise sur une question à poser à un témoin, 93.

4. Pétition pour le paiement des témoins en matières criminelles dans le Haut Canada : Sessions de quartier d'Ontario, 143.

TEMPERANCE, FILS DE LA :—Pétition de la grande division, demandant que son acte d'incorporation soit continué, 270.

TENURE SEIGNEURIALE :

1. Pétition demandant l'abrogation des actes pour l'abolition de la tenure seigneuriale :—Témiscouata et Madawaska, 76.—Des amendements :—Co-Seigneurs du fief de Kamouraska, 206.

2. Pétition de Sir Charles Stuart et autres, propriétaires de seigneuries, demandant la passation d'un acte pour accorder aux seigneurs le droit d'appel dans les cas de *lods et ventes* et de *banalité*, 321.

Voir *Documents*, 14.

TERRENEUVE :—Voir *Documents*, 45.

TERRES :

1. Bill pour la protection des créanciers des occupants de terres de la couronne, 52. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 353.

TERRES—*Suite.*

2. Pétition pour des amendements à la loi relative à la vente des terres :—Wellington, 22.

3. Pétitions pour la réduction du prix des terres et le prolongement du délai pour les payer :—Keppel et Sarawak, Brooke, Proton, Osprey et Melancthon, 270.

4. Motion pour une adresse demandant que les terres vendues avant 1859 à condition d'y tenir feu et lieu, et qui n'ont pas été établies ou améliorées, soient reprises par le gouvernement et revendues, rejetée, 297.

Voir *Documents*, 36.

TERRES POUR TAXES, VENTE DES :—Voir *Cotisations, Lois des*, 2, 4.

TERRES DE LA COURONNE, OCCUPANTS DE :—Voir *Terres*, 1.

THAMES, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 62. *Adresses*, 30.

THORNBURY :—Pétition pour la construction d'un quai, 58.

TORONTO (CITÉ):

1. Pétition de la corporation (émission de petites débetures au montant de \$200,000, et consolidation de sa dette ; aussi pour des amendements aux actes de l'esplanade), 101. Avis, 121, 122. Bills présentés,—Voir *infra*, 2, 3.

2. Bill (émission des dites débetures, etc.), 122. Renvoyé à un comité spécial, 192. Rapporté, 279. En comité général, 319. Passé, 336. Par le Conseil, 366. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 54.)

3. Bill relatif à l'esplanade, 216. Renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 293. En comité général, 319, 320. Passé, 337. Par le Conseil, 370, 371. Ordre déchargé, 376.

Boys' Home :

4. Bill pour son incorporation ; Du Conseil, 172. Lu, 197. Avis, 215. Renvoyé à un comité spécial, 244. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 316, 346. Sanction Royale, 380. (24 Vic., ch. 114.)

5. Pétition pour de l'aide, 88.

6. *Institut des Sourds et Muets* :—Demande d'aide, 130. Voir *Subsides*, 73, 162.

Hôpital :—Voir *Subsides*, 67, 68.

7. *Banque d'Epargnes* :—Pétition (extension de sa charte), 117. Avis, 121. Voir *Banques d'Epargnes*.

Voir *Documents*, 61.

Ecole de Médecine :

8. Demande d'aide, 116. Voir *Subsides*, 56.

9. Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 271.

Voir *York et Peel*, 2, 3.

TORONTO, BANQUE DE :—Voir *Documents*, 6.

TORONTO, MANUFACTURES DE COTON DE :

1. Demande d'une charte, 58. Avis, 121, 122. Bill, 122. Renvoyé à un comité spécial, 192. Rapporté, 247. En comité général, 305. Passé, 316. Par le Conseil, 346. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 102.)

2. Pétition de la corporation de Toronto, pour des pouvoirs afin d'accorder certains privilèges à la compagnie, 74.

TORONTO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES RUES DE :

1. Pétition demandant une charte, 58. Avis, 121, 122. Bill, 122. Renvoyé à un comité spécial, 192. Rapporté, 259. En comité général, 307. Passé, 318. Par le Conseil, 366. Sanction Royale, 381. (24 Vic., ch. 83.)

2. Pétition de H. B. Williams (achat d'omnibus), 144.

TOWNSHIPS, (B.-C.) :—Voir *Paroisses. Immeubles*, 2.

TRAFALGAR :

1. Pétition pour la révocation de l'acte pour réunir l'arrondissement d'école No. 5 de Trafalgar à la ville de Milton, 74. Avis, 102. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 156.

2. Pétition de W. Sparling et autres, demandant une rémunération pour les pertes qu'ils ont éprouvées dans l'exécution de leurs devoirs comme syndics d'école dans ce township, en 1857, 89.

TRAHISON :—Bill pour abolir le droit des cours de sessions de quartier et des recorders de décider des causes pour trahison et félonies capitales, 161. Seconde lecture, 201. Passé, 208. Par le Conseil, 261. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 14.)

TRANSIT DU NORD-OUEST, COMP. DE :—Demande d'amendements à sa charte, 45. Rapport du comité des ordres permanents que la charte de la compagnie est tombée en désuétude, 77.

TRAVAUX PUBLICS :—Bill (pouvoirs des arbitres officiels), 123. Renvoyé à un comité général, 225. Rapporté, 255. Passé, 265. Par le Conseil, 313. Sanction Royale, 379. (24 Vic., ch. 4.)

Voir *Documents*, 54.

TREMBLAY, E. :—Voir *Cours et Prisons*, 2.

UNION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE :—Voir *Adresses*,

UNION DU HAUT ET DU BAS-CANADA :—Motion pour son rappel; Mise de côté par la question préalable, 204.

UNION ST. JOSEPH :—Voir *Industrie*!

UNIVERSITÉ DE TORONTO

1. Pétition pour l'établissement d'institutions collégiales dans les différentes parties de la province, et pour la distribution entre elles de la dotation de l'université de Toronto :—Kingston, 66.—Pour la distribution d'une juste part à chacun des collèges du Haut-Canada :—Queen's Collège, Kingston, *ib*

UNIVERSITÉ DE TORONTO—*Suite.*

2. Pétition du président de la conférence méthodiste wesléyenne, demandant un acte pour amender l'acte de l'université de 1853, 75. Imprimée, 126.

3. Pétitions demandant des amendements à l'acte de 1853 :—Synode presbytérien du Canada en rapport avec l'église d'Écosse, 88. Congrégations en rapport avec la dite église, savoir :—Darlington, 288. Fergus, 169. Georgetown, 75. Huntingdon, 117. Lanark, 75. Mono, 117. Montréal, 75. Niagara, 125. North Easthope, 320. Orms-town, 75. Scott et Uxbridge, 257. Whitby, 227.—*Méthodistes wesléyens*: Membres des circuits suivants, savoir :—Grey et Bruce, 101. Huron, Bruce, Perth et Oxford, 57. Kingston, 214. Leeds, North, 186. Lincoln, etc., 117. Montréal, 130. Northumberland, etc., 125. Wellington, Waterloo et Halton, 57.

4. Pétitions demandant que le présent système et la dotation demeurent intacts :—Clinton, 169, 288. Presbytère de Cobourg, 368. Colborne, 231 : Imprimée, 248. Collège Congrégational de l'Amérique Britannique du Nord, 168. Haldimand, 288.—(Congrégation Baptiste), 65. Collège de Knox, Toronto, 147. Norfolk, 169. Synode presbytérien du Canada, 88. Smith's Fall's, 77. Vaughan, 368. Warsaw, 342. Woodstock, 270.

Voir *Comptes*, 66, 67.

WYTON ET GRANTHAM :

1. Pétition demandant la passation d'un acte pour ratifier le tracé fait par M. Dwyer de la ligne entre ces townships, 195. Rapport d'avis, 214. Bill, 216. Renvoyé à un comité spécial, 341.

2. Pétitions contre, 288, 321.

USURE, LOIS D' :

1. Bill (de M. Thibaudeau), 35. Renvoyé à un comité spécial ; Les trois bills suivants aussi renvoyés au même comité, 217. Rapport du 1er bill avec des amendements, 222. La Chambre se forme en comité ; Rapporte progrès ; Ordre de siéger de nouveau en comité immédiatement, 229. Motion que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité soit lu ; Amendement pour qu'il ne soit point lu ; Motion principale adoptée ; Bill examiné ; Rapporté ; Réimprimé, 255. Lu la troisième fois ; Amendements proposés, 278. Rejetés ; Autre amendement proposé et adopté ; Motion que le bill passe tel qu'amendé ; Amendement pour ajouter "d'hui en trois mois," adopté, 280 à 285.

2. Bill (de M. McMicken), 36. Renvoyé à un comité spécial, 217. Voir *supra*, 1.

3. Bill (de M. Bourassa), 40. Renvoyé à un comité spécial, 217. Voir *supra*, 1.

4. Bill (de M. Cauchon), 40. Renvoyé à un comité spécial, 217. Voir *supra*, 1.

5. Motion (de M. Bureau) qu'il est expédient de fixer un taux maximum d'intérêt, 50. Ordre déchargé, 353.

6. Motion pour la nomination d'un comité chargé de s'enquérir du fonctionnement du chap. 58 des statuts refondus du Canada relatif à l'intérêt, 188. Adoptée sur division, 216.

7. Pétitions pour des amendements aux lois qui règlent le taux de l'intérêt :—Brockville, 59. Peterborough et Victoria, 75.

8. Pétitions pour l'abolition de l'acte 22 Vict., chap. 85, qui amende les lois d'usure : Conseil municipal de l'Islet, 75. Municipalité de St. Arsène, 134. Ste. Cécile du Bic, 75. St. Louis de Kamouraska, 144.

- VACCINATION** :—Bill pour en rendre la pratique plus générale ; Du conseil, 114. Lu, 115. Passé, 358, 369. Sanction royale, 382. (24 Vic., chap. 24.)
- VENTE DU BIEN D'AUTRUI** :—Bill pour l'empêcher, 39. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 350.
- VERDICTS** :—Voir *Jurés*, 2, 3.
- VICTORIA** :
1. Pétitions pour séparer ce comté de Peterborough, et pour la construction des édifices de comté à Lindsay, 56, 57, 74, 88. Avis, 101. Bill, 103. Renvoyé à un comité spécial, 157. Rapporté, 222. En comité général, 238. Passé ; Par le Conseil, 325. 326. Sanction royale, 380. (24 Vict., chap. 50.)
 2. Pétitions contre la séparation, 57, 116.
- VICTORIAVILLE** :—Pétitions pour l'incorporation de ce village, 59. Avis, 78. Bill, 81. Renvoyé à un comité spécial, 191. Rapporté, 248. En comité général, 306. Passé, 317. Par le Conseil, 345. Sanction royale, 380. (24 Vic., chap. 71.)
- VILLAGES, PLANS DE** :—Voir *Villes et Villages*.
- VILLES ET VILLAGES** :—Bill relatif aux plans de villes et villages dans le Haut Canada ; Du Conseil, 250. Passé, 364. Sanction royale, 381. (24 Vict., chap. 49.)
- VOIES ET MOYENS** :—Voir *Subsides*, 2.
- VOTES ET DELIBERATIONS** :—A être imprimés tous les jours, 9.
- WARWICK** :—Pétition pour l'érection des 6 derniers rangs de ce township en une municipalité sous le nom de St. Albert de Warwick, 171. Point d'avis, 175.
- WATERLOO** :—Bill (titres des terres dans ce comté), 38. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 191.
- WELLAND, CANAL DE** :—Voir *Subsides*, 164.
- WELLER, BAIE DE** :—Pétitions pour la construction de quais et d'un phare en cet endroit, sur le lac Ontario, 144, 169, 171, 207.
- WELLINGTON, FONDS D'AMELIORATIONS DE** :—Voir *Documents*, 68. *Adresses*, 32.
- WEST, W. L.** :—Voir *Elections Contestées*, 5.
- WHITBY, HAVRE ET CHEMIN DE** :—Voir *Documents*, 69. *Adresses*, 33.
- WILCOX, LEONARD** :—Sa pétition, 134.
- WINDSOR, COMP. DES AMELIORATIONS DE** :—Demande d'une charte, 21. Avis, 77. Bill, 80. Renvoyé à un comité spécial, 155. Rapporté, 231. En comité général, 304. Passé, 315. Par le Conseil, 346. Sanction royale, 381. (24 Vic., chap. 104.)
- WOLFE, ISLE** :—Pétition de cette municipalité pour faire légaliser un pret fait par le conseil municipal à S. Going, pour aider à la construction d'un moulin à farine à vapeur, 57. Avis, 78.

WOODSTOCK ET DU LAC ERIE, CHEM. DE FER ET HAVRE DE:—Pétition de la municipalité de Norwich Nord, pour être libérée quant au paiement d'une avance faite à la compagnie de ce chemin, 22.

WRITS:—Voir *Elections*, 3, 4.

YAMASKA:

1. Pétition pour des amendements aux actes relatifs à la commune de cette seigneurie, 66. Avis, 78. Bill, 84. Renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 207. En comité général, 237. Passé, 275. Par le Conseil, 334. Sanction royale, 379. (24 Vic., chap. 77.)

YORK ET PEEL:

1. Pétition de la municipalité du conseil pour faire autoriser les conseils de township dans ces comtés à placer en obligations hypothécaires, pour les fins de l'éducation, les deniers provenant de la vente des réserves du clergé, 45.

2. Pétition de la do, pour la séparation des dits comtés de la cité de Toronto pour les fins judiciaires, 45. Autres pétitions pour la même chose, 116. Avis incomplet, 78. Règle suspendue; Bill, 82. Renvoyé à un comité spécial, 156. Rapporté, 232. En comité général, 304. Passé, 315. Par le Conseil, 346, 347. Sanction royale, 382. (24 Vic., chap. 53.)

3. Pétition de la do demandant que pouvoir ne soit point donné à la corporation de Toronto de recouvrer \$12,547 10 qu'elle réclame injustement des comtés-unis, 89.

4. Pétitions du conseil municipal provisoire de Peel, et de diverses municipalités de township dans ce comté, demandant l'abrogation de tous actes spéciaux relatifs à la séparation de Peel d'avec York, 57, 58, 66, 75, 101, 112, 117. Avis, 77. Bill, 79. Renvoyé à un comité spécial, 153. Rapport que le préambule n'est pas prouvé, 207.

5. Pétitions contre le bill précédent, 143, 186, 206.